



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général  
Mission ministérielle

**Culture**



**2023**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Culture</b>	<b>9</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 175 : Patrimoines</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	22
1 – Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines	22
2 – Accroître l'accès du public au patrimoine national	24
3 – Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics	27
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	29
Justification au premier euro	37
Éléments transversaux au programme	37
Dépenses pluriannuelles	40
Justification par action	43
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	43
02 – Architecture et sites patrimoniaux	47
03 – Patrimoine des musées de France	49
04 – Patrimoine archivistique	53
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	55
09 – Patrimoine archéologique	57
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	60
Opérateurs	66
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	66
CMN - Centre des monuments nationaux	71
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	78
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	84
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	90
EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris	96
EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel	102
Etablissement public du château de Fontainebleau	108
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	115
Musée des arts décoratifs	121
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	123
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	128
Musée du Louvre	134
Musée Guimet	141
Musée Henner-Moreau	147
Musée Picasso	152
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	158
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	162
<b>PROGRAMME 131 : Création</b>	<b>169</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	170
Objectifs et indicateurs de performance	173
1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création	173
2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création	174
3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire	176
4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger	178

Présentation des crédits et des dépenses fiscales	182
Justification au premier euro	190
<i>Éléments transversaux au programme</i>	190
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	192
<i>Justification par action</i>	196
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	196
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	205
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	211
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	214
Opérateurs	219
AFR - Académie de France à Rome	219
CND - Centre national de la danse	224
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	229
CNAP - Centre national des arts plastiques	235
Comédie Française	240
Ensemble intercontemporain	245
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	247
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	253
Opéra comique	259
Opéra national de Paris	264
Chaillot – Théâtre national de la Danse	271
TNC - Théâtre national de la Colline	276
TNO - Théâtre national de l'Odéon	280
TNS - Théâtre national de Strasbourg	285
Etablissement public du Mobilier National	290
<b>PROGRAMME 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>297</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	298
Objectifs et indicateurs de performance	302
1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur	302
2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle	303
3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique	306
4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres	307
Présentation des crédits	308
Justification au premier euro	313
<i>Éléments transversaux au programme</i>	313
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	315
<i>Justification par action</i>	318
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	318
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	324
03 – Langue française et langues de France	331
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	333
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	339
Opérateurs	345
CNAC - Centre national des arts du cirque	345
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	347
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	352
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	358
Ecole du Louvre	363
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	369
Ecoles d'art en Région	375
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	380
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	385

<i>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle</i>	391
<i>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son</i>	396
<i>INP - Institut national du patrimoine</i>	401
<i>Universcience</i>	406
<b>PROGRAMME 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>413</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	414
Objectifs et indicateurs de performance	417
<i>1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien</i>	417
Présentation des crédits	420
Justification au premier euro	426
<i>Éléments transversaux au programme</i>	426
<i>Justification par action</i>	434
<i>06 – Action culturelle internationale</i>	434
<i>07 – Fonctions de soutien du ministère</i>	436
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	443
Opérateurs	447
<i>OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture</i>	447





MISSION  
**Culture**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Culture » regroupe, d'une part, les financements alloués par l'État aux politiques publiques pilotées par le ministère de la Culture en matière de patrimoine, de création artistique, de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs et, d'autre part, les moyens consacrés aux fonctions support du ministère. Elle comporte à ce titre les quatre programmes budgétaires 131, 175, 361 et 224. Le second pan de l'action du ministère concernant les politiques publiques des secteurs des médias et de la communication, est présenté au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

Aux termes du décret n° 2024-34 du 24 janvier 2024 relatif aux attributions du ministre de la culture, ce dernier a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, de conduire la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques, ainsi que de définir, coordonner et évaluer la politique du Gouvernement en matière d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation. Il a pour mission d'encourager les initiatives culturelles locales, de développer les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation.

Le budget 2023 de la mission a, comme en 2022, particulièrement été marqué par la hausse importante de l'inflation, des coûts de l'énergie et de la construction, fragilisant l'équilibre économique des opérateurs du ministère et grevant les marges artistiques de l'ensemble des labels et réseaux.

### PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS POUR 2023

Le budget de la mission « Culture » s'élevait à 3 738 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 3 717 Md€ en crédits de paiement (CP) en loi de finances initiale (LFI) pour 2023, correspondant à une hausse de 7,2 % des AE et 7,5 % des CP votés en LFI 2022 (3,49 Md€ en AE et 3,46 Md€ en CP).

La consommation s'est élevée à 3 855 M€ en AE et 3 865 M€ en CP, dont 3 150 M€ en AE et 3 160 M€ en CP hors dépenses de personnel, et 706 M€ en AE et en CP en titre 2, ce qui représente 103 % en AE et 104 % en CP des crédits ouverts en LFI 2023.

Le **programme 175 « Patrimoines »** finance les politiques de préservation et d'enrichissement du patrimoine culturel français (musées, monuments, architectures, archéologique, archives, immatériel). En 2023, l'exécution du programme « Patrimoines » s'est élevée à 1 214 M€ en AE et 1 212 M€ en CP, ce qui représente respectivement 109 % et 110 % des crédits ouverts en LFI sur le programme.

Ce niveau d'exécution s'explique essentiellement par des crédits venus abonder le programme au cours de l'année, résultant à la fois de reports, de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits, ainsi que de transferts et virements de crédits.

Le **programme 131 « Création »** qui soutient la diversité et le renouvellement de l'offre artistique a consommé, en 2023, 1 003 M€ en AE et 1 010 M€ en CP, soit 99 % en AE et 100 % en CP des crédits ouverts en LFI sur le programme. Ce niveau d'exécution s'explique essentiellement par le solde des mouvements réglementaires et législatifs en cours de gestion et notamment l'annulation d'une partie des crédits de la réserve de précaution par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

Le **programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »** porte les politiques transversales du ministère de la Culture : éducation artistique et culturelle (EAC), enseignement supérieur Culture (ESC), recherche culturelle et diffusion de la culture scientifique ainsi que la politique pour la langue française et le plurilinguisme. En 2023, le niveau d'exécution de ce programme s'élève à 827,8 M€ en AE et 833,4 M€ en CP, soit 103 % en AE et 104 % en CP des crédits ouverts en LFI sur le programme.

Ce niveau d'exécution s'explique notamment par l'ouverture de crédits en fin de gestion pour financer le pass Culture.

Le **programme 224 « Soutien aux politiques culturelles »** porte la politique internationale ainsi que les fonctions supports du ministère de la Culture, et comprend à ce titre les dépenses de personnel. En 2023, la consommation de ce programme s'est élevée à 811 M€ en AE et 809 M€ en CP, dont 105 M€ en AE et 104 M€ en CP hors dépenses de personnel et 705,7 M€ en AE et en CP pour les dépenses de personnel, soit près de 100 % des crédits ouverts en LFI.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire (P131)

#### Indicateur 1.1 : Fréquentation des lieux subventionnés (P131)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non déterminé	4991451	5 400 000	5 207 615	amélioration	5 800 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non déterminé	partiel	16	15,1	absence amélioration	17
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non déterminé	17	13	16	cible atteinte	13
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	2 635 910	3204305	> 2 900 000	4 043 343	cible atteinte	>3 000 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	11	14	13	14	cible atteinte	15

### OBJECTIF 2 : Accroître l'accès du public au patrimoine national (P175)

#### Indicateur 2.1 : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (P175)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	18	42,7	>39	48,5	cible atteinte	45
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	15	15,2	>16	14,7	absence amélioration	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	12,9	11,2	>10	9,3	absence amélioration	>10

**OBJECTIF 3 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (P361)****Indicateur 3.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (P361)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Architecture et patrimoine	%	91	94	91	92	cible atteinte	92
Arts Plastiques	%	79	88	75	83	cible atteinte	81
Spectacle vivant et cinéma	%	87	95	87	96	cible atteinte	91
Établissements d'ESC global	%	87	93	86	90	cible atteinte	88

**OBJECTIF 4 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle (P361)****Indicateur 4.1 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (P361)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	65	76	85	77	amélioration	85

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>175 – Patrimoines</b>			
Prévision	1 367 685 590	1 327 145 162	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 111 683 198	1 100 016 198	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	256 002 392	227 128 964	
Exécution	1 213 872 104	1 212 097 228	
<b>131 – Création</b>			
Prévision	1 006 638 763	1 011 853 767	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 010 988 722	1 006 161 609	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-4 349 959	5 692 158	
Exécution	1 002 934 793	1 010 354 287	
<b>361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>			
Prévision	854 360 440	834 527 886	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	802 079 000	799 581 718	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	52 281 440	34 946 168	
Exécution	827 774 130	833 444 197	
<b>224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>			
Prévision	823 177 329	821 479 955	9 121
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	814 057 157	812 130 708	9 111
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	9 120 172	9 349 247	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			11
Exécution	811 055 124	809 802 293	8 959
<b>Total Prévision</b>	<b>4 051 862 122</b>	<b>3 995 006 770</b>	<b>9 121</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>3 855 636 152</b>	<b>3 865 698 005</b>	<b>8 959</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
175 – Patrimoines	1 034 666 547 1 122 119 194	1 111 683 198 1 213 872 104	1 022 229 648 1 096 811 700	1 100 016 198 1 212 097 228
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	449 352 401 485 417 619	490 452 380 569 614 500	432 741 738 479 387 282	466 630 740 573 826 758
02 – Architecture et sites patrimoniaux	35 105 088 34 187 854	36 719 370 32 961 374	35 105 088 33 139 956	36 719 370 33 503 922
03 – Patrimoine des musées de France	368 727 936 391 995 017	387 682 338 404 118 757	364 484 220 383 876 576	394 369 498 392 045 734
04 – Patrimoine archivistique	26 024 248 42 386 213	29 110 136 30 095 262	34 574 248 32 668 029	34 710 136 34 146 592
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	9 775 311 9 535 308	9 775 311 9 501 490	9 775 311 9 338 516	9 775 311 9 565 304
09 – Patrimoine archéologique	145 681 563 158 597 183	157 943 663 167 580 722	145 549 043 158 401 342	157 811 143 169 008 918
131 – Création	922 132 976 962 158 999	1 010 988 722 1 002 934 793	915 233 863 960 283 304	1 006 161 609 1 010 354 287
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	782 351 849 783 475 047	818 270 511 765 455 825	758 101 846 767 852 332	801 992 508 774 612 739
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	89 761 967 77 879 662	129 999 051 140 384 674	107 112 857 91 583 602	141 449 941 139 561 387
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	50 019 160 100 804 290	62 719 160 97 094 294	50 019 160 100 847 370	62 719 160 96 180 161
361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	759 077 824 760 180 732	804 809 000 827 774 130	750 620 542 769 748 130	802 311 718 833 444 197
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	260 329 428 252 455 253	295 888 502 287 535 867	264 260 825 270 654 320	295 779 899 290 775 120
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	381 174 454 395 079 289	387 074 454 424 600 397	369 347 753 386 300 351	385 247 753 426 705 059
03 – Langue française et langues de France	4 224 338 4 094 283	4 224 338 4 441 577	4 224 338 4 095 803	4 224 338 4 471 544
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	113 349 604 108 551 907	117 621 706 111 196 289	112 787 626 108 697 656	117 059 728 111 492 474
224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	777 340 443 786 375 205	814 057 157 811 055 124	776 413 994 784 178 894	813 130 708 809 802 293
06 – Action culturelle internationale	7 385 969 7 365 284	8 074 895 8 005 311	7 385 969 7 262 888	8 074 895 7 934 336
07 – Fonctions de soutien du ministère	769 954 474 779 009 921	805 982 262 803 049 813	769 028 025 776 916 005	805 055 813 801 867 957

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
175 – Patrimoines	1 034 666 547 1 122 119 194	1 111 683 198 1 213 872 104	1 022 229 648 1 096 811 700	1 100 016 198 1 212 097 228
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 355 521	0 0	0 355 521	0 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	519 904 443 584 741 312	555 899 136 602 140 857	522 623 683 578 335 691	558 618 376 599 599 241
Titre 5. Dépenses d'investissement	121 839 945 106 341 895	247 411 393 118 123 332	112 369 833 92 208 027	234 164 929 97 876 142
Titre 6. Dépenses d'intervention	296 843 968 279 101 802	308 372 669 291 550 427	295 704 193 263 751 006	307 232 893 283 596 157
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	96 078 191 151 578 663	0 202 057 488	91 531 939 162 161 455	0 231 025 688
131 – Création	922 132 976 962 158 999	1 010 988 722 1 002 934 793	915 233 863 960 283 304	1 006 161 609 1 010 354 287
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	282 669 169 278 205 718	313 324 584 319 406 299	281 920 059 286 032 945	313 324 584 317 789 775
Titre 5. Dépenses d'investissement	53 316 839 28 132 495	86 637 891 28 309 778	51 066 839 5 541 149	85 710 781 27 964 608
Titre 6. Dépenses d'intervention	568 293 187 627 141 554	611 026 247 622 396 169	564 393 184 625 729 978	607 126 244 622 167 358
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	17 853 781 28 679 232	0 32 822 547	17 853 781 42 979 232	0 42 432 547
361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	759 077 824 760 180 732	804 809 000 827 774 130	750 620 542 769 748 130	802 311 718 833 444 197
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	250 221 739 254 435 231	259 257 547 229 767 015	249 659 761 254 884 652	258 695 569 229 769 072
Titre 5. Dépenses d'investissement	23 048 309 1 773 297	37 125 299 -5 571 376	16 732 166 17 505 099	41 609 156 7 871 712
Titre 6. Dépenses d'intervention	474 690 786 484 644 856	508 426 154 558 023 422	473 111 625 475 548 815	502 006 993 554 598 344
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	11 116 990 19 327 349	0 45 555 069	11 116 990 21 809 564	0 41 205 069
224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	777 340 443 786 375 205	814 057 157 811 055 124	776 413 994 784 178 894	813 130 708 809 802 293
Titre 2. Dépenses de personnel	683 272 805 691 887 744	713 484 098 705 685 653	683 272 805 691 887 744	713 484 098 705 685 653
<b>Autres dépenses :</b>	<b>94 067 638 94 487 461</b>	<b>100 573 059 105 369 471</b>	<b>93 141 189 92 291 150</b>	<b>99 646 610 104 116 640</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	76 075 826 80 190 295	81 248 887 87 995 167	75 149 377 78 032 429	80 322 438 86 729 299
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 605 843 2 963 195	11 249 277 4 484 218	10 605 843 2 961 038	11 249 277 4 699 744
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 385 969 10 436 821	8 074 895 12 351 042	7 385 969 10 400 533	8 074 895 12 148 552

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 897 150	0 539 045	0 897 150	0 539 045
<b>Total</b>	<b>3 493 217 790</b> <b>3 630 834 130</b>	<b>3 741 538 077</b> <b>3 855 636 152</b>	<b>3 464 498 047</b> <b>3 611 022 027</b>	<b>3 721 620 233</b> <b>3 865 698 005</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	683 272 805 691 887 744	713 484 098 705 685 653	683 272 805 691 887 744	713 484 098 705 685 653
<b>Autres dépenses :</b>	<b>2 809 944 985</b> <b>2 938 946 387</b>	<b>3 028 053 979</b> <b>3 149 950 499</b>	<b>2 781 225 242</b> <b>2 919 134 284</b>	<b>3 008 136 135</b> <b>3 160 012 353</b>
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 355 521	0 0	0 355 521	0 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 128 871 177 1 197 572 557	1 209 730 154 1 239 309 336	1 129 352 880 1 197 285 717	1 210 960 967 1 233 887 387
Titre 5. Dépenses d'investissement	208 810 936 139 210 882	382 423 860 145 345 953	190 774 681 118 215 313	372 734 143 138 412 206
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 347 213 910 1 401 325 033	1 435 899 965 1 484 321 061	1 340 594 971 1 375 430 332	1 424 441 025 1 472 510 410
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	125 048 962 200 482 394	0 280 974 149	120 502 710 227 847 401	0 315 202 349



PROGRAMME 175  
**Patrimoines**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Jean-François Hebert

Directeur général des patrimoines et de l'architecture

Responsable du programme n° 175 : Patrimoines

Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques publiques portées par le ministère de la Culture destinées à préserver, enrichir, mettre en valeur et rendre accessible au public le plus large, le patrimoine dans toutes ses composantes (matériel et immatériel, muséal, monumental, urbain, paysager, archéologique comme archivistique), ainsi que l'architecture. L'ensemble des services et établissements du programme (administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale et opérateurs) contribuent à la réalisation de ces objectifs.

### **1. Une fréquentation record pour les musées et monuments en 2023**

Le ministère de la Culture a soutenu et accompagné les opérateurs dans un contexte de reconquête des publics après deux années marquées par la pandémie de Covid-19. La fréquentation des institutions patrimoniales en 2023 enregistre un niveau record, avec 48,5 millions de visites, une progression de plus de 6 % par rapport à 2019, année de référence en situation de non-crise.

### **2. Le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris s'est poursuivi en 2023 en vue de sa réouverture fin 2024.**

L'année 2023 a vu l'achèvement de la reconstitution de la charpente de la cathédrale, dont la flèche s'élève à nouveau. La restauration des élévations extérieures du monument se poursuivra après la réouverture, prévue le 8 décembre 2024.

### **3. Tout au long de l'année 2023, la DGPA a renforcé son action au bénéfice des territoires, des publics et des communautés professionnelles.**

**Dans le champ des sites patrimoniaux**, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine à travers la politique des « sites patrimoniaux remarquables » (SPR) bénéficient d'un important soutien financier depuis 2017. Au 31 décembre 2023, le territoire national compte désormais 996 SPR.

**Dans le domaine des monuments historiques**, l'année 2023 a été marquée par la poursuite des différents mécanismes de financement innovants précédemment mis en place :

- Le « fonds incitatif pour le patrimoine » (FIP), financement partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources, a permis de financer près de 850 opérations depuis sa création en 2018, dont 124 en 2022 et 150 en 2023 ;
- Avec une 6<sup>e</sup> édition du « loto du patrimoine » en 2023, le ministère de la Culture poursuit sa contribution à la restauration des 523 immeubles protégés au titre des monuments historiques sélectionnés depuis 2018, dont 63 en 2023.

Au-delà de ces deux dispositifs, les deux-tiers du budget des monuments historiques (soit 278 M€ en AE) ont été délégués à l'échelon déconcentré, permettant la poursuite de projets d'ampleur :

- Pour les monuments appartenant à l'État, le ministère de la Culture a consacré plus de 40 M€ aux travaux qu'il mène dans les 87 cathédrales dont il a la charge. S'y ajoutent des crédits supplémentaires pour la réalisation des actions prévues par le plan « sécurité cathédrales », lancé après l'incendie de Notre-Dame de Paris ;

- Les interventions sur le patrimoine mobilier ont principalement concerné les trésors d'églises ou de cathédrales, les tableaux, sculptures, retables et tapisseries et les instruments de musique ;

De plus, l'État mobilise ses grands opérateurs nationaux pour la restauration de ses monuments en région. Le Centre des monuments nationaux (CMN) a mené notamment le chantier de restauration du château royal de Villers-Cotterêts, qui a permis l'ouverture au public de la Cité internationale de la langue française en novembre 2023.

**Dans le domaine de l'architecture**, l'observatoire de l'économie de l'architecture a poursuivi sa montée en puissance, notamment avec une étude consacrée à l'accès à la commande des agences d'architecture et un baromètre dédié à leur santé économique. Parallèlement, la connaissance et l'accès des acteurs du secteur de l'architecture aux dispositifs de financement des industries culturelles et créatives ont été renforcés, avec en particulier la création d'un accélérateur dédié aux agences d'architecture et de design.

Face à une concurrence internationale frappant la filière française de l'architecture, la relance d'une stratégie partenariale et interministérielle de soutien à l'exportation a été poursuivie dans le cadre du Comarex.

S'agissant de la promotion d'une architecture de qualité, l'appel à manifestation d'intérêt « Engagés pour la qualité du logement de demain », porté par le ministère de la Culture ainsi que le ministère chargé du logement et lancé en octobre 2021, a permis de désigner 97 équipes lauréates. Leur accompagnement partenarial a été poursuivi, en particulier pour les 20 équipes bénéficiant d'un programme d'incubation. La création du palmarès réHAB XX<sup>e</sup>, dédié aux réhabilitations de bâtiments postérieurs à 1948, a pour sa part permis de désigner 10 lauréats conciliant transition écologique et qualité architecturale, urbaine et d'usage.

La poursuite du développement du label « Architecture contemporaine remarquable », avec notamment la finalisation de plaques signalétiques diffusées aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC), a contribué à renforcer la reconnaissance de l'héritage architectural de moins d'un siècle.

**Dans le domaine des archives** l'année 2023 a été marquée par :

- L'élargissement du champ des publics et des usagers avec la mise en place d'un observatoire des publics et le lancement d'une étude sur le public étudiant des archives ;
- Le développement de la diffusion numérique des ressources archivistiques avec la poursuite du portail France-Archives, celle du projet d'intelligence artificielle SOCFACE (reconnaissance automatique des caractères manuscrits des recensements de population entre 1836 et 1936), ainsi que le soutien aux projets d'accès à distance sécurisé aux archives et aux projets collaboratifs ;
- La contribution à l'apaisement des mémoires notamment avec la dérogation générale sur les archives judiciaires et policières de la guerre d'Algérie, étendue aux affaires impliquant des mineurs, la publication du guide interministériel de recherche dans les archives relatives aux rapatriés d'Algérie ainsi que la participation à la mise en place de la Commission sur le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971 ;
- Le développement de l'archivage numérique avec notamment l'élargissement de l'offre de service Vitam accessible en service ;
- Le pilotage de la grande collecte sur les archives du sport dans le cadre de l'Olympiade culturelle instaurée à l'occasion des prochains Jeux olympiques et paralympiques ;
- Le soutien aux SCN des Archives nationales avec l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine et la validation de l'avant-projet détaillé, intégrant des éléments importants en matière de développement durable et de sobriété énergétique.

**Dans le domaine des musées**, le ministère a pu constater le retour à une fréquentation comparable voire supérieure à la période d'avant crise sanitaire, confortant la stratégie de soutien aux musées et à leurs projets mise en place durant la pandémie. Le ministère a par ailleurs poursuivi ses efforts pour aider les musées à faire face aux enjeux de la transition écologique et de la sobriété énergétique.

Le ministère a également voulu réinterroger la sécurisation des procédures d'acquisitions des musées nationaux en s'appuyant sur une mission confiée à trois personnalités. La plupart des propositions du rapport rédigé dans le cadre de cette mission ont été déclinées de manière opérationnelle, d'autres nécessitent des modifications substantielles de textes législatifs et réglementaires.

Il a par ailleurs poursuivi l'instruction des demandes de restitution de biens culturels adressées à la France mais s'est surtout engagé dans un ambitieux programme de lois-cadre destinées à permettre de déroger de manière ciblée à l'inaliénabilité des collections publiques et visant à constituer un ensemble cohérent et global facilitant le traitement des restitutions dans les principaux cas de figure identifiés. C'est ainsi qu'ont été adoptées en 2023 la loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 et la loi n° 2023-1251 du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques. Une 3<sup>e</sup> loi cadre de restitution de biens culturels provenant d'États qui en font la demande, préparée en 2023, devrait être présentée au Parlement courant 2024.

**Dans le domaine de l'archéologie**, le ministère accompagne les opérateurs d'archéologie préventive dans un contexte toujours marqué par le dynamisme de l'activité de diagnostics et de fouilles, stimulée par l'activité d'aménagement. En matière de diffusion et de valorisation, l'adhésion des publics assure le succès des journées européennes de l'archéologie entre autres et des journées du patrimoine. Les activités de médiation scientifique, d'accueil des publics sur le terrain et de programmes d'éducation artistique et culturelle trouvent toute leur place dans la politique de diffusion et de valorisation de la recherche archéologique.

L'année 2023 est particulièrement importante pour la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel** (PCI). Il s'agit du vingtième anniversaire de la Convention pour la sauvegarde du PCI, qui a institué cette catégorie patrimoniale. L'année 2023 a été marquée par l'inscription des « connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » et de « la transhumance, déplacement saisonnier des troupeaux » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

**Dans le domaine du patrimoine mondial**, la DGPA mène des actions d'assistance à la préparation des candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, d'assistance technique et de suivi de l'état de conservation des sites inscrits, ainsi que des actions de formation. La DGPA coordonne les programmes européens « Le label Patrimoine européen » et « Les itinéraires culturels du conseil de l'Europe ». Une carte interactive des Itinéraires est désormais disponible sur le site du ministère de la culture : elle permet de visualiser les 31 itinéraires qui passent en France. La DGPA travaille en relation avec les organisations non gouvernementales, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des musées (ICOM) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

**En ce qui concerne la recherche**, le soutien à la Fondation des sciences du patrimoine s'est poursuivi avec une forte implication du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et du laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH). La DGPA s'emploie à mettre en avant toutes les initiatives et projets pour développer l'écosystème des sciences du patrimoine.

---

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines**

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques

INDICATEUR 1.2 : Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives

INDICATEUR 1.3 : Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

**OBJECTIF 2 : Accroître l'accès du public au patrimoine national**

INDICATEUR 2.1 : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

INDICATEUR 2.2 : Accessibilité des collections au public

INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

**OBJECTIF 3 : Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics**

INDICATEUR 3.1 : Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas

INDICATEUR 3.2 : Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

### INDICATEUR

1.1 – Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques	%	18,64	16,81	>=18	15,98	absence amélioration	>=18

#### Commentaires techniques

Source des données : Application comptable interministérielle Chorus pour les données issues des DRAC/DAC, compte financier du Centre des monuments nationaux (CMN).

#### Mode de calcul :

$I = N1 / N2$ , exprimé en %, où :

N1 = Somme des crédits de paiements (CP) exécutés en DRAC/DAC sur les titres 3 et 6 (fonctionnement) pour l'entretien des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour l'entretien des bâtiments (classés ou inscrits) (crédits de fonctionnement uniquement) (en euros) au cours de l'année civile considérée ;

N2 = Somme des CP exécutés sur les titres 5 et 6 (investissement) pour la restauration des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour les travaux de restauration des bâtiments (classés ou inscrits) au cours de l'année civile considérée (crédits d'investissement uniquement) (en euros).

Pour l'année 2023, les données ont été retraitées pour neutraliser les dépenses liées aux travaux du Palais de la Cité et à l'opération de Villers-Cotterêts.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le développement des programmes de travaux d'entretien dans les monuments historiques, axe majeur de la politique patrimoniale du ministère, l'indicateur s'élève à 15,98 % en 2023. La part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques dépasse, comme depuis 2010, le niveau minimum de 15 % préconisé par l'audit de modernisation d'avril 2006 sur « la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques ». Il convient de souligner que les crédits consacrés à la restauration et à l'entretien sont en forte progression depuis 2021 ; la part consacrée à la restauration augmentent plus fortement que la part consacrée à l'entretien.

## INDICATEUR

## 1.2 – Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic	%	7,89	7,86	entre 6 et 8	7,65	cible atteinte	entre 6 et 8
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de fouilles préventives	%	1,48	1,62	entre 1,5 et 2	1,74	cible atteinte	entre 1,5 et 2

## Commentaires techniques

Source des données : DRAC/DACMode de calcul :1<sup>re</sup> ligne :  $I = N1 / N2$ , exprimé en %, où :

N1 = nombre d'arrêtés de prescription de diagnostics pris par le préfet au cours de l'année n suite à l'instruction par les DRAC, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1 ;

2<sup>e</sup> ligne :  $I = N3 / N2$ , exprimé en %, où :

N3 = nombre d'arrêtés de prescription de fouilles préventives pris par le préfet au cours de l'année n suite à l'instruction par les DRAC, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En matière d'archéologie préventive (indicateur 1.2), les indicateurs relatifs aux taux de prescription de diagnostics et de fouilles préventives restent à un niveau bas pour la troisième année consécutive. Cette stabilité souligne la maîtrise du nombre de prescriptions arrêtées par les services de l'État malgré la hausse du nombre de dossiers d'aménagement reçus depuis 2021 liée au dynamisme du secteur de la construction. En 2023 le nombre de prescriptions de diagnostics baisse en volume pour se rapprocher d'un niveau d'avant crise sanitaire de 2020, avec un taux de prescriptions stable compris dans la cible établie entre 6 % et 8 %. Le nombre de prescriptions de fouilles préventives est en légère hausse par rapport à 2022, bien que le taux de prescription demeure relativement bas, la réalisation de l'indicateur est comprise dans les bornes de sa cible établie entre 1,5 % et 2 %.

## INDICATEUR

## 1.3 – Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	122,03	101,76	110	100,73	cible atteinte	110

## Commentaires techniques

Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ». L'indicateur porte sur un périmètre de 8 opérations en cours en 2017 et 2018, 7 opérations en 2019, 6 opérations en 2020 et 2021, 3 opérations en 2022 et 5 opérations en 2023.

**Mode de calcul :**

La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :

N1 = coût réel (dernier avenant) ;

N2 = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Concernant la qualité de la maîtrise d'ouvrage État (indicateur 1.3), l'objectif cible de l'indicateur a été respecté avec une réalisation de 100,73 %. L'opération de la convention de mandat études du musée-mémorial du terrorisme et l'opération du musée de la voiture ont été ajoutées en 2023. Comme en 2022, seule l'opération relative à la phase 0 du schéma directeur du site parisien des archives nationales a fait l'objet de modifications de périmètre (mise à niveau éclairage, accessibilité PMR, étanchéité).

**OBJECTIF****2 – Accroître l'accès du public au patrimoine national****INDICATEUR mission****2.1 – Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	18	42,7	>39	48,5	cible atteinte	45
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	15	15,2	>16	14,7	absence amélioration	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	12,9	11,2	>10	9,3	absence amélioration	>10

**Commentaires techniques****Source des données :**

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale), Archives nationales (SCN AN, sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), et SCN ANMT (Roubaix). La comptabilisation de la fréquentation des salles de travail des Archives nationales ne fait plus partie du périmètre de calcul à compter du RAP 2015. Le SCN ANOM (site d'Aix-en-Provence) ne reçoit que des lecteurs en matière de fréquentation.

3<sup>e</sup> ligne : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale).

**Mode de calcul :**

1<sup>re</sup> ligne : l'indicateur est égal à la somme des visites payantes et gratuites des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite, gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + la somme des scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle. La fréquentation des grandes manifestations nationales (Journées Européennes du Patrimoine, nuit des musées, etc.) est intégrée.



2<sup>e</sup> ligne : I = I1 / I2 exprimé en % avec :

I1 = somme des visites des personnes de moins de 18 ans ayant fréquenté les musées nationaux, les monuments nationaux, ouverts à la visite, gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme des scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales ;

I2 = somme des visites payantes et gratuites (collections permanentes, expositions culturelles, offres culturelles) des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme du nombre de scolaires (âgés de 6 à 18 ans) reçus par les services éducatifs des Archives nationales (SCN AN (sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), SCN ANMT (site de Roubaix)) et du nombre de visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et scientifique toutes manifestations confondues.

3<sup>e</sup> ligne : I = I1 / I2 exprimé en % avec :

I1 = somme des visites des 18-25 ans résidents de l'Union européenne ayant fréquenté les musées nationaux, les monuments nationaux et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) ;

I2 = somme des visites payantes et gratuites dans l'année des musées nationaux du programme Patrimoines, des monuments nationaux (monuments nationaux ouverts à la visite et gérés par le CMN et le Domaine national de Chambord) et de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La diffusion et la transmission des œuvres patrimoniales constituent un axe fondamental des politiques conduites par le ministère. Les indicateurs retenus mesurent l'accessibilité physique des collections au public, le niveau et la diversification de la fréquentation physique, ainsi que la satisfaction du public accueilli. En matière de fréquentation physique des institutions patrimoniales et architecturales (indicateur 2.2), les résultats 2023 constituent un record pour le panel, avec plus de 48,5 millions de visites, dépassant l'année 2018 (46,2 millions de visites). Par rapport à l'année 2019, nouvelle année de référence en situation de non-crise, la fréquentation annuelle en 2023 enregistre une progression de plus de 6 %. Le musée du Louvre et le château de Versailles, deux institutions emblématiques qui représentent presque la moitié des visites de l'ensemble des musées du panel, enregistrent un rebond de fréquentation par rapport à l'année dernière (respectivement +14 % et +21 %). Le château de Versailles a même dépassé le niveau de 2019. La fréquentation des monuments nationaux enregistre un nouveau record et dépasse le niveau de 2019 de 15 %. Les monuments connaissent également de fortes hausses par rapport à 2022 : Château de Fougères sur Bièvre (+95 %), Villa Savoye de Le Corbusier à Poissy (+58 %), Château de La Motte Tilly (+56 %), Abbaye du Mont Saint-Michel (+23 %). La part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales se stabilise à 14,7 %. Elle représente 14 % pour les musées nationaux et 16,7 % pour les monuments nationaux. Les mesures de gratuité en faveur des 18-25 ans résidents dans l'Union européenne ont bénéficié à plus de 4,5 millions de jeunes en 2023. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des musées nationaux s'établit à 9,3 % en 2023 et se rapproche de la valeur prévisionnelle attendue (10 %). Cette fréquentation représente 9 % pour les musées nationaux et 10,5 % pour les monuments nationaux.

## INDICATEUR

### 2.2 – Accessibilité des collections au public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Archives : documents textuels et iconographiques numérisés par les services d'archives publiques	%	85	88	>80	86	cible atteinte	>80
Musées nationaux : taux d'ouverture des salles	%	90,44	87	> 95	90	amélioration	>95

#### Commentaires techniques

Source des données :

1<sup>er</sup> ligne : enquête nationale du service interministériel des archives de France (SIAF) de la direction générale des patrimoines et de l'architecture auprès de ses réseaux de services publics d'archives. Compte tenu des délais de collecte des données, les résultats figurant en année N correspondent à ceux de la fin de l'année N-1.

Mode de calcul :

1<sup>er</sup> ligne : Périmètre : ensemble des services d'archives nationales (SCN) et des services d'archives départementales (soit 104 services).

I = N1 / N2, exprimé en %, où :

N1 = nombre de vues numérisées au sein du périmètre en année N ;  
 N2 = objectif national de nombre de vues numérisées par an.

**2<sup>e</sup> ligne** : moyenne des taux d'ouverture quotidiens pondérés par la surface (le taux d'ouverture quotidien correspond au rapport entre les surfaces ouvertes au public et les surfaces totales ouvrables de présentation des collections permanentes).

La valeur de l'indicateur est  $(N1 \times N2) / (N3 \times N4)$  avec :

N1 = nombre total de m<sup>2</sup> de présentation des collections permanentes réellement ouverts au public ;

N2 = nombre réel d'heures d'ouverture au public ;

N3 = nombre total de m<sup>2</sup> de présentation des collections permanentes en état d'être ouverts au public ;

N4 = nombre théorique d'heures d'ouverture au public.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour les archives nationales, l'indicateur a évolué en PLF 2022 pour prendre en compte le taux de réalisation de l'objectif national relatif au nombre de vues numérisées et mises en ligne fixé annuellement par le service interministériel des archives de France (SIAF). L'indicateur reste supérieur à la cible de 80 %. Les capacités, en termes de production d'images, par des services d'archives nationales, départementales et municipales sont utilisées au maximum.

Concernant l'accessibilité physique des collections des musées nationaux dépendant du programme « Patrimoines » (indicateur 2.2), le taux d'ouverture des salles est, en 2023, en deçà de la valeur attendue des 95 %. Toutefois on constate une augmentation de l'indicateur par rapport à l'année dernière. Les musées ont enregistré en 2023 un niveau de fréquentation très élevé, les équipes des musées se sont mobilisées afin d'ouvrir un maximum d'espaces.

## INDICATEUR

### 2.3 – Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des visiteurs très satisfaits de leur visite	%	80	79.5	75	81	cible atteinte	75

#### Commentaires techniques

Source des données et mode de calcul de l'indicateur :

Enquête annuelle de satisfaction « A l'écoute des visiteurs » menée par le département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines auprès d'un panel représentatif d'institutions patrimoniales et architecturales relevant du programme Patrimoines.

L'indicateur mesure la proportion de visiteurs ayant répondu par une note supérieure ou égale à 8 à la question « *Globalement, quelle note donneriez-vous à cette visite ?* »

$I = N1/N2$  avec :

N1 : nombre de personnes « très satisfaites » : ayant donné à la visite une note globale supérieure ou égale à 8

N2 : nombre de personnes ayant répondu à l'enquête.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la part des visiteurs très satisfaits de leur visite atteint 81 %, dépassant ainsi, pour la cinquième année consécutive, la cible fixée à 75 %. Elle s'élève respectivement à 79 % pour les musées nationaux et à 83 % pour les monuments nationaux. Parmi les musées nationaux, le Musée national de l'histoire de l'immigration se distingue avec un taux exceptionnel de 96 % de visiteurs très satisfaits. Sa réouverture en juin 2023, après une refonte de son espace d'exposition, a suscité un fort engouement de la part des visiteurs. Concernant les monuments nationaux, les scores de satisfaction enregistrés en 2023 sont en hausse de 4 points par rapport à 2022. Sur les 17 sites analysés,

13 affichent des scores de satisfaction à l'issue de la visite supérieurs à 80 %. Ces résultats témoignent du maintien de la satisfaction générale des visiteurs des musées et des monuments nationaux.

## OBJECTIF

### 3 – Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics

## INDICATEUR

### 3.1 – Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant des crédits des partenaires sur travaux MH / Montant des subventions versées par l'État	ratio	1,9	2,2	>2	2,4	cible atteinte	>2

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

DRAC/DAC.

##### Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1/N2 en ratio avec :

N1 = montant total des crédits mobilisés (en AE) par les partenaires publics ou privés du ministère chargé de la culture pour des travaux d'entretien ou de restauration d'immeubles classés ou inscrits n'appartenant pas à l'État ;

N2 = montant total des participations financières apportées par le ministère chargé de la culture (hors dépenses fiscales) (en AE) sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État (indicateur 3.1), l'effet de levier de la participation de l'État est en progression, sous l'impulsion de divers dispositifs incitatifs tels que le fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) : pour 1 € engagé par l'État, les partenaires ont engagé 2,4 €.

## INDICATEUR

### 3.2 – Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales	%	23	41,46	>40	50,15	cible atteinte	>48

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Comptes financiers des musées nationaux suivants : CNAC-GP, Louvre, Versailles, Rodin, Henner-Moreau, Orsay-Orangerie, Guimet, Quai Branly, Arts décoratifs, Château de Fontainebleau, MuCEM et musée Picasso. Comptes financiers du Centre des monuments nationaux (CMN), du Domaine national de Chambord et de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

Mode de calcul :

A compter du PAP 2019, les modalités de calcul de l'indicateur 3.2 ont évolué. Le taux de ressources propres est dorénavant assis sur la comptabilité budgétaire incluant dès lors dans l'assiette de calcul les recettes d'investissement et non plus les seules ressources de fonctionnement. Ce changement d'assiette de calcul a induit une réactualisation des données d'exécution 2016 et 2017, bien que cette évolution n'emporte qu'un effet très marginal sur les résultats par rapport au calcul retenu au titre des précédents exercices.

Le calcul retenu est le suivant : recettes propres (globalisées + fléchées) / total des recettes + valorisation des emplois rémunérés sur titre 2.

Pour les opérateurs du panel non soumis à la comptabilité budgétaire (musée des Arts décoratifs), le calcul continue, comme précédemment, à reposer sur la comptabilité générale avec toutefois, dans un souci de parallélisme, une prise en compte des ressources d'investissement.

Mise à jour de la méthodologie :

Établissements soumis à la comptabilité budgétaire :

$(N1 + N2) / (N3 + N4)$  avec :

N1 = montant des « Recettes propres globalisées » issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N2 = montant des « Recettes propres fléchées » issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N3 = Total des recettes encaissées issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N4 = Valorisation du personnel T2

Établissements non soumis à la comptabilité budgétaire (musée des Arts décoratifs) :

$(N1 - N2 + N3) / (N4 - N5 + N6 - N7)$  avec (données issues de tableaux de situation patrimoniale de l'année N-2 (compte de résultat et tableau de financement abrégé) :

N1 = autres produits

N2 = produits calculés (précisés dans l'encart CAF)

N3 = autres ressources

N4 = total produits

N5 = produits calculés

N6 = total ressources

N7 = CAF

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales (indicateur 3.2), les établissements enregistrent une forte hausse de leur taux en 2023, la cible est largement dépassée. L'indicateur revient au niveau d'avant la crise sanitaire grâce à la très bonne fréquentation des établissements.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	109 822 171 133 957 955	202 053 205 87 813 156	178 577 004 171 775 355	176 068 034	<b>490 452 380</b> <b>569 614 500</b>	490 452 380
02 – Architecture et sites patrimoniaux	18 332 057 21 633 448	685 313	17 702 000 10 676 235	651 691	<b>36 719 370</b> <b>32 961 374</b>	36 719 370
03 – Patrimoine des musées de France	320 887 871 329 707 905	31 214 508 22 708 432	35 579 959 31 476 045	20 226 374	<b>387 682 338</b> <b>404 118 757</b>	387 682 338
04 – Patrimoine archivistique	14 571 912 16 244 253	6 058 174 3 467 597	8 480 050 10 383 412		<b>29 110 136</b> <b>30 095 262</b>	29 110 136
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	50 000 119 091	5 800 193 1 891 895	3 925 118 3 468 247	4 022 257	<b>9 775 311</b> <b>9 501 490</b>	9 775 311
09 – Patrimoine archéologique	92 235 125 100 478 206	1 600 000 2 242 252	64 108 538 63 771 132	1 089 132	<b>157 943 663</b> <b>167 580 722</b>	157 943 663
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>555 899 136</b>	<b>247 411 393</b>	<b>308 372 669</b>	<b>0</b>	<b>1 111 683 198</b>	<b>1 111 683 198</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+162 267 538 (hors titre 2)			+162 267 538	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+93 734 854 (hors titre 2)			+93 734 854	
Total des AE ouvertes		1 367 685 590 (hors titre 2)			1 367 685 590	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>602 140 857</b>	<b>118 123 332</b>	<b>291 550 427</b>	<b>202 057 488</b>	<b>1 213 872 104</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	109 773 931 131 032 911	179 419 581 73 749 586	177 437 228 167 706 045	201 338 217	<b>466 630 740</b> <b>573 826 758</b>	466 630 740
02 – Architecture et sites patrimoniaux	18 332 057 21 837 978	685 313	17 702 000 11 014 252	651 691	<b>36 719 370</b> <b>33 503 922</b>	36 719 370
03 – Patrimoine des musées de France	323 787 871 330 776 768	35 001 668 7 601 385	35 579 959 29 743 191	23 924 391	<b>394 369 498</b> <b>392 045 734</b>	394 369 498
04 – Patrimoine archivistique	14 571 912 15 190 926	11 658 174 10 933 996	8 480 050 8 021 669		<b>34 710 136</b> <b>34 146 592</b>	34 710 136
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	50 000 112 935	5 800 193 2 018 327	3 925 118 3 411 785	4 022 257	<b>9 775 311</b> <b>9 565 304</b>	9 775 311
09 – Patrimoine archéologique	92 102 605 100 647 723	1 600 000 3 572 848	64 108 538 63 699 216	1 089 132	<b>157 811 143</b> <b>169 008 918</b>	157 811 143
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>558 618 376</b>	<b>234 164 929</b>	<b>307 232 893</b>	<b>0</b>	<b>1 100 016 198</b>	<b>1 100 016 198</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+165 144 301 (hors titre 2)			+165 144 301	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+61 984 663 (hors titre 2)			+61 984 663	
Total des CP ouverts		1 327 145 162 (hors titre 2)			1 327 145 162	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>599 599 241</b>	<b>97 876 142</b>	<b>283 596 157</b>	<b>231 025 688</b>	<b>1 212 097 228</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	355 521	103 227 629 120 760 513	105 901 074 73 028 081	175 448 303 168 867 508	64 775 395 122 405 996	449 352 401	<b>449 352 401</b> <b>485 417 619</b>
02 – Architecture et sites patrimoniaux		17 717 775 22 164 772		16 702 000 11 265 971	685 313 757 111	35 105 088	<b>35 105 088</b> <b>34 187 854</b>
03 – Patrimoine des musées de France		298 124 990 324 840 048	9 259 249 9 365 438	35 579 959 34 748 682	25 763 738 23 040 849	368 727 936	<b>368 727 936</b> <b>391 995 017</b>
04 – Patrimoine archivistique		13 411 024 16 020 782	4 133 174 16 746 647	8 480 050 9 618 784		26 024 248	<b>26 024 248</b> <b>42 386 213</b>
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		50 000 76 633	2 546 448 2 931 637	3 925 118 2 624 331	3 253 745 3 902 707	9 775 311	<b>9 775 311</b> <b>9 535 308</b>
09 – Patrimoine archéologique		87 373 025 100 878 564	4 270 093	56 708 538 51 976 526	1 600 000 1 472 000	145 681 563	<b>145 681 563</b> <b>158 597 183</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>519 904 443</b>	<b>121 839 945</b>	<b>296 843 968</b>	<b>96 078 191</b>	<b>1 034 666 547</b>	<b>1 034 666 547</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>355 521</b>	<b>584 741 312</b>	<b>106 341 895</b>	<b>279 101 802</b>	<b>151 578 663</b>		<b>1 122 119 194</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	355 521	103 179 389 120 638 670	87 678 426 68 144 852	174 308 528 160 038 215	67 575 395 130 210 024	432 741 738	<b>432 741 738</b> <b>479 387 282</b>
02 – Architecture et sites patrimoniaux		17 717 775 21 074 029		16 702 000 11 308 816	685 313 757 111	35 105 088	<b>35 105 088</b> <b>33 139 956</b>
03 – Patrimoine des musées de France		301 024 990 320 344 071	9 461 785 7 807 188	35 579 959 29 905 704	18 417 486 25 819 613	364 484 220	<b>364 484 220</b> <b>383 876 576</b>
04 – Patrimoine archivistique		13 411 024 14 752 474	12 683 174 10 067 578	8 480 050 7 847 977		34 574 248	<b>34 574 248</b> <b>32 668 029</b>
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		50 000 73 673	2 546 448 2 737 804	3 925 118 2 624 331	3 253 745 3 902 707	9 775 311	<b>9 775 311</b> <b>9 338 516</b>
09 – Patrimoine archéologique		87 240 505 101 452 774	3 450 605	56 708 538 52 025 963	1 600 000 1 472 000	145 549 043	<b>145 549 043</b> <b>158 401 342</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>522 623 683</b>	<b>112 369 833</b>	<b>295 704 193</b>	<b>91 531 939</b>	<b>1 022 229 648</b>	<b>1 022 229 648</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>355 521</b>	<b>578 335 691</b>	<b>92 208 027</b>	<b>263 751 006</b>	<b>162 161 455</b>		<b>1 096 811 700</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 1 – Dotations des pouvoirs publics	355 521	0	0	355 521	0	0
Cat Dotations des pouvoirs publics	355 521	0	0	355 521	0	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	584 741 312	555 899 136	602 140 857	578 335 691	558 618 376	599 599 241
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	90 736 020	58 269 713	90 761 395	84 330 400	60 988 953	88 289 781
Subventions pour charges de service public	494 005 292	497 629 423	511 379 461	494 005 291	497 629 423	511 309 460
Titre 5 – Dépenses d'investissement	106 341 895	247 411 393	118 123 332	92 208 027	234 164 929	97 876 142
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	105 362 965	173 538 906	116 857 502	90 897 642	137 890 062	96 894 277
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	978 930	0	1 265 830	1 310 385	0	981 865
Subventions pour charges d'investissement	0	73 872 487	0	0	96 274 867	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	279 101 802	308 372 669	291 550 427	263 751 006	307 232 893	283 596 157
Transferts aux ménages	19 637 690	20 428 793	20 597 841	19 669 062	16 879 130	20 728 797
Transferts aux entreprises	54 847 038	20 989 462	61 329 823	53 894 221	24 190 119	58 640 821
Transferts aux collectivités territoriales	156 030 876	170 388 255	166 791 646	143 840 282	168 104 203	159 364 815
Transferts aux autres collectivités	48 586 198	96 566 159	42 831 118	46 347 440	98 059 441	44 861 724
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	151 578 663	0	202 057 488	162 161 455	0	231 025 688
Dotations en fonds propres	151 578 663	0	202 057 488	162 161 455	0	231 025 688
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 111 683 198</b>			<b>1 100 016 198</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+256 002 392			+227 128 964	
<b>Total*</b>	<b>1 122 119 194</b>	<b>1 367 685 590</b>	<b>1 213 872 104</b>	<b>1 096 811 700</b>	<b>1 327 145 162</b>	<b>1 212 097 228</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	92 516 826		162 267 538	96 369 020		165 144 301
<b>Total</b>	<b>92 516 826</b>		<b>162 267 538</b>	<b>96 369 020</b>		<b>165 144 301</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		20 140		20 140				
03/2023		304 400		304 400				
04/2023		2 065		2 065				
05/2023		169 081		169 081				
06/2023		62 261		62 261				
07/2023		27 403		27 403				
08/2023		642 609		642 609				
09/2023		78 910		78 910				
10/2023		163 468		163 468				
11/2023		14 334		14 334				
12/2023		17 104		17 104				
01/2024		10 725		10 725				
<b>Total</b>		<b>1 512 500</b>		<b>1 512 500</b>				

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		29 701 755		29 701 755				
03/2023		149 055		166 427				
04/2023		47 864 576		47 887 878				
05/2023		80 382 106		80 728 564				
06/2023		378 023		141 761				
07/2023		2 379		1 782 379				
08/2023		631 325		871 403				
10/2023		170 000		63 697				
11/2023		53 633		53 633				
12/2023		1 422 185		1 854 631				
01/2024				379 672				
<b>Total</b>		<b>160 755 038</b>		<b>163 631 801</b>				



## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		41 238 519						
<b>Total</b>		<b>41 238 519</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		55 692 654		68 097 882				
<b>Total</b>		<b>55 692 654</b>		<b>68 097 882</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		3 630 905		5 668 188				
<b>Total</b>		<b>3 630 905</b>		<b>5 668 188</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		7 566 000		762 000				
20/11/2023						10 982 000		444 000
<b>Total</b>		<b>7 566 000</b>		<b>762 000</b>		<b>10 982 000</b>		<b>444 000</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023						205 373		205 373
<b>Total</b>						<b>205 373</b>		<b>205 373</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						3 205 851		11 894 034
<b>Total</b>						<b>3 205 851</b>		<b>11 894 034</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>270 395 616</b>		<b>239 672 371</b>		<b>14 393 224</b>		<b>12 543 407</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (12)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
580102	<b>Suppression du prélèvement de 20 % sur les capitaux décès lorsque le bénéficiaire est exonéré de droit de mutation à titre gratuit</b> Prélèvement de 20% sur l'assurance vie <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795, 990 I-I, 795-0 A, 796-0 bis, 796-0 ter</i>	95	90	95
320118	<b>Réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant effectué des versements en faveur de l'achat de Trésors Nationaux et autres biens culturels spécifiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 11 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis-0 A</i>	6	39	45
110249	<b>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses de restauration d'immeubles bâtis situés dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR), les quartiers anciens dégradés, et les quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Nouveau dispositif Malraux</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 3767 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 ter/cies</i>	39	38	40
100102	<b>Déduction du revenu global des charges foncières supportées par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine et non productifs de revenus</b> Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2021 : 5671 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1964 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-1<sup>er</sup> et 156 bis</i>	20	18	23
130302	<b>Imputation sur le revenu global sans limitation de montant des déficits fonciers supportés par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine (immeubles bâtis)</b> Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 1976 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-I-3<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> alinéa, 156 bis</i>	20	16	20

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
150403	<b>Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation "musée de France" ou aux services d'archives et bibliothèques de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autre personne publique</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-1°, 2° et 3°</i>	6	5	6
150405	<b>Exonération de la taxe forfaitaire pour les cessions et exportations de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité réalisées par des non-résidents</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-5°</i>	5	5	5
110248	<b>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés monuments historiques</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 765 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 duvicies-I</i>	1	1	1
520105	<b>Exonération des monuments historiques classés ou inscrits et des parts de SCI familiales détenant des biens de cette nature</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1988 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795 A</i>	1	1	1
720207	<b>Exonération de TVA sur les objets d'art, de collection et d'antiquité, importés par les établissements agréés par le ministre chargé des affaires culturelles</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1978 - Dernière modification : 1991 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 291-II-8°</i>	1	5	1
730228	<b>Taux de 5,5 % applicable aux importations d'œuvres d'art, d'objets de collection, y compris en provenance d'autre État-membre de l'Union européenne et pour les livraisons d'œuvres d'art effectuées par leur auteur ou ses ayants droits – taux de 10 % applicable aux livraisons d'œuvres d'art effectuées à titre occasionnel par les personnes qui les ont utilisées pour les besoins de leurs exploitations et chez qui elles ont ouvert droit à déduction de la TVA</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - I, 278 septies</i>	48	nc	nc
510101	<b>Exonération des mutations à titre gratuit ou onéreux portant sur des œuvres d'art, livres, objets de collection ou documents de haute valeur artistique ou historique et agréés, dont le nouveau propriétaire fait don à l'Etat</b> Dispositions communes aux mutations à titre gratuit et à titre onéreux <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1968 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1131</i>	0	0	0
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>242</b>	<b>218</b>	<b>237</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental		490 452 380 569 614 500	490 452 380 569 614 500		466 630 740 573 826 758	466 630 740 573 826 758
02 – Architecture et sites patrimoniaux		36 719 370 32 961 374	36 719 370 32 961 374		36 719 370 33 503 922	36 719 370 33 503 922
03 – Patrimoine des musées de France		387 682 338 404 118 757	387 682 338 404 118 757		394 369 498 392 045 734	394 369 498 392 045 734
04 – Patrimoine archivistique		29 110 136 30 095 262	29 110 136 30 095 262		34 710 136 34 146 592	34 710 136 34 146 592
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		9 775 311 9 501 490	9 775 311 9 501 490		9 775 311 9 565 304	9 775 311 9 565 304
09 – Patrimoine archéologique		157 943 663 167 580 722	157 943 663 167 580 722		157 811 143 169 008 918	157 811 143 169 008 918
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 111 683 198</b>	<b>1 111 683 198</b>	<b>0</b>	<b>1 100 016 198</b>	<b>1 100 016 198</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+256 002 392	+256 002 392		+227 128 964	+227 128 964
Total des crédits ouverts	0	1 367 685 590	1 367 685 590	0	1 327 145 162	1 327 145 162
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 213 872 104</b>	<b>1 213 872 104</b>	<b>0</b>	<b>1 212 097 228</b>	<b>1 212 097 228</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+153 813 486	+153 813 486		+115 047 934	+115 047 934

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 110 683 198	1 110 683 198	0	1 099 016 198	1 099 016 198
Amendements	0	+1 000 000	+1 000 000	0	+1 000 000	+1 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 111 683 198</b>	<b>1 111 683 198</b>	<b>0</b>	<b>1 100 016 198</b>	<b>1 100 016 198</b>

Les crédits portés au titre du programme 175 « Patrimoines » au sein du projet de loi de finances pour 2023 s'élevaient à 1 110,7 M€ en AE et 1 099,0 M€ en CP, ceux-ci ont été augmentés de 1 M€ à l'assemblée nationale par l'amendement n° II-411 portant ainsi les crédits en LFI à 1 111,7 M€ en AE et 1 100,0 M€ en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant impacté les crédits disponibles du programme au titre de l'exercice 2023 s'élevaient à 259,2 M€ en AE et 238,6 M€ en CP et résultent à la fois de reports, de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits ainsi que de transferts et virements de crédits.

### 1. Arrêtés de report

Les reports de crédits non consommés en 2022 sont venus abonder le budget 2023 du programme à hauteur de 100,6 M€ en AE et 73,8 M€ en CP. Ils se répartissent comme suit :

- 55,7 M€ en AE et 68,1 M€ en CP de reports de crédits de fonds de concours ;
- 41,2 M€ de reports d'AE affectées non engagées ;
- 3,6 M€ en AE et 5,7 M € en CP de reports de droit commun.

### 2. Décrets de transferts et virements

Le budget du programme a été minoré par voie de décrets de transferts et virements pour un solde de 3,6 M€ en AE et augmenté de 0,1 M€ en CP, résultant des mouvements suivants :

Programme émetteur	Programme récepteur	Résumé du transfert	HT2 AE	HT2 CP
MINT	175	Financement du Mémorial du terrorisme, convention OPPIC	3 808 000	406 000
MU	175	Financement du Mémorial du terrorisme, convention OPPIC	3 808 000	406 000
175	124	Participation du MC au projet Archifiltre (Ministères sociaux)	- 50 000	- 50 000
212	175	Financement du Mémorial du terrorisme, échéancier post RIM 27 février (minarm)	3 808 000	406 000
131	175	Aide à l'exposition dédiée à la donation des fonds photographiques du journal « Libération » en novembre aux Archives Nationales	10 000	10 000
334	175	Aide à l'exposition "Sacrilèges" aux Archives Nationales	20 000	20 000
224	175	Financement de l'appel à projet numérisation (SIAF)	35 000	35 000
175	166	Transfert relatif à l'opération Palais de la Cité MOA APIJ	- 14 740 000	- 800 000
224	175	Crédits catégoriels CMN	275 900	275 900
224	175	Crédits catégoriels Louvre	819 984	819 984
224	175	Crédits catégoriels Orsay	207 164	207 164
224	175	Crédits catégoriels Versailles	466 415	466 415
224	175	DRASSM Cybersécurité - convention du 14 septembre	30 000	30 000
175	224	Participation du SCNAN à VITAM	- 150 000	- 150 000
175	224	Patronum	- 590 000	- 590 000
175	361	Mesures vie étudiante ENSA	- 3 000 000	- 3 000 000
224	175	Transfert au titre de la prime contractuelle des EP	1 535 164	1 535 164
175	135	Financement du programme REHA au PUCA	- 50 000	- 50 000
224	175	financement fonds transition numérique SCN-AN	50 000	50 000
224	175	financement fonds transition numérique Musée Plans reliefs	85 000	85 000

### 3. Lois de finances rectificatives

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 est venue annuler les crédits qui n'avaient pas fait l'objet d'un dégel, à hauteur de 3,2 M€ en AE et 11,9 M€ en CP.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme a par ailleurs bénéficié en 2023 de fonds de concours et d'attributions de produits pour un montant total de 162,3 M€ en AE et 165,1 M€ en CP.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	43 638 378	43 638 378	0	43 055 028	43 055 028
Surgels	0	8 727 676	8 727 676	0	8 611 006	8 611 006
Dégels	0	-14 138 203	-14 138 203	0	-4 750 000	-4 750 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>38 227 851</b>	<b>38 227 851</b>	<b>0</b>	<b>46 916 034</b>	<b>46 916 034</b>

Une réserve de 43,6 M€ en AE et 43,1 M€ en CP a été appliquée sur les crédits ouverts sur le programme 175.

Mouvements sur réserve : Les crédits du programme 175 ont fait l'objet d'un surgel de 8,7 M€ en AE et de 8,6 M€ en CP en mai 2023 et d'un dégel anticipé de 14,1 M€ en AE et de 4,8 M€ en CP. La réserve a ensuite fait l'objet d'un dégel dans le cadre du schéma de fin de gestion.

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	80 463 300		4 081 908		1 258 982		55 148 614
02 - Architecture et sites patrimoniaux	200 000		20 237		61 519		273 033
03 - Patrimoine des musées de France	29 540 700		2 123 049		1 602 396		27 230 389
04 - Patrimoine archivistique	5 060 000		379 142				4 837 717
09 - Patrimoine archéologique	185 000		2 759		2 922 897		35 000
<b>Total</b>	<b>115 449 000</b>		<b>6 607 095</b>		<b>5 845 794</b>		<b>87 524 753</b>

#### Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	68 000 000			5 829 159	3 884 927	15 791 809	7 261 025
03 - Patrimoine des musées de France	67 400 000			6 087 000	4 431 448	22 771 763	7 837 278
09 - Patrimoine archéologique						20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>135 400 000</b>			<b>11 916 159</b>	<b>8 316 375</b>	<b>38 583 572</b>	<b>15 118 303</b>

#### Génération 2025-2020

L'ensemble des contrats a été signé en septembre 2015 pour un montant de 100,2 M€. Différents ajustements intervenus en 2016, 2018 et 2019 ont modifié l'enveloppe contractualisée pour la faire passer à 115,4 M€.

#### Génération 2021-2027

En continuité avec les générations précédentes des CPER, l'État a réaffirmé sa volonté d'intervention en région et de partenariat avec les collectivités territoriales par la mise en place d'une nouvelle génération de contrats pour la période 2021-2027. Cette nouvelle génération de CPER continue de s'inscrire dans une volonté de renforcer la mise en valeur des patrimoines, notamment autour des volets territoriaux, dans l'optique d'accroître l'attractivité et le développement économiques et touristiques des territoires, ainsi que dans les volets transition énergétique et écologique pour les projets intégrant une dimension de valorisation paysagère et architecturale. Le total des mandats de négociation donné par la DGPA pour les régions métropolitaines (hors Corse) pour cette nouvelle génération s'élève à 135,4 M€. Toutes les régions, excepté la Normandie et la Corse, ont signé leur CPER en 2022, ces derniers comportant un axe ou un volet Culture qui incluent des opérations patrimoniales (restauration de monuments historiques, rénovation de musées territoriaux...).



Les opérations lancées les années antérieures se poursuivent. A titre d'exemple peuvent être citées les opérations de travaux du musée des Beaux-arts de Reims (Grand Est) ou la restauration du clos et du couvert de l'église Notre-Dame de l'Assomption du Quesnoy (Hauts-de-France).

Parmi les opérations lancées en 2023, peuvent être citées les travaux d'agrandissement du musée Rolin à Autun (Bourgogne-Franche-Comté) et ceux de la flèche de la basilique Saint-Michel à Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine).

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESSOURCES DU MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE (MUCEM)

La construction du centre de conservation et de ressources (CCR) du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), dédié au stockage et à l'étude des collections, a fait l'objet d'un partenariat public-privé (PPP) avec la société civile immobilière 2C Marseille (ICADE) conclu le 9 décembre 2009, pour une durée de 25 ans à compter de la prise de possession du bâtiment.

Le bâtiment du CCR du MuCEM a été livré le 31 août 2012. Le coût du projet a été revu à la hausse à la suite de la livraison du bâtiment et l'échéancier du PPP a été actualisé afin de prendre en compte les dépenses réellement effectuées. Le versement des loyers a débuté en 2012. Le montant du loyer prend en compte le financement de l'investissement et du dédit (34,7 M€ en AE et 29,9 M€ en CP), des frais financiers (21,9 M€) et du fonctionnement pendant les 25 années du contrat (35,6 M€), soit un coût total de 92,2 M€ à l'issue de celui-ci en 2037.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	29 900 000	29 900 000	0	0	0	0	0	0	0
	9 600 000	8 400 000	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	9 680 000	8 350 000	1 330 000	0	1 330 000	0	0	0	0
	9 680 000	8 350 000	1 330 000	0	1 330 000	0	0	0	0
Financement	6 980 000	6 110 000	870 000	0	870 000	0	0	0	0
	6 980 000	6 110 000	870 000	0	870 000	0	0	0	0

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>1 367 685 590</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>1 327 145 162</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 213 872 104</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>1 212 097 228</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>35 434 787</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>12 025 740</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>118 378 699</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>1 200 071 488</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>756 400 557</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>36 644</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>756 437 200</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>12 025 740</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>744 411 460</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 213 872 104</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>1 200 071 488</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>13 800 616</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>758 212 077</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>758 454 809</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>-242 732</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION****01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental		490 452 380 569 614 500	<b>490 452 380</b> <b>569 614 500</b>		466 630 740 573 826 758	<b>466 630 740</b> <b>573 826 758</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	109 822 171	133 957 955	109 773 931	131 032 911
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 178 444	34 903 718	29 130 204	31 978 674
Subventions pour charges de service public	80 643 727	99 054 237	80 643 727	99 054 237
Titre 5 : Dépenses d'investissement	202 053 205	87 813 156	179 419 581	73 749 586
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	151 639 321	87 813 156	111 205 697	73 733 410
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				16 176
Subventions pour charges d'investissement	50 413 884		68 213 884	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	178 577 004	171 775 355	177 437 228	167 706 045
Transferts aux ménages	20 428 793	20 050 375	16 879 130	19 872 008
Transferts aux entreprises	20 989 462	17 618 100	24 190 119	15 234 707
Transferts aux collectivités territoriales	107 930 599	113 681 263	105 646 547	109 864 668
Transferts aux autres collectivités	29 228 150	20 425 618	30 721 432	22 734 663
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		176 068 034		201 338 217
Dotations en fonds propres		176 068 034		201 338 217
<b>Total</b>	<b>490 452 380</b>	<b>569 614 500</b>	<b>466 630 740</b>	<b>573 826 758</b>

L'action 1 « Monuments historiques et patrimoine monumental » distingue **les crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques (I) et les autres crédits du patrimoine monumental (II)** qui comprennent les moyens de fonctionnement accordés aux dispositifs et aux institutions œuvrant dans le domaine du patrimoine.

## I – CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES (569,6 M€ en AE et 573,8 M€ en CP)

Tableau général des crédits consacrés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>MH "hors grands projets"</b>	357,87	341,45	513,0	510,3
Crédits d'entretien	51,06	51,01	176,9	169,7
<i>dont dépenses de fonctionnement MH Etat (y.c. entretien monuments nationaux)</i>	26,44	26,39	34,9	32,0
<i>dont dépenses d'intervention MH non Etat</i>	24,12	24,12	43,0	38,7
dont subventions pour charges de service public (opérateurs)	0,50	0,50	99,1	99,1
Crédits de restauration	306,81	290,44	336,01	340,61
<i>dont dépenses d'investissement monuments nationaux (subvention CMN)</i>	25,00	25,00	27,9	29,1
<i>dont dépenses d'investissement MH Etat</i>	121,76	106,53	68,0	72,8
<i>dont dépenses d'intervention MH non Etat</i>	152,74	151,60	128,8	127,4
<i>dont dépenses d'investissement opérateurs</i>	7,32	7,32	111,3	111,3
<i>dont urgences patrimoniales</i>				
<b>MH "Grands projets"</b>	47,85	40,44	56,7	63,5
Grand Palais	1,00	5,00	4,2	7,9
Versailles	16,60	19,60	16,1	24,0
Richelieu - restauration	0,00	0,00	0,0	1,6
Abbaye de Clairvaux	15,00	2,00	14,8	0,9
Château de Gaillon			5,1	0,0
Palais de la Cité (APIJ)	14,75	0,90	0,0	0,0
Palais de la Cité (CMN)	0,00	0,00	0,0	0,0
Site AN de Paris (MH)	0,00	1,65	0,0	0,0
Fontainebleau	0,50	6,30	0,5	8,1
Villiers-Cotterêts	0,00	5,00	16,0	21,0
<b>Total monuments historiques</b>	<b>405,72</b>	<b>381,90</b>	<b>569,6</b>	<b>573,8</b>

Tableau général des crédits consacrés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>MH "hors grands projets"</b>	354,21	335,75	513,0	510,3
Dépenses de fonctionnement	26,94	26,89	134,0	131,0
dont dépenses de fonctionnement courant - crédits centraux	7,58	7,58	13,5	11,9
dont dépenses de fonctionnement courant - crédits déconcentrés	18,87	18,82	21,4	20,1
dont subventions pour charges de service public	0,50	0,50	99,1	99,1
Dépenses d'investissement	150,41	133,14	207,2	211,6
dont dépenses d'investissement - crédits centraux	35,47	28,46	5,7	16,8
dont dépenses d'investissement - crédits déconcentrés	82,37	67,61	62,3	54,4
dont subventions pour charges d'investissement (opérateurs)	32,57	37,07	139,3	140,4
Dépenses d'intervention	176,85	175,71	171,8	167,7
dont dépenses d'intervention - crédits centraux	5,00	1,00	5,0	4,9
dont dépenses d'intervention - crédits déconcentrés	171,85	174,71	166,7	162,8
<b>MH "Grands projets"</b>	51,51	46,14	56,7	63,5
Dépenses d'investissement	33,41	10,25	19,9	2,5
Dépenses d'investissement – Subventions pour charges d'investissement (opérateurs)	18,10	35,90	36,8	61,0
<b>Total monuments historiques</b>	<b>405,72</b>	<b>381,90</b>	<b>569,6</b>	<b>573,8</b>

## A. CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES « HORS GRANDS PROJETS »

Les écarts entre la LFI 2023 (405,7 M€ en AE et 381,9 M€ en CP) et l'exécution (569,6 M€ en AE et 573,8 M€ en CP) correspondent principalement aux versements à destination de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP) financés par voie de fonds de concours, par divers mouvements de fongibilités, ainsi que par le report de crédits affectés sur tranches fonctionnelles.

### 1. Dépenses de fonctionnement : 134,0 M€ en AE et 131,0 M€ en CP

Ces crédits se décomposent comme suit :

- **Les crédits centraux** : 13,5 M€ en AE et 11,9 M€ en CP, principalement au titre de l'entretien des monuments historiques de l'État réalisé par l'OPPIC ainsi que pour les dépenses des services à compétences nationales du patrimoine.
- **Les crédits déconcentrés** : 21,4 M€ en AE et 20,1 M€ en CP au titre de l'entretien des monuments historiques appartenant à l'État répartis sur l'ensemble du territoire.
- **Les autres crédits de fonctionnement** : 99,1 M€ sont constitués des subventions pour charges de service public des opérateurs du patrimoine
  - 51,3 M€ pour le centre des monuments nationaux
  - 36,8 M€ pour le fonctionnement du château de Versailles
  - 10,4 M€ pour l'établissement public de Notre-Dame de Paris
  - 0,5 M€ pour le financement des travaux d'entretien du musée du Louvre

### 2. Dépenses d'investissement : 207,2 M€ en AE et 211,6 M€ en CP

#### • Les crédits centraux : 5,7 M€ en AE et 16,8 M€ en CP

Ces crédits, principalement versés à l'OPPIC, ont notamment permis de couvrir les besoins en matière de rénovation des monuments occupés par les services à compétence nationale (SCN) ainsi que des établissements publics abrités dans des monuments historiques.

#### • Les crédits déconcentrés : 62,3 M€ en AE et 54,4 M€ en CP

Il s'agit des crédits déconcentrés d'investissement finançant la restauration des monuments historiques sous maîtrise d'ouvrage de l'État en région. Peuvent être cités, à titre d'exemples, les travaux de restauration de la cathédrale de Nantes, de la cathédrale Saint-Cyr Sainte-Juliette, de la cathédrale Saint-Louis ou encore de la restauration de la Tour noire de la cathédrale Saint-Étienne à Meaux.

• **Les crédits d'investissement des opérateurs** : 139,3 M€ en AE et 140,4 M€ en CP ont exécutés en titre 7. Les dépenses sont détaillées infra.

### 3. Dépenses d'intervention : 171,8 M€ en AE et 167,7 M€ en CP

La consommation des crédits déconcentrés consacrés à la restauration des monuments historiques a été fortement relancée après les retards constatés lors de la crise sanitaire.

- 20,1 M€ en AE et 19,9 M€ en CP ont été versés à des collectivités ou à des particuliers pour les travaux d'entretien qu'ils réalisent sur les monuments historiques, orgues et objets mobiliers dont ils sont propriétaires.
- 131,3 M€ en AE et 125,1 M€ en CP ont été versés pour des opérations de restauration engagées par les collectivités territoriales ou les propriétaires privés qui assurent eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage.
- 20,4 M€ en AE et 22,7 M€ en CP en 2023 ont été transférés par les DRAC à d'autres collectivités locales en particulier dans le cadre du fonds partenarial et incitatif visant à aider les collectivités à faibles ressources à entretenir leurs monuments historiques.

### 4. Dépenses d'opérations financières : 139,3 M€ en AE et 140,4 M€ en CP

111,3 M€ en AE et 119,4 M€ en CP ont été versés aux opérateurs monuments historiques et assimilés ci-dessous au titre de leur dotation en fonds propres (hors centre des monuments nationaux et grands projets).

*Les crédits sont imputés en 2023 en dotations en fonds propres (catégorie 72) mais relèvent bien de subventions pour charges d'investissement (catégorie 53). L'évolution des imputations budgétaires dans le logiciel budgétaire Chorus, à*

la suite de la nouvelle classification des dépenses par catégorie prévue par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021, n'a pas pu être effective pour la gestion 2023 et le sera pour les prochains exercices.

Opérateurs en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Académie de France à Rome	0,9	0,9	0,8	0,8
Château et domaine de Chambord	2,5	2,5	2,5	2,5
Louvre	2,2	2,2	2,2	2,2
Etablissement public de Notre-Dame	0,0	0,0	103,2	103,2
Centre des monuments nationaux	25,0	30,0	27,9	29,1
Musée d'Orsay	1,5	1,5	1,4	1,4
Autres subventions exceptionnelles	0,0	0,0	1,1	1,1
<b>Total</b>	<b>32,1</b>	<b>37,1</b>	<b>139,3</b>	<b>140,4</b>

L'écart avec la LFI, d'un montant de 107,2 M€ en AE et 103,3 M€ en CP, s'explique pour la quasi-totalité par les dépenses exécutées au profit de l'établissement public Notre-Dame dont les crédits proviennent de fonds de concours (103,2 M€ en AE et en CP).

Les autres écarts s'expliquent :

- par l'application de la réserve de précaution (-1,0 M€) ;
- le versement de subventions à destination de la Comédie Française et de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts pour leur bâti monument historique (+1,1 M€ en AE et en CP) ;
- un versement complémentaire au centre des monuments nationaux au titre de la panthéonisation de Missak Manouchian (2,8 M€).

## **B. CRÉDITS MONUMENTS HISTORIQUES « GRANDS PROJETS » : 56,7 M€ en AE et 63,5 M€ en CP**

### **1. Dépenses d'investissement : 19,9 M€ en AE et 2,5 M€ CP**

Les dépenses d'investissement des crédits monuments historiques « Grands Projets » ont été exécutés au titre de :

- la réhabilitation de l'abbaye de Clairvaux (14,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) ;
- la restauration du château de Gaillon dans l'Eure (5,1 M€ en AE) ;
- la rénovation du Quadrilatère Richelieu et des travaux du site parisien des Archives nationales (1,6 M€ en CP).

### **2. Dépenses d'opérations financières : 36,8 M€ en AE et 61,0 M€ en CP**

L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique, outre l'application de la réserve de précaution, par des dotations complémentaires pour le Grand-Palais (3 M€), pour le château de Gaillon identifié dans les crédits DRAC initialement (5,1 M€ en AE) et pour Villers-Cotterêts à la suite des mesures d'accélération du chantier et pour faire face à l'inflation des matières premières (16 M€). Les crédits destinés à la restauration du Palais de la Cité n'apparaissent pas comme exécutés sur le programme 175 car ils ont été transférés au ministère de la Justice, tutelle de l'APIJ qui est maître d'œuvre des travaux de l'île de la Cité.

## **C. RESTAURATION DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DE PARIS**

L'incendie qui a frappé la cathédrale Notre-Dame de Paris dans la nuit du 15 avril 2019 a entraîné des dégâts majeurs au premier rang desquels la perte de la charpente médiévale et de la quasi-totalité de la charpente restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle par Viollet-le-Duc, l'écroulement de la flèche entraînant le percement des voûtes de la croisée du transept, la fragilisation des pignons et des arcs-boutants due à la variation de la poussée dans la structure de l'édifice et l'altération de certaines pierres due à la chaleur extrême de l'incendie.

À la suite de l'incendie, les travaux urgents de sécurisation et de consolidation de l'édifice ont été engagés très rapidement sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC Île-de-France puis à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019 sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP). Au total 113,7 M€ en AE et CP ont été exécutés sur le P175 en 2023 au titre des versements de subvention en fonctionnement et en investissement à l'EP-RNDP (le détail figure supra). Le financement de ces travaux de

sécurisation a été permis par le rattachement, par voie de fonds de concours sur le programme 175, des dons collectés dans le cadre de la souscription nationale créée par la loi du n° 2019-803 du 29 juillet 2019.

## ACTION

### 02 – Architecture et sites patrimoniaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Architecture et sites patrimoniaux		36 719 370 32 961 374	<b>36 719 370</b> <b>32 961 374</b>		36 719 370 33 503 922	<b>36 719 370</b> <b>33 503 922</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 332 057	21 633 448	18 332 057	21 837 978
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	366 172	3 515 127	366 172	3 789 657
Subventions pour charges de service public	17 965 885	18 118 321	17 965 885	18 048 321
Titre 5 : Dépenses d'investissement	685 313		685 313	
Subventions pour charges d'investissement	685 313		685 313	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	17 702 000	10 676 235	17 702 000	11 014 252
Transferts aux ménages		491 216		800 539
Transferts aux entreprises		1 068 184		1 104 639
Transferts aux collectivités territoriales		4 309 044		4 299 816
Transferts aux autres collectivités	17 702 000	4 807 792	17 702 000	4 809 259
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		651 691		651 691
Dotations en fonds propres		651 691		651 691
<b>Total</b>	<b>36 719 370</b>	<b>32 961 374</b>	<b>36 719 370</b>	<b>33 503 922</b>

#### Dépenses de fonctionnement : 21,6 M€ en AE et 21,8 M€ en CP

- **Crédits centraux : 0,5 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont permis de financer des études et des prestations de service en architecture ainsi que la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), notamment pour des missions effectuées par les architectes consultants qui participent aux jurys de concours ou d'appels d'offre. La MIQCP est une structure regroupant des spécialistes de haut niveau du droit de la commande publique et des processus de réalisation des constructions publiques. Elle assure également un travail quotidien de conseil aux maîtres d'ouvrage publics ainsi que des actions de formation.

- **Crédits déconcentrés : 3,0 M€ en AE et 3,2 M€ en CP**

L'exécution en DRAC correspond notamment à des opérations pluriannuelles d'études relatives à des espaces protégés (sites patrimoniaux remarquables, abords, patrimoine mondial).

- **Subventions pour charges de service public : 18,0 M€ en AE et en CP**

La subvention versée pour le fonctionnement de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) s'est établie à 18,05 M€ en AE et CP. La différence entre les crédits votés en loi de finances et les crédits effectivement exécutés s'explique par une subvention complémentaire en fin d'année au titre du financement de l'exposition et du catalogue du GPNA Philippe Prost.

**Dépenses d'intervention : 10,7 M€ en AE et 11,0 M€**

Initialement prévus en « transferts aux autres collectivités » à hauteur de 17,70 M€ en AE et CP, une partie de ces crédits a été ventilée sur les autres catégories budgétaires. L'écart avec la LFI s'explique principalement par une fongibilité vers l'enveloppe de fonctionnement.

- **Crédits centraux : 1,6 M€ en AE et CP**

Les crédits centraux concernent principalement la rubrique « transfert aux autres collectivités » à hauteur de 1,2 M€ en AE et CP, mais également la rubrique « transferts aux entreprises » à hauteur de 0,4 M€ en AE et CP et ont permis le soutien aux structures de diffusion de l'architecture ainsi qu'à la profession d'architecte.

- **Crédits déconcentrés : 9,1 M€ en AE et 9,4 M€ en CP**

Transferts aux ménages : 0,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP

Ces crédits ont participé au soutien d'études et de travaux engagés par des particuliers aux abords des espaces protégés.

Transferts aux entreprises : 0,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

Ces crédits ont permis, d'une part, la promotion, la diffusion et la sensibilisation à l'architecture en région, et d'autre part, le soutien des études et des travaux engagés aux abords des espaces protégés.

Transferts aux collectivités territoriales : 4,3 M€ en AE et en CP

Les crédits alloués aux collectivités territoriales ont permis de financer :

- Les dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) pour 2,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP ;
- L'élaboration (études préalables et documents de gestion) des sites patrimoniaux remarquables, mais également des travaux engagés par les propriétaires publics aux abords de monuments historiques en secteurs sauvegardés à hauteur de 1,5 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ;
- Des actions de valorisation et de promotion de l'architecture pour 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Transferts aux autres collectivités : 3,6 M€ en AE et CP

Les crédits alloués aux autres collectivités ont permis de financer :

- 3,3 M€ en AE et 3,2 M€ en CP concernent des actions de valorisation et de promotion de l'architecture ;
- 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ont été affectés à des travaux en espaces protégés ;
- 0,2 M€ en AE et CP ont financé les dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) ;
- 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ont permis de mener les études pour la création d'un périmètre délimité des abords, les études pour la constitution des sites patrimoniaux remarquables et les études préalables aux campagnes de labellisation « Architecture contemporaine remarquable ».

**Dépenses d'opérations financières : 0,7 € en AE et CP**

La dotation en fonds propres versée à la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) s'élève à 0,7 M€ en AE et CP.



**ACTION****03 – Patrimoine des musées de France**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Patrimoine des musées de France		387 682 338 404 118 757	<b>387 682 338</b> <b>404 118 757</b>		394 369 498 392 045 734	<b>394 369 498</b> <b>392 045 734</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	320 887 871	329 707 905	323 787 871	330 776 768
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 874 492	26 737 372	15 774 492	27 806 236
Subventions pour charges de service public	308 013 379	302 970 533	308 013 379	302 970 532
Titre 5 : Dépenses d'investissement	31 214 508	22 708 432	35 001 668	7 601 385
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 294 963	22 685 512	12 479 743	7 578 465
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		22 920		22 920
Subventions pour charges d'investissement	17 919 545		22 521 925	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	35 579 959	31 476 045	35 579 959	29 743 191
Transferts aux entreprises		3 253 198		2 762 336
Transferts aux collectivités territoriales	23 160 000	19 594 195	23 160 000	18 707 750
Transferts aux autres collectivités	12 419 959	8 628 653	12 419 959	8 273 104
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		20 226 374		23 924 391
Dotations en fonds propres		20 226 374		23 924 391
<b>Total</b>	<b>387 682 338</b>	<b>404 118 757</b>	<b>394 369 498</b>	<b>392 045 734</b>

Les dépenses de fonctionnement exécutées s'élevaient à 329,7 M€ en AE et 330,8 M€ en CP, en écart de +9 M€ en AE et +7 M€ en CP par rapport à la LFI 2023.

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 26,7 M€ en AE et 27,8 M€ CP**

- **Crédits centraux : 26,6 M€ en AE et 27,7 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant correspondent aux moyens de fonctionnement (fonctionnement des services, entretien des bâtiments, conservation et connaissance scientifique des œuvres, accueil du public) alloués aux musées nationaux et autres institutions disposant du statut de service à compétence nationale (SCN) relevant du service des musées de France.

Les crédits exécutés en 2023 sont supérieurs de +8,6 M€ en AE et +5,2 M€ en CP par rapport à la LFI 2023. Des crédits inscrits initialement en investissement (2,9 M€ en AE et 2,1 M€ en CP) et au titre de la restauration des collections nationales (1,2 M€ en AE= CP) ont finalement été majoritairement consommés en fonctionnement par les musées nationaux. Par ailleurs, l'exécution intègre également les recettes perçues (attributions de produits et fonds de concours) par les musées nationaux.

Par ailleurs, 3,8 M€ en AE et 8,2 M€ en CP ont été exécutés comme suit :

- 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP dans le cadre de dépenses assurées par l'administration centrale (transport des œuvres, assurances...);
- 2,5 M€ en AE et 2,9 M€ en CP ont été versés à la société SCI 2C Marseille pour le fonctionnement du centre de conservation et de ressources du MuCEM dans le cadre du PPP (qui couvre les coûts de fonctionnement du bâtiment et les frais financiers) ;
- 1,2 M€ en AE et 5,0 M€ en CP ont été versés à la société Chenue au titre du gardiennage des collections de certains opérateurs nationaux.

SCN Musées en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Musée du Moyen Âge - Thermes et Hôtel de Cluny	1,4	1,2	2,6	1,8
Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye)	1,3	1,6	3,2	3,4
Musée de la Renaissance (Ecouen)	0,8	1,0	1,4	1,2
Musée de châteaux Malmaison, île d'Aix et Maison Bonaparte à Ajaccio	1,2	1,1	2,0	1,8
Musée de la Préhistoire (Les Eyzies de Tayac)	0,6	0,8	1,7	1,3
Musée du château de Pau	0,9	0,8	1,3	1,0
Musée Magnin (Dijon)	0,2	0,2	0,4	0,3
Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny (Mouilleron-en-Pareds)	0,1	0,1	0,2	0,2
Musée du château de Compiègne et musée franco-américain (Château de Blérancourt)	3,0	2,8	3,9	3,0
Musées du XXème siècle	1,0	1,2	2,3	1,8
Musée des plans et reliefs	0,5	0,5	0,7	0,7
Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF)	3,1	2,9	3,2	2,9
<b>Total</b>	<b>14,1</b>	<b>14,2</b>	<b>22,7</b>	<b>19,4</b>

- **Crédits déconcentrés** : 0,2 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont été exécutés en DRAC pour des dépenses de fonctionnement spécifiques et ponctuelles de conservation préventive.

**Subventions pour charges de service public : 303,0 M€ en AE et en CP, en écart de -5 M€ en AE=CP par rapport à la LFI 2023.**

Les subventions pour charges de service public des opérateurs se décomposent de la façon suivante :

1. Les opérateurs strictement muséaux : Louvre, Branly, Orsay, Guimet, Fontainebleau, Picasso, Henner - Moreau, MuCEM

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public de ces opérateurs s'élèvent à 182,1 M€ en AE et CP. Ils sont répartis comme suit :

Opérateurs en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Musée du Louvre	91,4	91,4	91,7	91,7
Branly	23,7	23,7	23,1	23,1
Orsay	35,7	35,7	35,3	35,3
Guimet	4,4	4,4	4,9	4,9
Fontainebleau	3,4	3,4	3,7	3,7
Picasso	4,1	4,1	4,4	4,4
MuCEM	19,3	19,3	18,3	18,3
Henner-Moreau	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>182,8</b>	<b>182,8</b>	<b>182,1</b>	<b>182,1</b>

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à 0,7 M€ en AE et en CP et s'explique par l'application de la réserve de précaution pour -2,7 M€ en AE et en CP puis par des versements en cours de gestion :

- un complément à hauteur de 1,1 M€ en faveur du musée du Louvre, au titre de la revalorisation des contractuels et au titre des mesures catégorielles ;
- un complément à hauteur de 0,01 M€ en faveur du musée du Quai Branly, au titre de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,3 M€ en faveur du musée d'Orsay au titre des mesures catégorielles et de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,7 M€ en faveur du musée Guimet au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement et de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,5 M€ en faveur du château de Fontainebleau, au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement et de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,6 M€ en faveur du musée Picasso au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement et de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,1 M€ en faveur du MuCEM, au titre de la revalorisation des contractuels ;

## 2. Les opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale : CNAC-GP, les Arts décoratifs, EPPPD

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public des opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale s'élèvent à 93,6 M€ en AE et CP et sont répartis comme suit :

Opérateurs en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
CNAC-GP	73,2	73,2	73,2	73,2
Musée des Arts Décoratifs (MAD)	15,6	15,6	15,0	15,0
EPPPD-MNHI	4,9	4,9	5,4	5,4
<b>Total</b>	<b>93,6</b>	<b>93,6</b>	<b>93,6</b>	<b>93,6</b>

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits est nul. L'évolution des crédits alloués s'explique par l'application de la réserve de précaution des opérateurs pour -1,1 M€ par le versement de complément de gestion pour 1,1 M € :

- un complément à hauteur de 0,4 M€ en AE et CP en faveur du centre national d'art et de la culture Georges Pompidou au titre de la revalorisation des contractuels ;
- un complément à hauteur de 0,7 M€ en AE et CP en faveur de l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement et de la revalorisation des contractuels ;

## 3. Les opérateurs dont l'activité muséale n'est pas prépondérante : Institut national d'histoire de l'art et Réunion des musées nationaux-Grand Palais

Les subventions pour charges de service public des opérateurs ayant une activité « non muséale » s'élèvent à 27,3 M€ en AE et CP et se décomposent comme suit :

Opérateurs en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
INHA	4,1	4,1	3,9	3,9
RMN-GP	22,5	22,5	23,4	23,4
<b>Total</b>	<b>26,6</b>	<b>26,6</b>	<b>27,3</b>	<b>27,3</b>

L'écart entre la LFI et l'exécution, d'un montant de 0,7 M€ en AE et en CP, s'explique par la réserve de précaution appliquée aux opérateurs (-1,3 M€) ainsi que par un complément à hauteur de 2,0 M€ en faveur de l'établissement public de la réunion des musées nationaux et du Grand Palais, au titre notamment des expérimentations, open data et France collection 3D.

### Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22,7 M€ en AE et 7,6 M€ en CP.

- **Crédits centraux** : 22,6 M€ en AE et 7,3 M€ en CP

Ces crédits correspondent aux opérations d'investissement pilotées en administration centrale détaillées ci-dessous :

- le centre de conservation et de recherche, dédié à l'accueil et à l'étude des collections du MuCEM à Marseille dans le cadre du PPP : 1,2 M€ en CP versés au titre de l'investissement ;
- l'aménagement et la rénovation des sites des différents musées au titre de la convention annuelle avec l'OPPIC : 18,4 M€ en AE et 3,4 M€ en CP en particulier le lancement du musée mémorial du terrorisme ;
- les investissements sous maîtrise d'ouvrage des SCN : 4,2 M€ en AE et 2,7 M€ en CP y compris pour la conservation préventive et la restauration des collections

- **Crédits déconcentrés** : 0,1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP

Ces crédits ont notamment été exécutés au titre de l'opération d'aménagement de l'hôtel Lantin (musée Magnin) à Dijon.

### Les dépenses d'intervention s'élèvent à 31,5 M€ en AE et 29,7 M€ en CP, en écart de -4 M€ en AE et -5 M€ en CP par rapport à la LFI 2023.

- **Crédits centraux** : 2,9 M€ en AE et 3,2 M€ en CP

Ces crédits correspondent :

- au financement du GIP Port-Royal à hauteur de 0,6 M€ en AE et CP ;
- à diverses subventions, à hauteur de 2,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP, dont l'Institut du Monde Arabe pour 2 M€ en AE et en CP.

- **Crédits déconcentrés** : 28,6 M€ en AE et 26,5 M€ en CP

Dans le cadre de la politique territoriale du ministère, ces crédits ont notamment été utilisés :

- à hauteur de 14,9 M€ en AE et 12,7 M€ en CP pour la construction ou la rénovation de plusieurs musées territoriaux (dont 6,4 M€ en AE et 6,0 M€ en CP dans le cadre des CPER) au premier rang desquels :
  - le musée des beaux-arts de Rennes (1,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
  - le musée d'art de Clermont-Ferrand (1,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
  - le centre national du costume de scène (1,3 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
  - le musée Rolin à Autun au titre des CPER (1,4 M€ en AE)
- à hauteur de 2,6 M€ en AE et en CP pour soutenir des expositions en région ;
- à hauteur de 2,6 M€ en AE et en CP pour soutenir la restauration et la conservation des œuvres ;
- A hauteur de 8,6 M€ en AE et en CP pour des actions de recherche, de connaissance, de valorisation et de promotion des collections sur tout le territoire.

### Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 20,2 M€ en AE et 23,9 M€ en CP

Ces crédits ont permis de financer les investissements des établissements suivants :

Opérateurs en M€	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Musée du Louvre	2,0	2,0	2,6	2,6
CNAC-GP	9,1	10,1	8,7	8,7
Branly			0,5	0,5
Guimet	0,7	0,7	0,7	0,7
Musée des arts décoratifs	1,2	1,2	1,7	1,7
INHA	0,1	0,1	0,2	0,2
Fontainebleau	2,4	6,0	2,1	5,8
Picasso	0,4	0,4	0,5	0,5
EPPPD	1,8	1,8	1,8	1,8
MuCEM	0,4	0,4	0,9	0,9
Henner-Moreau	0,1	0,1	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>17,9</b>	<b>22,5</b>	<b>20,2</b>	<b>23,9</b>

L'écart entre la LFI et l'exécution constatée s'élève à +2,3 M€ en AE et +1,4 M€ en CP et correspond à un complément exceptionnel permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme (1,5 M€ en AE et 0,6 M€). Par ailleurs, deux compléments en gestion ont été effectués en faveur du musée Nissim de Camondo (+0,4 M€) et en faveur de la restauration de la verrière des musées Henner et Moreau (+0,4 M€)

Les crédits sont imputés en 2023 en dotations en fonds propres (catégorie 72) mais relèvent pour la plupart bien de subventions pour charges d'investissement (catégorie 53). L'évolution des imputations budgétaires dans le logiciel budgétaire Chorus, à la suite de la nouvelle classification des dépenses par catégorie prévue par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021, n'a pas pu être effective pour la gestion 2023 et le sera pour les prochains exercices.

## ACTION

### 04 – Patrimoine archivistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Patrimoine archivistique		29 110 136 30 095 262	<b>29 110 136</b> <b>30 095 262</b>		34 710 136 34 146 592	<b>34 710 136</b> <b>34 146 592</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 571 912	16 244 253	14 571 912	15 190 926
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 401 912	16 082 657	14 401 912	15 029 330
Subventions pour charges de service public	170 000	161 596	170 000	161 596
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 058 174	3 467 597	11 658 174	10 933 996
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 058 174	2 262 948	11 658 174	9 991 227
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 204 650		942 769
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 480 050	10 383 412	8 480 050	8 021 669
Transferts aux entreprises		65 001		65 000
Transferts aux collectivités territoriales	7 000 000	9 180 608	7 000 000	6 818 866
Transferts aux autres collectivités	1 480 050	1 137 803	1 480 050	1 137 803
<b>Total</b>	<b>29 110 136</b>	<b>30 095 262</b>	<b>34 710 136</b>	<b>34 146 592</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 de l'action 04 s'élèvent à 16,2 M€ en AE et 15,2 M€ en CP, écart de +1,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP par rapport à la LFI 2023.

**Les dépenses de fonctionnement courant pour les archives s'élèvent à 16,1 M€ en AE et 15,0 M€ en CP, en écart de +1,7 M€ en AE et +0,6 M€ en CP.**

Elles sont principalement constituées des dépenses relatives au fonctionnement des services d'archives nationales et du Centre national du microfilm et de la numérisation :

- SCN Archives nationales (AN) : 12,5 M€ en AE et 11,5 M€ en CP, en écart de +0,5 M€ en AE et -0,4 M€ en CP par rapport à la LFI 2023 ;
- SCN Archives nationales du monde du travail (ANMT) et SCN Archives nationales de l'Outre-Mer (ANOM) : 2,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP, en écart de +0,5 M€ en AE et +0,6 M€ en CP à la LFI 2023 ;
- Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) : 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP, en écart de +0,2 M€ en AE=CP par rapport à la LFI 2023.

Des crédits de fonctionnement sont également utilisés par le service interministériel des archives dans le cadre de passation de marchés tel que Logilab (0,6 M€ en AE et 0,4 M € en CP).

#### **Subventions pour charges de service public : 0,2 M€ en AE et en CP, conformément à la LFI 2023**

Comme chaque année, la subvention pour charges de service public versée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP est destinée au traitement des archives d'architectes, conformément aux missions statutaires relatives à la contribution de cette institution « à la collecte, à la conservation et à la valorisation des archives d'architecture » (Art. R142-1du Code du patrimoine, 2°).

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement exécutées en 2023 de l'action 04 s'élèvent à 3,5 M€ en AE et 10,9 M€ en CP, en écart de -2,5 M€ en AE et -0,7 M€ en CP par rapport à la LFI 2023.**

- **SCN Archives nationales (AN) dont crédits relatifs au système d'information archivistique (SIA)** : 2,4 M€ en AE et 2,1 M€ en CP ;
- **SCN des ANOM et des ANMT** à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- **Numérisation des archives des SCN AN, ANOM, ANMT** : 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP
- **OPPIC** : 0,2 M€ en AE et 8,0 M€ en CP pour plusieurs opérations de travaux portant sur les sites archivistiques, et notamment :
  - Études et travaux de la phase 1 du schéma directeur du site parisien des archives nationales : 2,6 M€ en CP, en écart de +2,2 M€ en CP à la LFI 2023 ;
  - Extension du bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine : 4,7 M € en CP, en écart de +2 M€ en CP à la LFI 2023 ;
  - Travaux liés à l'accessibilité des stages V4 aux archives nationales : 0,1 M€ en CP ;
  - Études portant sur le schéma directeur conservation des ANOM : 0,5 M€ en CP ;
  - Réalisation d'études et de travaux sur les espaces de conservation à froid du CNMN : 0,2 en AE et 0,1 M€ de CP.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

**Les dépenses d'intervention de l'action 04 s'élèvent à 10,4 M€ en AE 8,0 M€ en CP, en écart de +2 M€ en AE et -0,5 M€ en CP à la LFI 2023**

#### **• Crédits centraux : 0,9 M€ en AE=CP, soit une sous-exécution de -0,4 M€ par rapport à la LFI 2023**

Ces crédits ont majoritairement permis d'aider des associations agissant en faveur de la valorisation, de la conservation et de la diffusion des archives. Il s'agit notamment du soutien aux projets d'archivage numérique menés au niveau national (appel à projet DIAMAN) et au niveau territorial (appel à projet ANET).

#### **• Crédits déconcentrés : 9,5 M€ en AE et 7,1 M€ en CP, soit +1,5 M€ en AE et -0,9 M€ en CP à la LFI 2023**

Interventions en fonctionnement : 2,7 M€ en AE et 2,7 M€ en CP, soit +1,8 M€ en AE=CP par rapport à la LFI 2023.

Ces crédits ont été destinés au financement d'opérations de restauration, de conservation, de numérisation, d'encodage d'instruments de recherche et de valorisation du patrimoine archivistique en région, ainsi qu'au volet régional des commémorations et célébrations nationales.

Interventions en investissement : 7,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP, soit +0,7 M€ en AE et -1,7 M€ en CP par rapport à la LFI 2023.

Ces crédits ont principalement contribué au financement de la construction ou la rénovation de bâtiments d'archives départementales, notamment à Mayotte (3,7 M€ en AE et 1,1 M€ en CP), en Occitanie (1,6 M€ en AE et 0,1 M€ en CP), et en Auvergne Rhône Alpes (1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP).

## ACTION

### 08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		9 775 311 9 501 490	<b>9 775 311</b> <b>9 501 490</b>		9 775 311 9 565 304	<b>9 775 311</b> <b>9 565 304</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	119 091	50 000	112 935
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		71 115		64 959
Subventions pour charges de service public	50 000	47 976	50 000	47 976
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 800 193	1 891 895	5 800 193	2 018 327
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 546 448	1 891 895	2 546 448	2 018 327
Subventions pour charges d'investissement	3 253 745		3 253 745	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 925 118	3 468 247	3 925 118	3 411 785
Transferts aux entreprises		20 573		20 573
Transferts aux collectivités territoriales	2 177 118	3 275 174	2 177 118	3 218 712
Transferts aux autres collectivités	1 748 000	172 500	1 748 000	172 500
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		4 022 257		4 022 257
Dotations en fonds propres		4 022 257		4 022 257
<b>Total</b>	<b>9 775 311</b>	<b>9 501 490</b>	<b>9 775 311</b>	<b>9 565 304</b>

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,12 M€ en AE et 0,11 CP, en écart de +0,07 M€ et 0,06 M€ en CP par rapport à la LFI**

Une subvention pour charges de service public a été versée au Centre des monuments nationaux pour 0,05 M€ en AE et CP pour des opérations d'inventaires liées aux acquisitions.

L'écart à la LFI 2023 à hauteur de +0,07 M€ en AE et +0,06 M€ CP s'explique par des dépenses de fonctionnement exécutées pour le transport d'œuvres d'art.

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,89 M€ en AE et 2,01 M€ CP, en écart de -4,9 M€ en AE et -3,8 M€ en CP. Elles se décomposent comme suit :**

- Patrimoine monumental et archéologique : 0,08 M€ en AE et CP ;
- Musées Réunion des musées nationaux (pour le compte des musées nationaux et SCN) : 1,2 M€ en AE et CP

- Archives direction générale des patrimoines et de l'architecture (service interministériel des archives de France : 0,08 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)
- Tous domaines Fonds du patrimoine : 0,53 M€ en AE et CP, en écart de -0,5 M€ en AE=CP par rapport à la LFI.

Conformément à ses missions statutaires, la RMN-GP acquiert, pour le compte de l'État et sur décision de la ministre chargée de la Culture, des biens culturels présentant un intérêt ou une valeur artistique, archéologique, ethnologique ou historique et destinés à faire partie des collections nationales confiées à la garde des musées nationaux.

Le Fonds du patrimoine bénéficie chaque année à tous les domaines d'intervention du programme (patrimoine, architecture, musées, archives). Il est réservé aux acquisitions d'œuvres de grande importance patrimoniale, en particulier les œuvres qualifiées de Trésor national.

En 2023, ce fonds a notamment permis de financer :

- Une maquette de la mosaïque, Le Char d'Élie, 1970 pour le musée Marc Chagall à Nice (0,2 M€),
- L'Acquisition d'un ensemble mobilier d'objets métalliques de Warlincourt-lès-Pas dit « Trésor des Atrébates » pour le musée d'archéologie nationale (0,2 M€),
- Un manuscrit « *Breviarium ad usum Parisiensem (pars aestivalis) à l'usage de la Sainte-Chapelle* », réalisé pour le roi de France Charles V ayant fait l'objet d'une demande de classement au titre d'œuvre d'intérêt patrimonial majeur pour la bibliothèque nationale de France (0,1 M€).

Ces crédits ont contribué au financement d'acquisitions par l'intermédiaire de l'ensemble des DRAC, principalement au travers des fonds régionaux d'acquisition pour les musées territoriaux.

**Les dépenses d'intervention s'élèvent à 3,47 M€ en AE et 3,41 en CP, en écart de -0,5 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI 2023.**

Les dépenses d'intervention permettent de contribuer à l'enrichissement des collections publiques n'appartenant pas à l'État, notamment celles des musées territoriaux.

- **Crédits centraux** : 1,88 M€ en AE et CP (dont 1,68 M€ en AE et CP au titre du Fonds du patrimoine), en écart de -0,4 M€ à la LFI 2023.

Ces crédits ont notamment permis les acquisitions suivantes :

- Un fonds d'atelier d'éventailistes, pour la Communauté de communes des Sablons, musée de la Nacre et de la Tableterie de Méru (0,4 M€),
- Une peinture de Jean Hélion « L'atelier » peinte en 1953 pour le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris (0,13 M€)
- Une peinture intitulée L'archange Gabriel par Antonio Vivarini (Murano, 1420 - Venise, 1480), XV<sup>e</sup> siècle (années 1460) tempera et or sur panneau de bois, pour le musée des Beaux-Arts de Tours, (0,12 M €).
- **Crédits déconcentrés** : 1,59 M€ en AE et 1,53 M€ en CP pour les crédits déconcentrés dédiés aux acquisitions réalisées par les fonds régionaux d'acquisitions des musées (FRAM) et les cinq fonds régionaux d'aide à la restauration (FRAR). Les crédits exécutés sont en écart de -0,15 M€ à la LFI 2023.

Ces crédits ont contribué au financement d'acquisitions par l'intermédiaire de l'ensemble des DRAC, principalement au travers des fonds régionaux d'acquisition pour les musées territoriaux.

**Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 4,02 M€ en AE et CP**

Ces dépenses sont constituées de dotations en fonds propres, elles se répartissent comme suit :

- Centre des monuments nationaux (CMN) : 0,39 M€ en AE et CP
- Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) : 0,11 M€ en AE et CP



- Musée Guimet : 0,6 M€ en AE et CP
- Centre national d'art et de culture (CNACGP) : 1,83 M€ en AE et CP
- Musée du Quai Branly : 0,26 M€ en AE et CP
- Fonds du Patrimoine : 0,83 M€ en AE et CP

Au titre du fonds du Patrimoine, ces crédits ont notamment permis les acquisitions suivantes :

- Une œuvre de Sammy Baloji – Johari Brass Band, 2020 constituée de Sousaphone, Cuivre, laiton, acier (0,12),
- L'acquisition d'une copie d'un décor de la galerie d'Ulysse représentant Ulysse affrontant les sirènes et traversant le détroit de Charybde et Scylla, Ruggiero de Ruggieri (entre 1540 et 1596-97), vers 1557, huile sur toile pour le musée du Château de Fontainebleau (0,4 M€)

Au total et toutes natures de dépenses confondues, le Fonds du patrimoine a permis en 2023 de financer des acquisitions pour un montant total de 3,05 M€ en AE et en CP.

## ACTION

### 09 – Patrimoine archéologique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Patrimoine archéologique		157 943 663 167 580 722	<b>157 943 663</b> <b>167 580 722</b>		157 811 143 169 008 918	<b>157 811 143</b> <b>169 008 918</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	92 235 125	100 478 206	92 102 605	100 647 723
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 448 693	9 451 407	1 316 173	9 620 924
Subventions pour charges de service public	90 786 432	91 026 799	90 786 432	91 026 799
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 600 000	2 242 252	1 600 000	3 572 848
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 203 991		3 572 848
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		38 261		
Subventions pour charges d'investissement	1 600 000		1 600 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	64 108 538	63 771 132	64 108 538	63 699 216
Transferts aux ménages		56 250		56 250
Transferts aux entreprises		39 304 767		39 453 567
Transferts aux collectivités territoriales	30 120 538	16 751 362	30 120 538	16 455 004
Transferts aux autres collectivités	33 988 000	7 658 753	33 988 000	7 734 395
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 089 132		1 089 132
Dotations en fonds propres		1 089 132		1 089 132
<b>Total</b>	<b>157 943 663</b>	<b>167 580 722</b>	<b>157 811 143</b>	<b>169 008 918</b>

Au total, l'exécution de l'action 9 s'élève à 167,6 M€ en AE et 169,0 M€ en CP, en écart de +10 M€ en AE et +12 M€ en CP à la LFI 2023 :

- 134,7 M€ en AE et 136,2 M€ en CP pour les crédits centraux ;
- 32,9 M€ en AE et 32,8 M€ en CP pour les crédits déconcentrés

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement : 100,5 M€ en AE et 100,6 M€ en CP**

### • Crédits centraux : 4,4 M€ en AE et 4,3 M€ en CP

Ces crédits ont notamment été consacrés :

- au fonctionnement de la sous-direction de l'archéologie et du centre national de la préhistoire (CNP) à Périgueux qui a poursuivi le traitement et l'enrichissement de son fonds iconographique et numérique à travers notamment la numérisation 3D de grottes ornées
- au fonctionnement du DRASSM (4,3 M€ en AE et 4,2 M€ en CP, en écart de +3 M€ en AE et +2,9 M€ en CP par rapport à la LFI 2023).

### • Crédits déconcentrés : 5,1 M€ en AE et 5,3 M€ en CP

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement des services régionaux d'archéologie (études, inventaires, analyses, ouvrages, équipements, entretien des dépôts et des mobiliers archéologiques).

### • Subvention pour charges de service public : 91,0 M€ en AE et en CP

Ces crédits correspondent aux versements effectués à l'INRAP au titre de la subvention pour charges de service public de l'institut et de la subvention de fonctionnement visant à couvrir la réalisation des opérations de diagnostics d'archéologie préventive.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**Dépenses d'investissement : 2,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP**

Ces crédits correspondent à des dépenses d'investissements opérés par des DRAC dans le cadre des centres d'études et de conservation. Il est à noter également la construction d'un CCE en Bourgogne-Franche Comté dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'OPPIC (0,9 M€ en AE et 2,6 M€ en CP).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Dépenses d'intervention : 63,77 M€ en AE et 63,69 M€ en CP**

Ces dépenses correspondent :

- à la subvention de fonctionnement du FNAP (36,7 M€ en AE et en CP), en écart de +2,7 M€ en AE=CP par rapport à la LFI 2023) ;
- aux crédits archéologiques des DRAC (26,6 M€ en AE et 26,5 M€ en CP) ;
- au soutien à la recherche archéologique nationale et à sa valorisation (0,45 M€ en AE et en CP). Environ deux tiers du budget ont été consacrés à des soutiens à la publication : revues nationales d'archéologie bénéficiant d'un financement annuel, publications d'intérêt national soutenues dans le cadre du groupe de travail « Soutien à la publication et la diffusion de la recherche archéologique », appui à la collection Grands Sites archéologiques - Archéologie en France coordonnée par le Musée d'archéologie nationale, programme Archéologie de la France-Information de mise en ligne des bilans scientifiques régionaux des services.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### Dépenses d'opérations financières : 1,1 M€ en AE et en CP

Les dépenses effectuées relative au titre 7 « opérations financières » concernent la subvention investissement de l'INRAP.

*Les crédits sont imputés en 2023 en dotations en fonds propres (catégorie 72) mais relèvent bien de subventions pour charges d'investissement (catégorie 53). L'évolution des imputations budgétaires dans le logiciel budgétaire Chorus, à la suite de la nouvelle classification des dépenses par catégorie prévue par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021, n'a pas pu être effective pour la gestion 2023 et le sera pour les prochains exercices.*

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>	<b>829 350</b>	<b>829 350</b>	<b>855 000</b>	<b>855 000</b>	<b>842 705</b>	<b>842 705</b>
Dotations en fonds propres	829 350	829 350			820 800	820 800
Transferts					21 905	21 905
Subventions d'investissement			855 000	855 000		
<b>CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)</b>					<b>13 000</b>	<b>13 000</b>
Transferts					13 000	13 000
<b>ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)</b>	<b>14 800</b>	<b>14 800</b>				
Transferts	14 800	14 800				
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>	<b>19 187 420</b>	<b>19 187 419</b>	<b>18 946 198</b>	<b>18 946 198</b>	<b>19 026 608</b>	<b>19 026 608</b>
Subventions pour charges de service public	18 184 308	18 184 308	18 135 885	18 135 885	18 209 917	18 209 917
Dotations en fonds propres	872 111	872 111			766 691	766 691
Transferts	131 001	131 000			50 000	50 000
Subventions d'investissement			810 313	810 313		
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>					<b>26 000</b>	<b>26 000</b>
Transferts					26 000	26 000
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>67 186 848</b>	<b>75 955 486</b>	<b>67 170 953</b>	<b>72 170 953</b>	<b>95 805 950</b>	<b>101 924 517</b>
Subventions pour charges de service public	45 669 826	45 669 826	41 965 953	41 965 953	51 355 628	51 355 628
Dotations en fonds propres	21 465 022	30 231 022			44 335 322	50 453 889
Transferts	52 000	54 638			115 000	115 000
Subventions d'investissement			25 205 000	30 205 000		
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>83 170 900</b>	<b>84 393 183</b>	<b>84 233 241</b>	<b>85 233 241</b>	<b>83 682 057</b>	<b>83 682 057</b>
Subventions pour charges de service public	73 042 395	73 042 395	73 186 280	73 186 280	73 196 525	73 196 525
Dotations en fonds propres	10 128 505	11 350 788			10 485 532	10 485 532
Subventions d'investissement			11 046 961	12 046 961		
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>23 475 213</b>	<b>23 475 213</b>	<b>23 944 039</b>	<b>23 944 039</b>	<b>23 886 508</b>	<b>23 886 508</b>
Subventions pour charges de service public	22 551 798	22 551 798	23 659 039	23 659 039	23 118 916	23 118 916
Dotations en fonds propres	923 415	923 415			767 592	767 592
Subventions d'investissement			285 000	285 000		
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>53 002 719</b>	<b>55 882 719</b>	<b>53 531 106</b>	<b>56 531 106</b>	<b>52 972 469</b>	<b>60 822 469</b>
Subventions pour charges de service public	37 362 719	37 362 719	36 934 910	36 934 910	36 835 911	36 835 911
Dotations en fonds propres	15 640 000	18 520 000			16 136 558	23 986 558
Subventions d'investissement			16 596 196	19 596 196		
<b>EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (P175)</b>	<b>63 431 250</b>	<b>63 431 250</b>			<b>113 678 220</b>	<b>113 678 220</b>
<b>EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel (P175)</b>	<b>50 739</b>	<b>50 739</b>				
Subventions pour charges de service public	5 886 490	5 886 490			10 438 720	10 438 720
Dotations en fonds propres	57 544 760	57 544 760			103 239 500	103 239 500
Transferts	50 739	50 739				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>37 858 015</b>	<b>18 213 007</b>	<b>6 303 126</b>	<b>15 705 506</b>	<b>6 790 933</b>	<b>18 114 950</b>
Subventions pour charges de service public	3 016 990	3 016 990	3 431 617	3 431 617	3 702 095	3 702 095
Dotations en fonds propres	34 841 025	15 196 017			3 088 838	14 412 855
Subventions d'investissement			2 871 509	12 273 889		
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>124 231 622</b>	<b>124 231 622</b>	<b>92 386 432</b>	<b>92 386 432</b>	<b>128 878 331</b>	<b>128 878 331</b>
Subventions pour charges de service public	91 980 978	91 980 978	90 786 432	90 786 432	91 026 799	91 026 799
Dotations en fonds propres	1 472 000	1 472 000			1 089 132	1 089 132
Transferts	30 778 644	30 778 644			36 762 400	36 762 400
Subventions d'investissement			1 600 000	1 600 000		
<b>Musée des arts décoratifs (P175)</b>	<b>16 151 209</b>	<b>16 151 209</b>	<b>16 707 649</b>	<b>16 707 649</b>	<b>16 749 681</b>	<b>16 749 681</b>
Subventions pour charges de service public	14 752 992	14 752 992	15 552 649	15 552 649	15 026 589	15 026 589
Dotations en fonds propres	1 398 217	1 398 217			1 723 092	1 723 092
Subventions d'investissement			1 155 000	1 155 000		
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>	<b>18 854 575</b>	<b>18 854 575</b>	<b>19 703 245</b>	<b>19 703 245</b>	<b>19 205 068</b>	<b>19 205 068</b>
Subventions pour charges de service public	17 770 442	17 770 442	19 321 910	19 321 910	18 270 473	18 270 473
Dotations en fonds propres	1 084 133	1 084 133			934 595	934 595
Subventions d'investissement			381 335	381 335		
<b>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)</b>	<b>35 135 544</b>	<b>35 135 544</b>	<b>37 168 435</b>	<b>37 168 435</b>	<b>36 699 721</b>	<b>36 699 721</b>
Subventions pour charges de service public	35 135 544	35 135 544	35 668 435	35 668 435	35 274 721	35 274 721
Dotations en fonds propres					1 425 000	1 425 000
Subventions d'investissement			1 500 000	1 500 000		
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>85 278 940</b>	<b>90 571 995</b>	<b>96 095 230</b>	<b>96 095 230</b>	<b>96 942 358</b>	<b>96 942 358</b>
Subventions pour charges de service public	87 528 032	87 528 032	91 895 230	91 895 230	92 142 334	92 142 334
Dotations en fonds propres	-2 249 092	3 043 963			4 800 024	4 800 024
Subventions d'investissement			4 200 000	4 200 000		
<b>Musée Guimet (P175)</b>	<b>5 493 138</b>	<b>5 493 138</b>	<b>5 708 162</b>	<b>5 708 162</b>	<b>6 280 563</b>	<b>6 280 563</b>
Subventions pour charges de service public	4 249 065	4 249 065	4 401 259	4 401 259	4 863 057	4 863 057
Dotations en fonds propres	1 244 073	1 244 073			1 417 506	1 417 506
Subventions d'investissement			1 306 903	1 306 903		
<b>Musée Henner-Moreau (P175)</b>	<b>833 174</b>	<b>833 174</b>	<b>878 176</b>	<b>878 176</b>	<b>1 255 774</b>	<b>1 255 774</b>
Subventions pour charges de service public	753 870	753 870	828 176	828 176	782 682	782 682
Dotations en fonds propres	79 304	79 304			473 092	473 092
Subventions d'investissement			50 000	50 000		
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>				
Dotations en fonds propres	50 000	50 000				
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>			<b>125 000</b>	<b>125 000</b>
Dotations en fonds propres	160 000	160 000			125 000	125 000
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>1 012 000</b>	<b>1 012 000</b>			<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Dotations en fonds propres	1 012 000	1 012 000			1 000 000	1 000 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>190 363</b>	<b>175 363</b>			<b>304 493</b>	<b>308 993</b>
Transferts	190 363	175 363			304 493	308 993
<b>Musée Picasso (P175)</b>	<b>4 553 103</b>	<b>4 553 103</b>	<b>4 451 911</b>	<b>4 451 911</b>	<b>4 929 518</b>	<b>4 929 518</b>
Subventions pour charges de service public	4 125 988	4 125 988	4 088 642	4 088 642	4 434 153	4 434 153
Dotations en fonds propres	427 115	427 115			495 365	495 365
Subventions d'investissement			363 269	363 269		
<b>Musée de l'armée (P212)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				
Dotations en fonds propres	30 000	30 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (P129)</b>	<b>295 000</b>	<b>295 000</b>				
Dotations en fonds propres	295 000	295 000				
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>285 000</b>	<b>561 696</b>				
Transferts	285 000	561 696				
<b>ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>			<b>106 457</b>	<b>106 457</b>
Dotations en fonds propres	10 000	10 000			106 457	106 457
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>138 980</b>	<b>58 980</b>			<b>243 578</b>	<b>462 078</b>
Transferts	138 980	58 980			243 578	462 078
<b>ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (P174)</b>						<b>93 841</b>
Transferts						93 841
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>					<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Dotations en fonds propres					40 000	40 000
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>	<b>22 848 220</b>	<b>34 914 682</b>	<b>23 539 202</b>	<b>27 539 202</b>	<b>27 558 600</b>	<b>31 234 216</b>
Subventions pour charges de service public	22 848 220	22 848 220	22 539 202	22 539 202	23 357 572	23 357 572
Dotations en fonds propres		12 066 462			4 201 028	7 876 644
Subventions d'investissement			1 000 000	5 000 000		
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>					<b>70 000</b>	
Subventions pour charges de service public					70 000	
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>				
Transferts	8 500	8 500				
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts	20 000	20 000			20 000	20 000
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>6 984 188</b>	<b>6 984 188</b>	<b>6 641 881</b>	<b>6 641 881</b>	<b>7 136 361</b>	<b>7 136 361</b>
Subventions pour charges de service public	5 293 308	5 293 308	4 876 180	4 876 180	5 353 222	5 353 222
Dotations en fonds propres	1 690 880	1 690 880			1 783 139	1 783 139
Subventions d'investissement			1 765 701	1 765 701		
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>			<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Transferts	160 000	160 000			200 000	200 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>1 216 418</b>	<b>1 198 258</b>			<b>1 406 099</b>	<b>1 391 099</b>
Transferts	1 216 418	1 198 258			1 406 099	1 391 099
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>4 150 275</b>	<b>4 150 275</b>	<b>4 182 372</b>	<b>4 182 372</b>	<b>4 311 969</b>	<b>4 286 968</b>
Subventions pour charges de service public	3 852 326	3 852 326	4 064 760	4 064 760	3 920 147	3 920 147
Dotations en fonds propres	225 599	225 599			251 551	251 551
Transferts	72 350	72 350			140 271	115 270
Subventions d'investissement			117 612	117 612		
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>					<b>8 312</b>	
Transferts					8 312	
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>		<b>22 061</b>				
Transferts		22 061				
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>1 146 076</b>	<b>1 296 909</b>			<b>976 860</b>	<b>1 024 939</b>
Transferts	1 146 076	1 296 909			976 860	1 024 939

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>	<b>216 703</b>	<b>149 776</b>			<b>96 600</b>	<b>128 074</b>
Transferts	216 703	149 776			96 600	128 074
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>					<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
Transferts					3 000	3 000
<b>MNS - Musée national du sport (P219)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>				
Dotations en fonds propres	15 000	15 000				
<b>Total</b>	<b>677 675 282</b>	<b>688 530 213</b>	<b>562 446 358</b>	<b>584 848 738</b>	<b>751 272 792</b>	<b>780 519 074</b>
Total des subventions pour charges de service public	494 005 291	494 005 291	491 336 559	491 336 559	511 379 460	511 309 460
Total des dotations en fonds propres	149 188 417	159 771 209			199 505 814	228 474 014
Total des transferts	34 481 574	34 753 713			40 387 518	40 735 599
Total des subventions d'investissement			71 109 799	93 512 179		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine		9	125	2	2	0	0
		12	130	3	0	0	0
		0	125	0	0	0	0
CMN - Centre des monuments nationaux		0	1 470	28	19	42	0
		0	1 475	32	0	23	0
		0	1 472	36	28	0	0
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou		0	1 008	38	1	6	0
		0	1 009	65	0	0	0
		0	986	56	11	0	0
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly		0	244	1	0	0	0
		0	250	0	0	0	0
		0	243	0	0	0	0
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles		0	939	62	31	0	0
		0	951	71	0	33	0
		0	948	78	0	35	0
EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris		1	33	2	0	0	0
		1	39	0	0	0	0
		1	34	3	0	0	0
EPMSM - Etablissement public du Mont- Saint-Michel		0	11	9	0	1	0
		0	4	2	0	0	7
		0	14	2	0	0	11
Etablissement public du château de Fontainebleau		136	7	3	0	3	0
		137	6	0	0	0	0
		137	8	3	3	0	0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives		0	2 035	44	0	0	0
		0	2 020	0	0	0	0
		0	2 020	60	0	0	0
Musée des arts décoratifs		0	263	31	0	7	0
		0	263	0	0	0	0
		0	263	0	0	0	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	60	60	18	14	4	0
	59	61	20	0	0	0
	58	62	16	16	0	2
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	10	634	19	0	12	0
	9	666	25	0	13	0
	9	638	37	0	15	0
Musée du Louvre	0	1 932	44	0	20	0
	0	1 984	40	0	18	0
	0	1 951	40	0	13	0
Musée Guimet	114	48	1	1	3	0
	116	47	2	0	2	0
	112	48	3	3	0	0
Musée Henner-Moreau	31	7	1	0	1	0
	31	4	1	0	1	0
	31	7	1	0	0	0
Musée Picasso	75	43	22	4	11	0
	75	43	21	0	13	0
	75	43	20	3	8	0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	17	799	74	0	0	0
	18	890	61	0	46	0
	14	832	92	36	0	0
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	28	75	0	0	0	0
	25	72	4	0	4	0
	24	75	3	0	0	0
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>9 733</b>	<b>399</b>	<b>72</b>	<b>110</b>	<b>0</b>
	<b>483</b>	<b>9 914</b>	<b>347</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>7</b>
	<b>460</b>	<b>9 769</b>	<b>450</b>	<b>100</b>	<b>71</b>	<b>13</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

## SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>9 914</b>	<b>9 769</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	46

Le schéma d'emplois des opérateurs du programme 175 a été réalisé à hauteur de +46 ETP dont :

- -1 ETP, musée du quai Branly ;
- +1 ETP, établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- +26 ETP, réunion des musées nationaux - Grand Palais ;
- -1,5 ETP, musée du Louvre ;
- +1 ETP, cité de l'architecture et du patrimoine ;
- +23 ETP pour l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) ;
- -2 ETP, musée Guimet.



Le schéma d'emplois positif en 2023 de la RMN-GP s'explique notamment par l'application de la trajectoire des emplois du COP et par le renforcement de l'équipe projet des travaux du Grand Palais. Concernant l'EPV, le schéma d'emplois est justifié par la forte saisonnalité de l'établissement et la nécessité de recruter des renforts occasionnels.

#### FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	0	0	0
CMN - Centre des monuments nationaux	0	0	0
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	0	0	0
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	0	0	0
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	0	0	0
EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris	0	0	0
EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel	0	0	0
Etablissement public du château de Fontainebleau	0	0	0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	114 890	0	46 791
Musée des arts décoratifs	0	0	0
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	0	0	0
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	0	0	0
Musée du Louvre	0	0	0
Musée Guimet	0	0	0
Musée Henner-Moreau	0	0	0
Musée Picasso	0	0	0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	0	0	0
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée	0	0	0
<b>Total</b>	<b>114 890</b>	<b>0</b>	<b>46 791</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2023 a vu la confirmation de la reprise de la fréquentation, qui atteint de meilleurs niveaux qu'en 2019, année de référence avant la crise sanitaire.

La programmation culturelle a pu se mettre en place dans un calendrier de réalisation parfois encore très contraint. Le programme des expositions temporaires a notamment permis de présenter *Art déco France-Amérique* jusqu'au 6 mars, les lauréats 2022 du *Global Award* et *Pierre-Louis Faloci, une écologie du regard* jusqu'au 29 mai, *Notre-Dame de Paris, des bâtisseurs aux restaurateurs* à partir du 15 février, *Gustave Eiffel et Paris*, à compter du 26 juillet et *Métro !* dès le 8 novembre.

Le chiffre global de fréquentation 2023 pour l'ensemble de l'offre de la Cité est de 522 318 visites et usagers, supérieur à celui de 2019, année de référence et en progression de 19 % par rapport à 2022 (hors l'exposition accueillie *Machu Picchu*). Le nombre de visiteurs et usagers est de 346 176, dont 43,4 % payants.

On note une hausse de presque toutes les offres : les collections permanentes (+16 %), les expositions temporaires (+37 %) dont le succès d'*Art déco France-Amérique* en début d'année, et les conférences, colloques et débats (+27 %) avec le succès des cours d'histoire mondiale de l'architecture. Les ressources numériques en ligne, dont le site Internet, ont connu plus de 1 375 000 sessions, soit une moyenne mensuelle de 114 600, et plus de neuf millions de pages ont été vues (en progression de 26 %).

Sur le plan budgétaire, l'exercice est fortement impacté par l'inflation et, notamment, par la hausse importante du coût des énergies (plus de 200 %). Toutefois, les ressources propres en forte progression, le soutien accru du ministère de la culture et une sous-consommation des enveloppes ont permis de dégager un excédent budgétaire. La situation financière présente donc toujours des points de fragilité.

Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) « architecture et patrimoine » de l'école de Chaillot a été habilité pour une période de cinq ans, après une expertise du ministère de la Culture.

La réserve des œuvres de Maillot a été libérée en décembre 2023, mettant fin à la première phase du projet de rationalisation des réserves et de création du centre des collections et archives d'architecture boulevard Ney.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Chevillot, présidente de l'établissement public depuis le 18 mars 2021, dispose d'une lettre de mission signée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la ministre de la Culture.

La gouvernance procède d'un conseil d'administration, dont les personnalités qualifiées ont été renouvelées au second semestre 2020, qui se réunit trois fois par an. Le conseil d'orientation scientifique (COS) a été prolongé jusqu'en mars 2024.

Le projet scientifique et culturel d'établissement (PSCE) lancé en septembre 2021 a été adopté en décembre 2022. En découlant, le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2023/2025 a été approuvé au conseil d'administration du 4 juillet 2023.

Sur le plan social, l'année 2023 a été marquée par les élections du CSE qui se sont tenues au printemps, et par la signature d'un nouvel accord « Séniors ». Un plan unilatéral concernant l'égalité femmes-hommes a également été adopté.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>13</b>				
Transferts		13				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>19 187</b>	<b>19 187</b>	<b>18 946</b>	<b>18 946</b>	<b>19 027</b>	<b>19 027</b>
Subventions pour charges de service public	18 184	18 184	18 136	18 136	18 210	18 210
Dotations en fonds propres	872	872			767	767
Transferts	131	131			50	50
Subventions d'investissement			810	810		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>122</b>	<b>122</b>			<b>97</b>	<b>97</b>
Subventions pour charges de service public	94	94			94	94
Transferts	28	28			3	3
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>20</b>	<b>20</b>			<b>45</b>	<b>45</b>
Transferts	20	20			45	45
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>2 142</b>	<b>1 000</b>
Dotations en fonds propres					2 142	1 000
<b>Total</b>	<b>19 329</b>	<b>19 343</b>	<b>18 946</b>	<b>18 946</b>	<b>21 310</b>	<b>20 169</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

S'agissant de la SCSP, l'écart de +74 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-81 k€) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire de +155 k€ affectée à la production de l'exposition et du catalogue consacrés au Grand prix national de l'architecture Philippe Prost en octobre 2024.

L'établissement a également bénéficié d'une délégation de crédits à hauteur de +50 k€ au titre du classement et de l'indexation de fonds d'archives en attente (dont fonds d'archives des Archives nationales du monde du travail).

S'agissant de la dotation en fonds propres, l'écart de -44 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par l'application de la réserve de précaution du programme.

Sur le programme 224, +45 k€ ont été versés dans le cadre du transfert d'un personnel entre le T2 et le T3.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	10 680	10 302 428	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	18 169 18 169	18 412 18 412
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 042	14 596	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	14	236
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 000 1 000	1 686 1 686	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 485   671	8 148  882 714
<b>Total des charges</b>	<b>25 722</b>	<b>24 898</b>	<b>Total des produits</b>	<b>23 668</b>	<b>26 797</b>
Résultat : bénéfice		1 899	Résultat : perte	2 055	
Total : équilibre du CR	25 722	26 797	Total : équilibre du CR	25 722	26 797

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 725		Capacité d'autofinancement		1 988
Investissements	844	367	Financement de l'actif par l'État	767	767
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 570</b>	<b>367</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>767</b>	<b>2 755</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 388	Diminution du fonds de roulement	1 803	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'exercice 2023 est supérieur aux prévisions initiales grâce à une baisse des charges et à une hausse des produits, bénéficiant de recettes de location d'espace et de billetterie en nette augmentation (+242 % de recettes de billetterie). Le résultat 2023 est ainsi bénéficiaire à hauteur de 1 899 k€, alors que le budget initial prévoyait une perte de 2 055 k€.

La CAF est ainsi supérieure aux prévisions et positive de 1 988 k€ au lieu des -1 725 k€ prévus initialement. Le recul des dépenses d'investissement permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu, atteignant 11 906 k€ en fin d'année 2023. Le fonds de roulement augmente également de 2 388 k€, contrairement à la prévision du BI 2023 qui prévoyait une diminution de 1 803 k€, et atteint 8 189 k€ fin 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
8 896	5 981	11 906

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 680	10 680	10 302	10 302
Fonctionnement	14 032	14 042	10 876	12 979
Intervention	0	0	0	0
Investissement	864	844	372	332
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>25 576</b>	<b>25 567</b>	<b>21 549</b>	<b>23 613</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>22 983</b>	<b>24 759</b>
Subvention pour charges de service public	18 149	18 149
Autres financements de l'État	20	58
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 814	6 552
<b>Recettes fléchées</b>	<b>780</b>	<b>1 208</b>
Financements de l'État fléchés	767	972
Autres financements publics fléchés	14	236
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>23 764</b>	<b>25 967</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 354</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 803</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Collections	2 512	1 038	1 164	0	0	109	123	3 659	3 798
	2 207	980	961	0	0	96	94	3 283	3 262
Enseignement, services communs et pédagogiques	923	446	532	0	0	0	0	1 369	1 455
	980	741	539	0	0	0	0	1 721	1 519
Fonctions support	4 359	6 662	6 433	0	0	722	689	11 743	11 481
	4 126	4 689	5 822	0	0	210	172	9 025	10 121
Programmation / production culturelle	2 097	2 256	2 561	0	0	33	33	4 386	4 691
	2 347	2 126	2 000	0	0	66	66	4 539	4 414

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Publics	789 641	3 630 2 340	3 352 3 657	0 0	0 0	0 0	0 0	4 419 2 981	4 141 4 298
<b>Total</b>	<b>10 680 10 302</b>	<b>14 032 10 876</b>	<b>14 042 12 979</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>864 372</b>	<b>844 333</b>	<b>25 576 21 549</b>	<b>25 567 23 613</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 803</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 335	574
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 138</b>	<b>574</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>3 010</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	479
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 531
<b>Total des besoins</b>	<b>4 138</b>	<b>3 585</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 354</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 335	1 231
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 335</b>	<b>3 585</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 803</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	28	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 775	0
<b>Total des financements</b>	<b>4 138</b>	<b>3 585</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales grâce à une baisse des dépenses de fonctionnement (-8 %) et d'investissement (-61 %) et une augmentation des recettes (+36 % de ressources propres).

Le taux global de consommation de l'enveloppe de fonctionnement est en effet de 85,2 % en AE et de 89,2 % en CP, du fait notamment de difficultés d'exécution des marchés multiservices.

Après avoir déjà ralenti en 2022, les dépenses d'investissement sont de nouveau en baisse par rapport aux prévisions, victimes de la situation conjoncturelle de la Cité (nombreuses vacances de postes, dont celle du directeur des services techniques d'avril à septembre) et seuls 50 % des AE et 49,1 % des CP ont été consommés. L'opération de raccordement du palais de Chaillot au CPCU, dont la CAPa assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le ministère de la culture, est traitée de manière extrabudgétaire en compte de tiers.

L'exécution de l'enveloppe de personnel s'élève à 10 301 761 € en AE et CP, présentant un taux de consommation de 96,5 % et une progression globale de 1,8 % par rapport à 2022.

Le niveau de trésorerie en fin d'année est de 11 905 974 €, dont 892 486 € fléchés, soit 7,5 %, part en progression du fait des financements fléchés obtenus en fin d'exercice (dont 196 210 € provenant d'un reliquat de financement de la biennale d'architecture et du paysage (BAP) de la région Île-de-France (2022), complétés par 20 000 € de la ville de Saint-Denis en faveur du concours MiniMaousse, 16 320 € du programme Erasmus pour la mobilité des enseignants et 2 500 € de la BNF pour la tranche 2023 de numérisation).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>127</b>	<b>133</b>	<b>125</b>
– sous plafond	125	130	125
– hors plafond	2	3	
<i>dont contrats aidés</i>	2		
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	9	12	
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le transfert d'un fonctionnaire mis à disposition en effectif sous contrat de la Cité a été effectué en cours de gestion 2023, si bien que le plafond réel est de 131 ETPT (et de 10 fonctionnaires mis à disposition).

Au 31 décembre 2023, l'Établissement enregistrait 125,1 ETPT sous plafond, 6,8 fonctionnaires mis à disposition, et 0,4 alternants (hors plafond) soit un total effectif de 132,3 ETPT. Malgré les difficultés rencontrées dans plusieurs recrutements et les postes encore vacants au 31 décembre, l'effectif sous plafond progresse de 0,4 %.

## OPÉRATEUR

CMN - Centre des monuments nationaux

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

#### Fréquentation

L'année 2023 est celle d'un nouveau record de fréquentation pour le CMN. Au 31 décembre, son réseau de monuments a enregistré plus de 11,6 millions de visiteurs. Une trentaine de monuments connaissent un niveau de fréquentation inédit, si l'on se réfère aux statistiques commençant à la veille des années 2000. C'est le cas des 10 monuments historiquement les plus fréquentés (Arc de Triomphe 1,9 M, Mont-Saint-Michel 1,6 M, Sainte-Chapelle 1,4 M, Panthéon 1 M, Carcassonne 0,6 M, la Conciergerie 0,6 M, Azay-le-Rideau 0,3 M, Angers 0,3 M, Aigues-Mortes 0,2 M et Pierrefonds 0,2 M), mais aussi de monuments de fréquentation plus modeste, tels que le château de Maisons ou le fort Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon. Les expositions ont encore joué un rôle décisif, telles l'installation

« Arbre de vie » de l'artiste Joana Vasconcelos au château de Vincennes (160 k visiteurs) ou l'exposition « Paris, capitale de la gastronomie, du Moyen Âge à nos jours » (223 k visiteurs) à la Conciergerie. L'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue, restaurée et rouverte en juin 2022 avec l'exposition permanente de la collection d'art contemporain Brache-Bonnefoi, maintient d'excellents chiffres de fréquentation : 26 k visiteurs en 2023 contre une moyenne annuelle de 8 k avant restauration. Enfin, d'autres monuments en région ont connu une dynamique de fréquentation particulièrement forte en 2023 : il s'agit notamment des châteaux de Fougères-sur-Bièvre et de La Motte-Tilly, du monastère de Saorge et de l'abbaye de Charroux ou encore du cloître de La Psalette à Tours.

### Projets

L'événement principal de l'année 2023 est l'inauguration, le 30 octobre, de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts, en présence du Président de la République, instigateur de ce chantier exceptionnel qui a mobilisé des moyens humains et financiers considérables. Après cinq ans de travaux, la Cité a ouvert ses portes au public le 1<sup>er</sup> novembre et a accueilli en deux mois 37 k visiteurs dans son parcours de visite. Au sein du Logis royal et du bâtiment du Jeu de paume de cet ancien château de François I<sup>er</sup>, où a été signée en 1539 la célèbre ordonnance imposant l'usage du français dans l'administration, c'est un projet ambitieux au service du français et de la francophonie qui a pris vie. Les artistes, les chercheurs et les visiteurs y découvrent un parcours muséographique unique au monde, des expositions temporaires, des spectacles, des ateliers, des résidences, des sessions de formation, des propositions variées pour mieux comprendre et apprécier le français. La Cité a l'ambition de devenir un lieu de vie et de découverte, ouvert sur la ville, où Cotteréziens, public français et touristes internationaux se croiseront et échangeront, notamment au café ou à la librairie. Elle devrait également contribuer à la revitalisation touristique et économique du territoire.

Outre la fin de ce chantier majeur, le CMN a considérablement enrichi les parcours de visite de certains monuments : ont notamment été achevés les travaux de restauration et de remeublement de l'aile Sarcus du château de Bussy-Rabutin et des appartements de l'empereur au château de Rambouillet, tandis qu'au sein de l'abbaye de Cluny la chapelle Jean de Bourbon, restaurée et ornée de vitraux et de deux autels conçus par l'artiste Sarkis, a été réouverte au public.

La refonte complète des sites internet de l'établissement et de ses monuments a permis une amélioration décisive de la communication avec les visiteurs, de plus en plus nombreux à recourir à la billetterie électronique et à préparer leur visite grâce aux ressources disponibles en ligne.

### Gouvernance et pilotage stratégique

À la suite du départ de Philippe Bélaval début 2023, la présidence de l'établissement a été confiée à Marie Lavandier, précédemment directrice du Louvre-Lens. La nouvelle présidente a souhaité lancer une large consultation interne afin d'élaborer le nouveau projet d'établissement « CMN 2030 » pour l'été 2024.

L'année 2023 étant la deuxième année du contrat d'objectifs et de performance 2022-2024, un bilan intermédiaire est en cours d'élaboration pour la période 2022-2023. Le projet stratégique permettra d'alimenter le prochain COP.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>4</b>				
Transferts		4				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>67 187</b>	<b>75 955</b>	<b>67 171</b>	<b>72 171</b>	<b>95 806</b>	<b>101 925</b>
Subventions pour charges de service public	45 670	45 670	41 966	41 966	51 356	51 356
Dotations en fonds propres	21 465	30 231			44 335	50 454



(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	52	55			115	115
Subventions d'investissement			25 205	30 205		
<b>P131 – Création</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>909</b>	<b>909</b>			<b>963</b>	<b>963</b>
Subventions pour charges de service public	831	831			831	831
Transferts	78	78			131	131
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>62</b>	<b>62</b>			<b>814</b>	<b>786</b>
Dotations en fonds propres	62	62			74	74
Transferts					740	712
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>64 111</b>	<b>122 111</b>				
Subventions pour charges de service public	39 300	39 300				
Dotations en fonds propres	24 000	82 000				
Transferts	811	811				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>164</b>	<b>164</b>			<b>182</b>	<b>182</b>
Transferts	164	164			182	182
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>710</b>					
Dotations en fonds propres	710					
<b>Total</b>	<b>133 143</b>	<b>199 205</b>	<b>67 171</b>	<b>72 171</b>	<b>97 804</b>	<b>103 895</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart de 28 635 k€ en AE et 29 754 k€ en CP entre les prévisions et l'exécution des financements du programme 175 provient notamment de :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour un montant de 922 k€ ;
- le versement de subventions complémentaires visant à compenser les mesures salariales gouvernementales (0,7 M€) ;
- le transfert de 0,1 M€ pour les deux emplois du musée des Plans-reliefs transférés à la Rmn-GP ;
- le versement de 2,9 M€ au titre de la Panthéonisation de Missak Manouchian ;
- le versement de 16 M€ au titre de la rénovation du château de Villers-Cotterêts ;
- l'obtention d'un montant supplémentaire de 1,1 M€ pour les travaux du laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) ;
- la subvention pour l'acquisition de la commode Benneman exposée dans le parcours de visite de l'Hôtel de la Marine (0,2 M€) ;
- en fin de gestion, l'établissement a bénéficié d'une avance de 15 M€ sur la subvention pour charges d'investissement de l'exercice 2024 et de compléments de subvention à hauteur de 0,1 M€ pour le jalonnement du château d'If et 0,5 M€ pour les travaux du Palais de la Cité.

Le programme 224 a versé une subvention pour l'exposition sur les arts contemporains au Bénin organisée à la Conciergerie dans le cadre du sommet de la francophonie (0,6 M€).

Le CMN a également bénéficié de la part du programme 361 d'une compensation de la gratuité pour les personnels de l'Éducation nationale à hauteur de 831 k€.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	79 888	85 063	Subventions de l'État	49 608	54 014
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	11 645	9 850	– subventions pour charges de service public	49 608	54 014
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	106 055	99 028	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	76	213
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 517	25 536	Revenus d'activité et autres produits	111 644	123 771
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	20 517	24 964	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		954
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		572	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		36
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	10 682	13 400
<b>Total des charges</b>	<b>185 944</b>	<b>184 090</b>	<b>Total des produits</b>	<b>161 327</b>	<b>177 998</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	24 617	6 092
Total : équilibre du CR	185 944	184 090	Total : équilibre du CR	185 944	184 090

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	14 782		Capacité d'autofinancement		5 054
Investissements	118 389	112 217	Financement de l'actif par l'État	30 335	50 343
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 054	5 538
			Autres ressources		5 076
Remboursement des dettes financières	3 082	3 078	Augmentation des dettes financières	5	65
<b>Total des emplois</b>	<b>136 253</b>	<b>115 295</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>31 394</b>	<b>66 075</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	104 860	49 220

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le CMN termine l'année 2023 avec un résultat déficitaire de 6,1 M€ grâce à une légère baisse de ses charges (en particulier de fonctionnement) et une augmentation de ses produits (qui découle de l'excellente fréquentation 2023 du CMN et de recettes de billetterie en hausse de près de 20 %). Il s'agit d'une amélioration de 18,53 M€ par rapport à la prévision du budget initial, qui prévoyait un résultat déficitaire de 24,62 M€.

De cette évolution découle une capacité d'autofinancement brute de 5,1 M€, alors que le CMN prévoyait une insuffisance d'autofinancement de 14,78 M€ au BI. La CAF nette, une fois retranché le remboursement du capital de l'emprunt, s'élève à 2 M€.

Le taux d'exécution de l'enveloppe d'investissement est élevé (99,8 % en AE). Le CMN porte 107,7 M€ de dépenses d'investissement, financées en partie grâce à son fonds de roulement. Ainsi, malgré une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 49 M€, ce dernier s'établit à près de 126 M€ en fin d'année 2023 et sa trésorerie à 119 M€, en nette augmentation par rapport aux prévisions du budget initial.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
160 326	22 179	119 234

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	93 110	93 110	94 484	94 484
Fonctionnement	77 627	72 196	80 890	65 670
Intervention	0	0	0	0
Investissement	48 907	118 389	61 649	107 701
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>219 644</b>	<b>283 696</b>	<b>237 023</b>	<b>267 855</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	11 645	11 645	9 850	9 850

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>142 196</b>	<b>151 888</b>
Subvention pour charges de service public	41 183	41 746
Autres financements de l'État	831	831
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	3
Recettes propres	100 182	109 308
<b>Recettes fléchées</b>	<b>39 837</b>	<b>68 721</b>
Financements de l'État fléchés	0	61 780
Autres financements publics fléchés	0	968
Recettes propres fléchées	39 837	5 972
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>182 034</b>	<b>220 609</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>101 663</b>	<b>47 246</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	4 749 4 819	8 323 9 407	10 619 9 754	0 0	0 0	200 327	200 256	13 271 14 552	15 568 14 828
Fonctions de soutien	15 449 15 677	16 567 18 591	17 278 15 398	0 0	0 0	1 918 1 482	2 349 1 895	33 935 35 750	35 076 32 970
Patrimoine	12 301 12 482	35 528 30 077	26 625 21 018	0 0	0 0	37 656 53 281	108 657 102 853	85 484 95 840	147 582 136 353
Publics	60 612 61 506	17 209 22 815	17 675 19 501	0 0	0 0	9 133 6 560	7 184 2 697	86 954 90 881	85 471 83 704
<b>Total</b>	<b>93 110 94 484</b>	<b>77 627 80 890</b>	<b>72 196 65 670</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>48 907 61 649</b>	<b>118 389 107 701</b>	<b>219 644 237 023</b>	<b>283 696 267 855</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>101 663</b>	<b>47 246</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 082	3 078
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 277
Autres décaissements non budgétaires	0	-2 785
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>104 745</b>	<b>49 816</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>104 745</b>	<b>49 816</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	65
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	6 245
Autres encaissements non budgétaires	0	2 414
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>5</b>	<b>8 724</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>104 740</b>	<b>41 092</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	81 483	34 215
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	23 257	6 877
<b>Total des financements</b>	<b>104 745</b>	<b>49 816</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au 31 décembre 2023, le taux de consommation du CMN enregistre un nouveau record en AE avec 99,5 % et atteint un très bon niveau en CP avec 96,2 %.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, leur augmentation par rapport à la prévision initiale s'explique principalement par l'impact des mesures gouvernementales mises en œuvre tout au long de l'année. Ainsi, la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, mais aussi l'effet en année pleine de la précédente hausse de 2022 ont engendré une hausse de +2,7 M€ de la masse salariale. La prime pouvoir d'achat et la prime exceptionnelle pour les agents contractuels ont, par ailleurs, engendré une dépense supplémentaire de +1 M€.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022 résulte de l'engagement du contrat multi-services de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts et des dépenses de l'inauguration (+10,2 M€ en AE) ainsi que de l'engagement de la deuxième tranche triennale du bail abritant une partie des services du siège à la Porte des Lilas (+3,5 M€) et l'approvisionnement et les dépenses des libraires-boutiques (1,2 M€ en AE et 2 M€ en CP).

En termes de dépenses d'énergie et de fluides, le CMN avait ouvert 6,4 M€ au BI 2023 en s'appuyant sur les estimations de la direction des achats de l'État (DAE). Cependant, du fait d'un rythme d'inflation plus modéré, des dispositifs gouvernementaux et de l'amortisseur électricité, l'établissement a conclu l'année avec 4,2 M€ de dépenses, contre 3,6 M€ en 2022, soit une hausse de 15 %, plus limitée que prévu.

L'avancement du financement de grands projets tels que l'Hôtel de la Marine (13,9 M€ de CP) ou du chantier de restauration du château de Villers-Cotterêts (49,1 M€ de CP) ainsi que la consommation presque intégrale des crédits issus du Plan de relance en région permettent d'atteindre le taux d'exécution de l'enveloppe d'investissement, qui s'établit à 99,8 % en AE et 95,4 % en CP, soit une progression de 1,7 point en AE et 1 point en CP par rapport à 2022.

En outre, le total des recettes de l'établissement est en augmentation de 21 % par rapport aux prévisions, grâce à des ressources propres dynamiques (+13 % par rapport au BI). Le solde budgétaire de l'année 2023 (-47,2 M€) est ainsi supérieur aux prévisions initiales de +54,4 M€ par rapport aux -101,7 M€ attendus au BI. Toutefois, une fois retraité des décaissements (49,1 M€) et encaissements (22,9 M€) effectués en 2023 pour l'opération de restauration de Villers-Cotterêts, le solde budgétaire du CMN s'établirait à -21,1 M€.

Si le solde budgétaire de l'établissement reste déficitaire, cela ne relève pas structurellement du cycle d'exploitation, qui redevient excédentaire, mais du décalage entre l'achèvement d'opérations de travaux et l'encaissement des subventions correspondantes par le CMN

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 498</b>	<b>1 507</b>	<b>1 508</b>
– sous plafond	1 470	1 475	1 472
– hors plafond	28	32	36
<i>dont contrats aidés</i>	19		28
<i>dont apprentis</i>	42	23	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le CMN a consommé 1472 ETPT sous plafond et 36 ETPT hors plafond en 2023.

À fin 2023, le plafond d'emplois de l'établissement est saturé. Le CMN a recours à des renforts saisonniers et temporaires pour répondre à la hausse de la fréquentation.

## OPÉRATEUR

CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des grands projets stratégiques de l'établissement. La préparation de la fermeture du site historique pour travaux (2025-2030), du redéploiement des personnels et des activités s'est poursuivie. L'opération de rénovation technique du bâtiment s'est enrichie d'un volet culturel d'envergure qui a donné lieu au lancement du concours d'architecture en mai 2023. Le Centre Pompidou développe des partenariats avec diverses institutions culturelles, dont le Grand Palais, dans le cadre de la Constellation imaginée en France et à l'étranger durant la période de fermeture du site historique. Le Centre a par ailleurs poursuivi le projet de construction du Centre Pompidou Francilien – Fabrique de l'art, futur pôle de conservation et de création installé à Massy par la signature, en juillet 2023, d'un marché de partenariat pour sa conception et sa construction.

En 2023, l'établissement a été ouvert 292 jours contre 312 en 2022. Le Centre a enregistré 20 jours de fermeture exceptionnelle liée à des mouvements de grève : 2 jours dans le cadre de la réforme des retraites et 18 jours dans le cadre de la fermeture à venir du site historique.

La fréquentation totale s'est élevée à 2,6 millions de visites soit une baisse de 13 % par rapport à 2022. Une partie de la baisse est liée à la mise en place d'une nouvelle grille de tarification par espaces en septembre 2022, ce qui a conduit à la mise en place d'une nouvelle méthode de décompte. La fréquentation payante s'est maintenue par rapport à 2022 malgré les fermetures exceptionnelles.

Le Centre Pompidou a programmé 22 expositions dont 14 inaugurées en 2023. On peut citer parmi les plus marquantes : « Christian Marclay », « Norman Foster », « Picasso, Dessiner à l'infini », « Germaine Richier », « Corps à corps – Histoire(s) de la photographie », « Gilles Aillaud », « Sayed Haider Raza », « Over the Rainbow » ou encore le « Prix Marcel Duchamp 2023 ».

Le Centre Pompidou a rassemblé le public autour du festival pluridisciplinaire « Moviment ». Pendant 10 semaines, se sont succédé au cœur d'un espace unique, rencontres, projections, ateliers, spectacles et performances, présentations d'œuvres de la collection.

Au titre de la programmation culturelle, le Centre Pompidou a accueilli 25 spectacles pour 70 représentations (danse, théâtre, musique, performances), 70 débats/rencontres/colloques, 143 séances de cinéma (6 cycles, 5 rétrospectives, 1 festival, des rendez-vous réguliers et des séances de projection dans les espaces d'exposition, Forum -1).

À l'étranger, le Centre Pompidou a organisé 7 expositions hors les murs et 4 itinérances.

L'antenne du Centre Pompidou à Metz, reflet de l'ancrage territorial du Centre, a accueilli 121 472 visiteurs dans l'exposition « Suzanne Valadon. Un monde à soi » et 167 602 visiteurs dans le cadre de l'exposition « La Répétition ».

L'établissement a également poursuivi son rayonnement à l'international et la stratégie de redéploiement de son activité pendant la fermeture du site historique pour travaux en identifiant des partenaires qui constitueront la Constellation dont le Grand Palais. À l'étranger, l'implantation à Shanghai a été renouvelée jusqu'en 2029. Les partenariats avec Jersey City et Kanal Bruxelles se poursuivent en vue d'une ouverture des sites respectivement en 2026 et fin 2025.

Des partenariats importants ont été noués pour les prochaines années avec la fondation Hanwha à Séoul ainsi que pour le conseil à Al Ula et des expositions hors-les-murs à San Francisco, Amsterdam et en Espagne via la fondation La Caixa.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou par décret du 30 juin 2021, Laurent Le Bon a pris ses fonctions le 19 juillet 2021. Il dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture en date du 31 janvier 2022.

L'établissement disposait d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2017-2021, approuvé en conseil d'administration, qui n'a pu être renouvelé en 2022 dans le contexte lié à la crise sanitaire et au renouvellement de ses dirigeants. L'établissement est mobilisé sur la préparation des chantiers immobiliers et la préparation de la fermeture du Centre durant les travaux.

S'agissant de la stratégie immobilière, après validation interministérielle au printemps, le concours d'architecture du schéma directeur culturel a été lancé en mai 2023.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>287</b>				
Transferts		287				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>83 171</b>	<b>84 393</b>	<b>84 233</b>	<b>85 233</b>	<b>83 682</b>	<b>83 682</b>
Subventions pour charges de service public	73 042	73 042	73 186	73 186	73 197	73 197
Dotations en fonds propres	10 129	11 351			10 486	10 486
Subventions d'investissement			11 047	12 047		
<b>P131 – Création</b>					<b>840</b>	<b>250</b>
Dotations en fonds propres					840	250
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>144</b>	<b>144</b>			<b>126</b>	<b>126</b>
Subventions pour charges de service public	136	136			126	126
Transferts	8	8				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>		<b>10</b>			<b>15</b>	<b>25</b>
Transferts		10			15	25
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>5 541</b>	<b>5 541</b>				
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000				
Dotations en fonds propres	500	500				
Transferts	41	41				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>37</b>	<b>37</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	37	37			50	50
<b>Total</b>	<b>88 893</b>	<b>90 412</b>	<b>84 233</b>	<b>85 233</b>	<b>84 713</b>	<b>84 133</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Concernant le programme 175, l'écart en fonctionnement de 11 k€ provient de :

- L'application de la mise en réserve de précaution de 563 k€ ;
- Le versement d'une subvention de compensation de la prime forfaitaire exceptionnelle attribuée aux agents contractuels (+380 k€) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la compensation de la protection sociale complémentaire (+193 k€).

En investissement, la différence entre la LFI 2023 et le réalisé 2023 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-561 k€ en AE et -1 561 k€ en CP). L'établissement a également reçu en investissement une subvention de 3,4 M€ en AE et 186 k€ en CP pour la réalisation de son schéma directeur.

L'établissement a également obtenu, de la part du programme 361, 116 k€ au titre de la compensation de la mesure de gratuité pour les enseignants et 10 k€ au titre de l'été culturel

Le programme 131 a versé une subvention de 840 k€ en AE et 250 k€ en CP au titre d'une subvention spécifique pour les travaux urgents de l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	67 500	67 205	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	72 933 72 933	73 387 73 387
Fonctionnement autre que les charges de personnel	74 384	72 333	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	300	362
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 680	16 243	Revenus d'activité et autres produits	60 173	61 593
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 680	16 243	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	353	176
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	17 050	15 119
<b>Total des charges</b>	<b>141 884</b>	<b>139 538</b>	<b>Total des produits</b>	<b>133 405</b>	<b>135 343</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	8 478	4 195
Total : équilibre du CR	141 884	139 538	Total : équilibre du CR	141 884	139 538

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	8 201	3 248	Capacité d'autofinancement		
Investissements	23 427	43 577	Financement de l'actif par l'État	10 706	10 736
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	11 000	40 265
			Autres ressources	3 890	7
Remboursement des dettes financières	1 300	1 289	Augmentation des dettes financières		41
<b>Total des emplois</b>	<b>32 929</b>	<b>48 114</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>25 595</b>	<b>51 049</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 935	Diminution du fonds de roulement	7 334	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



Le résultat de l'année 2023 est supérieur de 4,3 M€ aux prévisions initiales grâce à une légère baisse des charges (-2 %) (dont -3 % sur les charges de fonctionnement), et grâce à une légère hausse des produits (+1,5 %), l'IAF est ainsi moindre par rapport aux prévisions (+5 M€). Grâce notamment à un financement de l'actif par des tiers plus élevé que prévu, le fonds de roulement augmente de 2,9 M€ pour atteindre près de 63 M€ au 31 décembre 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
51 336	34 824	48 765

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	67 500	67 500	67 602	67 602
Fonctionnement	48 686	56 704	49 990	56 172
Intervention	0	0	0	0
Investissement	27 037	23 427	261 445	17 030
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>143 223</b>	<b>147 631</b>	<b>379 037</b>	<b>140 804</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>115 281</b>	<b>111 113</b>
Subvention pour charges de service public	72 933	73 312
Autres financements de l'État	3 734	3 734
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	38 615	34 067
<b>Recettes fléchées</b>	<b>26 119</b>	<b>27 367</b>
Financements de l'État fléchés	6 752	7 037
Autres financements publics fléchés	11 300	9 862
Recettes propres fléchées	8 067	10 467
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>141 400</b>	<b>138 479</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>6 231</b>	<b>2 325</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	12 443 12 563	23 049 25 153	28 720 30 443	0 0	0 0	21 906 257 296	18 191 12 955	57 398 295 011	59 355 55 962
Collections/recherches	12 201 11 897	2 589 2 913	2 691 2 783	0 0	0 0	3 958 3 010	3 958 3 011	18 748 17 821	18 850 17 691
Programmation / production	11 637 11 905	12 517 11 172	14 044 11 941	0 0	0 0	279 292	279 239	24 434 23 369	25 960 24 084
Public	15 895 16 227	4 075 4 057	4 189 4 302	0 0	0 0	0 0	0 0	19 969 20 284	20 084 20 529
Support	15 324 15 009	6 456 6 695	7 060 6 703	0 0	0 0	893 847	999 825	22 673 22 552	23 382 22 538
<b>Total</b>	<b>67 500 67 602</b>	<b>48 686 49 990</b>	<b>56 704 56 172</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>27 037 261 445</b>	<b>23 427 17 030</b>	<b>143 223 379 037</b>	<b>147 631 140 804</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>6 231</b>	<b>2 325</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 203	1 222
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 114	1 661
Autres décaissements non budgétaires	0	138
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 548</b>	<b>5 346</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	1 381	10 087
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>9 548</b>	<b>5 346</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 807	1 595
Autres encaissements non budgétaires	0	1 177
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 809</b>	<b>2 776</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>7 739</b>	<b>2 570</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 121	12 657
<b>Total des financements</b>	<b>9 548</b>	<b>5 346</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des dépenses de personnel de l'établissement est de 100,2 %. La légère augmentation (+102 k€) s'explique par la prise en compte des mesures salariales gouvernementales et ministérielles.

En fonctionnement, le taux d'exécution des dépenses est de 99 %. En effet, l'augmentation de certaines dépenses (bâtiments et domaines +6 % et publics +3 %) est compensée par la diminution des dépenses de programmation culturelle (-15 %) et des fonctions support (-5 %).

En investissement, le taux d'exécution est de 967 % d'exécution en AE et 73 % en CP par rapport au BI. L'évolution de +867 % en AE s'explique par l'engagement du marché de partenariat relatif à la conception et à la construction du Centre Pompidou francilien de Massy (+248 M€) notifié en juillet 2023. Les autorisations d'engagement relatives à cette opération s'élèvent au total à 247,6 M€ au titre de la rémunération du titulaire relative à l'investissement (122,1 M€), des indemnités de dédit en cas de résiliation anticipée du marché de partenariat (83,5 M€), du reversement des subventions d'investissement des collectivités territoriales au titulaire (42 M€). En crédits de paiement, 8,4 M€ ont été reversés au titulaire du marché de partenariat conformément au calendrier de reversement des subventions d'investissement prévu au contrat, soit 20 % un mois après la signature du marché. En complément, 1,08 M€ ont été versés pour indemniser les candidats non retenus à l'issue du dialogue compétitif.

Le solde budgétaire de l'année 2023 est supérieur de 3,9 M€ aux prévisions initiales grâce à une baisse des dépenses en CP. Toutefois, les recettes de l'établissement sont en baisse de 2,1 % (dont -5 % de recettes propres, qui s'explique par une diminution des recettes de billetterie attendues faisant suite, notamment, aux fermetures engendrées par les grèves du personnel en fin d'année 2023). Le solde budgétaire reste ainsi déficitaire à -2,3 M€.

Cette situation nécessite un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement à hauteur de 2,6 M€ (au lieu des 7,7 M€ prévus en BI). Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie est ainsi de 48,8 M€ contrairement aux 34,8 M€ prévus initialement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 046</b>	<b>1 074</b>	<b>1 042</b>
– sous plafond	1 008	1 009	986
– hors plafond	38	65	56
<i>dont contrats aidés</i>	1		11
<i>dont apprentis</i>	6		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Les équivalents temps plein travaillés (ETPT) s'établissent à 986,3 ETPT sur un plafond notifié de 1 009 ETPT (98 %), dont 73,6 ETPT titulaires de la fonction publique au 31/12/2023 (contre 75,6 ETPT en 2022). Les emplois hors plafond s'élèvent à 56,4 ETPT dont 45,6 ETPT financés par des conventions de partenariat (Implantations à l'étranger, itinérances...). Alors que l'établissement sature historiquement son plafond, l'écart à la réalisation s'explique par des délais de recrutement plus longs que prévus dans un contexte de fort renouvellement des équipes.

## OPÉRATEUR

EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le musée du quai Branly-Jacques Chirac a enregistré une fréquentation annuelle de 1 410 641 visiteurs, soit une hausse de près de 40 % par rapport à 2022. Il s'agit d'un excellent résultat, supérieur au niveau de fréquentation enregistré lors des dernières années avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Ce niveau exceptionnel de fréquentation est lié notamment au large succès des expositions temporaires présentées en 2023 qui ont su trouver leur public, à l'image des expositions Kimono, Senghor et les arts ou encore Bollywood Superstars/Kehinde Wiley qui ont enregistré un niveau de fréquentation très satisfaisant avec respectivement 265 125, 121 837 et 152 787 visiteurs.

Sur le plan patrimonial, la mise en exposition permanente des collections constitue l'un des grands pans de l'activité de gestion et de conservation du musée. La muséographie du plateau des collections et du Pavillon des Sessions au musée du Louvre est évolutive et rythmée par les nouveaux accrochages, notamment au gré des acquisitions. Ainsi, chaque année, environ 500 œuvres sont remplacées dans les 447 vitrines que compte le plateau des Collections. Au total, ce sont 15,7 % des œuvres présentées au sein des collections permanentes qui ont été renouvelées en 2023. Ces évolutions muséographiques répondent à diverses motivations : exigence de conservation, opérations de restauration, consultations scientifiques, prêts, présentation de nouvelles acquisitions ou dévoilement d'œuvres jamais exposées.

En matière d'acquisition, les collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac se sont enrichies de 1681 œuvres en 2023 (dont 1402 pièces reçues en don). En parallèle de ces nouvelles acquisitions, le musée poursuit son objectif de traçabilité des biens culturels des collections nationales. Des actions de recherches de provenance et sur l'histoire des collections se sont ainsi poursuivies.

Dans le cadre de ses activités de recherche et d'enseignement, le musée a continué à accueillir en 2023 des projets de recherche et a attribué plusieurs bourses et prix (23 bourses, 3 prix de thèses et 2 prix d'aide à la publication). Le musée est un partenaire privilégié de nombreuses institutions universitaires dont il accueille les enseignements. Mettant à disposition les connaissances et les compétences de ses équipes, l'établissement propose par ailleurs une offre mutualisée d'infrastructures, de services et de ressources. À la faveur de ces relations institutionnelles, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a accueilli en 2023 quatre enseignements de premier cycle, vingt-et-un enseignements de master et quatre séminaires de doctorat.

Le musée organise, co-organise ou soutient l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques de différents formats : colloques, conférences, journées d'étude, tables rondes, séminaires, projections... Ces événements réunissent des chercheurs désireux d'explorer ensemble des problématiques ou des objets d'étude liés à l'activité du musée. Ces grands événements sont particulièrement plébiscités par le public, à l'image de la nuit européenne des musées qui a rassemblé plus de 19 000 visiteurs sur la journée ou de la saison culturelle estivale du musée « Jardin d'été » qui a accueilli 17 500 participants.

De plus, les expositions coproduites à l'étranger ont à nouveau rencontré un très bel accueil du public, à l'image de l'exposition Statues (80 000 visiteurs de décembre 2022 – juillet 2023 à Mexico City) ou encore de l'exposition Bollywood (85 000 visiteurs de janvier–juin 2023 à Abou Dabi).

Par ailleurs le dispositif Quai Branly nomade, regroupant l'ensemble des actions du musée en hors les murs par domaine (santé, solidarité, territoires et éducation), a permis de décliner une série de projets à destination des publics les plus éloignés.

En ce qui concerne les investissements, plusieurs chantiers significatifs se sont achevés, notamment le réaménagement de l'aire de livraison, la modernisation du système de suivi des jauges de sécurité, la rénovation de l'étanchéité des bassins du jardin, l'amélioration de l'éclairage des zones publique et notamment des vitrines du plateau des collections, ou encore le remplacement de certaines parties des réseaux de sprinkler ainsi que la poursuite d'une étude d'ampleur visant à établir un plan pluriannuel de rénovation de ces réseaux.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Emmanuel Kasarhérou, président de l'établissement public depuis le 27 mai 2020, a été renouvelé dans ses fonctions par décret du président de la République en date du 16 mai 2023.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2023 de l'établissement a été adopté au conseil d'administration du 4 novembre 2021. Le bilan 2023 de ce document stratégique, largement positif, a été présenté lors du conseil d'administration du 15 mars 2024. Par ailleurs, le processus du COP est en cours, des discussions ont été engagées avec ses ministères de tutelles.

Le bilan du plan d'action achats 2022 et la programmation des achats 2023-2026 ont été également présentés au conseil d'administration du 22 juin 2023. Ce plan d'action permet de mesurer la performance de l'achat au sein de l'établissement au regard des axes suivants : performance économique, ouverture aux PME, caractère innovant de l'achat, introduction de clauses et/ou de critères sociaux et environnementaux (notamment pour le transport des œuvres ou encore pour les dépenses de scénographie).

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>23 475</b>	<b>23 475</b>	<b>23 944</b>	<b>23 944</b>	<b>23 887</b>	<b>23 887</b>
Subventions pour charges de service public	22 552	22 552	23 659	23 659	23 119	23 119
Dotations en fonds propres	923	923			768	768
Subventions d'investissement			285	285		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>307</b>	<b>307</b>			<b>307</b>	<b>307</b>
Subventions pour charges de service public	307	307			307	307
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>30</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts	30	30			5	5
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>22 474</b>	<b>22 474</b>	<b>23 803</b>	<b>23 803</b>	<b>22 689</b>	<b>22 689</b>
Subventions pour charges de service public	22 211	22 211	23 503	23 503	22 427	22 427
Dotations en fonds propres	262	262	300	300		
Subventions d'investissement					262	262
<b>Total</b>	<b>46 286</b>	<b>46 286</b>	<b>47 747</b>	<b>47 747</b>	<b>46 888</b>	<b>46 888</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175, l'écart entre la LFI et la réalisation 2023 concernant la subvention pour charges de service public provient de :

- L'application de la mise en réserve de précaution pour 673 k€ ;
- L'octroi d'une subvention de 45 k€ au titre de la compensation de la protection sociale complémentaire ;
- L'octroi d'une subvention de 88 k€ au titre de la compensation de la mesure de revalorisation exceptionnelle des contractuels.

En investissement, le programme 175 a versé une subvention d'investissement courant à l'établissement à hauteur de 505 k€ ainsi qu'une subvention d'acquisitions de 262 k€.

Le programme 361 a versé 307 k€ au musée au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur du personnel enseignants.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	18 498	17 877	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	45 549 45 549	45 858 45 858
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 359	47 974	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	30	128
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 000	12 249	Revenus d'activité et autres produits	16 614	18 807
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 000	12 249	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		16
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 223	8 223
<b>Total des charges</b>	<b>66 857</b>	<b>65 851</b>	<b>Total des produits</b>	<b>62 193</b>	<b>64 793</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 664	1 058
Total : équilibre du CR	66 857	65 851	Total : équilibre du CR	66 857	65 851

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	113	2 951
Investissements	7 988	6 955	Financement de l'actif par l'État	1 030	1 030
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 738	1 784
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>7 988</b>	<b>6 955</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 880</b>	<b>5 765</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 108	1 190

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur de 3,6 M€ aux prévisions initiales grâce à une baisse des charges de -2 % (masse salariale maîtrisée avec -3 %), et grâce à une hausse des produits (+4 %), la CAF est ainsi supérieure aux

prévisions de 2,8 M€. La diminution du fonds de roulement est ainsi inférieure de 3,9 M€ par rapport aux prévisions initiales et s'élève à 1,2 M€. Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement de l'établissement s'élève ainsi à 29,5 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
27 781	20 302	26 817

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 498	18 498	18 333	18 333
Fonctionnement	63 536	35 359	64 077	35 178
Intervention	0	0	0	0
Investissement	8 621	7 988	6 360	6 753
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>90 655</b>	<b>61 845</b>	<b>88 770</b>	<b>60 263</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>54 445</b>	<b>56 822</b>
Subvention pour charges de service public	45 549	45 819
Autres financements de l'État	505	505
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	90	118
Recettes propres	8 301	10 379
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 292</b>	<b>2 484</b>
Financements de l'État fléchés	524	564
Autres financements publics fléchés	30	87
Recettes propres fléchées	1 738	1 834
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>56 737</b>	<b>59 306</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>5 108</b>	<b>957</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiments et domaines	1 122 1 112	5 511 3 695	5 506 3 898	0 0	0 0	4 618 2 325	4 000 2 796	11 252 7 132	10 629 7 806	
Collections / Activités scientifiques et de recherche	6 484 6 426	2 989 2 741	2 919 2 626	0 0	0 0	1 580 2 274	1 580 2 198	11 053 11 442	10 983 11 251	
Dépenses Communes	0 0	40 800 42 702	12 672 13 842	0 0	0 0	250 360	256 374	41 050 43 062	12 928 14 217	
Echanges de marchandises	0 0	1 200 1 687	1 205 1 630	0 0	0 0	0 0	0 0	1 200 1 687	1 205 1 630	
Fonctions supports	5 516 5 466	4 355 3 859	4 510 4 057	0 0	0 0	1 280 455	1 235 523	11 150 9 780	11 261 10 046	
Programmation / Production culturelle	2 636 2 613	6 273 6 616	6 216 6 450	0 0	0 0	808 837	833 774	9 718 10 066	9 685 9 837	
Publics	2 740 2 715	2 408 2 776	2 330 2 674	0 0	0 0	85 110	85 87	5 233 5 601	5 154 5 476	
<b>Total</b>	<b>18 498 18 333</b>	<b>63 536 64 077</b>	<b>35 359 35 178</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>8 621 6 360</b>	<b>7 988 6 753</b>	<b>90 655 88 770</b>	<b>61 845 60 263</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>5 108</b>	<b>957</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 754
Autres décaissements non budgétaires	0	92
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>5 108</b>	<b>2 806</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	55
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>5 108</b>	<b>2 806</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 595
Autres encaissements non budgétaires	0	248
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>1 843</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>5 108</b>	<b>964</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 108	1 019
<b>Total des financements</b>	<b>5 108</b>	<b>2 806</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de l'établissement est de 99,1 %. Ce très bon taux d'exécution cache des disparités en fonction des natures de dépenses.

En effet, les dépenses de programmation culturelle et relatives aux publics ont augmenté en cours de réalisation (respectivement de 4 % et 15 %), alors que les dépenses relatives aux collections, aux bâtiments et domaines et aux fonctions support ont considérablement diminué (respectivement de -10 %, -29 % et -78 %).

L'écart observé entre l'exécuté et les crédits prévus au BI s'explique notamment par un moindre niveau d'activité que prévu pour les travaux structurels et d'aménagement. Le plus gros poste de consommation concerne les fluides (3,86 M€), et on y note une importante sous-consommation due à des difficultés d'estimations de l'évolution du coût de l'énergie. La sous-consommation concerne ici les dépenses d'électricité, de climatisation et de chauffage. Ces dernières avaient été estimées avec une forte hausse sur l'année 2023 compte-tenu de l'augmentation prévisible des prix des fluides, mais les factures n'ont finalement pas reflété l'entièreté de cette évolution.

En ce qui concerne les investissements, le taux d'exécution des AE est de 73,8 % et celui des CP de 84,5 %. La sous-consommation s'explique par la reprogrammation de plusieurs opérations de travaux due à un décalage dans la planification des opérations, et à la vacance de deux postes au sein de la direction (responsable du service de gestion des bâtiments et responsable administratif et financier). Il s'agit des principaux travaux de réfection du réseau sprinkler en Galerie Jardin et réserves, de la rénovation du système de vidéoprotection, de la création d'un système de gestion technique centralisé de l'électricité, de l'amélioration de la performance énergétique et du comptage de l'énergie, et de divers autres travaux ponctuels du bâtiment.

Le solde budgétaire de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales de 4,2 M€ grâce à une légère baisse des dépenses (-3 %) et à l'évolution des recettes propres (+25 %), grâce à des recettes de billetterie plus élevées qu'initialement prévu. Le déficit budgétaire s'élève ainsi à 957 k€.

La trésorerie a été prélevée de 964 k€ durant l'exercice et s'élève à 26,8 M€ au 31 décembre 2023.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>245</b>	<b>250</b>	<b>243</b>
– sous plafond	244	250	243
– hors plafond	1		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation des ETPT a été plus basse que prévue (243 ETP pour un plafond de l'organisme à 250 ETPT). En effet, un changement des effectifs assez important a été observé cette année au sein du musée, expliquant la vacance de plusieurs postes pendant une partie de l'année 2023.

Le schéma d'emplois en 2023 est négatif à hauteur de -1 ETP.

## OPÉRATEUR

EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Comptabilisant 8,4 millions de visites en 2023, le Château de Versailles enregistre une amélioration significative de sa fréquentation avec 1,4 millions de visites de plus qu'en 2022 (soit +21 %), confirmant ainsi le retour de l'activité déjà engagé en 2022, dépassant même le bon niveau enregistré en 2019 (8,2 millions de visites).

Cette évolution, portée par l'activité de spectacles, varie selon les sites du domaine :

- Château de Versailles (dont 158 000 visites pour les Galeries des Carrosses et des Sculptures) : -13 % par rapport à 2019 mais +27 % par rapport à 2022, avec 4 millions de visites ;
- Châteaux de Trianon et Domaine de Marie-Antoinette : -16 % par rapport à 2019 mais quasiment stable à +1 % par rapport à 2022, avec 1,2 millions de visites ;
- Spectacles (Jardins musicaux, Grandes Eaux, Opéra royal) : +54 % par rapport à 2019 et +22 % par rapport à 2022, avec 3 millions de spectateurs.

L'activité des concessionnaires présents sur le domaine a elle aussi connu un essor important (+14,6 % par rapport à 2022) pour atteindre un chiffre d'affaires consolidé de 64,6 millions d'euros HT, parking de la place d'Armes compris, même si les recettes sont désormais encaissées par l'établissement.

L'année 2023 a été également marquée par la réouverture d'espaces nouvellement restaurés :

- la nouvelle galerie d'histoire du château en visite libre depuis septembre 2023 (inauguration en avant-première pour les journées européennes du patrimoine) ;
- les cabinets intérieurs de Marie-Antoinette en visite guidée depuis fin juin 2023 ;
- le jardin du Parfumeur au sein du domaine de Trianon en visite guidée depuis fin mai 2023.

L'établissement a poursuivi les dispositifs permettant de simplifier l'accueil des visiteurs et d'améliorer les conditions de visite, à savoir :

- l'horodatage des billets afin de lisser la fréquentation et éviter les pics d'affluence ;
- le maintien de la vente en ligne avec plus de 75 % de billets dématérialisés vendus.

La programmation des expositions et des spectacles a été marquée par plusieurs temps forts :

- *Louis XV, passions d'un roi* (terminée le 19 février 2023) ;
- *Noël Coypel, peintre de Grands Décors* (26 septembre 2023 – 28 janvier 2024) ;
- *Horace Vernet* (14 novembre 2023 – 17 mars 2024) ;
- Les Grandes eaux musicales, nocturnes et les Sérénades royales (+22 % de fréquentation par rapport à 2022).

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi sa politique d'expositions hors-les-murs avec la présentation de l'exposition *Virtually Versailles* à Hong Kong (du 19 avril au 9 juillet 2023).

Concernant la programmation des travaux, l'établissement a poursuivi ses grands chantiers de restauration, notamment avec la restauration du salon de l'œil de Bœuf, de la sacristie de la Chapelle Royale, de la grille d'Honneur, du Char d'Apollon, de la cour des bouches, des grilles de l'Orangerie, du Buffet d'eau, et avec le réaménagement de la galerie d'histoire. L'établissement a également poursuivi l'avancement de la phase 2 de son schéma directeur, avec la présentation en Commission ministérielle des projets immobiliers de la culture puis en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture des travaux de mise en sécurité-sûreté, rénovation technique des réseaux et traitement climatique du corps central nord du château (correspond aux deux tiers du

corps central). Conduits sous la maîtrise d'ouvrage délégué de l'OPPIC, ces travaux seront lancés en septembre 2024 et phasés sur 7 ans afin de limiter les fermetures au public de ces espaces prestigieux (chambre du Roi, galerie des Glaces).

### Gouvernance et pilotage stratégique

La présidente de l'établissement, Catherine PÉGARD, nommée le 31 août 2011, a été reconduite dans ses fonctions le 2 octobre 2016, puis le 4 septembre 2019.

Un contrat d'objectifs et de performance, couvrant la période 2023-2026, a été adopté lors du conseil d'administration du 30 novembre 2023.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le conseil d'administration en avril 2011. Il a été renouvelé dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) : la phase diagnostic pour la période 2018-2022 a été présentée au conseil d'administration du 27 juin 2019 et la phase stratégie 2020-2024 a été validée au conseil d'administration du 25 novembre 2021, à l'issue de l'instruction des tutelles et de leur approbation.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>53 003</b>	<b>55 883</b>	<b>53 531</b>	<b>56 531</b>	<b>52 972</b>	<b>60 822</b>
Subventions pour charges de service public	37 363	37 363	36 935	36 935	36 836	36 836
Dotations en fonds propres	15 640	18 520			16 137	23 987
Subventions d'investissement			16 596	19 596		
<b>P131 – Création</b>	<b>4 000</b>					<b>500</b>
Dotations en fonds propres	4 000					500
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>913</b>	<b>913</b>			<b>893</b>	<b>893</b>
Subventions pour charges de service public	913	913			893	893
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>543</b>	<b>543</b>			<b>381</b>	<b>381</b>
Dotations en fonds propres	490	490			342	342
Transferts	53	53			39	39
<b>P230 – Vie de l'élève</b>					<b>6</b>	<b>6</b>
Transferts					6	6
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>					<b>10</b>	<b>10</b>
Transferts					10	10
<b>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</b>					<b>30</b>	<b>10</b>
Transferts					30	10
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>26 400</b>	<b>34 900</b>				
Subventions pour charges de service public	7 000	7 000				
Dotations en fonds propres	19 400	27 900				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			<b>90</b>	<b>90</b>
Transferts	100	100			90	90
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>199</b>	<b>199</b>				
Dotations en fonds propres	199	199				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>13</b>	<b>13</b>				
Subventions pour charges de service public	13	13				
<b>Total</b>	<b>85 171</b>	<b>92 551</b>	<b>53 531</b>	<b>56 531</b>	<b>54 383</b>	<b>62 713</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	62 866	60 397	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	37 127 37 127	37 998 37 998
Fonctionnement autre que les charges de personnel	74 747	73 187	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		220
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 706	20 977	Revenus d'activité et autres produits	77 438	107 614
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 696	20 632	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 892	199
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	10	344	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	10	11
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	7 568	10 554
<b>Total des charges</b>	<b>137 613</b>	<b>133 584</b>	<b>Total des produits</b>	<b>114 565</b>	<b>145 832</b>
Résultat : bénéfique		12 248	Résultat : perte	23 049	
Total : équilibre du CR	137 613	145 832	Total : équilibre du CR	137 613	145 832

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	14 812		Capacité d'autofinancement		22 460
Investissements	57 489	57 300	Financement de l'actif par l'État	18 987	28 329
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	131	18 712
			Autres ressources		11
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		40
<b>Total des emplois</b>	<b>72 302</b>	<b>57 300</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>19 118</b>	<b>69 552</b>
Augmentation du fonds de roulement		12 252	Diminution du fonds de roulement	53 184	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est bénéficiaire (12,2 M€) et nettement supérieur aux prévisions initiales (+35,3 M€) qui anticipaient un résultat déficitaire (-23,0 M€). L'amélioration du résultat procède d'une importante progression des produits (+31,3 M€) conjuguée à une baisse des charges (-4,0 M€).

La hausse des produits résulte principalement d'une importante augmentation des ressources propres encaissables (+29,1 M€) portée en grande partie par la progression notable des recettes de billetterie compte tenu du contexte de reprise du tourisme.

La diminution des charges est liée principalement aux dépenses de personnel (-2,5 M€). Le montant indiqué en budget initial est celui présenté en comptabilité budgétaire. Or, des différences apparaissent en exécution, certains éléments ne relevant pas des dépenses de personnel en comptabilité générale.

En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) augmente de 37,3 M€ et s'établit à 22,5 M€ à fin 2023 alors que le budget initial anticipait une insuffisance d'autofinancement de 14,8 M€.

Les ressources d'investissement augmentent (+50,4 M€) sous l'effet combiné de la CAF (22,5 M€), de la hausse du financement de l'actif par l'État (+9,3 M€) et par des tiers autres que l'État (+18,6 M€).

Les emplois s'élèvent à 57,3 M€. Elles diminuent de 15 M€ par rapport à la prévision initiale compte tenu de l'absence de l'insuffisance d'autofinancement (-14,8 M€).

La hausse des ressources et la baisse des emplois conduisent à constater une augmentation de 12,2 M€ du fonds de roulement alors qu'il était prévu, en budget initial, une diminution du fonds de roulement de 53,2 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement à 163,7 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
128 350	65 980	130 884

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	62 866	62 866	64 907	64 907
Fonctionnement	55 132	56 941	44 567	48 147
Intervention	0	0	0	0
Investissement	34 843	57 489	45 516	57 245
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>152 841</b>	<b>177 297</b>	<b>154 990</b>	<b>170 299</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>102 669</b>	<b>130 615</b>
Subvention pour charges de service public	37 127	37 729
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	65 542	92 886
<b>Recettes fléchées</b>	<b>31 570</b>	<b>41 760</b>
Financements de l'État fléchés	19 097	24 977
Autres financements publics fléchés	6 684	8 185
Recettes propres fléchées	5 789	8 597
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>134 239</b>	<b>172 375</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 076</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>43 058</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	1 849	1 849	13 568	12 223	0	0	362	362	15 779	14 434
	1 811	1 811	13 196	12 440	0	0	283	293	15 290	14 544
Fonctions de soutien	10 473	10 473	8 695	10 107	0	0	2 239	2 556	21 406	23 136
	11 472	11 472	6 843	8 238	0	0	1 360	1 092	19 675	20 802
Patrimoines	16 643	16 643	24 847	25 336	0	0	31 988	54 332	73 478	96 311
	16 903	16 903	18 034	20 333	0	0	43 144	54 621	78 081	91 856
Publics	33 902	33 902	8 022	9 275	0	0	255	240	42 179	43 417
	34 721	34 721	6 494	7 137	0	0	728	1 239	41 944	43 097
<b>Total</b>		<b>62 866</b>	<b>55 132</b>	<b>56 941</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 843</b>	<b>57 489</b>	<b>152 841</b>	<b>177 297</b>
		<b>64 907</b>	<b>44 567</b>	<b>48 147</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 516</b>	<b>57 245</b>	<b>154 990</b>	<b>170 299</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>43 058</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	207
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 640	2 582
Autres décaissements non budgétaires	810	2 228
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>45 508</b>	<b>5 017</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 534</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 577
<b>Total des besoins</b>	<b>45 508</b>	<b>7 550</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 076</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	372
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 450	5 060
Autres encaissements non budgétaires	0	43
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 450</b>	<b>7 550</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>43 058</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	7 043
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	43 058	0
<b>Total des financements</b>	<b>45 508</b>	<b>7 550</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### Autorisations budgétaires

Le solde budgétaire de l'établissement est nettement supérieur aux prévisions, passant d'un déficit prévisionnel de 43,1 M€ en budget initial à un solde positif de 2,1 M€ en fin d'exercice (soit une amélioration de +45,1 M€).

Cette évolution résulte de l'effet combiné d'une augmentation des recettes (+38,1 M€, soit +28,4 %) et d'une diminution des dépenses (-7 M€ en CP, soit -3,9 %).

La hausse des recettes procède principalement de l'augmentation des ressources propres (+30,1 M€), qui s'explique principalement par la progression, d'une part, des recettes de billetterie (+22,2 M€) liée au retour important des visiteurs, et d'autre part, des recettes de mécénat (+5,7 M€) et de valorisation domaniale (+0,8 M€). Les financements en provenance des collectivités territoriales et organismes publics sont en hausse de 1,5 M€ (8,2 M€), portés par les départements des Yvelines (5,3 M€ destinés à la restauration du patrimoine, aux travaux de clos et couvert de la Grande Écurie, à la restauration des grilles de l'Orangerie et de la grille d'Honneur) et des Hauts-de-Seine (2,2 M€ affectés aux travaux de restauration du clos et couvert de la Grande Écurie et à la restauration des grilles de l'Orangerie). Enfin, la hausse des ressources est également permise par la progression des financements de l'État (+5,9 M€ au titre des financements fléchés dont 5 M€ correspondant à un versement complémentaire sur le schéma directeur).

La diminution des dépenses résulte de mouvements contraires, à savoir l'augmentation des dépenses de personnel (+2,1 M€) et la baisse des dépenses de fonctionnement (-8,8 M€).

La hausse de l'enveloppe de personnel a permis de couvrir les mesures salariales interministérielles décidées en juin 2023 qui intégraient principalement le relèvement du point d'indice de 1,5 %, la prime « pouvoir d'achat » ainsi que l'augmentation de la masse salariale sous et hors plafond, de la taxe sur les salaires, de l'IFSE et la prime ministérielle exceptionnelle pour les contractuels, prévue par le décret n° 2023-951 du 16 octobre 2023.

La diminution de l'enveloppe de fonctionnement s'explique notamment par les éléments suivants : révision pour deux ans reconductibles du nouveau marché de billetterie, initialement prévu sur 4 ans, baisse des dépenses d'énergie et fluides, et annulation des crédits gelés.

Fin 2023, la trésorerie est abondée de 45,6 M€ au regard de la prévision en budget initial. Elle s'établit ainsi à 130,9 M€. Si l'établissement affiche une trésorerie très importante, elle est néanmoins essentiellement fléchée, en particulier en ce qui concerne la subvention destinée au schéma directeur pour l'entrée en phase opérationnelle des travaux de mise en sécurité du corps central nord du château (198 M€).

### Dépenses par destination

Entre les prévisions du budget initial et l'exécution des dépenses 2023 (+2,1 M€ en AE, soit +1,4 %, et -7 M€ en CP, soit -3,9 %), les principales évolutions sont les suivantes :

- une augmentation en AE des dépenses dédiées aux patrimoines (+4,6 M€, soit +6,3 %) liée à des opérations de travaux non prévues au moment de l'élaboration du budget initial ou censées avoir été engagées fin 2022

mais n'ayant pu l'être ; et une diminution des CP (-4,4 M€, soit -4,6 %) s'expliquant principalement par des acquisitions de collections non réalisées (-1 M€) et des crédits non consommés sur les travaux d'investissement immobilier (-1,8 M€) ;

- la stabilité des dépenses ayant trait à la connaissance du patrimoine et à la diffusion culturelle (-0,5 M€ en AE et +0,1 M€ en CP) ;
- la stabilité des dépenses dévolues à l'accueil des publics (-0,2 M€ en AE et -0,3 M€ en CP) ;
- une diminution des dépenses relatives aux fonctions support (-1,7 M€ en AE, soit - 8,1 %, et - 2,3 M€ en CP, soit - 10,1 %) notamment liée à des retards dans la réalisation de projets informatiques, au report de paiement des taxes foncières des années 2019 à 2022 sur l'exercice 2024 et à une sous-consommation de certains postes de dépenses.

La répartition des dépenses est stable par rapport à l'année dernière : 53,9 % sont dédiés aux patrimoines, 25,3 % sont dévolus aux publics, 12,2 % concernent les fonctions support et 8,5 % contribuent au développement de la connaissance du patrimoine et à la diffusion culturelle.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 001</b>	<b>1 022</b>	<b>1 026</b>
– sous plafond	939	951	948
– hors plafond	62	71	78
<i>dont contrats aidés</i>	31		
<i>dont apprentis</i>		33	35
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur a été quasiment exécuté dans sa totalité (taux d'exécution du plafond d'emplois de 99,6 %) mais celui-ci présente toutefois un schéma d'emplois positif compte tenu de la saisonnalité de l'activité de l'établissement. L'évolution des emplois hors plafond entre 2022 et 2023 est dû aux recrutements d'apprentis et de contrats à durée déterminée.

## OPÉRATEUR

EPRNDP - Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'établissement a poursuivi en 2023 les travaux de restauration de la cathédrale nécessaires à sa réouverture en 2024, après avoir conclu près d'une centaine de marchés de travaux, mobilisant des compétences dans toute la France. Les travaux de nettoyage intérieur, de restauration des maçonneries, des charpentes et des couvertures de la flèche, du transept, du chœur et de la nef ont ainsi été poursuivis. La charpente de la flèche, notamment, a été achevée en fin d'année, permettant la repose du coq au sommet de la cathédrale le 16 décembre 2023.



L'année 2023 a également vu la mise en œuvre d'actions d'information sur le déroulement du chantier et de valorisation des métiers et des savoir-faire qui contribuent à la renaissance de la cathédrale (inauguration de la maison du chantier et des métiers, village du chantier lors des journées européennes du patrimoine, lancement de la mallette pédagogique, journal des donateurs...).

Compte tenu de la spécificité de ses ressources, issues principalement de la souscription nationale, l'EP RNDP a veillé tout au long de l'année 2023 à assurer la soutenabilité financière de ses actions et à garantir, en lien avec le ministère de la Culture, la traçabilité des dons ainsi que la transparence de leur utilisation.

Enfin, les travaux concernant la cathédrale et ses abords impliquant de nombreuses interactions avec différents acteurs (clergé affectataire, Centre des monuments nationaux, préfecture de région-DRAC, ville de Paris, association de riverains), l'EP RNDP a maintenu une concertation soutenue avec ces différents partenaires.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'établissement, Philippe Jost, a été nommé par décret du président de la République en date du 9 septembre 2023. Il succède au Général d'armée Jean-Louis Georgelin, disparu brutalement à l'été 2023. Le président dispose d'une lettre de mission du ministère de la Culture en date du 12 février 2024.

Un comité d'audit est placé auprès du conseil d'administration, auquel il donne des avis et présente chaque année un rapport sur la situation économique et financière de l'établissement.

Des instances spécifiques permettent la concertation avec les donateurs : comité des donateurs, d'une part, et comité technique de suivi des conventions cadres conclues par l'État avec les trois fondations collectrices, d'autre part.

Enfin, l'établissement s'appuie sur un conseil scientifique pour assurer la rigueur scientifique et technique de la restauration en cours.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 de l'établissement a été validé par le conseil d'administration en novembre 2020. Le schéma directeur des travaux de restauration a été approuvé par le conseil d'administration en juillet 2021. Le projet scientifique et culturel a été adopté par le conseil d'administration le 30 novembre 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>63 431</b>	<b>63 431</b>			<b>113 678</b>	<b>113 678</b>
Subventions pour charges de service public	5 886	5 886			10 439	10 439
Dotations en fonds propres	57 545	57 545			103 240	103 240
<b>Total</b>	<b>63 431</b>	<b>63 431</b>			<b>113 678</b>	<b>113 678</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Conformément à l'article 9 de la loi du 20 juillet 2019, les recettes de l'établissement sont notamment constituées de subventions de l'État issues du produit des fonds de concours provenant de la souscription nationale prévue par la même loi, ainsi que de ressources propres provenant principalement de conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. Les subventions issues de la souscription sont versées à l'établissement en fonction de l'avancement du chantier et après appels de fonds auprès des fondations collectrices.

Sur le fondement de ce mécanisme de financement, l'EP RNDP a perçu, en 2023, 113,4 M€ en AE=CP issus de la souscription dont 10,2 M€ en fonctionnement et 103,2 M€ en investissement. Les crédits en fonctionnement comprennent en sus une subvention du programme 175 déléguée en gestion de 228 k€ pour le financement du loyer de ses locaux, cité Martignac, à Paris.

Cumulés aux 120,9 M€ de 2021 et aux 63,2 M€ de 2022, le total des versements au titre des fonds de concours provenant de la souscription nationale s'est élevé à 297,5 M€ à fin 2023.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	3 400	3 080	Subventions de l'État	13 128	10 439
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	220	230	– subventions pour charges de service public	13 128	10 439
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 215	8 881	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	800	933	Revenus d'activité et autres produits	5 055	5 203
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	800	933	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		58
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	800	852
<b>Total des charges</b>	<b>15 615</b>	<b>11 962</b>	<b>Total des produits</b>	<b>18 183</b>	<b>15 642</b>
Résultat : bénéfice	2 568	3 681	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	18 183	15 642	Total : équilibre du CR	18 183	15 642

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 568	3 704
Investissements	170 685	147 091	Financement de l'actif par l'État	130 428	103 240
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	38 467	39 571
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>170 685</b>	<b>147 091</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>171 463</b>	<b>146 514</b>
Augmentation du fonds de roulement	778		Diminution du fonds de roulement		576

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023, excédentaire de 3,7 M€, est en amélioration de 1,1 M€ par rapport aux prévisions initiales qui anticipaient un résultat bénéficiaire de 2,6 M€ compte tenu des modalités de comptabilisation des recettes inscrites au plan de financement retenues (approximation conventionnelle).

L'amélioration du résultat procède d'une diminution des produits (-2,5 M€) inférieure à la diminution des charges (-3,6 M€). La diminution des produits réside dans la baisse des subventions, issues des fonds de concours, versées par l'État (-2,6 M€) tandis que les autres produits progressent (+148 k€). La baisse des charges est liée à la diminution des charges de fonctionnement autres que les charges de personnel (-3,3 M€) ainsi qu'à celle des charges de personnel (-319 k€).

En conséquence, la capacité d'autofinancement, prévue à hauteur de 2,6 M€ au budget initial, progresse (+1,1 M€) et s'établit à 3,7 M€.

Les ressources (146,5 M€) diminuent de 25 M€ sous l'effet contracté de la baisse des subventions issues des fonds de concours, versées par l'État (-27,2 M€), de la hausse du financement de l'actif par d'autres tiers que l'État (+1,1 M€) et de la hausse de la capacité d'autofinancement précitée (+1,1 M€).

Les emplois diminuent également (-23,6 M€) et s'établissent à 147 M€ du fait de la baisse du niveau d'investissement (-23,6 M€).

La diminution des emplois étant inférieure à la diminution des ressources, une diminution du fonds de roulement de 576 k€ est constaté alors que les prévisions initiales prévoyaient une augmentation de 778 k€. Le niveau du fonds de roulement à fin 2023 s'établit à 43,9 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
45 513	45 003	46 722

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 770	3 770	3 326	3 326
Fonctionnement	10 805	10 545	6 340	6 297
Intervention	0	0	0	0
Investissement	119 425	169 685	111 070	144 196
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>134 000</b>	<b>184 000</b>	<b>120 737</b>	<b>153 820</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	220	220	230	230

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>184 778</b>	<b>155 076</b>
Subvention pour charges de service public	228	228
Autres financements de l'État	143 328	113 450
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	41 222	41 398
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>184 778</b>	<b>155 076</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>778</b>	<b>1 256</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonction de soutien	1 370 1 263	868 943	868 762	0 0	0 0	100 68	100 79	2 338 2 273	2 338 2 104
Information du public et des donateurs et mise en valeur du chantier et des savoir-faire	750 699	2 000 2 512	2 430 2 289	0 0	0 0	0 0	0 0	2 750 3 211	3 180 2 988
Patrimoines	1 650 1 364	7 937 2 886	7 247 3 247	0 0	0 0	119 325 111 003	169 585 144 117	128 912 115 253	178 482 148 727
<b>Total</b>	<b>3 770 3 326</b>	<b>10 805 6 340</b>	<b>10 545 6 297</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>119 425 111 070</b>	<b>169 685 144 196</b>	<b>134 000 120 737</b>	<b>184 000 153 820</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	50	73
Autres décaissements non budgétaires	0	2
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>50</b>	<b>76</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>778</b>	<b>1 209</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	778	1 209
<b>Total des besoins</b>	<b>828</b>	<b>1 285</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>778</b>	<b>1 256</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	50	20
Autres encaissements non budgétaires	0	9
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>828</b>	<b>1 285</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>828</b>	<b>1 285</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, on constate une évolution de -13,2 M€ en AE (-10 %) et de -30,2 M€ en CP (-16 %) entre le BI 2023 et le CF 2023.

Les principales variations entre le BI et le CF s'expliquent par :

- une diminution des dépenses relatives aux patrimoines en AE (-13,7 M€ soit -10 %) et en CP (-29,8 M€ soit -16 %). Elle correspond pour l'essentiel à la non-consommation intégrale de la fraction de la provision pour aléas et imprévus qui avait été inscrite sur le budget 2023 et au report de l'excédent sur les exercices ultérieurs.
- une hausse des dépenses dédiées à l'information du public et des donateurs et à la mise en valeur du chantier et des savoir-faire (+461 k€ en AE soit +17 % mais -191 k€ en CP soit -6 %) ;
- une sous-exécution des dépenses de fonctions de soutien (-65 k€ en AE soit -3 % et -234 k€ en CP soit -10 %).

En exécution 2023, la répartition des dépenses (en CP) par rapport à celle observée en 2022 est stable. Les dépenses relatives aux patrimoines représentent 97 % des dépenses totales tandis que les dépenses dédiées à l'information du public et des donateurs et à la mise en valeur du chantier et des savoir-faire en représentent 2 % et les dépenses de fonctions de soutien (dépenses de personnel hors masse salariale, fonctionnement des services, informatique et télécommunication etc.) en représentent 1 %.

Le solde budgétaire excédentaire (1,3 M€) augmente par rapport aux prévisions initiales qui anticipaient un solde excédentaire à hauteur de 0,8 M€ (soit +0,5 M€). Cette hausse du solde budgétaire résulte d'une baisse des dépenses (-30,2 M€) légèrement supérieure à celle des recettes (-29,7 M€).

La diminution des recettes réside essentiellement dans celle des subventions issues des fonds de concours (-29,8 M€) conformément au plan de financement de la deuxième phase de travaux.

La baisse des dépenses résulte principalement de la diminution des dépenses d'investissement (-25,5 M€) principalement liée au report sur les exercices suivants de la quote-part non consommée de la provision pour aléas et imprévus inscrite au budget des travaux de restauration de la cathédrale. Les dépenses de fonctionnement sont en outre inférieures de 4,2 M€ au montant prévu, principalement du fait du report sur 2024 de l'engagement et du paiement d'un contrat d'assurance.

Fin 2023, la trésorerie est abondée de 1,2 M€. Elle s'établit ainsi à 46,7 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>37</b>
– sous plafond	33	39	34
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'établissement a poursuivi ses recrutements en 2023 et a rémunéré 36,8 ETPT en 2023 (contre 34,7 ETPT en 2022), dont 2,5 ETPT hors plafond, financés par une convention de mécénat conclue en 2021 avec l'Institut supérieur des métiers.

Le schéma d'emplois en 2023 est positif à hauteur de 1 ETP.

## OPÉRATEUR

EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été la deuxième année pleine de fonctionnement de l'établissement public du Mont-Saint-Michel. L'établissement assure désormais la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages nécessaires au rétablissement et au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ainsi que des installations d'accueil, de stationnement et de transport permettant l'accès au Mont. L'année 2023 a été marquée par la mise en place de la nouvelle concession relative au stationnement et aux transports, effective depuis le 14 octobre 2022, et la reprise en main de l'entretien et de la gestion du site par l'établissement public. Par ailleurs, le décret n° 2023-131 du 24 février 2023 a fixé le périmètre géographique dans lequel les maires des communes du Mont-Saint-Michel, de Beauvoir et de Pontorson peuvent transférer certaines de leurs prérogatives de police au directeur général de l'EP-MSM. Enfin, l'année 2023 a été une année de festivités autour, notamment, du millénaire de l'abbatiale du Mont Saint-Michel, mais également des Journées européennes du Patrimoine et de nombreux concerts en partenariat avec des acteurs culturels régionaux.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Thomas Velter, directeur général de l'établissement depuis le 9 mars 2020, dispose d'une lettre de mission signée le 2 décembre 2021 par la ministre de la Culture et la ministre de la Transition écologique. Il exerce également les fonctions d'administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Deux réunions du conseil d'administration se sont tenues en 2023 et deux consultations écrites ont été organisées, sous la présidence de Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie. Le conseil d'administration a délibéré notamment sur le contrat d'objectifs et de performance 2023-2025, la gestion des flux touristiques, le contrôle interne budgétaire et comptable, les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, les conditions générales modifiées d'emploi, de recrutement et de rémunération des personnels.

L'établissement public a engagé une démarche d'élaboration de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Le conseil d'orientation a été réuni en février 2023 sur les orientations en matière de programmation culturelle.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>51</b>	<b>51</b>				
Transferts	51	51				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Transferts						
<b>Total</b>	<b>1 551</b>	<b>1 551</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 520</b>	<b>1 520</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention du programme 113 du ministère de la transition écologique est conforme aux prévisions de la LFI 2023. L'opérateur a également bénéficié d'un versement de 20 k€ depuis le programme 361.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	1 373	1 094	Subventions de l'État	3 175	3 188
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	3 175	3 188
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 158	19 257	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 500	1 592
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 362	8 041	Revenus d'activité et autres produits	15 283	17 178
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 325	8 041	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 625	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	38		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	38	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		5 695
<b>Total des charges</b>	<b>20 530</b>	<b>20 350</b>	<b>Total des produits</b>	<b>19 958</b>	<b>21 958</b>
Résultat : bénéfice		1 608	Résultat : perte	572	
Total : équilibre du CR	20 530	21 958	Total : équilibre du CR	20 530	21 958

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 127	3 954
Investissements	1 230	171	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	633	633	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 863</b>	<b>804</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 127</b>	<b>3 954</b>
Augmentation du fonds de roulement		3 150	Diminution du fonds de roulement	736	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est bénéficiaire (1,6 M€) et est, en cela, nettement supérieur (+2 M€) aux prévisions initiales qui anticipaient une perte de 572 k€.

Cette amélioration résulte de l'effet combiné d'une forte hausse des produits (+2 M€) et d'une légère diminution des charges (-180 k€).

La hausse des produits est portée principalement par la progression des autres produits encaissables (+1 863 k€ correspondant principalement à une sous-estimation de la fréquentation du site : 95 % de la fréquentation de 2019 au BI vs 104 % au réalisé), celle des produits non encaissables (+32 k€), la hausse des autres subventions (+92 k€) et l'augmentation des subventions de l'État (+13 k€ correspondant principalement au versement d'aides au titre de l'apprentissage pour 2023).

La diminution des charges réside principalement dans la baisse des charges de fonctionnement décaissables (-579 k€) et dans celle des charges de personnel (-279 k€) compte tenu du décalage de plusieurs recrutements tandis que les charges non décaissables augmentent de 678 k€.

En conséquence, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de 3 954 k€ alors que les prévisions initiales anticipaient une CAF moindre à hauteur de 1 127 k€.

Au tableau des financements, les ressources s'élèvent à 3 954 k€. Elles augmentent de 2 827 k€ sous l'effet de la CAF uniquement.

Les emplois s'élèvent à 804 k€. Ils diminuent de 1 059 k€ par rapport aux prévisions initiales sous l'effet du décalage de plusieurs projets d'investissement. La prévision de remboursement des dettes financières est conforme puisque s'appuyant sur un échéancier.

Compte tenu d'une progression des ressources plus importante que celle des emplois, l'apport au fonds de roulement (3 150 k€) augmente (+3 886 k€) par rapport aux prévisions initiales qui anticipaient une diminution à hauteur de 736 k€. Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2023 est ainsi porté à 7,8 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
4 796	3 513	7 736



## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 373	1 373	1 243	1 243
Fonctionnement	9 649	11 833	6 138	11 332
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 716	1 230	274	175
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 737</b>	<b>14 436</b>	<b>7 655</b>	<b>12 749</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>14 333</b>	<b>16 288</b>
Subvention pour charges de service public	3 175	0
Autres financements de l'État	1 500	3 209
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	1 601
Recettes propres	9 658	11 478
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>464</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	92
Recettes propres fléchées	0	372
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>14 333</b>	<b>16 752</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>4 002</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>103</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Développement du site	0 0	638 1 331	638 1 227	0 0	0 0	0 27	0 16	<b>638</b> <b>1 358</b>	<b>638</b> <b>1 243</b>
Fonctions support	1 373 1 243	1 523 1 733	1 623 1 619	0 0	0 0	0 37	0 21	<b>2 895</b> <b>3 013</b>	<b>2 995</b> <b>2 883</b>
Gestion des ouvrages RCM et des installations d'accueil du public	0 0	7 347 3 040	9 304 8 310	0 0	0 0	881 209	395 138	<b>8 228</b> <b>3 249</b>	<b>9 699</b> <b>8 448</b>
Sécurité et sûreté du site	0 0	141 34	268 176	0 0	0 0	835 0	835 0	<b>976</b> <b>34</b>	<b>1 103</b> <b>176</b>
<b>Total</b>	<b>1 373</b> <b>1 243</b>	<b>9 649</b> <b>6 138</b>	<b>11 833</b> <b>11 332</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 716</b> <b>274</b>	<b>1 230</b> <b>175</b>	<b>12 737</b> <b>7 655</b>	<b>14 436</b> <b>12 750</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>103</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	633
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 132
Autres décaissements non budgétaires	0	54
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>103</b>	<b>2 819</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 940</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 940
<b>Total des besoins</b>	<b>103</b>	<b>5 758</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>4 002</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 140
Autres encaissements non budgétaires	0	-383
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5 758</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>103</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	103	0
<b>Total des financements</b>	<b>103</b>	<b>5 758</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2023 et le CF 2023 (-5,1 M€ en AE, soit -40 % et -1,7 M€ en CP, soit -11,7 %) sont principalement liées à la non-réalisation de projets faute de personnel et à des surestimations au moment du BI, notamment en AE.

Ces évolutions sont les suivantes :

- Enveloppe Personnel : Des recrutements prévus non aboutis (-130 k€ en AE et CP) ;
- Enveloppe Fonctionnement :
- Des marchés prévus au BI 2023 et non réalisés sur cet exercice (-2,9 M€ en AE et -100 k€ en CP) sont décalés au BI 2024 ;
- Des marchés prévus au BI 2023 sur une longue période et ramenés sur une durée plus courte sur cet exercice doublés d'une surestimation au BI (-2,1 M€ en AE et -135 k€ en CP) ;
- Les décalages temporels des projets ainsi que des estimations revues augmentent les dépenses de fonctionnement en AE (+693 k€) et les diminuent en CP (-759 k€) sur les dépenses relatives à la gestion des ouvrages de rétablissement du caractère maritime et des installations d'accueil du public ;
- Une diminution des dépenses dévolues à la sécurité et à la sûreté du site (-107 k€ en AE et -92 k€ en CP) ;
- Une forte augmentation des dépenses dédiées au développement du site (+693 en AE et +589 k€ en CP, soit +92 %) principalement lié au développement de la boutique et à la revente de billets à l'Abbaye ;
- Des écarts d'estimations mesurés sur les fonctions support (+210 k€ en AE lié à des marchés non prévus au BI (SPSI, contrôle interne et RGPD) mais -4 k€ en CP).

- Enveloppe Investissements :
  - La suppression d'un investissement dédié à la sécurité et à la sûreté inscrit au BI 2023 qui a pu être porté par le concessionnaire en charge des transports (-835 k€ en AE et CP) ;
  - Les décalages temporels des projets ainsi que des estimations revues diminuent les dépenses d'investissements en AE (-672 k€) et en CP (-257 k€) sur les dépenses relatives à la gestion des ouvrages de rétablissement du caractère maritime et des installations d'accueil du public ;
  - Des opportunités d'investissement ont été saisies concernant le développement du site (+27 en AE et +16 en CP) et les fonctions support (+37 en AE et +21 en CP).

La répartition des dépenses traduit les missions confiées à l'établissement. Les dépenses relatives à la gestion des ouvrages de rétablissement du caractère maritime des installations d'accueil du public représentent 66 % des dépenses totales. Les dépenses dévolues aux fonctions support en représentent 23 %, celles dédiées au développement du site en représentent 10 % et les dépenses relatives à la sécurité et à la sûreté du site en représentent 1 %.

Le solde budgétaire de l'année 2023 s'améliore grandement (+4,1 M€) par rapport aux prévisions initiales et s'établit à 4 M€. Son amélioration procède d'une augmentation importante des recettes (+2,4 M€, soit +16,9 %) combiné à une diminution des dépenses (-1,7 M€, soit -11,7 %).

La diminution des dépenses réside principalement dans la baisse des dépenses d'investissement (-1 055 k€, soit -86 %) et, dans une moindre mesure, dans celle des dépenses de fonctionnement (-501 k€, soit -4 %) et dans celles des dépenses de personnel (-130 k€, soit -9 %).

La hausse des recettes est portée par la progression des recettes propres (+2 192 k€) et, dans une moindre mesure, par celle des autres financements de l'État (+34 k€) compte tenu du versement de subventions portées par des entités assimilées à l'État. Les autres financements publics suivent la tendance haussière (+193 k€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
– sous plafond	11	4	14
– hors plafond	9	2	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>7</b>	<b>11</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		7	11

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond d'emplois de l'établissement a été relevé de 12 ETPT en gestion afin d'assurer les recrutements nécessaires à son fonctionnement.

L'écart de -2 ETPT entre le plafond de 16 ETPT et l'exécution 2023 est lié aux difficultés de recrutement sur certains postes prévus et non réalisés (poste de juriste notamment) mais nécessaires à l'établissement afin de lui permettre un fonctionnement optimal.

Pour rappel, les fonctionnaires territoriaux issus de l'ancien Syndicat Mixte sont désormais mis à disposition par le conseil départemental de la Manche.

Par ailleurs, l'accueil du public est assuré par des salariés mis à disposition par l'Office de Tourisme, conformément à la convention adoptée en décembre 2021, reconduite en décembre 2022.

## OPÉRATEUR

Etablissement public du château de Fontainebleau

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par un rebond de la fréquentation, qui s'élève à 1 787 000 visites pour l'ensemble du domaine dont 567 000 visites du château (soit une augmentation de +29 % par rapport à 2022) et 1 220 000 pour les jardins.

Plus de 250 manifestations ont été organisées avec plusieurs temps forts : le parcours dédié à Napoléon III « Fontainebleau en stéréo(scopie) », l'exposition d'art contemporain « Grandeur Nature » coorganisée avec le musée de la Chasse et de la Nature qui s'est déroulée dans le Jardin Anglais de mai à septembre, la tenue en juin du Festival de l'histoire de l'art (FHA) qui a connu une fréquentation de +12 % par rapport à l'édition 2019, les quatre séries de concerts organisées dans le cadre de résidence du chef d'orchestre Thomas Hengelbrock et de l'ensemble et chœur Balthazar-Neumann, l'exposition « Portrait d'un château » inaugurée à l'automne, ainsi que de nombreux tournages et prises de vue.

Les jardins historiques ont été au cœur de la programmation culturelle, comme en atteste la fréquentation des 130 hectares de parc et de jardins (+9 % par rapport à 2022) et la tenue d'une exposition dans le Jardin Anglais (61 000 visiteurs) avec la mise en place inédite d'un tarif dédié.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

À l'issue d'un important travail de concertation en interne et avec ses tutelles, l'établissement a présenté devant le conseil d'administration son nouveau contrat d'objectif et de performance 2023-2026, qui l'a approuvé lors de sa séance du 8 mars 2023. Ce nouveau COP est conçu comme un outil fédérateur pour l'ensemble des personnels, incluant une orientation structurante visant à valoriser le riche patrimoine naturel et paysager du domaine.

Le déploiement de la phase 2 du schéma directeur s'est poursuivi, avec notamment la livraison de trois grands chantiers : couverture des pavillons Régence, « intermédiaire » et « sans nom » ; réaménagement de la base-vie des jardiniers ; déploiement de la gestion technique centralisée et bâtementaire (GTC-GTB) permettant des économies d'énergie.

L'élaboration de la phase 3 fait l'objet de réunions techniques régulières avec les services de la DGPA afin de définir le périmètre, le calendrier prévisionnel et le chiffrage des opérations cibles.

Enfin, un audit du dispositif de contrôle interne financier (CIF) de l'établissement a été mené par les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) : il fait ressortir un degré de maturité de la maîtrise des risques qualifié de « standardisé » ; le plan de contrôle interne 2024 permettra de mettre en œuvre les recommandations du contrôle. Le pilotage financier a également été renforcé avec la mise en place de la comptabilité analytique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>654</b>	<b>654</b>				
Dotations en fonds propres	654	654				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>37 858</b>	<b>18 213</b>	<b>6 303</b>	<b>15 706</b>	<b>6 791</b>	<b>18 115</b>
Subventions pour charges de service public	3 017	3 017	3 432	3 432	3 702	3 702
Dotations en fonds propres	34 841	15 196			3 089	14 413
Subventions d'investissement			2 872	12 274		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>19</b>	<b>19</b>			<b>14</b>	<b>14</b>
Subventions pour charges de service public	19	19			14	14
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>164</b>	<b>164</b>			<b>90</b>	<b>90</b>
Dotations en fonds propres	164	164			90	90
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>74</b>	<b>74</b>			<b>55</b>	<b>55</b>
Transferts	74	74			55	55
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs</b>					<b>300</b>	<b>300</b>
Dotations en fonds propres					300	300
<b>Total</b>	<b>38 769</b>	<b>19 124</b>	<b>6 303</b>	<b>15 706</b>	<b>7 250</b>	<b>18 574</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Concernant le programme 175, l'écart entre la LFI 2023 et la réalisation 2023 pour la subvention de fonctionnement résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution pour 234 k€ ;
- L'octroi d'une subvention complémentaire pour compenser la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation exceptionnelle des contractuels (+1,8 k€) ;
- La compensation de la prise en charge de la protection sociale complémentaire (3 k€) ;
- L'octroi d'une subvention exceptionnelle en gestion de +500 k€ au titre des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

En investissement, l'établissement a obtenu une avance de 2 000 k€ sur le financement du schéma directeur en cours de gestion.

Le programme 224 a versé une subvention de 90 k€ à l'établissement au titre du plan de rénovation des logements (PRL).

Une subvention de 14 k€ a également été versée par le programme 361 au titre de la compensation de la gratuité pour les enseignants.

- Dotations en fonds propres :
  - Action 1 : 475 000 € AE et 8 101 000 € CP, dont 2 M€ en gestion ;
  - Action 3 : 2 113 837 € AE et 10 011 854 € CP.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	687	589	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	3 307 3 307	3 770 3 770
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 169	10 841	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	180	228
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 400 1 400	2 527 2 527	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 358 1 300	5 965 1 536
<b>Total des charges</b>	<b>10 856</b>	<b>11 430</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 845</b>	<b>9 963</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 011	1 467
Total : équilibre du CR	10 856	11 430	Total : équilibre du CR	10 856	11 430

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 911	477	Capacité d'autofinancement		
Investissements	19 275	16 847	Financement de l'actif par l'État	12 013	19 004
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	100	59
			Autres ressources	765	566
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>21 186</b>	<b>17 323</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>12 878</b>	<b>19 629</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 306	Diminution du fonds de roulement	8 308	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 (égal à -1,5 M€) est amélioré par rapport à la prévision établie en BI (-2 M€) grâce à une baisse des charges (-0,6 M€) et grâce à une hausse des produits (+1,1 M€). L'IAF (-0,5 M€) est ainsi améliorée par rapport à la prévision (-2 M€). Enfin, le report de paiement au titre de plusieurs projets d'investissement (-2,2 M€) combiné à un niveau de ressources plus élevé que prévu (+7 M€) permet de constater un niveau de trésorerie qui s'établit à 18,7 M€.

Le fonds de roulement net global s'améliore et s'établit à 19,3 M€. Le besoin en fonds de roulement, qui exprime le besoin de financement lié au cycle d'exploitation, est positif en 2023 à hauteur de 0,6 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
20 807	8 339	18 668

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	687	687	589	589
Fonctionnement	8 769	8 959	8 041	8 511
Intervention	0	0	0	0
Investissement	15 370	19 035	15 261	16 847
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>24 826</b>	<b>28 681</b>	<b>23 890</b>	<b>25 947</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>9 693</b>	<b>9 927</b>
Subvention pour charges de service public	3 197	3 697
Autres financements de l'État	2 589	1 645
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 907	4 584
<b>Recettes fléchées</b>	<b>10 860</b>	<b>18 300</b>
Financements de l'État fléchés	9 664	17 432
Autres financements publics fléchés	280	287
Recettes propres fléchées	916	581
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>20 553</b>	<b>28 227</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 280</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>8 128</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0	3 460	3 354	0	0	13 069	16 425	<b>16 529</b>	<b>19 778</b>
	0	3 192	3 150	0	0	13 384	14 535	<b>16 577</b>	<b>17 685</b>
Collections / activités scientifiques et de recherche	0	601	551	0	0	1 936	1 965	<b>2 537</b>	<b>2 515</b>
	0	555	552	0	0	1 678	1 820	<b>2 233</b>	<b>2 373</b>
Fonctions supports	687	1 532	1 498	0	0	230	511	<b>2 449</b>	<b>2 695</b>
	589	1 289	1 245	0	0	119	416	<b>1 997</b>	<b>2 250</b>
Programmation / Production culturelle	0	1 446	1 921	0	0	0	0	<b>1 446</b>	<b>1 921</b>
	0	1 332	1 832	0	0	0	0	<b>1 332</b>	<b>1 832</b>

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Publics	0 0	1 730 1 672	1 636 1 732	0 0	0 0	135 79	135 75	<b>1 865</b> <b>1 751</b>	<b>1 771</b> <b>1 807</b>
<b>Total</b>	<b>687</b> <b>589</b>	<b>8 769</b> <b>8 041</b>	<b>8 959</b> <b>8 511</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>15 370</b> <b>15 261</b>	<b>19 035</b> <b>16 847</b>	<b>24 826</b> <b>23 890</b>	<b>28 681</b> <b>25 947</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>8 128</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	419
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>8 128</b>	<b>419</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 618
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>8 128</b>	<b>419</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 280</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-4 000
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>-1 720</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>8 128</b>	<b>2 139</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	8 128	5 757
<b>Total des financements</b>	<b>8 128</b>	<b>419</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

## Principales évolutions par destination de dépenses et par nature :

- Accroître la fréquentation et la notoriété du château** : 3,1 M€ AE et 3,6 M€ CP (soit -226 k€ AE et -53 k€ CP par rapport au BI 2023) :
  - Pour la programmation culturelle : une économie de 113 k€ AE et de 88 k€ CP, qui concerne notamment les expositions temporaires « Grandeur nature » et « Portrait d'un château » et l'édition 2023 du Festival de l'histoire de l'art (FHA).
  - Pour la politique des publics : un surcoût de 78 k€ AE et 227 k€ CP pour l'accueil du public, essentiellement au titre des frais de surveillance avec la revalorisation issue de l'accord de branche des



entreprises de prévention et de sécurité. Plusieurs dépenses de médiation ou d'EAC ont entraîné des moindres coûts que lors des prévisions initiales.

## 2 Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine :

### 1. Conserver, protéger et valoriser les collections : 2,2 M€ AE ET 2,4 M€ CP (soit -0,3 M€ AE et - 0,1 M€ CP par rapport au BI 2023) :

- En fonctionnement : une économie de 32 k€ AE et un dépassement de 7 k€ CP au titre de la conservation préventive et un surcoût de 7 k€ AE et 21 k€ CP au titre des frais de recherche, notamment en raison des publications liées aux expositions.

Une économie de -20 k€ AE et -26 k€ CP au titre de la gestion de collections (moindres frais de transport, de manutention d'œuvre et de régie).

- En investissement : une économie 849 k€ AE et 720 k€ CP au titre de la conservation préventive notamment en raison du report des actions de restauration sur les horloges, et d'un programme de restauration des objets d'art plus restreint. Par ailleurs, si le récolement a donné lieu à l'engagement de la tranche ferme du marché d'assistance, l'AMO pour le chantier des collections a quant à elle été repoussée en 2024.

Un surcoût de 27 k€ AE et 12 k€ CP au titre des acquisitions. En 2023, l'établissement a notamment procédé au premier versement lié à l'acquisition du tableau de Ruggiero de Ruggieri « Ulysse et les Sirènes » (370 k€), à l'acquisition d'une assiette du service particulier de l'empereur Napoléon 1er (330 k€), d'un recueil de dessins de Pierre Fontaine (141 k€), d'un dessin de Jean-Baptiste Oudry (54 k€), et d'une coupe issue du service du prince Borghèse (51 k€).

- Conserver, valoriser et restaurer les bâtiments et les jardins : 17 M€ AE et 18 M€ CP (soit -0,1 M€ AE et +2,1 M€ CP par rapport au BI 2023) :

- En fonctionnement : une économie de -288 k€ AE et -312 k€ CP au titre de l'exploitation-maintenance des bâtiments, parcs et jardins, dont -450 k€ liés aux dépenses de fluides (gaz et électricité) dont la budgétisation avait été corrigée et ramenée à 1,2 M€ lors de la prévision d'atterrissage en fin d'année :

Une légère économie de -18 k€ AE et CP au titre des travaux structurels et d'aménagement ;

Un surcoût limité de 20 k€ en AE et 93 k€ CP lié aux interventions sur monuments historiques ;

Un surcoût limité de 18 k€ et 34 k€ CP sur les dépenses liées au parc et aux jardins.

- En investissement :

Concernant les opérations du schéma directeur (phase 2) :

- 8,3 M€ AE et 11 M€ CP versés à l'OPPIC, conformément à l'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au titre des opérations suivantes : vestibule Serlio, rénovation des CTA 13, 14 et 15, restructuration et aménagement du bâtiment « Transitoire » des Archives nationales (futur « CCCF »), mise en sécurité des escaliers Louis XIV, François 1er et Noir, remise en état du RIA, désamiantage des galeries techniques, installation d'une alarme sonore, rénovation du Grand Canal ;
- 3,5 M€ AE et 2,2 M€ CP consommés par l'EPCF, principalement au titre des opérations suivantes : restauration des couvertures du quartier des Princes, remise en état des menuiseries, parachèvement du redéploiement des services (poste d'accueil des Mathurins), remise aux normes des installations techniques, réfection partielle des allées du parc et des jardins, plan de gestion des jardins (soit un écart de -0,1 M€ AE et -0,2 M€ CP par rapport au BI 2023).

Concernant l'investissement courant : 1,6 M€ AE et CP, soit un écart de +200 k€ AE et -61 k€ CP par rapport au BI 2023 :

- Clos et couvert : 0,4 M€ AE et 0,7 M€ CP ;
- Aménagement des espaces : 0,7 M€ et 0,5 M€ ;
- Installations techniques : 0,1 M€ AE et CP ;
- Parcs et jardins : 0,3 M€ AE et CP.

- 1. **Moderniser la gestion de l'établissement** : 1,9 M€ AE ET 2,3 M€ CP (soit -0,5 M€ AE et -0,5 M€ CP par rapport au BI 2023) :

- En masse salariale : une économie de -98 k€ par rapport au BI 2023, essentiellement au titre des heures mécénat et en raison du recours à des contrats dont le coût est moins élevé. En effet, malgré un poste vacant en 2023, l'établissement a su optimiser la gestion de son plafond d'emplois T3, qui est saturé (consommation moyenne annualisée = 8 ETPT), grâce à cinq contrats courts.
- En fonctionnement : une économie de 243 k€ AE et 253 k€ CP au titre des dépenses de fonctionnement des services (RH, moyens généraux, juridiques et informatiques : -169 k€ AE) et de communication (-73 k€ AE).
- En investissement : une économie de 111 k€ AE et 95 k€ au titre des dépenses de matériel informatique et de mobilier compte tenu des moindres besoins.

#### AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Le solde budgétaire est amélioré (+10,4 M€) par rapport au BI 2023 et s'établit à +2,3 M€, grâce à une baisse des dépenses (-2,7 M€, dont -2,2 M€ au titre des dépenses d'investissement) ainsi qu'à l'évolution des recettes (+7,6 M€, dont +7 % de recettes propres).

#### EQUILIBRE FINANCIER

La trésorerie s'établit à 18,7 M€, conséquence d'un prélèvement sur la trésorerie opéré à hauteur de 2 M€ (dont un prélèvement sur trésorerie non fléchée à hauteur de 6 M€ et un abondement de la trésorerie fléchée à hauteur de 4 M€). Ainsi, la trésorerie fléchée s'établit à 13 M€ ; la trésorerie non fléchée s'établit quant à elle à 6 M€.

#### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
– sous plafond	7	6	8
– hors plafond	3		3
<i>dont contrats aidés</i>			3
<i>dont apprentis</i>	3		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>136</b>	<b>137</b>	<b>137</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	136	137	137
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond des emplois rémunérés par l'établissement a été rehaussé de +2 ETPT en gestion (8 ETPT). L'établissement sature son plafond d'emplois T3 (8 ETPT) et approche de la saturation du plafond T2 (137 ETPT), soit un taux de consommation de 95 %. Le plafond d'emplois T2 est concerné par de nombreux départ à la retraite (soit environ 20 % des effectifs au cours de la période 2023-2026). Néanmoins, l'anticipation des départs avec la publication en amont des fiches de postes et le recours au tuilage contribue à réduire la vacance frictionnelle infra-annuelle qui résulte de la durée incompressible des procédures de recrutement. Enfin, l'établissement poursuit et développe le recours à l'apprentissage (emplois hors plafond), avec 3 contrats à la rentrée 2023.

## OPÉRATEUR

INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

2023 aura été de nouveau, pour l'Inrap, malgré un contexte économique complexe, une phase de très forte activité avec d'importants résultats scientifiques, culturels et opérationnels. Pour l'opérateur, cela signifie :

- Un riche bilan scientifique d'abord avec une année riche en opérations, de la basilique de Saint-Denis ou de la cathédrale Notre-Dame de Paris au grand port de Dunkerque, allant du Paléolithique à l'Époque moderne.
- Un bilan culturel ensuite, avec notamment les 1 930 manifestations qui se tenues lors des journées européennes de l'Archéologie, en France et dans 34 autres pays européens.
- Un bilan opérationnel enfin, avec une année record en matière de diagnostics et toujours très soutenue sur l'activité de fouilles. En 2023, l'Inrap a ainsi réalisé 82 927 j-h de diagnostics, niveau jamais atteint, encore supérieur au niveau réalisé en 2022 et 145 752 j-h de fouilles, soit le plus haut niveau depuis 2013, après l'année 2022.

Le niveau total opérationnel de fouilles et de diagnostics atteint 228 679 j-h en 2023, son plus haut niveau depuis 2013.

Les résultats économiques confortent le redressement engagé depuis 7 ans. Le très haut niveau d'activité de fouilles réalisé et la nouvelle progression du ratio de recettes par jour hommes (583.5 €) soit +17 % en 4 ans à périmètre constant, ont permis d'afficher de nouveau une progression de 2 % du chiffre d'affaires qui atteint 85.07 M€, soit +32 % en 4 ans (dont +12 % entre 2021 et 2022).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé par décret du 24 juin 2014, le président de l'Inrap, Dominique Garcia a été reconduit dans ses fonctions par décret en date du 8 janvier 2024 pour un mandat de trois ans. Il dispose d'une lettre de mission signée, le 14 mars 2021, par les ministres de tutelle de l'établissement (Culture ; Enseignement supérieur, recherche et innovation). Une nouvelle lettre de mission est en cours de signature.

Le mandat du directeur général délégué de l'Inrap, Daniel Guérin, a été renouvelé pour une période de trois ans, sur proposition du président de l'établissement et par arrêté interministériel du 9 septembre 2022.

L'établissement dispose d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2022 conclu entre l'Inrap et ses tutelles et approuvé par le conseil d'administration du 23 novembre 2018. Par délibération des 25 novembre 2022 et 27 novembre 2023, ce dernier a été prorogé pour les années 2023 et 2024.

Ce contrat s'articule autour de quatre axes stratégiques : conforter et amplifier la contribution de l'Inrap au service public de l'archéologie préventive, conforter la place de l'Inrap dans l'environnement de la recherche archéologique nationale et internationale, contribuer au développement durable des territoires en partenariat avec ses parties prenantes externes, permettre à l'Inrap d'assumer pleinement ses missions dans un cadre opérationnel, social et économique durablement stabilisé.

L'établissement est doté d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2018-2022. Il s'inscrit dans le cadre stratégique global de l'Institut et vise d'une part à renforcer les outils de gestion interne et d'autre part à compléter l'offre de services disponible en termes de systèmes d'information (SI). Opérationnellement, les objectifs du SDSI se déclinent principalement sous la forme de deux importants programmes de transformation numérique :

- NéoNum qui vise à moderniser la totalité de l'informatique de gestion de l'Inrap, à mettre au point les référentiels partagés, les processus associés, à optimiser l'environnement de travail des utilisateurs.
- Archipel qui ambitionne non seulement l'harmonisation, la clarification et la stabilisation des pratiques et des systèmes numériques scientifiques, mais également la création d'une plateforme d'accès innovante aux données archéologiques issues des recherches de l'Institut.

Les échéances des projets NéoNum et Archipel devraient permettre leur aboutissement sur 2024. A cet effet, en date du 27 novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé la prorogation du SDSI 2018-2022 sur les années 2023 et 2024.

L'établissement est doté d'un plan d'action achat et présente tous les ans, au dernier Conseil d'administration de l'année, une programmation quadriennale en la matière. Le dernier en date a été approuvé par le conseil d'administration du 27 novembre 2023.

Le bilan est présenté au 1<sup>er</sup> conseil de l'administration de l'année.

Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2028 dit de 3<sup>e</sup> génération a été approuvé en conseil d'administration le 15 mars 2024, après l'avoir été par les préfets de Région et la direction de l'immobilier de l'État. Le suivi annuel du SPSI est présenté tous les ans au premier Conseil d'administration de l'année.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</b>					<b>24</b>	<b>24</b>
Transferts					24	24
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>124 232</b>	<b>124 232</b>	<b>92 386</b>	<b>92 386</b>	<b>128 878</b>	<b>128 878</b>
Subventions pour charges de service public	91 981	91 981	90 786	90 786	91 027	91 027
Dotations en fonds propres	1 472	1 472			1 089	1 089
Transferts	30 779	30 779			36 762	36 762
Subventions d'investissement			1 600	1 600		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>489</b>	<b>489</b>	<b>375</b>	<b>375</b>
Subventions pour charges de service public	350	350	489	489	360	360
Transferts					15	15
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>17</b>	<b>17</b>			<b>17</b>	<b>17</b>
Transferts	17	17			17	17
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>10</b>					<b>10</b>
Transferts	10					10
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>15</b>	<b>15</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
Subventions pour charges de service public	15	15			15	15
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>-23</b>					
Transferts	-23					
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>113</b>	<b>113</b>			<b>170</b>	<b>170</b>
Subventions pour charges de service public	113	113			170	170
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>				<b>50</b>
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000				
Transferts						50
<b>P349 – Transformation publique</b>					<b>650</b>	<b>650</b>
Transferts					650	650
<b>Total</b>	<b>129 714</b>	<b>129 727</b>	<b>92 875</b>	<b>92 875</b>	<b>130 129</b>	<b>130 189</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'INRAP a obtenu une subvention de la part du programme 175 en augmentation de 36 492 k€ par rapport à la prévision, dont 1 089 k€ au titre de son investissement courant. L'écart restant entre la LFI et l'exécution 2023 provient, pour la SCSP, de :

- L'application du taux de mise en réserve de précaution pour 460 k€ sur la subvention de fonctionnement de l'établissement ;
- L'octroi de 700 k€ au titre du transfert d'emplois du T2 vers le T3.

L'établissement a également bénéficié de transferts d'un montant total de 36,7 M€ au titre du financement du fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP).

Le programme 361 a versé une subvention de 360 k€ à l'INRAP au titre de son activité de recherche.

L'établissement a bénéficié d'un transfert de 17 k€ à partir du programme 224 au titre des actions de formation à l'archéologie préventive menées par l'INRAP à l'étranger.

L'INRAP a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 650 k€, versée depuis le programme 349, au titre du soutien à son projet Archipel.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	112 311	115 135	Subventions de l'État	90 845	96 500
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		366	– subventions pour charges de service public	90 845	96 500
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	67 007	77 742	Fiscalité affectée		47
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	201	251
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	8 538	Revenus d'activité et autres produits	83 395	94 367
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 300	8 538	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		5 733
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	62	62
<b>Total des charges</b>	<b>179 318</b>	<b>192 877</b>	<b>Total des produits</b>	<b>174 440</b>	<b>191 164</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 877	1 713
Total : équilibre du CR	179 318	192 877	Total : équilibre du CR	179 318	192 877

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	2 639		Capacité d'autofinancement		1 030
Investissements	5 243	2 575	Financement de l'actif par l'État	1 089	1 089
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>7 882</b>	<b>2 575</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 089</b>	<b>2 119</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 793	457

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 (-1,7 M€) est supérieur aux prévisions initiales de plus de 3 M€ grâce à une hausse des produits (+9,6 %) et malgré une hausse des charges de fonctionnement (+16 %) et de personnel (+3 %), la CAF est ainsi supérieure aux prévisions de 3,7 M€ et s'élève à 1 M€. Le report de plusieurs projets d'investissement, notamment du projet de refonte des systèmes d'information, permet de constater un niveau de fonds de roulement plus élevé que prévu, avec une augmentation de 149 k€ au lieu d'une diminution de 6,8 M€. Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'élève ainsi à 141,4 M€ au lieu des 111 M€ initialement prévus.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
82 509	11 379	77 761

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	120 750	120 750	123 715	123 715
Fonctionnement	108 639	76 768	94 933	69 647
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 735	5 843	1 724	2 130
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>240 124</b>	<b>203 361</b>	<b>220 372</b>	<b>195 491</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>168 968</b>	<b>184 968</b>
Subvention pour charges de service public	90 845	96 357
Autres financements de l'État	1 089	1 173
Fiscalité affectée	0	47
Autres financements publics	1 701	1 409
Recettes propres	75 333	85 982
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>168 968</b>	<b>184 968</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>34 393</b>	<b>10 523</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Fonctions support	49 073 44 938	64 543 49 915	32 672 27 969	0 0	0 0	10 735 1 724	5 843 2 130	124 352 96 577	87 588 75 037	
Interventions d'archéologie préventive - Diagnostics	17 467 27 529	15 311 19 811	15 311 17 808	0 0	0 0	0 0	0 0	32 778 47 340	32 778 45 337	
Interventions d'archéologie préventive - Fouilles	40 761 38 309	27 622 23 920	27 622 22 572	0 0	0 0	0 0	0 0	68 383 62 229	68 383 60 881	
Recherche et activités scientifiques	11 925 11 531	780 906	780 918	0 0	0 0	0 0	0 0	12 705 12 437	12 705 12 449	
Valorisation et diffusion culturelle	1 524 1 408	383 381	383 380	0 0	0 0	0 0	0 0	1 907 1 789	1 907 1 788	
<b>Total</b>	<b>120 750 123 715</b>	<b>108 639 94 933</b>	<b>76 768 69 647</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>10 735 1 724</b>	<b>5 843 2 130</b>	<b>240 124 220 372</b>	<b>203 361 195 491</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>34 393</b>	<b>10 523</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4 146
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	14 801	16 150
Autres décaissements non budgétaires	0	1 738
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>49 194</b>	<b>32 557</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>49 194</b>	<b>32 557</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	44
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	14 801	16 437
Autres encaissements non budgétaires	11 327	11 327
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>26 128</b>	<b>27 809</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>23 066</b>	<b>4 748</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	23 066	4 748
<b>Total des financements</b>	<b>49 194</b>	<b>32 557</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 102 %. La hausse par rapport à 2022 résulte principalement d'effets volume (hausse des ETPT en global) et d'effets valeurs notamment le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation salariale (première et deuxième tranche) et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 91 %. Cela résulte notamment des économies effectuées par l'établissement sur les dépenses de fluides, de nettoyage ou encore de frais de déplacement (-2,4 M€) et du décalage de projets informatiques (-1 M€), et ce malgré le passage de l'investissement vers le fonctionnement pour les dépenses relatives au projet Néonum (+6,2 M€ en AE et +1,8 M€ en CP).

Concernant les dépenses d'investissement, le taux d'exécution des AE est de 16 % et le taux d'exécution des CP de 36 %. Cette importante différence provient de la réimputation des dépenses liées au projet Néonum de l'investissement vers le fonctionnement à hauteur de 1,8 M€ en CP et 5,4 M€ en AE.

En parallèle, les recettes de l'établissement sont en augmentation de 9 % par rapport au BI (dont +14 % de recettes propres grâce à une année record en termes de diagnostics et de fouilles). Ainsi, le solde budgétaire est en amélioration de 23,9 M€ par rapport aux prévisions initiales et s'élève à -10,5 M€.

Au 31 décembre 2023, le niveau de trésorerie de l'INRAP est de 77,8 M€ au lieu des 11,4 M€ prévus en BI 2023.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 079</b>	<b>2 020</b>	<b>2 080</b>
– sous plafond	2 035	2 020	2 020
– hors plafond	44		60
dont contrats aidés			
dont apprentis			



	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation moyenne annuelle des ETPT, tous statuts confondus, s'établit à 2 080 ETPT pour l'exercice 2023 (2 020 ETPT sous plafond et 60 ETPT hors plafond). Cette consommation montre une stabilité par rapport à l'exécution 2022 (2 079 ETPT). Elle se compose de 1 807 ETPT en CDI et 273 ETPT en CDD.

L'INRAP a entièrement consommé son plafond d'emplois fixé en 2023 à 2020 ETPT.

En complément du plafond d'emploi de 2020 ETPT, l'établissement a bénéficié en gestion d'une autorisation supplémentaire de 60 ETPT hors plafond fléchés sur le secteur concurrentiel (consommés à hauteur de 59,89 ETPT) pour faire face au volume prévisible de fouilles.

Cette amélioration du modèle d'emploi est effective depuis 2022 à la suite d'échanges avec les tutelles. Conformément à la circulaire du ministre du budget du 11 juin 2010 relative aux modalités de fixation du plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État, il a été acté le fait de permettre de comptabiliser des emplois hors plafond répondant à la triple condition d'une durée déterminée, d'un financement sur fonds propres et ce dans le cadre d'une convention avec un tiers.

## OPÉRATEUR

### Musée des arts décoratifs

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque une nouvelle année d'importante fréquentation pour le musée des Arts décoratifs et le musée Nissim de Camondo qui enregistrent respectivement 596 204 et 61 018 visiteurs.

Pour le musée des Arts décoratifs, il s'agit de la 3<sup>e</sup> meilleure performance, après 2022 (953 289 visiteurs) et 2017 (915 139 visiteurs). Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte pourtant délicat de travaux qui masquent la façade et l'entrée du musée rue de Rivoli jusqu'au printemps 2024. Pour le musée Nissim de Camondo, c'est une année record puisqu'il s'agit de la meilleure fréquentation depuis 2010.

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 24 % des visiteurs du musée des Arts décoratifs, un chiffre stable depuis 4 ans maintenant.

La programmation a pu mettre en avant les collections de design, de mode, des arts asiatiques et des arts graphiques, avec un important focus sur la photographie qui constitue un fonds majeur au sein des collections, restant encore à étudier.

Plusieurs projets stratégiques ont été lancés en 2023. Les travaux du futur Cabinet des Arts graphiques ont commencé en fin de l'année et permettront de créer un espace parfaitement approprié à la conservation de l'ensemble des collections d'arts graphiques du musée (dessins, photographies et papiers peints), mais aussi à leur consultation par le public et par les chercheurs dans une salle de lecture qui ouvrira en 2025. Le traitement des œuvres se poursuit en parallèle. Le premier entraînement d'un modèle d'intelligence artificielle pour l'indexation des œuvres (dessins) a été lancé.

Les œuvres de très grand format, notamment le mobilier et les papiers peints, ont été transférés dans les nouvelles réserves au Bourget (environ 10 000 œuvres en tout) ; ce nouvel espace de stockage de 3 000 m<sup>2</sup>, attribué par le ministère de la Culture au musée des Arts décoratifs, permet de rationaliser la répartition des œuvres de grand format entre les différentes réserves du musée.

Enfin, un autre grand chantier a été engagé, celui de la mise aux normes du musée Nissim de Camondo. Construit il y a plus de cent ans, ce magnifique hôtel particulier nécessite d'être préservé et soigné avec une attention et une finesse toutes particulières. Le chantier est suivi par l'agence Gatier.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'association « Les Arts Décoratifs » est dirigée, depuis janvier 2019, par Sylvie Correard et son conseil d'administration est présidé depuis décembre 2021 par Johannes Huth. Elle assure, dans le cadre d'un contrat de concession, la gestion du MAD, de sa bibliothèque et du musée Nissim de Camondo. Les deux musées sont dirigés, depuis octobre 2022, par Christine MACEL.

Un projet stratégique, précisant les grandes orientations des musées et de la bibliothèque sur les plans scientifique et culturel, du développement des publics et du pilotage des ressources, a été présenté au ministère de la culture en juillet 2021.

L'association, qui bénéficie de la qualité d'opérateur de l'État dans le cadre du contrat de concession précité, a entrepris l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Un contrat d'objectifs et de performance sera également élaboré.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>16 166</b>	<b>16 166</b>	<b>16 708</b>	<b>16 708</b>	<b>16 750</b>	<b>16 750</b>
Subventions pour charges de service public	14 753	14 753	15 553	15 553	15 027	15 027
Dotations en fonds propres	1 398	1 398			1 723	1 723
Transferts	15	15				
Subventions d'investissement			1 155	1 155		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>224</b>	<b>224</b>			<b>214</b>	<b>214</b>
Subventions pour charges de service public	214	214			214	214
Transferts	10	10				
<b>Total</b>	<b>16 390</b>	<b>16 390</b>	<b>16 708</b>	<b>16 708</b>	<b>16 963</b>	<b>16 963</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175, l'écart de 526 k€ de subvention pour charges de service public provient de l'application de la mise en réserve de précaution. En investissement, 168 k€ complémentaires en AE et en CP ont été notifiés par le programme 175 pour 2023 et en fin de gestion, 400 k€ complémentaires ont été versés au titre des dépenses d'investissement du musée Nissim de Camondo.

L'établissement a également obtenu une subvention de 214 k€ du programme 361 au titre de la compensation de la gratuité pour le personnel enseignant.

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
ligne unique	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>294</b>	<b>263</b>	<b>263</b>
– sous plafond	263	263	263
– hors plafond	31		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	7		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'exécution en emplois en 2023 est conforme à la prévision, à hauteur de 263 ETPT.

## OPÉRATEUR

MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

## Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 est celle de la célébration des 10 ans du Mucem. En 10 ans, le Mucem est devenu un lieu incontournable de la ville de Marseille, il a su rassembler acteurs économiques et acteurs culturels et, enfin, assoir une réputation scientifique internationale incontestée.

Doté d'un nouveau projet stratégique en 2022 avec l'arrivée de son nouveau Président Pierre-Olivier Costa, le Mucem est parti à la reconquête des publics éloignés et a affiné ses messages à destination de celles et ceux pour qui le Mucem n'est pas encore un lieu familier. Un premier conseil des publics a été créé en 2023.

L'ouverture, en décembre 2023, de « Populaire ? », première exposition permanente présentant les collections du Mucem, s'est inscrite au cœur de la démarche d'ouverture à de nouveaux publics. Elle ambitionne de s'adresser au public le plus large. Cette collection est « faite d'objets du quotidien de choses de la vie, à la frontière de la civilisation et de l'intime, qui disent beaucoup de ce que nous sommes ensemble. Son pouvoir d'émerveillements, de questionnements et d'émotions est un atout ».

Le Mucem s'est aussi engagé dans une démarche de soutien aux soins, dans la lignée des préconisations de l'OMS reconnaissant l'apport de la culture. Ainsi, le musée a signé le 7 décembre dernier avec l'AP-HM un nouveau partenariat qui prévoit la mise en œuvre de projets communs inédits sur la santé mentale, l'organisation de visites virtuelles pour les patients immobilisés, des visites spécialement dédiées aux soignants.

Célébrer ses 10 ans est aussi une fête. De la Tour St Jean à l'esplanade du J4, et toute l'année les espaces du Mucem ont été émaillés de propositions d'artistes pluridisciplinaires, de lieux de débats et de rencontres. 600 enfants de 10 ans sont venus le découvrir, 400 étudiants de l'université Aix-Marseille ont pique-niqué au Mucem, des danseuses ont frôlé le ciel, suspendues au-dessus de la Méditerranée entre le Fort et le musée, Robert Guédiguian, Roland Carta, Claire Chazal, Philippe Pujol, (La)Horde, Rudy Ricciotti, Black M, Alonzo, Soolking, Mathilde Monnier, Mohamed El Katib... ont participé à la fête.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Pierre-Olivier Costa est président du MuCEM depuis le 12 novembre 2022. Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement, approuvé en CA du 28 juin 2021, couvre la période 2021-2023. Il devra être renouvelé à partir de l'année 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>18 855</b>	<b>18 855</b>	<b>19 703</b>	<b>19 703</b>	<b>19 205</b>	<b>19 205</b>
Subventions pour charges de service public	17 770	17 770	19 322	19 322	18 270	18 270
Dotations en fonds propres	1 084	1 084			935	935
Subventions d'investissement			381	381		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>71</b>	<b>71</b>			<b>35</b>	<b>35</b>
Subventions pour charges de service public	70	70			35	35
Transferts	2	2				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>40</b>	<b>25</b>			<b>73</b>	<b>83</b>
Transferts	40	25			73	83
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>90</b>	<b>40</b>				<b>50</b>
Transferts	90	40				50
<b>Total</b>	<b>19 056</b>	<b>18 991</b>	<b>19 703</b>	<b>19 703</b>	<b>19 313</b>	<b>19 373</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175, l'écart de 1 052 k€ de la subvention de charges pour service public provient de :

- L'application de la mise en réserve de précaution pour 1 188 k€ ;
- Le versement de 100 k€ pour le transfert d'emplois du T2 vers le T3 ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 15 k€ au titre de la prise en charge de la protection sociale complémentaire ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 22 k€ au titre de la compensation de la revalorisation des contractuels.

En investissement, un complément de 553 k€ par rapport à la LFI 2023 a été versé à l'établissement.

Enfin, le programme 361 a versé une subvention de 35 k€ au titre de la compensation de la gratuité pour les enseignants

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	5 451	5 240	Subventions de l'État	18 183	18 439
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	18 183	18 439
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 285	27 710	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	425	4
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 500	10 046	Revenus d'activité et autres produits	14 491	14 634
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	10 500	10 046	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		179
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 622	9 258
<b>Total des charges</b>	<b>34 736</b>	<b>32 950</b>	<b>Total des produits</b>	<b>33 100</b>	<b>33 077</b>
Résultat : bénéfice		127	Résultat : perte	1 636	
Total : équilibre du CR	34 736	33 077	Total : équilibre du CR	34 736	33 077

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	758		Capacité d'autofinancement		737
Investissements	3 224	3 430	Financement de l'actif par l'État	935	935
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	559	584
			Autres ressources		148
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 983</b>	<b>3 430</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 493</b>	<b>2 404</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 489	1 026

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales grâce à une baisse des charges (-5 %, principalement sur les charges de fonctionnement qui ont diminué de 1,6 M€). Si les produits sont stables, la CAF est quant à elle supérieure aux prévisions de 1,5 M€ et atteint 737 k€ au lieu des -758 k€ initialement prévus. Le report de plusieurs projets d'investissement permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu. Celle-ci s'élève à 12,2 M€ au lieu des 8,7 M€ prévus en BI. Le fonds de roulement, bien qu'en baisse de près de 1 M€, s'élève à 11,7 M€ au 31 décembre 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
13 183	8 677	12 182

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 855	5 855	5 601	5 601
Fonctionnement	19 995	18 381	19 143	17 207
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 351	3 224	3 270	3 358
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>29 200</b>	<b>27 460</b>	<b>28 015</b>	<b>26 166</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>23 936</b>	<b>24 257</b>
Subvention pour charges de service public	18 183	18 339
Autres financements de l'État	935	935
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 819	4 984
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 034</b>	<b>880</b>
Financements de l'État fléchés	50	100
Autres financements publics fléchés	375	337
Recettes propres fléchées	609	443
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>24 971</b>	<b>25 137</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 489</b>	<b>1 028</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	606	9 523	6 739	0	0	1 173	1 488	11 301	8 833
	651	10 039	6 497	0	0	955	1 428	11 645	8 577
Collections / Activités scientifiques et de recherche	445	795	805	0	0	1 731	1 274	2 971	2 524
	509	665	666	0	0	1 908	1 622	3 082	2 797
Bâtiments et domaines									
Fonctions supports	2 410	1 952	2 072	0	0	145	145	4 506	4 627
	2 119	1 953	1 970	0	0	195	136	4 266	4 225
Programmation / Production culturelle	1 681	5 374	5 058	0	0	220	220	7 275	6 959
	1 598	4 387	4 666	0	0	133	107	6 119	6 371

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Publics	713		2 352	3 707	0	0	82	97	3 147	4 517
	725		2 099	3 408	0	0	79	64	2 903	4 197
<b>Total</b>	<b>5 855</b>		<b>19 995</b>	<b>18 381</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 351</b>	<b>3 224</b>	<b>29 200</b>	<b>27 460</b>
	<b>5 601</b>		<b>19 143</b>	<b>17 207</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 270</b>	<b>3 358</b>	<b>28 015</b>	<b>26 166</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 489</b>	<b>1 028</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 489</b>	<b>1 028</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	587	73
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 489</b>	<b>1 028</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	27
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 489</b>	<b>1 001</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 076	1 074
<b>Total des financements</b>	<b>2 489</b>	<b>1 028</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 96 %. Cela résulte principalement d'une sous-consommation d'emplois hors et sous plafond et d'un recours moins important aux CDD.

Les dépenses de fonctionnement n'ont été exécutées qu'à 94 % en raison notamment de nombreuses économies dans le fonctionnement des services (-6 % par rapport au BI) et de reports (déprogrammation de l'exposition « Clin d'œil – Damien Hirst » par exemple ou conventions de coédition d'ouvrages non finalisées en 2023). Par ailleurs, la revalorisation du marché de sécurité/sûreté n'a pas été engagée et certaines de ses prestations ont été reportées en 2024.

Concernant l'investissement, le taux d'exécution des dépenses est de 98 % en AE et de 104 % en CP. Cela résulte de l'augmentation des coûts de certains projets malgré le non-achèvement de l'opération des portes du préau et l'impossibilité de finaliser le décompte général définitif de l'opération de rénovation de la Tour du Fanal en 2023 (-62 k€). D'autres projets n'ont également pas pu aboutir comme la réfection des portes de la Galerie des officiers haute.

Avec des dépenses en baisse de 4,7 % et des recettes stables (légère augmentation de 0,7 %), le déficit budgétaire est en amélioration de 1,5 M€ et s'élève à -1 M€. Le prélèvement sur la trésorerie de l'établissement est ainsi de 1 M€, contrairement aux 2,5 M€ initialement prévus. Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie est de 12,2 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>78</b>
– sous plafond	60	61	62
– hors plafond	18	20	16
<i>dont contrats aidés</i>	14		16
<i>dont apprentis</i>	4		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>60</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	60	59	58
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'établissement s'est vu augmenter son plafond d'emploi de 2 ETPT en gestion 2023, et atteint ainsi 62 ETPT sous plafond. Hors plafond, 16 contrats aidés sont rémunérés par l'établissement. Enfin, 58 ETPT sont rémunérés sur le titre 2 par le ministère de la culture.

Le schéma d'emplois réalisé est de -4 ETP.

## OPÉRATEUR

Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2023 est marquée par un record historique de fréquentation dans les deux musées : 3,87 M de visiteurs au musée d'Orsay et 1,23 M de visiteurs au musée de l'Orangerie, soit un total de 5,1 M de visiteurs pour l'établissement – en hausse de 18 % par rapport à 2022 et de 9 % par rapport à 2019, précédent record de fréquentation.

Les expositions ont connu un très grand succès, qu'il s'agisse de *Manet-Degas, Pastels. De Millet à Redon, Van Gogh à Auvers-sur-Oise : les derniers mois* et *Louis Janmot : le Poème de l'âme* au musée d'Orsay, ou encore *Matisse. Cahiers d'art, le tournant des années 30* et *Modigliani : un peintre et son marchand* au musée de l'Orangerie, sans oublier les expositions d'artistes contemporains dans les deux musées.

L'année a également été marquée par le développement de nombreux dispositifs à destination des enfants et des familles, objectif prioritaire dans le cadre de la politique de reconquête du public français : nouveaux ateliers pédagogiques à l'Orangerie, rendez-vous réguliers (tel que le programme des « Vacances à Orsay ») qui ont accueilli plus de 20 000 participants, sans compter les 180 000 élèves qui ont pu visiter les deux musées (+21 % par rapport à 2022). Au total, la fréquentation des moins de 26 ans issus de l'Union européenne a augmenté de plus de 5 % par rapport à 2022 au musée d'Orsay et de plus de 6 % au musée de l'Orangerie.



La médiation numérique a également été développée dans les deux musées. Pour la première fois, une exposition (*Van Gogh à Auvers-sur-Oise. Les derniers mois*) a été enrichie d'une expérience de réalité virtuelle, ainsi que d'un dispositif de médiation numérique s'appuyant sur l'intelligence artificielle, développée par une société française.

La programmation culturelle a été dynamique et orientée vers le grand public. Au musée d'Orsay, toute une saison autour de l'Olympiade culturelle a débuté en septembre 2023, avec des manifestations spectaculaires et gratuites. Au musée de l'Orangerie, un nouveau cycle de rencontres littéraires dans les Nymphéas a été mis en place.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Christophe Leribault assure la présidence de l'établissement public depuis octobre 2021.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance a été voté par le conseil d'administration du 23 novembre 2023, et couvre la période 2023-2026. Cette période est marquée par l'engagement de lourds chantiers de travaux, pour :

- rénover l'hôtel Mailly-Nesle afin d'y accueillir le futur centre de ressources et de recherche Daniel Marchesseau ;
- refondre les espaces d'entrée et de sortie des deux musées, afin de mieux accueillir un public de plus en plus nombreux ;
- créer des espaces d'accueil des enfants et des familles ;
- refondre le parcours de visite du musée d'Orsay.

Le COP comprend 21 indicateurs, avec un fort renouvellement des approches : 10 indicateurs nouveaux (par rapport au précédent contrat) permettent de suivre les politiques de valorisation des femmes dans l'art au sein des deux musées, le nombre de visiteurs bénéficiant d'un programme pour les enfants et les familles, le développement de la médiation numérique et la présence des musées sur les réseaux sociaux, ou encore les initiatives en matière d'accessibilité et de responsabilité sociétale des organisations.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>35 136</b>	<b>35 136</b>	<b>37 168</b>	<b>37 168</b>	<b>36 700</b>	<b>36 700</b>
Subventions pour charges de service public	35 136	35 136	35 668	35 668	35 275	35 275
Dotations en fonds propres					1 425	1 425
Subventions d'investissement			1 500	1 500		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>127</b>	<b>127</b>			<b>124</b>	<b>124</b>
Subventions pour charges de service public	117	117			124	124
Transferts	10	10				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>18</b>	<b>14</b>
Transferts					18	14
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>				<b>50</b>
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000				
Transferts						50
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>Total</b>	<b>38 312</b>	<b>38 312</b>	<b>37 168</b>	<b>37 168</b>	<b>36 892</b>	<b>36 938</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de -393 k€ constaté concernant la subvention pour charges de service public entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour la SCSP (-811 k€) ;

- le versement d'une subvention au titre de la compensation de la mesure de compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+121 k€) ;
- le versement d'une subvention (+89 k€) au titre de la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation exceptionnelle des contractuels ;
- l'octroi d'une subvention pour financer les mesures catégorielles (+207 k€).

En ce qui concerne la subvention d'investissement (programme 175), après application de la mise en réserve de 75 k€, 1,42 M€ (en AE=CP) ont été versés à l'établissement.

L'établissement a également reçu une subvention depuis le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » dans le cadre de l'appel à projets « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cyber sécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC) » à hauteur de 14,4 k€ en 2023 soit 80 % de la subvention totale (18 k€).

En outre, une subvention a été versée depuis le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (117 k€). L'établissement a également obtenu une délégation de 7,5 k€ depuis ce même programme au titre de la poursuite de l'opération de base de données « base salons ».

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	43 900 7 548	41 470 7 392	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	35 146 35 146	35 463 35 463
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 400	36 417	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		300
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	3 400 3 400	4 894 4 894	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	45 388 700	62 364 231 601
<b>Total des charges</b>	<b>78 300</b>	<b>77 887</b>	<b>Total des produits</b>	<b>80 533</b>	<b>98 127</b>
Résultat : bénéfice	2 233	20 240	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	80 533	98 127	Total : équilibre du CR	80 533	98 127

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 933	24 302
Investissements	18 100	18 015	Financement de l'actif par l'État	1 425	14 101
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	12 255	5 380
			Autres ressources	1 400	1 988
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		503
<b>Total des emplois</b>	<b>18 100</b>	<b>18 015</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>20 013</b>	<b>46 275</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 913	28 259	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat en fin de gestion de l'année 2023 (20,2 M€) est bénéficiaire et nettement supérieur aux prévisions initiales (+18 M€) qui anticipaient un résultat à hauteur de 2,2 M€. Cette amélioration résulte d'une hausse des produits (+17,6 M€) et d'une baisse des charges (-0,4 M€). La hausse des produits est principalement portée par la hausse des ressources propres encaissables et notamment celles liées à la billetterie (+13,7 M€) et à la valorisation du domaine (+3,7 M€).

À périmètre constant, et par rapport au budget initial, les charges de personnel augmentent de 0,68 M€ et les charges de fonctionnement diminuent de 1,09 M€. Cette sous-exécution en fonctionnement est principalement liée à l'économie générée dans le cadre du renouvellement du marché infogérance, de l'optimisation des déplacements organisés dans le cadre des missions et d'une rationalisation des dépenses de fonctionnement courant des services.

Il en résulte une capacité d'autofinancement (CAF) qui s'établit à 24,3 M€, nettement supérieure (+19,4 M€) à la prévision initiale qui anticipait une capacité d'autofinancement à hauteur de 4,9 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
48 087	41 101	75 024

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	43 900	43 900	44 691	44 691
Fonctionnement	31 600	31 000	31 418	28 498
Intervention	0	0	0	0
Investissement	19 700	18 100	16 284	12 839
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>95 200</b>	<b>93 000</b>	<b>92 393</b>	<b>86 028</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	7 548	7 548	7 392	7 392

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>89 090</b>	<b>96 427</b>
Subvention pour charges de service public	35 096	35 392
Autres financements de l'État	1 425	1 439
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	52 569	59 596
<b>Recettes fléchées</b>	<b>5 367</b>	<b>15 918</b>
Financements de l'État fléchés	200	58
Autres financements publics fléchés	0	300
Recettes propres fléchées	5 167	15 561
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>94 456</b>	<b>112 345</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>1 456</b>	<b>26 318</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines		2 473	13 715	14 005	0	0	6 580	6 932	22 768	23 410
		2 769	12 567	12 068	0	0	6 954	4 205	22 290	19 041
Collections / Recherche		5 572	1 629	1 616	0	0	9 251	7 506	16 452	14 693
		5 150	1 611	1 351	0	0	6 410	6 143	13 171	12 645
Fonctions support		9 222	4 574	4 541	0	0	2 767	2 739	16 563	16 502
		9 484	5 784	4 623	0	0	2 281	2 070	17 549	16 176
Programmation / Production culturelle		2 018	8 279	7 435	0	0	421	421	10 717	9 873
		1 595	8 518	7 731	0	0	429	272	10 543	9 598
Publics		24 615	3 404	3 404	0	0	682	503	28 701	28 522
		25 693	2 937	2 726	0	0	210	148	28 840	28 567
<b>Total</b>		<b>43 900</b>	<b>31 600</b>	<b>31 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 700</b>	<b>18 100</b>	<b>95 200</b>	<b>93 000</b>
		<b>44 691</b>	<b>31 418</b>	<b>28 498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 284</b>	<b>12 839</b>	<b>92 393</b>	<b>86 028</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 700	8 548
Autres décaissements non budgétaires	450	57 472
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 150</b>	<b>66 021</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>1 456</b>	<b>26 937</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	2 729	7 877
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	19 060
<b>Total des besoins</b>	<b>3 606</b>	<b>92 958</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>1 456</b>	<b>26 318</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	503
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 700	9 809
Autres encaissements non budgétaires	450	56 328
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>3 606</b>	<b>92 958</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 273	0
<b>Total des financements</b>	<b>3 606</b>	<b>92 958</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire positif (26,3 M€) progresse de façon significative par rapport à celui prévu au budget initial (1,5 M€). Il s'améliore de +24,9 M€ sous l'effet combiné d'une baisse des dépenses (-7 %, soit -7,0 M€ de CP), principalement d'investissement (-5,3 M€ de CP, soit -29 %) et dans une moindre mesure de fonctionnement (-2,5 M€ de CP, soit -8 %) et malgré une hausse des dépenses de personnel liée notamment à la revalorisation du point d'indice et diverses mesures catégorielles (+791 k€ de CP soit +2 %) ; et d'une hausse conséquente des recettes (+17,9 M€, soit +19 %).

La diminution des dépenses d'investissement résulte principalement d'une sous-exécution (en CP uniquement) des enveloppes dédiées aux projets d'aménagement des espaces muséographiques et non muséographiques reportés et indiqués dans le budget rectificatif ainsi que d'un report de crédits de paiements à 2024 pour des engagements de projets arrivant tardivement dans l'année.

La hausse des recettes est principalement liée à la progression des ressources propres (+17,4 M€, soit +30 %). La billetterie a progressé de +13,3 M€ par rapport aux prévisions du budget initial 2023, et les coproductions, tournées et itinérances d'expositions de +1,4 M€ avec la reprise des expositions internationales. Les recettes issues de la valorisation des collections progressent de +1,9 M€ avec la modification de l'échéancier de versement de l'Agence France Museum pour les expositions et prêts Abou Dabi ; et de +1,8 M€ pour la valorisation des domaines. D'autre part, les mécénats et parrainages, les activités commerciales et les recettes diverses ont diminué à hauteur de 1 M€ par rapport à la cible.

Les recettes sont également en hausse avec la progression de la subvention pour charges de service public au titre notamment de la compensation des mesures catégorielles (+296 k€, soit +1 %) tandis que les financements de l'État fléchés diminuent (-143 k€, soit -71 %) avec le décalage de l'encaissement à 2024 du fonds régional pour le Tourisme d'Île-de-France pour la rénovation de la terrasse du 5<sup>e</sup> étage du musée d'Orsay. Enfin, les autres financements publics fléchés augmentent (+300 k€) avec la subvention de la Métropole du Grand Paris pour soutenir les activités de l'établissement dans le cadre de l'Olympiade Culturelle 2023-2024.

La trésorerie est abondée de 26,9 M€, dont 19,1 M€ d'abondement de la trésorerie fléchée, et atteint un niveau final à 75,0 M€ au 31/12/2023. Si ce niveau de trésorerie est élevé, **il est essentiel au financement du projet pluriannuel d'investissement de l'établissement**. En effet, dans les perspectives actuelles, le niveau de trésorerie passerait sous les 30 jours (seuil prudentiel de l'EPMO) à partir de 2030.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>653</b>	<b>691</b>	<b>675</b>
– sous plafond	634	666	638
– hors plafond	19	25	37
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	12	13	15
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	10	9	9
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Au 31 décembre 2023, le taux d'exécution des emplois est de 97,8 % avec :

- 638,5 ETPT pour les emplois sous plafond (96 % des prévisions) ;
- 37,0 ETPT pour les emplois hors plafond (148 % des prévisions).

Par rapport aux prévisions, la légère sous-exécution des emplois sous plafond est liée à une augmentation des délais de recrutement sur certaines fonctions. Elle est particulièrement marquée pour l'emploi de titulaires (-24 ETPT par rapport aux prévisions initiales).

Au niveau des emplois hors plafond, 148 % des emplois ont été exécutés, soit 37 ETPT contre 25 ETPT prévus en BI. Comme indiqué dans le budget rectificatif 2023, l'établissement a développé les recrutements hors plafond autour des expositions temporaires avec des vacances pour les postes d'agents de surveillance au sein des espaces d'expositions, et pour des postes de chargés d'accueil et de gestion de files. Ces recrutements font suite à la forte augmentation de l'activité et de la fréquentation du musée.

Au niveau des emplois rémunérés par l'État (Titre 2), 9,25 ETPT ont été constatés, conformément aux prévisions.

## OPÉRATEUR

Musée du Louvre

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2022

En 2023, le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix ont accueilli un total de 8 861 479 millions de visiteurs (respectivement 8 807 668 et 53 811 visiteurs), soit 92 % de la fréquentation de 2019.

La programmation culturelle et le déploiement de temps privilégiés de visite ont contribué à développer et à diversifier la fréquentation du musée, notamment celle du public de proximité :

- La mise en place, à partir du 7 avril, de nocturnes gratuites chaque premier vendredi du mois (sauf en juillet et août), a vocation à favoriser l'accès du plus grand nombre et à attirer un public de proximité. Ces nocturnes sont rythmées par des visites mini-découvertes, également gratuites, animées par des médiateurs dans les espaces phares du musée ;
- Le lancement, en octobre 2023, des « Mardis scolaires », programme qui garantit des conditions de visite exceptionnelles aux scolaires le jour de fermeture au public ;

- Le festival grand public « Les étés du Louvre » s’est tenu au musée durant l’été 2023, proposant une programmation riche composée de séances de cinéma, concerts, pièces de théâtre, activités en famille et visites guidées exclusives des collections menées par des artistes contemporains, autant de manières de créer de nouveaux dialogues entre les visiteurs et le musée ;
- *Naples à Paris. Le Louvre invite le musée de Capodimonte*, (7 juin 2023 - 8 janvier 2024), partenariat d’envergure avec le musée de Capodimonte, a été une exposition exceptionnelle où les chefs-d’œuvre du musée napolitain ont dialogué avec ceux du Louvre, proposant ainsi aux visiteurs de découvrir les collections d’une manière inédite.

L’année 2023 a également été marquée par l’acquisition de deux Trésors nationaux :

- *La dérision du Christ* de Cimabue,
- *Marine Terrace* de Victor Hugo.

### Gouvernance et pilotage stratégique

La Présidente-Directrice de l’établissement, Laurence des Cars, a été nommée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et dispose d’une lettre de mission signée le 31 janvier 2022.

L’établissement dispose d’un contrat d’objectifs et de performance (COP) pour la période 2020-2024 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les cibles ont été révisées, en 2020, pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire et fin 2022 pour tenir compte du contexte de sortie de crise sanitaire.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L’OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L’ÉTAT

(en milliers d’euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>		<b>4 149</b>				<b>2 965</b>
Dotations en fonds propres		4 149				2 965
<b>P209 – Solidarité à l’égard des pays en développement</b>		<b>10</b>				
Transferts		10				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>85 279</b>	<b>90 572</b>	<b>96 095</b>	<b>96 095</b>	<b>96 942</b>	<b>96 942</b>
Subventions pour charges de service public	87 528	87 528	91 895	91 895	92 142	92 142
Dotations en fonds propres	-2 249	3 044			4 800	4 800
Subventions d’investissement			4 200	4 200		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>828</b>	<b>828</b>			<b>838</b>	<b>838</b>
Subventions pour charges de service public	828	828			828	828
Transferts					10	10
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>23</b>	<b>18</b>
Transferts					23	18
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>6</b>	<b>6</b>			<b>6</b>	<b>6</b>
Transferts	6	6			6	6
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>9 156</b>	<b>9 106</b>				
Subventions pour charges de service public	6 066	6 066				
Dotations en fonds propres	3 000	3 000				
Transferts	90	40				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>110</b>	<b>110</b>			<b>110</b>	<b>110</b>
Transferts	110	110			110	110

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>285</b>	<b>285</b>
Dotations en fonds propres					285	285
<b>Total</b>	<b>95 378</b>	<b>104 780</b>	<b>96 095</b>	<b>96 095</b>	<b>98 204</b>	<b>101 165</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175, l'écart de subvention pour charges de service public de +247 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1 264 k€ en AE=CP ;
- le versement d'une subvention au titre de la compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+365 k€ en AE=CP).
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour compenser l'évolution des mesures catégorielles et la mise en œuvre de la revalorisation exceptionnelle des contractuels (+1 147 k€ en AE=CP) ;

En investissement, 600 k€ complémentaires en AE et en CP ont été notifiés par le programme 175 pour 2023. L'établissement a également bénéficié d'une subvention d'investissement supplémentaire de 756 k€ en AE et 1,55 M€ en CP pour les travaux de l'aile de Marsan.

L'établissement a bénéficié en cours de gestion d'une subvention du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » à hauteur de 23 k€ en AE et 18 k€ en CP pour la production, gestion et circulation des référentiels des domaines de la culture.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion d'une subvention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 828 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative, ainsi que 10 k€ en AE=CP au titre de l'enrichissement du support d'activité « Osez le Louvre ».



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	133 082	123 582	Subventions de l'État	94 930	95 664
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>24 563</i>	<i>25 128</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>94 930</i>	<i>95 664</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	204 886	199 890	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	166	713
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	50 498	38 493	Revenus d'activité et autres produits	232 157	239 864
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>50 498</i>	<i>38 493</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>55 000</i>	<i>55 840</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>21</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>16 115</i>	<i>17 455</i>
<b>Total des charges</b>	<b>337 969</b>	<b>323 472</b>	<b>Total des produits</b>	<b>327 253</b>	<b>336 241</b>
Résultat : bénéfice		12 769	Résultat : perte	10 715	
Total : équilibre du CR	337 969	336 241	Total : équilibre du CR	337 969	336 241

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	31 332	22 054	Capacité d'autofinancement		
Investissements	66 640	90 971	Financement de l'actif par l'État	7 765	5 085
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	21 404	28 543
			Autres ressources		21
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>97 972</b>	<b>113 025</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>29 169</b>	<b>33 650</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	68 803	79 375

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023, bénéficiaire à hauteur de 12,8 M€, s'améliore de 23,5 M€ par rapport aux prévisions initiales qui anticipaient un résultat déficitaire à hauteur de 10,7 M€.

Cette amélioration résulte d'une hausse des produits (+9 M€) accentuée par une baisse des charges (-14,5 M€).

L'augmentation des produits résulte principalement de la progression des ressources propres encaissables (+7,7 M€) compte tenu de la hausse des recettes de billetterie et des recettes de valorisation du domaine mais également de la hausse des produits non encaissables (+2,2 M€) et plus particulièrement de celle de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (+1,3 M€).

La baisse des charges réside principalement dans l'ajustement de la provision correspondant au reversement au Fonds de dotation du produit de la licence de marques du Louvre Abu Dhabi pour 2024 (-15 M€).

En conséquence, l'établissement enregistre une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 22,1 M€, soit une évolution de +9,3 M€ par rapport au BI 2023.

En investissement, les ressources augmentent (+4,5 M€) et s'établissent à 79,4 M€ sous l'effet de la hausse du financement de l'actif par d'autres tiers que l'État (+7,2 M€), compte tenu notamment des mécénats versés dans le cadre des acquisitions d'œuvres du musée, compensant le moindre financement de l'actif par l'État (-2,7 M€).

Les emplois augmentent de 15,1 M€ sous l'effet de la diminution d'insuffisance d'autofinancement (-9,3 M€) et malgré la hausse des dépenses d'investissement (+24,3 M€).

Le niveau du fonds de roulement s'établit à 48,6 M€. La dégradation par rapport au montant du BI 2023 s'explique par la nouvelle méthode de comptabilisation du produit de l'extension de la licence de marques du Louvre Abu Dhabi perçue pour la période 2037-2047 qui est lissé.

La trésorerie enregistre un niveau de 230 M€ au CF 2023, soit +82,5 M€ par rapport aux prévisions du budget initial.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
251 264	88 010	230 012

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	133 082	133 082	133 342	133 342
Fonctionnement	161 475	154 389	163 919	147 709
Intervention	0	0	0	0
Investissement	64 374	66 640	78 917	88 416
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>358 931</b>	<b>354 110</b>	<b>376 178</b>	<b>369 467</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	24 563	24 563	25 128	25 128

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>190 861</b>	<b>225 146</b>
Subvention pour charges de service public	90 630	92 970
Autres financements de l'État	2 800	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	382
Recettes propres	97 431	131 794
<b>Recettes fléchées</b>	<b>94 446</b>	<b>122 820</b>
Financements de l'État fléchés	9 281	9 621
Autres financements publics fléchés	150	2
Recettes propres fléchées	85 016	113 197
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>285 308</b>	<b>347 966</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>68 803</b>	<b>21 501</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiments et domaines	0 0	62 282 60 191	56 290 52 173	0 0	0 0	42 280 35 797	44 917 43 538	104 562 95 988	101 207 95 711	
Collections / activités scientifiques et de recherche	0 0	10 185 9 201	9 473 8 192	0 0	0 0	15 486 40 379	17 540 42 255	25 670 49 580	27 013 50 447	
Fonctions support	133 082 133 342	68 331 69 276	68 502 68 334	0 0	0 0	2 553 2 348	2 651 2 234	203 967 204 966	204 235 203 910	
Programmation / production culturelle	0 0	4 850 5 678	5 184 4 477	0 0	0 0	221 174	291 114	5 071 5 852	5 474 4 591	
Publics	0 0	15 827 19 573	14 940 14 534	0 0	0 0	3 835 219	1 241 274	19 661 19 792	16 181 14 808	
<b>Total</b>	<b>133 082 133 342</b>	<b>161 475 163 919</b>	<b>154 389 147 709</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>64 374 78 917</b>	<b>66 640 88 416</b>	<b>358 931 376 178</b>	<b>354 110 369 467</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>68 803</b>	<b>21 501</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>68 803</b>	<b>21 501</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>68 803</b>	<b>21 501</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	249
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>249</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>68 803</b>	<b>21 252</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	68 803	21 252
<b>Total des financements</b>	<b>68 803</b>	<b>21 501</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de l'exécution 2023 est négatif et s'établit à -21,5 M€ alors qu'il était prévu un solde budgétaire déficitaire de -68,8 M€ au budget initial.

Cette amélioration de 47,3 M€ résulte principalement de la hausse des recettes propres (+62,6 M€, soit +3 4 %) portée par l'encaissement en décembre 2023 de 28,1 M€, correspondant à une avance sur la 3<sup>e</sup> et dernière échéance 2037-2047 de la licence de marques du Louvre Abu Dhabi non prévue au budget, ainsi que la hausse des recettes de billetterie (+23,7 M€), de mécénat et parrainages (+9,7 M€) portée par la reprise de l'activité et du retour des visiteurs après des années marquées par la crise sanitaire ainsi que de la hausse des recettes de valorisation du domaine (+4,3 M€).

Les financements de l'État baissent de -0,1 M€ (soit -0,1 %). Le soutien en fonctionnement subit une baisse (-0,4 M€, soit -0,1 %) en partie compensée par un soutien renforcé de l'État en investissement (+0,3 M€, soit +4 %) sur le financement du plan de résilience et performance énergétiques des bâtiments.

La SCSP intègre notamment la compensation versée au titre des mesures catégorielles et d'emploi adoptées en 2023 (+1,1 M€) et de la protection sociale complémentaire (+0,4 M€), ainsi que la compensation du *Pass Éducation* (+0,8 M€). Par ailleurs, le musée du Louvre avait perçu en 2022 une mesure compensatoire de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 2,8 M€.

Les dépenses sont également marquées par une hausse (+15,4 M€, soit +4 %) procédant d'une année exceptionnelle pour les acquisitions du musée (+26 M€) avec notamment *la Dérision du Christ* de Cimabue (24 M€). Cela masque la diminution des autres dépenses d'investissement (-4,2 M€, soit -8 %) et des dépenses de fonctionnement (-6,7 M€, soit -4 %) tandis que les dépenses de personnel progressent (+0,3 M€, soit moins de 1 %), compte tenu de la bonne anticipation des effets reports des mesures règlementaires intervenue courant 2022.

Fin 2023, la trésorerie est diminuée de -21,2 M€. Elle s'établit ainsi à 230 M€ (soit +82,5 M€ par rapport aux prévisions du BI).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 976</b>	<b>2 024</b>	<b>1 991</b>
– sous plafond	1 932	1 984	1 951
– hors plafond	44	40	40
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	20	18	13

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'écart entre le plafond voté en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'élève à -33 ETPT.

La consommation des effectifs sous plafond a augmenté de 19 ETPT entre 2022 et 2023 (en moyenne annuelle ETPT). Le schéma d'emplois au sens strict réalisé en 2023 est en revanche de -1,5 ETP.

La consommation des effectifs hors plafond est de 40 ETPT.

## OPÉRATEUR

Musée Guimet

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le musée a accueilli 251 342 visiteurs, soit une hausse de 46,5 % par rapport à l'année 2022. Ce chiffre, conforme à la cible fixée pour 2023, place la fréquentation de l'année écoulée parmi les meilleurs résultats du musée Guimet de la dernière décennie. En parallèle de l'augmentation de la fréquentation, la répartition des visiteurs entre entrées payantes et gratuites évolue également. Ainsi, si en 2022, 41,3 % des visiteurs entraient au musée en acquittant un droit d'entrée (plein tarif ou tarif réduit), en 2023, la part des visiteurs payants s'est établie à 44,8 % (soit +3,5 points). La révision de la grille tarifaire, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre, a permis d'augmenter encore les recettes propres de l'établissement.

En 2023, plusieurs grands chantiers de rénovation des bâtiments se sont poursuivis ou ont été lancés : après passation des marchés en 2022, les opérations de mise en conformité du système de sécurité incendie ont débuté en mars 2023, en même temps que plusieurs autres chantiers structurants, tels que le déploiement du Wifi dans l'ensemble des trois sites, la rénovation des dispositifs d'éclairage dans de nombreuses salles muséographiques et dans toutes les réserves, la refonte complète du contrôle d'accès et du système d'hypervision, etc. Sur le site de l'Hôtel d'Heidelberg, le raccordement du bâtiment au système de chauffage urbain (CPCU) est entré dans une phase opérationnelle, après divers travaux sur le réseau secondaire.

L'année 2023 aura également permis de lancer officiellement le nouveau site internet du musée, et de développer significativement la communication externe de l'établissement, facteur important dans la hausse de la fréquentation. Des premiers partenariats ont également été noués avec des collectivités pour le déploiement, en 2024, du projet territorial du musée Guimet. Enfin, le musée d'Ennery, fermé depuis plusieurs années, a été rouvert au public en avril 2023.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Yannick Lintz a été nommée, par décret du 24 octobre 2022, présidente de l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'année 2023 aura donc été la première année de plein exercice de la nouvelle présidente.

Après le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) remis en mai 2022, l'année 2023 a été l'occasion pour l'établissement de recevoir les conclusions de la mission de l'Inspection générale des Finances (IGF), conduite entre novembre 2022 et janvier 2023, portant sur le contrôle des activités de l'établissement. Ces deux rapports soulignent notamment l'importance de redonner une vision stratégique à l'établissement, appuyée sur un modèle économique clarifié.

Dans ce contexte, l'établissement a présenté au dernier conseil d'administration de l'année un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2026. Riche de 3 axes et de 12 objectifs, ce COP est aussi le premier pour l'établissement à disposer d'indicateurs chiffrés et mesurables (17 au total) et d'une trajectoire financière associée.

Enfin, la nouvelle présidente de l'établissement a souhaité, en 2023, engager le musée dans une réflexion de long terme sur ses bâtiments et ses missions, avec l'objectif de renouveler en profondeur la vision du musée Guimet. Une convention d'études préalables a ainsi été signée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) en octobre 2023. Après une phase de diagnostic technique et de réflexions internes sur un nouveau préprogramme scientifique et culturel, l'année 2024 devra permettre de dégager un ou plusieurs scénarios de rénovation complète du musée, avec études économiques et de faisabilité associées.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>5 493</b>	<b>5 493</b>	<b>5 708</b>	<b>5 708</b>	<b>6 281</b>	<b>6 281</b>
Subventions pour charges de service public	4 249	4 249	4 401	4 401	4 863	4 863
Dotations en fonds propres	1 244	1 244			1 418	1 418
Subventions d'investissement			1 307	1 307		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>118</b>	<b>118</b>			<b>198</b>	<b>99</b>
Subventions pour charges de service public	118	118			198	99
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>206</b>					<b>201</b>
Dotations en fonds propres	206					201
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>486</b>	<b>436</b>
Dotations en fonds propres					486	436
<b>Total</b>	<b>5 817</b>	<b>5 611</b>	<b>5 708</b>	<b>5 708</b>	<b>6 965</b>	<b>7 016</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de +462 k€ concernant la subvention pour charges de service public entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-215 k€ en AE=CP) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour couvrir la masse salariale de trois agents auparavant rémunérés par l'État et désormais rémunérés par l'établissement (+150 k€) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la compensation de la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation exceptionnelle des contractuels (+17 k€) ;
- le versement d'une subvention complémentaire au titre de la compensation de la protection sociale complémentaire (+10 k€) ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 500 k€ en AE=CP au titre du soutien à l'activité de l'établissement.

En investissement, l'écart de +111 k€ s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 36 k€ compte tenu de la diminution de la réserve de précaution au niveau du programme ainsi que l'application de la réserve de précaution pour la subvention d'acquisitions (-52 k€).

L'établissement a également bénéficié du versement d'une subvention complémentaire de 99 k€ à partir du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative (Pass Éducation).

L'établissement a bénéficié, au titre du programme Résilience 2 d'une enveloppe de 486 k€, accordée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Le musée a également obtenu 159 k€ de France 2030 pour la réalisation d'un projet innovant de numérisation et analyse par l'intelligence artificielle d'un fonds photographique du musée (fonds Dubois).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 501	2 347	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	4 305 4 305	5 121 5 121
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 282	6 793	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		54	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	450 450	1 000 1 000	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 696 440	3 462 520
<b>Total des charges</b>	<b>9 783</b>	<b>9 194</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 000</b>	<b>8 583</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 783	611
Total : équilibre du CR	9 783	9 194	Total : équilibre du CR	9 783	9 194

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 773	132	Capacité d'autofinancement		
Investissements	6 447	4 351	Financement de l'actif par l'État	1 385	2 104
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1 140
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>8 220</b>	<b>4 482</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 385</b>	<b>3 244</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 835	1 238

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur de 1,2 M€ aux prévisions initiales grâce à une baisse des charges de -6 % (masse salariale maîtrisée (-6 %) et effort sur les charges de fonctionnement (-6 %), et grâce à une hausse des produits (+7 %). L'IAF est ainsi moins élevée que prévu initialement et s'élève à 132 k€.

Le fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement sont nettement supérieurs aux prévisions du budget initial et s'élèvent respectivement à près de 12 M€ et 11,5 M€ au 31 décembre 2023, ce qui permet l'autofinancement de grands chantiers d'investissement du musée, dont le chantier SSI.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
12 371	4 449	11 475

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 501	2 501	2 576	2 576
Fonctionnement	6 394	6 832	5 523	5 383
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 662	6 447	3 437	4 204
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 557</b>	<b>15 780</b>	<b>11 536</b>	<b>12 163</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>5 922</b>	<b>8 139</b>
Subvention pour charges de service public	4 206	5 608
Autres financements de l'État	99	99
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 617	2 432
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 023</b>	<b>2 897</b>
Financements de l'État fléchés	1 385	1 310
Autres financements publics fléchés	0	159
Recettes propres fléchées	1 639	1 429
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>8 945</b>	<b>11 036</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>6 835</b>	<b>1 127</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines		0	2 552	2 552	0	0	1 798	4 785	4 350	7 337
		0	2 100	2 180	0	0	1 490	2 880	3 590	5 060
Collections / Activités scientifiques et de recherche		0	529	544	0	0	1 023	1 062	1 552	1 606
		0	296	234	0	0	952	832	1 248	1 066
Fonctions supports		2 501	951	1 248	0	0	824	583	4 276	4 332
		2 576	895	906	0	0	929	487	4 400	3 969
Programmation / Production culturelle		0	1 878	1 990	0	0	15	15	1 893	2 005
		0	1 829	1 702	0	0	34	0	1 863	1 702
Publics		0	484	499	0	0	2	2	486	501
		0	403	361	0	0	33	5	436	367
<b>Total</b>		<b>2 501</b>	<b>6 394</b>	<b>6 832</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 662</b>	<b>6 447</b>	<b>12 557</b>	<b>15 780</b>
		<b>2 576</b>	<b>5 523</b>	<b>5 383</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 437</b>	<b>4 204</b>	<b>11 536</b>	<b>12 163</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>6 835</b>	<b>1 127</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	78
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>6 835</b>	<b>1 204</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>6 835</b>	<b>1 204</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	308
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>308</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>6 835</b>	<b>897</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	92	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 743	897
<b>Total des financements</b>	<b>6 835</b>	<b>1 204</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses de fonctionnement du musée Guimet font état d'un taux d'exécution de 79 % en CP, qui s'explique par la maîtrise des coûts de fonctionnement (notamment des dépenses de fluides dont l'augmentation s'est révélée moindre par rapport aux prévisions) ou par la replanification de certains chantiers (nouveaux choix de la présidente, activités de recherche non réalisées en 2023).

Les dépenses de personnel augmentent de 3 % entre les prévisions initiales et l'exécution. Cette augmentation résulte du transfert de 3 ETPT et de la masse salariale correspondante (150 k€) ainsi que des mesures gouvernementales (hausse du point d'indice pour +14 k€) ou ministérielles (indemnité en faveur du personnel contractuel +32 k€).

En investissement, le taux d'exécution des dépenses est de 65 % en CP. Malgré le lancement de grands projets d'investissement, et notamment le projet de SSI, l'écart entre l'exécution et la prévision, qui se retrouve principalement en CP (le taux d'exécution des AE est de 94 %), s'explique principalement par une prévision trop optimiste des décaissements et les changements intervenus en cours d'exercice dans l'organisation de l'établissement. Les crédits d'investissement comprennent les crédits dédiés aux acquisitions pour près de 50 %. Plusieurs œuvres importantes ont été acquises par le musée : une statuette de Nairatmya (« Dakini », monde himalayen) et une statuette en bronze du bodhisattva Kshitigarbha.

Le solde budgétaire de l'établissement, prévu au BI 2023 en déficit à -6,84 M€, continue d'afficher un résultat négatif, plus faible, à -1,13 M€ qui permet un prélèvement sur la trésorerie de près de 900 k€, contrairement aux 7,9 M€ prévus en budget initial.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>51</b>
– sous plafond	48	47	48
– hors plafond	1	2	3
dont contrats aidés	1		3
dont apprentis	3	2	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>114</b>	<b>116</b>	<b>112</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	114	116	112
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'écart de +1 ETPT entre la prévision et l'exécution 2023 pour les emplois sous-plafond rémunérés par l'opérateur est lié au relèvement, en gestion, du plafond d'emploi de l'établissement (+3 ETPT).

Le plafond des emplois rémunérés par l'État diminue, en miroir, de 3 ETPT en gestion.

L'écart entre l'exécution et le plafond des emplois rémunérés par l'État est ainsi au total de -4 ETPT.

Il en résulte des vacances d'emplois constatées, faute de candidats ou du fait des délais inhérents à la procédure de recrutement.

Le schéma d'emploi de l'établissement est négatif à hauteur de -2 ETP en 2023 par rapport à 2022.

## OPÉRATEUR

Musée Henner-Moreau

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée du nouveau directeur de l'établissement public au 1<sup>er</sup> juin : Charles Villeneuve de Janti, faisant suite au départ à la retraite de Marie-Cécile Forest.

En 2023, le musée national Gustave Moreau a enregistré sa plus forte fréquentation avec 71 302 visiteurs accueillis. Il s'agit d'un record pour le musée ouvert en 1903, puisque cette fréquentation dépasse celle liée à la réouverture après travaux de l'établissement en 2015 avec 58 239 visiteurs, une belle manière de fêter ses 120 ans d'ouverture au public. L'exposition « *Gustave Moreau. Le Moyen Age retrouvé* » a fortement mobilisé les équipes et a fait l'objet d'une campagne de communication dans le métro.

Au musée national Jean-Jacques Henner, quatre expositions dossiers ont été programmées : « *Sarah Bernhard* », « *Jean-Jacques Henner, portraitiste* », « *Hommage aux fondateurs du musée* », « *Rebonds* » organisée par Victoire Mangez, cinquième artiste en résidence. Environ 17 000 visiteurs ont été accueillis.

En octobre, les deux musées ont également participé au « *Parcours bijoux* », manifestation triennale autour du bijou contemporain.

Une riche programmation culturelle dans les deux musées (concerts, pièces de théâtre et visites) a accompagné ces événements. Au total, l'établissement a accueilli 88 388 visiteurs en 2023.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Villeneuve de Janti a été nommé, par arrêté du 12 mai 2023, directeur de l'établissement public à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Sa prise de poste a été précédée d'une période d'intérim de deux mois, assurée par Emmanuelle Bensimon-Weiler, inspectrice générale des affaires culturelles.

Les personnalités qualifiées du conseil d'administration ont été renouvelées le 26 octobre 2023. Parmi celles-ci, Rémi Labrusse, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'EHESS, a été reconduit dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>833</b>	<b>833</b>	<b>878</b>	<b>878</b>	<b>1 256</b>	<b>1 256</b>
Subventions pour charges de service public	754	754	828	828	783	783
Dotations en fonds propres	79	79			473	473
Subventions d'investissement			50	50		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Subventions pour charges de service public	5	5			5	5
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>11</b>	<b>11</b>
Dotations en fonds propres					11	11
<b>Total</b>	<b>838</b>	<b>838</b>	<b>878</b>	<b>878</b>	<b>1 272</b>	<b>1 272</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de -46 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 pour la SCSP s'explique par :

- La mise en réserve de précaution (50 k€) ;
- Le versement d'une subvention compensatoire de 3,5 k€ pour les mesures salariales

Par ailleurs, les écarts en investissement s'expliquent par une subvention complémentaire de 400 k€ pour les travaux futurs au musée Gustave Moreau. Ces travaux concernent l'amélioration du climat, l'accessibilité et la rénovation des verrières au musée Moreau. De même, l'obtention de crédits à hauteur de 10 874k € dans le cadre de l'appel à projet « Résilience 2 » a permis de changer les fenêtres donnant sur la rue de Clichy pour améliorer l'isolation et réaliser ainsi des économies d'énergie.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	350	369	Subventions de l'État	784	788
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	784	788
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 030	1 281	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	285	421	Revenus d'activité et autres produits	591	924
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	285	421	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		30
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	189	328
<b>Total des charges</b>	<b>1 380</b>	<b>1 650</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 375</b>	<b>1 711</b>
Résultat : bénéfice		61	Résultat : perte	5	
Total : équilibre du CR	1 380	1 711	Total : équilibre du CR	1 380	1 711

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	91	124
Investissements	90	130	Financement de l'actif par l'État	73	484
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		27
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>90</b>	<b>130</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>164</b>	<b>634</b>
Augmentation du fonds de roulement	74	505	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
2 406	2 320	2 811

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	350	350	368	368
Fonctionnement	745	745	803	775
Intervention	0	0	0	0
Investissement	90	90	108	136
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 185</b>	<b>1 185</b>	<b>1 280</b>	<b>1 279</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 259</b>	<b>1 325</b>
Subvention pour charges de service public	778	779
Autres financements de l'État	79	82
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	402	464
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>411</b>
Financements de l'État fléchés	0	400
Autres financements publics fléchés	0	11
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 259</b>	<b>1 736</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>74</b>	<b>457</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	191 0	220 120	220 117	0 0	0 0	60 100	60 128	471 219	471 245
Collection / Recherche	50 0	30 23	30 22	0 0	0 0	15 0	15 0	95 23	95 22
Fonction support	49 368	180 211	180 214	0 0	0 0	15 8	15 8	244 587	244 590
Programmation	15 0	195 268	195 228	0 0	0 0	0 1	0 1	210 269	210 229
Publics	45 0	120 181	120 194	0 0	0 0	0 0	0 0	165 181	165 194
<b>Total</b>	<b>350 368</b>	<b>745 803</b>	<b>745 775</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>90 108</b>	<b>90 136</b>	<b>1 185 1 280</b>	<b>1 185 1 279</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	51
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>74</b>	<b>405</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	74	405
<b>Total des besoins</b>	<b>74</b>	<b>457</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>74</b>	<b>457</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>74</b>	<b>457</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>74</b>	<b>457</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
– sous plafond	7	4	7
– hors plafond	1	1	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	31	31	31
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'EPA dispose comme en 2022 d'un apprenti hors plafond et a bénéficié en gestion de l'augmentation de 3 ETPT sous plafond. Un nouvel apprenti est accueilli au musée Henner à compter du mois de septembre.

## OPÉRATEUR

Musée Picasso

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2022

Le Musée national Picasso-Paris a accueilli 558 907 visiteurs en 2023 soit une augmentation de 54 % par rapport à 2022 (361 158 visiteurs) et 89 % de la fréquentation enregistrée en 2019, année de référence qui avait représenté une année particulièrement dynamique en termes de fréquentation depuis la réouverture en 2014. Les visiteurs résidant en Île-de-France représentent 30,25 % des visiteurs (contre 25,6 % en 2022, 71 % en 2020 et 33 % en 2019). Les visiteurs résidant en France hors Île-de-France progressent aussi avec une part de 18,53 % du visitorat (14,4 % en 2022, 18 % en 2019). La part des visiteurs en provenance de l'étranger est de nouveau équilibrée avec une part de 51,22 % du visitorat (60 % en 2022 et 49 % en 2019).

En 2023, le Musée national Picasso-Paris a coordonné avec le ministère de la Culture en Espagne, une série d'événements culturels (expositions, projets scientifiques et éducatifs, etc.) autour de la célébration des 50 ans de la mort de Pablo Picasso.

Les manifestations, qui se sont tenues en Europe et en Amérique du Nord, ont notamment pu être réalisées grâce aux nombreux prêts d'œuvres du musée parisien dont la mobilisation (tant en termes de moyens humains que financiers) doit être soulignée.

Inaugurée en septembre 2022 à Madrid, cette saison culturelle s'est achevée à Paris avec un grand symposium les 7 et 8 décembre derniers à la Maison de l'Unesco qui fut l'occasion de rencontres, de tables-rondes et de conférences réunissant l'ensemble des partenaires de la Célébration (institutionnels, commissaires d'exposition, chercheurs et artistes).

L'année de Célébration 2023 a été également l'occasion de réinterroger l'œuvre de Pablo Picasso en la faisant dialoguer avec celle de l'artiste afro-américaine Faith Ringgold, dans une exposition au Musée national Picasso-Paris « Black is beautiful » du 31 janvier au 3 juillet 2023 qui a remporté un franc succès et a attiré un nouveau public au musée. La réflexion autour du regard porté aujourd'hui sur l'artiste et la transmission de son œuvre a également abouti à une série de conférences intitulées « Picasso aujourd'hui » qui ont été diffusées pendant l'été dans une série de huit podcasts sur France Culture.

L'établissement a continué, tout au long de l'année 2023, le travail de préfiguration du Centre d'études Picasso, au sein du quadrilatère des archives nationales, comprenant l'aménagement de ces espaces (réserves, espace pour les chercheurs et bureaux des agents de la direction des collections et de la médiation et de la direction de la production), l'exécution de marchés structurants (portail, numérisation des archives photographiques) qui aboutiront à la mise en ligne des archives photographiques numérisées et de références sur la collection et l'œuvre de Pablo Picasso au sein d'un portail qui sera mis en ligne en 2024 et accessible aux chercheurs comme au grand public, et enfin le développement de partenariats scientifiques importants en matière de recherche.

Enfin, le projet de réserves mutualisées avec le Centre Pompidou à Massy se poursuit. Initié en 2018, ce projet ambitieux de réserves partagées ouvrira ses portes en 2026 et est conçu comme un espace tout à la fois de conservation, de recherche et de création, véritable lieu de la vie culturelle et artistique de la ville de Massy. La conception du bâtiment et les travaux qui commenceront au printemps 2024 ont été confiés à l'agence PCA-STREAM, lauréat de l'appel à projet, désignée en 2023.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Cécile Debray a été nommée présidente de l'établissement le 15 novembre 2021.



Mis en suspens en raison de la crise sanitaire, les travaux de renouvellement du contrat d'objectifs et de performance (COP) devraient aboutir à l'adoption d'un contrat couvrant la période 2024-2027 ayant vocation à s'inscrire dans les axes du nouveau projet scientifique et culturel en cours de définition par la nouvelle présidence.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement pour la période 2019-2022 a été approuvé par le conseil d'administration du 23 novembre 2020. Le musée travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau SPSI couvrant les quatre prochaines années.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>4 553</b>	<b>4 553</b>	<b>4 452</b>	<b>4 452</b>	<b>4 930</b>	<b>4 930</b>
Subventions pour charges de service public	4 126	4 126	4 089	4 089	4 434	4 434
Dotations en fonds propres	427	427			495	495
Subventions d'investissement			363	363		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>25</b>	<b>25</b>
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>45</b>	<b>36</b>
Transferts					45	36
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>				
Dotations en fonds propres	1 000	1 000				
<b>Total</b>	<b>5 578</b>	<b>5 578</b>	<b>4 452</b>	<b>4 452</b>	<b>4 999</b>	<b>4 990</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 175, l'écart de 345 k€ sur la subvention pour charges de service public provient de :

- L'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de 280 k€ ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 500 k€ en fin de gestion 2023 ;
- Le versement de 100 k€ pour le transfert d'emplois du T2 vers le T3 ;
- L'octroi d'une subvention complémentaire de 15 k€ au titre de la compensation de la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation des contractuels et de 10 k€ au titre de la compensation de la protection sociale complémentaire.

L'établissement a obtenu le versement d'une subvention de 45 k€ par le programme 224 au titre des dépenses liées au développement du portail du Centre d'études Picasso (dont 9 k€ restent à encaisser en 2024).

Une subvention d'investissement de 495 k€ a été versée par le programme 175 au titre de la participation du musée aux travaux dans le quadrilatère des Archives.

Le programme 361 a également versé une subvention de 25 k€ au titre de la compensation de la gratuité pour les enseignants.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 931	3 900 90	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	3 865 3 865	4 525 4 525
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 049	13 361	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 550 2 550	2 877 2 877	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	10 257 239 1 321	8 206 234 1 398
<b>Total des charges</b>	<b>16 980</b>	<b>17 261</b>	<b>Total des produits</b>	<b>14 122</b>	<b>12 731</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 857	4 530
Total : équilibre du CR	16 980	17 261	Total : équilibre du CR	16 980	17 261

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 867	3 285	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 528	777	Financement de l'actif par l'État	507	495
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		20
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 396</b>	<b>4 062</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>507</b>	<b>515</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 888	3 547

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est inférieur aux prévisions initiales du fait d'une progression des charges de fonctionnement (+2,4 %) et à la suite d'une baisse des produits (-10 %). Le résultat patrimonial connaît une baisse de 59 % par rapport au BI et atteint -4,5 M€. Par rapport aux prévisions initiales, l'IAF est accentuée de 2,7 M€ et s'élève à -3,3 M€. Le fonds de roulement est diminué de 2 M€ supplémentaires par rapport aux prévisions initiales et au 31 décembre 2023, il est de 6,7 M€.

Cette situation résulte en grande partie du non-encaissement des recettes de mécénat et parrainage escomptées, attendues à 3,3 M€ en BI 2023 et exécutées à seulement 635 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
9 616	6 164	6 234

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 171	4 171	4 179	4 179
Fonctionnement	9 378	10 259	9 422	10 003
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 355	1 528	801	740
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 904</b>	<b>15 958</b>	<b>14 402</b>	<b>14 921</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	89	89	90	90

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 001</b>	<b>11 533</b>
Subvention pour charges de service public	3 808	4 424
Autres financements de l'État	495	551
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	22	74
Recettes propres	8 675	6 484
<b>Recettes fléchées</b>	<b>57</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	57	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 058</b>	<b>11 533</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 900</b>	<b>3 389</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	2 576	3 230	0	0	895	924	3 471	4 154
	0	2 579	3 216	0	0	578	404	3 157	3 621
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0	991	993	0	0	367	512	1 358	1 505
	0	673	742	0	0	169	249	842	991
Fonctions supports	4 171	1 291	1 435	0	0	87	86	5 549	5 693
	4 179	1 358	1 420	0	0	48	83	5 584	5 681

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programmation / Production culturelle	0 0		2 943 3 150	3 054 3 059	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>2 943</b> <b>3 150</b>	<b>3 054</b> <b>3 059</b>
Publics	0 0		1 578 1 663	1 547 1 566	0 0	0 0	6 7	6 5	<b>1 584</b> <b>1 670</b>	<b>1 553</b> <b>1 570</b>
<b>Total</b>	<b>4 171</b> <b>4 179</b>		<b>9 378</b> <b>9 422</b>	<b>10 259</b> <b>10 003</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 355</b> <b>801</b>	<b>1 528</b> <b>740</b>	<b>14 904</b> <b>14 402</b>	<b>15 958</b> <b>14 921</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 900</b>	<b>3 389</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	82	143
Autres décaissements non budgétaires	0	1 519
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 982</b>	<b>5 051</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 982</b>	<b>5 051</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	82	141
Autres encaissements non budgétaires	0	1 528
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>82</b>	<b>1 669</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 900</b>	<b>3 382</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 900	3 382
<b>Total des financements</b>	<b>2 982</b>	<b>5 051</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 100,2 %, du fait des mesures salariales gouvernementales et ministérielles décidées en 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur taux d'exécution est de 97,5 %. Plusieurs opérations n'ont en effet pu être réalisées (déménagement des bibliothèques, paiement des travaux pour l'exposition de Sophie Calle ou coédition du catalogue lié à l'exposition Faith Ringgold décalés à 2024, non-engagement de la tranche optionnelle du marché d'AMO relatif au Centre d'études Picasso...) ou ont fait l'objet d'économies (frais d'emprunts d'œuvres pour l'exposition Léonce Rosenberg par exemple). En revanche, les dépenses liées aux accords-cadres de sûreté/sécurité et de nettoyage ont été sur-exécutées en CP, de même que les dépenses de fluides.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement atteint quant à lui 59 % en AE et 48 % en CP. Malgré d'importantes opérations de travaux engagées en 2023 (lancement de l'aménagement du Centre d'études Picasso pour 203 k€ d'AE et 29 k€ de CP, aménagement des réserves actuelles pour 65 k€ de CP, travaux liés à l'opération de ré-accrochage des collections pour 49 k€ d'AE et 24 k€ de CP...), la sous-exécution des crédits d'investissement résulte du décalage de projets et notamment de l'aménagement du 18 rue de la Perle (-210 k€ par rapport au BI en AE et -232 k€ en CP), des bureaux de l'ancien Minutier des Archives (-51 k€ en AE et -57 k€ en CP par rapport au BI) ou encore du hall d'accueil de l'Hôtel Salé (-30 k€).

Malgré 6,5 % de dépenses en moins par rapport au BI 2023, le solde budgétaire de l'année 2023 de l'établissement est inférieur aux prévisions initiales de 17 %, du fait d'une baisse des recettes attendues de près de 12 %. Les recettes propres de l'établissement sont en baisse de 25 % par rapport aux prévisions initiales, en grande partie à cause des moindres recettes de mécénat (-81 %). Les recettes de billetterie sont en augmentation par rapport au BI (+20 %). En revanche, les recettes de coproductions et itinérances sont en diminution de 32 % par rapport au BI.

Le déficit budgétaire atteint ainsi 3,4 M€, soit 489 k€ de plus que lors des prévisions initiales. Le prélèvement sur la trésorerie de l'établissement est ainsi plus élevé de 482 k€ et celle-ci s'élève au 31 décembre 2023 à 6,2 M€ (soit 150 jours de fonctionnement), avec une variation de -3,4 M€. Si le niveau de trésorerie assure la soutenabilité des dépenses à court terme, l'ampleur du déficit et la trajectoire financière de l'établissement restent préoccupantes.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>63</b>
– sous plafond	43	43	43
– hors plafond	22	21	20
<i>dont contrats aidés</i>	4		3
<i>dont apprentis</i>	11	13	8
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	75	75	75
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement constate une baisse du taux de consommation des emplois hors-plafond par rapport à celui de l'année 2022.

L'année 2023 se distingue par un renouvellement significatif de ses équipes, notamment sur les emplois de direction (2 postes) et de chef de département (3 postes). La gestion de la vacance frictionnelle sur le titre 3 a permis de renforcer les équipes dans l'attente des recrutements par le recours de CDD renfort. Parallèlement, la baisse constatée de l'exécution du hors plafond s'explique notamment par le choix de proposer un CDD renfort (sous-plafond de l'établissement) aux apprentis (hors-plafond) dont les contrats sont arrivés à terme en cours d'année.

## OPÉRATEUR

Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 reste une année marquée par la fermeture du Grand Palais dans le cadre des travaux du monument.

Le Grand Palais Éphémère a pu être exploité sur l'intégralité de l'année 2023 à la suite d'une prolongation de son occupation de juillet 2023 à avril 2024 en accord avec Paris 2024. Le site confirme son attractivité avec des événements récurrents toujours accueillis comme les défilés *Chanel* ou le saut *Hermès*, ainsi que des nouveaux projets comme *Drive to zero* ou les *Bocuses d'or*. Ainsi, en 2023, la programmation du Grand Palais Éphémère a permis d'accueillir une trentaine d'événements rassemblant plus de 510 000 visiteurs

La programmation des expositions pour l'année 2023 s'est articulée autour des deux expositions présentées au musée du Luxembourg *Léon Monet* et *Picasso et Gertrude Stein* qui ont accueilli un total de 201 000 visiteurs, des quatre expositions dans les musées nationaux SCN et notamment *Voyage dans le cristal* au musée de Cluny et *Prosper Mérimée* au château de Compiègne. L'année s'est terminée avec l'exposition du photographe *Juergen Teller* présentée au Grand Palais Éphémère. Ce sont près de 340 000 visiteurs totaux qui ont été ainsi accueillis en 2023. L'activité des librairies-boutiques, soutenue par une programmation d'expositions tout à fait exceptionnelle, connaît des records de fréquentation dans certains musées, proches ou supérieurs à l'année 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire. Les grands musées parisiens font le plein de visiteurs, retrouvant ainsi leur niveau de 2019. La clientèle touristique est très importante avec un fort panier moyen (clientèle américaine mais aussi italienne) associé à une offre de produits plus haut de gamme. Le chiffre d'affaires des librairies-boutiques est en hausse de 22,5 % (versus 2019 hors Grand Palais) pour atteindre 64 M€ en 2023. Par ailleurs, l'année 2023 est également une année charnière pour les librairies-boutiques avec une mobilisation importante pour répondre à de nombreux appels d'offres.

Les éditions et les ateliers d'art continuent de développer les partenariats en répondant à des appels d'offres et en développant les collaborations pour les ateliers d'art. En 2023, les éditions GrandPalaisRmn ont publié 47 nouveaux titres dont l'ouvrage distribué par le ministère chargé de l'Éducation nationale à chacun des 900 000 élèves de CM2 autour de l'Odysée.

En termes d'investissement, l'établissement a poursuivi la conduite du projet Nouveau Grand Palais, après la réorientation du projet arbitrée en 2020. Une attention particulière est portée sur l'ouverture du bâtiment antérieur (Nef et galeries) pour le printemps 2024 et l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, avant une réouverture complète en 2025 puis le Palais de la découverte fin 2026.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis le mois de septembre 2023, Didier Fusillier occupe les fonctions de président de Grand Palais RMN. Par ailleurs, à l'exception de Christian Giacomotto, cinq nouvelles personnalités qualifiées ont été nommées au Conseil d'administration de l'établissement permettant d'apporter un autre regard sur ses activités. Les membres du Comité d'orientation stratégique doivent être renouvelés.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>200</b>				<b>180</b>
Transferts		200				180
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>22 848</b>	<b>34 915</b>	<b>23 539</b>	<b>27 539</b>	<b>27 559</b>	<b>31 234</b>
Subventions pour charges de service public	22 848	22 848	22 539	22 539	23 358	23 358
Dotations en fonds propres		12 066			4 201	7 877
Subventions d'investissement			1 000	5 000		
<b>P131 – Création</b>					<b>50</b>	<b>50</b>
Dotations en fonds propres					50	50
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>549</b>	<b>549</b>			<b>567</b>	<b>567</b>
Subventions pour charges de service public	184	184			464	464
Transferts	365	365			103	103
<b>P176 – Police nationale</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Dotations en fonds propres						
Subventions d'investissement					8 000	8 000
<b>P219 – Sport</b>					<b>140</b>	<b>140</b>
Transferts					140	140
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>				<b>50</b>
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000				
Dotations en fonds propres	2 000	2 000				
Transferts						50
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>35</b>	<b>35</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Transferts	35	35			100	100
<b>Total</b>	<b>35 433</b>	<b>47 699</b>	<b>23 539</b>	<b>27 539</b>	<b>36 416</b>	<b>40 321</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En ce qui concerne la SCSP versée depuis le programme 175, l'écart de 819 k€ provient de :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour 1,2 M€ ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 70 k€ pour les sites internet des SCN ;
- le versement de 500 k€ pour l'expérimentation open data Louvre ;
- le versement de 350 k€ pour le projet France collection 3D ;
- le versement de 13,5 k€ pour le financement du reste à charge du FAIRH ;
- l'octroi d'une subvention de 1 M€ pour la compensation de l'accompagnement de la sortie du système des guides conférenciers du Louvre au titre de 2024 et 2025.

En investissement, l'écart de 3,2 M€ en AE et de 2,9 M€ en CP s'explique par l'application de la mise en réserve à hauteur de 50 k€ et AE et 123 k€ en CP et l'octroi en fin de gestion 2023 d'une subvention de 3,3 M€ en AE et 3 M€ en CP au titre de la compensation de l'inflation sur le chantier du nouveau Grand Palais.

Le programme 361 a versé 64 k€ à la Rmn-GP au titre de la compensation de la gratuité pour les enseignants et 400 k€ dans le cadre de l'organisation des olympiades culturelles.

Par ailleurs, le programme 131 « création » a versé une subvention d'investissement de 50 k€ afin de contribuer à un projet de prototypage d'un dispositif immersif multimédia.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	57 489 207	58 474 215	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	22 619 22 619	24 167 24 167
Fonctionnement autre que les charges de personnel	90 823	116 801	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 366	976
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	21 258 21 258	30 732 30 145 588	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	105 004 15 120	135 165 21 652 822
<b>Total des charges</b>	<b>148 312</b>	<b>175 276</b>	<b>Total des produits</b>	<b>128 990</b>	<b>160 308</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	19 323	14 968
Total : équilibre du CR	148 312	175 276	Total : équilibre du CR	148 312	175 276

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	13 185	6 710	Capacité d'autofinancement		
Investissements	129 157	104 416	Financement de l'actif par l'État	24 129	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	398	1 798	Augmentation des dettes financières	100 000	
<b>Total des emplois</b>	<b>142 740</b>	<b>112 924</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>124 129</b>	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	18 611	112 924

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales de 4,4 M€, malgré une hausse des charges (+18 %) (masse salariale maîtrisée (-2 %) mais augmentation des charges de fonctionnement de +31 %), mais grâce à une hausse des produits (+24 %). L'IAF est ainsi diminuée de 6,5 M€ par rapport BI 2023.

L'établissement, qui avait prévu une augmentation de ses dettes financières de 100 M€, n'a finalement augmenté celles-ci que de près de 2 M€, ce qui impacte grandement le prélèvement du fonds de roulement (86,2 M€ au lieu de 18,6 M€ prévu en BI). Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement de l'établissement s'élève ainsi à 59,2 M€ au lieu des 122,8 M€ initialement prévus.



## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
157 169	149 397	87 326

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>873</b>	<b>951</b>	<b>924</b>
– sous plafond	799	890	832
– hors plafond	74	61	92
<i>dont contrats aidés</i>			36
<i>dont apprentis</i>		46	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	17	18	14
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La diminution du nombre d'emplois rémunérés sous plafond entre la prévision et la réalisation 2023 est liée à une baisse du plafond d'emplois et des vacances de postes.

Les effectifs hors plafond, localisés sur les activités commerciales, sont comptabilisés à hauteur de 56 ETPT, en progression de près de 40 % par rapport à 2022 et son début d'année encore marqué par les effets de la crise sanitaire. L'intégration d'étudiants en contrat d'apprentissage s'est poursuivie avec la formation de 36 alternants sur l'exercice 2023.

Le schéma d'emplois est positif à hauteur de +26 ETP en 2023. Le schéma d'emplois positif en 2023 de la RMN-GP s'explique notamment par l'application de la trajectoire des emplois du COP et par le renforcement de l'équipe projet des travaux du Grand Palais.

## OPÉRATEUR

EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par une forte activité scientifique et culturelle, avec la réouverture après plusieurs années de travaux, de l'exposition permanente du musée national de l'histoire de l'immigration en juin 2023, la tenue de deux expositions à l'automne consacrées l'une à l'histoire des migrations en provenance du sud-est asiatique et l'autre à des artistes contemporains chinois (une seule exposition à l'automne habituellement). La hausse de la fréquentation a été également portée par l'aquarium tropical (398 000 visiteurs) ainsi qu'un effort renforcé sur les locations d'espaces. L'établissement a comptabilisé, au total, plus de 635 000 visiteurs.

Ces activités ont permis d'accroître très significativement les recettes propres de l'établissement (+40 % par rapport à l'année précédente et +11 % par rapport au budget initial). En parallèle l'établissement a accru ses efforts pour l'obtention d'autres financements publics fléchés et des financements sur le programme 361 (+49 % par rapport à l'année précédente et +796 % par rapport au budget initial) ainsi que des financements de l'État fléchés sur les investissements dans le cadre du plan de résilience (+42 % par rapport au budget initial). Les subventions pour charges de service public ont été abondées notamment par le versement de crédits en fin de gestion (+7 %).

Les dépenses de personnel et de fonctionnement ont été exécutées conformément à la prévision (sous-exécution de -2 %). Les dépenses d'investissement ont été sous-exécutées en raison de la complexité des études préalables à mener en amont d'une opération de travaux visant à la rénovation d'une des sections de l'aquarium (-1 M€).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

La directrice générale, nommée en septembre 2022, a accompli sa première année complète à la tête de l'établissement.

L'établissement a conclu avec l'État un contrat d'objectif et de performance (COP) pour les années 2022 à 2025. Pour le premier bilan annuel du COP, 80 % des cibles sont atteintes et la perspective pour l'année 2023 s'établit à 90 % des cibles atteintes. L'établissement s'est également doté d'une stratégie numérique 2023-2025, a travaillé à l'actualisation de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, de son plan annuel d'achat et a mis en place un contrôle interne budgétaire et financier.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>		<b>3 406</b>				
Dotations en fonds propres		3 406				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>6 984</b>	<b>6 984</b>	<b>6 642</b>	<b>6 642</b>	<b>7 136</b>	<b>7 136</b>
Subventions pour charges de service public	5 293	5 293	4 876	4 876	5 353	5 353
Dotations en fonds propres	1 691	1 691			1 783	1 783
Subventions d'investissement			1 766	1 766		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>95</b>	<b>95</b>			<b>228</b>	<b>228</b>
Subventions pour charges de service public	95	95			228	228

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>8</b>	<b>8</b>			<b>20</b>	<b>16</b>
Transferts	8	8			20	16
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>92</b>	<b>92</b>			<b>200</b>	<b>200</b>
Transferts	92	92			200	200
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>2 689</b>	<b>2 689</b>	<b>4 005</b>	<b>4 005</b>	<b>3 864</b>	<b>3 864</b>
Subventions pour charges de service public	2 689	2 689	2 948	2 948	2 860	2 860
Subventions d'investissement			1 057	1 057	1 004	1 004
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>52</b>	<b>52</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Subventions pour charges de service public	52	52			100	100
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>2 313</b>	<b>2 313</b>			<b>2 313</b>	<b>2 313</b>
Subventions pour charges de service public	2 313	2 313			2 313	2 313
<b>P363 – Compétitivité</b>		<b>80</b>				
Transferts		80				
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>67</b>	<b>67</b>
Transferts					67	67
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs</b>					<b>1 088</b>	<b>1 088</b>
Dotations en fonds propres					1 088	1 088
<b>Total</b>	<b>12 233</b>	<b>15 719</b>	<b>10 647</b>	<b>10 647</b>	<b>15 016</b>	<b>15 012</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La différence entre la LFI 2023 et l'exécution sur le programme 175 s'élève à +464 k€. Elle s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-202 k€),
- L'abondement en gestion d'une subvention pour compenser les trois emplois du T2 vers le T3 (+150 k€),
- Une subvention complémentaire pour compenser les nouvelles mesures salariales (+31 k€),
- Une subvention de fin de gestion (+500 k€).

La différence entre la LFI 2023 et l'exécution sur le programme 361 s'explique par l'obtention d'une subvention de 210 k€ dans le cadre du projet « olympiade culturelle ».

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 700	5 729 157	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	9 867 9 867	10 724 10 724
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 321	9 306	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	60	638
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 130 1 130	1 065 1 065	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif  dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 986 180 1 026	2 964 170 755
<b>Total des charges</b>	<b>14 021</b>	<b>15 035</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 913</b>	<b>14 326</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 108	709
Total : équilibre du CR	14 021	15 035	Total : équilibre du CR	14 021	15 035

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 184	568	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 318	6 601	Financement de l'actif par l'État	2 733	3 876
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>5 502</b>	<b>7 169</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 733</b>	<b>3 876</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 769	3 294

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les charges ont augmenté de 1 M€ entre le BI et le CF 2023 en raison de dépenses nouvelles liées aux expositions (permanente et temporaire) et à l'intégration de dépenses relatives à des financements sur projets. Les produits ont augmenté de 1,413 M€ grâce à des subventions complémentaires en cours de gestion (+856 k€) et à des financements sur projets (+557 k€), portant le résultat de -1,108 M€ au BI à -0,709 M€ au CF, soit une amélioration de 0,4 M€.

L'amélioration du résultat au CF 2023 permet de réduire l'insuffisance d'autofinancement qui passe de -1,184 M€ au BI à -0,568 M€ au CF. Le fonds de roulement diminue de 3,3 M€ et la trésorerie de 2,1 M€ pour s'établir respectivement en fin d'année à 5,1 M€ et 6,3 M€, dont une partie importante des fonds est fléchée.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
8 434	2 981	6 340

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 700	5 700	5 750	5 750
Fonctionnement	5 049	7 191	6 933	8 017
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 192	4 318	3 420	6 156
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 941</b>	<b>17 209</b>	<b>16 103</b>	<b>19 923</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	157	157

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 647</b>	<b>12 584</b>
Subvention pour charges de service public	9 867	10 544
Autres financements de l'État	0	210
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 780	1 830
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 793</b>	<b>4 552</b>
Financements de l'État fléchés	2 733	3 876
Autres financements publics fléchés	60	538
Recettes propres fléchées	0	138
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>14 440</b>	<b>17 136</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 769</b>	<b>2 787</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Aquarium	120	449	458	0	0	55	90	624	668
	153	487	436	0	0	28	31	668	620
Bâtiments	350	1 588	3 040	0	0	2 730	3 345	4 668	6 735
	407	2 280	3 450	0	0	2 798	3 816	5 485	7 674
Collections / Activités scientifiques et de recherche	980	153	148	0	0	269	745	1 402	1 873
	1 278	208	255	0	0	544	2 223	2 030	3 756

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Fonctions supports	3 040 2 366	817 1 067	932 1 174	0 0	0 0	138 51	138 86	3 995 3 483	4 110 3 626	
Production culturelle	260 311	1 545 1 544	1 583 1 507	0 0	0 0	0 0	0 0	1 805 1 855	1 843 1 818	
Publics	950 1 235	498 1 347	1 030 1 195	0 0	0 0	0 0	0 0	1 448 2 582	1 980 2 430	
<b>Total</b>	<b>5 700 5 750</b>	<b>5 049 6 933</b>	<b>7 191 8 017</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>3 192 3 420</b>	<b>4 318 6 156</b>	<b>13 941 16 103</b>	<b>17 209 19 923</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 769</b>	<b>2 787</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	134
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 769</b>	<b>2 922</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 769</b>	<b>2 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	828
Autres encaissements non budgétaires	690	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>690</b>	<b>828</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 079</b>	<b>2 094</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 079	2 094
<b>Total des financements</b>	<b>2 769</b>	<b>2 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses de personnel sont légèrement supérieures aux prévisions inscrites au BI en raison de mesures salariales annoncées par le gouvernement. Les dépenses de fonctionnement ont été abondées en cours de gestion pour environ 0,8 M€ (dépenses nouvelles liées aux expositions et dépenses liées à des financements sur projets). Les investissements ont été abondés en gestion principalement par des crédits du plan de résilience pour deux opérations réalisées en 2023 (1,088 M€) et par des reports de dépenses sur la refonte du parcours permanent (0,626 M€).

Concernant les recettes, l'établissement a bénéficié de subventions complémentaires en cours de gestion (+677 k€) et de financements fléchés supérieurs aux prévisions (+687 k€). L'établissement a bénéficié des crédits du plan de résilience pour deux opérations d'investissement abondant les financements de l'État fléchés pour (+1,143 M€). Les ressources propres sont également supérieures aux prévisions grâce aux bons résultats sur la billetterie et les locations d'espaces (+188 k€).

Le solde budgétaire est conforme aux prévisions (2,769 M€ au BI contre 2,787 M€ au CF).

Le taux d'exécution est de 97,4 % sur l'enveloppe fonctionnement et de 98,6 % sur l'enveloppe investissement par rapport au dernier budget rectificatif de l'année.

Le taux d'exécution des recettes est de 118,67 % par rapport au BI et de 105 % par rapport au dernier budget rectificatif de l'année.

Le fonds de roulement ainsi que la trésorerie sont en hausse par rapport au BI 2023 grâce aux apports du ministère de la culture et du ministère de l'éducation nationale au financement du PPI de l'établissement.

La trésorerie fléchée représente 4,837 M€ sur les 6,340 k€ et la trésorerie non fléchée 1,502 M€, soit **40 jours** de fonctionnement (contre 14 jours l'an dernier).

La situation budgétaire de l'établissement s'améliore mais reste fragile à court terme compte tenu du résultat prévisionnel 2024 attendu.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>78</b>
– sous plafond	75	72	75
– hors plafond		4	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>24</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	28	25	24
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'établissement a bénéficié de 3 ETPT supplémentaires en gestion, portant ainsi le plafond d'emplois à 75 ETPT. A l'instar de la précédente année, l'établissement consomme intégralement le plafond d'emploi concernant les emplois (sous plafond) rémunérés sur le titre 3 avec 74,9 ETPT. 2 apprentis sont en outre comptabilisés dans les emplois hors plafond ainsi qu'1 ETPT financé exclusivement par convention de mécénat.

Concernant les emplois rémunérés par l'État sur le titre 2, la consommation en ETPT est légèrement inférieure au plafond en raison de décalages entre mobilités et arrivées de nouveaux agents. Au 31 décembre 2023, 25 agents occupent ces emplois (25 ETPT).





PROGRAMME 131  
**Création**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

L'année 2023 a été marquée d'une part par le retour de la fréquentation dans les lieux de spectacle vivant et d'expositions d'arts visuels à un niveau équivalent à la période d'avant crise sanitaire, d'autre part par le maintien d'un taux d'inflation élevé qui a fortement grevé les budgets artistiques des structures tant nationales que locales.

Le ministère de la Culture a conduit en 2023 les actions suivantes en faveur de la création artistique :

- **Un renforcement des politiques de la création artistique dans un contexte de forte inflation**

L'État a poursuivi son action en 2023 en faveur des politiques de la création dans tous les territoires en consolidant les moyens accordés aux équipes, artistes, labels et autres lieux en région, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels. Ainsi, la priorité a été donnée au soutien des marges artistiques des labels, fragilisées par l'inflation élevée et à la mise au plancher des labellisations déjà actées.

Face à une forte augmentation des prix de l'énergie, le ministère de la Culture est également venu en soutien à plus d'une centaine de lieux labellisés, en débloquant une enveloppe exceptionnelle de 3,5 M€ permettant de prendre en charge une partie du surcoût de l'énergie, au-delà des mesures transversales mises en place par le gouvernement.

L'engagement financier de l'État en faveur des festivals s'est également poursuivi en 2023 avec 31,9 M€ de crédits consommés sur le P131, permettant d'accompagner 595 manifestations culturelles dans le développement de leurs projets artistiques et/ou culturels dans tous les territoires.

- **Le soutien à l'emploi artistique et aux artistes auteurs**

En 2023, le Ministère a renforcé son soutien à l'emploi artistique et aux artistes-auteurs.

Des crédits complémentaires ont ainsi été mobilisés en gestion 2023 pour assurer le paiement de l'ensemble des aides du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps), pour un montant total de 58,9 M€ (en LFI 2023, les crédits budgétés s'élevaient à 29,4 M€). Ce dispositif réformé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 vise à favoriser les embauches à durée indéterminée et l'allongement des contrats des artistes et techniciens du spectacle vivant.

La mise en œuvre du plan artistes-auteurs s'est également poursuivie en 2023. Ainsi, le régime social des auteurs a été précisé et clarifié avec la publication de l'instruction interministérielle n° DSS/5B/DGCA/2023/6 du 12 janvier 2023, notamment en matière d'affiliation, d'assiette sociale, de contribution diffuseur ou de précompte. Plusieurs mesures ont eu pour objectif de favoriser l'accès des artistes-auteurs à leurs droits sociaux : l'abaissement du seuil d'accès aux indemnités journalières, l'amélioration du dispositif de rachat de cotisations prescrites ou encore la résolution des dysfonctionnements liés à l'URSSAF du Limousin.

Le conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes-auteurs a été désigné après une enquête de représentativité, et il a procédé à la fin du premier semestre 2023 à la création de sa commission d'action sociale. Le décret du 28 août 2020, relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs et à la composition du

conseil d'administration de tout organisme agréé prévu à l'article R.382-2 du code de la sécurité sociale, véritable pierre angulaire du statut d'artiste-auteur, a ainsi été entièrement mis en œuvre aujourd'hui.

Par ailleurs, le lancement en juin 2023 d'un observatoire des artistes-auteurs, dont la première réunion de travail a eu lieu en septembre 2023, permet désormais de connaître finement la structuration des revenus des artistes-auteurs.

Enfin, les versements réalisés au bénéfice de l'ACOSS ont été supérieurs aux montants budgétés en 2023 (le montant de l'exécution s'élève à 30,9 M€ contre 21,7 M€ budgétés en LFI 2023), l'État contribuant ainsi au soutien du pouvoir d'achat des créateurs par la prise en charge d'une fraction des cotisations sociales des artistes-auteurs ainsi que d'une fraction de la contribution dues par les diffuseurs.

- **Le renforcement des moyens des opérateurs nationaux et établissements assimilés**

A l'instar des autres lieux de la création en régions, les établissements nationaux du spectacle vivant et des arts visuels ont connu une reprise de la fréquentation de leurs publics et ont été également fortement impactés par l'inflation des coûts de fonctionnement. Les moyens des opérateurs nationaux ont été renforcés en 2023 afin d'assurer le maintien de leurs marges artistiques dans le domaine chorégraphique, musical, lyrique ou théâtral. Les capacités d'investissement de l'EPPGHV, établissement en charge du Parc de la Villette, ont également renforcées en 2023, donnant ainsi à cet établissement les moyens de poursuivre la rénovation des installations de ce parc de près de 55 hectares, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La stratégie nationale en faveur du secteur de l'artisanat d'art a été lancée en mai 2023 pour 3 ans. Porté conjointement par le ministère de la Culture et le ministère en charge de l'Économie, le plan métiers d'art vise à renforcer le soutien des pouvoirs publics du secteur à travers des mesures concrètes autour de cinq grands axes : jeunesse, formation, territoires, innovation et international. Ce plan, qui mobilise les Manufactures nationales (Cité de la céramique de Sèvres et Limoges, établissement public du Mobilier national) doit se poursuivre en 2024.

- **La poursuite des projets de rénovation des équipements de la création artistique**

Le ministère a poursuivi les chantiers de travaux en cours, notamment par le démarrage des travaux de rénovation complète de la salle Jean Vilar au Théâtre national de Chaillot en janvier 2023, qui devraient s'achever en 2026. Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment et de réaliser des économies d'énergie.

La construction du nouveau bâtiment devant réunir les services administratifs de l'EPPGHV s'est achevée fin 2023, permettant aux équipes de l'établissement d'intégrer un bâtiment à haute performance énergétique, en remplacement des différents bâtiments modulaires très vétustes.

Dans le domaine des arts visuels, les travaux de relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) ont débuté à l'automne 2023 sur le site de Pantin. Dans l'attente de la livraison du bâtiment à l'horizon 2026, un site transitoire a également été trouvé pour le CNAP dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris afin de libérer les locaux de la Défense à compter de 2024. A terme, le site devrait regrouper en un lieu unique le siège de l'établissement ainsi que les réserves abritant les 100 000 œuvres de la collection.

A l'automne 2023, le ministère a dû se résoudre à abandonner le projet de Cité du théâtre qui devait réunir sur le site de Berthier trois établissements nationaux (Odéon, Comédie Française et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique-CNSAD). En effet, des surcoûts importants (de l'ordre de +51 % par rapport à l'enveloppe budgétaire initiale) ont été identifiés lors de la remise de l'APS consolidé en 2021. Les pistes d'économies étudiées par la maîtrise d'ouvrage conduisaient à remettre en cause les objectifs fonctionnels de regroupement sur un même site de ces trois établissements. Le dossier de Cité du théâtre n'étant plus viable ni économiquement, ni culturellement, le ministère a fait le choix d'accompagner différemment ses établissements dans leurs futurs projets, par la recherche de locaux complémentaires en bi-site pour le CNSAD, par le financement d'aménagement d'espaces de stockage sur le site Berthier pour l'Odéon et de travaux de rénovation des équipements techniques et scéniques pour la Comédie-Française.

Le ministère de la Culture a apporté également son soutien financier à des projets d'investissements structurants en régions, notamment dans le cadre de la nouvelle génération 2021-2027 des contrats de plan État-Région (CPER).

---

#### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création**

INDICATEUR 1.1 : Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

**OBJECTIF 2 : Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création**

INDICATEUR 2.1 : Équilibre financier des opérateurs

INDICATEUR 2.2 : Promotion de l'emploi artistique

**OBJECTIF 3 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

INDICATEUR 3.1 : Fréquentation des lieux subventionnés

**OBJECTIF 4 : Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**

INDICATEUR 4.1 : Effort de diffusion territoriale

INDICATEUR 4.2 : Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

### INDICATEUR

1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non déterminé	Non déterminé	>45	37	absence amélioration	>45

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse). Pour les Centres Dramatiques Nationaux (CDN) les données sont collectées via application SIBIL (Système d'Information BILleterie) en cours de déploiement.

##### Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur l'année civile 2019, 2021 et 2022.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant (opérateurs et CDN), et grâce à l'enquête labels les résultats de l'indicateur ont pu être reconstitués pour les années précédentes.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non	en Hausse	45	43	42	41	37

Le résultat de l'indicateur pour 2023 est à 37 % et perd 4 points au regard de celui de l'an passé et reste inférieur à celui d'avant la crise Covid-19. Toutefois, compte tenu de la construction de cet élément de mesure qui se calcule sur trois saisons, les données comprennent également la période de la pandémie. Ainsi l'analyse tendancielle de cet indicateur est difficile à interpréter. La part des places mises en vente et liées à une nouvelle création est très variable selon les lieux observés.

Ainsi, pour les sept opérateurs nationaux du spectacle vivant, l'indicateur s'élève à 45 %, avec un léger tassement des jauges offertes pour les nouvelles créations qui passent de 782 551 places mises à la vente en 21/22 à 723 160 pour la saison 22/23. Pour les institutions dites de répertoire (Comédie-Française et Opéra national de Paris), la part des places mises en vente pour la création est de 37,35 % et se stabilise pour la saison 2022/2023 avec notamment à une baisse du nombre de créations de 5 à 3 pour la Comédie-Française. L'ONP a quant à lui diminué le nombre total de production de 33 à 31, mais augmenté les nouvelles production/création de 11 à 12.

Hors institutions dites de répertoire (soit pour l'Opéra-Comique, l'Odéon, la Colline, Chaillot, le TNS) l'indicateur est à 65,3 %. On remarque que le Théâtre national de la Colline avec un taux de 76,81 % suivi par l'Odéon avec 75,40 % tirent le résultat global des 5 structures bien au-delà de la moyenne. Pour la Colline, ce niveau élevé de places mises à la vente pour une création s'explique par un allongement de l'exploitation « Racine carrée du verbe être » validant ainsi un des fondamentaux du plan « Mieux produire, mieux diffuser ».

S'agissant des centres dramatiques nationaux (CDN) la part des fauteuils mis à la vente pour de nouvelles créations est de 25 % et représente plus de 650 000 fauteuils mis à la vente pour la création sur une jauge globale de plus 1 360 000 places (soit presque 50 % des fauteuils de l'indicateur), en raison de la baisse des marges artistiques constatées sur la période dans un contexte de forte inflation.

## OBJECTIF

### 2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

## INDICATEUR

### 2.1 – Équilibre financier des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des fonctions supports au budget	%	58	53	56	54	amélioration	<55
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	27,4	42,4	>39	44,8	cible atteinte	>43

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

##### Mode de calcul :

1<sup>er</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2<sup>e</sup> ligne : (N1-N3)/(N2-N3) en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures repose notamment sur leur capacité à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et à mobiliser des ressources propres.

Concernant le premier sous-indicateur, les établissements poursuivent leurs efforts visant à contenir le poids des fonctions support, malgré l'évolution mécanique de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, assurances, sécurité, charges de personnel). La réalisation pour 2023 s'établit à 54 %, soit un taux conforme à la cible fixée (inférieure à 55 %). Par rapport à 2022, l'augmentation moyenne des fonctions support pour l'ensemble des opérateurs concernés est de 7,04 %, en raison de l'inflation et de multiples hausses cumulatives qu'elles soient énergétiques, salariales et de révisions de prix pour les marchés courants (gardiennage, nettoyage ...).

Le second sous-indicateur permet de mesurer la capacité des établissements à s'autofinancer en mobilisant des ressources propres, notamment en recherchant de nouveaux mécènes ou en développant les recettes de billetterie. Pour la saison 22/23, l'indicateur est à 44,8 %, supérieure à la cible prévue à 43 %. Le niveau des recettes a progressé, il confirme la reprise d'activité constatée depuis 2022, en concomitance à la sortie de la crise sanitaire. Sur l'ensemble des opérateurs du spectacle vivant, les ressources propres sont passées, en valeur, de 238 128 119 € à 259 736 354 € soit une progression de 9 %.

## INDICATEUR

### 2.2 – Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	21,9	24,7	>27	22,4	absence amélioration	>28
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	9	6,5	9	5,33	absence amélioration	9

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

##### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination « dépenses artistiques », sous destination « masse salariale » issu du tableau " dépenses par destination » de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2<sup>e</sup> ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour le spectacle vivant, l'indicateur mesure la part de la masse salariale des institutions consacrée aux rémunérations versées à des artistes. Il permet de veiller au maintien d'un niveau minimal d'emploi artistique pour le secteur du spectacle vivant. Pour la saison écoulée, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit à 22,4 % (-2,3 points par rapport à 2022). Les années 2021 et 2022 étaient des

années totalement atypiques, en raison du report de programmation lié aux annulations pendant le Covid et de la diminution des dépenses de masse salariale fixe (exonération de charges sociales).

Pour les arts visuels, les acquisitions des Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) sont cofinancées par l'État et les régions sur proposition de comités techniques d'achat indépendants. Pour 2023, l'indicateur diminue d'1,2 point passant de 6,5 % à 5,3 %. L'analyse des données concernant le CNAP et les FRAC est la suivante :

- Depuis 2019, le budget du CNAP consacré aux acquisitions a légèrement augmenté mais moins rapidement que le reste du budget de l'établissement, entraînant une baisse de la part de ces crédits dans le budget total. Il s'établit à 1,3 M€ en crédits d'acquisition. La part des crédits d'acquisition et de commandes versés aux artistes diminue ainsi de 9 % en 2019 à 6 % en 2023, l'établissement faisant face à des dépenses en hausse, liées à la préparation de son futur déménagement, et à l'inflation. Pour la période plus récente, la part des crédits du CNAP consacrés aux acquisitions et à la commande publique diminue d'1 point par rapport à 2022, passant de 7 % à 6 % ;
- Pour les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, l'indicateur pour 2023 est à 5 % soit 1 point de moins qu'en 2022 (6,3 %). Les budgets consacrés aux acquisitions (galeries et artistes) sont en baisse par rapport à l'année 2022. Pour l'ensemble des FRAC (sauf pour Limousin et Alsace), le budget des acquisitions diminue de 33 % passant de 3,7 M€ à 2,8 M€.

Les établissements ont dû faire face à la hausse de leurs charges en raison de l'inflation. En conséquence, les budgets alloués au soutien à la création pour l'acquisition d'œuvres sont à la baisse. De plus, certains FRAC sont confrontés à des problèmes internes ne permettant pas de remplir leurs missions d'acquisitions : postes vacants, réserves en cours de réhabilitation par exemple.

## OBJECTIF

### 3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

## INDICATEUR mission

### 3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non déterminé	4991451	5 400 000	5 207 615	amélioration	5 800 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non déterminé	partiel	16	15,1	absence amélioration	17
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non déterminé	17	13	16	cible atteinte	13
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	2 635 910	3204305	> 2 900 000	4 043 343	cible atteinte	>3 000 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	11	14	13	14	cible atteinte	15

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, Centre national de la danse et EPPGHV) ;



Pour les arts visuels : enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges et de l'EPPGHV (seulement depuis 2020).

Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif « public jeune » pour l'ensemble d'une saison. Le périmètre est élargi aux CDN, SN (année civile n-1) et au Centre national de la danse en 2020. Les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN).

4<sup>e</sup> ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

Les données des opérateurs et assimilés de la création artistique, des labels et réseaux (spectacle vivant et arts visuels) et des structures labellisées des arts visuels (FRAC et centres d'art) y figurent. L'enquête Label a permis de reconstituer l'ensemble des données sur les années antérieures. Elles sont détaillées ci-après :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	1 864 175	4 991 451	5 207 615
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non	Hausse	13,7	10,1	15,1
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non	Hausse	8	11	16
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	> 3 000 0000	3 204 305	4 043 343
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	Non	Stabilité	15	14	14

Pour le spectacle vivant : pour 2023, la fréquentation payante (collectée via SIBIL) a continué de progresser, +5 % par rapport à 2022 mais est légèrement inférieure à la cible de 5,8 millions fixée pour 2023. Toutefois si l'on prend également en compte les places exonérées, la fréquentation globale se situe au-dessus de la cible, à 5 812 090 spectateurs.

Malgré des taux de remplissages très satisfaisants, le niveau de fréquentation globale est inférieur à celui d'avant crise en raison d'une diminution du nombre de représentations offertes sur la période, dans un contexte de réduction des marges artistiques des labels. Pour l'ensemble des structures du panel de l'indicateur, la fréquentation globale (payante et exonérée) était de 6,6 millions lors de la saison 2018-2019, soit une perte de 12 % entre ces deux périodes.

Concernant les deux indicateurs de fréquentation scolaire et du public jeune, l'enquête label réalisée par la direction générale de la création artistique a permis de collecter l'ensemble des données pour les CDN et SN sur les années 2020, 2021 et 2022 et ainsi de consolider les indicateurs des années crise Covid-19. On constate une fréquentation scolaire en augmentation en passant de 10,1 % à 15,1 % et une fréquentation du public jeune aussi en progression passant de 11 % à 16 %.

Les retours d'informations des structures pour la saison écoulée font état d'une progression de la fréquentation des publics même si des annulations ont été enregistrées en raison des mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023.

Pour les arts visuels (FRAC, Centres d'art et opérateurs du secteur) : la fréquentation globale est en augmentation de plus de 7 points entre 2022 et 2023. En volume cela se traduit par 278 126 visiteurs en plus. Cependant, une analyse par structures montre :

- Une baisse pour les FRAC et les CAC de 8,1 points (2 567 574 visiteurs en 2022 contre 2 357 413 en 2023),
- Une hausse pour les structures telles que le Jeu de Paume ou l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette. La plus forte hausse étant pour l'EPPGHV dont le nombre de visiteurs est passé de 723 000 en 2022 à 1 097 181 pour 2023. L'exposition Ramsès a permis à l'établissement d'accueillir plus de 850 000 personnes, en moins de six mois.

La part du public scolaire dans la fréquentation totale est de 14 %, identique à 2022. Il est à souligner que les données composant ce ratio évoluent : en volume, le nombre des scolaires est inférieur à 2022 en passant de 419 254 à 408 144 enfants en 2023 (N1) et suit la tendance baissière de la fréquentation totale décrite précédemment pour les FRAC et CAC (N2). Avec des éléments variants de façon identique, le ratio n'évolue pas.

## OBJECTIF

### 4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger

## INDICATEUR

### 4.1 – Effort de diffusion territoriale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : taux de représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non déterminé	non déterminé	>35	45	cible atteinte	>37
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	68	67	>75	79	cible atteinte	>80

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Pour le spectacle vivant : Données collectées via l'application SIBIL pour les centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

##### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saison n-3/n-2, année civile n-2 et n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région ;

N2 = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ; N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le tableau ci-dessous intègre les données des CDN et SN obtenues grâce à l'enquête sur les labels. Il permet de reconstituer la réalisation des indicateurs depuis 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 réalisation	2023 réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	35	44	43	45
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	Non	Hausse	82	81	68	79	79

Le sous-indicateur 4.1.1 pour le spectacle vivant est à 45 % en 2023 (pour la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN), soit en augmentation de 2 points par rapport à l'an passé. Pour l'ensemble des structures du périmètre du sous-indicateur cela représente plus de 26 000 représentations dont plus de 12 000 sont jouées hors les murs. La mission de diffusion confiée aux établissements du spectacle vivant est remplie et dépasse la cible prévue.

Le sous-indicateur 4.1.2 concerne les arts visuels : le taux des manifestations hors les murs pour 2023 de 79 % est stable par rapport à 2022 et il se rapproche de la valeur d'avant la crise Covid-19. En volume, cela représente pour l'ensemble des données FRAC collectées (hors Alsace et Limousin n'ayant pas communiqué leurs données) 502 expositions dont 399 se sont déroulées hors les murs.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

Les données ont pu être collectées pour l'ensemble des structures du périmètre de l'indicateur (opérateurs, CDN, SN). Les années 2021 et 2022 ont pu être reconstituées.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	2,9	2,7	2,6	2	2,9

Pour 2023, l'indicateur (s'appuyant sur la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN) est à 2,9 représentations par spectacle et il est inférieur à la cible fixée à 3,6. Sur la saison écoulée, 5 201 spectacles ont été joués 15 058 fois. Si on analyse les données pour les opérateurs, cela se traduit par 533 spectacles qui ont généré 2 737 représentations, soit un ratio de 5,14 représentations par spectacles. Pour les CDN et SN, 4 668 spectacles ont été joués 12 321 fois soit un ratio de 2,6 représentations par spectacles.

Si certains établissements disposent de ratio en progression, la majorité des structures déplorent une baisse en 2022 par rapport à la période d'avant la crise sanitaire. Plusieurs causes sont mises en avant par les structures. Tout d'abord, les derniers reports liés au Covid-19 ont généré la multiplicité des projets avec des contraintes de calendriers à la reprise de l'activité en 2022 : cela a réduit la disponibilité des équipes ; les spectacles ont été plus nombreux sur des durées plus courtes. De plus, la reprise progressive de la fréquentation après la crise sanitaire a conduit à une certaine prudence concernant la jauge mise à la vente. Enfin, les mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023 ont provoqué de nombreuses annulations (pour un opérateur cela s'est traduit par 43 annulations sur 299 représentations prévues).

## INDICATEUR

### 4.2 – Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre moyen de représentations par spectacle dans les murs et par lieu sur une saison	ratio	Non déterminé	3,6	3,6	2,9	absence amélioration	>3,6

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse, EPPGHV).

##### Mode de calcul :

:N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales ;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le tableau ci-dessous intègre les données des CDN et SN obtenues grâce à l'enquête sur les labels. Il permet de reconstituer la réalisation des indicateurs depuis 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 réalisation	2023 réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	35	44	43	45
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	Non	Hausse	82	81	68	79	79

Le sous-indicateur 4.1.1 pour le spectacle vivant est à 45 % en 2023 (pour la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN), soit en augmentation de 2 points par rapport à l'an passé. Pour l'ensemble des structures du périmètre du sous-indicateur cela représente plus de 26 000 représentations dont plus de 12 000 sont jouées hors les murs. La mission de diffusion confiée aux établissements du spectacle vivant est remplie et dépasse la cible prévue.

Le sous-indicateur 4.1.2 concerne les arts visuels : le taux des manifestations hors les murs pour 2023 de 79 % est stable par rapport à 2022 et il se rapproche de la valeur d'avant la crise Covid-19. En volume, cela représente pour l'ensemble des données FRAC collectées (hors Alsace et Limousin n'ayant pas communiqué leurs données) 502 expositions dont 399 se sont déroulées hors les murs.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

Les données ont pu être collectées pour l'ensemble des structures du périmètre de l'indicateur (opérateurs, CDN, SN). Les années 2021 et 2022 ont pu être reconstituées.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	2,9	2,7	2,6	2	2,9

Pour 2023, l'indicateur (s'appuyant sur la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN) est à 2,9 représentations par spectacle et il est inférieur à la cible fixée à 3,6. Sur la saison écoulée, 5 201 spectacles ont été joués 15 058 fois. Si on analyse les données pour les opérateurs, cela se traduit par 533 spectacles qui ont généré 2737 représentations, soit un ratio de 5,14 représentations par spectacles. Pour les CDN et SN, 4 668 spectacles ont été joués 12 321 fois soit un ratio de 2,6 représentations par spectacles.

Si certains établissements disposent de ratio en progression, la majorité des structures déplorent une baisse en 2022 par rapport à la période d'avant la crise sanitaire. Plusieurs causes sont mises en avant par les structures. Tout d'abord, les derniers reports liés au Covid-19 ont généré la multiplicité des projets avec des contraintes de calendriers à la reprise de l'activité en 2022 : cela a réduit la disponibilité des équipes ; les spectacles ont été plus nombreux sur des durées plus courtes. De plus, la reprise progressive de la fréquentation après la crise sanitaire a conduit à une certaine prudence concernant la jauge mise à la vente. Enfin, les mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023 ont provoqué de nombreuses annulations (pour un opérateur cela s'est traduit par 43 annulations sur 299 représentations prévues).

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	265 872 231 265 166 272	68 384 000 255 928	484 014 280 473 963 620	26 070 005	<b>818 270 511</b> <b>765 455 825</b>	818 270 511
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	47 452 353 51 249 676	18 253 891 28 053 850	64 292 807 54 328 606	6 752 542	<b>129 999 051</b> <b>140 384 674</b>	129 999 051
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	2 990 351		62 719 160 94 103 943		<b>62 719 160</b> <b>97 094 294</b>	62 719 160
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>313 324 584</b>	<b>86 637 891</b>	<b>611 026 247</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+410 000 (hors titre 2)			+410 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-4 759 959 (hors titre 2)			-4 759 959	
Total des AE ouvertes		1 006 638 763 (hors titre 2)			1 006 638 763	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>319 406 299</b>	<b>28 309 778</b>	<b>622 396 169</b>	<b>32 822 547</b>	<b>1 002 934 793</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	265 872 231 265 162 177	54 106 000 1 428 354	482 014 277 472 342 204	35 680 005	<b>801 992 508</b> <b>774 612 739</b>	801 992 508
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	47 452 353 50 551 380	31 604 781 26 536 254	62 392 807 55 721 211	6 752 542	<b>141 449 941</b> <b>139 561 387</b>	141 449 941
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	2 076 218		62 719 160 94 103 943		<b>62 719 160</b> <b>96 180 161</b>	62 719 160
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>313 324 584</b>	<b>85 710 781</b>	<b>607 126 244</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+410 000 (hors titre 2)			+410 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+5 282 158 (hors titre 2)			+5 282 158	
Total des CP ouverts		1 011 853 767 (hors titre 2)			1 011 853 767	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>317 789 775</b>	<b>27 964 608</b>	<b>622 167 358</b>	<b>42 432 547</b>	<b>1 010 354 287</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 323 953	48 099 839 27 078 367	460 932 559 465 039 057	14 466 000 27 033 670	782 351 849	<b>782 351 849</b> <b>783 475 047</b>
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	23 415 718 12 529 828	5 217 000 1 054 128	57 341 468 62 650 145	3 387 781 1 645 562	89 361 967	<b>89 761 967</b> <b>77 879 662</b>
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 351 938		50 019 160 99 452 352		50 019 160	<b>50 019 160</b> <b>100 804 290</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>282 269 169</b>	<b>53 316 839</b>	<b>568 293 187</b>	<b>17 853 781</b>	<b>921 732 976</b>	<b>922 132 976</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>278 205 718</b>	<b>28 132 495</b>	<b>627 141 554</b>	<b>28 679 232</b>		<b>962 158 999</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 382 573	25 849 839 5 185 602	458 932 556 462 850 487	14 466 000 35 433 670	758 101 846	<b>758 101 846</b> <b>767 852 332</b>
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	22 666 608 20 255 354	25 217 000 355 547	55 441 468 63 427 139	3 387 781 7 545 562	106 712 857	<b>107 112 857</b> <b>91 583 602</b>
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 395 018		50 019 160 99 452 352		50 019 160	<b>50 019 160</b> <b>100 847 370</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>281 520 059</b>	<b>51 066 839</b>	<b>564 393 184</b>	<b>17 853 781</b>	<b>914 833 863</b>	<b>915 233 863</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>286 032 945</b>	<b>5 541 149</b>	<b>625 729 978</b>	<b>42 979 232</b>		<b>960 283 304</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	278 205 718	313 324 584	319 406 299	286 032 945	313 324 584	317 789 775
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-5 750 531	0	4 193 832	2 076 696	0	2 577 308
Subventions pour charges de service public	283 956 249	313 324 584	315 212 467	283 956 249	313 324 584	315 212 467
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	28 132 495	86 637 891	28 309 778	5 541 149	85 710 781	27 964 608
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	28 132 495	64 867 110	28 309 778	5 541 149	63 940 000	27 964 608
Subventions pour charges d'investissement	0	21 770 781	0	0	21 770 781	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	627 141 554	611 026 247	622 396 169	625 729 978	607 126 244	622 167 358
Transferts aux ménages	783 802	1 324 566	1 146 780	777 600	1 349 679	1 057 380
Transferts aux entreprises	188 713 589	171 392 128	194 136 757	188 938 440	172 744 555	194 810 659
Transferts aux collectivités territoriales	61 361 896	73 493 589	59 212 690	58 298 014	66 184 499	57 664 131
Transferts aux autres collectivités	376 282 267	364 815 964	367 899 942	377 715 924	366 847 511	368 635 188
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	28 679 232	0	32 822 547	42 979 232	0	42 432 547
Dotations en fonds propres	28 029 232	0	32 532 547	42 329 232	0	42 142 547
Dépenses de participations financières	650 000	0	290 000	650 000	0	290 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 010 988 722</b>			<b>1 006 161 609</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-4 349 959			+5 692 158	
<b>Total*</b>	<b>962 158 999</b>	<b>1 006 638 763</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>960 283 304</b>	<b>1 011 853 767</b>	<b>1 010 354 287</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	94 253		410 000	94 253		410 000
<b>Total</b>	<b>94 253</b>		<b>410 000</b>	<b>94 253</b>		<b>410 000</b>



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2023		260 000		260 000				
12/2023		150 000		150 000				
<b>Total</b>		<b>410 000</b>		<b>410 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		500 181						
<b>Total</b>		<b>500 181</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		18 000		18 000				
<b>Total</b>		<b>18 000</b>		<b>18 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		3 879 883		22 134 340				
<b>Total</b>		<b>3 879 883</b>		<b>22 134 340</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023		1 062 795		1 062 795				
<b>Total</b>		<b>1 062 795</b>		<b>1 062 795</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						10 220 818		17 932 977
<b>Total</b>						<b>10 220 818</b>		<b>17 932 977</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 870 859</b>		<b>23 625 135</b>		<b>10 220 818</b>		<b>17 932 977</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avvertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (12)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
730231	<b>Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 10400 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - F, G et L</i>	280	315	260
730230	<b>Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 7300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b bis, b ter et b nonies</i>	190	200	180
210318	<b>Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 3089 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	53	47	59
730301	<b>Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 2290 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	36	53	33
320142	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 392 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quinquies, 220 S, 223 O-1-s</i>	17	15	17
210203	<b>Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 5401 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 238 bis AB</i>	5	3	5

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
320145	<b>Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 7 Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 sexdecies, 220 T, 223 O-1-v</i>	4	4	4
740103	<b>Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des œuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI</b> Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>	4	7	3
160201	<b>Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2021 : 8 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	1	ε	1
160406	<b>Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2021 : 299 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
320148	<b>Crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 septdecies et 220 Q bis d</i>	2	2	1
110307	<b>Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>593</b>	<b>647</b>	<b>564</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
320129	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 334 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F, 223 O-1-g</i>	164	219	170
320121	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 201 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	139	101	109
320135	<b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 64 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	51	31	37

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
110244	<b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2023, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 8517 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	34	35	35
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>388</b>	<b>386</b>	<b>351</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		818 270 511 765 455 825	818 270 511 765 455 825		801 992 508 774 612 739	801 992 508 774 612 739
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		129 999 051 140 384 674	129 999 051 140 384 674		141 449 941 139 561 387	141 449 941 139 561 387
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		62 719 160 97 094 294	62 719 160 97 094 294		62 719 160 96 180 161	62 719 160 96 180 161
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-4 349 959	-4 349 959		+5 692 158	+5 692 158
Total des crédits ouverts	0	1 006 638 763	1 006 638 763	0	1 011 853 767	1 011 853 767
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>0</b>	<b>1 010 354 287</b>	<b>1 010 354 287</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 703 970	+3 703 970		+1 499 480	+1 499 480

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 010 988 722	1 010 988 722	0	1 006 161 609	1 006 161 609
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>

Pour le programme « Création », 1 010,99 M€ en AE et 1 006,16 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 et correspondent aux crédits ouverts en LFI.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'année, le solde des mouvements réglementaires et législatifs a modifié le montant des crédits ouverts à hauteur de -4 349 959 € en AE et de 5 692 158 € en CP.

Ces mouvements se décomposent comme suit :

- ouverture par arrêté du 19 janvier 2023 de 500 181,04 € en AE au titre des reports AENE ;
- ouverture par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 de 18 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 24 février 2023 de 3 879 883 € en AE et de 22 134 340 € en CP au titre des reports de crédits ;

- annulation par décret de virement n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 vers le programme 175 de 10 000 € en AE et en CP au titre de l'aide à l'exposition dédiée à la donation des fonds photographiques du journal « Libération » aux Archives Nationales ;
- ouverture par décret de virement n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 de 1 072 795 € en AE et en CP au titre de la masse salariale et d'une prime catégorielle ;
- ouverture par arrêté du 17 octobre 2023 de 160 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 23 octobre 2023 de 100 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 4 décembre 2023 de 100 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 26 décembre 2023 de 50 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours.
- annulation par loi de finances de fin de gestion de 10 220 818 € en AE et 17 932 977 € en CP au titre de la réserve de précaution

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	41 644 282	41 644 282	0	41 402 926	41 402 926
Surgels	0	8 328 856	8 328 856	0	8 280 585	8 280 585
Dégels	0	-29 280 316	-29 280 316	0	-29 280 316	-29 280 316
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>20 692 822</b>	<b>20 692 822</b>	<b>0</b>	<b>20 403 195</b>	<b>20 403 195</b>

La réserve de précaution s'élevait en début de gestion 2023 à 41,64 M€ en AE et 41,40 M€ en CP. En mai 2023, un surgel a été appliqué d'un montant de 8,33 M€ en AE et 8,28 M€ en CP.

La réserve de précaution a été mobilisée à hauteur de 29,28 M€ en AE et de 29,28 M€ en CP pour financer des dépassements sur le dispositif du FONPEPS, sur les contributions versées à l'ACOSS et sur les caisses de retraite de la Comédie française et de l'Opéra national de Paris.

Le solde de la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel dans le cadre du schéma de fin de gestion.

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076		5 523 130			16 603 282	3 430 902
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224		891 250			708 000	150 000
<b>Total</b>	<b>71 889 300</b>		<b>6 414 380</b>			<b>17 311 282</b>	<b>3 580 902</b>

#### CPER 2015 - 2020

Plus aucun engagement n'est effectué depuis 2022 sur cette génération de CPER.

Les crédits de paiement ont été exécutés en 2023, principalement au bénéfice des opérations suivantes :

- action 1 : en Bretagne, 1,17 M€ de CP ont permis de couvrir en quasi-totalité de la première phase de restauration de la Scène nationale le Quartz ;
- action 2 : en Auvergne Rhône-Alpes, les CP consommés ont permis de clôturer l'opération du FRAC pour la réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand à hauteur de 1 M€.

#### Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	61 155 000	7 345 000	3 892 000	13 455 274	7 332 318	26 728 524	10 336 918
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	6 535 000		880 000		150 000	500 000	150 000
<b>Total</b>	<b>69 690 000</b>		<b>4 772 000</b>	<b>13 455 274</b>	<b>7 482 318</b>	<b>17 311 282</b>	<b>10 486 918</b>

#### CPER 2021-2027

Sur l'action 1, les principales opérations pour cette génération de CPER concernent :

- l'engagement de la phase 1 des travaux de modernisation en Bourgogne Franche-Comté de la Scène nationale le Granit, pour 0,43 M€ ;
- en Bretagne, l'engagement de la seconde phase de la restauration de la Scène nationale le Quartz avec un engagement de 1,5 M€ ;
- en Grand-Est, la construction du nouveau théâtre pour le Centre dramatique national de Thionville NEST pour 0,65 M€ et la réhabilitation du CCN Ballet de Lorraine pour 0,54 M€ ;



- en Île-de-France, 7,6 M€ en AE et près de 4 M€ en CP pour le Centre dramatique national des Amandiers à Nanterre. Ces versements ont permis de solder le montant des engagements prévus pour ces travaux ;
- en Occitanie, la rénovation du Centre culturel de rencontre (CCR) de Sylvanès pour 1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Sur l'action 2, en Nouvelle-Aquitaine, un versement a été réalisé pour la création du pôle Art Visuel à Labenne pour 0,15 M€ en CP.

## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

### Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	439 700		99 650			439 700	110 542
Martinique	439 700		99 650			439 700	110 542
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	183 000					183 000	54 900
Martinique	183 000					183 000	54 900
<b>Total</b>	<b>622 700</b>		<b>99 650</b>			<b>622 700</b>	<b>165 442</b>

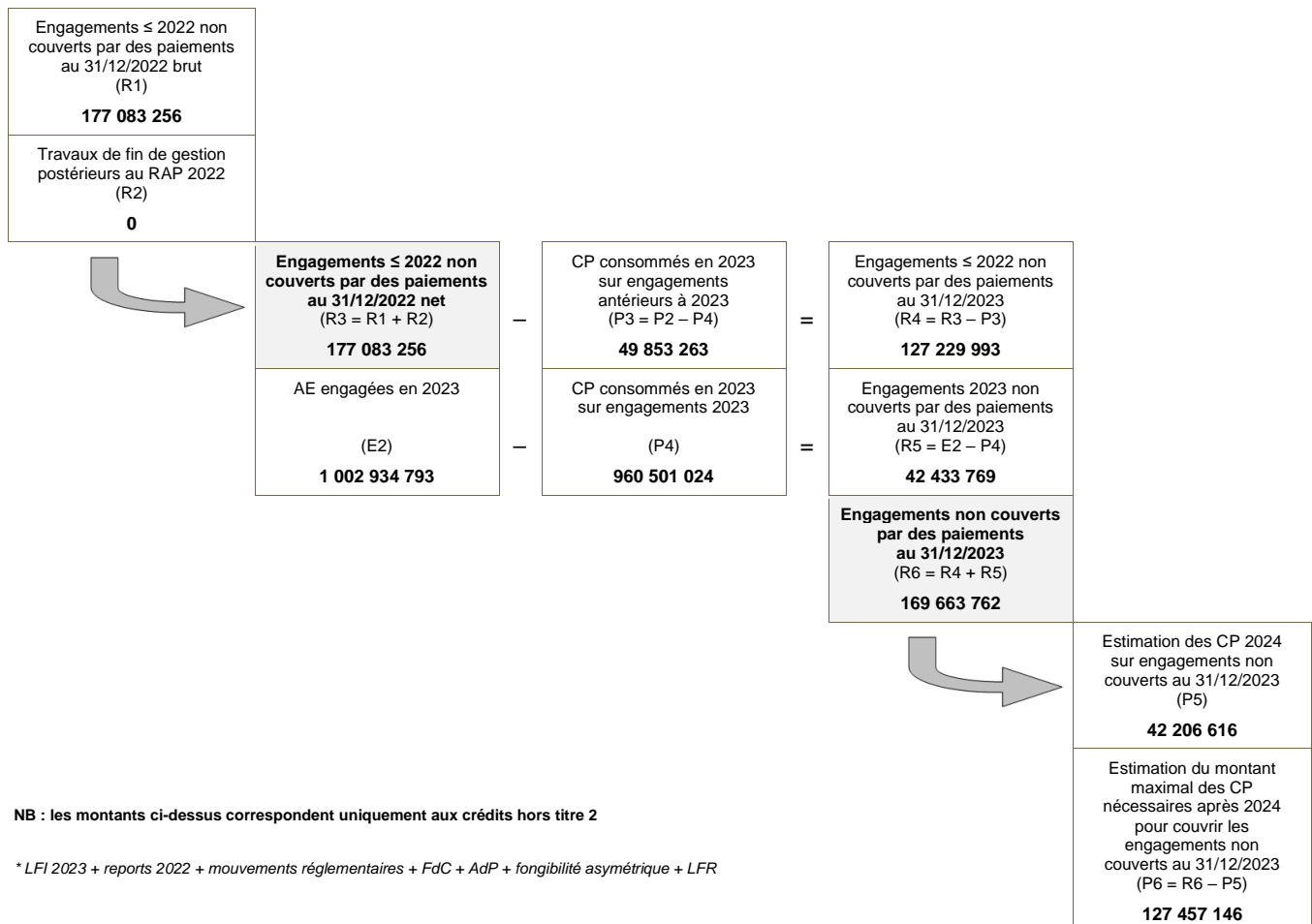
En action 01, les crédits ont bénéficié à la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie en Martinique à hauteur de 0,26 M€ en AE et 0,03 M€ en CP.

En action 02, aucune consommation n'a été réalisée sur la période.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>1 006 638 763</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>1 011 853 767</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 002 934 793</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>1 010 354 287</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>754 974</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 – P4) <b>49 853 263</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>2 948 996</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) <b>960 501 024</b>

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 (R3) s'élevait à 175 050 991 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 (R6) s'élèvent désormais à 167 631 497 €.

Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représentent 68 % du total des restes à payer du programme.

À titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP à Pantin : 46,98 M€ ;
- les travaux de rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse de Chaillot : 21,54 M€ ;
- les travaux liés à la réhabilitation des façades du Centre national de la Danse : 20,27 M€ ;
- les travaux liés à l'opération de rénovation de l'auditorium du centre de musique baroque de Versailles : 3,5 M€.

Les restes à payer les plus significatifs dans les services déconcentrés concernent :

- les travaux liés à l'opération Pôle national du cirque dans la métropole du Grand Lyon : 6,47 M€ ;
- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de danse à Lyon : 4,95 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 3,63 M€ ;
- les travaux de réhabilitation du CDN de Nanterre (CPER et Hors CPER) : 3,6 M€ ;
- les travaux à la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 2,6 M€ ;
- les travaux de réhabilitation de la manufacture de Lodève : 2,25 M€ ;
- les travaux liés à la restauration de la SN Le Quartz à Brest : 1,5 M€ ;
- la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€ ;
- les travaux de rénovation de la SN Le Manège à Maubeuge : 1 M€.

Les restes à payer des services déconcentrés s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER 2015-2020, CPER 2021-27 et CCT) s'élèvent à 27,51 M€.

L'estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31 décembre 2023 (P5) s'élève désormais à **42 206 616 €**.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		818 270 511 765 455 825	<b>818 270 511</b> <b>765 455 825</b>		801 992 508 774 612 739	<b>801 992 508</b> <b>774 612 739</b>

818,27 M€ en AE et 801,99 M€ en CP étaient prévus en LFI pour 2023.

En cours de gestion, les crédits de l'action 01 ont été abondés par des reports à hauteur de 4,38 M€ en AE et 2,13 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2023 s'est élevé à 822,63 M€ en AE et 804,12 M€ en CP et la consommation à 765,46 M€ en AE et 774,61 M€ en CP, le solde (57,18 M€ en AE et 29,71 M€ en CP) ayant été redéployé vers l'action 2 et l'action 6 pour financer d'autres dispositifs.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	265 872 231	265 166 272	265 872 231	265 162 177
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		95 390		91 295
Subventions pour charges de service public	265 872 231	265 070 882	265 872 231	265 070 882
Titre 5 : Dépenses d'investissement	68 384 000	255 928	54 106 000	1 428 354
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	52 418 000	255 928	38 140 000	1 428 354
Subventions pour charges d'investissement	15 966 000		15 966 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	484 014 280	473 963 620	482 014 277	472 342 204
Transferts aux ménages	630 399	819 700	688 854	696 700
Transferts aux entreprises	102 813 340	96 580 728	103 935 233	97 267 330
Transferts aux collectivités territoriales	66 240 769	54 745 764	58 165 071	51 294 734
Transferts aux autres collectivités	314 329 772	321 817 428	319 225 119	323 083 440
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		26 070 005		35 680 005
Dotations en fonds propres		26 070 005		35 680 005
<b>Total</b>	<b>818 270 511</b>	<b>765 455 825</b>	<b>801 992 508</b>	<b>774 612 739</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,09 M€ en AE et 0,09 M€ en CP**

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement, correspondent à des dépenses liées à l'étude en vue de la préfiguration d'un CNAREP sur l'agglomération de Laval, à l'organisation de l'événement « Des Regards sur la danse » (projection de 84 films documentaires sur tout le territoire, dans 18 villes différentes) ainsi qu'au paiement de plusieurs missions d'étude sur la thématique de la transition écologique.

**Subventions pour charges de service public**

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 265,07 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Opéra national de Paris (ONP) et École de danse de Nanterre	101 151 005	99 521 061
Cité de la musique - Philharmonie de Paris (CMPP)	43 068 852	44 068 852
Comédie française	25 954 291	25 581 741
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 698 083	21 421 228
Chaillot - Théâtre national de la danse	14 080 000	14 080 000
Théâtre national de l'Odéon	12 930 000	13 147 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 910 000	12 910 000
Théâtre national de Strasbourg	10 330 000	10 550 000
Théâtre national de la Colline	10 180 000	10 180 000
Centre national de la Danse (CND)	9 500 000	9 541 000
Ensemble intercontemporain	4 070 000	4 070 000
<b>Total - Subventions pour Charges de Service Public - Action 1</b>	<b>265 872 231</b>	<b>265 070 882</b>

265,87 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre de la LFI 2023 pour les dotations aux opérateurs. Le montant total des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs a été inférieur de 0,8 M€ en 2023 en AE=CP par rapport à la LFI.

Cette différence est liée à l'application de la mise en réserve de précaution d'une part et d'autre part à des compléments versés en gestion, notamment un complément à hauteur de 1 M€ au titre d'une mesure de trésorerie, versé à la CMPP et un complément à hauteur de 0,22 M€ au titre de la sécurisation versé au Théâtre national de Strasbourg.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

68,38 M€ en AE et 54,11 M€ en CP étaient prévus en LFI pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses initialement prévues sur la catégorie 53 au titre des dépenses d'investissement courant versées aux opérateurs d'un montant de 15,97 M€ ont été exécutés sur la catégorie 72.

52,42 M€ en AE et 38,14 M€ étaient prévus au titre de la LFI concernant les dépenses d'investissement spécifique, en catégorie 51, et se répartissent sur les projets suivants :

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Projet Berthier-Bastille	11 000 000	11 000 000		
Investissement Centre national de la Danse (CND)	12 300 000	1 000 000		1 200 000
Investissement Théâtre national de Chaillot		12 000 000		
Investissement Entretien autres bâtiments spectacle vivant	29 118 000	14 140 000		
Orgues non protégés			255 928	228 354
<b>Total des dépenses d'investissement en Action 01</b>	<b>52 418 000</b>	<b>38 140 000</b>	<b>255 928</b>	<b>1 428 354</b>

La consommation s'est établie à 0,26 M€ en AE et 1,43 M€ en CP et correspond :

- aux crédits versés pour la rénovation de l'orgue de Chartres (0,26 M€ en AE et 0,23 M€ en CP) ;
- au paiement des crédits pour la rénovation des façades du CND (1,2 M€ en CP).

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par la fongibilité d'une partie des crédits budgétés en titre 5 et de leur exécution en titre 7. Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs, travaux pour lesquels ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense. C'est le cas des CP prévus pour la rénovation de la salle Jean Vilar qui ont été versés en catégorie 72 directement à Chaillot, théâtre national de la Danse.

Les crédits du projet Berthier-Bastille ont fait l'objet d'un redéploiement suite à l'abandon de la Cité du théâtre.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent **473,96 M€ en AE et 472,34 M€ en CP** contre **484,01 M€ en AE et 482,01 M€ en CP** prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est inférieur de **10,05 M€ en AE et de 9,67 M€ en CP** par rapport aux prévisions de la LFI, suite à un redéploiement des crédits vers l'action 06.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>79 559 082</b>	<b>79 559 079</b>	<b>79 834 142</b>	<b>79 022 827</b>
Fonctionnement	77 663 697	77 663 697	77 549 573	77 605 100
Investissement	1 895 385	1 895 382	2 284 569	1 417 727
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>404 455 198</b>	<b>402 455 198</b>	<b>394 129 479</b>	<b>393 319 377</b>
Fonctionnement	382 480 198	382 480 198	375 325 509	375 231 065
Investissement	21 975 000	19 975 000	18 803 970	18 088 312
<b>Total des dépenses d'intervention en Action 01</b>	<b>484 014 280</b>	<b>482 014 277</b>	<b>473 963 620</b>	<b>472 342 204</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

### 1. Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **77,55 M€ en AE et 77,61 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 77,66 M€ en AE et en CP.

La consommation de CP légèrement supérieure aux AE correspond à des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2023.

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 782 000	3 513 333
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	9 356 537	4 377 000
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	16 531 455	16 055 000
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 500 000	14 609 280
Festivals et résidences	11 078 549	11 811 210
Caisses de retraite (Comédie française et Opéra national de Paris)	21 915 156	22 844 987
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		4 394 290
Fonds d'intervention pour la sécurisation des sites	1 500 000	0
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement en administration centrale Action 1</b>	<b>77 663 697</b>	<b>77 605 100</b>

**Aides à la création et aux nouvelles écritures : 3,46 M€ en AE et 3,51 M€ en CP exécutés contre 3,78 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,96 M€ en AE et en CP comme CIRCA la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, la Maison Antoine Vitez ou la société des auteurs et compositeurs dramatiques pour des fonds de soutien à la création lyrique et à la création de grandes formes théâtrales ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,05 M€ en CP seulement ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,5 M€ en AE=CP.

**Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 4,38 M€ en AE=CP exécutés contre 9,36 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

Par ailleurs, la déconcentration des crédits s'est poursuivie en 2023, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en DRAC pendant la gestion à hauteur de 2,35 M€ pour le soutien aux équipes.

**Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 16,05 M€ en AE=CP exécutés contre 16,53 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux centres dramatiques nationaux (2,14 M€) dont les Tréteaux de France (2,02 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant et dont les missions ainsi que la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (10,11 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ainsi que la cité internationale des arts ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,8 M€ en AE=CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

**Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 14,6 M€ en AE et en CP exécutés contre 13,5 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), le Centre de musique baroque de Versailles, etc.

**Festivals et résidences : 11,81 M€ en AE=CP exécutés contre 11,08 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

**Caisses de retraite : 22,84 M€ en AE=CP exécutés contre 21,92 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Les crédits pour les caisses de retraite inscrits en LFI pour un montant de 21,92 M€ ont été consommés pour un montant total de 22,84 M€ dont 18,53 M€ pour la caisse de retraite de l'Opéra national de Paris et 4,31 M€ pour la caisse de retraite de la Comédie française.

Un soutien complémentaire a été apporté en gestion à ces deux caisses de retraites impactées par la dégradation structurelle de leurs ressources ; le ratio cotisants/cotisés diminuant chaque année.

### Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 4,39 M€ exécutés en AE=CP

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- les aides aux organismes professionnels, tels que la réunion des opéras de France ou l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), pour un montant total de 0,78 M€.
- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale pour un montant de 3,61 M€ en AE=CP ;

## 2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Festivals (Aix-en-Provence et Avignon)	230 000	230 000	294 597	50 898
Orgues non protégés			45 346	35 362
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	387 089	229 229
Sécurité/équipement des autres lieux	1 265 385	1 265 385	1 557 537	1 102 238
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01</b>	<b>1 895 385</b>	<b>1 895 385</b>	<b>2 284 569</b>	<b>1 417 727</b>

### Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Aix-en-Provence (0,29 M€ en AE et 0,05 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de son équipement ainsi qu'au paiement d'opérations des années précédentes.

### Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés a été déconcentrée en LFI 2023. Quelques dossiers restent en administration centrale jusqu'à la finalisation de la déconcentration (Orgue de Die et Orgue de Villeneuve-les-Maguelone).

### Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI (0,40 M€ en AE=CP) ont été exécutés à hauteur de 0,38 M€ en AE et de 0,23 M€ en CP. Les crédits de paiement s'exécutent selon l'avancée des chantiers (0,23 M€ en CP).

### Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses d'un montant de 1,56 M€ en AE et 1,10 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : IRCAM (0,54 M€ en AE et 0,59 M€ en CP), Cité internationale des arts (0,47 M€ en AE), Théâtre du Rond-Point (0,20 M€ en AE et 0,25 M€ en CP), CIRCA La Chartreuse (0,17 M€ en AE et 0,1 M€ en CP), Artcena (0,08 M€ en AE et 0,03 M€ en CP), à titre d'exemples.

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS

### 1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 382,48 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de 375,33 M€ en AE et 375,23 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création



émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

L'ensemble des dépenses de l'action 1 est décliné par dispositifs dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2023 AE=CP	xécution 2023 (en CP)	Nombre de bénéficiaires 2023	Montant minimum par bénéficiaire	Montant maximum par bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux (CDN)	63 349 966	65 857 446	37	650 000	4 847 000
Scènes nationales (SN)	62 353 000	66 678 802	78	292 000	3 278 000
Opéras nationaux en région, théâtres lyriques d'intérêt national et autres opéras	29 381 506	31 242 668	18	93 000	6 043 817
Orchestres nationaux en région et autres orchestres	22 603 736	21 744 880	23	480 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	16 051 353	16 202 634	19	500 000	1 572 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	13 771 140	12 843 052	92	75 000	350 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	4 739 692	5 323 580	13	250 000	892 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	3 216 044	2 942 236	8	50 000	673 000
Centre national de la marionnette (CNMA)	1 504 000	1 529 236	7	7 000	390 000
Pôles nationaux du cirque (PNC)	4 515 000	4 648 624	14	270 000	415 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	4 326 535	4 885 352	13	100 000	371 000
<b>Sous-total structures labellisées et réseaux</b>	<b>225 811 546</b>	<b>233 898 546</b>	<b>322</b>	<b>7 000</b>	<b>6 043 817</b>
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	11 936 656	12 970 965	121	50 000	437 000
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et arts associés	12 650 656	11 136 795	94	10 000	1 269 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	5 295 546	5 775 772	110	10 000	838 700
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	3 915 631	11 669 694	247	10 000	349 000
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	2 115 497	2 338 757	16	10 000	760 000
Lieux de fabrication arts de la rue (AFA)	2 159 745	2 314 517	102	10 000	172 800
<b>Sous-total aides aux lieux non labellisés</b>	<b>38 073 606</b>	<b>46 206 501</b>	<b>690</b>	<b>10 000</b>	<b>1 269 000</b>
Équipes théâtres et arts associés	32 372 799	33 093 615	646	5 000	50 000
Ensembles musicaux et vocaux	17 878 585	19 987 571	313	5 000	90 000
Compagnies chorégraphiques	11 848 291	12 946 576	295	5 000	75 000
<b>Sous-total aides aux équipes</b>	<b>62 099 675</b>	<b>65 927 762</b>	<b>1 254</b>	<b>10 000</b>	<b>970 000</b>
Soutien à des festivals dramatiques et arts associés	2 452 757	4 227 950	168	1 500	862 750
Soutien à des festivals musicaux	5 517 862	8 460 741	329	2 000	862 000
Soutien à des festivals chorégraphiques	1 140 374	1 897 850	58	2 000	353 324
Soutien à des festivals pluridisciplinaires	663 531	2 532 131	139	1 000	331 204
Plan festival en régions	8 600 000				
<b>Sous-total aides aux festivals</b>	<b>18 374 524</b>	<b>17 118 672</b>	<b>694</b>	<b>1 000</b>	<b>862 000</b>
Soutien à des résidences dramatiques et arts associés	2 723 010	4 758 769	242	3 000	60 000
Soutien à des résidences musicales	2 318 301	1 298 848	100	2 000	180 000
Soutien à des résidences chorégraphiques	1 915 914	1 427 888	91	3 000	60 000
Soutien à des résidences pluridisciplinaires	388 000	400 640	80	3 000	20 000
<b>Sous-total aides aux résidences</b>	<b>7 405 225</b>	<b>7 886 145</b>	<b>513</b>	<b>2 000</b>	<b>180 000</b>
Valorisation des écritures contemporaines	465 475	604 240	43	1 500	195 000
Organismes régionaux et départementaux	366 000	589 000	60	5 000	320 000
Recherche Patrimoine	364 000	187 000	3	7 000	190 000
Recherche Création	93 000	130 500	8	5 000	45 000
Contrats de filière musique	500 000	425 400	7		
Dispositif d'aide aux projets – Économie sociale et solidaire (ESS)	500 000	101 800			

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2023 AE=CP	xécution 2023 (en CP)	Nombre de bénéficiaires 2023	Montant minimum par bénéficiaire	Montant maximum par bénéficiaire
Dispositif d'aide à l'écriture – Commandes musicales	566 000	547 000	60	5 000	25 000
Dispositif d'aide – compagnonnage théâtre	245 000	250 000	16	12 000	25 000
Dispositif d'aide spécifique - création et diffusion Cirque et Arts de la rue	1 194 000	1 008 500	62	1 000	40 000
Plan Théâtres en région	8 000 000				
Fonds d'Intervention Sécurité		350 000	8	10 000	180 000
<b>Sous-total autres dispositifs</b>	<b>12 233 475</b>	<b>4 192 440</b>	<b>260</b>	<b>1 500</b>	<b>320 000</b>
Consolidation des budgets artistiques	13 481 721				
Mondes Nouveaux	5 000 000				

### Les structures labellisées et réseaux

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national. Leur nombre est de 322 en 2023.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 233,90 M€ en AE=CP en 2023 alors que la LFI était de 225,81 M€. L'écart de 8,09 M€ correspond à des moyens complémentaires alloués en cours de gestion pour abonder les budgets des institutions labellisées à savoir :

- une aide exceptionnelle de 4,1 M€ en AE=CP pour compenser une partie des surcoûts énergétiques liés à l'inflation, dont 0,47 M€ pour l'Outre-mer pour faire face à l'augmentation tarifaire des frais d'approche ;
- un financement de 3,21 M€ en AE=CP pour des dépenses liées à la mise au plancher et au soutien des structures dans leur processus de labellisation ;
- quelques aides ponctuelles et ciblées pour répondre en fin de gestion à des situations financières très difficiles.

### Les lieux non labellisés

L'exécution des crédits destinés à soutenir les différents lieux non labellisés du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI : 46,2 M€ d'exécution contre 38,1 M€ en LFI, soit un écart de 8,1 M€.

Cet écart se retrouve principalement sur la ligne « structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires » (+7,8 M€). Des dépenses liées aux équipes, aux résidences ainsi que la subvention du théâtre de l'Athénée (2 M€) y sont imputées alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement en PLF. Ces lieux ont également bénéficié de mesures de soutien à hauteur de 0,65 M€ notamment pour les dépenses liées aux surcoûts énergétiques.

### Les équipes conventionnées et non conventionnées

L'exécution des crédits (65,93 M€) destinés à soutenir les équipes du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI (62,1 M€). Cela s'explique par le renforcement du soutien aux équipes artistiques afin d'accompagner la réforme des aides déconcentrées aux spectacles vivants (ADSV), ainsi qu'un soutien à la production, financé par délégation des crédits centraux. En 2023, la mesure 5 du plan théâtres destinée à accompagner la reprise des spectacles s'est poursuivie à hauteur de 0,99 M€.

### Le soutien aux festivals

L'entrée en vigueur d'un nouveau cadre d'intervention en faveur des festivals en janvier 2022 s'est traduite par un soutien complémentaire du ministère à hauteur de 8,4 M€ au bénéfice des festivals en région qui s'est poursuivi en 2023 dans une logique de renforcement de la diffusion de certaines esthétiques peu présentes sur les territoires concernés et d'aménagement culturel du territoire, là où il existe peu ou pas de structures de diffusion.

Ces crédits ont été délégués aux DRAC sur l'action 01 du programme 131, mais elles concernent également les festivals et biennales relevant des arts visuels, de la photographie, du design et des métiers d'art. L'écart entre la prévision et la consommation 2023 concerne donc une partie des dépenses relatives aux festivals des arts visuels exécutées sur l'action 02.

**Le soutien aux résidences**

7,89 M€ ont été consommés pour une prévision en LFI de 7,41 M€. Cette exécution s'explique par l'attribution de moyens complémentaires, financés notamment par la mesure résidence du plan théâtres.

**Les autres dispositifs**

Le dispositif d'aides à l'écriture musicale a été consommé à hauteur de 0,74 M€ en AE versées à la commande et 0,55 M€ en CP, versés à la réception de la partition du compositeur.

Les dispositifs d'aide au compagnonnage théâtre et à la création-diffusion Cirque et Art de la rue ont été exécutés pour un montant total de 1,26 M€.

Les crédits prévus en LFI pour le plan Théâtres ont été délégués en cours de gestion à hauteur de 4,63 M€ en AE=CP avec : 1,61 M€ pour la mesure Itinérance, 2,03 M€ pour la mesure Résidence et 0,99 M€ pour la mesure Reprise. A ce plan, s'ajoute 0,46 M€ pour les aides relatives au Fonds de production et 0,4 M€ pour les commissions Rue et Cirque. Soit un total de 8,67 M€.

Le Fonds d'intervention sécurité, prévu en LFI en crédits centraux, a été exécuté, en partie, en crédits déconcentrés et ciblé sur des manifestations dans l'espace public nécessitant une mise en sécurité particulière à hauteur de 0,35 M€.

Enfin, 0,41 M€ ont été alloués aux scènes nationales pour les pôles européens de production et 1,07 M€ au titre du plan théâtres en région, pour développer l'itinérance.

**2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

18,80 M€ en AE et 18,09 M€ en CP ont été consommés, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 21,98 M€ en AE et 19,98 M€ en CP.

- **Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)**

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 13,72 M€ en AE et 9,06 M€ en CP contre une prévision de 7,35 M€ en AE et 9,53 M€ en CP en LFI.

**Pour la génération des CPER 2015-2020**

Les CP ont été exécutés à hauteur de 1,69 M€ en faveur notamment de la restauration de la Scène nationale le Quartz de Brest pour 1,17 M€.

**Pour la génération des CPER 2021-2027**

Les principales opérations pour cette génération sont les suivantes :

- en Bourgogne Franche-Comté, l'engagement de la première phase des travaux de modernisation de la Scène nationale le Granit, 0,43 M€ ;
- en Bretagne, le lancement de la seconde phase pour la restauration de la Scène nationale le Quartz avec un engagement de 1,5 M€ ;
- en Grand Est, CDN de Thionville NEST, 0,65 M€ engagés en 2023 portant sur le concours et la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau théâtre ;
- le projet de réhabilitation de l'ex-faculté de pharmacie à Nancy pour y loger le CCN Ballet de Lorraine s'est précisé et une première subvention de 0,54 M€ en AE a été engagée pour la maîtrise d'ouvrage ;
- en Île-de-France, la phase 2 et 3 de l'opération de reconstruction du théâtre, le CDN des Amandiers pour 7,6 M€ en AE et près de 4 M€ en CP ;
- en Occitanie, la rénovation du Centre Culturel de Rencontre (CCR) de Sylvanès a été engagée pour 1 M€ avec une avance de 0,3 M€ en CP.

**Dans le cadre du CCT 2019-2022**

En Martinique, les engagements réalisés concernent exclusivement la poursuite de la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie avec un engagement de 0,26 M€.

- **Crédits consommés hors CPER**

La consommation des crédits dédiés aux investissements s'élève à 5,09 M€ en AE et 9,03 M€ en CP contre une prévision de 14,63 M€ en AE et 10,46 M€ en CP.

L'exécution inférieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement pour des opérations fléchées CPER dont les travaux ont été décalés.

Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer, par exemple, les opérations suivantes :

- en Haut de France, un engagement de 0,5 M€ et une avance de 30 % pour le changement de cintres de l'opéra de Lille.
- en Île-de-France, la suite de l'opération initiée en 2022 d'acquisition de matériels scéniques et de rénovation du théâtre les Bouffes du nord (0,73 M€ en AE et 0,74 M€ en CP) portant le subventionnement de l'État à 1,2 M€ sur les 2 M€ attendus.
- en Occitanie, la rénovation de la Bastide et l'aménagement de bureaux de la Scène nationale le Zef à Marseille avec un engagement de 0,63 M€ et une avance de 30 %.

Par ailleurs, l'investissement en « petits équipements », nécessaire pour accompagner les labels du spectacle vivant dans la transition écologique, ont représenté 3,14 M€ en AE=CP en région en 2023.

#### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 27,03 M€ en AE et 35,43 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Opéra national de PARIS (ONP) et École de danse de Nanterre	5 000 000	5 000 000	4 750 000	4 750 000
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	2 450 000	2 450 000	4 327 500	4 327 500
Comédie française	556 000	556 000	4 055 505	4 055 505
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	5 000 000	5 000 000	4 750 000	4 750 000
Chaillot - théâtre national de la danse	725 000	725 000	1 688 750	10 688 750
Théâtre national de l'Odéon	445 000	445 000	1 532 750	1 532 750
Théâtre national de l'Opéra-Comique	400 000	400 000	875 000	875 000
Théâtre national de Strasbourg	400 000	400 000	1 460 000	1 460 000
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	1 032 000	1 032 000
Centre national de la Danse (CND)	430 000	430 000	708 500	708 500
Ensemble Intercontemporain			50 000	50 000
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou			840 000	250 000
Établissement public du musée et domaine national de Versailles				500 000
<b>Total dotations en fonds propre - Action 1</b>	<b>15 966 000</b>	<b>15 966 000</b>	<b>26 070 005</b>	<b>35 680 005</b>

**L'exécution supérieure de 10,10 M€ en AE et 19,71 M€ en CP** par rapport à la LFI s'explique par :

- des redéploiements de crédits de la catégorie 51 permettant le versement de dotations complémentaires à certains opérateurs pour financer les opérations suivantes : des travaux de mise aux normes énergétiques sur le site des ateliers de Sarcelles ainsi que la rénovation des infrastructures de la scène et le remplacement de l'éclairage par LED à la Comédie française (3,53 M€ en AE=CP) ; la finalisation du bâtiment administratif de l'EPPGHV (0,7 M€ en CP) ; des travaux de mise en sécurité et des infrastructures scéniques au TN de l'Odéon (1,11 M€ en AE=CP) ; des études en vue des travaux sur la cage de scène à l'Opéra-comique (0,49 M€ en AE=CP) ; la rénovation des cintres et de la sonorisation ainsi que le remplacement de l'éclairage par LED et scéniques au TN de Strasbourg (1,08 M€ en

AE=CP) ; des études pour le réaménagement de l'accueil du TN de la Colline (0,50 M€ en AE=CP) ; la poursuite du portail numérique au CND (0,30 M€) ; des achats d'instruments nécessaires à l'ensemble intercontemporain (0,05 M€ en AE=CP) ;

- le versement de 1 M€ en AE et 10 M€ en CP à Chaillot théâtre national de la danse pour la rénovation de la salle Jean Vilar ;

- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;

- une subvention de 0,84 M€ en AE et de 0,25 M€ en CP versée au centre national d'art et de culture Georges Pompidou qui assume la maîtrise d'ouvrage au titre du financement des travaux de rénovation de l'institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM) ;

- une subvention de 0,5 M€ en CP, versée à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles qui assume la maîtrise d'ouvrage au titre du financement des travaux de rénovation de l'auditorium partagé avec le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV).

## ACTION

### 02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		129 999 051 140 384 674	129 999 051 140 384 674		141 449 941 139 561 387	141 449 941 139 561 387

130 M€ en AE et 141,45 M€ en CP ont été ouverts en LFI au titre de l'action 02.

Le montant total exécuté s'est élevé à **140,38 M€ en AE et 139,56 M€ en CP**, soit une exécution supérieure de 10,39 M€ en AE et une exécution inférieure de 1,89 M€ en CP par rapport à la LFI, liée notamment au besoin en AE pour la relocalisation du CNAP à Pantin et au redéploiement de CP vers l'action 6 au titre du financement des dispositifs de soutien.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	47 452 353	51 249 676	47 452 353	50 551 380
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 108 091		409 795
Subventions pour charges de service public	47 452 353	50 141 585	47 452 353	50 141 585
Titre 5 : Dépenses d'investissement	18 253 891	28 053 850	31 604 781	26 536 254
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 449 110	28 053 850	25 800 000	26 536 254
Subventions pour charges d'investissement	5 804 781		5 804 781	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	64 292 807	54 328 606	62 392 807	55 721 211
Transferts aux ménages	694 167	327 080	660 825	360 680
Transferts aux entreprises	12 578 788	11 563 566	12 809 322	11 550 866
Transferts aux collectivités territoriales	7 252 820	4 466 926	8 019 428	6 369 397
Transferts aux autres collectivités	43 767 032	37 971 034	40 903 232	37 440 268
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 752 542		6 752 542
Dotations en fonds propres		6 462 542		6 462 542
Dépenses de participations financières		290 000		290 000
<b>Total</b>	<b>129 999 051</b>	<b>140 384 674</b>	<b>141 449 941</b>	<b>139 561 387</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 1,11 M€ en AE et 0,41 M€ en CP

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement de crédits de l'action 2, correspondent à :

- une étude préalable pour le bâtiment des réserves de la cité de la Céramique (0,8 M€ en AE) ;
- des prestations de promotion et de communication (1 immeuble 1 œuvre, Parlement de la photo, Mondes Nouveaux par exemple) pour un montant total de 0,29 M€ en AE et 0,34 M€ en CP ;
- des prestations d'audits pour montant total de 0,04 M€ en CP ;
- des Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI) des Aides individuelles à la création (AIC) et des Allocations d'installation d'atelier (AIA) pour un total de 0,01 M€ en AE et de 0,03 M€ en CP.

### Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 50,14 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Académie de France à Rome	4 958 328	4 800 749
Centre national des arts Plastiques	8 463 886	9 553 524
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	5 574 274	5 585 682
Mobilier national	28 455 865	30 201 630
<b>Total Subventions pour charges de service public - Action 2</b>	<b>47 452 353</b>	<b>50 141 585</b>

Alors que 47,45 M€ étaient prévus au titre de la LFI 2023 pour les dotations aux opérateurs, le montant total versé a été supérieur de **2,69 M€** en AE et en CP. Cette différence est liée à l'application de la mise en réserve de précaution d'une part et d'autre part aux versements de complément en gestion, à savoir :

- 0,04 M€ au titre de la prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret n° 2023-952 du 16 octobre 2023 ;
- 1 M€ au titre d'un transfert de masse salariale au Mobilier national ;
- 0,4 M€ au titre du plan Métiers d'art versé au Mobilier national ;
- 0,16 M€ versé à la cité de céramique – Sèvres ;
- 1,09 M€ versé au CNAP réparti entre le loyer des espaces de réserves et de bureaux sur l'esplanade de la Défense, la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi, une valorisation de la commande « Performance », l'anniversaire de « Graphisme en France » et la commande d'un logo pour les labels dans le champ des arts visuels.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses initialement prévues sur la catégorie 53 au titre des dépenses d'investissement courant versées aux opérateurs d'un montant de 5,8 M€ ont été exécutés sur la catégorie 72.

Par ailleurs, en catégorie 51, 12,45 M€ en AE et 25,80 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI.

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Musée de Sèvres (hangar de stockage)	6 900 000	1 000 000		
Relocalisation du CNAP sur le site de Pantin	1 200 000	21 200 000	25 800 000	24 000 000
Investissements Entretien autres bâtiments	4 349 110	3 600 000	2 248 019	2 470 309
Commande publique déconcentrée			5 831	65 946
<b>Total des dépenses d'investissement en Action 02</b>	<b>12 449 110</b>	<b>25 800 000</b>	<b>28 053 850</b>	<b>26 536 254</b>

Finalement, la consommation s'est établie à 28,05 M€ en AE et 26,54 M€ en CP et correspond :

- à l'avenant signé avec l'OPPIC pour la relocalisation du CNAP sur le site de Pantin (25,8 M€ en AE et 24 M€ de CP) ;

- aux versements à l'OPPIC dans la convention-cadre à hauteur de -0,49 M€ en AE (montant négatif avec la clôture de plusieurs engagements juridiques) et 1,8 M€ en CP répartis entre :

- les études sur la réalisation de nouvelles réserves à Sèvres-Cité de céramique (0,13 M€ en CP) ;
- les travaux d'étanchéité à la fondation des artistes (0,15 M€ en CP) ;
- des études sur la restauration du clos-couvert à la fondation des artistes (0,28 M€ en CP) ;
- les travaux urgents sur le parvis du Palais de Tokyo (0,05 M€ en AE et 1,03 M€ en CP) ;
- une étude sur le schéma directeur et sur des diagnostics pour le Palais de Tokyo (0,2 M€ en AE et 1,03 M€ en CP) ;
- les études sur l'aménagement de la régie et des combles au Jeu de Paume (0,09 M€ en CP) ;

- aux versements de 2,74 M€ en AE et 0,67 M€ en CP pour la phase 2 des travaux de la façade de la Savonnerie à Lodève ;

- aux versements au titre de la commande publique déconcentrée à hauteur de 0,01 M€ en AE et 0,07 M€ en CP gérés au niveau des services déconcentrés.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **54,33 M€ en AE et 55,72 M€ en CP**, contre 64,29 M€ en AE et 62,39 M€ en CP prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est donc inférieur de **9,96 M€ en AE et de 6,67 M€ en CP**, à la suite d'un redéploiement des crédits vers l'action 06.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>17 693 638</b>	<b>17 693 638</b>	<b>16 338 005</b>	<b>16 097 009</b>
Fonctionnement	16 293 638	16 293 638	15 824 532	15 824 532
Investissement	1 400 000	1 400 000	513 473	272 477
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>46 599 169</b>	<b>44 699 169</b>	<b>37 990 601</b>	<b>39 624 202</b>
Fonctionnement	36 474 169	36 474 169	33 531 139	33 535 759
Investissement	10 125 000	8 225 000	4 459 463	6 088 444
<b>Total des dépenses d'intervention en Action 02</b>	<b>64 292 807</b>	<b>62 392 807</b>	<b>54 328 606</b>	<b>55 721 211</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale**

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **15,82 M€ en AE et en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 16,29 M€ en AE et en CP.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Aides à la création et à la diffusion	2 304 934	1 365 032
Soutien aux lieux de création et de diffusion	12 178 705	12 320 000
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	2 139 500
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 2</b>	<b>16 293 639</b>	<b>15 824 532</b>

**Aides à la création et à la diffusion**

1,37 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain ou de la valorisation de la scène française ainsi que le soutien à la Biennale de Venise (0,25 M€) versé à l'institut français.

Les autres crédits prévus en LFI ont été redéployés au bénéfice des DRAC ou des opérateurs des arts visuels.

**Soutien aux lieux de création et de diffusion**

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 4,93 M€, contre 4,73 M€ inscrits en LFI. Un complément de 0,2 M€ a été versé au titre du renforcement du modèle économique de la structure.

Le Palais de Tokyo a perçu un montant total de 7,3 M€ contre 6,90 M€ prévus en LFI, l'établissement ayant reçu un complément de 0,4 M€.

Une subvention de 0,09 M€ a été versée au réseau Platform à l'occasion des 40 ans des FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain).

**Métiers d'art, design et mode**

Les crédits en faveur des métiers d'art, de la mode et du design inscrits en LFI pour un montant de 1,81 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 2,14 M€ en AE et CP, permettant de financer principalement l'institut national des métiers d'art (1,08 M€ en AE et en CP) et l'association nationale pour le développement des arts de la mode (0,16 M€ en AE et en CP).

Pour initier le plan relatif à la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, 0,55 M€ ont été versés à l'INMA et à l'Institut français.

**2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale**

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **0,51 M€ en AE et 0,27 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 1,4 M€ en AE et en CP.

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	650 000		
Autres institutions de création et de diffusion	750 000	750 000	513 473	272 477
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement Action 02</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>513 473</b>	<b>272 477</b>

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7.



Les autres crédits exécutés en 2023 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent au versement d'une subvention pour le Jeu de Paume (0,51 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) ainsi qu'une subvention pour la Fondation La Ruche (0,07 M€ en CP).

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS

### 1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 36,47 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de **33,53 M€ en AE et 33,54 M€ en CP**.

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2023 AE=CP	Exécution 2023 (CP)	Nombre de bénéficiaires 2023	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	9 291 600	10 017 239	22	20 000	676 000
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)	8 023 219	8 994 500	56	35 000	864 000
Structures AV hors opérateurs et réseaux	2 727 000	3 513 475	152	1 000	500 000
Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI)	1 135 000	883 846	32	10 000	128 888
Aides aux projets	597 000	1 375 900	194	1 000	50 000
Aides individuelles à la création	1 605 000	1 538 834	282	1 500	8 000
Allocation d'installation d'atelier	535 000	778 292	215	300	8 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA)	300 000	461 410	29	4 000	40 500
Festivals & Biennales	1 750 000	2 935 880	100	3 000	677 000
Soutien à des résidences en arts visuels	1 523 350	1 602 449	166	2 000	62 000
Associations professionnelles et structures ressources	230 000	512 157	23	1 300	48 000
Métiers d'art, design, mode	557 000	727 404	13	5 000	317 000
Photographie	200 000	194 373	10	1 676	27 000
Labellisations en cours, résidences et renforcement des marges artistiques	3 000 000				
Mondes Nouveaux	5 000 000				
<b>Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 2</b>	<b>36 474 169</b>	<b>33 535 759</b>	<b>1 275</b>		

La consommation totale s'élève à 33,53 M€ alors que la LFI était de 36,47 M€ en AE et en CP.

Les écarts constatés concernent principalement :

- les lieux labellisés (FRAC et CACIN) qui ont perçu des compléments pour faire face à la hausse du coût de l'énergie (0,25 M€) et pour renforcer leur marge artistique (0,5 M€)
- les lieux non labellisés dont le nombre de structures subventionnées prévu en LFI (139) a augmenté pour atteindre 152 ;
- les aides au projet qui bénéficient de délégations de crédits centraux en DRAC pour les programmes de résidences d'artistes en entreprise « Art et mondes du travail » (0,14 M€) et pour le dispositif consacré aux espaces collectifs d'artistes (0,23 M€).

### 2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de **4,46 M€ en AE et 6,09 M€ en CP**, contre 10,12 M€ en AE et 8,22 M€ en CP prévus dans la LFI. Des redéploiements vers l'action 06 ont été réalisés.

• **Crédits consommés dans le cadre du CPER**

**Dans le cadre de la génération de CPER (2015-2020) :**

Les travaux d'aménagement pour réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand qui accueillera le FRAC Auvergne Rhône-Alpes ont pris fin en 2023 avec le paiement du solde d'1 M€ en CP.

**Dans le cadre de la génération de CPER (2021-2027) :**

Une première tranche pour les travaux engagés l'an passé pour la création du pôle arts plastiques à Labenne a été payée pour 0,15 M€ en CP.

**Dans le cadre du CCT 2019-2022 :**

Aucune opération n'a été effectuée durant cet exercice.

• **Crédits consommés hors CPER**

La consommation de ces crédits s'est élevée à **4,45 M€ en AE et 4,83 M€ en CP** contre une prévision en LFI de 8,92 M€ en AE et 6,45 M€ en CP.

2,26 M€ en AE et 2,27 M€ en CP ont été consacrés aux acquisitions d'œuvres pour les 22 FRAC en région qui s'inscrivent pleinement dans une logique d'investissement à travers l'enrichissement des collections. Cette politique a pour objectif de doter chaque région de France d'une collection d'art contemporain de très haut niveau, dans une perspective de soutien aux artistes et de sensibilisation du public le plus large à la création contemporaine grâce, notamment, à une diffusion en dehors des lieux institutionnels de l'art contemporain. Près de 40 000 œuvres, produites par plus de 6 000 artistes, ont déjà été acquises.

Par ailleurs, la commande publique déconcentrée a bénéficié de crédits à hauteur de 1,97 M€ en AE et 1,77 M€ en CP.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

**Dotation en fonds propres**

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 6,46 M€ en AE et en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Académie de France à Rome	427 781	427 781	406 392	406 392
Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	2 820 500	2 820 500
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	410 000	410 000	389 500	389 500
Mobilier national	2 417 000	2 417 000	2 296 150	2 296 150
Palais de Tokyo			500 000	500 000
Réunion des musées nationaux			50 000	50 000
<b>Total dotations en fonds propre – Action 2</b>	<b>5 804 781</b>	<b>5 804 781</b>	<b>6 462 542</b>	<b>6 462 542</b>

Cette exécution s'explique par les variations suivantes :

- l'application de la mise en réserve sur les crédits de la LFI ;
- des compléments au CNAP d'un montant total de 0,27 M€ en AE et en CP pour : une commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi ; la commande en partenariat avec le réseau national des artothèques ; la restauration et la réinstallation du rideau de la Comédie française, œuvre historique d'Olivier Debré ;
- un versement au Palais de Tokyo de 0,5 M€ en AE et en CP financé à partir de crédits d'intervention en investissement pour les investissements courants de l'établissement
- un versement à la Réunion des Musées Nationaux de 0,05 M€ en AE et en CP au titre du Grand Palais Mobile.

## Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de 0,29 M€ en AE et en CP, correspondent à la subvention d'investissement versée au Palais de Tokyo pour financer le remplacement des blocs secours.

Nom du bénéficiaire	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo			290 000	290 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>

## ACTION

### 06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		62 719 160 97 094 294	<b>62 719 160</b> <b>97 094 294</b>		62 719 160 96 180 161	<b>62 719 160</b> <b>96 180 161</b>

62,72 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI pour 2023 au titre de l'action 06.

En cours de gestion, les crédits de cette action ont été abondés par des redéploiements en provenance des actions 01 et 02 pour plus de 34,37 M€

La consommation a finalement atteint le montant de **97,09 M€ en AE et 96,18 M€ en CP**.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 990 351		2 076 218
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 990 351		2 076 218
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 719 160	94 103 943	62 719 160	94 103 943
Transferts aux entreprises	56 000 000	85 992 463	56 000 000	85 992 463
Transferts aux autres collectivités	6 719 160	8 111 480	6 719 160	8 111 480
<b>Total</b>	<b>62 719 160</b>	<b>97 094 294</b>	<b>62 719 160</b>	<b>96 180 161</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aucun crédit n'était prévu en LFI en titre 3. Les dépenses ont été financées par des redéploiements du titre 6.

En 2023, ces dépenses correspondent :

- aux frais de gestion versés à l'agence de services et de paiement (ASP) au titre du fonctionnement du FONPEPS pour un montant total de 1,97 M€ en AE et en CP ;
- à l'engagement du marché pour la mise en œuvre du projet de « La Relève » ayant pour objectif de diversifier le vivier des nominations dans le monde de la Culture pour un montant de 1,01 M€ en AE et de 0,09 M€ en CP ;
- à des factures d'audit et conseils pour un montant de 0,01 M€ en CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 06 s'élèvent à **99,45 M€ en AE et en CP** contre 50,02 M€ en AE et en CP prévus en LFI.

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes	34 000 000	59 477 740
Structuration des professions et de l'économie des secteurs SV et AV	6 719 160	3 773 200
Compensation des contributions sociales et contribution diffuseur	22 000 000	30 853 003
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 6</b>	<b>62 719 160</b>	<b>94 103 943</b>

### 1. Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 34 M€ en AE et en CP ont finalement été exécutés à hauteur de 59,48 M€ en AE et en CP. Cette sur-exécution de 25,48 M€ en AE et en CP a été financée par le redéploiement de crédits en provenance des actions 01 et 02 ainsi que par un rétablissement de crédits à hauteur de 1,18 M€ (correspondants au reliquat de crédits non utilisés du fonds de sécurisation des revenus des auteurs du spectacle vivant).

Les dépenses se répartissent entre différents dispositifs :

- une mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) pour un montant de 0,98 M€ en AE et en CP ;
- l'accord EDEC (engagement développement et compétence) pour un montant de 0,16 M€ en AE et en CP ;
- le soutien du secteur des cafés-culture géré par le GIP Cafés Cultures et l'association Culture Bar Bars pour un montant total de 0,14 M€ en AE et en CP ;
- le fonds de professionnalisation géré par Audiens pour un montant de 2,3 M€ en AE et en CP ;
- le FONPEPS géré par le GIP Cafés Cultures pour un montant de 0,7 M€ ;
- le FONPEPS géré par l'ASP (agence de services et de paiement) a donné lieu aux versements d'un montant total de 56,32 M€. Mais compte-tenu des délais de traitement des dossiers et de la trésorerie de l'ASP, les aides réellement versées aux entreprises par l'ASP représentent un montant de 52,6 M€ qui se répartissent entre les aides suivantes :
  - le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) : 1,5 M€ ;
  - le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (APAJ), y compris les mesures exceptionnelles : 9,1 M€ ;
    - l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD (AESP) y compris les mesures exceptionnelles : 41,4 M€.
- la prime à l'emploi pérenne du spectacle et prime aux contrats de longues durées, toutes deux en extinction : 0,6 M€.

Par ailleurs, une cellule d'écoute a été mise en place par Audiens pour accompagner les victimes de VHSS dans le secteur ; elle est financée à partir des crédits du Plan Artistes-Auteurs pour un montant de 0,06 M€.

### **Structuration des professions et de l'économie des secteurs du spectacle vivant et des arts visuels**

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 6,72 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 3,77 M€ en AE et en CP et se répartissent ainsi :

- 2,56 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 1,21 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels.

Le solde de ces crédits a fait l'objet d'un redéploiement vers les autres dispositifs de soutien à l'emploi pour lesquels les crédits étaient insuffisants.

#### **1. Compensation des contributions sociales**

Les crédits prévus en LFI s'élevaient à 22 M€ en AE et en CP et étaient destinés d'une part à la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (18,5 M€) et d'autre part pour la contribution Diffuseurs (3,5 M€).

Les estimations réalisées par l'ACOSS ont été réajustées en cours d'année et ont donné lieu à un appel de fonds de 30,9 M€ intégralement payé comprenant : 25,2 M€ pour la compensation CSG et 5,7 M€ pour la contribution Diffuseurs.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>	<b>6 088 157</b>	<b>6 088 157</b>	<b>5 386 109</b>	<b>5 386 109</b>	<b>5 207 141</b>	<b>5 207 141</b>
Subventions pour charges de service public	5 677 487	5 677 487	4 958 328	4 958 328	4 800 749	4 800 749
Dotations en fonds propres	410 670	410 670			406 392	406 392
Subventions d'investissement			427 781	427 781		
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>61 738 135</b>	<b>61 738 135</b>			<b>56 323 000</b>	<b>56 323 000</b>
Transferts	61 738 135	61 738 135			56 323 000	56 323 000
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>					<b>840 000</b>	<b>250 000</b>
Dotations en fonds propres					840 000	250 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>4 000 000</b>					<b>500 000</b>
Dotations en fonds propres	4 000 000					500 000
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>	<b>10 305 417</b>	<b>10 305 417</b>	<b>9 930 000</b>	<b>9 930 000</b>	<b>10 249 500</b>	<b>10 249 500</b>
Subventions pour charges de service public	9 412 617	9 412 617	9 500 000	9 500 000	9 541 000	9 541 000
Dotations en fonds propres	892 800	892 800			708 500	708 500
Subventions d'investissement			430 000	430 000		
<b>EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>46 708 803</b>	<b>51 708 803</b>	<b>45 518 852</b>	<b>45 518 852</b>	<b>48 396 352</b>	<b>48 396 352</b>
Subventions pour charges de service public	42 356 803	42 356 803	43 068 852	43 068 852	44 068 852	44 068 852
Dotations en fonds propres	4 352 000	9 352 000			4 327 500	4 327 500
Subventions d'investissement			2 450 000	2 450 000		
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>6 353 165</b>	<b>12 253 165</b>	<b>11 013 886</b>	<b>11 013 886</b>	<b>12 374 024</b>	<b>12 374 024</b>
Subventions pour charges de service public	9 605 165	9 605 165	8 463 886	8 463 886	9 553 524	9 553 524
Dotations en fonds propres	-3 252 000	2 648 000			2 820 500	2 820 500
Subventions d'investissement			2 550 000	2 550 000		
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>27 930 590</b>	<b>28 330 590</b>	<b>26 510 291</b>	<b>26 510 291</b>	<b>29 637 246</b>	<b>29 637 246</b>
Subventions pour charges de service public	25 488 830	25 488 830	25 954 291	25 954 291	25 581 741	25 581 741
Dotations en fonds propres	2 441 760	2 841 760			4 055 505	4 055 505
Subventions d'investissement			556 000	556 000		
<b>Ensemble intercontemporain (P131)</b>	<b>4 204 826</b>	<b>4 204 826</b>	<b>4 070 000</b>	<b>4 070 000</b>	<b>4 120 000</b>	<b>4 120 000</b>
Subventions pour charges de service public	4 104 826	4 104 826	4 070 000	4 070 000	4 070 000	4 070 000
Dotations en fonds propres	100 000	100 000			50 000	50 000
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>25 658 492</b>	<b>25 658 492</b>	<b>26 698 083</b>	<b>26 698 083</b>	<b>26 171 228</b>	<b>26 871 228</b>
Subventions pour charges de service public	22 010 492	22 010 492	21 698 083	21 698 083	21 421 228	21 421 228
Dotations en fonds propres	3 648 000	3 648 000			4 750 000	5 450 000
Subventions d'investissement			5 000 000	5 000 000		
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>5 900 046</b>	<b>5 900 046</b>	<b>5 984 274</b>	<b>5 984 274</b>	<b>5 975 182</b>	<b>5 975 182</b>
Subventions pour charges de service public	4 463 154	4 463 154	5 574 274	5 574 274	5 585 682	5 585 682
Dotations en fonds propres	1 436 892	1 436 892			389 500	389 500
Subventions d'investissement			410 000	410 000		

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>13 026 438</b>	<b>13 026 438</b>	<b>13 310 000</b>	<b>13 310 000</b>	<b>13 785 000</b>	<b>13 785 000</b>
Subventions pour charges de service public	12 498 438	12 498 438	12 910 000	12 910 000	12 910 000	12 910 000
Dotations en fonds propres	528 000	528 000			875 000	875 000
Subventions d'investissement			400 000	400 000		
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>105 950 021</b>	<b>105 950 021</b>	<b>106 151 005</b>	<b>106 151 005</b>	<b>104 271 061</b>	<b>104 271 061</b>
Subventions pour charges de service public	101 150 021	101 150 021	101 151 005	101 151 005	99 521 061	99 521 061
Dotations en fonds propres	4 800 000	4 800 000			4 750 000	4 750 000
Subventions d'investissement			5 000 000	5 000 000		
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>413 800</b>	<b>413 800</b>			<b>535 000</b>	<b>535 000</b>
Transferts	413 800	413 800			535 000	535 000
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000				
<b>CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>				
Subventions pour charges de service public	200 000	200 000				
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>16 000</b>	<b>16 000</b>
Transferts	15 000	15 000			16 000	16 000
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>14 864 760</b>	<b>21 864 760</b>	<b>14 805 000</b>	<b>14 805 000</b>	<b>15 768 750</b>	<b>24 768 750</b>
Subventions pour charges de service public	13 918 760	13 918 760	14 080 000	14 080 000	14 080 000	14 080 000
Dotations en fonds propres	946 000	7 946 000			1 688 750	10 688 750
Subventions d'investissement			725 000	725 000		
<b>TNC - Théâtre national de la Colline (P131)</b>	<b>11 297 650</b>	<b>11 297 650</b>	<b>10 740 000</b>	<b>10 740 000</b>	<b>11 212 000</b>	<b>11 212 000</b>
Subventions pour charges de service public	9 997 050	9 997 050	10 180 000	10 180 000	10 180 000	10 180 000
Dotations en fonds propres	1 300 600	1 300 600			1 032 000	1 032 000
Subventions d'investissement			560 000	560 000		
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>50 000</b>	<b>15 000</b>				<b>35 000</b>
Transferts	50 000	15 000				35 000
<b>TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)</b>	<b>15 081 931</b>	<b>15 081 931</b>	<b>13 375 000</b>	<b>13 375 000</b>	<b>14 679 750</b>	<b>14 679 750</b>
Subventions pour charges de service public	12 539 731	12 539 731	12 930 000	12 930 000	13 147 000	13 147 000
Dotations en fonds propres	2 542 200	2 542 200			1 532 750	1 532 750
Subventions d'investissement			445 000	445 000		
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>118 000</b>	<b>118 000</b>				
Transferts	118 000	118 000				
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>11 606 185</b>	<b>11 606 185</b>	<b>10 730 000</b>	<b>10 730 000</b>	<b>12 010 000</b>	<b>12 010 000</b>
Subventions pour charges de service public	10 123 875	10 123 875	10 330 000	10 330 000	10 550 000	10 550 000
Dotations en fonds propres	1 482 310	1 482 310			1 460 000	1 460 000
Subventions d'investissement			400 000	400 000		
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>9 000</b>	<b>9 000</b>
Transferts					9 000	9 000
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>30 872 865</b>	<b>30 872 865</b>	<b>32 497 780</b>	<b>32 497 780</b>
Subventions pour charges de service public			28 455 865	28 455 865	30 201 630	30 201 630
Dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000			2 296 150	2 296 150
Subventions d'investissement			2 417 000	2 417 000		
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Dotations en fonds propres					50 000	50 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>612 000</b>	<b>612 000</b>			<b>810 000</b>	<b>810 000</b>
Transferts	612 000	612 000			810 000	810 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>			<b>808 000</b>	<b>388 000</b>
Transferts	200 000	200 000			808 000	388 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>				
Transferts	40 000	40 000				
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>21 000</b>	<b>21 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts	21 000	21 000			20 000	20 000
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>				
Transferts	10 000	10 000				
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>13 021 090</b>	<b>13 021 090</b>				
Transferts	13 021 090	13 021 090				
<b>Total</b>	<b>387 840 506</b>	<b>402 105 506</b>	<b>335 095 365</b>	<b>335 095 365</b>	<b>405 786 014</b>	<b>415 011 014</b>
Total des subventions pour charges de service public	283 572 249	283 572 249	313 324 584	313 324 584	315 212 467	315 212 467
Total des dotations en fonds propres	28 029 232	42 329 232			32 032 547	41 642 547
Total des transferts	76 239 025	76 204 025			58 541 000	58 156 000
Total des subventions d'investissement			21 770 781	21 770 781		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
AFR - Académie de France à Rome	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	46 47 46	3 0 5	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
CND - Centre national de la danse		99 99 97	11 0 11	3 0 3	0 0 0	0 0 0	
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris		488 489 498	36 0 17	14 0 13	0 0 0	0 0 0	
CNAP - Centre national des arts plastiques		49 57 56	21 20 20	2 0 4	1 0 2	1 0 2	0 0 0
Comédie Française		0 0 0	399 399 386	57 0 61	0 0 0	0 0 0	
Ensemble intercontemporain		0 0 0	43 46 46	3 0 0	0 0 0	0 0 0	
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette		0 0 0	206 206 211	0 0 8	0 0 0	0 0 8	0 0 0
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges		184 194 179	40 45 44	9 0 10	0 0 0	0 0 10	0 0 0



Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Opéra comique	0 0 0	90 92 90	74 0 93	6 0 9	0 0 0	0 0 0
Opéra national de Paris	0 0 0	1 450 1 499 1 452	50 0 58	48 0 54	0 0 4	0 0 0
Chailot – Théâtre national de la Danse	0 0 0	135 137 125	5 0 4	0 0 3	0 0 0	0 0 0
TNC - Théâtre national de la Colline	0 0 0	91 95 90	37 0 10	10 0 10	0 0 0	0 0 0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0 0 0	126 131 128	9 0 11	9 0 11	0 0 0	0 0 0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0 0 0	94 97 89	4 0 4	4 0 4	0 0 0	0 0 0
Etablissement public du Mobilier National	322 0 0	0 348 337	0 0 53	0 0 0	0 0 0	0 0 0
<b>Total</b>	<b>555</b> <b>251</b> <b>235</b>	<b>3 328</b> <b>3 750</b> <b>3 659</b>	<b>300</b> <b>0</b> <b>349</b>	<b>95</b> <b>0</b> <b>109</b>	<b>1</b> <b>0</b> <b>24</b>	<b>0</b> <b>0</b> <b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>3 750</b>	<b>3 659</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	15

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 résulte des besoins des établissements de renforcer leurs équipes dans un contexte de reprise d'activité post crise sanitaire. Le schéma d'emplois se décline principalement du fait des évolutions suivantes : -15 ETP pour la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, +7 pour la Comédie-Française, +6 ETP pour le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre national de l'Odéon et le Centre national des arts plastiques ainsi que +5 ETP pour le Mobilier national.

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
AFR - Académie de France à Rome	0	0	0
CND - Centre national de la danse	0	0	0
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques	0	0	0
Comédie Française	0	0	0
Ensemble intercontemporain	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	0	0	0
Opéra comique	0	0	0
Opéra national de Paris	0	0	0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	5 000	0
Etablissement public du Mobilier National	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

AFR - Académie de France à Rome

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Après deux années marquées par la pandémie, la pleine concrétisation en 2022 du projet de la direction, nommée en septembre 2020 à la tête de la Villa Médicis, a trouvé son rythme de croisière en 2023.

Dans le cadre de sa mission de résidence, l'Académie a accueilli 95 créateurs et chercheurs, dont deux promotions de pensionnaires. La deuxième édition du programme « Résidence Pro », traduction pédagogique de cette mission centrale de l'Académie a permis d'accueillir 470 élèves des lycées professionnels de la région Grand-Est et des lycées agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Académie a par ailleurs poursuivi une programmation culturelle ambitieuse, en organisant la troisième édition de son « Festival de Film » (4 000 participants) et la deuxième édition de son « Festival des cabanes » (près de 40 000 visiteurs). Les expositions *ORIENT EXPRESS & Cie : itinéraire d'un mythe moderne* (28 500 visiteurs), *Una Linea Storta Tesa* qui présente le travail des pensionnaires (17 800 visiteurs) et *Histoire des pierres* (26 000 visiteurs) ont quant à elles rencontré un vaste succès.

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'entretien, de conservation et de valorisation du patrimoine. L'année 2023 a notamment vu rouvrir les appartements historiques de la Villa Médicis, réaménagés par l'architecte et designer India Mahdavi dans le cadre du programme « Réenchanter la Villa Médicis » initié en 2022 avec le réaménagement des salons de réceptions par Kim Jones et Silvia Venturini Fendi.

Au total, ce sont ainsi plus de 140 000 visiteurs et professionnels qui ont été accueillis dans les murs de la Villa en 2023, dans le cadre de sa programmation ou de ses visites guidées, soit un niveau à nouveau record.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Sam Stourdézé, a été nommé directeur pour un premier mandat par décret du président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ses orientations sont fixées par la lettre de mission du 3 mars 2021. Marie-Cécile Zinsou a quant à elle été nommée présidente le 28 octobre 2021 pour un premier mandat de 3 ans.

Enfin, un nouveau contrat d'objectifs et de performance a été adopté lors du conseil d'administration du 14 mars 2022.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>829</b>	<b>829</b>	<b>855</b>	<b>855</b>	<b>843</b>	<b>843</b>
Dotations en fonds propres	829	829			821	821
Transferts					22	22
Subventions d'investissement			855	855		
<b>P131 – Création</b>	<b>6 088</b>	<b>6 088</b>	<b>5 386</b>	<b>5 386</b>	<b>5 207</b>	<b>5 207</b>
Subventions pour charges de service public	5 677	5 677	4 958	4 958	4 801	4 801
Dotations en fonds propres	411	411			406	406
Subventions d'investissement			428	428		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>						
Subventions pour charges de service public						
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>17</b>	<b>17</b>			<b>45</b>	<b>36</b>
Dotations en fonds propres	17	17				
Transferts					45	36
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Dotations en fonds propres	500	500				
<b>Total</b>	<b>7 435</b>	<b>7 435</b>	<b>6 241</b>	<b>6 241</b>	<b>6 095</b>	<b>6 086</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création » les écarts entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution s'expliquent par l'application de la mise en réserve de précaution, soit -157 k€ en fonctionnement et -22 k€ en investissement.

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de -34 k€ en AE=CP sur la subvention d'investissement s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution. Ce programme a par ailleurs financé des actions éducatives pour un montant de +22 k€ en AE=CP.

Enfin, l'établissement a été lauréat de l'appel à projets « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture ». Il a bénéficié à ce titre d'un financement du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » de 45 k€ en AE et 36 k€ en CP

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	3 006	3 011	Subventions de l'État	4 801	4 801
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	92	98	– subventions pour charges de service public	4 801	4 801
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 463	6 740	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		322
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 000	1 086	Revenus d'activité et autres produits	3 882	5 762
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 000	1 086	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	76	15
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	900	922
<b>Total des charges</b>	<b>9 469</b>	<b>9 751</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 683</b>	<b>10 884</b>
Résultat : bénéfice		1 133	Résultat : perte	786	
Total : équilibre du CR	9 469	10 884	Total : équilibre du CR	9 469	10 884

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	762		Capacité d'autofinancement		1 282
Investissements	2 423	1 852	Financement de l'actif par l'État	1 227	1 272
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	815	427
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		5	Augmentation des dettes financières		6
<b>Total des emplois</b>	<b>3 185</b>	<b>1 857</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 042</b>	<b>2 987</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 130	Diminution du fonds de roulement	1 143	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 561	4 406	7 412

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 006	3 006	3 013	3 013
Fonctionnement	5 410	5 463	5 728	5 522
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 978	2 423	1 560	1 947
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>10 394</b>	<b>10 892</b>	<b>10 302</b>	<b>10 482</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	92	92	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>8 151</b>	<b>8 270</b>
Subvention pour charges de service public	4 801	4 801
Autres financements de l'État	1 227	1 227
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 123	2 242
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 598</b>	<b>3 053</b>
Financements de l'État fléchés	0	36
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 598	3 017
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 749</b>	<b>11 323</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>841</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel Budget initial Compte financier *	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des pensionnaires et des résidents	0 0	1 410 1 341	1 455 1 374	0 0	0 0	0 0	0 0	1 410 1 341	1 455 1 374
Activités culturelles	819 778	1 561 1 870	1 561 1 693	0 0	0 0	0 0	0 0	2 380 2 648	2 380 2 472
Patrimoine	693 596	1 169 1 385	1 155 1 324	0 0	0 0	1 928 1 469	2 373 1 854	3 789 3 450	4 220 3 775
Support	1 495 1 639	1 271 1 133	1 293 1 130	0 0	0 0	50 91	50 92	2 815 2 862	2 837 2 861
<b>Total</b>	<b>3 006</b> <b>3 013</b>	<b>5 410</b> <b>5 728</b>	<b>5 463</b> <b>5 522</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 978</b> <b>1 560</b>	<b>2 423</b> <b>1 947</b>	<b>10 394</b> <b>10 302</b>	<b>10 892</b> <b>10 482</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	800	1 501
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 943</b>	<b>1 506</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>851</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	663
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	187
<b>Total des besoins</b>	<b>1 943</b>	<b>2 356</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>841</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	800	1 515
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>800</b>	<b>2 356</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 143	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 943</b>	<b>2 356</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>51</b>
– sous plafond	46	47	46
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 46 ETPT pour un plafond fixé à 47 ETPT. La sous-exécution de 1 ETPT est liée à une vacance frictionnelle. Le schéma d'emploi par rapport à l'exécuté 2022 est donc neutre.

En outre, il rémunère 5 ETPT hors plafond, correspondant principalement à des contractuels de droit local intervenant en renfort du projet.

## OPÉRATEUR

CND - Centre national de la danse

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le Centre National de la Danse a poursuivi ses missions d'accompagnement des professionnels, de transmission de la culture chorégraphique et de valorisation des ressources documentaires et audiovisuelles en 2023.

La fréquentation de l'établissement s'est élevée à 14 142 spectateurs dont 8 775 places payantes, avec une part de 10 % de public jeune et 9 % de public scolaire.

Le CN D a par ailleurs développé ses dispositifs de formation et d'EAC, en renforçant leur ancrage territorial. C'est le cas d'ELAN, école d'égalité des chances qui s'est déployée à Lyon en 2023, en complémentarité de l'école de Pantin et de la manifestation « 1 km de danse » qui fait l'objet d'un essai auprès de trois villes partenaires pour une édition augmentée en 2024 (Château-Thierry, La Rochelle et Sète).

Parallèlement au renforcement de son ancrage physique, l'établissement déploie une nouvelle stratégie numérique avec le lancement du « Double numérique », investissement conséquent qui a bénéficié d'une subvention du ministère de la culture et demande de repenser l'organisation globale des services du CN D.

Enfin, la rénovation de l'ensemble des façades béton de l'établissement (2025-2027) fait l'objet d'un travail préparatoire réunissant les différentes parties prenantes (le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'école et la tutelle). Des travaux pour accélérer la transition écologique du bâtiment sont effectués en parallèle (isolation des toitures, pose de panneaux solaires, verdissement des terrasses).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le CND est dirigé, depuis 2019, par Catherine Tsekenis (lettre de mission signée le 22 décembre 2022 pour un second mandat de trois ans).

Le mandat du président du CN D, Rémi Babinet, est arrivé à échéance en décembre 2023

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>3</b>
Transferts						3
<b>P362 – Écologie</b>		<b>452</b>				
Dotations en fonds propres		452				
<b>P131 – Création</b>	<b>10 305</b>	<b>10 305</b>	<b>9 930</b>	<b>9 930</b>	<b>10 250</b>	<b>10 250</b>
Subventions pour charges de service public	9 413	9 413	9 500	9 500	9 541	9 541
Dotations en fonds propres	893	893			709	709
Subventions d'investissement			430	430		



(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>144</b>	<b>144</b>			<b>139</b>	<b>139</b>
Subventions pour charges de service public	27	27				
Transferts	117	117			139	139
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>26</b>	<b>26</b>
Transferts					26	26
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>Total</b>	<b>10 500</b>	<b>10 952</b>	<b>9 930</b>	<b>9 930</b>	<b>10 465</b>	<b>10 467</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +41 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-199 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - L'initiative « 1 km de danse » (+36 k€ en AE=CP) ;
  - La manifestation « Des regards sur la danse » (+5 k€ en AE = CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+199 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +279 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-21,5 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du « Double numérique » (+300 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'action éducative et culturelle de l'établissement, notamment en matière de formation (+73 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine danse (+30 k€ en AE=CP) ;
- De dispositifs conduits en région Auvergne-Rhône-Alpes (+36 k€ en AE=CP).

Il est en outre à noter que sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » l'établissement a bénéficié de l'appel à projet « Appui au développement international des EP et SCN » (+26 k€ en AE=CP).

Enfin, d'autres programmes ministériels ont contribué au financement de l'établissement soit :

- Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » au titre d'un événement international (+3 k€ en CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la ville » au titre du dispositif Élan.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 090	6 933	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	9 461 9 461	9 620 9 620
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 585	5 708	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	101	118
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 354 1 354	1 164 1 164	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 761   1 354	2 558  473 862
<b>Total des charges</b>	<b>12 675</b>	<b>12 641</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 323</b>	<b>12 296</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	352	344
Total : équilibre du CR	12 675	12 641	Total : équilibre du CR	12 675	12 641

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	352	515	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 442	689	Financement de l'actif par l'État	558	709
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 794</b>	<b>1 205</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>558</b>	<b>709</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 236	496

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 387	3 698	6 340

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 090	7 090	4 648	4 648
Fonctionnement	4 025	4 231	4 345	3 868
Intervention	0	0	0	0
Investissement	625	1 442	594	693
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>11 740</b>	<b>12 763</b>	<b>9 588</b>	<b>9 208</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 206</b>	<b>11 302</b>
Subvention pour charges de service public	9 217	9 414
Autres financements de l'État	611	586
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	101	43
Recettes propres	1 277	1 260
<b>Recettes fléchées</b>	<b>311</b>	<b>517</b>
Financements de l'État fléchés	191	392
Autres financements publics fléchés	20	25
Recettes propres fléchées	100	100
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 517</b>	<b>11 819</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 611</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 246</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 133 751	1 182 1 186	1 190 950	0 0	0 0	96 83	96 60	2 411 2 020	2 419 1 761
Education artistique et culturelle - Médiation	273 170	265 291	313 279	0 0	0 0	0 0	0 0	537 461	586 449
Fonctions supports	3 001 2 069	1 858 2 156	1 992 2 008	0 0	0 0	494 477	1 311 602	5 352 4 702	6 304 4 679
Patrimoine culturel	1 143 678	274 255	289 195	0 0	0 0	35 35	35 30	1 452 968	1 467 904
Services aux professionnels	1 517 971	431 436	431 412	0 0	0 0	0 0	0 0	1 948 1 406	1 948 1 383
Valorisation culturelle et commerciale	24 8	15 22	15 25	0 0	0 0	0 0	0 0	39 31	39 33
<b>Total</b>	<b>7 090 4 648</b>	<b>4 025 4 345</b>	<b>4 231 3 868</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>625 594</b>	<b>1 442 693</b>	<b>11 740 9 588</b>	<b>12 763 9 208</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 246</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	125	220
Autres décaissements non budgétaires	0	2 742
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	25
<b>Total des besoins</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 611</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	117	144
Autres encaissements non budgétaires	0	160
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>117</b>	<b>2 919</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 254</b>	<b>47</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	717	72
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	537	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>110</b>	<b>99</b>	<b>108</b>
– sous plafond	99	99	97
– hors plafond	11		11
dont contrats aidés	3		3
dont apprentis			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 97 ETPT pour un plafond fixé à 99 ETPT. La sous-exécution de 2 ETPT est liée à un important turn-over, notamment à la direction administrative.

En outre, il rémunère 11 ETPT hors plafond, correspondant pour 8 d'entre eux à des intervenants pédagogiques et pour 3 d'entre eux à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (CMPP) a mis en œuvre son projet musical en accueillant 1 453 308 visiteurs pour l'ensemble de ses propositions. Ainsi, 515 853 personnes ont assisté à des concerts, 285 986 ont visité le musée et les expositions (« Musicanimale », « Fela Kuti », « Basquiat », « Zidane Parreno »), 35 971 ont assisté à des activités pour adultes et 494 956 personnes aux activités pour les enfants et familles.

L'établissement a notamment programmé 462 concerts et spectacles payants incluant des orchestres et ensembles internationaux tels que le London Symphony Orchestra ou le Berliner Philharmoniker et des orchestres et ensembles nationaux tels que l'Orchestre national de Lille ou l'Orchestre national du Capitole de Toulouse. L'Orchestre de Paris, dont la direction musicale est assurée par Klaus Mäkelä, a proposé 59 concerts. L'activité festivalière a également été riche grâce aux 13 concerts payants de *Days off*, ainsi qu'aux 34 concerts de Jazz à la Villette.

Parallèlement à cette riche activité, l'établissement a engagé les travaux de parachèvement de l'équipement inauguré en 2015, aux côtés de l'agence Jean Nouvel. Ces derniers portent sur les espaces extérieurs (accès, « grottes ») et intérieurs (foyer, salle Pierre Boulez).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du président de la République en date du 27 octobre 2021, Olivier Mantei a été nommé directeur général de l'établissement public. Il a reçu sa lettre de mission, signée de la ministre de la Culture et de la maire de Paris, le 10 octobre 2023.

Présidente depuis 2016, Patricia Barbizet a été renouvelée pour un second mandat de personnalité qualifiée le 29 septembre 2021. Atteinte par la limite d'âge en avril 2022, elle a assuré l'intérim de ses propres fonctions jusqu'au 8 décembre 2023. Elle sera remplacée début 2024 par Gwenola Chambon.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>5</b>
Transferts						5
<b>P131 – Création</b>	<b>46 709</b>	<b>51 709</b>	<b>45 519</b>	<b>45 519</b>	<b>48 396</b>	<b>48 396</b>
Subventions pour charges de service public	42 357	42 357	43 069	43 069	44 069	44 069
Dotations en fonds propres	4 352	9 352			4 328	4 328
Subventions d'investissement			2 450	2 450		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 360</b>	<b>3 360</b>			<b>3 525</b>	<b>3 525</b>
Transferts	3 360	3 360			3 525	3 525
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>80</b>	<b>67</b>
Transferts	40	40			80	67

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Subventions pour charges de service public	100	100			100	100
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>20</b>	<b>20</b>				
Subventions pour charges de service public	20	20				
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	60	60			40	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Subventions pour charges de service public	500	500				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>280</b>	<b>280</b>			<b>297</b>	<b>297</b>
Transferts	280	280			297	297
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)</b>	<b>304</b>	<b>304</b>				
Transferts	304	304				
<b>Total</b>	<b>51 373</b>	<b>56 373</b>	<b>45 519</b>	<b>45 519</b>	<b>52 438</b>	<b>52 430</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 000 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-1 181 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien à la trésorerie de l'établissement (+1 000 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+1 181 k€).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 878 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-122 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 000 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été destinataire de subventions complémentaires en provenance d'autres programmes ministériels soit :

- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre de l'exposition sur Fela Kuti (15 k€ en AE) et d'un projet d'indexation numérique (65 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre des Olympiades Culturelles (200 k€ en AE=CP), du dispositif Démos (3 325 k€ en AE=CP).

Il est à noter que d'autres programmes gouvernementaux participent au financement de ce dispositif. Il s'agit des :

- Programme 209 « Solidarité des pays en développement » (+5 k€ en CP) ;
- Programme 230 « Vie de l'élève » (+100 k€ en AE=CP) ;
- Programme 123 « Conditions de vie en Outre-Mer » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Programme 147 « Politiques de la Ville » (+297 en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	52 939	53 194	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	44 708 44 708	47 227 47 227
Fonctionnement autre que les charges de personnel	65 871	63 874	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	14 821	15 483
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	13 450 13 450	14 670 14 670	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	54 753 14 250	53 670 3 437  12 851
<b>Total des charges</b>	<b>118 810</b>	<b>117 068</b>	<b>Total des produits</b>	<b>114 282</b>	<b>116 380</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 528	689
Total : équilibre du CR	118 810	117 068	Total : équilibre du CR	118 810	117 068

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	5 328	2 307	Capacité d'autofinancement		
Investissements	15 517	6 610	Financement de l'actif par l'État	9 352	4 379
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	11 518	11 518
			Autres ressources	165	576
Remboursement des dettes financières	15 355	15 363	Augmentation des dettes financières		1 903
<b>Total des emplois</b>	<b>36 200</b>	<b>24 280</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>21 035</b>	<b>18 376</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 165	5 904

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le budget initial 2023 prévoyait un niveau inédit de déficit, soit -4 528 k€, le compte de résultat 2023 s'achève à un niveau proche de l'équilibre, soit -689 k€.

L'amélioration de +3 839 k€ s'explique principalement par la progression des produits de +2 098 k€, largement alimentée par un soutien exceptionnel de l'État en fin de gestion (soit un peu plus de 2 millions). Il faut toutefois saluer le fait que l'établissement soit parvenu à réduire ses charges de -1 742 k€ en dépit du contexte inflationniste et d'une hausse importante de la masse salariale (+255 k€).

Ce résultat permet de réduire l'insuffisance de financement initiale de -3 021 k€, sans toutefois éviter un prélèvement sur fonds de roulement pour -5 904 k€. Le niveau de ce dernier, soit 23 020 k€, est par ailleurs à apprécier à la lumière d'un investissement largement sous-exécuté en raison de reports sur 2024. Ce sont ainsi plus de 8 898 k€ qui sont amenés à être reprogrammés dès le début d'année 2024.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
20 196	1 660	15 595

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	53 229	53 229	53 872	53 872
Fonctionnement	48 576	52 449	46 453	50 264
Intervention	0	0	0	0
Investissement	15 035	27 035	7 130	18 083
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>116 840</b>	<b>132 713</b>	<b>107 456</b>	<b>122 220</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>89 956</b>	<b>92 334</b>
Subvention pour charges de service public	41 348	43 208
Autres financements de l'État	23	13 411
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	9 734	252
Recettes propres	38 852	35 463
<b>Recettes fléchées</b>	<b>29 216</b>	<b>24 963</b>
Financements de l'État fléchés	8 770	3 802
Autres financements publics fléchés	16 515	16 785
Recettes propres fléchées	3 931	4 376
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>119 172</b>	<b>117 296</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>13 541</b>	<b>4 923</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Concerts et spectacles	23 214 24 271	16 708 16 276	16 708 15 806	0 0	0 0	50 446	50 211	39 972 40 993	39 972 40 287	
Éditions, informations et Ressources numériques	2 182 2 124	869 905	908 877	0 0	0 0	77 95	77 162	3 128 3 124	3 167 3 164	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 043 8 721	5 281 5 030	5 291 5 021	0 0	0 0	26 34	26 38	14 350 13 785	14 360 13 780	
Fonctions support (TOM)	12 725 12 791	22 793 21 259	26 678 25 456	0 0	0 0	14 467 6 115	26 542 17 417	49 985 40 165	65 945 55 664	
Musées et expositions temporaires	5 118 4 989	2 221 2 476	2 160 2 594	0 0	0 0	415 441	340 256	7 754 7 906	7 618 7 839	
Valorisation culturelle et commerciale	947 976	704 507	704 510	0 0	0 0	0 0	0 0	1 651 1 483	1 651 1 486	
Valorisation culturelle et commerciale v										
<b>Total</b>	<b>53 229 53 872</b>	<b>48 576 46 453</b>	<b>52 449 50 264</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>15 035 7 130</b>	<b>27 035 18 083</b>	<b>116 840 107 456</b>	<b>132 713 122 220</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>13 541</b>	<b>4 923</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 837	3 837
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	4 930
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	2 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 317
Autres encaissements non budgétaires	0	4 582
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 000</b>	<b>9 899</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>15 378</b>	<b>3 791</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 153	1 311
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 226	2 479
<b>Total des financements</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 92 % en AE et 92 % en CP. On note ainsi :

- Une exécution très proche du BI pour la destination édition (-4 k€ en AE et -3 k€ en CP soit -0,1 %) ;
- Une sur-exécution contenue des enveloppes liées aux activités principales de l'établissement, qu'il s'agisse des dépenses liées aux concerts (+1 021 k€ en AE et +315 k€ en CP, soit +1 %) ou aux musées (+152 k€ en AE et +221 k€ en CP soit +3 %) ;
- Une légère sous-exécution des destinations EAC (-565 k€ en AE et -580 k€ en CP soit -4 %) et valorisation commerciale (-168 k€ en AE et -165 k€ en CP soit -10 %) et une sous-exécution importante des dépenses liées aux fonctions support (-9 820 k€ en AE et -10 281 k€ en CP soit -16 %).

Ce niveau d'exécution par enveloppe rend compte de la stratégie de l'établissement pour préserver le cœur de son activité mais n'offre qu'une lecture partielle de la gestion 2023. En effet, les dépenses de personnel progressent pour la quasi-totalité des enveloppes et les dépenses de fonctionnement ne sont contenues qu'à hauteur de 4 %. La baisse des dépenses, pour -9 384 k€ en AE et -10 493 k€ en CP, est donc la résultante des reports d'investissement pour près de 9 millions de CP.

C'est également l'investissement qui explique l'amélioration du solde budgétaire de +8 618 k€, puisque les recettes sont exécutées à un niveau inférieur au BI (-1 876 k€). Cela est lié au fait que l'établissement escomptait près de 5 millions d'euros de fonds issus d'appels à projets gouvernementaux.

Ainsi, l'exercice reste déficitaire de -4 923 k€, ce qui conduit à un prélèvement sur trésorerie de -3 791 k€, la minoration résultant d'opérations de TVA créditrices. Cette dernière s'établit à 15 595 k€ à mettre en regard des reports d'investissement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>524</b>	<b>489</b>	<b>515</b>
– sous plafond	488	489	498
– hors plafond	36		17
<i>dont contrats aidés</i>	14		13
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 498 ETPT pour un plafond porté à 506 ETPT suite à l'intégration des personnels Démos sous plafond de l'établissement. La sous-exécution de -8 ETPT est la résultante du moindre recours aux CDD (-56 %) dans un contexte de tension sur les dépenses de personnels.

En outre, l'établissement rémunère 17 ETPT hors plafond, correspondant pour 4 ETPT à des CDDU et à des contrats aidés pour 13 ETPT.

## OPÉRATEUR

CNAP - Centre national des arts plastiques

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque un retour à la normale en matière de soutien à la création et aux professionnels, après plusieurs années de gestion de dispositifs exceptionnels en faveur des artistes auteurs et des professionnels du secteur des arts visuels qui avaient été fortement impactés par la crise sanitaire de 2020. Il convient néanmoins de noter le lancement d'un projet exceptionnel dénommé « CURA » visant à accompagner des curateurs pour développer des expositions au sein des scènes nationales du territoire.

Par ailleurs, le Cnap a poursuivi sa politique d'acquisitions et de commandes avec notamment la mise œuvre de plusieurs commandes nationales initiées en 2022 : la commande photographique nationale intitulée « *Performance* » sur la thématique du sport dans le cadre des Olympiades de la culture, la commande nationale d'estampes « *Les Temps changent* » en partenariat avec l'association de développement et de recherche sur les Artothèques (ADRA), la production ou l'installation de 10 nouvelles œuvres (sur les 15 acquises) dans le cadre de la commande nationale d'œuvres à protocole réactivable dans l'espace public, la commande « *Créer un vase* » qui se substitue en 2023 aux acquisitions courantes dans le domaine des arts décoratifs, du design et des métiers d'art. Le Cnap a par ailleurs lancé en 2023 l'appel à projet de commande d'une œuvre d'art en mémoire du génocide des Tutsis dont il a été chargé.

Il est également à noter que l'année a été marquée par la réinstallation à la Comédie Française du rideau de scène d'Olivier Debré, à l'issue d'une restauration exceptionnelle de cette œuvre monumentale. L'œuvre ainsi restaurée a pu être inaugurée le 27 septembre 2023, 36 ans après avoir été dévoilée au public pour la première fois.

Enfin, 2023 est une année déterminante pour le Cnap avec le démarrage en octobre 2023 des travaux de construction et d'aménagement du nouveau siège à Pantin, qui permettra de réunir sur cet unique site l'ensemble de ses bureaux et collections à échéance 2027. D'ici là, la fin des baux de ses implantations à La Défense ont conduit le Cnap à rechercher un site temporaire. Cette recherche a abouti fin 2023 et l'établissement installera ses bureaux et une partie de ses réserves d'œuvres à CAP18, Paris 18<sup>e</sup>, de 2024 à 2027.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement en 2019 et a été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat de 3 ans par arrêté du ministre de la Culture en date du 28 octobre 2022.

Le conseil d'administration du Cnap a été renouvelé par arrêté du ministre de la Culture du 7 mars 2022, qui en confie la présidence à l'artiste plasticien Fabrice Hybert.

L'année 2022 est la dernière année du quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 28 juin 2019. Ce contrat qui décline les orientations fixées à l'établissement par le décret statutaire du 23 avril 2015 sur la période 2019-2022 constituait un contrat de transition en vue de l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>160</b>	<b>160</b>			<b>125</b>	<b>125</b>
Dotations en fonds propres	160	160			125	125
<b>P131 – Création</b>	<b>6 353</b>	<b>12 253</b>	<b>11 014</b>	<b>11 014</b>	<b>12 374</b>	<b>12 374</b>
Subventions pour charges de service public	9 605	9 605	8 464	8 464	9 554	9 554
Dotations en fonds propres	-3 252	2 648			2 821	2 821
Subventions d'investissement			2 550	2 550		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>20</b>	<b>20</b>				
Transferts	20	20				
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>270</b>	<b>270</b>				
Transferts	270	270				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>40</b>	<b>40</b>				
Transferts	40	40				
<b>Total</b>	<b>6 843</b>	<b>12 743</b>	<b>11 014</b>	<b>11 014</b>	<b>12 499</b>	<b>12 499</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 090 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-386 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n° 2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du Cnap (+1 140 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires au titre de différentes commandes :
  - Les frais de gestion liées à la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi (+50 k€ en AE=CP) ;
  - La commande publique nationale photographique « Performance » (+60 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires au titre de deux projets de soutien en faveur du secteur professionnel :
  - La participation de l'établissement à la publication de la trentième édition de la revue Graphisme en France (+40 k€ en AE=CP) ;
  - La commande d'un logotype pour les labels du champ des arts visuels (+38 k€ en AE=CP).
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+6 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien en fin de gestion (+142 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +271 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-128 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions au titre de différentes commandes :
  - Les dépenses liées à la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi (+350 k€ en AE=CP) ;
  - La commande publique nationale « Les temps changent » (+25 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention au titre de la restauration et de la réinstallation du rideau d'Olivier Débré dans la Salle Richelieu (+24 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges d'investissement en provenance du programme 175 « Patrimoines » dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+125 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 428	1 283	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	8 464 8 464	9 554 9 554
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 377	8 905	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	1 615	1 709	Autres subventions	28	57
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	640 640	662 617 46	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	697 640	1 582 790 662
<b>Total des charges</b>	<b>12 421</b>	<b>11 897</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 189</b>	<b>11 192</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 232	705
Total : équilibre du CR	12 421	11 897	Total : équilibre du CR	12 421	11 897

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	3 232	1 495	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 072	87 341	Financement de l'actif par l'État	2 423	2 946
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		83 482
Remboursement des dettes financières	21	49	Augmentation des dettes financières	27	44
<b>Total des emplois</b>	<b>7 324</b>	<b>88 885</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 449</b>	<b>86 472</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 875	2 413

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

À noter : L'intégration de la donation Lambert a été finalisée en 2023. Elle augmente la valeur des immobilisations de 82,7 millions d'euros.

### TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
11 747	5 773	9 868

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 428	1 428	1 394	1 394
Fonctionnement	9 453	8 737	18 350	7 535
Intervention	1 615	1 615	1 709	1 709
Investissement	2 852	4 072	3 640	4 649
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>15 349</b>	<b>15 853</b>	<b>25 093</b>	<b>15 287</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>10 586</b>	<b>11 712</b>
Subvention pour charges de service public	8 078	8 364
Autres financements de l'État	2 423	2 423
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	28	26
Recettes propres	57	900
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 140</b>	<b>1 760</b>
Financements de l'État fléchés	1 140	1 721
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	40
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 726</b>	<b>13 473</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>4 127</b>	<b>1 815</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel Budget initial Compte financier *	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0 0	4 627 14 413	3 777 3 621	0 0	0 0	0 570	33 15	<b>4 627</b> <b>14 983</b>	<b>3 810</b> <b>3 636</b>
Collections / Activités scientifiques et de recherche	931 909	1 227 1 397	1 390 1 625	0 0	0 0	2 704 2 929	3 604 4 190	<b>4 862</b> <b>5 235</b>	<b>5 925</b> <b>6 724</b>
Fonctions support	281 275	1 160 846	994 590	0 0	0 0	148 140	435 444	<b>1 590</b> <b>1 262</b>	<b>1 711</b> <b>1 308</b>
Programmation / Diffusion culturelle	61 60	163 127	219 164	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>225</b> <b>187</b>	<b>281</b> <b>224</b>
Soutien à la création et aux professionnels	154 151	2 276 1 566	2 357 1 536	1 615 1 709	1 615 1 709	0 0	0 0	<b>4 045</b> <b>3 426</b>	<b>4 126</b> <b>3 395</b>
<b>Total</b>	<b>1 428</b> <b>1 394</b>	<b>9 453</b> <b>18 350</b>	<b>8 737</b> <b>7 535</b>	<b>1 615</b> <b>1 709</b>	<b>1 615</b> <b>1 709</b>	<b>2 852</b> <b>3 640</b>	<b>4 072</b> <b>4 649</b>	<b>15 349</b> <b>25 093</b>	<b>15 853</b> <b>15 287</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 127</b>	<b>1 815</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	21	49
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-30
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	27	44
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-90
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>27</b>	<b>-46</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 121</b>	<b>1 879</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 641	1 769
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 480	110
<b>Total des financements</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
– sous plafond	21	20	20
– hors plafond	2		4
dont contrats aidés	1		2
dont apprentis	1		2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>56</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	49	57	56
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère un peu plus de 20 ETPT pour un plafond fixé à 20 ETPT. La sous-exécution est inférieure à 1 ETPT et correspond à une légère vacance frictionnelle.

L'établissement rémunère en outre 4 ETPT hors plafond correspondant pour moitié à des contrats aidés.

Enfin, 56 ETPT ont été rémunérés par l'État, soit un niveau très légèrement inférieur aux prévisions du fait de la friction.

## OPÉRATEUR

Comédie Française

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, la Comédie-Française a présenté 4 créations et 8 reprises en salle Richelieu, parmi lesquelles on peut citer *L'opéra de quat'sous* de Bertolt Brecht mis en scène par Thomas Ostermeier, en coproduction avec le Festival d'Aix-en-Provence.

Au total, ce sont 370 représentations qui ont eu lieu, auxquelles il faut ajouter les tournées (64 représentations), rassemblant un total de 299 716 spectateurs. L'activité numérique a également été dense avec 3 captations qui ont pu faire l'objet de diffusion audiovisuelle ou au cinéma, élargissant ainsi le public du théâtre.

La Comédie-Française poursuit son action en direction des publics, en diversifiant ses programmes à destination des publics scolaires, en situation de handicap, du champ social, en centre pénitentiaire, etc. Son action de formation se concrétise notamment à travers l'Académie, formée chaque année de 9 jeunes issus d'écoles supérieures d'art, dont certains poursuivent des activités avec le théâtre à l'issue de leur formation, notamment pour les actions d'éducation artistique et culturelle.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Éric Ruf a été nommé pour un premier mandat d'administrateur général de la Comédie-Française le 16 juillet 2014 sur proposition de la ministre de la Culture.

Son mandat a été renouvelé une première fois pour trois ans par décret du président de la République du 24 juillet 2019, puis pour un dernier mandat le 20 juillet 2022.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>1 012</b>	<b>1 012</b>			<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Dotations en fonds propres	1 012	1 012			1 000	1 000
<b>P131 – Création</b>	<b>27 931</b>	<b>28 331</b>	<b>26 510</b>	<b>26 510</b>	<b>29 637</b>	<b>29 637</b>
Subventions pour charges de service public	25 489	25 489	25 954	25 954	25 582	25 582
Dotations en fonds propres	2 442	2 842			4 056	4 056
Subventions d'investissement			556	556		
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Subventions pour charges de service public	500	500				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	25	25			50	50
<b>Total</b>	<b>29 508</b>	<b>29 908</b>	<b>26 510</b>	<b>26 510</b>	<b>30 727</b>	<b>30 727</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.



En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -372 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

En investissement sur ce même programme l'écart de +3 500 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour conduire des travaux de mise-aux-normes (+300 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à améliorer la performance énergétique de l'établissement (+2 211 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour la réfection de l'ascenseur guignol (+450 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions afin de lancer plusieurs études (+567 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié cette année encore d'une subvention d'investissement du programme 175 « Patrimoines » au titre des travaux de menuiserie à Richelieu (+1 000 k€ en AE=CP).

Enfin, plusieurs programmes gouvernementaux participent au financement de l'action d'éducation artistique et culturelle de l'établissement soit :

- Le programme 230 « Vie de l'élève » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la Ville » (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	31 036	30 919	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	25 056 25 056	25 056 25 056
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 253	10 560	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		264
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 976	1 974	Revenus d'activité et autres produits	17 234	16 558
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 976	1 974	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 432	500
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 567	1 572
<b>Total des charges</b>	<b>42 289</b>	<b>41 479</b>	<b>Total des produits</b>	<b>42 289</b>	<b>41 878</b>
Résultat : bénéfice		399	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	42 289	41 878	Total : équilibre du CR	42 289	41 878

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 023		Capacité d'autofinancement		299
Investissements	5 766	4 949	Financement de l'actif par l'État	528	5 134
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		820
			Autres ressources	60	61
Remboursement des dettes financières	86	89	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 875</b>	<b>5 038</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>588</b>	<b>6 315</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 276	Diminution du fonds de roulement	6 286	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que l'établissement a été fortement impacté par les mouvements sociaux de début d'année, l'exercice s'achève sur un résultat de +399 k€, soit un niveau similaire au CF 2022 et en progression par rapport au BI 2023. Ce bénéfice rend compte d'une gestion maîtrisée de l'établissement.

En effet, la Comédie-Française parvient à contenir ses charges malgré le contexte inflationniste (-810 k€) et à développer les produits issus de son activité. L'exécution des produits inférieure au prévisionnel (-412 k€) est le fait d'une sur-budgétisation initiale du niveau des reprises. Retraité de ces écritures comptables, les produits d'exploitation progressent en réalité de +514 k€, portés à part égale par une hausse des subventions et des recettes propres.

Il en résulte une amélioration significative de la capacité d'autofinancement de l'établissement qui s'établit à +299 k€ contre -1 023 k€ au BI. Cette dernière ne contribue cependant que marginalement à l'amélioration notable des ressources de l'établissement (+5 726 k€), principalement liée aux financements consentis par l'État, en particulier pour la conduite des opérations d'amélioration thermique à Sarcelles en 2024 ou de rénovation de Richelieu à partir de 2025.

Le niveau du fonds de roulement, même s'il est porté à 25 652 k€ fin 2023 (contre 15 988 k€ prévus au BI), doit ainsi être lu à la lumière de ces investissements à venir et des subventions versées à cette fin depuis 2 ans.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
30 139	18 697	30 634

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	31 036	31 036	31 006	31 006
Fonctionnement	9 188	9 188	8 905	8 297
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 203	5 766	8 226	4 866
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>45 427</b>	<b>45 990</b>	<b>48 137</b>	<b>44 169</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	125	125

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>36 201</b>	<b>37 713</b>
Subvention pour charges de service public	25 056	25 056
Autres financements de l'État	0	1 040
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 146	11 617
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 528</b>	<b>6 544</b>
Financements de l'État fléchés	528	4 134
Autres financements publics fléchés	50	50
Recettes propres fléchées	2 950	2 360
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>39 729</b>	<b>44 257</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>89</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>6 260</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	3 315	3 315	3 529	3 529	0	0	0	0	6 843	6 843
	3 170	3 170	3 139	3 104	0	0	0	0	6 309	6 274
Éducation artistique et culturelle - Médiation	102	102	40	40	0	0	0	0	142	142
	108	108	61	59	0	0	0	0	169	167
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	27 049	27 049	5 154	5 154	0	0	5 203	5 766	37 406	37 969
	27 246	27 246	5 223	4 749	0	0	8 226	4 866	40 695	36 862
Valorisation culturelle et commerciale	570	570	465	465	0	0	0	0	1 035	1 035
	481	481	482	384	0	0	0	0	963	865
<b>Total</b>		<b>31 036</b>	<b>9 188</b>	<b>9 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 203</b>	<b>5 766</b>	<b>45 427</b>	<b>45 990</b>
		<b>31 006</b>	<b>8 905</b>	<b>8 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 226</b>	<b>4 866</b>	<b>48 137</b>	<b>44 169</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>6 260</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	89
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 393	2 180
Autres décaissements non budgétaires	0	637
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>8 739</b>	<b>2 906</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>495</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 163
<b>Total des besoins</b>	<b>8 739</b>	<b>3 401</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>89</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	60	61
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	760	1 128
Autres encaissements non budgétaires	0	2 123
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>820</b>	<b>3 401</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>7 919</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 929	669
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 990	0
<b>Total des financements</b>	<b>8 739</b>	<b>3 401</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 106 % en AE et 94 % en CP. Cette sous-exécution en CP masque cependant un contexte inflationniste qui a des conséquences sur les dépenses par destination suivantes :

- Affichées avec une sous-exécution importante en CP (-1 108 k€ soit -3 %) les dépenses liées aux fonctions support ne décroissent en fait qu'à la faveur d'un décalage d'opérations d'investissement (-899 k€ en CP) puisque les dépenses de personnel sont sur-exécutées de +197 k€ et que le fonctionnement n'est sous-exécuté qu'en raison de restes à payer décaissables dès janvier 2024 (474 k€) ;
- La sous-exécution des dépenses artistiques (-534 k€ en AE et -569 k€ en CP soit -8 %) s'explique ainsi par la nécessité de contenir la progression des dépenses de personnel et de fonctionnement en optimisant les productions et l'exploitation.

Ces moindres dépenses, pour -1 821 k€ en CP (les AE progressant quant à elles pour permettre le lancement de l'opération Richelieu) ne contribuent que pour un tiers au rétablissement du solde budgétaire. L'amélioration de +6 349 k€ est à trouver du côté des financements exceptionnels consentis par l'État, puisque les ressources propres sont exécutées à un niveau légèrement inférieur au prévisionnel (-118 k€) du fait d'un montant important d'encaissements en attente de titrage.

Ainsi, le solde budgétaire de 89 k€ se compose d'un déficit de fonctionnement pour -854 k€ et d'un excédent d'investissement pour +943 k€. Il permet toutefois d'alimenter cette année encore la trésorerie qui s'établit à 30 634 k€, soit un niveau légèrement supérieur à 2022.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>456</b>	<b>399</b>	<b>447</b>
– sous plafond	399	399	386
– hors plafond	57		61
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023 l'établissement rémunère 386 ETPT pour un plafond fixé à 399 ETPT. La sous-exécution de -13 ETPT résulte d'une refonte des modalités de décompte des emplois.

En outre, l'établissement rémunère 61 ETPT hors plafond qui correspondent à des CDDU.

## OPÉRATEUR

### Ensemble intercontemporain

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque la fin d'un cycle, puisque c'est la dixième et dernière saison placée sous la direction musicale de Matthias Pintscher. Cette saison se caractérise par une activité soutenue et des projets très variés, et a été conçue comme une rétrospective des 10 ans passés sous la direction de Matthias Pintscher.

Les 56 concerts ou spectacles proposés ont réuni 30 000 spectateurs renouant ainsi avec les fréquentations de l'avant crise. Le nombre de spectateurs moyen par représentation est en outre en très forte hausse, signe d'un certain retour à la normale.

Cette saison, les projets pluridisciplinaires ont progressé (16 projets contre 12 en 2021-2022) avec notamment la reprise du *Harlekin dansé* de Stockhausen, la production d'un spectacle dans la chorégraphie de Noé Soulier avec les étudiants des classes de danse du CNSMDP au Carreau du Temple, d'un *Pierrot Lunaire* (et *Suite Lyrique* de Berg) chorégraphié et dansé par Saburo Teshigawara et Rihoko Sato, et de collaborations avec des jeunes chorégraphes choisis par le Paris Dance Project de Benjamin Millepied.

Enfin, la saison 2022-2023 a été marquée par l'investissement de l'Ensemble intercontemporain au sein du nouveau cursus du Conservatoire « Artist Diploma – Création interprétation » consacré au répertoire contemporain. Cette formation, d'une durée de deux ans, a recruté sur concours quinze artistes qui constituent l'ensemble « NEXT ». Fort d'une collaboration historique avec le Conservatoire de Paris, l'Ensemble intercontemporain est le partenaire privilégié de ce cursus, permettant aux étudiants de bénéficier de l'expertise de ses musiciens dans le répertoire contemporain

### Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie est directeur général de l'association depuis décembre 2017. Pierre Bleuse a succédé à Matthias Pintscher en tant que nouveau directeur musical en septembre 2023. Depuis mai 2022, la présidence de l'association est assurée par Emma Lavigne.

Un avenant au quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ensemble a été signé en mars 2023 et couvre l'année 2023 en attendant la signature d'un nouveau COP en 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>4 205</b>	<b>4 205</b>	<b>4 070</b>	<b>4 070</b>	<b>4 120</b>	<b>4 120</b>
Subventions pour charges de service public	4 105	4 105	4 070	4 070	4 070	4 070
Dotations en fonds propres	100	100			50	50
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>10</b>	<b>10</b>				
Transferts	10	10				
<b>Total</b>	<b>4 215</b>	<b>4 215</b>	<b>4 070</b>	<b>4 070</b>	<b>4 120</b>	<b>4 120</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », les crédits sont exécutés à hauteur de la LFI 2023. Certains mouvements sont cependant à noter soit :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-58 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+58 k€ en AE=CP).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du parc instrumental (+50 k€ en AE=CP).

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
– sous plafond	43	46	46
– hors plafond	3		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 46 ETPT et consomme intégralement son plafond.

## OPÉRATEUR

EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Fort d'une programmation toujours ambitieuse et à nouveau portée par un très haut niveau de ressources propres, l'établissement conforte en 2023 la dynamique retrouvée en 2022 en particulier grâce à l'organisation de deux expositions : « Tim Burton » et « Ramsès et l'or des pharaons » qui ont attiré plus d'un million de visiteurs.

Par ailleurs, la fréquentation payante des spectacles atteint 195 821 spectateurs (+17 % par rapport à 2022 et un niveau supérieur à 2019) et témoigne de l'adhésion du public aux propositions de la Villette avec un taux de remplissage moyen de 88,71 % en 2023 et un nombre d'abonnement toujours plus importants à chaque ouverture de saison.

Le déploiement des Micro-folies s'est poursuivi à un rythme soutenu avec 472 implantations fin 2023 (425 en France et 47 à l'international) soit plus de 116 Micro-Folies ouvertes sur 1 an en vue de l'objectif prioritaire des 700 à horizon 2026. De nouvelles collections pour le musée numérique ont été lancées, comme celle du Centre-Val de Loire, à Chambord, et 110 « Micro-festivals » ont été organisés avec les acteurs locaux, socio-éducatifs, artistiques et culturels.

Enfin, l'établissement a poursuivi son vaste programme d'investissements initié fin 2019 et accéléré par l'accueil des festivités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) à l'Été 2024. Les abords du site ont notamment été sécurisés pour permettre l'installation du « Parc des nations » pendant les JOP.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé président en juin 2015 et renouvelé pour 5 ans en 2020, Didier Fusillier a démissionné pour prendre la présidence de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Sophie-Justine Lieber, nommée directrice générale de l'EPPGHV par arrêté du 7 octobre 2022, assure l'intérim de la présidence.

Un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2020-2024 a été élaboré et approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020. Il s'articule avec un accord d'intéressement couvrant la période 2020-2022, renégocié pour 1 an en 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>		71				
Transferts		71				
<b>P362 – Écologie</b>	2 200	2 689				
Dotations en fonds propres		2 029				
Transferts	2 200	660				
<b>P131 – Création</b>	25 658	25 658	26 698	26 698	26 171	26 871
Subventions pour charges de service public	22 010	22 010	21 698	21 698	21 421	21 421
Dotations en fonds propres	3 648	3 648			4 750	5 450
Subventions d'investissement			5 000	5 000		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	4 030	4 030			3 615	3 615
Subventions pour charges de service public	3 880	3 880			3 455	3 455
Transferts	150	150			160	160
<b>P363 – Compétitivité</b>	5 000	5 000				
Dotations en fonds propres	5 000	5 000				
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	500	732			647	496
Transferts	500	732			647	496
<b>P147 – Politique de la ville</b>	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)</b>	144	384				
Transferts	144	384				
<b>Total</b>	<b>37 582</b>	<b>38 614</b>	<b>26 698</b>	<b>26 698</b>	<b>30 483</b>	<b>31 032</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -277 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-777 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à prendre en charge une partie des frais de sécurisation numériques de l'établissement (+500 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de -250 k€ en AE et +450 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'achèvement de l'opération du « Pavillon Jardins » (+700 k€ en CP).

Par ailleurs, l'établissement a perçu des subventions complémentaires en provenance du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » soit :

- Des subventions pour charges de service public affectées à la conduite du programme Micro-Folies au titre du déploiement national et de l'animation du réseau (+3 455 k€ en AE=CP) ;
- Des crédits d'intervention visant à soutenir l'édition 2023 du projet « Free style » dans le cadre de l'Été Culturel (+130 k€ en AE=CP) ;
- Des crédits d'intervention dans le cadre des Olympiades culturelles (+30 k€ en AE=CP).



Enfin, l'établissement a bénéficié du financement d'autres programmes gouvernementaux soit :

- Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du Territoire (+647 k€ en AE et +496 k€ en CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la Ville » au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	13 847	15 312	Subventions de l'État	23 252	24 589
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>101</i>	<i>89</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>23 252</i>	<i>24 589</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	41 489	43 537	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		90	Autres subventions	507	359
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 500	11 376	Revenus d'activité et autres produits	29 897	34 140
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 500</i>	<i>11 376</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>3 000</i>	<i>2 530</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>1</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>12</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>7 500</i>	<i>8 704</i>
<b>Total des charges</b>	<b>55 336</b>	<b>58 939</b>	<b>Total des produits</b>	<b>53 656</b>	<b>59 088</b>
Résultat : bénéfice		149	Résultat : perte	1 680	
Total : équilibre du CR	55 336	59 088	Total : équilibre du CR	55 336	59 088

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 680		Capacité d'autofinancement		279
Investissements	22 489	15 536	Financement de l'actif par l'État	6 955	5 946
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	202	1 046
			Autres ressources	300	12
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>24 170</b>	<b>15 536</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7 457</b>	<b>7 283</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	16 712	8 253

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI prévoyait une perte de 1 680 k€ l'exercice 2023 s'achève sur un bénéfice de +149 k€ et un budget porté à près de 60 millions, soit un niveau encore jamais atteint par l'établissement.

Après avoir augmenté de 10 % en 2022, les charges de fonctionnement progressent à nouveau de plus de 7 % en 2023 (soit +3 063 k€) reflétant la pleine activité de l'établissement post crise sanitaire. Ces dépenses se sont aussi structurellement modifiées dans le contexte inflationniste avec un poids des dépenses incompressibles plus important, à l'appui notamment d'une augmentation des fluides de près de 3 millions.

L'amélioration du résultat de +1 829 k€ est donc liée à la forte dynamique des produits. Au-delà du soutien renouvelé de l'État à cet établissement, les ressources propres progressent de 3 495 k€ sous l'effet de redevances en hausse (parts variables importantes et remise en concurrence de plusieurs espaces) et du succès de l'exposition Ramsès.

Il en ressort une capacité d'autofinancement de 279 k€, soit presque 2 millions de plus que le prévisionnel permettant de consolider la situation patrimoniale de l'établissement alors que le programme d'investissement est exécuté à hauteur de 15 536 k€ soit un niveau inférieur au prévisionnel (-6 954 k€) mais jamais observé.

L'ampleur de ce programme génère toutefois un prélèvement sur le fonds de roulement de -8 253 k€, portant ce dernier à 16 041 k€. Ce dernier devra être mobilisé au profit des travaux de mise à niveau du site pré et post Jeux olympiques.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
19 633	4 038	13 311

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 847	13 847	15 612	15 612
Fonctionnement	28 165	30 969	30 045	32 432
Intervention	0	0	0	0
Investissement	17 884	22 489	9 233	17 675
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>59 896</b>	<b>67 305</b>	<b>54 890</b>	<b>65 719</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>47 956</b>	<b>51 922</b>
Subvention pour charges de service public	20 312	25 062
Autres financements de l'État	7 795	4 157
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	709	487
Recettes propres	19 140	22 216
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 400</b>	<b>2 134</b>
Financements de l'État fléchés	2 100	1 201
Autres financements publics fléchés	0	500
Recettes propres fléchées	300	433
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>50 356</b>	<b>54 057</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>16 949</b>	<b>11 662</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	0	12 847	12 847	0	0	0	0	12 847	12 847	
	0	14 425	14 431	0	0	0	0	14 425	14 431	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0	3 580	3 580	0	0	160	176	3 740	3 756	
	0	3 718	3 709	0	0	101	150	3 819	3 859	
Exploitation et valorisation du site	0	7 199	9 996	0	0	17 339	21 772	24 537	31 769	
	0	6 350	8 676	0	0	8 189	16 622	14 538	25 298	
Fonctions support	13 847	2 630	2 637	0	0	385	541	16 862	17 025	
	15 612	3 320	3 320	0	0	942	898	19 873	19 830	
Valorisation culturelle	0	1 909	1 908	0	0	0	0	1 909	1 908	
	0	2 233	2 297	0	0	2	5	2 234	2 302	
<b>Total</b>	<b>13 847</b>	<b>28 165</b>	<b>30 969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 884</b>	<b>22 489</b>	<b>59 896</b>	<b>67 305</b>	
	<b>15 612</b>	<b>30 045</b>	<b>32 432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 233</b>	<b>17 675</b>	<b>54 890</b>	<b>65 719</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>16 949</b>	<b>11 662</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 000	6 240
Autres décaissements non budgétaires	0	-1 158
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 566
<b>Total des besoins</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	3 000	10 135
Autres encaissements non budgétaires	0	288
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>3 000</b>	<b>10 423</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>16 949</b>	<b>6 322</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	11 950	11 887
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 999	0
<b>Total des financements</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 91,6 % en AE et 97,6 % en CP, les restes à payer négatifs illustrant l'achèvement de différentes opérations d'investissement. Dans le détail, les variations suivantes sont à signaler :

- Une sur-exécution des dépenses artistiques (1 697 k€ en AE et 1 704 k€ en CP, soit +13 %) liée au paiement en avance de phase de projets 2024 afin de desserrer les contraintes qui pèsent sur cet exercice atypique marqué par les jeux olympiques ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation du site (-9 999 k€ en AE et -6 471 k€ en CP, soit -20 %) liée à la déprogrammation provisoire d'opérations structurantes (Rouvray et Grande Halle) dans un contexte de mobilisation forte des équipes techniques jusqu'à l'été 2024 et de tension sur l'autofinancement ;
- Une sur-exécution des dépenses support (+2 891 k€ en AE et +2 684 k€ en CP, soit +16 %) sous l'effet de l'inflation qui affecte le fonctionnement courant et conduit à une négociation annuelle obligatoire élevée.

Dans ce contexte, et malgré les reports d'investissement, les dépenses sont exécutées à un niveau inédit de 54 890 k€ en AE et 65 719 k€ et contribuent peu au rétablissement du solde.

L'amélioration de +5 287 k€ est ainsi à trouver du côté des recettes, avec des ressources propres qui progressent de +3 209 k€. Il faut saluer en particulier la performance des activités de valorisation commerciales qui dégagent 12 760 k€ soit une marge de plus de 200 %.

Le déficit budgétaire est ainsi ramené à -11 662 k€ ce qui limite le prélèvement sur trésorerie à -10 423 k€. Celle-ci s'établit à 13 311 k€, l'écart avec le fonds de roulement s'expliquant en grande partie par le fait qu'un volume important d'acomptes de contrats de locations d'espaces pour les JOP ont été facturés mais non encaissés sur 2023 d'où une augmentation du besoin de trésorerie de près de 3 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>219</b>
– sous plafond	206	206	211
– hors plafond			8
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			8
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 211 ETPT, pour un plafond porté à 215 ETPT soit +9 ETPT pour le projet Micro Folies. La sous-exécution de 4 ETPT est liée à moins d'embauches par rapport aux prévisions de l'établissement.

Enfin, l'établissement rémunère 8 ETPT hors plafond correspondant à des CDD ponctuels et à des recrutements pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

## OPÉRATEUR

EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'exposition « Formes vivantes » créée au MNAD de Limoges en 2022, a été présentée au Musée National de la Céramique de Sèvres en 2023. Cette exposition, mettant en lumière la représentation du vivant dans l'art de la céramique de la Renaissance à nos jours, a connu un grand succès auprès du public. L'exposition itinérante « La Manufacture à l'Hôpital », qui invite à explorer les coulisses du processus de création de la porcelaine de Sèvres, a par ailleurs reçu le Prix européen « Art Explora ». De son côté, le Musée national Adrien Dubouché a proposé une programmation en partenariat avec les acteurs locaux de la céramique, et a célébré les 30 ans du CRAFT.

En 2023, la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges a poursuivi sa stratégie de diffusion commerciale en présentant à la Galerie de Sèvres, place André Malraux à Paris, les œuvres créées en collaboration avec les artistes Kimsooja, Françoise Pétrovitch, Giuseppe Penone et Noémie Goudal. L'établissement a par ailleurs été présent sur des foires internationales (TEFAF, Art Basel).

Enfin, d'un point de vue bâtiminaire, la programmation d'une nouvelle réserve (« nouveau Magot ») a avancé d'une manière significative, ainsi que le projet de rénovation du « Magot » historique.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis le départ de Romane Sarfati en septembre 2022, l'établissement était placé sous la direction intérimaire d'Irène Basilis, inspectrice générale des affaires culturelles. René-Jacques Mayer lui a succédé le 5 décembre 2023 afin de poser les bases du rapprochement entre la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges et le Mobilier national, qui prendra la forme d'un nouvel établissement public fédéral unique.

Dans cette perspective, Hervé Lemoine, président du Mobilier national, a succédé à Catherine Mayenobe à la tête du Conseil d'administration à cette même date.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>5 900</b>	<b>5 900</b>	<b>5 984</b>	<b>5 984</b>	<b>5 975</b>	<b>5 975</b>
Subventions pour charges de service public	4 463	4 463	5 574	5 574	5 586	5 586
Dotations en fonds propres	1 437	1 437			390	390
Subventions d'investissement			410	410		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			<b>58</b>	<b>53</b>
Dotations en fonds propres	38	38			33	33
Transferts					25	20
<b>Total</b>	<b>5 938</b>	<b>5 938</b>	<b>5 984</b>	<b>5 984</b>	<b>6 053</b>	<b>6 048</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +12 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022, tient compte des éléments suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-168 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien en fin de gestion (+168 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -20 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

Sur le programme 224 « Soutien aux politiques publiques du ministère de la Culture », l'établissement a par ailleurs bénéficié :

- D'une subvention de fonctionnement au titre d'un projet numérique de photothèque (+20 k€ en AE=CP) ;
- D'une subvention d'investissement au titre du plan de rénovation des logements ministériels (+33 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a financé un projet en collaboration avec l'ENSBA dans le cadre de l'Olympiade Culturelle (+20 k€ en AE=CP)

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	3 279	3 035	Subventions de l'État	5 406	5 628
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	27		– subventions pour charges de service public	5 406	5 628
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 975	5 351	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		80
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	510	671	Revenus d'activité et autres produits	2 616	2 205
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	510	671	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	410	316
<b>Total des charges</b>	<b>9 253</b>	<b>8 386</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 022</b>	<b>7 913</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 231	473
Total : équilibre du CR	9 253	8 386	Total : équilibre du CR	9 253	8 386

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 131	118	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 114	2 130	Financement de l'actif par l'État	390	422
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	767	240
			Autres ressources	1 070	1 034
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>4 245</b>	<b>2 248</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 226</b>	<b>1 696</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 019	552

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI prévoyait un résultat de -1231 k€, l'établissement parvient à contenir la perte à hauteur de -473 k€.

L'amélioration de +752 k€ repose principalement sur une baisse des charges pour -867 k€, sous l'effet de problématiques organisationnelles. En effet, le manque d'effectifs dans certaines directions opérationnelles et l'important *turn over* ont conduit cette année encore à une sous-exécution de la masse salariale malgré les revalorisations salariales dans le secteur public (-244 k€) ainsi qu'à un ralentissement du traitement de la dépense (-624 k€).

Ce résultat permet de réduire l'insuffisance d'autofinancement à -118 k€, soit presque 1 million de moins que les prévisions initiales (-1 131 k€). Toutefois, la situation patrimoniale de l'établissement reste fragile puisque le fonds de roulement connaît un prélèvement de -552 k€ en dépit d'une programmation d'investissement largement sous-exécutée (-984 k€).

Par conséquent le niveau final du fonds de roulement porté à 9 255 k€ (contre 5 620 k€ prévus aux BI), soit plus d'un an de fonctionnement, reflète davantage la gestion accidentée de ces deux dernières années que la santé financière de l'établissement. Il convient par ailleurs de préciser que ce dernier devra permettre de couvrir le chantier des collections pour 4,5 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 962	3 574	6 842

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 314	3 314	3 183	3 183
Fonctionnement	5 325	5 430	4 861	4 299
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 510	3 114	2 469	1 729
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 149</b>	<b>11 857</b>	<b>10 514</b>	<b>9 211</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	27	27

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>8 144</b>	<b>7 909</b>
Subvention pour charges de service public	5 406	5 586
Autres financements de l'État	0	390
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 737	1 934
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 695</b>	<b>245</b>
Financements de l'État fléchés	390	33
Autres financements publics fléchés	0	40
Recettes propres fléchées	1 305	173
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 838</b>	<b>8 154</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 019</b>	<b>1 057</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	1 938 1 732	2 016 1 560	0 0	0 0	2 306 1 595	1 900 964	<b>4 244</b> <b>3 327</b>	<b>3 916</b> <b>2 524</b>
Collections	0 0	598 563	598 165	0 0	0 0	279 91	238 86	<b>878</b> <b>654</b>	<b>836</b> <b>250</b>
Fonctions support	3 314 3 183	1 135 924	1 142 1 047	0 0	0 0	468 350	468 294	<b>4 917</b> <b>4 457</b>	<b>4 924</b> <b>4 524</b>
Production culturelle	0 0	409 274	409 321	0 0	0 0	0 10	0 0	<b>409</b> <b>284</b>	<b>409</b> <b>321</b>
Production et commercialisation de porcelaine	0 0	813 929	903 808	0 0	0 0	457 396	508 385	<b>1 270</b> <b>1 326</b>	<b>1 411</b> <b>1 194</b>
Publics	0 0	432 439	362 398	0 0	0 0	0 27	0 0	<b>432</b> <b>466</b>	<b>362</b> <b>398</b>
<b>Total</b>	<b>3 314</b> <b>3 183</b>	<b>5 325</b> <b>4 861</b>	<b>5 430</b> <b>4 299</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>3 510</b> <b>2 469</b>	<b>3 114</b> <b>1 729</b>	<b>12 149</b> <b>10 514</b>	<b>11 857</b> <b>9 211</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 019</b>	<b>1 057</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	625	518
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	515	455
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>515</b>	<b>455</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 129</b>	<b>1 120</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	266	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 863	1 120
<b>Total des financements</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En comptabilité budgétaire, les dépenses sont exécutées à hauteur de 87 % en AE et 78 % en CP. Si les dépenses liées aux publics sont légèrement sur-exécutées, on observe des sous-exécutions sensibles sur l'ensemble des autres destinations. Les plus significatives touchent :

- Les dépenses liées aux collections (-223 k€ en AE et -586 k€ en CP, soit -70 %), en raison de la notification tardive de différents marchés (maintenance du logiciel de gestion Micromusée, AMO du chantier des collections) ;
- Les dépenses liées aux domaines (-917 k€ en AE et -1 392 k€ en CP, soit -36 %) en raison de difficultés rencontrées avec des prestataires (absence de factures pour les fluides, résiliation du marché d'entretien) et au report d'une opération de remplacement des chaudières ;
- Les dépenses liées aux fonctions support (-459 k€ en AE et -399 k€ en CP, soit -8 %) sous l'effet d'un fonctionnement dégradé, et en particulier de la vacance de trois postes relatifs à l'hygiène et la sécurité ne permettant pas l'aboutissement des chantiers prévus au BI.

Ces moindres dépenses représentent -1 635 k€ en AE et -2 646 k€ en CP avec une contribution forte de l'enveloppe d'investissement (-1041 k€ en AE et -1 385 k€ en CP). Elles ne permettent cependant pas d'absorber des recettes moins importantes que prévu sous l'effet de performances en retrait (-189 k€ sur les ventes de la manufactures) ou de budgétisations initiales optimistes (recettes issues des prêts à Abu Dhabi ramenées à 153 k€ pour 766 k€ budgétés, inscription des fonds issus de l'appel à projet « Résilience 2 » pour 600 k€, etc.).

Ainsi, si le solde budgétaire connaît une amélioration de +962 k€ par rapport au BI, il s'établit toutefois à -1 057 k€. La trésorerie est ainsi prélevée de -1 120 k€ pour s'établir à 6 842 k€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>54</b>
– sous plafond	40	45	44
– hors plafond	9		10
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			10
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>184</b>	<b>194</b>	<b>179</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	184	194	179
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 44 ETPT pour un plafond porté à 45 ETPT. Il convient toutefois de préciser que ce niveau d'exécution intègre des vacances visant à soutenir le fonctionnement de l'établissement pour 6 ETPT.

179 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'État, soit un niveau très inférieur aux prévisions liées aux nombreuses vacances évoquées *supra*.

## OPÉRATEUR

### Opéra comique

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Principaux faits structurants de l'année 2023

Le Théâtre national de l'Opéra-Comique a présenté en 2023 neuf productions, un festival et des concerts pour un total de 105 représentations dont 49 lyriques. À celles-ci s'ajoutent 105 représentations en tournée soit 210 représentations au total.

Les neuf productions d'opéra 2023 ont réuni 46 500 spectateurs. La programmation 2023 s'appuyait à la fois sur des créations (Une nouvelle production de *Carmen*, de *Zémire et Azor*, *La fille de Madame Angot*), des reprises (*Le Voyage dans la lune*, *Fantasio* et *L'inondation*), ainsi que des coproductions (*Le Bourgeois Gentilhomme*, *Breaking the waves* et *Macbeth Underworld*). A ces spectacles, s'ajoutent notamment les « Pléiades », petites formes déclinées des opéras, les colloques.

La transmission du répertoire de l'Opéra-Comique aux jeunes talents lyriques de demain est un des axes du projet de Louis Langrée qui s'est concrétisé en 2023 avec la constitution de l'Académie de l'Opéra-Comique dans un cadre budgétaire contenu et un modèle économique reposant très largement sur le mécénat.

##### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction du chef d'orchestre Louis Langrée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il dispose d'une lettre de mission en date du 3 mars 2022 et inscrit son action dans un contrat d'objectifs et de performance 2023-2026 en cours d'adoption.

Jean-Yves Larrourou a été nommé président du conseil d'administration de l'établissement public par décret du 6 septembre 2023, pour un troisième mandat.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>13 026</b>	<b>13 026</b>	<b>13 310</b>	<b>13 310</b>	<b>13 785</b>	<b>13 785</b>
Subventions pour charges de service public	12 498	12 498	12 910	12 910	12 910	12 910
Dotations en fonds propres	528	528			875	875
Subventions d'investissement			400	400		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>150</b>	<b>150</b>			<b>210</b>	<b>210</b>
Subventions pour charges de service public	150	150			210	210
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>13</b>	<b>13</b>
Transferts					13	13
<b>P230 – Vie de l'élève</b>					<b>90</b>	<b>90</b>
Subventions pour charges de service public					90	90
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>713</b>	<b>713</b>				
Subventions pour charges de service public	713	713				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>35</b>	<b>35</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	35	35			50	50

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					466	
Dotations en fonds propres					466	
<b>Total</b>	<b>13 924</b>	<b>13 924</b>	<b>13 310</b>	<b>13 310</b>	<b>14 614</b>	<b>14 148</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'exécution 2023 est exécutée à hauteur de la LFI 2023 en raison de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-292 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+292 k€ en AE=CP).

En investissement sur le programme 131 « Création », l'écart de +475 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour projets de sécurisation (+60 k€ en AE=CP) ;
- Le financement d'une étude sur la cage de scène (+435 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, d'autres programmes ministériels ont contribué au financement de projets de cet établissement soit :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de « La mêlée des chœurs » (+210 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre du développement à l'international de l'établissement (+13 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux :

- Le programme 230 « Vie de l'élève » a apporté sa contribution à « La mêlée des chœurs » (+90 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politiques de la ville » a soutenu la Maîtrise populaire (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » a financé des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à projet « Résilience 2 » (+466 k€ en AE).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	14 799	13 788	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	12 479 12 479	12 880 12 880
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 173	9 603	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	850 850	764 764	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 564   850	10 489  5 637
<b>Total des charges</b>	<b>22 972</b>	<b>23 391</b>	<b>Total des produits</b>	<b>22 043</b>	<b>23 369</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	929	21
Total : équilibre du CR	22 972	23 391	Total : équilibre du CR	22 972	23 391

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	929		Capacité d'autofinancement		100
Investissements	561	681	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	380	875
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		54	Augmentation des dettes financières		35
<b>Total des emplois</b>	<b>1 490</b>	<b>734</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>380</b>	<b>1 010</b>
Augmentation du fonds de roulement		276	Diminution du fonds de roulement	1 110	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI avait été voté avec près de 1 M€ de perte, l'établissement achève l'exercice en parvenant à contenir le déficit à hauteur de -21 k€.

Si l'établissement s'est engagé dans un pilotage étroit de ses charges, notamment de personnel (-1 011 k€), ces dernières augmentent de +419 k€ sous l'effet de l'inflation. L'amélioration de +907 k€ s'explique donc par une hausse des produits de +1 327 k€ résultant à la fois des soutiens complémentaires octroyés par l'État (notamment dans le cadre de la participation de l'établissement à la coupe du monde de rugby) mais aussi des performances de l'établissement qui affiche un niveau significatif de recettes propres (5 229 k€).

Ce résultat permet de générer une capacité d'autofinancement de +100 k€ soutenue par des financements complémentaires d'investissement, notamment pour accompagner la transition écologique de l'établissement. La hausse des ressources (+630 k€) permet ainsi de faire face à une programmation d'investissement plus élevée que prévue (+120 k€) et d'abonder le fonds de roulement de +276 k€.

Au 31 décembre, il s'établit à 4 592 k€ soit +2 729 k€ par rapport au BI ce qui permettra à l'établissement d'aborder plus sereinement les travaux sur la cage de scène qui devront avoir lieu dans les prochaines années.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 312	4 391	5 892

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 799	14 799	13 763	13 763
Fonctionnement	7 220	7 316	8 548	8 447
Intervention	0	0	0	0
Investissement	505	561	588	681
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>22 524</b>	<b>22 676</b>	<b>22 900</b>	<b>22 891</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>21 573</b>	<b>22 329</b>
Subvention pour charges de service public	12 479	12 762
Autres financements de l'État	380	758
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	297	2
Recettes propres	8 417	8 806
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>495</b>
Financements de l'État fléchés	0	495
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>21 573</b>	<b>22 824</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 103</b>	<b>67</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiment / Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	125 131	181 181	125 131	181 181
Dépenses artistiques	6 105 5 993	4 223 5 102	4 223 4 986	0 0	0 0	0 0	0 0	10 329 11 096	10 329 10 979
Education artistique et culturelle	990 294	108 362	108 362	0 0	0 0	0 0	0 0	1 098 656	1 098 656
Théâtre en ordre de marche	7 704 7 436	2 830 2 945	2 927 2 964	0 0	0 0	380 458	380 500	10 914 10 839	11 010 10 899
Valorisation culturelle et commerciale	0 40	58 139	58 136	0 0	0 0	0 0	0 0	58 179	58 176
<b>Total</b>	<b>14 799 13 763</b>	<b>7 220 8 548</b>	<b>7 316 8 447</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>505 588</b>	<b>561 681</b>	<b>22 524 22 900</b>	<b>22 676 22 891</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 103</b>	<b>67</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 621	1 278
Autres décaissements non budgétaires	0	576
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	980	611
Autres encaissements non budgétaires	800	890
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 780</b>	<b>1 501</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>944</b>	<b>420</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	181	-304
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	763	724
<b>Total des financements</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à 102 % en AE et 101 % en CP, soit un niveau proche du prévisionnel qui résulte principalement de :

- L'optimisation des dépenses de personnel, qui contribuent à la baisse des destinations EAC (-442 k€ en AE=CP soit -40 %) et support (-76 k€ en AE et -111 k€ en CP, soit -1 %) ;
- Besoins plus importants que prévus sur la destination dépenses artistiques (+767 k€ en AE et +651 k€ en CP, soit +6 %) liés au paiement en avance de phase de 292 k€ de dépenses de production, à une activité de tournée plus importante que prévue ainsi qu'à un besoin de renforts techniques due à la programmation de cette année.

L'évolution de ces dernières contribuent à l'augmentation des charges pour +215 k€ mais sont à mettre en regard des recettes qui croissent pour +1 251 k€. Cette progression est en effet liée pour 884 k€ à la progression des recettes propres : réalisation de 100 % de la cible de billetterie, recettes de tournée ayant doublé en deux ans (332 k€), niveau record de mécénat (4 099 k€), etc.

Fort de ce bilan, l'établissement est en mesure de ramener son déficit de -1 103 k€ à -67 k€ et de limiter le prélèvement sur sa trésorerie à 420 k€ (l'écart résultant d'un solde négatif de TVA). Cette dernière s'établit donc à 5 892 k€ en fin d'année 2023.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>164</b>	<b>92</b>	<b>183</b>
– sous plafond	90	92	90
– hors plafond	74		93
<i>dont contrats aidés</i>	6		9
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 90 ETPT pour un plafond fixé à 92 ETPT. Cela s'explique par de le gel de deux postes à la technique.

## OPÉRATEUR

Opéra national de Paris

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque une amélioration de la situation économique avec un exercice qui se clôture sur un bénéfice de +2,3 M€, soit un retour à l'équilibre des comptes, pour la première fois depuis 2017. Cela témoigne du grand succès rencontré par l'établissement en 2023.



Les spectacles lyriques ont réalisé de très belles performances, en particulier les reprises des spectacles *Il Trovatore*, *Carmen*, *Lucia di Lammermoor*, *Bohème*, *Les Contes d'Hoffmann*. Si les nouvelles créations appellent un constat plus nuancé, il convient de souligner le succès de l'opéra contemporain de John Adams *Nixon in China* et l'opéra baroque rarement présenté qu'est *L'Ariodonte* de Haendel. Les ballets ont une fois encore été largement plébiscités, à l'instar du très populaire *Casse-Noisette*, ou des soirées dédiées à Bêjart, Kylián et Robbins qui affichaient presque 100 % de remplissage.

Les recettes des visites du Palais Garnier ont atteint un niveau historique (1,2 million de visiteurs et 12 M€ de chiffre d'affaires), grâce notamment à une fréquentation touristique très forte.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu la montée en puissance du programme l'Opéra en Guyane, initié en 2022 et entièrement couvert par de nouvelles recettes de mécénat. Enfin en 2023 a également débuté le programme d'Apprentissage de l'Orchestre (ADO), structuré autour de 2 orchestres lyriques de jeunes et en partenariat avec onze conservatoires parisiens et de Seine-Saint-Denis.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Directeur préfiguré depuis juillet 2019, Alexander Neef a été nommé directeur général par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Celui-ci a été reconduit pour un second mandat jusqu'en 2032.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu. Celui-ci a été nommé par un décret du président de la République en date du 24 juillet 2019 et occupera ces fonctions pendant 5 ans.

Un contrat d'objectifs et de moyens (COM) couvrant la période 2022-2026, a été présenté au cours du Conseil d'administration d'octobre 2023. Il a été adopté au CA du 7 mars 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>105 950</b>	<b>105 950</b>	<b>106 151</b>	<b>106 151</b>	<b>104 271</b>	<b>104 271</b>
Subventions pour charges de service public	101 150	101 150	101 151	101 151	99 521	99 521
Dotations en fonds propres	4 800	4 800			4 750	4 750
Subventions d'investissement			5 000	5 000		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>13</b>	<b>13</b>				
Transferts	13	13				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>50</b>	<b>40</b>
Transferts					50	40
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>15</b>	<b>15</b>
Transferts					15	15
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000				
Dotations en fonds propres	20 000	20 000				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>305</b>	<b>305</b>				
Dotations en fonds propres	305	305				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P349 – Transformation publique</b>					<b>2 015</b>	<b>2 015</b>
Subventions pour charges de service public					2 015	2 015
<b>Total</b>	<b>131 318</b>	<b>131 318</b>	<b>106 151</b>	<b>106 151</b>	<b>106 401</b>	<b>106 391</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart entre la LFI 2023 et la réalisation s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution soit -1 630 k€ en AE=CP en fonctionnement -250 k€ en AE=CP en investissement.

D'autres programmes ministériels ont contribué au financement de projets de cet établissement. Ainsi, le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre d'un projet de solution informatique dans le cadre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité » (+50 k€ en AE et +40 k€ en CP).

Enfin, il est à noter que l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux :

- Le programme 123 « Conditions de vie en Outre-Mer » a financé le projet « Opéra en Guyane » (+15 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politiques de la ville » a soutenu l'action « L'opéra pour moi aussi » (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 349 « Transformation publique » via le « Fonds de transition de l'action publique » a poursuivi son accompagnement de la transformation de l'établissement (+2 015 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	158 279	157 460	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	100 931 100 931	101 317 101 317
Fonctionnement autre que les charges de personnel	82 198	81 629	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	167	201
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	21 000 21 000	23 847 23 847	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	129 740   13 600	139 857   1 999  3  10 871
<b>Total des charges</b>	<b>240 477</b>	<b>239 089</b>	<b>Total des produits</b>	<b>230 838</b>	<b>241 374</b>
Résultat : bénéfice		2 286	Résultat : perte	9 639	
Total : équilibre du CR	240 477	241 374	Total : équilibre du CR	240 477	241 374

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 239		Capacité d'autofinancement		13 261
Investissements	27 681	21 019	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	6 040	5 376
			Autres ressources	9 157	8 803
Remboursement des dettes financières		81	Augmentation des dettes financières		18
<b>Total des emplois</b>	<b>29 920</b>	<b>21 099</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>15 197</b>	<b>27 457</b>
Augmentation du fonds de roulement		6 358	Diminution du fonds de roulement	14 723	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Pour la première fois depuis 2017, l'établissement clôture l'exercice avec un bénéfice de +2 286 k€ soit une amélioration de +11 924 k€ par rapport au BI.

En dépit du contexte inflationniste, l'établissement est parvenu à maîtriser ses dépenses exécutées à hauteur de 239 089 k€, soit -1 388 k€. Dans le même temps, ses produits ont largement progressé puisqu'ils s'établissent à 241 374 k€, soit +10 536 k€. Cela s'explique par des écritures exceptionnelles (2 M€ d'indemnisation datant de 2018) et par les très belles performances de l'activité. Ainsi, malgré l'annulation de 16 manifestations, l'établissement retrouve des recettes de billetterie supérieures à 70 millions d'euros et dépasse la barre symbolique des 20 millions d'euros de mécénat.

Ce résultat, ainsi qu'un volume important de provisions constituées sur l'exercice (4 932 k€) génère une CAF de 13 261 k€. Celle-ci permet de financer une ambitieuse programmation d'investissement (21 019 k€) et d'abonder le fonds de roulement de +6 358 k€ alors qu'un prélèvement important était initialement prévu. Au 31 décembre 2023, celui-ci s'établit à 81 192 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
113 564	88 976	119 505

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	158 279	158 279	153 516	153 516
Fonctionnement	59 945	59 155	54 068	55 621
Intervention	0	0	0	0
Investissement	34 420	26 663	13 442	18 940
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>252 644</b>	<b>244 097</b>	<b>221 027</b>	<b>228 077</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>221 362</b>	<b>234 008</b>
Subvention pour charges de service public	97 474	98 973
Autres financements de l'État	7 200	5 274
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	168	156
Recettes propres	116 520	129 605
<b>Recettes fléchées</b>	<b>7 504</b>	<b>6 713</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	7 504	6 713
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>228 866</b>	<b>240 721</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>12 643</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	36 709 35 044	23 754 20 850	21 827 17 367	0 0	0 0	0 0	0 0	60 463 55 894	58 536 52 411
Éducation artistique et culturelle - Médiation	1 972 1 858	1 337 1 524	1 407 1 446	0 0	0 0	0 0	0 0	3 309 3 382	3 379 3 304
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	119 594 116 451	27 377 24 187	28 262 29 003	0 0	0 0	31 120 8 945	20 293 12 418	178 091 149 583	168 149 157 872
Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	3 300 4 491	6 370 6 521	3 300 4 491	6 370 6 521
Valorisation culturelle et commerciale	3 163	7 478 7 507	7 659 7 806	0 0	0 0	0 7	0 0	7 481 7 677	7 662 7 969
<b>Total</b>	<b>158 279 153 516</b>	<b>59 945 54 068</b>	<b>59 155 55 621</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>34 420 13 442</b>	<b>26 663 18 940</b>	<b>252 644 221 027</b>	<b>244 097 228 077</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	160	824
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	46 441	189 086
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>61 832</b>	<b>189 910</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>5 941</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 941
<b>Total des besoins</b>	<b>61 832</b>	<b>195 851</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>12 643</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	160	641
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	46 441	182 566
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>46 601</b>	<b>195 851</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-3 015	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 246	0
<b>Total des financements</b>	<b>61 832</b>	<b>195 851</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 87 % en AE et 93 % en CP. Si les dépenses de valorisation commerciale et d'éducation artistique et culturelle sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel, il est à noter :

- Une sous-exécution des dépenses artistiques (-4 569 k€ en AE et -6 125 k€ en CP, soit -10 %) illustrant les actions entreprises par l'établissement afin de maîtriser ces dernières et absorber le choc inflationniste ;
- Une sur-exécution des dépenses liées au monument historique (+1 191 k€ en AE et +151 k€ en CP, soit +2 %) sous l'effet des révisions de prix sur les chantiers touchant au clos et au couvert de Garnier ;
- Une variation notable des dépenses sur le théâtre en ordre de marche (-28 508 k€ en AE et -10 277 k€ en CP, soit -6 %) en raison d'économies réalisées sur le fonctionnement courant de l'établissement et du décalage, début 2024, des grands travaux sur Bastille.

Ces moindres dépenses représentent -31 617 k€ en AE et -16 019 k€ en CP et sont majoritairement portées par la section d'investissement. Cela explique le fait que le niveau du solde budgétaire soit très largement supérieur au résultat comptable, les recettes progressant dans le même étiage que les produits.

L'excédent de +12 643 k€ (soit une amélioration de +27 874 k€ par rapport au BI) contribue à l'abondement de la trésorerie qui s'établit à 119 505 k€. Il convient toutefois de préciser que les crédits fléchés sur les grands travaux de Bastille s'élèvent désormais à 44,7 M€, dont un quart est lié au glissement des opérations sur 2024.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 500</b>	<b>1 499</b>	<b>1 510</b>
– sous plafond	1 450	1 499	1 452
– hors plafond	50		58
<i>dont contrats aidés</i>	48		54
<i>dont apprentis</i>			4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 1452 ETPT pour un plafond fixé à 1499 ETPT. La sous-consommation de 47 postes correspond à des vacances de poste longues et aux effets de l'absentéisme.

Par ailleurs, l'établissement rémunère 58 ETPT hors plafond correspondant pour 54 d'entre eux à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

Chaillot – Théâtre national de la Danse

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, Chaillot-Théâtre national de la danse a programmé 236 représentations (dont 188 au siège et 48 en tournée) pour 39 spectacles. En poursuivant le déploiement de nouveaux formats innovants à l'image des « Chaillot expériences » et en veillant à la diversité des esthétiques dans la programmation, l'établissement a mis en vente près de 86 900 places, dont 52 % pour des créations.

La fermeture de la salle Jean Vilar pour travaux a entraîné la mise en place d'une politique partenariale avec des structures culturelles du territoire : 75 représentations ont été données hors-les-murs depuis décembre 2022 (La Villette, MAC de Créteil, MC 93, La Colline, CND). Le taux de fréquentation du théâtre dépasse les 70 % avec 24 % de public jeune et 7,7 % de public scolaire accueillis.

En outre, le théâtre a développé des actions de transmission grâce à de nouveaux programmes d'EAC comme les « Chaillot colos » (8 réalisées en 2023 à l'échelle du territoire national) et à la mise en place d'un cycle de conférences et de rencontres (« Chaillot invite », journée « Rassemblement »).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le chorégraphe Rachid Ouramdane est placé à la tête de l'établissement par décret du président de la République depuis le 5 avril 2021. Son mandat de 5 ans s'inscrit dans les orientations de sa lettre de mission signée le 23 décembre 2021.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance se déclinera sur la période 2023-2025, en prenant en compte le nouveau projet artistique et culturel, l'impact des travaux sur la programmation et les activités du théâtre ainsi que les initiatives portées par l'établissement dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>0</b>	<b>7 163</b>				
Dotations en fonds propres	0	7 163				
<b>P131 – Création</b>	<b>14 865</b>	<b>21 865</b>	<b>14 805</b>	<b>14 805</b>	<b>15 769</b>	<b>24 769</b>
Subventions pour charges de service public	13 919	13 919	14 080	14 080	14 080	14 080
Dotations en fonds propres	946	7 946			1 689	10 689
Subventions d'investissement			725	725		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Transferts	40	40			100	100
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>73</b>	<b>73</b>			<b>50</b>	<b>40</b>
Transferts	73	73			50	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>				
Dotations en fonds propres	2 800	2 800				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>Total</b>	<b>17 828</b>	<b>31 991</b>	<b>14 805</b>	<b>14 805</b>	<b>15 969</b>	<b>24 959</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'exécution s'établit au niveau de la LFI 2023. Les mouvements suivants sont cependant à noter :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-367 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+367 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +964 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-36 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de la salle Jean Vilar (+1 000 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes ministériels soit :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de l'été culturel (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre d'un projet de modernisation informatique (+40 k€ en AE=CP).

Il est enfin à noter que le programme 147 « Politiques de la Ville » a contribué au financement des « Chaillot colos ».

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	10 053	10 654	Subventions de l'État	13 582	14 252
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	36	73	– subventions pour charges de service public	13 582	14 252
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 099	8 586	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	51	128
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	1 248	Revenus d'activité et autres produits	3 751	4 933
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	750	1 248	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	250	880
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	500	575
<b>Total des charges</b>	<b>18 152</b>	<b>19 240</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 384</b>	<b>19 313</b>
Résultat : bénéfice		73	Résultat : perte	768	
Total : équilibre du CR	18 152	19 313	Total : équilibre du CR	18 152	19 313

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	768	135	Capacité d'autofinancement		
Investissements	16 399	8 550	Financement de l'actif par l'État	8 696	10 689
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>17 167</b>	<b>8 685</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>8 696</b>	<b>10 689</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 004	Diminution du fonds de roulement	8 471	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
26 605	12 144	28 952

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 053	10 053	10 557	10 557
Fonctionnement	7 673	7 349	7 199	7 613
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 214	16 399	1 503	7 932
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>22 939</b>	<b>33 801</b>	<b>19 259</b>	<b>26 102</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 228</b>	<b>18 704</b>
Subvention pour charges de service public	13 520	13 888
Autres financements de l'État	708	705
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	38
Recettes propres	3 001	4 072
<b>Recettes fléchées</b>	<b>8 101</b>	<b>10 050</b>
Financements de l'État fléchés	8 101	10 050
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>25 330</b>	<b>28 754</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 652</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	840	3 088	3 088	0	0	0	0	3 928	3 928
	862	3 418	3 586	0	0	0	0	4 280	4 448
Éducation artistique et culturelle – Médiation	188	267	267	0	0	0	0	455	455
	51	281	283	0	0	0	0	332	334
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	9 025	3 640	3 317	0	0	5 214	16 399	17 879	28 741
	9 625	2 973	3 176	0	0	1 503	7 932	14 101	20 733
Valorisation culturelle et commerciale	0	677	677	0	0	0	0	677	677
	19	527	568	0	0	0	0	547	587
<b>Total</b>	<b>10 053</b>	<b>7 673</b>	<b>7 349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 214</b>	<b>16 399</b>	<b>22 939</b>	<b>33 801</b>
	<b>10 557</b>	<b>7 199</b>	<b>7 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 503</b>	<b>7 932</b>	<b>19 259</b>	<b>26 102</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 200	2 284
Autres décaissements non budgétaires	0	3 829
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 671</b>	<b>6 114</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 346</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 182
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>9 671</b>	<b>8 460</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 652</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 200	612
Autres encaissements non budgétaires	0	5 196
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 200</b>	<b>8 460</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 453	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 018	835
<b>Total des financements</b>	<b>9 671</b>	<b>8 460</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>140</b>	<b>137</b>	<b>129</b>
– sous plafond	135	137	125
– hors plafond	5		4
<i>dont contrats aidés</i>			3
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 125 ETPT pour un plafond fixé à 137 ETPT. La sous-exécution de 12 ETPT est liée pour partie à une vacance frictionnelle (4 ETPT) et pour partie à une vacance organisée durant la période des travaux Vilar (8 ETPT).

En outre, il rémunère 4 ETPT hors plafond, correspondant pour 3,5 d'entre eux à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

TNC - Théâtre national de la Colline

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par un rebond de la fréquentation du théâtre, après une année 2022 complexe, dans le contexte de reprise d'activité post crise sanitaire.

Ainsi, la fréquentation des entrées payantes est de 76 % en 2023, contre 54 % en 2022. Ce résultat a été porté par les très bonnes fréquentations des spectacles *Mère*, de Wajdi Mouawad, *Proches*, de Laurent Mauvignier, ou encore *James Brown mettait des bigoudis*, de Yasmina Reza, qui ont tous dépassé les 90 % de fréquentation. Ce dernier spectacle a été construit en coproduction avec le théâtre Marigny, dans un esprit de mutualisation des moyens et de croisement des publics, entre théâtre public et théâtre privé, démarche qui s'inscrit de façon précurseuse dans le plan « Mieux produire mieux diffuser ».

En ce qui concerne les relations avec les publics, le théâtre mène chaque année des projets en direction des scolaires, des étudiants, des habitants des quartiers prioritaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, etc. En 2023, de nouvelles actions ont été mises en place plus particulièrement en direction de publics en situation de handicap physique et mental, avec des représentations « relax » dédiées, ou encore un travail de mise en scène avec des élèves d'une classe ULIS d'un collège du 20<sup>e</sup> arrondissement. Pour diversifier les publics, le théâtre travaille par ailleurs avec 53 « jeunes reporters » qui bénéficient d'un parcours de spectateur, rencontrent des professionnels et agissent en tant qu'ambassadeurs du théâtre.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un COP est en cours de préparation pour la période 2024-2026.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>11 298</b>	<b>11 298</b>	<b>10 740</b>	<b>10 740</b>	<b>11 212</b>	<b>11 212</b>
Subventions pour charges de service public	9 997	9 997	10 180	10 180	10 180	10 180
Dotations en fonds propres	1 301	1 301			1 032	1 032
Subventions d'investissement			560	560		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>50</b>	<b>50</b>				
Transferts	50	50				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>25</b>	<b>25</b>
Transferts	25	25			25	25
<b>Total</b>	<b>11 373</b>	<b>11 373</b>	<b>10 740</b>	<b>10 740</b>	<b>11 237</b>	<b>11 237</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », il n'y a pas d'écart entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-203 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles de soutien en fin de gestion (+203 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +472 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'une étude portant sur le réaménagement du hall (+500 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits du programme 147 « Politique de la Ville » au titre d'un projet d'accueil et d'intégration de réfugiés (+25 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	8 222	8 070	Subventions de l'État	9 772	9 976
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	9 772	9 976
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 635	6 263	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	504	160
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 225	1 262	Revenus d'activité et autres produits	2 882	4 058
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 225	1 262	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	156
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 071	1 047
<b>Total des charges</b>	<b>13 857</b>	<b>14 333</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 157</b>	<b>14 194</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	700	139
Total : équilibre du CR	13 857	14 333	Total : équilibre du CR	13 857	14 333

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	596	79	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 761	1 263	Financement de l'actif par l'État	532	1 032
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		10
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 357</b>	<b>1 342</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>532</b>	<b>1 042</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 825	300

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
8 674	5 799	8 281

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 222	8 222	8 372	8 372
Fonctionnement	4 565	4 410	4 666	4 657
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 641	1 761	982	1 057
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 428</b>	<b>14 394</b>	<b>14 020</b>	<b>14 085</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>12 518</b>	<b>13 172</b>
Subvention pour charges de service public	9 772	9 971
Autres financements de l'État	532	532
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	79	103
Recettes propres	2 136	2 566
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>508</b>
Financements de l'État fléchés	0	508
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>12 518</b>	<b>13 680</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 875</b>	<b>405</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	1 276	2 177	2 177	0	0	0	0	3 453	3 453	
	1 520	2 210	2 301	0	0	0	0	3 730	3 820	
Education artistique et culturelle - Médiation	426	118	118	0	0	0	0	544	544	
	177	116	111	0	0	0	0	294	289	
Théâtre en ordre de marche	6 521	2 271	2 115	0	0	1 641	1 761	10 432	10 397	
	6 675	2 340	2 245	0	0	982	1 057	9 997	9 976	
<b>Total</b>	<b>8 223</b>	<b>4 565</b>	<b>4 410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 641</b>	<b>1 761</b>	<b>14 428</b>	<b>14 394</b>	
	<b>8 372</b>	<b>4 666</b>	<b>4 657</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>982</b>	<b>1 057</b>	<b>14 020</b>	<b>14 085</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 875</b>	<b>405</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 234	875
Autres décaissements non budgétaires	0	176
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 094	828
Autres encaissements non budgétaires	0	235
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 094</b>	<b>1 065</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 015</b>	<b>393</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	160	124
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 855	270
<b>Total des financements</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>128</b>	<b>95</b>	<b>100</b>
– sous plafond	91	95	90
– hors plafond	37		10
<i>dont contrats aidés</i>	10		10
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 90 ETPT sous plafond pour un plafond à 95 ETPT. La sous-exécution de 5 ETPT est la résultante des entrées et sorties dans l'établissement (avec 9 recrutements en cours en 2023).

En outre, il rémunère 10 ETPT hors plafond, correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

TNO - Théâtre national de l'Odéon

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'activité du théâtre de l'Odéon a été fortement marquée par des mouvements sociaux du personnel. Entre janvier et avril, 13 représentations ont été annulées en lien avec les mouvements sociaux contre la réforme des retraites. À l'automne, deux représentations ont été annulées dans le contexte de nouvelles mobilisations sociales. De nouvelles tensions sont apparues à l'occasion de la négociation annuelle obligatoire, mais l'impact sur les représentations a été limité.



Cette situation a entraîné de moindres recettes de billetterie pour le théâtre, mais a peu affecté la fréquentation, le théâtre ayant attiré près de 150 000 spectateurs, contre 137 000 en 2022. Les spectacles *Andromaque*, mis en scène par Stéphane Braunschweig, *Édelweiss*, mis en scène par Sylvain Creuzevault et *Carte noire nommée désir*, mis en scène par Rébecca Chaillon, ont notamment atteint les 100 % de fréquentation. Il est à noter par ailleurs que le théâtre a mené une importante enquête sur les publics ce qui lui permettra d'apprécier plus encore les profils et les habitudes de ses spectateurs.

Enfin, en 2023, le théâtre a poursuivi ses actions d'éducation artistique et culturelle, avec un important volume d'activité en direction des scolaires, notamment avec des établissements situés en quartiers politique de la Ville. Des actions spécifiques en direction du champ social sont menées, comme le projet « Adolescence et territoires », ou encore avec des actions avec les détenus de la prison de Fresnes.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis 2016, Stéphane Braunschweig dirige le Théâtre national de l'Odéon. Par décret du 8 janvier 2021, il a été renouvelé à compter du 15 janvier 2021 pour un nouveau mandat de trois ans.

Il inscrit son action dans le cadre d'une lettre de mission signée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et dispose d'un contrat d'objectifs et de performance 2021-2023 approuvé au conseil d'administration du 21 mai 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>15 082</b>	<b>15 082</b>	<b>13 375</b>	<b>13 375</b>	<b>14 680</b>	<b>14 680</b>
Subventions pour charges de service public	12 540	12 540	12 930	12 930	13 147	13 147
Dotations en fonds propres	2 542	2 542			1 533	1 533
Subventions d'investissement			445	445		
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>31</b>	<b>31</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	31	31			50	50
<b>Total</b>	<b>15 113</b>	<b>15 113</b>	<b>13 375</b>	<b>13 375</b>	<b>14 730</b>	<b>14 730</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +217 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-292 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles de soutien en fin de gestion (+509 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 088 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
  - De travaux de sécurité ou de mise en conformité (+350 k€ en AE=CP) ;
  - De la modernisation de l'équipement, notamment scénique (+560 k€ en AE=CP) ;
  - D'opération visant la sobriété énergétique (+200 k€ en AE=CP)

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits du programme 147 « Politiques de la ville » au titre du projet « Adolescence et territoires » (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	11 248 31	11 549 52	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	12 372 12 372	12 877 12 877
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 026	9 488	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	230	181
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 322 1 322	1 331 1 327	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif  dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 106 213  1 109	6 913   1 327
<b>Total des charges</b>	<b>18 274</b>	<b>21 037</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 707</b>	<b>19 971</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	567	1 067
Total : équilibre du CR	18 274	21 037	Total : équilibre du CR	18 274	21 037

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	567	1 073	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 530	1 781	Financement de l'actif par l'État	423	1 533
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 097</b>	<b>2 854</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>423</b>	<b>1 533</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 674	1 321

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
5 285	4 016	4 214

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 248	11 248	12 005	12 005
Fonctionnement	6 967	6 967	7 758	7 613
Intervention	0	0	0	0
Investissement	427	1 530	2 223	1 858
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>18 642</b>	<b>19 745</b>	<b>21 985</b>	<b>21 476</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 706</b>	<b>19 813</b>
Subvention pour charges de service public	12 372	12 664
Autres financements de l'État	473	1 789
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 862	5 360
<b>Recettes fléchées</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	31	31
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>17 736</b>	<b>19 844</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 009</b>	<b>1 632</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	2 135	4 285	4 285	0	0	0	0	6 420	6 420
	2 443	4 774	4 742	0	0	0	0	7 217	7 185
Education artistique et culturelle	45	210	210	0	0	0	0	255	255
	138	234	244	0	0	0	0	372	381
Fonctions supports	8 990	2 454	2 454	0	0	427	1 530	11 871	12 974
	9 386	2 668	2 542	0	0	2 223	1 858	14 276	13 785
Valorisation culturelle et commerciale	78	18	18	0	0	0	0	96	96
	38	82	86	0	0	0	0	120	124
<b>Total</b>	<b>11 248</b>	<b>6 967</b>	<b>6 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>427</b>	<b>1 530</b>	<b>18 642</b>	<b>19 745</b>
	<b>12 005</b>	<b>7 758</b>	<b>7 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 223</b>	<b>1 858</b>	<b>21 985</b>	<b>21 476</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 009</b>	<b>1 632</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	525	489
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 050	1 050
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 050</b>	<b>1 050</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 484</b>	<b>1 071</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	392	315
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 092	757
<b>Total des financements</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>135</b>	<b>131</b>	<b>139</b>
– sous plafond	126	131	128
– hors plafond	9		11
dont contrats aidés	9		11
dont apprentis			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 128 ETPT pour un plafond fixé à 131 ETPT. Cela s'explique par de la vacance frictionnelle pour 3 ETPT.

En outre, l'établissement rémunère 11 ETPT hors plafond correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

### TNS - Théâtre national de Strasbourg

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par le changement de direction et le démarrage du projet de la nouvelle directrice, Caroline Guiela Nguyen, concomitamment à un large renouvellement du comité de direction. Pour marquer l'arrivée de la nouvelle direction, un événement sur trois jours à la rentrée, en parallèle des Journées du Patrimoine, a permis de présenter la saison et de partager les orientations du nouveau projet.

Des annulations de spectacles ont eu lieu au cours du premier semestre, dans le cadre du mouvement social de contestation de la réforme des retraites (5 annulations). Cependant, la fréquentation payante s'élève à 74 % sur l'ensemble de l'année 2023, avec des spectacles porteurs tels que *Comme tu me veux* de Luigi Pirandello, mis en scène par Stéphane Braunschweig ou *La Tendresse*, mis en scène par Julie Berès.

En ce qui concerne l'école, le groupe 49 a été recruté, tandis que le groupe 47 a créé et présenté son spectacle d'entrée dans la vie professionnelle, mis en scène par Sylvain Creuzevault, *Esthétique de la résistance*, qui a connu une belle fréquentation (86 % de payants).

Enfin, le TNS a obtenu les labels diversité et égalité professionnelle AFNOR qui reconnaissent les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle pour l'égalité entre les sexes, la prévention des discriminations et la diversité dans la sphère du travail.

##### Gouvernance et pilotage stratégique

Stanislas Nordey a assuré la direction du TNS jusqu'au 31 août 2023. Au 1<sup>er</sup> septembre, Caroline Guiela Nguyen a pris ses fonctions de directrice, conformément au décret du 3 août 2023.

Le précédent contrat d'objectifs et de performance est arrivé à échéance en 2021. Dans l'attente d'un nouveau projet de direction, un document synthétique visant à assurer un suivi des objectifs stratégiques assignés au théâtre a été élaboré en lien avec la tutelle. Un nouveau contrat couvrant la période 2024-2026 et correspondant au projet porté la directrice est en cours de préparation.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>		<b>1 149</b>				
Dotations en fonds propres		1 149				
<b>P131 – Création</b>	<b>11 606</b>	<b>11 606</b>	<b>10 730</b>	<b>10 730</b>	<b>12 010</b>	<b>12 010</b>
Subventions pour charges de service public	10 124	10 124	10 330	10 330	10 550	10 550
Dotations en fonds propres	1 482	1 482			1 460	1 460
Subventions d'investissement			400	400		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>168</b>	<b>168</b>			<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts	168	168			20	20
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
Transferts	2	2			3	3
<b>Total</b>	<b>11 776</b>	<b>12 925</b>	<b>10 730</b>	<b>10 730</b>	<b>12 032</b>	<b>12 032</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +220 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-229 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la sécurisation des bâtiments (+220 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+229 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 060 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
  - De la modernisation de l'équipement, notamment scénique (+480 k€ en AE=CP) ;
  - D'achats visant la sobriété énergétique (+600 k€ en AE=CP)

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits des programmes :

- 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » pour son action d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (+20 k€ en AE=CP) ;
- 107 « Administration pénitentiaire » au titre de la « Traversée de l'été » (+3 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 641	7 319	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	9 893 9 893	10 385 10 385
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 044	5 734	Fiscalité affectée	5	
Intervention (le cas échéant)		-15	Autres subventions	15	30
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	1 323	Revenus d'activité et autres produits	2 051	2 723
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	580	1 323	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	273	251
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	580	1 196
<b>Total des charges</b>	<b>12 684</b>	<b>13 039</b>	<b>Total des produits</b>	<b>11 964</b>	<b>13 139</b>
Résultat : bénéfice		100	Résultat : perte	720	
Total : équilibre du CR	12 684	13 139	Total : équilibre du CR	12 684	13 139

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	994	29	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 301	1 929	Financement de l'actif par l'État	380	1 390
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		5
			Autres ressources	20	54
Remboursement des dettes financières	30		Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 325</b>	<b>1 958</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>400</b>	<b>1 449</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 925	509

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 968	4 821	6 978

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 783	7 783	7 813	7 813
Fonctionnement	4 598	4 401	4 446	4 480
Intervention	92	92	61	61
Investissement	1 501	2 301	1 234	2 041
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 973</b>	<b>14 576</b>	<b>13 554</b>	<b>14 395</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 482</b>	<b>12 291</b>
Subvention pour charges de service public	10 273	10 718
Autres financements de l'État	10	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	37	29
Recettes propres	1 163	1 545
<b>Recettes fléchées</b>	<b>165</b>	<b>1 460</b>
Financements de l'État fléchés	15	1 112
Autres financements publics fléchés	0	35
Recettes propres fléchées	150	313
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 647</b>	<b>13 752</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 930</b>	<b>643</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques		646	1 772	1 825	0	0	569	583	2 988	3 055
		772	2 208	2 277	0	0	698	609	3 678	3 659
Education artistique et culturelle - Médiation		68	104	105	0	0	0	0	173	174
		49	71	80	0	0	0	0	119	129
Enseignement, services communs et pédagogiques		392	190	190	92	92	57	57	731	731
		224	261	261	61	61	64	56	610	603
Fonctions supports		6 216	2 485	2 234	0	0	874	1 661	9 575	10 111
		6 768	1 838	1 787	0	0	472	1 375	9 079	9 931
Fonctions supports de l'école supérieure d'art dramatique		451	34	34	0	0	0	0	485	485
		0	19	20	0	0	0	0	19	20
Valorisation culturelle et commerciale		9	13	13	0	0	0	0	21	21
		0	49	54	0	0	0	0	49	54
<b>Total</b>		<b>7 783</b>	<b>4 598</b>	<b>4 401</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>1 501</b>	<b>2 301</b>	<b>13 973</b>	<b>14 576</b>
		<b>7 813</b>	<b>4 446</b>	<b>4 480</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>1 234</b>	<b>2 041</b>	<b>13 554</b>	<b>14 395</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 930</b>	<b>643</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	30	9
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	256	937
Autres décaissements non budgétaires	0	249
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>



(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	20	54
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	416	365
Autres encaissements non budgétaires	0	430
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>436</b>	<b>849</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 780</b>	<b>990</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 840	92
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	939	899
<b>Total des financements</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>98</b>	<b>97</b>	<b>93</b>
– sous plafond	94	97	89
– hors plafond	4		4
<i>dont contrats aidés</i>	4		4
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 89 ETPT sous plafond, pour un plafond porté à 99 ETPT suite à des besoins d'emplois identifiés notamment pour le poste de Directrice des ressources humaines, à présent occupé depuis mars 2023. La sous-exécution de 10 ETPT s'explique par :

- Une vacance frictionnelle importante (difficulté de recrutements sur certaines fonctions, CDIisation à venir) ;
- Une vacance organisée afin de permettre la réorganisation et la mise en œuvre du nouveau projet de la direction (à titre d'illustration, 70 % du comité de direction a été renouvelé).

Par ailleurs, l'établissement rémunère 4 ETPT hors plafond correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

Etablissement public du Mobilier National

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque la poursuite de la transformation de l'établissement qui s'est vu confier le pilotage des actes administratifs de gestion de la carrière et de la paye de l'ensemble de ses agents le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Mobilier national a été une cheville ouvrière de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art et contribué à leur développement. Ainsi, l'établissement a été présent sur les foires de la scène internationale, de New York à Maastricht en passant par Mexico, pour mettre en avant les savoir-faire d'exception et les designers français. Au niveau national, le Mobilier national a poursuivi son engagement auprès des artisans et des créateurs français, notamment en poursuivant pour la quatrième année consécutive un plan d'acquisition auprès de designers. Côté création, les manufactures des Gobelins, de Beauvais de la Savonnerie et l'atelier de dentelles du Puy ont connu sept « tombées de métier » d'œuvres textiles. L'ARC – Atelier de recherche et de création – a quant à lui produit, entre autres, la nouvelle borne France Services présentée lors du salon des Maires et des Collectivités locales en novembre 2023.

Enfin, 2023 s'est traduite par une riche programmation culturelle et scientifique. Elle a été marquée par l'inauguration en juin du dispositif pédagogique du Petit Mob', ainsi que par deux expositions : *Le Chic !* mettant en scène les mobiliers des années 30 à 50 ayant fait l'objet de la campagne de restauration, et *Les Aliénés, le retour !* en octobre.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Sur proposition du conseil d'administration, Hervé Lemoine a été nommé président de l'établissement par décret du 21 mars 2022. Son action s'inscrit dans les orientations d'une lettre de mission, d'un contrat d'objectifs et de performance voté au conseil d'administration de mars 2023.

En 2023, ce dernier s'est vu confier deux missions en vue d'un rapprochement entre le Mobilier national et la Cité de la Céramique - Sèvres et Limoges, et les différentes formes juridiques que pourrait prendre ce projet. La création d'un nouvel établissement public fédéral a été arbitrée par la ministre de la Culture en fin d'année 2023 et devra aboutir en 2024. Dans cette perspective, Hervé Lemoine a par ailleurs été nommé président du Conseil d'administration de la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Dotations en fonds propres					40	40
<b>P131 – Création</b>	<b>10 009</b>	<b>10 009</b>	<b>30 873</b>	<b>30 873</b>	<b>32 498</b>	<b>32 498</b>
Subventions pour charges de service public			28 456	28 456	30 202	30 202
Dotations en fonds propres	2 400	2 400			2 296	2 296
Transferts	7 609	7 609				
Subventions d'investissement			2 417	2 417		

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>122</b>	<b>122</b>			<b>60</b>	<b>48</b>
Dotations en fonds propres	87	87				
Transferts	35	35			60	48
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>578</b>	<b>578</b>				
Transferts	578	578				
<b>Total</b>	<b>10 709</b>	<b>10 709</b>	<b>30 873</b>	<b>30 873</b>	<b>32 598</b>	<b>32 586</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 746 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-449 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la contribution de l'EP à la stratégie nationale des métiers d'arts (+400 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de différentes subventions liées à la délégation de gestion soit :
  - Un complément visant à ajuster le transfert prévu au PLF 2023 à la gestion 2022 (+990 k€) ;
  - Un complément visant à couvrir des mesures catégorielles survenues en 2023 (+33 k€).
- Le versement d'une mesure exceptionnelle de trésorerie (+750 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels du ministère de la Culture, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+22 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -121 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres.

En outre, l'établissement a bénéficié d'autres financements de programmes ministériels soit :

- Une dotation en fonds propre en provenance du programme 175 « Patrimoines » dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Un transfert du programme 224 « Soutien aux politiques culturelles du ministère de la Culture » au titre du projet numérique « Gédéon » (+60 k€ en AE et +48 k€ en CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 161	22 471	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	28 007 28 007	30 367 30 367
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 569	8 693	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		108 108	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 723	2 525   108
<b>Total des charges</b>	<b>29 730</b>	<b>31 164</b>	<b>Total des produits</b>	<b>29 730</b>	<b>32 891</b>
Résultat : bénéfice		1 727	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 730	32 891	Total : équilibre du CR	29 730	32 891

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 727
Investissements	2 296	2 105	Financement de l'actif par l'État	2 296	2 353
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 296</b>	<b>2 105</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 296</b>	<b>4 080</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 975	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier de l'établissement illustre un exercice particulier, marqué par l'achèvement de la transformation de l'EP.

La délégation de gestion du personnel T2 en janvier 2023 n'avait été que partiellement couverte par les crédits prévus en LFI 2023. En l'attente d'un transfert complémentaire de crédits et en l'absence de trésorerie suffisante, l'établissement avait construit un budget initial contraint, ayant vocation à être réévalué en cours d'exercice. Ainsi, l'évolution des charges pour +1 434 k€ est liée pour 990 k€ à cette sous-budgétisation initiale.

L'évolution des recettes quant à elle, pour +3 161 k€, est majoritairement liée aux financements apportés par l'État, en premier lieu desquels le complément de transfert attendu (+990 k€) et une nouvelle mesure de sécurisation de la trésorerie (+700 k€).

Cet effort de l'État permet de générer un résultat et une CAF de +1 727 k€ qui contribue largement à l'abondement du fonds de roulement de +1 975 k€. Ce dernier est ainsi porté à 4 187 k€ soit +3 916 k€ par rapport au BI, ce dernier n'intégrant alors pas les mesures exceptionnelles consenties par l'État fin 2022.

Il est à noter que l'écart entre le tableau de financement de l'État et la liasse de l'opérateur s'explique :

- Sur la « subvention pour charges de service public », par la constatation en 2023 de subventions obtenues en 2022 pour 117 k€ ;
- Sur les financements de l'actif par l'État par l'inscription de la subvention du projet Gédéon à hauteur du financement total soit 60 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
3 647	271	6 161

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	23 361	23 361	23 759	23 759
Fonctionnement	5 205	6 369	6 582	7 732
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 296	2 296	2 646	2 042
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>30 862</b>	<b>32 027</b>	<b>32 988</b>	<b>33 534</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>29 630</b>	<b>31 960</b>
Subvention pour charges de service public	28 007	29 802
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	60
Recettes propres	1 623	2 098
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 396</b>	<b>3 111</b>
Financements de l'État fléchés	2 296	2 353
Autres financements publics fléchés	0	553
Recettes propres fléchées	100	205
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>32 027</b>	<b>35 071</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 537</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	0	1 933	3 057	0	0	320	320	2 253	3 377
			2 310	3 352	0	0	400	305	2 710	3 657
Collections	0	0	1 604	1 644	0	0	1 216	1 286	2 820	2 930
			1 656	2 210	0	0	1 730	1 344	3 386	3 554
Fonctions supports	23 361	23 759	855	855	0	0	210	210	24 426	24 426
			1 629	1 206	0	0	129	52	25 518	25 017
Production	0	0	263	263	0	0	550	480	813	743
			67	101	0	0	386	341	453	442
Publics/programmation culturelle	0	0	550	550	0	0	0	0	550	550
			920	863	0	0	0	0	920	863
<b>Total</b>	<b>23 361</b>	<b>23 759</b>	<b>5 205</b>	<b>6 369</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 296</b>	<b>2 296</b>	<b>30 862</b>	<b>32 027</b>
			<b>6 582</b>	<b>7 732</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 646</b>	<b>2 042</b>	<b>32 988</b>	<b>33 534</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	277
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>277</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 515</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	679
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 836
<b>Total des besoins</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 537</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 255
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 107 % en AE et 105 % en CP. On constate les évolutions suivantes :

- Les dépenses liées aux collections sont sur-exécutées de +566 k€ en AE et +624 k€ en CP (+21 %) du fait du lancement d'un chantier portant sur les collections contemporaines et l'activité soutenue du service de travaux ;
- Les dépenses liées à la production sont sous-exécutées de -360 k€ en AE et -301 k€ (-40 %) en CP du fait d'un moindre besoin en matières premières, notamment textiles ;
- Les dépenses liées aux publics sont sur-exécutées de +378 k€ en AE et +313 k€ en CP (soit +57 %) en raison du fort développement de l'activité d'accueil du public, notamment dans le cadre des deux expositions programmées ;
- Les dépenses liées aux bâtiments et aux domaines sont sur-exécutées de +457 k€ en AE et +280 k€ en CP (soit +8 %) sous l'effet du renchérissement des tarifs des prestataires et la hausse des loyers des réserves ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sur-exécutées de +1 092 k€ en AE et +591 k€ en CP (+2 %), liées à l'effet des mesures salariales prises dans le secteur public et à la sous-budgétisation initiale.

Malgré l'évolution des dépenses de +2 126 k€ en AE et +1 507 k€ en CP, principalement liée au fonctionnement qui contribue pour 90 % à la hausse des CP, l'établissement parvient à dégager un excédent de +1 537 k€ par rapport au BI.

Si celui-ci est lié encore une fois aux financements complémentaires de l'État (soit +2 404 k€ au total) il est à noter un niveau record de recettes. Celles-ci s'établissent en effet à 2 303 k€, soit +580 k€ par rapport au BI et sont principalement liées à la performance de l'activité de restauration et à mettre en regard des dépenses ouvertes en cours de gestion.

La trésorerie se trouve alimentée de +2 792 k€, dont 1 255 k€ sont cependant liés à un jeu d'écriture en l'attente du décaissement de la taxe sur les salaires. La trésorerie s'établit donc à 6 161 k€ dont 1 375 k€ de crédits fléchés.

Les financements de l'État et la liasse de l'opérateur sont retracés comme tel dans les liasses de l'établissement :

- Ligne « subvention pour charges de service public » : subventions pour charges de service public hors financement du plan métier d'art ;
- Ligne « financements de l'État fléchés » : subvention d'investissement, fonds du patrimoine, financement Gédéon, subvention au titre du plan métier d'art et subventions pour les projets Crafted et Camus de 2022.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>		<b>348</b>	<b>390</b>
– sous plafond		348	337
– hors plafond			53
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>322</b>		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	322		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 337 ETPT pour un plafond de 348 ETPT, soit une sous-consommation de 11 ETPT principalement liée aux modalités de fonctionnement de l'école des arts textile. En effet, l'établissement propose une formation continue sur quatre ans, conduisant au passage du concours de techniciens d'art et à une titularisation au sein du Mobilier. Ces apprentis – positionnés hors plafond durant leurs années d'étude – ont vocation à intégrer progressivement l'établissement.



PROGRAMME 361  
**Transmission des savoirs  
et démocratisation de la culture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Noël CORBIN

*Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle*

Responsable du programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme n° 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

La stratégie du programme 361 s'articule autour de cinq grandes priorités :

- Permettre la participation de tous les habitants, tout au long de leur vie et sur l'ensemble du territoire, à la vie culturelle ;
- Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- Promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;
- Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique, en s'appuyant notamment sur l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) Universcience, référent en la matière.

En 2023, le ministère a mis en œuvre ces priorités au plus près des publics et des territoires et a ainsi porté un renforcement des capacités financières des acteurs locaux en poursuivant et en confortant le processus de déconcentration des crédits d'intervention.

### VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE

L'enseignement supérieur culture (ESC) comprend 99 établissements sous tutelle du ministère de la Culture accueillant près de 37 000 étudiants qui contribuent au rayonnement culturel de la France. L'offre de formation Culture doit faire face à de multiples enjeux qui nécessitent une capacité d'adaptation constante : concurrence internationale, qualité des formations et évolution des métiers, enjeux écologiques, insertion professionnelle et personnalisation des parcours. Pour y répondre, le programme 361 qui a connu une augmentation de ses crédits en faveur de l'enseignement supérieur culture, s'est attaché, au cours de l'année 2023, à :

- Consolider l'accès des étudiants de l'ESC à l'ensemble des droits (bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et aides à la mobilité) ;
- Poursuivre une démarche éthique et responsable en renforçant l'égalité entre les femmes et les hommes, en luttant contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, et en portant une attention particulière aux enjeux de développement durable ;
- Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- Favoriser une plus grande diversité des recrutements au sein des écoles ;
- Finaliser l'intégration dans le processus de Bologne et renforcer les activités de recherche en lien avec les enseignements ;
- Améliorer la performance de gestion des établissements et l'efficacité de l'offre de formation ;
- Poursuivre un dialogue de qualité au sein du CNESERAC.

## DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS À LA CULTURE

L'accès de tous à la diversité des pratiques culturelles et la participation à la vie artistique et culturelle, notamment des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent une priorité gouvernementale, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour aider à lever les freins à la participation à la vie culturelle tout au long de la vie. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'EAC : la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont travaillé conjointement au développement de la pratique artistique à l'école et à celui de la place du livre et de la lecture. La reconduction du plan Éducation aux médias et à l'information a permis d'accompagner des jeunes dans l'identification des fausses nouvelles et le Haut conseil de l'EAC a poursuivi, avec l'appui des services déconcentrés, le déploiement du label « 100 % EAC » portant le nombre de territoires labellisés à 157.

En articulation avec cet effort de généralisation de l'EAC, le déploiement du pass Culture encourage la participation des jeunes à la vie culturelle en levant la contrainte financière, en les informant sur la diversité de l'offre de proximité et en mettant en avant les offres conçues pour eux. Réel succès avec plus de 3,7 millions de bénéficiaires et 30 000 acteurs culturels impliqués, le pass Culture doit désormais garantir l'équité de son bénéficiaire.

Les efforts ont également porté sur la prise en compte des situations spécifiques : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse. La reconduction du fonds « accessibilité » a permis de financer des outils d'accessibilité en région pour les structures culturelles.

Outre le soutien aux fédérations nationales de pratique amateur et la mise en œuvre du fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA) qui a permis de soutenir 109 projets, le plan en faveur des fanfares mis en œuvre depuis 2021 a soutenu 934 projets. En 2023, l'augmentation des crédits de ce plan a permis d'accompagner 420 projets supplémentaires.

29 associations d'envergure nationale et opérateurs ont participé à la quatrième édition du dispositif « Été culturel » pour laquelle 2400 projets ont été mis en œuvre, mobilisant ainsi plus de 33 000 artistes et professionnels de la culture et bénéficiant à 1,5 million de personnes.

Le ministère a aussi poursuivi son action en faveur du maillage culturel du territoire via la contractualisation avec les collectivités territoriales, ou encore le déploiement des Micro-Folies notamment dans les territoires prioritaires (167 en quartiers « Politique de la ville » et 193 en territoires ruraux sur 425 au total) et ultramarins, avec l'accompagnement des collectivités par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et les services déconcentrés.

Les territoires d'outre-mer ont bénéficié du Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels (FEAC), qui a financé plus de 400 projets, et d'un soutien dédié pour les actions et projets culturels ultra-marins.

Afin d'encourager les dynamiques territoriales, les Conseils locaux des territoires pour la culture mis en place depuis 2021 couvrent désormais l'ensemble du territoire et le fonds d'innovation territoriale (FIT), créé en 2022, a permis de soutenir des projets expérimentaux introduits dans leurs territoires et engagés dans une dynamique de participation des habitants en associant systématiquement les collectivités territoriales.

Par ailleurs, le ministère a œuvré en faveur du rayonnement et de l'attractivité des territoires à travers sa politique de soutien au tourisme culturel, notamment dans le cadre du plan « Destination France », en lien avec le ministère en charge du tourisme et l'opérateur Atout France.

Enfin, l'adoption d'une stratégie numérique a permis d'accompagner la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Le ministère a contribué à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en

priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles ([data.culturecommunication.gouv.fr](https://data.culturecommunication.gouv.fr)).

#### LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2023, le ministère de la Culture, s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a poursuivi son engagement pour une politique linguistique renouvelée, conformément à ses axes de travail prioritaires :

- Garantir dans notre pays l'emploi de la langue française, essentielle à la cohésion sociale ;
- Renforcer une action au plus près des territoires, pour la maîtrise de la langue française ;
- Contribuer au renouveau d'une politique en faveur des langues régionales et de la diversité linguistique française ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la francophonie ;
- Mettre en place une stratégie numérique pour la langue française et le plurilinguisme.

#### DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE CULTURELLE ET DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Les recherches menées et soutenues par le ministère de la Culture et ses opérateurs se caractérisent par une interdisciplinarité affirmée – convoquant les sciences humaines et sociales comme les sciences et technologies – et par une grande variété de sujets, d'objets, de techniques et de méthodes. Elles reposent sur une interaction constante entre les pratiques et recherches professionnelles menées au sein des institutions et la recherche académique, et concernent tous les domaines d'intervention du ministère. Pour promouvoir la diffusion de la culture scientifique et technique, le ministère s'appuie sur l'opérateur national Universcience.

En 2023, le ministère a :

- finalisé la nouvelle stratégie de recherche pour la période 2023-2027 ;
- contribué à l'intégration de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de sa tutelle ou de son contrôle pédagogique ;
- développé des actions en vue de renforcer les modes de suivi et d'évaluation des travaux de recherche en collaboration avec le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et en développant les instances scientifiques dans les établissements ;
- renforcé la participation des acteurs de la recherche culturelle aux programmes de l'Agence nationale de la recherche ;
- soutenu le développement de l'interdisciplinarité entre les sciences de l'homme et de la société et les domaines scientifiques et renforcé l'émergence des programmes de recherche axés sur la création artistique ;
- sensibilisé les acteurs de la communauté scientifique culture dans le cadre du Plan de Relance et de France 2030), et du nouveau Programme Équipements prioritaires de Recherche sur les industries culturelles et créatives ;
- encouragé les acteurs de la recherche culturelle à participer au Programme européen de recherche et d'innovation « Horizon Europe » et à adhérer à l'infrastructure E-RIHS (European Research Infrastructure for Heritage Sciences), ainsi qu'à l'Initiative de programmation conjointe de recherche « Patrimoine culturel et changement global : un nouveau défi pour l'Europe » ;
- assuré, en coordination avec le MESR, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société liés aux sciences et techniques ;
- soutenu Universcience et aidé à accroître sa visibilité.

---

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

**OBJECTIF 2 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'inscription au pass Culture

INDICATEUR 2.2 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.3 : Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

**OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique**

INDICATEUR 3.1 : Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

**OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres**

INDICATEUR 4.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Architecture et patrimoine	%	91	94	91	92	cible atteinte	92
Arts Plastiques	%	79	88	75	83	cible atteinte	81
Spectacle vivant et cinéma	%	87	95	87	96	cible atteinte	91
Établissements d'ESC global	%	87	93	86	90	cible atteinte	88

#### Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des établissements concernés.

L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2020 dans l'un des 99 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2020.

Sur 11 060 diplômés 2020 recensés par les établissements d'enseignement, 10 814 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 17 novembre 2023 et le 05 février 2024 avec une transmission des listes de non-répondants aux écoles le 04 décembre 2023 et le 12 janvier 2024. 4 985 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 46 % (sur la base de 10 814 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non-répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé, allant jusqu'à 88 % des diplômés interrogés de certains établissements (Académie Fratellini).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité (y compris emploi occasionnel, ou indépendant ou artiste-auteur, ou intermittent ou employé en CDDU, ou contrat spécifique au doctorat, ou apprentissage ou contrat de professionnalisation, ou arrêt maladie ou congé maternité) ; en recherche d'emploi ; aucune activité professionnelle, même occasionnelle et pas de recherche d'emploi ; autre. Une question précédente permet de déterminer si le diplômé est en formation au moment de l'enquête ou s'il s'est inscrit dans une formation entre l'obtention de son diplôme en 2020 et le moment de l'enquête. Une question suivante permet de préciser si l'activité est en rapport ou non avec la formation.

#### Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas) ;
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi + les diplômés sans activité ou se trouvant dans d'autres situations.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou s'étant inscrit en formation à la suite de l'obtention de leur diplôme en 2020.

La 1<sup>re</sup> ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, du Centre des hautes études de Chaillot, de l'Institut national du patrimoine et de l'École du Louvre.

Source des données : enquête DESC menée par le ministère entre le 17 novembre 2023 et le 05 février 2024.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d’insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l’enquête.

Il faut noter que 93 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, contre 87 % en 2021, soit une hausse de 6 %. La plupart sont en activité professionnelle dans le champ de leur diplôme (80 %). 7 % sont en recherche d’emploi, 1 % sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

94 % des diplômés de l’architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie, soit une hausse de 3 % par rapport à 2021, et la plupart de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme (82 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Pour autant, leur taux d’insertion professionnelle progresse de 9 % par rapport à celui constaté en 2021 et s’établit à 88 %. 67 % de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme.

Le taux d’insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s’établit à un niveau relativement élevé et en hausse de 8 % par rapport à 2021 : 95 % d’entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l’enseignement supérieur, la plupart déclarent exercer un métier en rapport avec leur diplôme (89 % des actifs en emploi estiment être insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d’insertion cachent des disparités de situation d’emploi entre les diplômés et ne prend pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneuriat avec un seul donneur d’ordre notamment). Dans l’exploitation complémentaire de l’enquête, l’accent sera mis sur les différentes formes de l’emploi, la pluriactivité et les différences de revenu entre les diplômés de l’ESC.

## OBJECTIF

2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l’éducation artistique et culturelle

## INDICATEUR

### 2.1 – Taux d’inscription au pass Culture

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des jeunes éligibles au pass Culture ayant initié un compte	%	Non déterminé	76	75	79	cible atteinte	76
Part des jeunes de moins de 18 ans éligibles au pass Culture	%	Sans objet	50	50	58	cible atteinte	50

#### Commentaires techniques

L’indicateur résulte :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;
- au dénominateur, du montant total des crédits de l’action 2 du programme 361.

La définition des territoires prioritaires s’appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif Action Cœur de ville (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;

- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.

Source des données : Les données sont collectées via l'outil de programmation et de gestion financière Arpège.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Généralisé à l'ensemble du territoire à compter du 21 mai 2021, le pass Culture a rapidement rencontré un succès d'appropriation par les bénéficiaires, la création de comptes s'avérant supérieure aux projections établies. Cette tendance optimiste a permis de fixer une cible ambitieuse, mais tenant compte à la fois du temps nécessaire à la montée en puissance du dispositif, des freins plus importants que rencontrent les publics les moins spontanément informés et mobilisés, et des effets encore perceptibles de la crise sanitaire sur les pratiques culturelles et le retour des publics dans certains lieux culturels.

Avec un résultat de 79 % des jeunes de 18 ans révolus ayant initié un compte pass Culture au 31 décembre 2023, l'objectif est atteint. La tendance montre que ce niveau correspond à un seuil au-delà duquel la progression sera nécessairement plus progressive mais va permettre de revoir la cible 2025 à la hausse. Pour les jeunes de moins de 18 ans, après un démarrage difficile (la mesure existe depuis janvier 2022), une dynamique est à l'œuvre qui dépasse les prévisions. Là encore la cible 2025 pourra être revue à la hausse.

## INDICATEUR mission

### 2.2 – Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	65	76	85	77	amélioration	85

#### Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC en établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés en établissement ;
- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de l'application Adage (système d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports) qui recense les actions d'EAC dans les établissements scolaires. Depuis 2023, le pilotage de cette politique prioritaire relève de la DGESCO (MENJS). On peut toutefois signaler que la relative fiabilité de la remontée de données, en particulier pour le premier degré, ne rend qu'imparfaitement compte de la réalité des offres.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

Pour parvenir à cette généralisation, le Gouvernement s'est fixé l'objectif « 100 % EAC » consistant à permettre à tous les élèves de bénéficier, chaque année, d'une action d'EAC, assurant un bon équilibre entre les objectifs de transmission (histoire des arts, découvertes des œuvres), de rencontre avec les artistes et de découverte par les enfants, à travers la pratique, de leur propre créativité.



La crise sanitaire avait marqué un réel coup d'arrêt au déploiement des actions, mais l'engagement de l'ensemble de acteurs avait permis de retrouver dès 2022 un niveau équivalent à celui observé jusqu'à 2020. Ce retour à la normale se confirme en 2023, avec une très légère progression à la hausse, témoignant de la solidité du socle d'action construit ces dernières années.

Toutefois, le contexte économique global, marqué par une inflation ayant un impact majeur sur le coût des actions déployées, en particulier les coûts de transport dans certains territoires, constitue un frein réel pour poursuivre une montée en puissance rapide du nombre d'actions déployées et donc d'élèves touchés.

Si les moyens substantiels déployés dans le cadre de la part collective du pass Culture ont pu apporter une réponse partielle à cette problématique, le premier degré, notamment, subit de plein fouet cette situation, en dépit de la mobilisation des collectivités territoriales aux côtés de l'État. Dans ce contexte, une révision des cibles pour les années à venir, afin de viser à la fois une consolidation des acquis et une progression raisonnée, apparaîtra cohérente.

## INDICATEUR

### 2.3 – Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des crédits de l'action 2 (éducation artistique et culturelle et accès à la culture) dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la totalité des crédits de l'action 2	%	18,97	21,91	27	25,5	amélioration	30

#### Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;
- au dénominateur, du montant total des crédits de l'action 2 du programme 361.

La définition des territoires prioritaires s'appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif Action Cœur de ville (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;
- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.

Source des données : Les données sont collectées via l'outil de programmation et de gestion financière Arpège.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits relevant de cet indicateur sont identifiés grâce à un axe analytique dans le système d'information budgétaire du ministère, Arpège. Après la baisse enregistrée en 2021 due à la pandémie, la hausse initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023 pour atteindre 25,5 % des crédits de l'action 2 dirigés sur les territoires prioritaires. Le résultat encore en deçà de la cible s'explique comme les années précédentes par des difficultés de récolement des données sur les outils numériques budgétaires au niveau des services déconcentrés.

**OBJECTIF**

3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

**INDICATEUR**

3.1 – Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Fréquentation physique	millions	1,03	2,1	2	2,45	cible atteinte	2,11

**Commentaires techniques****Mode de calcul :**

Pour rappel, la fréquentation physique est égale à la somme de la fréquentation des espaces payants des deux sites de l'établissement (Palais de la Découverte et Cité des sciences et de l'industrie) et de la fréquentation gratuite de leurs espaces dit « ressources ».

**A noter :** la fermeture du Palais de la Découverte fin 2020 pour travaux et l'ouverture de sa structure éphémère des Étincelles du Palais de la découverte en juin 2021.

**Source des données :** Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'indicateur mesurant la progression de la fréquentation globale in situ s'établit à +22 % (2,5 millions de visiteurs) par rapport à la cible et +17 % par rapport à 2022. Ce résultat est le fruit d'une augmentation conjuguée de la fréquentation des espaces ressources (+29 %) et des espaces d'exposition payants (+18 %). Peut être soulignée la très bonne performance de la fréquentation des groupes (+43 %), qui reviennent à des niveaux supérieurs à ceux de la période précédant la crise sanitaire.

**INDICATEUR**

3.2 – Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	71,2	72,1	77	72,5	amélioration	77,5

**Commentaires techniques****Mode de calcul :**

Est calculée la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à leur expérience de visite. Il s'agit d'un indicateur composite et élaboré par l'établissement, permettant de noter tous les aspects d'une visite. Il est suivi en priorité par des enquêtes in situ (Observatoire des publics) et complété par un questionnaire « relationnel » adressé à tous les acheteurs de billets en ligne.

Le taux de satisfaction global est obtenu en calculant la satisfaction moyenne pondérée par la fréquentation de chacun des sites, offres et espaces (expositions, Cités des enfants et grands événements). La moyenne est pondérée mensuellement en fonction du poids de la fréquentation de chaque site ou espace dans la fréquentation mensuelle totale, et pondérée annuellement en fonction du poids relatif de la fréquentation de chaque mois de l'année.

**A noter :** le site des *Étincelles* du Palais de la découverte n'est pas intégré en 2021, en raison de l'absence de dispositif d'enquête de mesure de satisfaction sur site.

Sources des données : Universcience, délégation stratégie, prospective et grands événements (DSP-GE).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur mesurant la progression de la fréquentation globale in situ s'établit à +22 % (2,5 millions de visiteurs) par rapport à la cible et +17 % par rapport à 2022. Ce résultat est le fruit d'une augmentation conjuguée de la fréquentation des espaces ressources (+29 %) et des espaces d'exposition payants (+18 %). Peut être soulignée la très bonne performance de la fréquentation des groupes (+43 %), qui reviennent à des niveaux supérieurs à ceux de la période précédant la crise sanitaire.

## OBJECTIF

4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

## INDICATEUR

### 4.1 – Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de ressources propres d'Universcience	%	11,91	17,99	16,39	18,24	cible atteinte	16,24

### Commentaires techniques

#### Mode de calcul :

Sont prises en compte au titre des ressources propres les postes de recettes sur lesquels l'établissement peut exercer directement un effet de levier. Ce périmètre est composé par les recettes de billetterie et des abonnements, des espaces locatifs, des concessions, des éditions et produits dérivés, du chiffre d'affaires des activités hors les murs (itinérance et ingénierie), des mécénats et partenariats. Ce montant de ressources, divisé par le montant total des ressources propres et de la subvention de fonctionnement par année, indique la part des ressources propres. Les subventions liées aux investissements sont exclues du périmètre de calcul.

Sources des données : Universcience, direction financière et juridique (DFJ)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Avec un taux de 18 % enregistré en 2023, le taux de ressources propres dépasse l'objectif COP établi à 16 %. Les très bons résultats de la billetterie sont cohérents avec la très bonne fréquentation constatée tant à la Cité (+18 % par rapport à 2022 sur les espaces payants) qu'aux Étincelles (+13 % par rapport 2022) ; ils reflètent également la revalorisation de la grille tarifaire mise en œuvre en 2023. Pour les activités locatives, les prévisions sont dépassées malgré l'impact des travaux de la gare routière, avec un chiffre d'affaires de plus de 2,7 M€ HT pour 63 manifestations et 80 000 visiteurs professionnels accueillis. Les recettes des concessions ont pour leur part été soutenues par les très bons résultats d'activité. Les partenariats et mécénats en numéraire sont portés par le versement du Feder à la plateforme numérique de la BSI, par d'importants mécénats pour l'exposition permanente *Mission spatiale*, ainsi que par la contractualisation de deux grands mécénats en soutien au projet de nouveau Palais de la découverte.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	146 452 597 151 539 666	31 225 969 -5 997 987	116 409 936 101 887 477	40 106 711	<b>294 088 502</b> <b>287 535 867</b>	295 888 502
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 261 736	49 755	383 074 454 415 288 906		<b>387 074 454</b> <b>424 600 397</b>	387 074 454
03 – Langue française et langues de France	438 745		4 224 338 4 002 832		<b>4 224 338</b> <b>4 441 577</b>	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	107 874 950 68 526 868	4 099 330 376 856	4 717 426 36 844 207	5 448 358	<b>116 691 706</b> <b>111 196 289</b>	117 621 706
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>258 327 547</b>	<b>35 325 299</b>	<b>508 426 154</b>	<b>0</b>	<b>802 079 000</b>	<b>804 809 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+323 647 (hors titre 2)			+323 647	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+51 957 793 (hors titre 2)			+51 957 793	
Total des AE ouvertes		854 360 440 (hors titre 2)			854 360 440	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>229 767 015</b>	<b>-5 571 376</b>	<b>558 023 422</b>	<b>45 555 069</b>	<b>827 774 130</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	146 452 597 151 462 414	35 709 826 7 275 700	111 817 476 96 280 295	35 756 711	<b>293 979 899</b> <b>290 775 120</b>	295 779 899
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 176 846	70 898	381 247 753 417 457 314		<b>385 247 753</b> <b>426 705 059</b>	385 247 753
03 – Langue française et langues de France	468 712		4 224 338 4 002 832		<b>4 224 338</b> <b>4 471 544</b>	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	107 312 972 68 661 100	4 099 330 525 114	4 717 426 36 857 902	5 448 358	<b>116 129 728</b> <b>111 492 474</b>	117 059 728
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>257 765 569</b>	<b>39 809 156</b>	<b>502 006 993</b>	<b>0</b>	<b>799 581 718</b>	<b>802 311 718</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 703 647 (hors titre 2)			+1 703 647	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+33 242 521 (hors titre 2)			+33 242 521	
Total des CP ouverts		834 527 886 (hors titre 2)			834 527 886	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>229 769 072</b>	<b>7 871 712</b>	<b>554 598 344</b>	<b>41 205 069</b>	<b>833 444 197</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 663 523 145 776 940	5 797 169 1 410 000	103 599 936 91 389 322	9 468 800 13 878 991	258 529 428	<b>260 329 428</b> <b>252 455 253</b>
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 294 845	15 000 000 57 420	362 174 454 385 727 024		381 174 454	<b>381 174 454</b> <b>395 079 289</b>
03 – Langue française et langues de France	389 518		4 224 338 3 704 765		4 224 338	<b>4 224 338</b> <b>4 094 283</b>
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 628 216 98 973 928	451 140 305 877	4 692 058 3 823 745	1 648 190 5 448 358	112 419 604	<b>113 349 604</b> <b>108 551 907</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>249 291 739</b>	<b>21 248 309</b>	<b>474 690 786</b>	<b>11 116 990</b>	<b>756 347 824</b>	<b>759 077 824</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>254 435 231</b>	<b>1 773 297</b>	<b>484 644 856</b>	<b>19 327 349</b>		<b>760 180 732</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 663 523 145 955 229	11 481 026 17 132 177	101 847 476 91 205 708	9 468 800 16 361 206	262 460 825	<b>264 260 825</b> <b>270 654 320</b>
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 434 093	3 000 000 57 420	362 347 753 376 808 838		369 347 753	<b>369 347 753</b> <b>386 300 351</b>
03 – Langue française et langues de France	391 039		4 224 338 3 704 764		4 224 338	<b>4 224 338</b> <b>4 095 803</b>
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 066 238 99 104 291	451 140 315 502	4 692 058 3 829 505	1 648 190 5 448 358	111 857 626	<b>112 787 626</b> <b>108 697 656</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>248 729 761</b>	<b>14 932 166</b>	<b>473 111 625</b>	<b>11 116 990</b>	<b>747 890 542</b>	<b>750 620 542</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>254 884 652</b>	<b>17 505 099</b>	<b>475 548 815</b>	<b>21 809 564</b>		<b>769 748 130</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	254 435 231	258 327 547	229 767 015	254 884 652	257 765 569	229 769 072
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 300 858	2 641 785	3 328 965	3 750 280	2 079 807	3 429 989
Subventions pour charges de service public	251 134 373	255 685 762	226 438 050	251 134 372	255 685 762	226 339 083
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	1 773 297	35 325 299	-5 571 376	17 505 099	39 809 156	7 871 712
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 715 877	20 448 309	-5 628 796	17 443 285	24 932 166	7 800 814
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	57 420	0	57 420	61 814	0	70 898
Subventions pour charges d'investissement	0	14 876 990	0	0	14 876 990	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	484 644 856	508 426 154	558 023 422	475 548 815	502 006 993	554 598 344
Transferts aux ménages	37 314 740	41 355 462	40 515 933	37 333 782	41 355 462	40 518 485
Transferts aux entreprises	233 736 798	210 000 000	259 998 607	223 238 798	210 000 000	257 688 598
Transferts aux collectivités territoriales	56 995 803	88 126 012	67 265 348	58 857 466	81 533 552	66 011 505
Transferts aux autres collectivités	156 597 515	168 944 680	190 243 534	156 118 768	169 117 979	190 379 755
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	19 327 349	0	45 555 069	21 809 564	0	41 205 069
Dotations en fonds propres	19 327 349	0	45 555 069	21 809 564	0	41 205 069
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>802 079 000</b>			<b>799 581 718</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+52 281 440			+34 946 168	
<b>Total*</b>	<b>760 180 732</b>	<b>854 360 440</b>	<b>827 774 130</b>	<b>769 748 130</b>	<b>834 527 886</b>	<b>833 444 197</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	8 168 366	2 730 000	323 647	9 888 366	2 730 000	1 703 647
<b>Total</b>	<b>8 168 366</b>	<b>2 730 000</b>	<b>323 647</b>	<b>9 888 366</b>	<b>2 730 000</b>	<b>1 703 647</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2023		15 974		15 974				
10/2023		3 573		3 573				
<b>Total</b>		<b>19 547</b>		<b>19 547</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2023				180 000				
08/2023		104 100		304 100				
10/2023		200 000		1 200 000				
<b>Total</b>		<b>304 100</b>		<b>1 684 100</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		3 833 014		33 014				
<b>Total</b>		<b>3 833 014</b>		<b>33 014</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		16 107 423		1 192 151				
<b>Total</b>		<b>16 107 423</b>		<b>1 192 151</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023		2 644 912		2 644 912				
<b>Total</b>		<b>2 644 912</b>		<b>2 644 912</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						479 169		479 169
20/11/2023		3 782 403		3 782 403				
<b>Total</b>		<b>3 782 403</b>		<b>3 782 403</b>		<b>479 169</b>		<b>479 169</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		26 069 210		26 069 210				
<b>Total</b>		<b>26 069 210</b>		<b>26 069 210</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>52 760 609</b>		<b>35 425 337</b>		<b>479 169</b>		<b>479 169</b>



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		294 088 502 287 535 867	295 888 502 287 535 867		293 979 899 290 775 120	295 779 899 290 775 120
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		387 074 454 424 600 397	387 074 454 424 600 397		385 247 753 426 705 059	385 247 753 426 705 059
03 – Langue française et langues de France		4 224 338 4 441 577	4 224 338 4 441 577		4 224 338 4 471 544	4 224 338 4 471 544
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		116 691 706 111 196 289	117 621 706 111 196 289		116 129 728 111 492 474	117 059 728 111 492 474
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>802 079 000</b>	<b>802 079 000</b>	<b>0</b>	<b>799 581 718</b>	<b>799 581 718</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+52 281 440	+52 281 440		+34 946 168	+34 946 168
Total des crédits ouverts	0	854 360 440	854 360 440	0	834 527 886	834 527 886
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>827 774 130</b>	<b>827 774 130</b>	<b>0</b>	<b>833 444 197</b>	<b>833 444 197</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+26 586 310	+26 586 310		+1 083 689	+1 083 689

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	800 679 000	800 679 000	0	798 181 718	798 181 718
Amendements	0	+1 400 000	+1 400 000	0	+1 400 000	+1 400 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>802 079 000</b>	<b>802 079 000</b>	<b>0</b>	<b>799 581 718</b>	<b>799 581 718</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2023 :

##### 1/ Crédits hors dépenses de personnel

###### Loi de finances rectificatives (26,07 M€ en AE=CP)

- La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a ouvert 26 069 210 € en AE et en CP.

Décrets de transfert et de virement (5,95 M€ en AE et en CP)

## Transferts :

- +2,64 M€ en AE et en CP depuis le programme 231 au titre de la réforme des bourses sur critères sociaux.

## Virements :

- +3,00 M€ en AE et en CP depuis le programme 175 au titre des mesures vie étudiante ;
- +0,66 M€ depuis le programme 224 au titre de la prime contractuelle dans les établissements publics ;
- +0,18 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 pour le transfert d'un poste vers le plafond de l'ENSBA ;
- +0,003 M€ en AE et en CP depuis le programme 175 au titre d'un transfert de crédits catégoriels auprès de l'Institut national du patrimoine ;
- 0,30 M€ en AE et en CP vers le programme 334 au titre de la compensation de la hausse du point d'indice et de l'inflation en direction de l'ENSMIS ;
- 0,18 M€ en AE et en CP vers le programme 224 au titre du forum « Entreprendre dans la Culture » ;
- 0,04 M€ en AE et en CP vers le programme 224 au titre des Journées européennes du patrimoine ;
- 0,02 M€ en AE et en CP vers le programme 334 au titre d'un complément à l'activité d'entrepreneuriat culturel.

Reports (19,94 M€ en AE et 1,23 M€ en CP)

- L'arrêté du 24 février 2023 portant report de crédits a ouvert 16 107 423 € en AE et 1 192 151 € en CP au titre du report des crédits de droit commun ;
- L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 portant report de crédits a ouvert 3 833 014 € en AE et 33 014 € en CP au titre du report de crédits de fonds de concours ;

**ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**Ouvertures de fonds de concours et attributions de produits (0,32 M€ en AE et 1,88 M€ en CP) :

- 0,30 M€ en AE et en CP au titre du fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses immeubles » dont les crédits permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture santé conclue avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1,38 M€ en CP au titre du fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles », qui correspond aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT ;
- 0,014 M€ en AE et en CP au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00110 issue des recettes des services à compétences nationales de la DG2TDC ;
- 0,006 M€ en AE et en CP au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00273 « valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère de la culture ».

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	33 079 904	33 079 904	0	32 955 040	32 955 040
Surgels	0	6 615 981	6 615 981	0	6 591 008	6 591 008
Dégels	0	-32 775 394	-32 775 394	0	-32 775 394	-32 775 394
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>6 920 491</b>	<b>6 920 491</b>	<b>0</b>	<b>6 770 654</b>	<b>6 770 654</b>

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000				4 795 195	68 050 500	57 721 460
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	3 396 000					3 194 000	3 194 000
03 - Langue française et langues de France	1 480 000					1 480 000	1 480 000
<b>Total</b>	<b>70 640 000</b>				<b>4 795 195</b>	<b>72 724 500</b>	<b>62 395 460</b>

#### Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	67 500 000			7 130 000	1 250 760	8 925 251	3 046 011
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle				200 000	200 000	15 300 000	4 800 000
<b>Total</b>	<b>67 500 000</b>			<b>7 330 000</b>	<b>1 450 760</b>	<b>24 225 251</b>	<b>7 846 011</b>

En 2023, les crédits exécutés au titre des CPER sur le programme 361 ont permis de financer certaines opérations d'investissement.

Les opérations financées au titre du CPER 2015-2020 se décomposent comme suit :

- 4 776 660 € en CP ont été exécutés au titre de la poursuite de la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires à Marseille (école d'architecture – IMVT) ;
- 18 535,12 € en CP ont été exécutés au titre des travaux de relocalisation de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) à Poitiers.

Les opérations financées au titre du CPER 2021-2027 se décomposent comme suit :

- 3 300 000 € en AE et 990 000 € en CP ont été exécutés au titre de la réhabilitation de l'École nationale supérieure de cinéma et de multimédia – CinéFabrique ;
- 30 000 € en AE et en CP au titre de la phase d'études pour une extension de l'ENSA Bretagne ;
- 3 800 000 € en AE et 230 760 € en CP au titre des travaux de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) de Reims ;
- 100 000 € en AE et en CP au titre de la plateforme numérique EAC « Archipel » ;
- 100 000 € en AE et en CP au titre de l'appel à projets « Cultures connectées » lancé par la DRAC Nouvelle Aquitaine.

## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

## Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	820 000	190 000	190 000				
Martinique	820 000	190 000	190 000				
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	738 000						
Guyane	738 000						
<b>Total</b>	<b>1 558 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>				

Les projets de mise en réseau des antennes de l'école martiniquaise des enseignements artistiques et d'ouverture d'une galerie au sein de l'école supérieure d'arts de Martinique, financés par le programme 361 au titre des contrats de convergence et de transformation, ont été décalés. Aucun crédit n'a donc été consommé en 2023 au titre des contrats de convergence et de transformation.

Par ailleurs, le projet CCT Compagnonnage et e-culture de la Guyane ne relève plus du périmètre du programme 361 ; les crédits consacrés à cette opération ayant été transférés sur le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » en 2020.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>854 360 440</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>834 527 886</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>827 774 130</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>833 444 197</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>9 399 844</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>26 586 310</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>824 044 353</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>63 805 501</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>63 805 501</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>9 399 844</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>54 405 657</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>827 774 130</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>824 044 353</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>3 729 777</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>58 135 434</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>23 862 906</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>34 272 528</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION**

## 01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		295 888 502 287 535 867	<b>295 888 502</b> <b>287 535 867</b>		295 779 899 290 775 120	<b>295 779 899</b> <b>290 775 120</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	146 452 597	151 539 666	146 452 597	151 462 414
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		939 600		862 348
Subventions pour charges de service public	146 452 597	150 600 066	146 452 597	150 600 066
Titre 5 : Dépenses d'investissement	33 025 969	-5 997 987	37 509 826	7 275 700
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 797 169	-5 997 987	26 281 026	7 275 700
Subventions pour charges d'investissement	11 228 800		11 228 800	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	116 409 936	101 887 477	111 817 476	96 280 295
Transferts aux ménages	41 355 462	40 289 054	41 355 462	40 291 606
Transferts aux entreprises		5 168 892		2 858 892
Transferts aux collectivités territoriales	33 610 000	20 103 475	29 017 540	16 721 920
Transferts aux autres collectivités	41 444 474	36 326 056	41 444 474	36 407 877
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		40 106 711		35 756 711
Dotations en fonds propres		40 106 711		35 756 711
<b>Total</b>	<b>295 888 502</b>	<b>287 535 867</b>	<b>295 779 899</b>	<b>290 775 120</b>

### Corrections d'imputation

En 2023 les dépenses de l'action 1 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2023	
	en €	
	AE	CP
<b>Réimputation en subventions pour charges de service public (cat. 32)</b>	<b>141 100</b>	<b>141 100</b>
Crédits exécutés en catégories 62 et 64 - mesures vie étudiante	111 100	111 100
Crédits exécutés en catégorie 64 - CPER ENSA Bretagne	30 000	30 000
<b>Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 61)</b>	<b>1 519 575</b>	<b>1 520 438</b>
Crédits exécutés en catégories 31 ; 32 ; 62 ; 63 ; 64 - Bourses et aides ESC	1 519 575	1 520 438
<b>Réimputation en dépenses d'intervention hors bourses (cat. 62, 63 et 64)</b>	<b>230 597</b>	<b>156 664</b>
Crédits exécutés en catégorie 31 - insertion professionnelle	127 938	93 094
Crédits exécutés en catégorie 31 - formation continue au sein des écoles du patrimoine	32 574	8 382
Crédits exécutés en catégorie 31 - marché public Biblivre	60 085	45 189
Crédits exécutés en catégorie 32 - subvention de fonctionnement des écoles du spectacle vivant hors CPER	10 000	10 000
<b>Réimputations en dépenses d'investissement (cat. 51)</b>	<b>19 254 182</b>	<b>14 900 000</b>
Crédits exécutés en catégorie 53	19 254 182	14 900 000
<b>Réimputations en action 1</b>	<b>20 617</b>	<b>20 617</b>
Crédits exécutés en action 2 - dépenses d'intervention écoles Arts plastiques déconcentré	11 420	11 420
Crédits exécutés en action 4 - insertion professionnelle	9 197	9 197

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 4 182 € en AE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école nationale supérieure d'arts de Bourges au sein de son site actuel, la Délégation générale à la création artistique (DGCA) a financé une étude auprès du cabinet d'architecte ABCD, pour un montant de 4 182 € en AE.

#### Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 150,69 M€ en AE et en CP

Le montant total des dépenses des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC) s'élève donc à 150,69 M€ en AE et en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2023	Exécution 2023	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	52 149 793	55 183 370	55 183 370
Ecole du Louvre	1 740 181	1 840 321	1 840 321
Institut national du patrimoine	7 633 117	7 537 505	7 537 505
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	9 034 287	9 626 715	9 626 715
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	11 909 204	12 037 755	12 037 755
Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 204 141	4 213 574	4 213 574
Ecoles nationales supérieures d'art en région	11 163 969	11 376 070	11 376 070
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 971 923	4 402 046	4 402 046
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	26 449 990	26 333 056	26 333 056
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	14 057 552	14 107 013	14 107 013
Centre national des arts du cirque	3 338 440	3 493 841	3 493 841
Structuration de l'ESC	800 000	538 500	538 500
<b>Total subventions pour charges de service public versées aux écoles (cat. 32)</b>	<b>146 452 597</b>	<b>150 689 766</b>	<b>150 689 766</b>

L'exécution est légèrement supérieure à la loi de finances initiale (LFI) afin de tenir compte des besoins réels de ces établissements. Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face à leurs besoins en fonctionnement courant.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a subventionné une partie des frais d'adhésion des écoles aux communautés d'universités et d'établissements (COMUE), regroupements indispensables pour promouvoir la recherche dans les établissements, développer les doctorats, et renforcer les mutualisations à hauteur de 0,54 M€ en AE et en CP.

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 21,63 M€ en AE et 29,60 M€ en CP :**

Dépenses d'investissement (cat. 51) (en €)	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Annulation d'engagements juridiques - convention cadre OPPIC	-	-	6 658 805	-
IMVT Marseille	-	4 000 000	950 000	6 114 029
ENSA Bordeaux	-	-	1 000 000	1 000 000
ENSA Clermont-Ferrand	-	-	2 000 000	2 000 000
ENSA Grenoble	-	-	1 467 000	1 467 000
ENSA Lille	-	-	730 000	730 000
ENSA Nancy	-	-	1 000 000	1 000 000
ENSA Paris Val de Seine	-	-	1 223 000	1 223 000
ENSA Versailles	-	-	-	500 000
ENSA Toulouse	14 200 000	16 000 000	-	-
CNSAD	-	-	2 000 000	1 000 000
CNSMDP	-	-	7 070 000	2 270 000
CNSMDL	-	-	3 700 000	2 400 000
CNAC	-	-	100 000	100 000
ENSAD	-	-	5 380 000	5 380 000
ENSBA Malaquais	177 169	481 026	665 000	665 000
Villa Arson	3 570 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ENSAP Cergy - nouveau site	-	2 000 000	-	2 750 000
Accessibilité des écoles	2 050 000	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19 997 169</b>	<b>24 481 026</b>	<b>21 626 195</b>	<b>29 599 029</b>

Le montant total des crédits exécutés au titre des dépenses d'investissement de catégorie 51 s'élève à 21,63 M€ en AE et 29,60 M€ en CP.

Le retard pris par l'opération de rénovation de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Toulouse a conduit à redéployer les crédits sur d'autres opérations prioritaires dans les ENSA :

- La relocalisation de l'ENSA de Marseille sur le site de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). À ce titre, 6,1 M€ en CP ont été versés à l'OPPIC. Le projet de création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), piloté par le ministère de la Culture, consiste à créer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche réunissant trois écoles – l'ENSA de Marseille, l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, l'École nationale supérieure du paysage. L'installation de l'IMVT dans la ZAC Saint-Charles – Porte d'Aix a par ailleurs vocation à contribuer à la revitalisation et au développement urbain de ce quartier historique de Marseille ;
- La réhabilitation de la Pyramide de l'ENSA Bordeaux, au titre du plan de relance, pour un montant d'1 M€ en AE et en CP ;
- La restructuration du pôle recherche et la construction d'une restauration étudiante pour l'ENSA de Clermont-Ferrand, avec la délégation de 2 M€ en AE et en CP ;
- La relocalisation du laboratoire « Fablab in the Alps » ainsi que la réfection et l'isolation du clos-couvert de l'ENSA de Grenoble pour un total de 1,47 M€ en AE et en CP ;



- La poursuite du projet Éldin au sein de l'ENSAP de Lille, au titre du plan de relance, pour un montant de 0,73 M€ en AE et en CP ;
- La rénovation énergétique d'un bâtiment de l'ENSA Nancy, pour 1 M€ en AE et en CP ;
- La rénovation énergétique de l'ENSA Paris Val-de-Seine, avec une délégation de crédits d'1,22 M€ en AE et en CP ;
- La restauration de la Petite écurie du roi et l'isolation du clos couvert au sein de l'ENSA Versailles, qui a nécessité la consommation de 0,5 M€ en CP.

S'agissant des écoles de la création (écoles nationales d'art et conservatoires nationaux), les projets suivants ont été financés :

- La mise en conformité du bâtiment du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), ainsi que l'étude pour la prise à bail et l'aménagement d'un site complémentaire, pour un total de 2 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- La construction du studio 3D dans le cadre du projet « conservatoire augmenté » au sein du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), ainsi que la réalisation de travaux d'étanchéité, pour une exécution totale de 7,07 M€ en AE et 2,27 M€ en CP ;
- La création d'un campus artistique au sein du CNSMD de Lyon, avec notamment la construction d'une salle modulable, pour un montant exécuté de 3,7 M€ en AE et 2,4 M€ en CP ;
- Le financement d'une étude pour le réaménagement du hall de la Marnaise au sein du Centre national des arts du cirque (CNAC), pour un total de 0,1 M€ en AE et en CP ;
- Le financement des travaux d'intervention à la suite du sinistre survenu au sein du palais des études de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris-Malaquais, pour un total de 0,67 M€ en AE et en CP ;
- La restauration des bétons de la Villa Arson à Nice, avec la délégation d'1 M€ en AE et en CP ;
- La construction du nouveau site de l'École nationale supérieure d'arts de Paris Cergy, avec l'exécution de 2,75 M€ en CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 41,81 M€ en AE et en CP

Le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève en réalité à 41,81 M€ en AE et en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de catégorie 61 en €	LFI 2023	Exécution 2023	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (y compris aide au mérite)	36 425 227	37 615 616	37 616 480
Frais de gestion CNOUS	581 121	708 168	708 168
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre mer	210 000	31 506	31 506
Bourses mobilité à l'international	1 503 340	1 542 866	1 542 866
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	200 700	200 700
ASAAC	500 000	700 000	700 000
Autres aides ESC	335 773	301 309	303 860
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	705 365	705 365
<b>Total</b>	<b>41 355 461</b>	<b>41 805 529</b>	<b>41 808 944</b>

En 2023, 37,62 M€ en AE et en CP ont été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Sont concernés les étudiants des écoles nationales d'art et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'École du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de danse -

CEFEDM -, de l'École nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel et de l'Institut National du Patrimoine.

Les frais de gestion du CNOUS se sont élevés à 0,71 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, 3,48 M€ en AE et en CP ont été consacrés aux bourses et aides spécifiques versées aux étudiants (allocation spécifique annuelle d'aide culture, contrats doctoraux, mobilité, accessibilité des étudiants handicapés, soutien aux étudiants des conservatoires à rayonnement régional et départemental).

**Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 53,82 M€ en AE et 54,01 M€ en CP**

Le montant des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi 53,82 M€ en AE et 54,01 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention hors bourses (titre 6) en €	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement</b>	<b>50 320 174</b>	<b>50 167 715</b>	<b>50 193 540</b>	<b>50 448 150</b>
Arts plastiques	21 610 000	21 457 540	18 695 151	18 793 686
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 175	28 622 694	28 793 665
Transversal	-	-	2 875 695	2 860 799
<b>Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement (cat.64)</b>	<b>9 124 300</b>	<b>9 124 300</b>	<b>3 624 743</b>	<b>3 565 707</b>
Arts plastiques	900 000	900 000	199 000	199 000
Spectacle vivant	3 300 800	3 300 800	2 785 972	2 751 128
Patrimoine	210 000	210 000	356 574	332 382
Transversal	4 713 500	4 713 500	283 197	283 197
<b>Total</b>	<b>59 444 474</b>	<b>59 292 015</b>	<b>53 818 283</b>	<b>54 013 857</b>

**Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 50,20 M€ en AE et 50,45 M€ en CP**

*Arts plastiques : 18,70 M€ en AE et 18,79 M€ en CP*

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Sur ces crédits, 0,50 M€ ont été délégués en DRAC pour le soutien de la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art territoriales.

*Spectacle vivant : 28,62 M€ en AE et en 28,79 M€ en CP*

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur (musique et/ou danse), les centres de formation des enseignants de la danse de de la musique (CEFEDM). Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés dans les techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Étienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

*Transversal : 2,88 M€ en AE et 2,86 M€ en CP*

Ces dépenses concernent la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

**Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 3,62 M€ en AE 3,56 M€ et en CP**

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant. Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National, qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens **classiques**, la FAI-AR spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France, la FNEIJMA qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles. Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus. La sous-consommation observée par rapport à la prévision LFI s'explique par le fait que des crédits ont été délégués aux DRAC, notamment en direction des pôles supérieurs, des écoles territoriales, et des étudiants en conservatoire. Cela est également lié aux versements effectués en catégorie 32 (aides aux étudiants, VAE danse pour le CNSMDL, crédits en faveur de la diversité au CNSAD, structuration de la recherche, etc.).

**Dépenses déconcentrées d'intervention en investissement : 7,1 M€ en AE et 1,22 M€ CP**

Ces crédits ont permis de financer deux opérations :

- La construction de la Cinéfabrique à Lyon : 3,3 M€ en AE et 0,99 M€ en CP ;
- La relocalisation de l'École supérieure d'art et de design de Reims : 3,8 M€ en AE et 0,23 M€ en CP.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES****Dotations en fonds propres : 12,51 M€ en AE et 13,46 M€ en CP**

La subvention versée aux écoles d'ESC pour leur permettre d'assurer leurs besoins en équipement courant s'élève à 12,51 M€ en AE et 13,46 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'opérations financières (cat. 53) En €	LFI 2023	Exécution 2023	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	3 950 000	2 842 500	3 789 171
Institut national du patrimoine	98 010	93 109	93 109
Ecole du Louvre	245 025	232 774	232 774
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	592 039	1 364 939	1 364 939
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	418 433	580 433	580 433
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	536 989	536 989
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 990 026	2 726 007	2 730 189
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	128 011	1 560 011	1 560 011
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	1 702 084	1 702 084	1 702 084
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	735 076	775 076	775 076
Centre national des arts du cirque	98 607	98 607	98 607
<b>Total</b>	<b>11 228 800</b>	<b>12 512 529</b>	<b>13 463 382</b>

Le détail par opérateur est présenté dans la partie « opérateurs » du présent document.

**ACTION****02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		387 074 454 424 600 397	<b>387 074 454</b> <b>424 600 397</b>		385 247 753 426 705 059	<b>385 247 753</b> <b>426 705 059</b>

Les crédits de l'action 2 du programme 361 s'élevaient à **385,67 M€ en AE et 383,85 M€ en CP en LFI 2023** (hors FdC et AdP) pour **une réalisation 2023 à 424,60 M€ en AE et 426,70 M€ en CP**.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	9 261 736	4 000 000	9 176 846
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		744 375		758 452
Subventions pour charges de service public	4 000 000	8 517 361	4 000 000	8 418 394
Titre 5 : Dépenses d'investissement		49 755		70 898
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-7 665		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		57 420		70 898
Titre 6 : Dépenses d'intervention	383 074 454	415 288 906	381 247 753	417 457 314
Transferts aux ménages		226 879		226 879
Transferts aux entreprises	210 000 000	254 626 065	210 000 000	254 626 056
Transferts aux collectivités territoriales	54 516 012	46 584 562	52 516 012	48 705 680
Transferts aux autres collectivités	118 558 442	113 851 399	118 731 741	113 898 699
<b>Total</b>	<b>387 074 454</b>	<b>424 600 397</b>	<b>385 247 753</b>	<b>426 705 059</b>

**Corrections d'imputation**

En 2023 les dépenses de l'action 2 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2023 en €	
	AE	CP
<b>Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 64)</b>	<b>4 752 335</b>	<b>4 760 000</b>
Crédits exécutés en catégorie 32 (divers dispositifs)	4 760 000	4 760 000
Crédits exécutés en catégorie 51 - intervention EAC publics politiques de la ville	- 7 665	
<b>Réimputation en dépenses de fonctionnement (cat.31) de l'action 2</b>	<b>57 420</b>	<b>70 898</b>
Crédits exécutés sur l'action 2 en catégorie 52	57 420	70 898
<b>Réimputations en action 2</b>	<b>607</b>	<b>607</b>
Crédits exécutés en action 4 - Formation des acteurs de l'EAC cat. 31	607	607

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 0,8 M€ en AE et 0,83 M€ en CP

Dépenses de fonctionnement de l'action 2 (cat.31) en M€	Exécution 2023	
	AE	CP
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	102 334	112 809
Actions livre et lecture	64 777	61 452
Education aux médias, à l'image et à l'information	21 026	6 000
Formations des acteurs EAC / Ressources	71 161	65 622
<b>Total au titre l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes</b>	<b>259 298</b>	<b>245 884</b>
Politique en faveur des publics en situation spécifique	46 694	64 068
Politique territoriale et cohésion sociale	282 383	240 414
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	213 419	278 985
<b>Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle</b>	<b>542 497</b>	<b>583 467</b>
<b>Total général</b>	<b>801 795</b>	<b>829 351</b>

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : : 3,93 M€ en AE et 3,83 M€ en CP

3,93 M€ en AE et 3,83 M€ en CP en AE et en CP ont été versés aux établissements au titre de la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux. Cette dépense contribue à la formation des acteurs éducatifs dans le cadre de la politique de renforcement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant total des dépenses d'intervention en fonctionnement s'élève à 420,10 M€ en AE et 422,30 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

en €	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Pass culture	208 500 000	208 500 000	240 099 250	240 099 250
<b>Total Pass Culture</b>	<b>208 500 000</b>	<b>208 500 000</b>	<b>240 099 250</b>	<b>240 099 250</b>
Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire	24 041 667	23 937 500	26 945 304	26 957 275
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	14 012 698	14 116 864	30 397 992	30 400 367
Conservatoires / enseignements spécialisés	14 137 500	14 137 500	14 384 521	14 384 521
Actions livre et lecture	18 371 000	18 371 000	16 483 497	18 580 372
Education aux médias, à l'image et à l'information	7 395 833	7 395 833	9 354 632	9 364 606
Formations des acteurs EAC / Ressources	7 000 000	7 000 000	9 201 709	9 193 613
Développement des partenariats hors CTL	15 284 686	15 437 146	15 228 291	15 228 291
<b>Total au titre l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes</b>	<b>100 243 384</b>	<b>100 395 844</b>	<b>121 995 946</b>	<b>124 109 046</b>
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7 979 167	7 979 167	7 518 760	7 536 134
Politique territoriale et cohésion sociale	48 294 486	48 523 659	40 196 479	40 186 404
Développement des pratiques artistiques en amateur	3 416 667	3 416 667	6 143 063	6 147 063
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	8 240 751	8 032 418	3 904 178	3 975 743
Mémorial ACTe	-	-	250 000	250 000
<b>Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle</b>	<b>67 931 071</b>	<b>67 951 910</b>	<b>58 012 480</b>	<b>58 095 344</b>
<b>Total général</b>	<b>376 674 454</b>	<b>376 847 753</b>	<b>420 107 676</b>	<b>422 303 640</b>

Pass Culture : 208,5 M€ prévus en LFI 2023 pour une exécution à 240,1 M€

L'année 2023 a été marquée par l'extension de la part collective, utilisable dans le cadre scolaire, au bénéfice des collégiens dès la classe de 6<sup>e</sup> et par une montée en puissance de l'appropriation du dispositif par les jeunes de moins de 18 ans.

À la fin de l'année 2023, le pass Culture comptait 3,7 millions de jeunes bénéficiaires, dont 85 % avaient déjà fait au moins une réservation (94 % pour les plus de 18 ans). Si l'appropriation du dispositif par les jeunes de 18 ans s'avère

être un véritable succès, avec 79 % des jeunes de 18 ans révolus au 31 décembre qui avaient initié un compte, les plus jeunes bénéficiaires, dont l'adhésion semblait moins évidente en 2022, année de l'extension au 15-18 ans, s'emparent progressivement du dispositif. En décembre 2023, 58 % des jeunes de 17 ans étaient inscrits (avec un objectif de 48 % posé dans le cadre du suivi de cette politique prioritaire).

La mobilisation des acteurs culturels n'est pas moindre, encouragée par le déploiement du volet collectif : de 20 000 acteurs présents sur la plateforme à la fin de l'année 2022, le nombre d'offres est passé à 32 500 fin 2023.

Si le livre et le cinéma arrivent toujours en tête tant des réservations (69,3 % et 14,8 %) et des montants dépensés (47 % et 35 %) en décembre 2023, la place de la musique (enregistrée ou achat d'instruments) dans les montants réservés continue à progresser. Le spectacle vivant et la pratique artistique restent très minoritaires sur les réservations de la part individuelle, mais occupent une place prépondérante parmi les réservations de proposition d'EAC en temps scolaire de la part collective (près de 70 % des dépenses) ce qui témoigne d'une belle complémentarité des deux volets du dispositif.

### **Éducation artistique et culturelle : 104,3 M€ prévus en LFI 2023 pour une exécution à 124,1 M€**

- **Pratiques artistiques et culturelles : 57,34 M€ en AE et 57,36 M€ en CP**

26,95 M€ en AE et 26,96 M€ en CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire (pour 24 M€ en AE et 23,9 M€ en CP prévus en LFI 2023) et 30,4 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire (pour 14 M€ et en CP prévus en LFI 2023).

Cette mobilisation a permis de consolider la dynamique en matière de généralisation de l'EAC, avec une légère progression observée en matière d'actions sur le temps scolaire. La généralisation de l'EAC repose aussi bien sur les actions d'éducation artistique et culturelle des établissements publics nationaux et des réseaux labellisés et conventionnés dans le cadre d'initiatives innovantes, que par l'implication des collectivités territoriales via la politique de contractualisation portée par les DRAC ou la mobilisation de nouveaux acteurs dans le cadre de dispositifs imaginés pour répondre à la singularité de la situation, tels que « L'été culturel », dont une grande part des actions a concerné les enfants, jeunes et les familles. L'ensemble de ces leviers a permis aux enfants et aux jeunes d'aller à la rencontre des artistes et des œuvres, de développer des pratiques artistiques et culturelles tant in situ, par la fréquentation des lieux culturels, que dans les établissements scolaires, accueils de loisirs, lieux de vacances, grâce à l'ensemble des propositions d'itinérance ou la mobilisation d'outils numériques.

Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge par le ministère de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux (3,83 M€ de dépenses en 2023 justifiées en catégorie 32, cf. supra).

Partant du constat que le hors temps scolaire est un temps vecteur d'inégalité dans les loisirs des enfants et des jeunes, il s'agit pour le ministère d'être également présent sur ces autres temps de vie des enfants et des jeunes et de veiller à une continuité d'actions avec le temps scolaire. L'objectif est que tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.

Ainsi, les sujets spécifiques tels que l'éveil artistique et culturel du jeune enfant qui a connu un investissement croissant des services déconcentrés dans un contexte interministériel très favorable (1000 premiers jours, stratégie pauvreté), les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre périscolaire, extrascolaire et familial, le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'articulation des différents temps de vie des enfants et des jeunes ; sont au cœur des préoccupations des politiques du ministère à destination de la jeunesse, en étant particulièrement orientées en direction des publics les plus fragiles et des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, villes petites et moyennes en déprise, zones rurales, territoires d'Outre-mer).

Les actions en faveur des pratiques artistiques et culturelles ont été mises en œuvre tant à l'échelon national (5,84 M€ en AE et en CP) qu'à l'échelon local (50,4 M€ en AE et en CP).

- **Conservatoires / enseignements spécialisés : 14,38 M€ en AE et en CP.**

Ces moyens octroyés ont facilité l'accès des jeunes à un apprentissage de la musique et du chant choral, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Ils ont notamment encouragé le développement de projets et dispositifs créant des liens entre les établissements d'enseignement spécialisés et les écoles, établissements scolaires et accueils de loisirs dans le cadre, par exemple, celui de la « rentrée en musique » ou du plan « chorale ». Ils ont également permis de mobiliser plus intensément des partenaires et tête de réseaux, tels que l'association Concerts de poche pour les pratiques vocales collectives, ou les Orchestres à l'école pour les pratiques musicales collectives en tant scolaire.

- **Actions livre et lecture : 16,48 M€ en AE et 18,58 M€ en CP.**

L'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, bibliothèques de lecture publique, librairies, centres sociaux, autres lieux d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. En termes de dispositifs de développement de la lecture, une priorité forte continue à être donnée à la petite enfance avec la poursuite du déploiement des programmes « Premières Pages » (partenariats bibliothèques, services de la petite enfance) et « Des livres à soi » (formation des parents éloignés du livre en lien avec les bibliothèques et les centres sociaux). Conformément aux recommandations du rapport IGAC-IGESR sur le « rôle des associations dans le développement du goût de la lecture des jeunes », le soutien aux grandes associations nationales a été renforcé en 2022, notamment par l'extension du système des convention cadres tripartites et pluriannuelles - par le soutien à des projets allant de la toute petite enfance à l'adolescence en passant par l'appui à l'entrée dans la vie de lecteur autonome (5-12 ans), dessinant un parcours du jeune lecteur de la naissance à 18 ans. Enfin, les contrats territoire lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Les moyens déployés ont permis une continuité des actions, en favorisant de développement d'outils nouveaux et une adaptation des conditions d'accueil des publics.

- **Éducation aux médias, à l'image et à l'information : 9,35 M€ en AE et 9,36 M€ en CP.**

Il s'agit de crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information à destination de tous les publics, jeunes – en temps scolaire et hors temps scolaire – et adultes sur tous les territoires.

La poursuite du plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) a permis le soutien par les DRAC de projets locaux et régionaux d'EMI et de résidences de journalistes, notamment via des appels à projets régionaux. Les crédits mobilisés en administration centrale (1,5 M €) ont été dédiés au soutien aux associations de professionnels de l'information et aux associations d'éducation populaire et de jeunesse investies dans des actions récurrentes d'EMI sur le territoire national. Ils ont également permis le financement d'outils pédagogiques, des dispositifs de formation de formateurs et d'évaluation et mesure d'impact des actions d'EMI.

- **Formations des acteurs EAC : 9,2 M€ en AE et en CP.**

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. La formation conjointe des acteurs (artistes, professionnels de la culture et de l'enfance, du temps scolaire et du temps de loisirs, futurs professionnels en formation dans l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture) est une priorité pour qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle.

Elle se traduit par :

- Le renouvellement du cadre d'action des PREAC (Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle), avec en 2023 un séminaire national animé par l'INSEAC ;
- La formation des artistes et des professionnels de la culture (artistes intervenants, AIMS futurs professionnels en formation au sein d'établissements d'enseignement supérieur culture), avec un co-

pilotage national des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Culture, et une coordination désormais assurée par l'INSEAC ;

- La formation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (professeurs en formation dans les INSPE, école académique de formation, éducation populaire, petite enfance, etc.) ;
- La mobilisation de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) inauguré en 2021, qui bénéficie d'un soutien de 0,2 M€ pour des missions de coordination au niveau national des actions de formation initiale et continue en matière d'EAC, de recherches, de prospective, de production et de valorisation de ressources au bénéfice de la qualification des acteurs de l'EAC ;
- Le soutien des associations ressources au niveau national.

- **Développement des partenariats : 15,23 M€ en AE et en CP.**

Le développement de partenariats s'est renforcé avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations et particulièrement les collectivités territoriales. La démarche de contractualisation État / collectivités autour des enjeux d'EAC et plus largement de valorisation culturelle du territoire, dans une perspective de projets culturels de territoire, s'avère particulièrement porteuse. Le label 100 % EAC qui vient valoriser l'engagement des collectivités dans des démarches partenariales au bénéfice de la généralisation de l'EAC sur un bassin de vie a rencontré un franc succès lors des deux premières sessions de labellisation, avec à ce jour 157 territoires labellisés ou en cours de labellisation.

**Actions en faveur de la participation de tous à la vie culturelle : une exécution à 58,01 M€ en AE et 58,10 M€ en CP pour une LFI 2023 à 72,93 M€ en AE et 70,95 M€ en CP**

- **Politique en faveur des publics en situation spécifique : 7,52 M€ en AE et 7,54 M€ en CP.**

Les actions en faveur des publics spécifiques se sont traduites par un renforcement partenariats interministériels et partenariaux en faveur des personnes placées sous main de justice (mineurs et adultes), des personnes en situation de handicap, des personnes hospitalisées et des personnes âgées, notamment en EHPAD, des réfugiés et des migrants, ainsi que des personnes vivant des situations de grande précarité.

En 2023, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été poursuivi par les actions conduites par les DRAC en collaboration avec les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics et les acteurs culturels et équipes artistiques présents sur les territoires.

Les travaux de rédaction de textes de cadrage interministériels se sont poursuivis et ont abouti à la signature d'un nouveau protocole Culture/Justice en mars 2022 et d'une convention signée entre le ministère de la Culture et l'École nationale d'administration pénitentiaire en septembre 2022.

Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié à l'ensemble des secteurs culturels a été renouvelé et délégué aux DRAC, dans le cadre de la politique culture/handicap, afin de permettre le développement des démarches de développement d'outils visant à une meilleure accessibilité des offres et des pratiques culturelles dans les établissements (0,96 M€ en AE=CP).

De plus, des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les têtes de réseaux nationales de l'éducation populaire et de la solidarité (24 CPO) ont été renouvelées en 2022 pour la période 22-25 (2,5 M€ en AE=CP).

Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Transat » pendant l'Été culturel, permettant ainsi de soutenir des résidences artistiques pendant l'été dans les centres médico-sociaux et dans les EPHAD.

- **Politique territoriale et cohésion sociale (48,29 M€ en AE et 48,52 M€ en CP en LFI 2023)**

40,20 M€ en AE et 40,19 M€ en 2023 ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale, afin de développer l'accès des habitants à la vie culturelle, de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale en



particulier dans les territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville) et les territoires ultramarins.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des partenariats interministériels notamment entre le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (agenda rural, Comité interministériel des Villes, volet culturel des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

Les crédits centraux ont permis d'accompagner :

- Les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux, par exemple la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
- Les associations nationales œuvrant au développement de la coopération culturelle dans les territoires ou qui fédèrent des collectivités territoriales engagées dans la culture comme l'Observatoire des politiques culturelles, Culture-Co, la Fédération nationale des associations de Directeurs et Directrices des affaires culturelles ou la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ;
- Les structures nationales qui développent le tourisme culturel pour le rayonnement et l'attractivité des territoires et les actions de la convention du ministère de la Culture avec Atout France ;
- Les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs avaient été renouvelées en 2022.

Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aides à l'emploi (référénts culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2023, le fonds d'innovation territoriale, créé en 2022, afin d'agir au plus près des habitants et des besoins des territoires a permis de soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des citoyens, en partenariat avec les collectivités territoriales, particulièrement dans les territoires prioritaires.

Depuis 2023, le déploiement des Micro-Folies (coordonné par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette) s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG). Il s'est poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximité, tout particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville et dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

0,51 M€ ont été délégués en DRAC au titre du Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud).

0,47 M€ ont été délégués aux DRAC au titre du Fonds Outre-mer.

Le dispositif « été culturel » a été reconduit pour permettre aux habitants de bénéficier de propositions culturelles gratuites dans tous les domaines de la création en favorisant la pratique artistique particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales de l'Hexagone et des Outre-mer. Des partenariats noués avec l'union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) ou avec une dizaine d'associations de solidarité d'envergure nationale ont favorisé la rencontre avec les artistes et les publics les plus éloignés.

- **Développement des pratiques artistiques en amateur : 6,14 M€ en AE et 6,15 M€ en CP (3,4 M€ en AE et en CP prévus en LFI 2023)**

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, chant choral, danse ou théâtre telles que la confédération musicale de France, la Confédération des Batteries et Fanfares, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, A cœur joie, l'Institut français du chant choral, la Fédération Française des Écoles de Cirque...

Le fonds d'initiative aux pratiques artistiques et culturelles des amateurs a été reconduit à hauteur de 0,28 M€ et déconcentré dans les DRAC. Il a pu soutenir 109 projets de plus de 2000 amateurs. Par ailleurs le plan fanfare, initié en 2021 a bénéficié de crédits supplémentaires et a été financé à hauteur de 1,5 M€ délégués en services déconcentrés. Il a permis de soutenir l'activité de plus de 410 projets portés par des fédérations et sociétés musicales sur tout le territoire national. 57 % de ces crédits ont bénéficié aux zones rurales.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

- **Soutien à la transition et à l'innovation numériques : 3,90 M€ en AE et 3,97 M€ en CP (8,2 M€ en AE et 8 M€ en CP prévus en LFI 2023)**

En termes de soutien à l'innovation numérique les dispositifs mis en place sont variés. Services centraux et déconcentrés soutiennent par exemple des projets de recherche et développement conduits en partenariat entre le ministère et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'émergence de services numériques innovants avec des appels à projets à destination des PME, laboratoires de recherche ou associations, ou encore l'action de lieux de ressources tels que des espaces culture multimédias qui concourent à l'émergence et au développement de pratiques innovantes et numériques.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques dans l'objectif réaffirmé de soutenir le développement d'une économie numérique de la culture et d'améliorer la visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet, notamment dans le champ patrimonial.

Dans la continuité de l'action engagée au cours des exercices précédents, l'action des acteurs innovants (par exemple à travers le Dispositif pour la création artistique multimédia piloté par le CNC) et l'organisation de journées de sensibilisation, d'information et de formation ont été soutenus.

Au titre de l'entrepreneuriat culturel, 1 M€ en AE et CP ont contribué, à titre principal, à la mise en œuvre du Forum Entreprendre dans la culture et à l'organisation de ses déclinaisons régionales et internationales.

- **Mémorial Acte : 0,25 M€ en AE et en CP.**

La DAC Guadeloupe a versé 250 000 € au titre de la subvention de fonctionnement de l'établissement.

**ACTION****03 – Langue française et langues de France**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Langue française et langues de France		4 224 338	<b>4 224 338</b>		4 224 338	<b>4 224 338</b>
		4 441 577	<b>4 441 577</b>		4 471 544	<b>4 471 544</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		438 745		468 712
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		438 745		468 712
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 224 338	4 002 832	4 224 338	4 002 832
Transferts aux entreprises		144 300		144 300
Transferts aux collectivités territoriales		479 781		479 781
Transferts aux autres collectivités	4 224 338	3 378 751	4 224 338	3 378 751
<b>Total</b>	<b>4 224 338</b>	<b>4 441 577</b>	<b>4 224 338</b>	<b>4 471 544</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,44 M€ en AE et 0,47 M€ en CP**

Dépenses de fonctionnement (cat.31) (en €)	Exécution 2023	
	Total	
	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française	124 981	102 603
Maîtrise de la langue et action territoriale	24 915	21 795
Enrichissement de la langue française	53 359	74 245
Langues de France et Outre-mer	10 000	19 000
Observation des pratiques linguistiques	82 972	64 764
Sensibilisation et développement des publics	78 268	93 636
Langues et numérique	64 251	92 670
<b>Total</b>	<b>438 745</b>	<b>468 712</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,44 M€ en AE et 0,47 M€ en CP dont 0,43 M€ en AE et 0,45 M€ en CP exécutés en administration centrale et 0,1 M€ en AE et 0,16 M€ en CP exécutés en services déconcentrés. Ces dépenses correspondent à des prestations réalisées pour la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Dépenses d'intervention : 4 M€ en AE et en CP**

Le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France s'élève à 4 M€ en AE et en CP, détaillés comme suit :

Destination de la dépense 2023 (en €)	Total		
	LF	Exécution	
	AE=CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française		390 824	390 824
Maîtrise de la langue et action territoriale		1 034 676	1 034 676
Enrichissement de la langue française		180 500	180 500
Langues de France et Outre-mer	<b>4 224 338</b>	1 611 528	1 611 528
Observation des pratiques linguistiques		56 000	56 000
Sensibilisation et développement des publics		375 586	375 586
Langues et numérique		353 718	353 718
<b>Total</b>	<b>4 224 338</b>	<b>4 002 832</b>	<b>4 002 832</b>

- **Crédits centraux : 1,64 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été employés pour mettre en œuvre les priorités ministérielles en matière de promotion de la langue française et des langues de France.

En ce qui concerne l'emploi et la diffusion de la langue française (0,25 M€ en AE et en CP), une priorité forte a été donnée au Dictionnaire des francophones (0,2 M€), projet présidentiel majeur dont la coordination revient à la DGLFLF.

La politique visant à garantir l'emploi de la langue française en France et à en favoriser l'usage dans le monde est indissociable d'une action interministérielle visant à doter notre langue de termes désignant toutes les réalités contemporaines, notamment dans les sciences et les techniques : 0,11 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'enrichissement de la langue française.

La maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme par le biais de l'action culturelle sont des objectifs prioritaires de la DGLFLF (0,46 M€ en AE et en CP) La DGLFLF a versé 0,26 M€ au *Centre européen pour les langues vivantes* de Graz, qui promeut la diversité linguistique en Europe.

La présence de la langue française et des langues de France dans les réseaux numériques (0,35 M€ en AE et en CP) constitue un moyen majeur pour faire vivre ces langues.

En matière de sensibilisation et de développement des publics (0,21 M€ en AE et en CP), l'accent a été mis sur la *Semaine de la langue* française et de la Francophonie, rendez-vous de référence dans l'agenda culturel du ministère.

Les langues régionales de France ont fait l'objet d'un effort particulier (0,21 M€ en AE et en CP), avec une attention particulière portée aux langues ultra-marines (0,1 M€),

Enfin, l'appui de la recherche étant nécessaire pour éclairer la politique linguistique, 0,05 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'observation des pratiques linguistiques. En particulier, un *Laboratoire mobile des langues - Écouter Parler* contribue à dresser un paysage sonore de la France.

• **Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d’Outre-mer) : 2,36 M€ en AE et en CP**

L’action conduite à partir des crédits centraux est indissociable d’un effort mené dans les territoires, en lien étroit avec les DRAC et les DAC comme avec les collectivités territoriales. Il s’agit notamment de valoriser les langues régionales de France, constitutives de la richesse culturelle de notre pays, à travers un soutien à des organismes chargés d’en assurer le développement (pour l’occitan, le breton, le basque...).

Plusieurs régions sont concernées, par exemple la Nouvelle Aquitaine (0,35 M€), la Bretagne (0,33 M€) ou encore l’Occitanie (0,32 M€). Il s’agit de soutenir l’action des structures (offices publics, associations, établissements culturels...) qui promeuvent ces langues dans les territoires, en lien avec les collectivités locales, en particulier les régions.

## ACTION

### 04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		117 621 706 111 196 289	<b>117 621 706</b> <b>111 196 289</b>		117 059 728 111 492 474	<b>117 059 728</b> <b>111 492 474</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	108 804 950	68 526 868	108 242 972	68 661 100
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 571 785	1 206 245	3 009 807	1 340 477
Subventions pour charges de service public	105 233 165	67 320 623	105 233 165	67 320 623
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 099 330	376 856	4 099 330	525 114
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	451 140	376 856	451 140	525 114
Subventions pour charges d'investissement	3 648 190		3 648 190	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 717 426	36 844 207	4 717 426	36 857 902
Transferts aux entreprises		59 350		59 350
Transferts aux collectivités territoriales		97 529		104 124
Transferts aux autres collectivités	4 717 426	36 687 328	4 717 426	36 694 428
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		5 448 358		5 448 358
Dotations en fonds propres		5 448 358		5 448 358
<b>Total</b>	<b>117 621 706</b>	<b>111 196 289</b>	<b>117 059 728</b>	<b>111 492 474</b>

## Corrections d'imputation

En 2023 les dépenses de l'action 4 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2023 en €	
	AE	CP
<b>Réimputation en dépenses de fonctionnement (cat. 31)</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Crédits exécutés en catégorie 64 - Recherche pluridisciplinaire	8 000	8 000
<b>Réimputation en dépenses de fonctionnement (cat. 32)</b>	<b>32 775 000</b>	<b>32 775 000</b>
Crédits exécutés en catégorie 64 - Fonctionnement Universcience	32 775 000	32 775 000
<b>Réimputation en dépenses d'immobilisations corporelles de l'Etat (cat. 51)</b>	<b>139</b>	<b>18 869</b>
Crédits exécutés en catégorie 31 - insertion pro	139	18 869
<b>Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 62)</b>	<b>9 197</b>	<b>9 197</b>
Crédits exécutés en catégorie 31 - insertion pro	9 197	9 197
<b>Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 64)</b>	<b>69 350</b>	<b>69 350</b>
Crédits exécutés en catégorie 62 - divers recherche histoire de l'art et archéologie	59 350	59 350
Crédits exécutés en catégorie 31 - divers recherche en faveur de la création	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>32 861 686</b>	<b>32 880 416</b>

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel : 1,20 M€ en AE et 1,34 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 31 s'élèvent à 1,20 M€ en AE et 1,34 M€ en CP.

Ces crédits de fonctionnement sont destinés aux moyens de recherche :

- De deux services à compétence nationale (SCN) : le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) ;
- Des services centraux : la direction générale des patrimoines et à la direction générale de la création artistique.

Leur répartition est la suivante :

	En €	AE		CP	
		AE	CP	AE	CP
LRMH		634 458	634 458	587 020	582 497
C2RMF		1 014 556	452 578	334 717	499 952
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)		200 640	200 640	187 626	176 153
Recherches transversales		1 342 211	1 342 211	94 470	79 462
<b>Total en catégorie 31</b>		<b>3 191 865</b>	<b>2 629 887</b>	<b>1 203 833</b>	<b>1 338 065</b>

La consommation des crédits du **LRMH** s'établit en 2022 à 0,59 M€ en AE et 0,58 M€ en CP.

Le LRMH se consacre à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Il intervient ainsi en soutien aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleures techniques à mettre en œuvre, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin, améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

Le LRMH a contribué par ailleurs à hauteur de 0,08 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

Les crédits exécutés par le **C2RMF** en 2022 s'élèvent à 0,33 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Le C2RMF a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées.

Le C2RMF a contribué par ailleurs à hauteur de 0,06 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

0,19 M€ en AE et 0,18 M€ en CP ont été consommés au titre de la **recherche patrimoniale**, et plus précisément dans le domaine architectural et urbain, archéologique, dans le domaine de l'inventaire ou du patrimoine archivistique.

Ces crédits ont permis aux services de la DGPA (la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, la sous-direction de l'archéologie, la sous-direction des collections, la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) et le service interministériel des archives) d'attribuer des subventions afin de soutenir des projets de recherche, et de soutenir la diffusion et la valorisation de la recherche (colloques, publications scientifiques papier ou en ligne).

Les crédits de fonctionnement dédiés à la **recherche transversale**, d'un montant de 0,94 M€ en AE et 0,79 M€ en CP, ont permis de financer des travaux de recherche et de valorisation des sciences sociales et humaines. Le ministère de la Culture a par ailleurs soutenu la diffusion des résultats de la recherche culturelle grâce à des colloques ou des publications comme la revue « Culture et Recherche ».

#### Subvention pour charges de service public : 100,09 M€ en AE et en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 32 s'élèvent à 100,09 M€ en AE et en CP.

En €	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
INRAP	488 542	488 542	359 800	359 800
INHA	283 848	283 848	322 337	322 337
Universcience	102 717 499	102 717 499	98 325 394	98 325 394
Recherche patrimoniale dans les écoles nationales supérieures d'architecture	1 193 196	1 193 196	1 078 092	1 078 092
<b>Total en catégorie 32</b>	<b>104 683 085</b>	<b>104 683 085</b>	<b>100 085 623</b>	<b>100 085 623</b>

0,36 M€ en AE et en CP ont été versés à l'**Institut national de recherches archéologiques préventives** (INRAP). Les crédits alloués à l'INRAP en LFI ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse en concertation avec l'établissement. La dotation allouée correspond à une enveloppe ajustée au regard des analyses budgétaires.

0,32 M€ en AE et en CP ont été versés à l'**Institut National d'Histoire de l'Art** (INHA) dans le cadre de ses missions sur l'histoire de l'art, des archives de l'archéologie, de l'histoire de l'architecture et de la mise en place d'outils de recherche et de valorisation des travaux (publication, exposition, outils numériques, etc.). Cette dotation a également permis le financement du programme « Professionnels des musées territoriaux invités à l'INHA » qui propose des résidences pour les professionnels des musées territoriaux).

La subvention pour charges de service public d'**Universcience** a été exécutée à hauteur de 98,33 M€ en AE et en CP. La sous-exécution constatée s'explique par la reventilation de la subvention pour charges de service public, initialement prévue à 102,7 M€ en AE et en CP, vers la subvention d'investissement courant afin de maintenir

un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement. Le détail de l'activité de cet établissement public est présenté dans le volet « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

1,08 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre de la **recherche patrimoniale**, afin de subventionner divers nouveaux projets recherche portés par l'administration centrale. La sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) a octroyé une subvention de base aux laboratoires de recherche des ENSA pour leur fonctionnement courant d'un montant de 1,03 M€ en AE et en CP, auxquels s'ajoutent un transfert en cours d'année de 0,05 M€ au titre de l'accord-cadre entre le ministère de la Culture et de la CNRS. La SDESRA a également financé pour un coût total de 0,20 M€ des Réseaux de recherche pédagogique, scientifique et thématique (réseaux Patrimoine, Transition écologique, Intelligence artificielle, etc.).

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 0,38 M€ en AE et 0,53 M€ en CP

Ces dépenses couvrent les besoins en équipement lourd et en équipement courant des deux SCN. Le montant exécuté en catégorie 51 s'élève à 0,38 M€ en AE et 0,53 M€ en CP. Elles se répartissent comme suit :

En €	LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
LRMH	153 614	153 614	77 514	148 632
C2RMF	297 526	297 526	299 342	376 482
<b>Total en catégorie 51</b>	<b>451 140</b>	<b>451 140</b>	<b>376 856</b>	<b>525 114</b>

Concernant le **LRMH**, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,78 M€ en AE et 0,15 M€ en CP.

Ces crédits d'investissement ont contribué, à hauteur de 0,3 M€ en AE et 0,38 M€ en CP à l'acquisition d'équipements par le **C2RMF**.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Dépense d'intervention : 4,07 M€ en AE et 4,08 M€ en CP

Le montant des dépenses d'intervention s'élève à 4,07 M€ en AE et 4,08 M€ en CP. Elles se répartissent comme suit :

En €	Catégorie	LFI 2023		Exécution 2023	
		AE	CP	AE	CP
<b>Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art</b>		<b>911 688</b>	<b>911 688</b>	<b>769 700</b>	<b>783 395</b>
CICRP	64	213 580	213 580	205 037	205 037
Recherche patrimoniale	63	698 108	698 108	89 000	95 595
	64			475 663	482 763
<b>Recherche en faveur de la création artistique</b>		<b>1 278 159</b>	<b>1 278 159</b>	<b>1 059 029</b>	<b>1 059 029</b>
Recherche dans l'enseignement supérieur de la création artistique	64	823 961	823 961	80 000	80 000
Recherche dans le domaine de la création	63	454 198	454 198	8 529	8 529
	64			970 500	970 500
<b>Recherches pluridisciplinaires</b>		<b>2 527 579</b>	<b>2 527 579</b>	<b>2 242 478</b>	<b>2 242 478</b>
CNRS	64	1 210 000	1 210 000	1 855 478	1 855 478
Recherches transversales	64	1 317 579	1 317 579	387 000	387 000
<b>Total en titre 6</b>		<b>4 717 426</b>	<b>4 717 426</b>	<b>4 071 207</b>	<b>4 084 902</b>

### Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art : 0,77 M€ en AE et 0,78 M€ en CP

Les crédits exécutés ont notamment permis le financement de la subvention de recherche dédiée au **Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)**, à hauteur de 0,21 M€ en AE et en CP. Le CICRP assure des missions de service public contribuant à la connaissance, à la préservation ainsi qu'à la restauration des biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine relevant du domaine public ou du domaine privé au titre des monuments historiques.



Ces crédits ont par ailleurs permis de contribuer pour 0,56 M€ en AE et 0,58 M€ en CP à la **recherche pluridisciplinaire** dans le domaine des musées, des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie ou encore de l'inventaire.

#### **Recherche en faveur de la création artistique : 1,06 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont notamment été utilisés pour subventionner des travaux de recherche menés au sein de laboratoires de recherche académique qui entretiennent des liens étroits avec la création, au premier rang desquels figure le laboratoire Sciences et Technologie de la Musique et du son (STMS – Unité mixte de recherche CNRS/IRCAM/Sorbonne Université/MC), hébergé à l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM), subventionné à hauteur de 0,68 M€ en AE et en CP. Fondé par Pierre Boulez, l'IRCAM est associé au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et constitue aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique dans le domaine de la musique. Il développe ses trois axes – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger. Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme/machine, intelligence artificielle), musicologie ou encore cognition musicale. Ses travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports, etc.). STMS s'est aujourd'hui imposé comme un des principaux pôles européens de recherche de recherche sur la création musicale.

0,12 M€ en AE et CP ont été apportés sur cette action pour la structuration ou la réalisation de projets de recherche menés dans des établissements d'enseignement supérieur en art visuel et en spectacle vivant, identifiés notamment dans le cadre de dispositifs pilotés par la direction générale de la création artistique : les appels à projets « Recherche dans les écoles supérieures de design et d'art – RADAR » et « Recherche et valorisation dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant – REVES ».

La direction générale de la création artistique (DGCA) a par ailleurs accompagné des projets de recherche portés par des équipes artistiques, à hauteur de 0,19 M€, dans les champs de la danse et du théâtre et des arts associés, retenus respectivement dans le cadre du programme d'aide à la recherche et au patrimoine en danse du Centre national de la Danse et de l'appel à projets « recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, arts du geste, mime et conte » de la DGCA.

Enfin, la DGCA a renforcé son action en faveur de l'organisation de rencontres et colloques visant à diffuser et valoriser les activités et résultats de la recherche dans l'ensemble des champs de la création, par le biais d'un soutien de 0,01 M€.

#### **Recherches pluridisciplinaires : 2,24 M€ en AE et en CP**

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux programmes transversaux de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : recherche sur les outils numériques, recherches en socio-économie de la culture, etc.

Le principal poste de dépenses dans ce domaine correspond au versement de 1,86 M€ en AE et en CP en faveur du **CNRS**, conformément à l'accord-cadre conclu entre ce dernier et le ministère de la Culture. Cet accord permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs aux deux institutions, et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les organismes culturels et scientifiques. Des unités mixtes de recherche sont ainsi soutenues dans des secteurs variés tels que la recherche en matière de sciences sociales et communication, l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musicologie ou la musique, ainsi que dans les domaines de la conservation du patrimoine et des sciences techniques.

L'objectif du ministère de la Culture est de partager largement la culture scientifique, technique et industrielle avec l'ensemble des publics et en particulier les jeunes, et de l'inscrire dans l'ensemble des dispositifs culturels,

notamment à travers le pass Culture dans son offre individuelle et collective. Il s'agit d'une des priorités du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Il passe en premier lieu par l'offre déployée par Universcience à l'attention d'un public nombreux et diversifié. Ainsi en 2023, plus de 2,46 millions de visiteurs physiques ont été accueillis à la Cité des sciences et de l'industrie et aux Étincelles du Palais de la découverte. L'établissement est très actif dans les réseaux d'acteurs (Amcsti, Écsite notamment) et développe une politique de partenariats active avec les autres centres de sciences en région (co-production d'expositions avec Cap Sciences ou le Quai des Savoirs), ainsi qu'avec le milieu de la recherche (CNRS) ou celui de l'éducation populaire (association française d'astronomie), etc.

Outre la subvention au CNRS et la subvention à Universcience, le ministère a apporté son soutien à hauteur de 0,39 M€ en AE et en CP à plusieurs autres structures et projets thématiques transversaux. Ont notamment bénéficié de ce soutien l'Université de Bourgogne au titre de la nuit des chercheurs 2023 pour 0,06 M€, le MNHN au titre du soutien au réseau Particip/Arc et à celui des sciences participatives et de la recherche culturelle pour 0,05 M€, l'AMCSTI au titre du soutien au réseau des centres de la culture scientifique, technique et industrielle pour 0,05 M€ ou bien encore l'association Art, Université, culture au titre du soutien au réseau des services culturels des universités pour 0,04 M€.

#### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

##### **Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 5,45 M€ en AE et en CP**

Ces crédits correspondent à la dotation en fonds propres versée à Universcience au titre de ses investissements courants. La sur-exécution constatée s'explique par la reventilation de la subvention pour charges de service public vers la subvention d'investissement courant afin de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Atout-France (P134)</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>			<b>125 000</b>	<b>125 000</b>
Transferts	125 000	125 000			125 000	125 000
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				
Transferts	30 000	30 000				
<b>ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>				
Transferts	1 250	1 250				
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>	<b>121 919</b>	<b>121 919</b>			<b>97 119</b>	<b>97 119</b>
Subventions pour charges de service public	94 019	94 019			94 019	94 019
Transferts	27 900	27 900			3 100	3 100
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>				
Transferts	16 000	16 000				
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>909 318</b>	<b>909 318</b>			<b>962 526</b>	<b>962 526</b>
Subventions pour charges de service public	831 326	831 326			831 326	831 326
Transferts	77 992	77 992			131 200	131 200
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>135 792</b>	<b>135 792</b>			<b>125 792</b>	<b>125 792</b>
Subventions pour charges de service public	135 792	135 792			125 792	125 792
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>306 799</b>	<b>306 799</b>			<b>306 799</b>	<b>306 799</b>
Subventions pour charges de service public	306 799	306 799			306 799	306 799
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>912 911</b>	<b>912 911</b>			<b>892 911</b>	<b>892 911</b>
Subventions pour charges de service public	912 911	912 911			892 911	892 911
<b>EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint- Michel (P175)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>18 855</b>	<b>18 855</b>			<b>13 855</b>	<b>13 855</b>
Subventions pour charges de service public	18 855	18 855			13 855	13 855
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>488 542</b>	<b>488 542</b>	<b>374 800</b>	<b>374 800</b>
Subventions pour charges de service public	350 000	350 000	488 542	488 542	359 800	359 800
Transferts					15 000	15 000
<b>Musée des arts décoratifs (P175)</b>	<b>213 769</b>	<b>213 769</b>			<b>213 769</b>	<b>213 769</b>
Subventions pour charges de service public	213 769	213 769			213 769	213 769
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>	<b>69 639</b>	<b>69 639</b>			<b>34 639</b>	<b>34 639</b>
Subventions pour charges de service public	69 639	69 639			34 639	34 639
<b>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)</b>	<b>116 781</b>	<b>116 781</b>			<b>124 281</b>	<b>124 281</b>
Subventions pour charges de service public	116 781	116 781			124 281	124 281
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>827 703</b>	<b>827 703</b>			<b>837 703</b>	<b>837 703</b>
Subventions pour charges de service public	827 703	827 703			827 703	827 703
Transferts					10 000	10 000
<b>Musée Guimet (P175)</b>	<b>117 967</b>	<b>117 967</b>			<b>197 934</b>	<b>98 967</b>
Subventions pour charges de service public	117 967	117 967			197 934	98 967

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Musée Henner-Moreau (P175)</b>	<b>4 948</b>	<b>4 948</b>			<b>4 948</b>	<b>4 948</b>
Subventions pour charges de service public	4 948	4 948			4 948	4 948
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>	<b>117 250</b>	<b>117 250</b>			<b>139 250</b>	<b>139 250</b>
Transferts	117 250	117 250			139 250	139 250
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>3 360 000</b>	<b>3 360 000</b>			<b>3 525 000</b>	<b>3 525 000</b>
Transferts	3 360 000	3 360 000			3 525 000	3 525 000
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000			20 000	20 000
<b>Ensemble intercontemporain (P131)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>				
Transferts	10 000	10 000				
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>4 030 000</b>	<b>4 030 000</b>			<b>3 615 000</b>	<b>3 615 000</b>
Subventions pour charges de service public	3 880 000	3 880 000			3 455 000	3 455 000
Transferts	150 000	150 000			160 000	160 000
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>			<b>210 000</b>	<b>210 000</b>
Subventions pour charges de service public	150 000	150 000			210 000	210 000
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>13 200</b>	<b>13 200</b>				
Transferts	13 200	13 200				
<b>BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)</b>	<b>58 100</b>	<b>58 100</b>			<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Subventions pour charges de service public	58 100	58 100			40 000	40 000
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>			<b>130 000</b>	<b>130 000</b>
Transferts	110 000	110 000			130 000	130 000
<b>CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)</b>	<b>3 750 726</b>	<b>3 750 726</b>	<b>3 437 047</b>	<b>3 437 047</b>	<b>3 736 648</b>	<b>3 736 648</b>
Subventions pour charges de service public	3 607 419	3 607 419	3 338 440	3 338 440	3 493 841	3 493 841
Dotations en fonds propres	68 607	68 607			198 607	198 607
Transferts	74 700	74 700			44 200	44 200
Subventions d'investissement			98 607	98 607		
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>	<b>4 189 543</b>	<b>4 189 543</b>	<b>4 099 934</b>	<b>4 099 934</b>	<b>8 042 057</b>	<b>7 042 057</b>
Subventions pour charges de service public	3 904 015	3 904 015	3 971 923	3 971 923	4 452 046	4 452 046
Dotations en fonds propres	148 011	148 011			3 560 011	2 560 011
Transferts	137 517	137 517			30 000	30 000
Subventions d'investissement			128 011	128 011		
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>	<b>16 984 197</b>	<b>16 984 197</b>	<b>14 792 628</b>	<b>14 792 628</b>	<b>18 662 418</b>	<b>17 362 418</b>
Subventions pour charges de service public	13 951 891	13 951 891	14 057 552	14 057 552	14 107 013	14 107 013
Dotations en fonds propres	2 835 076	2 835 076			4 475 076	3 175 076
Transferts	197 230	197 230			80 329	80 329
Subventions d'investissement			735 076	735 076		
<b>CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)</b>	<b>28 055 395</b>	<b>28 055 395</b>	<b>28 152 074</b>	<b>28 152 074</b>	<b>35 150 140</b>	<b>30 350 140</b>
Subventions pour charges de service public	26 745 111	26 745 111	26 449 990	26 449 990	26 333 056	26 333 056
Dotations en fonds propres	1 202 084	1 202 084			8 772 084	3 972 084
Transferts	108 200	108 200			45 000	45 000
Subventions d'investissement			1 702 084	1 702 084		
<b>Ecole du Louvre (P361)</b>	<b>2 047 939</b>	<b>2 047 939</b>	<b>1 985 206</b>	<b>1 985 206</b>	<b>2 097 695</b>	<b>2 097 695</b>
Subventions pour charges de service public	1 780 922	1 780 922	1 740 181	1 740 181	1 864 921	1 864 921
Dotations en fonds propres	267 017	267 017			232 774	232 774
Subventions d'investissement			245 025	245 025		

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>59 655 413</b>	<b>59 655 412</b>	<b>57 292 989</b>	<b>57 292 989</b>	<b>69 380 197</b>	<b>69 380 197</b>
Subventions pour charges de service public	52 576 975	52 576 974	53 342 989	53 342 989	56 650 362	56 650 362
Dotations en fonds propres	5 515 413	5 515 413			11 182 500	11 182 500
Transferts	1 563 025	1 563 025			1 547 335	1 547 335
Subventions d'investissement			3 950 000	3 950 000		
<b>Musée Picasso (P175)</b>	<b>24 742</b>	<b>24 742</b>			<b>24 742</b>	<b>24 742</b>
Subventions pour charges de service public	24 742	24 742			24 742	24 742
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
Transferts	40 000	40 000			100 000	100 000
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>	<b>14 476 730</b>	<b>14 958 945</b>	<b>14 153 995</b>	<b>14 153 995</b>	<b>15 626 869</b>	<b>15 626 869</b>
Subventions pour charges de service public	11 000 848	11 000 848	11 163 969	11 163 969	11 381 370	11 381 370
Dotations en fonds propres	2 517 999	3 000 214			3 730 189	3 730 189
Transferts	957 883	957 883			515 310	515 310
Subventions d'investissement			2 990 026	2 990 026		
<b>TNC - Théâtre national de la Colline (P131)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>				
Transferts	50 000	50 000				
<b>CNL - Centre national du livre (P334)</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>			<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
Subventions pour charges de service public	400 000	400 000			400 000	400 000
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>	<b>12 473 403</b>	<b>12 473 403</b>	<b>12 327 637</b>	<b>12 327 637</b>	<b>18 072 488</b>	<b>18 072 488</b>
Subventions pour charges de service public	11 867 770	11 867 770	11 909 204	11 909 204	12 037 755	12 037 755
Dotations en fonds propres	493 433	493 433			5 960 433	5 960 433
Transferts	112 200	112 200			74 300	74 300
Subventions d'investissement			418 433	418 433		
<b>ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)</b>	<b>9 605 453</b>	<b>9 605 453</b>	<b>9 626 326</b>	<b>9 626 326</b>	<b>11 060 454</b>	<b>11 060 454</b>
Subventions pour charges de service public	9 134 014	9 134 014	9 034 287	9 034 287	9 626 715	9 626 715
Dotations en fonds propres	392 039	392 039			1 364 939	1 364 939
Transferts	79 400	79 400			68 800	68 800
Subventions d'investissement			592 039	592 039		
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>167 900</b>	<b>167 900</b>			<b>19 500</b>	<b>19 500</b>
Transferts	167 900	167 900			19 500	19 500
<b>Cinémathèque française (P334)</b>	<b>11 865</b>	<b>11 865</b>			<b>11 865</b>	<b>11 865</b>
Transferts	11 865	11 865			11 865	11 865
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b>	<b>4 570 689</b>	<b>4 570 689</b>	<b>4 475 630</b>	<b>4 475 630</b>	<b>4 805 063</b>	<b>4 805 063</b>
Subventions pour charges de service public	4 080 800	4 080 800	4 204 141	4 204 141	4 213 574	4 213 574
Dotations en fonds propres	329 489	329 489			536 989	536 989
Transferts	160 400	160 400			54 500	54 500
Subventions d'investissement			271 489	271 489		
<b>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>	<b>49 400</b>	<b>49 400</b>			<b>24 100</b>	<b>24 100</b>
Transferts	49 400	49 400			24 100	24 100
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>	<b>549 329</b>	<b>549 329</b>			<b>567 469</b>	<b>567 469</b>
Subventions pour charges de service public	184 329	184 329			464 329	464 329
Transferts	365 000	365 000			103 140	103 140
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>7 489 204</b>	<b>7 489 204</b>	<b>7 731 127</b>	<b>7 731 127</b>	<b>7 635 614</b>	<b>7 635 614</b>
Subventions pour charges de service public	7 379 381	7 379 381	7 633 117	7 633 117	7 542 505	7 542 505
Dotations en fonds propres	109 823	109 823			93 109	93 109
Subventions d'investissement			98 010	98 010		

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>94 814</b>	<b>94 814</b>			<b>227 814</b>	<b>227 814</b>
Subventions pour charges de service public	94 814	94 814			227 814	227 814
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>77 432</b>	<b>77 432</b>			<b>73 343</b>	<b>70 786</b>
Transferts	77 432	77 432			73 343	70 786
<b>Business France (P134)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>				
Transferts	15 000	15 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>3 721 157</b>	<b>3 721 017</b>			<b>3 867 789</b>	<b>3 874 189</b>
Transferts	3 721 157	3 721 017			3 867 789	3 874 189
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>11 000</b>	<b>11 000</b>			<b>11 200</b>	<b>11 200</b>
Transferts	11 000	11 000			11 200	11 200
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>727 822</b>	<b>727 822</b>	<b>283 848</b>	<b>283 848</b>	<b>728 037</b>	<b>728 037</b>
Subventions pour charges de service public	324 322	324 322	283 848	283 848	314 837	314 837
Transferts	403 500	403 500			413 200	413 200
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>16 250</b>	<b>16 250</b>			<b>8 250</b>	<b>8 250</b>
Transferts	16 250	16 250			8 250	8 250
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>34 223 000</b>	<b>34 223 000</b>	<b>41 355 462</b>	<b>41 355 462</b>	<b>37 922 000</b>	<b>37 922 000</b>
Transferts	34 223 000	34 223 000	41 355 462	41 355 462	37 922 000	37 922 000
<b>ANR - Agence nationale de la recherche (P172)</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Transferts					8 000	8 000
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>78 500</b>	<b>78 500</b>			<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Transferts	78 500	78 500			70 000	70 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>1 831 770</b>	<b>1 831 770</b>			<b>1 912 478</b>	<b>1 912 478</b>
Transferts	1 831 770	1 831 770			1 912 478	1 912 478
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>			<b>18 000</b>	<b>18 000</b>
Transferts	6 000	6 000			18 000	18 000
<b>Universcience (P361)</b>	<b>101 356 329</b>	<b>101 356 329</b>	<b>106 365 689</b>	<b>106 365 689</b>	<b>103 773 752</b>	<b>103 773 752</b>
Subventions pour charges de service public	95 907 971	95 907 971	102 717 499	102 717 499	65 550 394	65 550 394
Dotations en fonds propres	5 448 358	5 448 358			5 448 358	5 448 358
Transferts					32 775 000	32 775 000
Subventions d'investissement			3 648 190	3 648 190		
<b>MNS - Musée national du sport (P219)</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>				
Transferts	8 000	8 000				
<b>ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>318 926 203</b>	<b>319 408 277</b>	<b>306 568 134</b>	<b>306 568 134</b>	<b>356 089 307</b>	<b>348 894 184</b>
Total des subventions pour charges de service public	251 093 933	251 093 932	250 335 682	250 335 682	226 438 050	226 339 083
Total des dotations en fonds propres	19 327 349	19 809 564			45 555 069	38 455 069
Total des transferts	48 504 921	48 504 781	41 355 462	41 355 462	84 096 188	84 100 032
Total des subventions d'investissement			14 876 990	14 876 990		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	37	3	0	0	0
	0	37	3	0	0	0
	0	37	3	0	2	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	19	40	4	0	1	0
	18	41	1	0	0	0
	18	41	3	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	206	3	0	0	0
	0	206	1	0	1	0
	0	203	3	0	3	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	84	349	6	0	6	0
	93	349	9	1	8	0
	93	349	7	0	7	0
Ecole du Louvre	49	32	8	4	4	0
	54	32	8	0	4	0
	54	32	7	4	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 812	805	0	0	0	0
	1 894	785	0	0	0	0
	1 814	746	66	16	0	0
Ecoles d'art en Région	254	100	3	1	0	0
	265	102	0	0	0	0
	260	102	3	0	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	61	145	11	0	0	0
	65	152	9	0	0	0
	61	148	16	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	89	106	4	0	0	0
	99	111	3	0	2	0
	96	104	5	1	0	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	64	3	0	0	0
	0	68	4	0	0	0
	0	67	3	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	62	2	0	0	0
	0	62	0	0	0	0
	0	60	3	0	2	0
INP - Institut national du patrimoine	1	65	2	0	1	0
	0	67	0	0	0	0
	0	71	3	0	1	0
Universcience	0	983	15	0	0	0
	0	1 034	0	0	0	0
	0	1 013	17	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 370</b>	<b>2 994</b>	<b>64</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
	<b>2 488</b>	<b>3 046</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
	<b>2 396</b>	<b>2 973</b>	<b>139</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>3 046</b>	<b>2 973</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	6

Le schéma d'emplois des opérateurs (+6 ETP) du programme 361 porte uniquement sur les emplois de l'Institut national du patrimoine (INP) et tient compte des ETP supplémentaires attribués en gestion pour régulariser la situation des responsables et assistants d'ateliers du département des restaurateurs.

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	18 036	25 000	22 307
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0	0
Ecole du Louvre	0	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	543 216	511 425	1 563 000
Ecoles d'art en Région	25 996	38 700	35 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	23 168	29 000	34 597
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	24 477	20 000	108 317
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	63 589	50 000	39 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0	0
Universcience	0	0	0
<b>Total</b>	<b>698 482</b>	<b>674 125</b>	<b>1 802 221</b>



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

CNAC - Centre national des arts du cirque

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'arrivée d'une nouvelle direction au CNAC en 2022 a conduit à la mise en place d'un nouveau projet pédagogique sur l'année 2023 ainsi qu'à une révision de la stratégie de recherche de l'établissement, désormais davantage orientée vers les sujets propres au cirque, à la suite de l'arrêt de la chaire ICiMa co-portée par le CNAC et l'Institut de la Marionnette.

Depuis 2023, le CNAC est par ailleurs partie prenante du projet de capitale européenne des Arts du cirque porté par la ville de Châlons-en-Champagne, et participe aux groupes de travail dédiés à ce projet visant à rassembler sur le territoire chalonnais l'ensemble des activités de la création circassienne, de la formation à la création, incluant le patrimoine, la recherche, la production, la diffusion et la pratique amateur. Ce projet associe le CNAC, les associations Le Palc (labellisée « Pôle National Cirque ») et Furies (arts de la rue) et porte notamment le projet de création d'un musée des arts du cirque.

L'établissement a fait l'objet en 2023 d'un contrôle de sa gestion par la Cour des Comptes sur les exercices 2012 à 2022.

##### Gouvernance et pilotage stratégique

Peggy Donck a pris ses fonctions à la direction de l'association. Son CDI, qui a débuté en janvier 2022 s'inscrit dans les orientations fixées par une lettre de mission en date du 15 juillet 2022. L'établissement est par ailleurs placé sous la présidence de Frédéric Durnerin qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019.

En 2023, un nouveau contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2023-2027 a été approuvé par le directoire de l'établissement. Un nouvel organigramme fonctionnel a également été mis en place sur la base d'une redéfinition des pôles d'activité, et un nouvel accord collectif a été signé.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>0</b>	<b>953</b>				
Dotations en fonds propres	0	953				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 751</b>	<b>3 751</b>	<b>3 437</b>	<b>3 437</b>	<b>3 737</b>	<b>3 737</b>
Subventions pour charges de service public	3 607	3 607	3 338	3 338	3 494	3 494
Dotations en fonds propres	69	69			199	199
Transferts	75	75			44	44
Subventions d'investissement			99	99		

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>24</b>	<b>24</b>
Dotations en fonds propres					24	24
<b>Total</b>	<b>3 751</b>	<b>4 703</b>	<b>3 437</b>	<b>3 437</b>	<b>3 761</b>	<b>3 761</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +156 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-70 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - Le déploiement du jeune cirque national (+150 k€ en AE=CP) ;
  - L'organisation d'une première année de diplôme national supérieur de professionnel d'artiste de cirque (+45 k€ en AE=CP) ;
  - L'appel à projet CulturePro (+14 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, ou de la santé des étudiantes (+6,5 k€ en AE=CP) ;
- D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+10 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de 100 k€ (AE=CP) s'explique par une subvention exceptionnelle visant à financer des études (+100 k€ en AE=CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés au titre :

- De la chaire Icima (+25 k€) ;
- D'actions d'éducation artistique et culturelle (+19 k€).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de l'appel à projet « Résilience 2 » (+24 k€ en AE=CP).

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
– sous plafond	37	37	37
– hors plafond	3	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			2

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 37 ETPT pour un plafond de 37 ETPT. Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à 1 salarié en charge de la Chaire ICima et à deux apprentis.

Le schéma d'emploi par rapport à l'exécution 2022 est neutre.

## OPÉRATEUR

CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été une année de transition à la suite de l'arrivée d'une nouvelle directrice et de la mise en place des premiers éléments de son nouveau projet pédagogique et de recherche.

Le CNSAD-PSL a poursuivi en 2023 l'intégration de ses enseignements dans le schéma LMD, notamment par le dépôt d'une demande de valant grade de master pour le cursus de 2<sup>e</sup> cycle « Jouer et mettre en scène ».

L'année 2023 a également été marquée par l'aboutissement des deux projets européens ERASMUS+ d'envergure : ACADEMIX, porté par le CNSAD-PSL et Change Now, dont le CNSAD-PSL est partenaire, ainsi que par les dix ans de la formation doctorale SACRe.

Enfin, sur le plan bâtiminaire, une réflexion globale avait été menée par le conservatoire à l'appui de son dernier SPSI et dans le contexte du déménagement au sein de la Cité du théâtre. L'abandon de ce projet par le ministère de la Culture a conduit l'établissement à engager des démarches pour relocaliser une partie de ses activités dans un quartier créatif de l'est parisien.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2023 a été marquée par la nomination de Sandy Ouvrier le 1<sup>er</sup> juillet à la direction de l'établissement à la suite des trois mandats réalisés par Claire Lasne-Darcueil. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 5 février 2024 et inscrit son action dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 qui a été prolongé par avenant pour l'année 2023.

La présidence de l'établissement est assurée par Anne Loiret, nommée le 22 août 2021 pour un premier mandat de trois ans.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>25</b>	<b>25</b>				
Subventions pour charges de service public	25	25				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>4 190</b>	<b>4 190</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	<b>8 042</b>	<b>7 042</b>
Subventions pour charges de service public	3 904	3 904	3 972	3 972	4 452	4 452
Dotations en fonds propres	148	148			3 560	2 560
Transferts	138	138			30	30
Subventions d'investissement			128	128		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
Transferts	3	3				
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public					0	0
<b>Total</b>	<b>4 218</b>	<b>4 218</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	<b>8 042</b>	<b>7 042</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +480 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-94 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (8 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires au titre de différents projets :
  - Les actions en faveur de la diversité (+50 k€ en AE=CP) ;
  - Une étude sur l'interprétation dramatique dans le cadre de l'appel à projet « REVE » (+10 k€ en AE=CP) ;
  - L'action de l'établissement au sein de la ComUE (+20 k€ en AE=CP) ;
  - L'aide à la mobilité internationale des étudiants (+8 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, de la santé des étudiants (+10 k€ en AE=CP) ;
  - Un programme de recherche action (+10 k€ en AE=CP).
- D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+445 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+13 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +3 432 k€ en AE et +2 432 k€ en CP s'explique par le versement de subventions visant à financer :

- Des travaux de sobriété énergétique (+532 k€ en AE=CP) ;
- Des travaux sur le site du 9<sup>e</sup> arrondissement (+900 k€ en AE=CP) ;
- Des aménagements sur le futur site (+2 000 k€ en AE et +1 000 k€ en CP).

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- Du programme « artistes musiciens intervenants en milieu scolaire » (+20 k€ en AE=CP) ;
- De ses activités de recherche (+10 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 771	2 613	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	3 965 3 965	4 546 4 546
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 907	2 123	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	199	226	Autres subventions	291	250
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	160 160	227 227	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	349 102	425 51 0 114
<b>Total des charges</b>	<b>4 878</b>	<b>4 963</b>	<b>Total des produits</b>	<b>4 604</b>	<b>5 221</b>
Résultat : bénéfice		258	Résultat : perte	273	
Total : équilibre du CR	4 878	5 221	Total : équilibre du CR	4 878	5 221

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	215		Capacité d'autofinancement		321
Investissements	178	268	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	128	2 560
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>393</b>	<b>268</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>128</b>	<b>2 881</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 613	Diminution du fonds de roulement	265	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
2 413	1 890	5 040

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 771	2 771	2 824	2 824
Fonctionnement	1 281	1 731	2 295	1 648
Intervention	199	199	195	195
Investissement	128	178	659	269
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>4 379</b>	<b>4 879</b>	<b>5 973</b>	<b>4 936</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>4 052</b>	<b>4 520</b>
Subvention pour charges de service public	3 878	3 885
Autres financements de l'État	0	381
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	174	254
<b>Recettes fléchées</b>	<b>498</b>	<b>3 035</b>
Financements de l'État fléchés	203	2 776
Autres financements publics fléchés	138	96
Recettes propres fléchées	157	163
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>4 550</b>	<b>7 555</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 619</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>329</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement	1 383	587	638	199	199	36	36	2 205	2 256
	1 386	542	524	195	195	461	53	2 584	2 158
Recherche	49	27	27	0	0	0	0	75	75
	24	23	23	0	0	0	0	47	47
Support	1 329	619	1 008	0	0	92	142	2 040	2 479
	1 401	1 681	1 048	0	0	198	216	3 280	2 666
Valorisation et diffusion culturelle	11	48	58	0	0	0	0	58	68
	13	49	52	0	0	0	0	62	66
<b>Total</b>	<b>2 771</b>	<b>1 281</b>	<b>1 731</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>128</b>	<b>178</b>	<b>4 379</b>	<b>4 879</b>
	<b>2 824</b>	<b>2 295</b>	<b>1 648</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>659</b>	<b>269</b>	<b>5 973</b>	<b>4 936</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>329</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	12
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>329</b>	<b>12</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 627</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 627
<b>Total des besoins</b>	<b>329</b>	<b>2 639</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 619</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	20
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 639</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>329</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	107	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	222	0
<b>Total des financements</b>	<b>329</b>	<b>2 639</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>44</b>
– sous plafond	40	41	41
– hors plafond	4	1	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	19	18	18
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 41 ETPT pour un plafond de 41 ETPT.

Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à des intervenants pris en charge par le biais de conventions pédagogiques avec des structures partenaires.

Enfin, 18 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'État, soit un niveau conforme aux prévisions.

## OPÉRATEUR

CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Sur le plan pédagogique, le Conservatoire a initié les travaux de définition de la maquette du master international de chorégraphie IMPACT. Une refonte des cours de langues a également été mise en place avec de nouveaux cours de diction lyrique en cinq langues.

Sur le plan international, le CNSMDL a participé à différents groupes de travail de l'Association Européenne des Conservatoires, notamment sur le projet « Empowering artists as makers in society » financé par le Creative Europe programme de la Commission européenne. Le CNSMDL a par ailleurs lancé en 2023 le prix de la recherche artistique organisé en partenariat avec le CNSMD de Paris et la HEMU de Lausanne et de Genève. Pour cette première édition, treize candidats en Master 2 des différentes institutions ont été retenus et deux prix décernés, le prix des étudiants et le prix du personnel.

Sur le plan immobilier, le CNSMDL poursuit son projet de création d'un campus artistique qui intégrerait deux autres structures culturelles et artistiques, le Centre national de la Danse et GRAME. Le phasage ainsi que le budget prévisionnel du projet ont été présentés en commission ministérielle des projets immobiliers en novembre 2023.

Enfin, il est à noter que le CNSMDL s'est engagé dans la réflexion sur la transition écologique et environnementale en participant notamment à l'initiative Convention des entreprises pour le climat - Bassin Lyonnais et en intégrant la prise en compte de l'urgence écologique dans son projet d'établissement.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et renouvelé dans ses fonctions le 20 décembre 2021. Les orientations de son nouveau mandat ont été fixées par une lettre de mission en date du 18 mars 2022. Elles s'inscrivent dans la continuité du contrat d'objectifs et de performance 2021-2026 voté au conseil d'administration du 22 juillet 2021.

La présidence de l'établissement est assurée par Carine Soulay depuis le 8 février 2022.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>		<b>2 276</b>				
Dotations en fonds propres		2 276				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>16 984</b>	<b>16 984</b>	<b>14 793</b>	<b>14 793</b>	<b>18 662</b>	<b>17 362</b>
Subventions pour charges de service public	13 952	13 952	14 058	14 058	14 107	14 107
Dotations en fonds propres	2 835	2 835			4 475	3 175
Transferts	197	197			80	80
Subventions d'investissement			735	735		



(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>30</b>	<b>30</b>
Transferts					30	30
<b>P363 – Compétitivité</b>		<b>3 000</b>				
Dotations en fonds propres		3 000				
<b>Total</b>	<b>16 984</b>	<b>22 260</b>	<b>14 793</b>	<b>14 793</b>	<b>18 692</b>	<b>17 392</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +49 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-195 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+37 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - La validation des acquis de l'expérience dans le champ de la danse (+50 k€ en AE=CP) ;
  - L'appel à projets CulturePro (+8 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, de la santé des étudiants (+27 k€ en AE=CP).
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+57 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+65 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'expliquent par le versement de subventions complémentaires au titre :

- Du projet immobilier de « Campus artistique » (+3 700 k€ en AE et +2 400 k€ en CP) ;
- Du renouvellement d'équipements (+40 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'aide à la mobilité internationale de ses étudiants (+20 k€ en AE=CP) ;
- De ses programmes de recherche (+30 k€ en AE=CP) ;
- De son action au sein de la ComUE (+30 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	13 055 663	12 619 589	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	14 396 14 396	14 581 14 581
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 543	4 822	Fiscalité affectée	25	22
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	265	230
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 130 1 130	1 193 1 123 71	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 875 950	1 749 71 935
<b>Total des charges</b>	<b>18 598</b>	<b>17 442</b>	<b>Total des produits</b>	<b>16 561</b>	<b>16 582</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 037	859
Total : équilibre du CR	18 598	17 442	Total : équilibre du CR	18 598	17 442

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 857	672	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 129	3 768	Financement de l'actif par l'État	735	3 175
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		71
Remboursement des dettes financières	10	8	Augmentation des dettes financières	21	10
<b>Total des emplois</b>	<b>6 996</b>	<b>4 448</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>756</b>	<b>3 256</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 240	1 192

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'exercice s'achève sur une perte de 859 k€, soit +1 177 k€ par rapport au BI.

Fortement impacté par l'inflation, l'établissement s'est engagé dans un pilotage étroit de ses charges, notamment par la rationalisation de son fonctionnement, la réalisation d'économies en gestion sur le schéma d'emploi ainsi que l'engagement d'une réforme de composition des jurys. Ces efforts ont contribué à la baisse des charges de personnel et de fonctionnement (au total, baisse de 720 k€ en fonctionnement et 436 k€ en personnel. Ces efforts, pour un montant global de -1 156 k€, expliquent principalement l'amélioration du résultat et de l'IAF par rapport au BI.

Des financements complémentaires de l'État au titre du projet immobilier de Campus artistique permettent en outre de soutenir le programme d'investissement, en 2023 et pour les années suivantes. En effet, même si l'établissement est contraint de procéder à un prélèvement sur son fonds de roulement, celui-ci est contenu à hauteur de -1 192 k€ contre -6 240 k€ initialement prévus.

En fin d'année, il s'établit à 14 566 k€, soit un niveau permettant de sécuriser la première phase du projet de Campus artistique.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
18 631	10 189	17 072

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 055	13 055	12 601	12 601
Fonctionnement	4 463	4 413	3 615	3 592
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 671	5 129	656	3 763
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>19 189</b>	<b>22 597</b>	<b>16 872</b>	<b>19 956</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	663	663	589	589

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>15 416</b>	<b>15 496</b>
Subvention pour charges de service public	13 865	13 900
Autres financements de l'État	532	681
Fiscalité affectée	25	22
Autres financements publics	0	4
Recettes propres	995	888
<b>Recettes fléchées</b>	<b>930</b>	<b>3 389</b>
Financements de l'État fléchés	735	3 175
Autres financements publics fléchés	140	119
Recettes propres fléchées	55	95
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>16 346</b>	<b>18 885</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>6 251</b>	<b>1 072</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	8 023 7 702	1 492 1 313	1 492 1 265	0 0	0 0	544 262	658 529	10 059 9 277	10 173 9 495
Fonctions support	5 014 4 885	2 878 2 189	2 818 2 212	0 0	0 0	1 128 394	4 472 3 235	9 020 7 469	12 303 10 331
Recherche	18 14	36 53	36 48	0 0	0 0	0 0	0 0	54 67	54 62
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	57 59	67 69	0 0	0 0	0 0	0 0	57 59	67 69
<b>Total</b>	<b>13 055 12 601</b>	<b>4 463 3 615</b>	<b>4 413 3 593</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>1 671 657</b>	<b>5 129 3 763</b>	<b>19 189 16 872</b>	<b>22 597 19 956</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>6 251</b>	<b>1 072</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	10	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	17	12
Autres décaissements non budgétaires	0	477
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>6 278</b>	<b>1 569</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>6 278</b>	<b>1 569</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	21	10
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>21</b>	<b>10</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>6 257</b>	<b>1 559</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 660	711
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 597	847
<b>Total des financements</b>	<b>6 278</b>	<b>1 569</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses du compte financier sont exécutées à hauteur de 88 % en AE et 88 % en CP. Ce niveau d'exécution est à apprécier à la lumière des efforts réalisés par l'établissement pour contenir la dégradation de son modèle économique en exerçant une pression sur les plus grosses enveloppes :

- Les dépenses liées aux enseignements sont sous-exécutées de -781 k€ en AE et -678 k€ en CP (soit -7 %) du fait d'une réforme de la composition des jurys et des contraintes exercées sur le schéma d'emploi ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sous-exécutées de -3 136 k€ en AE et -3 567 k€ en CP (soit -26 %) traduisant à nouveau la recherche d'économie réalisée par l'établissement ainsi qu'un report de certaines opérations d'investissements.

De fait, les autres enveloppes, qui offrent moins de marge d'optimisation, sont légèrement sur-exécutées soit :

- +13 k€ en AE et +8 k€ en CP pour les dépenses de recherche ;
- +2 k€ en AE et en CP pour les dépenses de valorisation et diffusion culturelle.

Ces moindres dépenses, pour un montant total de -2 317 k€ en AE et -2 640 k€ en CP, contribuent à la moitié de la réduction du déficit budgétaire. L'amélioration provient toutefois également des contributions de l'État à la phase 1 du projet de Campus artistique, les recettes propres affichant quant à elles un léger recul (-67 k€).

Dans ce contexte, le montant du déficit reste significatif (-1 072 k€) et se répercute en trésorerie, notamment en trésorerie non fléchée (-847 k€). En fin d'année, celle-ci s'établit à 17 072 k€, soit un montant supérieur à celui du fonds de roulement puisqu'il comprend la dette fléchée de 2 100 k€ au titre de la soulte due au ministère de l'Agriculture.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>209</b>	<b>207</b>	<b>206</b>
– sous plafond	206	206	203
– hors plafond	3	1	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		1	3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 203 ETPT sous plafond. La sous-consommation de 3 ETPT correspondant d'une part à des périodes longues de vacance sur les postes administratifs et d'autre part à des « découpages » de services de professeurs dans une optique tant pédagogique que de gestion.

Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à des apprentis.

## OPÉRATEUR

CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le Conservatoire a organisé 253 représentations publiques dans le cadre de l'apprentissage de la scène. Celles-ci ont été présentées en collaboration avec la Philharmonie de Paris (*Les Espaces acoustiques* de Gérard Grisey avec l'Ensemble Intercontemporain, l'intégrale de l'œuvre de Bach pour orgue par les étudiants et les professeurs du Conservatoire) ou avec la Grande Halle de la Villette (*Lucinda Childs X 100*). Par ailleurs, il faut signaler le succès d'audience de la série d'Arte « Seule la danse », qui immerge, au fil d'une année, le spectateur dans le quotidien d'élèves danseurs de troisième année du Conservatoire.

L'année 2023 aura également vu la création, avec sept autres établissements européens, d'une Université européenne dénommée In-Tune (Innovative Universities in Music & Arts in Europe). Première université européenne à spécialisation musicale, associant l'ensemble des domaines artistiques dans une approche pluridisciplinaire, elle a vocation à relever les défis pédagogiques, professionnels, numériques, sociaux et environnementaux de demain et d'offrir un modèle de référence pour le secteur au niveau mondial.

Dans cette même perspective, le Conservatoire a engagé un projet d'envergure avec la création d'une filiale, articulée autour du projet de studio 3D. Outre le développement de ce studio d'enregistrement 3D à la pointe des technologies de son binaural et de prise de vue numérique à destination de tous les professionnels, cette filiale a vocation à proposer une plateforme de ressources autour de la pédagogie musicale, un campus en ligne, un *job center* de l'enseignement musical.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Émilie Delorme a été nommée directrice en 2019, et renouvelée dans ces fonctions par un arrêté de la ministre de la Culture en date du 22 décembre 2022. La lettre de mission fixant les orientations de son deuxième mandat lui a été transmise le 4 juillet 2023. Depuis le 4 septembre 2020, la présidence du conseil d'administration est assurée par Stéphane Pallez.

Le projet d'établissement a été présenté au CA du 3 décembre 2020. Il s'articule avec un contrat d'objectif et de performance (COP) 2021-2025 adopté lors du CA du 22 juin 2021.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>200</b>	<b>200</b>				
Subventions pour charges de service public	200	200				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>28 055</b>	<b>28 055</b>	<b>28 152</b>	<b>28 152</b>	<b>35 150</b>	<b>30 350</b>
Subventions pour charges de service public	26 745	26 745	26 450	26 450	26 333	26 333
Dotations en fonds propres	1 202	1 202			8 772	3 972
Transferts	108	108			45	45
Subventions d'investissement			1 702	1 702		

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>9</b>	<b>9</b>				
Transferts	9	9				
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public					0	0
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>9 240</b>	<b>9 240</b>				
Dotations en fonds propres	9 240	9 240				
<b>Total</b>	<b>37 504</b>	<b>37 504</b>	<b>28 152</b>	<b>28 152</b>	<b>35 151</b>	<b>30 351</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de -117 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-480 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+64 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - L'appel à projet CulturePro (+5 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, de la santé des étudiants (+55 k€ en AE=CP).
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+134 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret n° 2023-952 du 16 octobre 2023 (+105 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'expliquent par le versement de subventions complémentaires au titre :

- De la poursuite de la rénovation de la salle Pfmiln (+200 k€ en AE=CP) ;
- Du relevage de l'orgue (+70 k€ en AE=CP) ;
- De travaux d'étanchéité (+3 800 k€ en AE) ;
- Du studio 3D (+3 000 k€ en AE et +2 000 k€ en CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'aide à la mobilité internationale de ses étudiants (+15 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif « artistes et musiciens intervenants en milieu scolaire » (+20 k€ en AE=CP) ;
- De ses programmes de recherche (+10 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 532 265	22 665 347	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	26 035 26 035	26 354 26 354
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 558	11 504	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		821
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 300 2 300	3 550 3 550	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	7 616 120 5 243	7 477 21 5 513
<b>Total des charges</b>	<b>35 090</b>	<b>34 170</b>	<b>Total des produits</b>	<b>33 651</b>	<b>34 651</b>
Résultat : bénéfice		482	Résultat : perte	1 439	
Total : équilibre du CR	35 090	34 651	Total : équilibre du CR	35 090	34 651

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	4 502	1 502	Capacité d'autofinancement		
Investissements	8 967	5 567	Financement de l'actif par l'État	1 702	3 972
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	120	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>13 469</b>	<b>7 069</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 822</b>	<b>3 972</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	11 647	3 097

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 s'établit à +482 k€, soit une amélioration de +1 921 k€ par rapport au BI 2023.

En dépit du contexte inflationniste qui affecte l'ensemble du fonctionnement de l'établissement, ce dernier est parvenu à faire des économies à hauteur de -920 k€. Dans le même temps, les produits sont en hausse par rapport au prévisionnel 2023 (+1 001 k€), en raison du versement à l'établissement de plusieurs subventions complémentaires qui permettent de dégager du bénéfice.

Pour autant, c'est une insuffisance d'autofinancement de 1 502 k€ qui est constatée au compte financier alors même que l'établissement fait face à un important besoin d'investissement (7 069 k€). Cela explique le prélèvement sur fonds de roulement de -1 297 k€ malgré les divers financements complémentaires consentis par l'État au titre de projets à venir.



Au 31 décembre, celui-ci s'établit à 15 488 k€ équivalant à 5 mois et demi de fonctionnement alors que le programme d'investissement doit se poursuivre, notamment dans le cadre de la mise-en-œuvre du studio 3D.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
22 790	7 605	19 530

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	22 532	22 532	22 665	22 665
Fonctionnement	9 428	10 258	7 167	8 054
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 180	8 967	4 919	5 353
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>39 141</b>	<b>41 757</b>	<b>34 751</b>	<b>36 072</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	265	265	347	347

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>27 544</b>	<b>27 978</b>
Subvention pour charges de service public	26 035	26 354
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 510	1 624
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 566</b>	<b>4 304</b>
Financements de l'État fléchés	1 702	3 972
Autres financements publics fléchés	118	82
Recettes propres fléchées	746	250
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>30 110</b>	<b>32 281</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>11 647</b>	<b>3 791</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	16 887 16 770	1 614 1 756	1 586 1 708	0 0	0 0	1 225 1 013	1 418 740	19 726 19 539	19 891 19 219
Fonctions support	5 615 5 888	7 110 4 896	7 968 5 895	0 0	0 0	5 956 3 827	7 549 4 537	18 681 14 611	21 132 16 320
Recherche	30 6	37 33	37 39	0 0	0 0	0 0	0 0	67 39	67 45
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	667 481	667 413	0 0	0 0	0 79	0 76	667 561	667 489
<b>Total</b>	<b>22 532 22 665</b>	<b>9 428 7 167</b>	<b>10 258 8 054</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>7 180 4 919</b>	<b>8 967 5 353</b>	<b>39 141 34 751</b>	<b>41 757 36 072</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>11 647</b>	<b>3 791</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-531
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>11 647</b>	<b>3 260</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 649
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>11 647</b>	<b>3 260</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>11 647</b>	<b>3 260</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-1 103	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	12 750	6 909
<b>Total des financements</b>	<b>11 647</b>	<b>3 260</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 89 % en AE et 86 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution de la destination enseignement (-187 k€ en AE et -673 k€ en CP, soit -3 %) notamment liée à des économies réalisées sur le centre de documentation ;
- Une sous-exécution de la destination recherche (-28 k€ en AE et -22 k€ en CP soit -33 %), du fait de dépenses de personnel moins importantes que prévu sur les programmes incitatifs et les projets de recherche ;

- Une sous-exécution de la destination valorisation et diffusion culturelle (-106 k€ en AE et -178 k€ en CP, soit -27 %), notamment liée à une activité ralentie par les travaux dans la salle de spectacle Pfimlin ;
- Une sous-exécution de la destination support (-4 070 k€ en AE et -4 813 k€ en CP soit -23 %), notamment liée à des reports d'opérations d'investissement.

L'amélioration nette du solde budgétaire (+7 856 k€ par rapport au BI 2023) est donc à apprécier à la lumière de ces reports et des subventions complémentaires versées par l'État, en particulier le versement de crédits d'investissement au titre de la réalisation du studio 3D.

De fait, le déficit de 3 791 k€, retraité de 531 k€ d'opérations non budgétaires, conduit à un prélèvement de trésorerie à hauteur de -3 260 k€. En fin d'exercice, la trésorerie s'établit à 19 530 k€, dont 1 374 k€ de trésorerie fléchée sur des recettes pluriannuelles.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>355</b>	<b>358</b>	<b>356</b>
– sous plafond	349	349	349
– hors plafond	6	9	7
<i>dont contrats aidés</i>		1	
<i>dont apprentis</i>	6	8	7
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	84	93	93
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 349 ETPT, son plafond est donc intégralement consommé et son schéma d'emploi est neutre. Il dispose par ailleurs de 7 emplois hors plafond correspondant à des apprentis.

Par ailleurs, l'établissement bénéficie de 93 ETPT rémunérés par l'État, soit un niveau conforme à la prévision.

## OPÉRATEUR

Ecole du Louvre

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

Le 9 janvier 2023, les deux nouvelles œuvres d'art offertes par Majid Boustany ont été officiellement inaugurées en présence de la ministre de la Culture, Madame Rima Abdul Malak, et de la famille des artistes (composition de François Morellet et sculpture de César).

La journée « Portes ouvertes » de l'École du Louvre s'est tenue le 28 janvier 2023, elle a été organisée de manière hybride, à la fois sur le site et à distance, pour la 1<sup>re</sup> fois depuis la pandémie. Le concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle s'est tenu, pour la deuxième année, à la Maison des examens à Arcueil le 22 avril 2023. En nette augmentation par rapport à 2022, l'École comptait 1 325 inscrits et 1 152 candidats ont effectivement passé les épreuves (contre 1 149 et 937 l'année 2022).

Après une reprise progressive des opérations de médiation après la pandémie, les partenariats avec les musées et acteurs culturels de la scène parisienne et francilienne se sont accélérés : Journées Européennes du Patrimoine, foire d'Art contemporain Paris +by Art Basel, Curieuses nocturnes notamment avec les musées d'Orsay et de l'Orangerie, nocturne exceptionnelle Paris Musées Off au Petit Palais, nocturnes étudiantes « Campus Louvre » relancées sous une nouvelle forme. Plusieurs centaines d'étudiants de l'école participent à ces dispositifs.

Les élèves constituant la première promotion de l'année pré-doctorale débouchant sur le nouveau diplôme de post-master décerné pour la première fois à la session de juin 2023 ont achevé leur année par la soutenance de leur projet doctoral devant un jury de trois membres du Centre de recherche comprenant leur « mentor ». Sur les 16 élèves inscrits en début d'année, 13 ont été diplômés. En réponse aux préconisations du rapport de mission *Améliorer la sécurité des acquisitions des musées nationaux*, remis à la ministre de la Culture en novembre 2022 par Christian Giacomotto, Marie-Christine Labourdette et Arnaud Oseredczuk, l'École du Louvre a ouvert un nouveau parcours de M2 à la rentrée de l'année universitaire 2023-2024. Il est destiné aux élèves de l'École du Louvre diplômés de M1 (diplôme de muséologie) et aux étudiants des universités françaises et étrangères titulaires d'un M1 en histoire de l'art ou archéologie (accès par équivalences et sur projet).

Dans sa programmation de séminaires proposés aux élèves de master, l'École inclut des sessions intensives qui ont lieu dans différents pays, toujours en partenariat avec des institutions ou universités étrangères : à Venise, Leyde, Londres et Montréal et depuis 2023, deux nouveaux séminaires avec un accent mis sur l'archéologie à l'École française d'Athènes (EFA) et l'université Federico II de Naples.

Entamé en septembre 2022, le projet de refonte et de modernisation du site internet de l'École du Louvre a été l'occasion d'harmoniser la charte graphique de l'École. Plus moderne, plus facile d'usage, « responsive » et conçu pour être lié à un module de e-commerce, ce nouveau site a été mis en ligne le 21 novembre 2023.

La nouvelle stratégie d'offre pédagogique destinée aux auditeurs de l'École du Louvre a été présentée aux membres du conseil d'administration en mars 2023. Elle se caractérise par une nouvelle catégorie de manifestations proposées gratuitement au public le plus large possible : les « grandes conférences de l'École du Louvre », programmées à l'amphithéâtre Rohan, le vendredi à 18h30 et par un dispositif d'EAC gratuit pour les 15-18 ans pendant les vacances scolaires (deux cycles d'histoire de l'art par an avec visite au musée ouvert à 80 jeunes à chaque fois).

En 2023, le HCERES a pris la décision de découpler l'évaluation de l'établissement de celle de la formation de 2<sup>e</sup> cycle. La visite des 18 et 19 octobre 2023 a permis aux experts de rencontrer une quarantaine de personnes, agents de l'École, représentants du personnel, élèves, enseignants, partenaires institutionnels et académiques nationaux et internationaux. L'obtention du grade de licence en juillet 2023 et la préparation des différentes étapes de l'évaluation de l'établissement par le HCERES a nécessité un investissement particulièrement fort et collectif.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le Conseil d'administration de l'École du Louvre a rendu un avis favorable sur la candidature de Madame Claire Barbillon en vue de son renouvellement au poste de directrice de l'établissement lors de sa séance du 15 novembre 2023. Elle a été nommée directrice par arrêté de la ministre de la Culture en date du 22 novembre 2023, en renouvellement de son mandat à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>2 048</b>	<b>2 048</b>	<b>1 985</b>	<b>1 985</b>	<b>2 098</b>	<b>2 098</b>
Subventions pour charges de service public	1 781	1 781	1 740	1 740	1 865	1 865
Dotations en fonds propres	267	267			233	233
Subventions d'investissement			245	245		
<b>Total</b>	<b>2 048</b>	<b>2 048</b>	<b>1 985</b>	<b>1 985</b>	<b>2 098</b>	<b>2 098</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart de +125 k€ en fonctionnement entre la LFI 2023 et l'exécution provient de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-44 k€) ;
  - Un versement complémentaire pour la couverture de la protection sociale complémentaire (7 k€) ;
  - Une subvention complémentaire pour la revalorisation des contractuels (12 k€) ;
  - Une subvention complémentaire au titre des olympiades culturelles (15 k€) ;
- Diverses subventions relatives aux mesures de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les aides en faveur de la santé et de la mobilité des étudiants, la structuration de l'ESC et le dispositif CulturePro (135 k€).

En investissement, l'écart de 12 k€ relève de l'application de la réserve de précaution.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	4 122	4 122	Subventions de l'État	1 803	1 860
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	154	143	– subventions pour charges de service public	1 803	1 860
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 355	4 677	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	229	178
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	855	Revenus d'activité et autres produits	6 045	6 539
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	750	855	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	610	609
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>8 478</b>	<b>8 800</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 077</b>	<b>8 577</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	401	223
Total : équilibre du CR	8 478	8 800	Total : équilibre du CR	8 478	8 800

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	261		Capacité d'autofinancement		22
Investissements	536	275	Financement de l'actif par l'État	233	233
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>797</b>	<b>275</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>233</b>	<b>255</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	564	20

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales malgré une hausse des charges de fonctionnement (+7 %), grâce à une hausse des produits (+6,2 %). Le résultat est ainsi supérieur de 178 k€ aux prévisions initiales, bien qu'il reste négatif à hauteur de -223 k€. La CAF est ainsi supérieure aux prévisions, passant de -211 k€ au BI 2023 à +22 k€. Le report de plusieurs projets d'investissement en 2024 (-260 k€ par rapport aux prévisions) permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu (+960 k€).

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
5 245	4 196	5 156

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 122	4 122	4 161	4 161
Fonctionnement	3 147	3 605	3 495	3 765
Intervention	0	0	0	0
Investissement	552	536	177	231
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>7 822</b>	<b>8 264</b>	<b>7 834</b>	<b>8 158</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	154	154	143	143

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>6 706</b>	<b>7 251</b>
Subvention pour charges de service public	1 703	1 715
Autres financements de l'État	2	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1	17
Recettes propres	5 000	5 518
<b>Recettes fléchées</b>	<b>994</b>	<b>1 092</b>
Financements de l'État fléchés	330	367
Autres financements publics fléchés	228	269
Recettes propres fléchées	435	456
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>7 700</b>	<b>8 343</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>184</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>564</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	0 0	707 867	711 792	0 0	0 0	176 107	287 116	<b>884</b> <b>975</b>	<b>998</b> <b>908</b>
Fonctions support	4 122 4 161	2 106 2 378	2 311 2 447	0 0	0 0	374 69	248 114	<b>6 602</b> <b>6 608</b>	<b>6 681</b> <b>6 722</b>
Recherche	0 0	140 114	140 135	0 0	0 0	2 1	2 1	<b>142</b> <b>115</b>	<b>142</b> <b>136</b>
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	194 136	444 392	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>194</b> <b>136</b>	<b>444</b> <b>392</b>
<b>Total</b>	<b>4 122</b> <b>4 161</b>	<b>3 147</b> <b>3 495</b>	<b>3 605</b> <b>3 765</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>552</b> <b>177</b>	<b>536</b> <b>231</b>	<b>7 822</b> <b>7 834</b>	<b>8 264</b> <b>8 158</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>564</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	4	4
Autres décaissements non budgétaires	0	60
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>568</b>	<b>64</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	95
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>568</b>	<b>64</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>184</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	4	6
Autres encaissements non budgétaires	0	-215
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>4</b>	<b>-24</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>564</b>	<b>89</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	564	184
<b>Total des financements</b>	<b>568</b>	<b>64</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

l'École du Louvre présente un solde excédentaire de 184 k€ contrairement aux -564 k€ initialement prévus. Cette situation résulte à la fois d'une augmentation des recettes de 8 % (dont +10 % de recettes propres) et d'une diminution des dépenses d'investissement de 57 %.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est en effet de 43 % en CP et de 32 % en AE. Plusieurs opérations ont été reportées à 2024 (rénovation de l'amphithéâtre Cézanne pour 65 k€, refonte du système d'information de la scolarité pour 260 k€ en AE et 60 k€ en CP, refonte de l'infrastructure de sauvegarde informatique pour 70 k€...) et d'autres opérations ne seront payées qu'en 2024, comme le remplacement des vidéoprojecteurs.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4,4 % en CP, sous l'effet notamment de dépenses exceptionnelles (+100 k€ pour le remplacement des sièges des amphithéâtres à l'été 2023, par exemple) et de l'inflation des coûts des charges de fonctionnement.

Les dépenses de personnel sont en légère augmentation de 39 k€ par rapport aux prévisions du BI sous l'effet des mesures salariales gouvernementales et ministérielles.

Les recettes de l'établissement sont en hausse, portées par l'augmentation des recettes provenant de l'inscription des auditeurs (+38 k€ par rapport au BI, résultant à la fois de la modification de la grille tarifaire et d'un public plus nombreux) ainsi que par l'augmentation des subventions publiques (notamment hors État, avec l'obtention de financements de recherche ou l'augmentation des crédits CVEC).

Au 31 décembre 2023, le moindre prélèvement sur la trésorerie, à hauteur de 89 k€ au lieu de 564 k€, permet de garder une trésorerie qui s'élève à 5,16 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>39</b>
– sous plafond	32	32	32
– hors plafond	8	8	7
<i>dont contrats aidés</i>	4		4
<i>dont apprentis</i>	4	4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>54</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	49	54	54
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Alors que l'année 2022 était marquée par le relèvement du plafond d'emploi de l'établissement (+1 ETPT) permettant la création d'une mission d'ingénierie pédagogique tournée vers le numérique, les effectifs 2023 sont stables.

Concernant les emplois sous plafond d'établissement, l'exécution est conforme aux prévisions. L'important taux d'exécution (99 %) s'explique par la mobilisation forte des effectifs permanents au regard du niveau d'activité.

Le taux de rotation des équipes était particulièrement élevé en 2022 et 2023. Les différents recrutements réalisés pendant l'exercice ont permis de pourvoir l'ensemble des postes affectés par le ministère de la Culture au 31 décembre 2023 (54 ETP au 31/12/2023).

Le schéma d'emplois est neutre en 2023.



## OPÉRATEUR

### Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

Les mesures nouvelles obtenues en PLF 2023 (3,3 M€) ont permis de financer, entre autres :

- La revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels ;
- L'accompagnement des écoles pour faire face à la hausse des prix due à l'inflation ;
- Mobilisation sociale des ENSA.

L'année 2023 a été marquée par une forte mobilisation des étudiants et des personnels des ENSA qui témoignait d'une inquiétude générale quant à leur modèle de fonctionnement.

À la suite de ce mouvement, 3 M€ d'aides d'urgence en faveur de la vie étudiante ont été alloués aux ENSA et 15 postes supplémentaires ont été obtenus sur le T2.

Les 15 postes obtenus ont permis le renforcement des fonctions supports des ENSA avec 10 postes administratifs, dédiés notamment à la création de postes de responsable des ressources humaines à Nantes et à Paris-Est, et ont contribué au soutien à la pédagogie avec 5 postes d'enseignants-chercheurs.

- Revalorisation des enseignants contractuels T3 : en réponse à la mobilisation des personnels des écoles d'architecture en 2022, la rémunération des enseignants contractuels des ENSA a été portée à l'INM 410 (INM 352 précédemment) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Hausse de la rémunération des contrats doctoraux : par décision interministérielle, la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels a été revalorisée pour passer de 1 663,22 euros bruts à 2 044,12 euros bruts en 2023. La rémunération mensuelle augmentera au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour atteindre une rémunération brute mensuelle de 2 300 euros en 2026 ;
- Chantier relatif à la réforme des textes applicables aux enseignants des ENSA : un vaste chantier de réforme des textes statutaires applicables aux enseignants-chercheurs des ENSA a été lancé en 2022 par le Service des ressources humaines et le Service de l'architecture. La réforme du décret statutaire a été mise en œuvre en septembre 2023. Elle a permis l'amélioration du déroulé des carrières et des conditions de classement au moment de la titularisation, la convergence des rémunérations avec les enseignants-chercheurs de l'université et la création d'un régime indemnitaire ;
- Poursuite du Plan d'action en faveur de la santé étudiante (2022-2027) : en 2023 la DG2TDC a alloué des crédits pour soutenir des actions de ce plan au bénéfice de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur Culture ;
- Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs : en 2023, 83 postes d'enseignants-chercheurs ont été pourvus : 21 candidats (8 femmes et 13 hommes) ont été reçus à la mutation, et 62 candidats (28 femmes et 34 hommes) ont été reçus au concours.

### Gouvernance et pilotage stratégique

- Lettres de mission et COP

La ministre de la Culture adresse une lettre de mission à chaque nouvelle directrice ou nouveau directeur entré en fonction. Le directeur de l'ENSA de Grenoble a été nommé le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Les directeurs des écoles de Paris-Est et de Bordeaux seront nommés en 2024. Au travers des contrats pluriannuels, les ENSA s'engagent dans une démarche de performance. La contractualisation accompagne la procédure d'accréditation mise en place dans le cadre de la tutelle conjointe des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture, après une procédure d'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

- Accréditations et habilitations des ENSA

Les écoles de la vague C (ENSA de Strasbourg, ENSA de Nancy, ENSA de Marseille et INSA de Strasbourg), et celles de la vague D : ENSA de Paris-La-Villette et ENSA de Paris-Val de Seine) ont été évaluées par le HCERES.

Quatre écoles (l'ENSA-P de Lille, l'ENSA de Strasbourg, l'ESA et l'INSA de Strasbourg) ont vu leur habilitation à délivrer l'HMONP prolongée d'un an pour l'année universitaire 2023-2024.

Par ailleurs, le DSA « Architecture et Patrimoine » de l'École de Chaillot a été habilité pour cinq ans à compter de l'année 2023-2024.

### Politique immobilière

Les deux principaux projets, hors projets financés au titre du plan de relance, concernent :

- L'achèvement de la relocalisation de l'ENSA Marseille, dans le cadre de la mise en place de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires sur le site de la ZAC Saint-Charles à Marseille, dont les travaux ont débuté en 2020. L'ENSA Marseille a réouvert dans ses nouveaux locaux à la rentrée 2023.
- Le projet d'extension-réhabilitation de l'ENSA Toulouse : les travaux, qui devaient initialement démarrer en 2024, ont été repoussés pour ajuster la programmation.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>5</b>				<b>6</b>
Transferts		5				6
<b>P362 – Écologie</b>	<b>2</b>	<b>9 715</b>				
Dotations en fonds propres	2	9 715				
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>190</b>	<b>175</b>			<b>304</b>	<b>309</b>
Transferts	190	175			304	309
<b>P131 – Création</b>	<b>15</b>	<b>15</b>			<b>16</b>	<b>16</b>
Transferts	15	15			16	16
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>59 655</b>	<b>59 655</b>	<b>57 293</b>	<b>57 293</b>	<b>69 380</b>	<b>69 380</b>
Subventions pour charges de service public	52 577	52 577	53 343	53 343	56 650	56 650
Dotations en fonds propres	5 515	5 515			11 183	11 183
Transferts	1 563	1 563			1 547	1 547
Subventions d'investissement			3 950	3 950		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>20</b>	<b>20</b>			<b>131</b>	<b>109</b>
Dotations en fonds propres	20	20				
Transferts					131	109
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>153</b>	<b>141</b>			<b>123</b>	<b>165</b>
Transferts	153	141			123	165
<b>P181 – Prévention des risques</b>		<b>30</b>			<b>202</b>	<b>102</b>
Transferts		30			202	102
<b>P140 – Enseignement scolaire public du premier degré</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts	2	2			2	2
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>4</b>	<b>4</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts	4	4			5	5
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
Transferts	3	3				
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>40</b>	<b>40</b>				
Transferts	40	40				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>50</b>	<b>40</b>
Transferts					50	40
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>140</b>	<b>140</b>			<b>46</b>	<b>46</b>
Subventions pour charges de service public	140	140			46	46
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>19</b>	<b>19</b>			<b>24</b>	<b>24</b>
Subventions pour charges de service public	4	4			9	9
Transferts	15	15			15	15
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>564</b>	<b>6 464</b>				
Dotations en fonds propres	564	6 464				
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>294</b>	<b>114</b>			<b>31</b>	<b>159</b>
Subventions pour charges de service public	0					
Transferts	294	114			31	159
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>12</b>	<b>9</b>				<b>17</b>
Transferts	12	9				17
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>4</b>	<b>4</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts	4	4			5	5
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>30</b>	<b>30</b>				
Dotations en fonds propres	30	30				
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>1 723</b>	<b>1 723</b>
Dotations en fonds propres					1 723	1 723
<b>Total</b>	<b>61 149</b>	<b>76 585</b>	<b>57 293</b>	<b>57 293</b>	<b>72 041</b>	<b>72 107</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1 493 k€ en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissements sont nettes de la réserve de précaution ;
- un redéploiement à hauteur de +50 k€ depuis les crédits d'investissement ;
- l'apport de crédits destinés à la formation continue (+200 k€) ;
- le versement d'une subvention au titre de la compensation de la mesure de compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+149 k€) ;
- D'une aide d'urgence exceptionnelle à hauteur de 3 M€ en AE=CP pour la vie étudiante
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+3 M€ en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions aux ComUE (communautés d'universités et établissements), d'action sociale, de l'appel à projets Culture Pro, de l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap de la mise en application de la circulaire Albanel, de formation de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants.
- Des compléments en cours de gestion pour Archifolies.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	32 891	33 983	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	48 821 48 821	58 295 58 295
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 813	37 423	Fiscalité affectée	511	1 563
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 001	6 831
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 871	12 680	Revenus d'activité et autres produits	20 803	18 811
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 871	12 680	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 289	8 549
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>82 704</b>	<b>71 406</b>	<b>Total des produits</b>	<b>74 136</b>	<b>85 500</b>
Résultat : bénéfice		14 094	Résultat : perte	8 568	
Total : équilibre du CR	82 704	85 500	Total : équilibre du CR	82 704	85 500

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 986		Capacité d'autofinancement		18 225
Investissements	27 818	20 241	Financement de l'actif par l'État	1 640	13 638
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 899	1 183
			Autres ressources	88	12
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		1
<b>Total des emplois</b>	<b>30 805</b>	<b>20 242</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 626</b>	<b>33 059</b>
Augmentation du fonds de roulement		12 817	Diminution du fonds de roulement	27 178	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le cumul des résultats des ENSA pour l'année 2023 s'établit à 14,1 M€ et est nettement supérieur aux prévisions initiales (qui anticipaient une perte de 8,6 M€). Cette amélioration résulte d'une amélioration des produits (+11 M€) et d'une diminution des charges (-45 M€).

Il en ressort un cumul des capacités d'autofinancement (CAF) qui s'établit à 18,2 M€, soit une progression de +22,1 M€ par rapport aux prévisions initiales qui esquisaient une CAF de -3,9M €.

En investissement, les ressources augmentent de +30 M€ sous l'effet de la hausse de la CAF et du financement de l'actif par l'État (+12 M€) et ce, malgré la diminution des financements par d'autres tiers que l'État (-716 k€) ainsi que

des autres ressources (-76 k€). Elles permettent de couvrir les investissements (20 M€) qui sont en diminution par rapport aux prévisions initiales (-7,6 M€).

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 12,9 M€, le niveau du fonds de roulement étant ainsi porté à 62 M€, au lieu des 24,1 M€ initialement prévus.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
52 856	25 590	67 058

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	32 995	32 995	33 961	33 961
Fonctionnement	33 480	36 407	34 969	34 305
Intervention	1 004	1 004	0	0
Investissement	17 974	28 747	15 864	19 432
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>85 454</b>	<b>99 153</b>	<b>84 794</b>	<b>87 698</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>61 898</b>	<b>77 705</b>
Subvention pour charges de service public	45 508	59 295
Autres financements de l'État	747	4 251
Fiscalité affectée	539	979
Autres financements publics	2 132	621
Recettes propres	12 971	12 559
<b>Recettes fléchées</b>	<b>8 386</b>	<b>35 556</b>
Financements de l'État fléchés	4 182	28 391
Autres financements publics fléchés	3 697	6 445
Recettes propres fléchées	507	720
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>70 284</b>	<b>113 261</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>25 563</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>28 870</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des dépenses par destination	32 995 33 961	33 480 34 969	36 407 34 305	1 004 0	1 004 0	17 974 15 864	28 747 19 432	<b>85 454</b> <b>84 794</b>	<b>99 153</b> <b>87 698</b>
<b>Total</b>	<b>32 995</b> <b>33 961</b>	<b>33 480</b> <b>34 969</b>	<b>36 407</b> <b>34 305</b>	<b>1 004</b> <b>0</b>	<b>1 004</b> <b>0</b>	<b>17 974</b> <b>15 864</b>	<b>28 747</b> <b>19 432</b>	<b>85 454</b> <b>84 794</b>	<b>99 153</b> <b>87 698</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>28 870</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 361	1 600
Autres décaissements non budgétaires	2	2 665
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>32 233</b>	<b>4 266</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>26 445</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	26 445
<b>Total des besoins</b>	<b>32 233</b>	<b>30 711</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>25 563</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 661	1 582
Autres encaissements non budgétaires	1	3 565
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 663</b>	<b>30 711</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>30 570</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 663	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	28 907	0
<b>Total des financements</b>	<b>32 233</b>	<b>30 711</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire (+29,9 M€) est en nette amélioration par rapport au budget initial (-28,9 M€). L'amélioration du solde budgétaire de 58,8 M€ tient à une diminution des dépenses (-700 k€ en AE et -11 M€ en CP) doublée d'une progression des recettes (+47,3 M€) notamment celle liées aux opérations d'investissement.

Côté recettes, une forte progression des recettes est observée par rapport aux prévisions initiales sous l'effet majeur des financements de l'État (+45,8 M€).

Au 31 décembre 2023, le cumul des trésoreries est abondé de 30,8 M€, au lieu du prélèvement de 30,5 M€ initialement prévu. Il s'établit ainsi à 67 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>805</b>	<b>785</b>	<b>812</b>
– sous plafond	805	785	746
– hors plafond			66
<i>dont contrats aidés</i>			16
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1 812</b>	<b>1 894</b>	<b>1 814</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1 812	1 894	1 814
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond d'emplois du titre 3 pour les ENSA exécuté en 2023 s'élève à 746 ETPT.

## OPÉRATEUR

### Ecoles d'art en Région

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP) est placée sous la direction de Véronique Souben depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, et sous la présidence de Régine Hatchondo depuis le 30 avril 2020.

Jeanne Gailhoustet, ancienne directrice de l'école de Limoges a été nommée directrice de l'École nationale supérieure d'Art de Bourges à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Cet établissement est présidé par Joëlle Couturier depuis le 12 septembre 2022.

L'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC) est dirigée par Charlotte Fouchet Ishii depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Clarisse Mazoyer en est la présidente depuis le 8 mars 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la direction de l'École nationale supérieure d'art de Dijon a été confiée à Amel Nafti. Sa présidente est Sophie Béjean, depuis le 23 octobre 2019.

L'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson est dirigée par Françoise Seince depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Bertille Carpentier assure quant à elle la présidence de l'établissement depuis le 22 novembre 2022.

L'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy est dirigée par Christelle Kirchstetter nommée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. La présidence par intérim du conseil d'administration a été confiée à Bertrand Masson en juillet 2023.

Enfin, Sylvain Lizon a pris la direction de la Villa Arson le 13 septembre 2018. Sa présidente, Sandra Hegedus, a été nommée le 5 décembre 2019 et renouvelée pour un second mandat le 5 décembre 2022.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		2				5
Transferts		2				5
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	14 477	14 959	14 154	14 154	15 627	15 627
Subventions pour charges de service public	11 001	11 001	11 164	11 164	11 381	11 381
Dotations en fonds propres	2 518	3 000			3 730	3 730
Transferts	958	958			515	515
Subventions d'investissement			2 990	2 990		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					60	52
Transferts					60	52
<b>P231 – Vie étudiante</b>	17	17			10	10
Transferts	17	17			10	10
<b>P363 – Compétitivité</b>	45	45				
Transferts	45	45				
<b>P147 – Politique de la ville</b>					2	2
Transferts					2	2
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	16	16				
Dotations en fonds propres	16	16				
<b>Total</b>	<b>14 554</b>	<b>15 038</b>	<b>14 154</b>	<b>14 154</b>	<b>15 698</b>	<b>15 696</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +217 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-336 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+19 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - Les activités soutenues dans le cadre de l'appel à projet « Culture Pro » (+222 k€ en AE=CP) ;
  - La participation de l'école de Limoges à un groupement d'établissement (+4 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, de la santé des étudiants (+80 k€ en AE=CP) ;
- Des compléments de subvention ciblés pour les écoles de Bourges, Dijon et Arles (+97 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+91 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret n° 2023-952 du 16 octobre 2023 (+40 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +740 k€ (AE=CP) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution à la subvention d'investissement courant (-347 k€ en AE=CP) ;
- La fongibilisation de crédits vers le fonctionnement (-175 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles aux écoles de Bourges, Cergy, Limoges et Nice (+1 262 k€ en AE=CP).



Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés aux établissements au titre :

- De leurs activités de recherche (+139 k€ en AE=CP) ;
- De leurs participations à des ComUE (+71 k€ en AE=CP) ;
- De l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+52 k€ en AE=CP) ;
- De leurs actions sur leurs territoires respectifs (+254 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 503	6 244	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	11 336 11 336	11 983 11 983
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 971	13 824	Fiscalité affectée	39	35
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 317	816
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 675	6 020	Revenus d'activité et autres produits	3 713	7 053
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 675	6 002	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 628	880
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		18	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		70
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>18 474</b>	<b>20 068</b>	<b>Total des produits</b>	<b>16 405</b>	<b>19 887</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 069	181
Total : équilibre du CR	18 474	20 068	Total : équilibre du CR	18 474	20 068

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 022		Capacité d'autofinancement		4 889
Investissements	3 002	2 900	Financement de l'actif par l'État	2 468	500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		51
Remboursement des dettes financières	26	60	Augmentation des dettes financières	26	3
<b>Total des emplois</b>	<b>5 050</b>	<b>2 960</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 494</b>	<b>5 443</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 483	Diminution du fonds de roulement	2 556	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
13 328	8 149	14 610

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 523	6 523	6 402	6 402
Fonctionnement	9 525	9 276	8 133	7 757
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 865	3 002	2 592	2 536
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>18 913</b>	<b>18 801</b>	<b>17 127</b>	<b>16 695</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	30	30	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>14 759</b>	<b>16 000</b>
Subvention pour charges de service public	10 842	11 594
Autres financements de l'État	2 420	2 695
Fiscalité affectée	45	49
Autres financements publics	466	263
Recettes propres	985	1 399
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 256</b>	<b>2 121</b>
Financements de l'État fléchés	769	1 456
Autres financements publics fléchés	387	506
Recettes propres fléchées	100	159
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>16 015</b>	<b>18 121</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 426</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 786</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des dépenses par destination	6 523 6 402	9 525 8 133	9 276 7 757	0 0	0 0	2 865 2 592	3 002 2 536	18 913 17 127	18 801 16 695
<b>Total</b>	<b>6 523 6 402</b>	<b>9 525 8 133</b>	<b>9 276 7 757</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>2 865 2 592</b>	<b>3 002 2 536</b>	<b>18 913 17 127</b>	<b>18 801 16 695</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 786</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	91
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	83	171
Autres décaissements non budgétaires	0	172
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 895</b>	<b>434</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 291</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 219
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	72
<b>Total des besoins</b>	<b>2 895</b>	<b>1 725</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 426</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	97
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	102	192
Autres encaissements non budgétaires	0	10
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>127</b>	<b>1 725</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 767</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 767	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 895</b>	<b>1 725</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>105</b>
– sous plafond	100	102	102
– hors plafond	3		3
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>254</b>	<b>265</b>	<b>260</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	254	265	260
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, ces opérateurs rémunèrent 102 ETPT et consomment donc intégralement le plafond global.

Par ailleurs, 260 ETPT sont rémunérés par l'État sur un autre programme soit un niveau légèrement inférieur au prévisionnel correspondant à une vacance frictionnelle dans chacun des 7 établissements.

## OPÉRATEUR

ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 confirme l'attractivité de l'école des arts décoratifs avec 3 800 candidats et 156 étudiants admis (80 en 1<sup>re</sup> année, 47 en 2<sup>e</sup> année, 29 en 4<sup>e</sup> année) au sein des parcours licences, masters, post-masters et doctorats. L'école poursuit sa stratégie en matière d'innovations pédagogiques avec l'école expérimentale « La Renverse » à Saint-Ouen, et avec le dispositif « Design des territoires », implanté depuis 2021 en Dordogne.

Ses activités en faveur de l'insertion professionnelle se structurent quant à elles autour de plusieurs dispositifs et outils : incubateurs, résidences, programmation éditoriale, artistique et culturelle permettant de valoriser ses étudiants, diplômés, enseignants, et appuyés par une nouvelle association d' alumni créée fin 2023.

Ce projet en plein développement bénéficiera du programme d'extension bâtementaire entrée en phase active en 2023 avec l'élaboration des études techniques permettant de lancer les marchés de construction. Celui-ci vise à augmenter les effectifs étudiants d'une part, et d'autre part de doter l'école de fonctionnalités jusqu'ici inexistantes (une galerie d'essai, un atelier d'assemblage, un plateau pour les projets trans-sectoriels de master), etc.

Enfin, il est à noter que l'École a pris la tête du « Campus Mode, Métiers d'Art et Design – Manufacture des Gobelins (campus MoMADe) », labellisé campus d'excellence des métiers et qualifications qui résulte de la fusion du Campus Design et Métiers d'Art des Gobelins et du projet d'un Campus Mode, ainsi que de l'élargissement du périmètre d'action aux territoires de l'académie de Créteil.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 24 juin 2021 pour un deuxième mandat de 3 ans. Il inscrit son action dans le cadre du COP 2020-2024 adopté lors du CA du 22 juillet 2020.

Le conseil d'administration de l'établissement est placé sous la présidence d'Hervé Digne depuis septembre 2023.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>4</b>
Transferts						4
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>12 473</b>	<b>12 473</b>	<b>12 328</b>	<b>12 328</b>	<b>18 072</b>	<b>18 072</b>
Subventions pour charges de service public	11 868	11 868	11 909	11 909	12 038	12 038
Dotations en fonds propres	493	493			5 960	5 960
Transferts	112	112			74	74
Subventions d'investissement			418	418		
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public					0	0
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>10</b>	<b>10</b>
Subventions pour charges de service public	5	5			6	6
Transferts	5	5			4	4

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
Subventions pour charges de service public	3	3				
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>120</b>	<b>120</b>				
Subventions pour charges de service public	120	120				
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>					<b>5</b>	
Transferts					5	
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts	5	5			5	5
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts					50	50
<b>Total</b>	<b>12 610</b>	<b>12 610</b>	<b>12 328</b>	<b>12 328</b>	<b>18 143</b>	<b>18 142</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +129 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-204 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+30 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - Le pilotage d'un chantier visant à doter les écoles nationales d'art visuel d'un référentiel carbone (+100 k€ en AE=CP) ;
  - Le projet « Design des mondes ruraux » (+20 k€ en AE=CP) ;
  - Le projet « Promesse » (+50 k€ en AE=CP) ;
  - Le projet « Biennale du vivant » (+10 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, de la santé des étudiants (+27 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+30 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret n° 2023-952 du 16 octobre 2023 (+66 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'expliquent par le versement de subventions complémentaires au titre :

- Du projet d'extension bâtementaire (+5 380 k€ en AE=CP) ;
- De l'édification d'un mur (+80 k€ en AE=CP)
- De l'achat de différents équipements (+82 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- Du programme « artistes musiciens intervenants en milieu scolaire » (20 k€ en AE=CP) ;
- De l'aide à la mobilité internationale de ses étudiants (+35 k€ en AE=CP) ;
- De ses programmes de recherche (+10 k€ en AE=CP) ;
- De son action au sein de la ComUE (+9 k€ en AE=CP)

Enfin, l'établissement a été lauréat de l'appel à projet « Résilience 2 » et a bénéficié d'un financement de 50 k€ en AE=CP du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	9 985 192	10 356	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	11 735 11 735	11 735 11 735
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 567	5 657	Fiscalité affectée	29	35
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		683
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 200 2 200	1 911 1 911	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 726   1 700	3 260   1 450
<b>Total des charges</b>	<b>16 552</b>	<b>16 013</b>	<b>Total des produits</b>	<b>15 489</b>	<b>15 712</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 062	301
Total : équilibre du CR	16 552	16 013	Total : équilibre du CR	16 552	16 013

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	562		Capacité d'autofinancement		160
Investissements	6 064	3 979	Financement de l'actif par l'État	2 418	5 960
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	30	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 626</b>	<b>3 979</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 448</b>	<b>6 120</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 142	Diminution du fonds de roulement	4 178	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
8 806	3 723	10 855

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 985	9 985	10 400	10 400
Fonctionnement	4 225	4 367	3 921	3 785
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 754	6 064	5 417	3 955
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>20 964</b>	<b>20 416</b>	<b>19 738</b>	<b>18 140</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	192	192	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>12 274</b>	<b>12 546</b>
Subvention pour charges de service public	11 735	11 735
Autres financements de l'État	0	142
Fiscalité affectée	29	35
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	510	634
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 964</b>	<b>7 572</b>
Financements de l'État fléchés	2 439	6 208
Autres financements publics fléchés	531	210
Recettes propres fléchées	993	1 153
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>16 238</b>	<b>20 118</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 978</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>4 178</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	5 196	913	965	0	0	165	220	<b>6 274</b>	<b>6 381</b>
	5 518	913	900	0	0	148	111		
Fonctions supports	727	501	541	0	0	30	38	<b>1 258</b>	<b>1 306</b>
	4 105	1 956	1 939	0	0	5 236	3 820		
Recherche	4 062	2 244	2 281	0	0	6 554	5 801	<b>12 859</b>	<b>12 144</b>
	776	401	470	0	0	15	16		
Valorisation et diffusion culturelle	0	568	580	0	0	5	5	<b>573</b>	<b>585</b>
	0	651	476	0	0	18	9		
<b>Total</b>	<b>9 985</b>	<b>4 225</b>	<b>4 367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 754</b>	<b>6 064</b>	<b>20 964</b>	<b>20 416</b>
	<b>10 400</b>	<b>3 921</b>	<b>3 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 417</b>	<b>3 955</b>	<b>19 738</b>	<b>18 140</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 178</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3 190
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 178</b>	<b>3 190</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 011</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 952
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	59
<b>Total des besoins</b>	<b>4 178</b>	<b>5 202</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 978</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	3 224
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5 202</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 178</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 033	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	145	0
<b>Total des financements</b>	<b>4 178</b>	<b>5 202</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>156</b>	<b>161</b>	<b>164</b>
– sous plafond	145	152	148
– hors plafond	11	9	16
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>61</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	61	65	61
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 148 ETPT, pour un plafond fixé à 152 ETPT. La sous-exécution de 4 ETPT repose sur la vacance de 4 postes. Les emplois hors plafond s'établissent à 16 ETPT et correspondent à 9 emplois mécnés et à 7 emplois liés au Campus.

Par ailleurs, l'établissement bénéficie de 61 ETPT rémunérés par l'État, soit une sous-exécution de 4 ETPT lié à une vacance frictionnelle.



## OPÉRATEUR

ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par la consolidation de l'activité pédagogique de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris et par la poursuite de ses actions vers l'international.

L'effort en faveur de l'insertion des étudiants s'est traduit par le développement du programme « *Via Futura* », qui offre un accompagnement professionnel aux étudiants des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années et aux élèves diplômés. Par ailleurs, le dispositif « *Crush* » a permis à des étudiants volontaires des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, accompagnés par des commissaires invités, d'exposer leurs œuvres et d'échanger avec les acteurs du monde l'art.

Les Beaux-Arts de Paris ont participé au programme « Mondes nouveaux » qui a largement mobilisé les élèves. De ces moments partagés avec des créateurs et créatrices ont émergé des projets pluridisciplinaires qui ont été présentés dans l'école aux côtés d'une centaine d'œuvres d'artistes lauréats du programme. Le service éditions s'est vu confier la réalisation et la publication du catalogue couvrant l'intégralité du programme.

L'exposition « Gribouillage / Scarabocchio – De Léonard de Vinci à Cy Twombly » qui s'est tenue du 8 février au 30 avril 2023 au Palais des Beaux-Arts a connu un grand succès, avec près de 20 000 visiteurs, sur 58 jours d'ouverture.

Par ailleurs, dans le cadre de la préfiguration du projet muséal permettant l'obtention de l'appellation « musée de France », le service des collections a porté plusieurs projets visant un accès renouvelé aux collections : l'ouverture du portail documentaire « Alexandrine » permet un accès à la bibliothèque, ainsi que le lancement du nouveau « Catz'Arts », catalogue en ligne des collections.

Enfin, la Nouvelle Académie des Amateurs (NABA) a stabilisé son niveau de fréquentation et poursuivi l'enrichissement de ses offres de cours et stages à destination des publics amateurs.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Alexia Fabre a été nommée par arrêté ministériel du 14 mars 2022. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 22 avril 2022. Un nouveau contrat d'objectifs et de performance sera mis en place en 2024 afin d'intégrer les orientations de son projet.

La présidence du CA de l'établissement est assurée par Éléonore Ladreit de Lacharrière depuis le 6 avril 2018, son mandat ayant été renouvelé en 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>106</b>	<b>106</b>
Dotations en fonds propres	10	10			106	106
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>9 605</b>	<b>9 605</b>	<b>9 626</b>	<b>9 626</b>	<b>11 060</b>	<b>11 060</b>
Subventions pour charges de service public	9 134	9 134	9 034	9 034	9 627	9 627
Dotations en fonds propres	392	392			1 365	1 365
Transferts	79	79			69	69
Subventions d'investissement			592	592		
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>829</b>	<b>829</b>				
Dotations en fonds propres	80	80				
Transferts	749	749				
<b>Total</b>	<b>10 445</b>	<b>10 445</b>	<b>9 626</b>	<b>9 626</b>	<b>11 167</b>	<b>11 167</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +592 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-228 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
  - De l'action d'éducation artistique et culturelle de l'établissement (+490 k€ en AE=CP) ;
  - du soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, l'accompagnement des étudiants (+31 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+29 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'expliquent par le versement de subventions de +773 k€ pour conduire des travaux conséquents au sinistre survenu sur le palais des études.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- Du programme « artistes musiciens intervenants en milieu scolaire » (+20 k€ en AE=CP) ;
- De l'aide à la mobilité internationale de ses étudiants (+26 k€ en AE=CP) ;
- De ses activités de recherche (+20 k€ en AE=CP) ;
- De projets sur le handicap (+3 k€ en AE=CP)

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 110	6 789	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	8 826 8 826	10 445 10 445
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 378	8 034	Fiscalité affectée	20	108
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	70	95
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 061 1 061	1 127 1 127	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 401 998	5 004 16 1 776
<b>Total des charges</b>	<b>14 488</b>	<b>14 824</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 317</b>	<b>15 652</b>
Résultat : bénéfice		828	Résultat : perte	1 170	
Total : équilibre du CR	14 488	15 652	Total : équilibre du CR	14 488	15 652

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 108		Capacité d'autofinancement		1 162
Investissements	1 844	1 683	Financement de l'actif par l'État	1 200	1 532
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	85	
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		0
<b>Total des emplois</b>	<b>2 952</b>	<b>1 683</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 285</b>	<b>2 696</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 012	Diminution du fonds de roulement	1 667	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI affichait une perte de -1 170 k€, le compte financier se clôt sur un bénéfice de +750 k€.

Cette amélioration de +1 920 k€ trouve son explication principale dans la hausse des recettes (+2 257 k€), en particulier de la subvention pour charges de service public. En effet, les charges quant à elles connaissent une légère sur-exécution par rapport au BI (+336 k€), compte tenu du niveau élevé de masse salariale et d'un niveau d'activité très élevé, liée notamment à la conduite du projet « Monde Nouveaux ».

Ce résultat, ainsi qu'un niveau important de dotations aux amortissements, permettent de générer une CAF deux fois plus importante que prévue (1 084 k€ contre -1 108 k€ en BI), et de sécuriser la programmation d'investissement.

En effet, le soutien exceptionnel de l'État (+1 532 k€) ne permet pas de couvrir des besoins qui restent conséquents malgré des décalages sur 2024 (1 683 k€).

Il en résulte toutefois un abondement du fonds de roulement de +934 k€, permettant de porter ce dernier à hauteur de 4 633 k€ en fin d'année 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 101	4 089	7 010

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 110	7 110	6 907	6 907
Fonctionnement	6 162	6 317	6 829	6 725
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 424	1 844	1 597	1 773
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 696</b>	<b>15 271</b>	<b>15 333</b>	<b>15 404</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>12 502</b>	<b>13 795</b>
Subvention pour charges de service public	8 826	10 237
Autres financements de l'État	592	0
Fiscalité affectée	20	108
Autres financements publics	70	65
Recettes propres	2 994	3 385
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 102</b>	<b>2 373</b>
Financements de l'État fléchés	608	1 759
Autres financements publics fléchés	6	10
Recettes propres fléchées	488	604
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 604</b>	<b>16 168</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>764</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 667</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement et pédagogie	4 719 0	1 266 1 309	1 266 1 286	0 0	0 0	414 299	414 276	6 398 1 608	6 398 1 562
Fonctions supports	1 108 6 907	3 526 3 672	3 550 3 543	0 0	0 0	694 1 011	1 098 1 179	5 328 11 589	5 756 11 629
Recherche	19 0	35 42	35 41	0 0	0 0	0 0	0 0	54 42	54 41
Valorisation et développement culturel	1 264 0	1 336 1 808	1 466 1 854	0 0	0 0	316 286	332 318	2 916 2 094	3 063 2 171
<b>Total</b>	<b>7 110 6 907</b>	<b>6 162 6 829</b>	<b>6 317 6 725</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>1 424 1 597</b>	<b>1 844 1 773</b>	<b>14 696 15 333</b>	<b>15 271 15 404</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 667</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	30	235
Autres décaissements non budgétaires	0	673
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 697</b>	<b>909</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	460
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 697</b>	<b>909</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>764</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	54
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>818</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 697</b>	<b>91</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	99	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 597	550
<b>Total des financements</b>	<b>1 697</b>	<b>909</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le système informatique ne permet pas de ventiler les dépenses de personnel de l'établissement au compte financier. Ainsi, au compte financier :

- Les dépenses liées aux enseignements sont sous-exécutées de -4 790 k€ en AE et -4 836 k€ en CP, soit -76 % ;
- Les dépenses liées à la recherche sont sous-exécutées de -12 k€ en AE et -13 k€ en CP, soit -24 % ;
- Les dépenses liées à la valorisation sont sous-exécutées de -867 k€ en AE et -809 k€ en CP, soit -27 % ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sur-exécutées de +6 301 k€ en AE et +5 913 k€ en CP, soit +103 %.

Au global, c'est cependant une sur-exécution des dépenses (soit 104 % en AE et 102 % en CP) qui caractérise cet exercice puisque :

- Les dépenses de personnel sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel (-103 k€ en AE=CP) en dépit des nombreuses vacances de postes, ce qui traduit les effets des revalorisations salariales dans le secteur public ;
- Les dépenses de fonctionnement sont sur-exécutées de +599 k€ en AE et +520 k€ en CP, l'établissement ayant dû faire face à l'inflation ainsi qu'à des effets de périmètre (opération Mondes Nouveaux, décalage de l'exposition « Gribouillage ») ;
- Les dépenses d'investissement sont exécutées à un niveau proche du prévisionnel, soit +135 k€ en AE et -162 k€ en CP en raison des travaux d'urgence sur le Palais des études.

Ainsi, et bien qu'il convienne de saluer les performances de l'établissement qui enregistre +507 k€ de ressources propres, l'amélioration du solde pour plus de 2 431 k€ est le fait des financements complémentaires du ministère de la Culture.

En outre, l'excédent budgétaire de +764 k€ est largement minoré par un montant significatif de décaissements extra-budgétaires, qu'il s'agisse de la TVA pour plus de 200 k€ ou d'opérations sous mandat pour plus de 500 k€.

Ainsi, la trésorerie finale n'est abondée qu'à hauteur de 91 k€ pour être portée à 7 010 k€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>110</b>	<b>114</b>	<b>109</b>
– sous plafond	106	111	104
– hors plafond	4	3	5
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>		2	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>89</b>	<b>99</b>	<b>96</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	89	99	96
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 104 ETPT pour un plafond fixé à 111 ETPT. Cela s'explique par de la vacance tout au long de l'année, notamment de la friction sur les postes d'enseignants, et par le « gel » de 2 ETPT en vue de la configuration d'une direction des bâtiments.

96 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'État, soit un niveau inférieur aux prévisions du fait d'une vacance frictionnelle.

## OPÉRATEUR

ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'ENSCI a célébré ses 40 ans les 7 et 8 avril 2023 au Pavillon Villette. Cet anniversaire a coïncidé avec la parution d'un nouveau décret statutaire et d'importants travaux de modernisation. Ainsi la rénovation de la façade Nicolas Appert a été achevée après un an de travaux et le chantier de réaménagement partiel, conduit par l'OPPIC, qui a duré deux ans en site occupé, s'est terminé par une levée des réserves et une réception du chantier en juillet 2023. En termes d'activité, l'ENSCI a développé et commercialisé le Mastère Spécialisé « IBD- Innovation by design » en partenariat avec l'Écloz'r à Rennes en région Bretagne, signé un accord stratégique avec l'Université Paris-Saclay et préparé la conférence AD Rec+ (Limit/No limit) qui s'est tenue en janvier 2024.

Elle a, par ailleurs, remporté fin 2023 trois importants appels à projets structurants : France 2030 - Compétences et Métiers d'Avenir, Erasmus « Speculative Urban Futures » dans le cadre d'un consortium formé avec quatre écoles européennes de design des Pays-Bas, d'Espagne, de Croatie et d'Estonie ainsi qu'un partenariat d'échange universitaire franco-rwandais autour d'une formation professionnelle et professionnalisante sur la thématique du bambou avec France Éducation International pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Enfin, il est à noter que l'école est engagée dans son évaluation par le HCERES depuis juin 2023.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

La direction de l'ENSCI est assurée par Frédérique Pain depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle a été renouvelée dans ses fonctions pour un deuxième mandat le 31 juillet 2023 et inscrira son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 en cours de rédaction.

Le conseil d'administration est présidé par Katie Cotellon depuis décembre 2020.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>4 571</b>	<b>4 571</b>	<b>4 476</b>	<b>4 476</b>	<b>4 805</b>	<b>4 805</b>
Subventions pour charges de service public	4 081	4 081	4 204	4 204	4 214	4 214
Dotations en fonds propres	329	329			537	537
Transferts	160	160			55	55
Subventions d'investissement			271	271		
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Subventions pour charges de service public	50	50			50	50
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>120</b>	<b>120</b>				
Transferts	120	120				
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>1 679</b>	<b>1 679</b>	<b>1 963</b>	<b>1 963</b>	<b>1 715</b>	<b>1 715</b>
Subventions pour charges de service public	1 679	1 679	1 746	1 746	1 715	1 715
Transferts			217	217		
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>					<b>23</b>	<b>23</b>
Subventions pour charges de service public					23	23

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>275</b>	<b>1 419</b>				
Dotations en fonds propres	200	1 344				
Transferts	75	75				
<b>P349 – Transformation publique</b>	<b>100</b>	<b>60</b>			<b>60</b>	<b>100</b>
Transferts	100	60			60	100
<b>Total</b>	<b>6 795</b>	<b>7 899</b>	<b>6 439</b>	<b>6 439</b>	<b>6 653</b>	<b>6 693</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +10 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-68 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - L'appel à projet « Culture Pro » (+8 k€ en AE=CP) ;
  - L'action de l'établissement en faveur du tutorat (+9 k€ en AE=CP) ;
  - Le soutien aux initiatives prises en faveur de la transition écologique, de la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes et à la santé des étudiants (+10 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel à la réinstallation des équipes (+30 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts administratifs et pédagogiques dans un contexte d'inflation (+20 k€ en AE=CP) ;

Sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'expliquent par le versement de subventions complémentaires au titre :

- De l'équipement en LED de l'outil (+150 k€ en AE=CP) ;
- De travaux sur les toitures (+66 k€ en AE=CP) ;
- De travaux d'accessibilité (+25 k€ en AE=CP) ;
- D'achats d'équipements pour le plateau média (+25 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'aide à la mobilité internationale de ses étudiants (+5 k€ en AE=CP) ;
- De ses programmes de recherche, et notamment l'organisation de colloques (+50 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que cet établissement qui mène un projet d'enseignement supérieur artistique mais aussi industriel dispose de financements d'autres ministères soit :

- Une subvention pour charges de service public de 1 715 k€ (AE=CP) du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » ;
- Des subventions exceptionnelles des programmes 141 « Enseignement scolaire public du second degré » (50 k€ en AE=CP) ;

Des financements des programmes 364 « Inclusion sociale et protection des personnes » (+23 k€ en AE=CP) et 349 « Transformation de l'action publique » (+60 k€ en AE et +100 k€ en CP) au titre de projets de design appliqué.



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 970	5 754 143	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	5 859 5 859	6 207 6 207
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 350	10 915	Fiscalité affectée	50	39
Intervention (le cas échéant)	185	102	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	936 936	8 986 8 986 0	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 943 492 440	10 181 7 861 0 999
<b>Total des charges</b>	<b>9 506</b>	<b>16 771</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 852</b>	<b>16 427</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	654	344
Total : équilibre du CR	9 506	16 771	Total : équilibre du CR	9 506	16 771

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	650	218	Capacité d'autofinancement		
Investissements	741	1 045	Financement de l'actif par l'État	271	537
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	42	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 392</b>	<b>1 263</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>313</b>	<b>537</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 078	726

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
3 877	1 611	3 379

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 970	5 970	5 825	5 825
Fonctionnement	2 570	2 414	2 153	1 825
Intervention	185	185	102	102
Investissement	741	741	471	1 040
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>9 467</b>	<b>9 311</b>	<b>8 551</b>	<b>8 792</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>7 684</b>	<b>7 414</b>
Subvention pour charges de service public	5 859	5 851
Autres financements de l'État	291	382
Fiscalité affectée	50	39
Autres financements publics	61	69
Recettes propres	1 423	1 074
<b>Recettes fléchées</b>	<b>548</b>	<b>935</b>
Financements de l'État fléchés	58	487
Autres financements publics fléchés	321	335
Recettes propres fléchées	170	114
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>8 233</b>	<b>8 350</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 078</b>	<b>442</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	3 914 3 809	485 300	509 360	185 102	185 102	130 83	130 150	4 714 4 293	4 738 4 420
Fonctions supports	1 500 1 480	1 339 1 440	1 160 1 162	0 0	0 0	611 388	611 889	3 451 3 309	3 271 3 531
Recherche	260 379	574 304	574 178	0 0	0 0	0 0	0 0	834 683	834 558
Valorisation et diffusion culturelle	296 157	172 109	172 125	0 0	0 0	0 0	0 0	468 266	468 282
<b>Total</b>	<b>5 970 5 825</b>	<b>2 570 2 153</b>	<b>2 414 1 825</b>	<b>185 102</b>	<b>185 102</b>	<b>741 471</b>	<b>741 1 040</b>	<b>9 467 8 551</b>	<b>9 311 8 792</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 078</b>	<b>442</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	14
Autres décaissements non budgétaires	0	45
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 078</b>	<b>501</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 078</b>	<b>501</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-9
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 078</b>	<b>510</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	410
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 078	100
<b>Total des financements</b>	<b>1 078</b>	<b>501</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>67</b>	<b>72</b>	<b>70</b>
– sous plafond	64	68	67
– hors plafond	3	4	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 67 ETPT, pour un plafond fixé à 68 ETPT. La sous-exécution de 1 ETPT relève d'une vacance frictionnelle.

Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à des intervenants professionnels.

## OPÉRATEUR

ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, l'École a poursuivi la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat d'objectifs et de performance 2021-2023 et notamment :

- L'entrée en vigueur en septembre 2023 de la réforme pédagogique conçue pour la 1<sup>re</sup> année du cursus général et la précision de la réforme pour les années suivantes en lien avec le cadre voté en conseil d'administration ;
- L'ouverture à des profils d'étudiants toujours plus diversifiés grâce au passage de 1 à 2 ans du cursus la Résidence en septembre 2022, deux promotions évoluant désormais en parallèle à compter de septembre 2023, à la poursuite des programmes Atelier Égalité des chances et Université d'Été, au développement progressif depuis quatre ans des cordées de la réussite pour les jeunes lycéens des départements d'Outre-mer, et au rapprochement de La Fémis avec le pass Culture en vue de proposer une offre Fémis.

Par ailleurs, l'École est lauréate de l'Appel à Projet La Grande Fabrique de l'image (France 2030), son dossier faisant partie des 68 dossiers retenus sur les 175 déposés dans le domaine du cinéma, des studios et de la formation. L'École pourra ainsi préparer l'ouverture de deux nouveaux cursus en septembre 2025, sur des métiers en tension dans lesquels elle dispose d'un savoir-faire (Formation Décor en lien avec les nouvelles technologies, Formation Séries à destination d'un public de la diversité sociale) et la co-conception avec Écoprod des formations à l'Éco-production.

En 2023, La Fémis a fait l'objet de plusieurs contrôles et évaluations avec :

- Un contrôle de la Cour des comptes, venue auditer la gestion 2016-2022 à compter de novembre 2022 et qui s'est achevé par la remise d'un rapport destiné à être rendu public au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. La Cour n'était pas intervenue à La Fémis depuis 1992 (comptes 1988-1990).
- La venue du comité d'experts du HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) en novembre 2023 dans le cadre de l'évaluation de La Fémis au regard de l'homologation au grade de master des cursus de formation initiale (cursus principal et cursus distribution-exploitation) obtenue en décembre 2021.
- L'obtention du renouvellement des 3 titres RNCP (Réseau national des certifications professionnelles) en formation continue de La Fémis « Scénariste », « Directeur d'Exploitation Cinématographique », « Auteur-Réalisateur de film documentaire », l'École se préparant au renouvellement de son accréditation QUALIOPi en 2024.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2023 a été consacrée à la négociation d'un nouveau bail avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, prenant la suite des deux baux signés en 1999 pour 25 ans avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris ; ce bail a recueilli un avis positif du Secrétariat général du ministère de la Culture ainsi qu'un avis domanial enrichi du service local des domaines, ces avis soulignant un bail protecteur, offrant une stabilité d'occupation dans des conditions économiques et juridiques favorables et s'inscrivant dans le respect de la politique immobilière de l'État.

L'École a par ailleurs préparé en 2023 un marché de sous-traitance provisoire de la paye, avec migration vers un nouveau logiciel, pour une mise en œuvre de la prestation à compter de janvier 2024. La préparation de la migration vers le nouveau logiciel de gestion financière et comptable prenant la suite de SIREPA a par ailleurs été reportée d'un an, les équipes étant mobilisées sur l'audit de la Cour des comptes. La signature électronique pour les bénéficiaires d'une délégation de signature a également été déployée à compter de l'automne 2023.

La Fémis a poursuivi avec succès la mise en œuvre en 2023 des actions de sobriété énergétique conformément au plan défini à l'automne 2022, ces réglages manuels donnant lieu à une très forte baisse de la consommation de gaz permettant déjà d'atteindre l'objectif du décret tertiaire.

Une réflexion a été entamée à l'été 2023 pour revoir la gouvernance stratégique et pédagogique statutaire et non statutaire de l'établissement, avec un point d'étape présenté au conseil d'administration de décembre 2023, l'objectif étant de clarifier le rôle, compétences et fonctionnement des instances parfois redondantes, limiter le nombre très élevé de réunions, renforcer les liens entre Pédagogie et Recherche, Formation initiale et continue. A noter enfin, que les personnalités qualifiées du Conseil d'administration ont été renouvelées par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>3</b>				<b>3</b>
Transferts		3				3
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>6</b>
Transferts						6
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>49</b>	<b>49</b>			<b>24</b>	<b>24</b>
Transferts	49	49			24	24
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public					0	0
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>6</b>	<b>6</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Transferts	6	6			1	1
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>45</b>	<b>45</b>				
Transferts	45	45				
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>104</b>			<b>26</b>	<b>35</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart entre la LFI 2023 et l'exécution 2023 sur le programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (+24,1 k€) s'explique par :

- 20 k€ pour le programme Artiste Intervenant en Milieu Scolaire ;
- 1,3 k€ pour les mesures de sensibilisation aux violences et harcèlement sexistes et sexuels ;
- 1,8 k€ pour les mesures relatives à la prévention en santé ;
- 1 k€ pour l'Enseignement Supérieur de la Culture.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 857 60	7 468 65	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	9 905 9 905	9 889 9 889
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 769	5 100	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	393	534
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	700 700	493 493	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif  dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 838  690	2 008  326
<b>Total des charges</b>	<b>13 627</b>	<b>12 568</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 136</b>	<b>12 431</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	490	137
Total : équilibre du CR	13 627	12 568	Total : équilibre du CR	13 627	12 568

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	480		Capacité d'autofinancement		30
Investissements	426	188	Financement de l'actif par l'État	426	426
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		335
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>906</b>	<b>188</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>426</b>	<b>791</b>
Augmentation du fonds de roulement		603	Diminution du fonds de roulement	480	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
849	286	1 768

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 263	8 263	7 814	7 814
Fonctionnement	4 034	4 849	3 354	4 308
Intervention	0	0	0	0
Investissement	426	426	188	188
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 722</b>	<b>13 538</b>	<b>11 356</b>	<b>12 311</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	60	60	64	64

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 057</b>	<b>13 192</b>
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	10 331	10 315
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	393	869
Recettes propres	2 333	2 008
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 057</b>	<b>13 192</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>881</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>480</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	2 906 2 651	1 286 1 128	1 286 1 125	0 0	0 0	100 67	100 73	4 292 3 846	4 292 3 849
Fonctions supports	5 237 5 065	2 640 2 149	3 455 3 105	0 0	0 0	326 120	326 115	8 202 7 334	9 017 8 286
Recherche	24 15	29 20	29 20	0 0	0 0	0 0	0 0	53 35	53 35
Valorisation et diffusion culturelles	96	80	80	0	0	0	0	175	175
Démocratisation	83	58	59	0	0	0	0	141	142
<b>Total</b>	<b>8 263 7 814</b>	<b>4 034 3 354</b>	<b>4 849 4 308</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>426 188</b>	<b>426 188</b>	<b>12 722 11 356</b>	<b>13 538 12 311</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>480</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	92
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>480</b>	<b>92</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>918</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	918
<b>Total des besoins</b>	<b>480</b>	<b>1 010</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>881</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	129
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>1 010</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>480</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	480	0
<b>Total des financements</b>	<b>480</b>	<b>1 010</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>64</b>	<b>62</b>	<b>63</b>
– sous plafond	62	62	60
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La Fémis a exécuté 60,01 ETPT sous plafond en 2023. La sous-exécution de -2 ETPT s'explique par des postes vacants et gelés.



## OPÉRATEUR

INP - Institut national du patrimoine

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, l'Inp a poursuivi le développement et l'évolution de plusieurs activités : concours, formation initiale, formation continue, coopération internationale.

Afin de développer les viviers de candidats aux concours de conservateurs du patrimoine, des évolutions sont intervenues dans les épreuves de la session 2023. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique gouvernementale visant à renforcer l'ouverture de l'accès aux emplois publics. Le nombre de candidats inscrits aux sessions 2023, en hausse par rapport aux années précédentes, traduit l'attractivité constante de ces métiers.

La formation d'application des élèves conservateurs a accueilli en 2023 un nombre accru d'élèves (61) avec le retour au sein de la promotion des lauréats issus de la procédure dite du tour extérieur. La seconde partie de l'année a été mise à profit pour préparer l'entrée de la formation dans le tronc commun des écoles de service public sous l'égide de l'Institut national du service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au département des restaurateurs, le renouvellement de responsables d'atelier (à la suite de départs en retraite ou vers d'autres projets professionnels) a été l'occasion d'infléchir la manière dont les enseignements prennent en compte la question des monuments historiques, de la peinture murale ou des techniques de restauration de photographies dans un souci de répondre aux besoins du secteur.

En 2023, la formation continue a poursuivi son développement avec l'organisation de 113 sessions (y compris à l'international). Ces sessions ont représenté 381 jours de formation et ont réuni le chiffre record de 1988 participants (1567 en 2022).

La coopération internationale de l'Inp représente quant à elle une cinquantaine d'actions réparties dans une quinzaine de projets principaux avec notamment la préparation d'un nouveau programme ambitieux de formation des professionnels d'Abou Dabi, en partenariat avec l'Agence France-Museums.

En 2023, les équipes de l'Inp ont travaillé à l'actualisation de trois stratégies pluriannuelles qui ont fait l'objet d'une présentation en conseil d'administration : la stratégie internationale, la stratégie numérique et la stratégie de responsabilité sociale des organisations.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de Charles PERSONNAZ, nommé en avril 2019, a été renouvelé, après avis unanime du conseil d'administration en janvier 2022, pour une nouvelle période de 3 ans. Il dispose, pour ce nouveau mandat, d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 13 février 2023.

L'année 2023 correspond à la première année de mise en œuvre du nouveau contrat d'objectif et de performance (COP), approuvé par le conseil d'administration du 15 novembre 2022, et qui couvre la période 2023/2025. L'ensemble des objectifs fixés à l'Inp ont été atteints.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		15				
Transferts		15				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	147	420				179
Transferts	147	420				179
<b>P175 – Patrimoines</b>	20	20			20	20
Transferts	20	20			20	20
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	7 489	7 489	7 731	7 731	7 636	7 636
Subventions pour charges de service public	7 379	7 379	7 633	7 633	7 543	7 543
Dotations en fonds propres	110	110			93	93
Subventions d'investissement			98	98		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	56	56			64	64
Subventions pour charges de service public					16	16
Transferts	56	56			48	48
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>					1	1
Transferts					1	1
<b>P231 – Vie étudiante</b>	5	5			28	28
Transferts	5	5			28	28
<b>P147 – Politique de la ville</b>	2	2			3	3
Transferts	2	2			3	3
<b>P148 – Fonction publique</b>	195	98				98
Transferts	195	98				98
<b>Total</b>	<b>7 914</b>	<b>8 104</b>	<b>7 731</b>	<b>7 731</b>	<b>7 751</b>	<b>8 028</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 361, l'écart de -90 k€ s'explique notamment par :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour 172 k€ ;
- l'octroi d'une subvention pour compenser la prise en charge de la protection sociale complémentaire (+13 k€) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de mesures gouvernementales et ministérielles RH (+23 k€) ;
- Diverses subventions relatives aux mesures de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les aides en faveur de la santé et de la mobilité des étudiants, la structuration de l'ESC et le dispositif CulturePro (41 k€) ;
- Une subvention complémentaire au titre de la recherche (4 k€).

L'Inp a par ailleurs obtenu plusieurs financements complémentaires en cours de gestion 2023, de la part de différents programmes budgétaires. Ces financements visent à permettre le développement d'actions de formations ou de partenariats à l'international (par exemple 179 k€ pour l'Arménie) ou le versement de bourses aux étudiants. 20 k€ ont également été versés par le programme 175 au titre des Journées professionnelles de la conservation-restauration.

En investissement, une réserve de précaution a été appliquée sur les 98 k€ prévus en LFI et le montant de la subvention d'investissement versée par le programme 361 s'élève à 93 k€.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	5 818	5 728	Subventions de l'État	7 853	7 905
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	620		– subventions pour charges de service public	7 853	7 905
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 573	4 307	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	32	138
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	430	499	Revenus d'activité et autres produits	1 742	1 930
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	430	498	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		2	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		2
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	175	193
<b>Total des charges</b>	<b>10 391</b>	<b>10 034</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 626</b>	<b>9 974</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	765	61
Total : équilibre du CR	10 391	10 034	Total : équilibre du CR	10 391	10 034

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	510		Capacité d'autofinancement		242
Investissements	651	271	Financement de l'actif par l'État	93	93
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	17	15
			Autres ressources	20	2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 161</b>	<b>271</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>131</b>	<b>353</b>
Augmentation du fonds de roulement		82	Diminution du fonds de roulement	1 030	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2023 est supérieur aux prévisions initiales de 704 k€ grâce à une baisse des charges (à hauteur de -3 % grâce à un effort sur les charges de fonctionnement (-6 %)), et, grâce à une hausse des produits (+3,6 %), la CAF est ainsi supérieure aux prévisions : elle s'élève ainsi à 242 k€ au lieu des -510 k€ initialement prévus. La moindre dépense pour le projet d'investissement (renouvellement de la salle des serveurs) permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu. Le fonds de roulement de l'établissement est ainsi en augmentation de 82 k€ plutôt qu'en diminution de 1 M€ comme initialement prévu. Il s'élève à 5,5 M€ au 31 décembre 2023 (la prévision du BI était de 3,7 M€).

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
5 747	4 198	5 839

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 818	5 818	5 813	5 813
Fonctionnement	3 108	4 143	2 753	3 660
Intervention	0	0	0	0
Investissement	529	651	402	276
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>9 455</b>	<b>10 612</b>	<b>8 968</b>	<b>9 749</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	620	620	623	623

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>9 193</b>	<b>9 430</b>
Subvention pour charges de service public	7 475	7 543
Autres financements de l'État	151	114
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 567	1 773
<b>Recettes fléchées</b>	<b>389</b>	<b>447</b>
Financements de l'État fléchés	320	392
Autres financements publics fléchés	49	39
Recettes propres fléchées	20	16
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 582</b>	<b>9 877</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>128</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 030</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Enseignement, services communs et pédagogiques	1 135	1 608	1 609	0	0	123	142	<b>2 866</b>	<b>2 886</b>
	1 201	1 483	1 398	0	0	130	102	<b>2 814</b>	<b>2 701</b>
Fonctions supports	4 683	1 368	2 403	0	0	407	407	<b>6 458</b>	<b>7 493</b>
	4 612	1 151	2 135	0	0	266	67	<b>6 029</b>	<b>6 815</b>
Recherche	0	48	48	0	0	0	0	<b>48</b>	<b>48</b>
	0	38	45	0	0	0	0	<b>38</b>	<b>45</b>

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Valorisation et diffusion culturelle	0		83	83	0	0	0	102	83	185
	0		81	82	0	0	6	106	87	188
<b>Total</b>	<b>5 818</b>		<b>3 108</b>	<b>4 143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>529</b>	<b>651</b>	<b>9 455</b>	<b>10 612</b>
	<b>5 813</b>		<b>2 753</b>	<b>3 660</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>402</b>	<b>276</b>	<b>8 968</b>	<b>9 749</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 030</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	112
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 030</b>	<b>112</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>92</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	136
<b>Total des besoins</b>	<b>1 030</b>	<b>204</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>128</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	76
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>204</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 030</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	417	44
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	613	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 030</b>	<b>204</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 100 %. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution est de 88 %. L'écart entre prévision et exécution s'explique essentiellement par les crédits non consommés liés à l'action internationale qui recouvre plusieurs années et par le fait que la prévision gouvernementale d'augmentation des dépenses énergétiques (+144 %) ne s'est pas réalisée à cette hauteur. Ainsi, pour le site d'Aubervilliers, 225 k€ avaient été inscrits en BI mais la réalisation est de 85 k€ et, pour le site de Vivienne, les charges ont été réglées pour 199 k€ alors que la prévision était de 295 k€.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 76 % en AE et 42 % en CP. L'écart entre le BI et le CF est essentiellement lié au prélèvement de 250 k€ sur le fonds de roulement en BI destiné à financer le renouvellement de la salle serveurs de l'établissement, qui n'a pas été effectué en totalité, l'engagement s'élevant finalement à 190 k€ en AE (pour un paiement sur l'exercice 2024).

La gestion financière de l'établissement traduit le niveau soutenu des activités tant en dépenses qu'en recettes. En 2023, les recettes de la formation continue deviennent le premier poste de recettes propres de l'établissement.

Les recettes de l'établissement sont en hausse de 3 % dont 14 % pour les recettes propres. Cette hausse des recettes propres provient principalement de recettes de formation continue supérieures aux prévisions initiales (+182 k€).

Le solde budgétaire de l'année 2023 est ainsi excédentaire et supérieur aux prévisions initiales de 902 k€, ce qui permet à l'établissement d'abonder sa trésorerie de 92 k€ (au lieu du prélèvement de 1 M€ initialement prévu). Au 31 décembre 2023, celle-ci s'élève ainsi à 5,8 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>74</b>
– sous plafond	65	67	71
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		1
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'INP a exécuté 71,4 emplois en 2023. 4 ETP supplémentaires ont été attribués en gestion afin de régulariser la situation des responsables et assistants d'ateliers du département des restaurateurs.

Le schéma d'emplois est de +6 ETP en 2023 par rapport à 2022.

## OPÉRATEUR

Universcience

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

2023 a été pour Universcience une année de forte progression de la fréquentation des deux sites de l'établissement. La Cité des sciences et de l'industrie, avec 2 333 716 visiteurs, enregistre une hausse de 17 % de sa fréquentation ; les Étincelles du Palais de la découverte, avec 121 947 visiteurs, une hausse de 13 %. La Bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie, avec 205 000 usagers, enregistre une hausse de 22 % par rapport à 2022.

Au-delà de cette tendance globale, plusieurs faits marquants méritent d'être soulignés : la fréquentation estivale 2023 s'est établie à la Cité des sciences et de l'industrie à un niveau historique, avec plus de 445 000 visiteurs en juillet et août, le meilleur été depuis son ouverture en 1986 ; la Cité des enfants, avec 833 193 visiteurs, affiche également un niveau de fréquentation jamais atteint, témoignant du succès de ce lieu d'éveil, d'expérimentation et de coéducation, plébiscité par plusieurs générations ; la fréquentation des publics en ligne sur le site Leblob.fr, média d'actualité scientifique de l'établissement, augmente de 48 % avec près de 5,4 millions de vues pour ses vidéos YouTube ; enfin, les deux sites de l'établissement ont confirmé leur caractère de lieux d'apprentissage et de

découverte collectifs puisque plus de 462 000 visiteurs sont venus en groupe, un record depuis 2015, Universcience étant l'établissement le plus choisi par les enseignants dans le cadre du volet collectif du Pass Culture.

Ces succès résultent de l'accent mis sur la diversification et le renouvellement de l'offre, en cohérence avec les trois axes stratégiques du projet d'établissement : l'esprit critique, la durabilité et l'innovation. Ainsi, la deuxième édition du *Baromètre de l'esprit critique* a permis d'interroger les concitoyens sur leur rapport au changement climatique, éclairant sur les priorités à suivre pour le développement de la culture scientifique, au plus près du terrain.

L'année 2023 a par ailleurs été marquée par l'ouverture de deux nouvelles expositions permanentes à la Cité des sciences et de l'industrie : *Urgence climatique* et *Mission spatiale*, développées avec, respectivement, le Centre national de la recherche scientifique et le Centre national d'études spatiales. Elles ont toutes deux bénéficié de la participation de partenaires et de scientifiques engagés, au nombre desquels Jean Jouzel, qui a assuré le commissariat scientifique d'*Urgence Climatique*. La mobilisation en faveur de la décarbonation des activités a également trouvé un écho dans deux expositions temporaires : *Ville de demain*, proposée par la Fondation Solar Impulse, et *Précieux déchets*, conçue par le Design Museum de Londres et adaptée par Universcience. En direction des jeunes publics, l'exposition *Métamorphoses* a proposé une muséographie mêlant dispositifs immersifs et recours au vivant. Enfin, les liens entre arts et sciences ont continué à être explorés avec la résidence de Marine Nouvel, la présentation du travail de Faye Formisano et l'installation d'une œuvre emblématique d'Alain Bublex.

Dans le domaine des événements et des médiations, l'année 2023 a été l'occasion de la création de nouveaux formats. Le festival *Villette eSport* a marqué une nouvelle étape dans l'engagement d'Universcience pour faire découvrir le monde vidéoludique à toutes et à tous. Autre nouveau format, trisannuel, les *Rendez-vous de l'urgence environnementale*, ouverts par une carte blanche à Hugo Clément le 27 septembre, ont permis aux médiatrices et médiateurs de la Cité des sciences et de l'industrie de sensibiliser un large public aux problématiques environnementales et aux voies d'action pour y répondre. Par ailleurs, l'augmentation sensible de la fréquentation du programme *Un chercheur, une manip* aux Étincelles du Palais de la découverte (+60 %) témoigne de l'attrait d'activités privilégiant le partage et l'échange direct entre le monde de la recherche et le grand public.

Les notions de durabilité et d'innovation posent la question de l'exemplarité des institutions. Universcience s'est ainsi attaché à aligner ses responsabilités d'opérateur public avec ses ambitions en matière d'offre. Les efforts menés par l'établissement lui ont permis d'être le premier établissement culturel à obtenir le label « Numérique responsable ». L'éco-conception est désormais une contrainte intégrée par l'ensemble des expositions, à l'image de la scénographie de *Précieux déchets*. Enfin, un tarif mobilité durable a été mis en place pour les deux sites, afin d'inciter les visiteurs à utiliser un moyen de transport décarboné et contribuer, ainsi, à réduire l'empreinte carbone de l'établissement.

Hors-les-murs, les expositions itinérantes ont attiré plus de 400 000 visiteurs en France et à l'étranger. L'exposition magazine *Science Actualités*, mise à disposition gratuitement de toute structure d'intérêt général, s'est exportée en 2023 avec 21 projets en France et 11 à l'étranger. Le programme *Fab lab à l'école*, aujourd'hui présent dans 250 écoles, continue son déploiement sur l'ensemble du territoire.

Enfin, 2023 a vu la continuation du projet de rénovation du Palais de la découverte, dont l'avant-projet sommaire et le programme muséographique définitif ont été finalisés, l'établissement mobilisant la diversité des compétences de ses équipes en vue d'une réouverture par phases, dès 2025.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Bruno Maquart, renouvelé pour un second mandat à la présidence de l'établissement par décret du 2 novembre 2020, dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 14 mars 2022.

Le projet d'établissement 2021-2025 a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 13 juillet 2021. Il comporte 100 actions structurées selon trois piliers destinés à guider l'action de l'établissement : placer l'innovation au cœur de l'offre et des modes de fonctionnement de l'établissement ; mettre la durabilité au cœur du projet d'Universcience ; promouvoir l'esprit critique.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2025 et adopté par le conseil d'administration du 16 mars 2022 est structuré en trois axes : (1) dans un contexte de sortie de crise sanitaire, reconquérir, diversifier et fidéliser les publics ; (2) accentuer la diversification et le renouvellement de l'offre et des espaces, le développement de l'offre en ligne et le rayonnement de l'établissement ; (3) optimiser le fonctionnement interne dans une logique d'efficacité, de soutenabilité et de durabilité.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2018-2022, approuvé par le ministère de la Culture le 18 juillet 2019, porte sur trois orientations principales : (1) la rénovation du Palais de la découverte en coordination avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP) dans le cadre du projet du nouveau Grand Palais, (2) le schéma directeur de réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et (3) les enjeux tertiaires. Le projet de SPSI 2023-2027 est en voie de finalisation et sera présenté au conseil d'administration courant 2024.

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des achats et d'un plan d'action achats, dont la dernière mise à jour a été approuvée en novembre 2023 par son conseil d'administration.

Une feuille de route RSO a été adoptée par le conseil d'administration en novembre 2022 ; elle fait l'objet d'un suivi annuel en conseil d'administration.

Les cartographies des risques et plans d'action en matière de contrôle interne comptable et budgétaire, adoptées par le conseil d'administration en 2021, font l'objet d'un bilan et d'une mise à jour annuelle.

L'établissement dispose enfin d'un schéma directeur des systèmes d'information couvrant la période 2023-2025. Sa stratégie numérique fera par ailleurs l'objet d'une présentation au conseil d'administration en mars 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>					<b>40</b>	<b>43</b>
Transferts					40	43
<b>P362 – Écologie</b>		<b>729</b>				
Dotations en fonds propres		729				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>5</b>
Transferts						5
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>101 356</b>	<b>101 356</b>	<b>106 366</b>	<b>106 366</b>	<b>103 774</b>	<b>103 774</b>
Subventions pour charges de service public	95 908	95 908	102 717	102 717	65 550	65 550
Dotations en fonds propres	5 448	5 448			5 448	5 448
Transferts					32 775	32 775
Subventions d'investissement			3 648	3 648		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>29</b>	<b>29</b>
Transferts	60	60			29	29
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>					<b>100</b>	<b>35</b>
Transferts					100	35
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>10</b>
Subventions pour charges de service public	10	10			10	10
<b>P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</b>					<b>79</b>	<b>79</b>
Dotations en fonds propres					79	79
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>31</b>	<b>31</b>			<b>41</b>	<b>41</b>
Subventions pour charges de service public	31	31			41	41
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>80</b>	<b>80</b>
Dotations en fonds propres					80	80
<b>Total</b>	<b>101 457</b>	<b>102 186</b>	<b>106 366</b>	<b>106 366</b>	<b>104 153</b>	<b>104 096</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.



L'écart entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique par une re-ventilation de la subvention pour charges de service public (SCSP) vers la subvention d'investissement courant (dotation initiale nette de gel de 3,47 M€, afin de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement).

La dernière tranche de la SCSP de l'établissement (32,78 M€) a été exécutée par erreur en titre 6, ce qui explique son positionnement dans la catégorie « transferts » du tableau *supra*.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	73 830	69 561	Subventions de l'État	98 325	98 687
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>2 075</i>	<i>2 118</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>98 325</i>	<i>98 687</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 530	84 643	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		10	Autres subventions		1 409
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 740	23 019	Revenus d'activité et autres produits	37 928	42 255
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>21 740</i>	<i>23 019</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>46</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>17 339</i>	<i>16 667</i>
<b>Total des charges</b>	<b>147 360</b>	<b>154 214</b>	<b>Total des produits</b>	<b>136 254</b>	<b>142 351</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	11 106	11 863
Total : équilibre du CR	147 360	154 214	Total : équilibre du CR	147 360	154 214

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	6 705	5 558	Capacité d'autofinancement		
Investissements	31 592	16 216	Financement de l'actif par l'État	5 448	5 603
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	500	998
			Autres ressources		-444
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>38 297</b>	<b>21 774</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>5 948</b>	<b>6 157</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	32 349	15 617

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Fin 2023, Universcience présente un résultat déficitaire de -11,86 M€, en légère aggravation par rapport au BI 2023 (-11,11 M€), du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, en hausse de 15 %.

Le report de plusieurs projets d'investissement permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu, passant de 48,66 M€ à 73,67 M€ en exécution.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
92 029	48 662	73 671

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	74 630	74 630	76 422	76 422
Fonctionnement	56 139	51 790	54 280	51 386
Intervention	0	0	0	0
Investissement	29 747	32 167	15 873	16 640
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>160 516</b>	<b>158 588</b>	<b>146 574</b>	<b>144 447</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	2 075	2 075	2 118	2 118

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>124 364</b>	<b>128 769</b>
Subvention pour charges de service public	98 325	98 325
Autres financements de l'État	5 448	5 614
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	479
Recettes propres	20 590	24 350
<b>Recettes fléchées</b>	<b>500</b>	<b>379</b>
Financements de l'État fléchés	0	79
Autres financements publics fléchés	500	0
Recettes propres fléchées	0	300
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>124 864</b>	<b>129 148</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>33 724</b>	<b>15 299</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	29 556	27 500	0	0	16 240	17 899	45 796	45 399
	0	20 766	20 241	0	0	5 877	6 844	26 643	27 085
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0	634	700	0	0	444	245	1 077	945
	0	1 598	1 752	0	0	159	204	1 757	1 956

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Fonctions support	74 630 76 422	13 049 18 991	9 507 15 696	0 0	0 0	1 554 1 495	1 025 2 222	89 232 96 907	85 162 94 340	
Programmation/Product ion culturelle et scientifique	0 0	8 942 6 590	9 611 7 216	0 0	0 0	10 908 8 187	12 407 7 175	19 850 14 778	22 018 14 391	
Publics	0 0	3 959 6 335	4 473 6 481	0 0	0 0	603 155	591 194	4 562 6 490	5 063 6 675	
<b>Total</b>	<b>74 630 76 422</b>	<b>56 139 54 280</b>	<b>51 790 51 386</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>29 747 15 873</b>	<b>32 167 16 640</b>	<b>160 516 146 574</b>	<b>158 588 144 447</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>33 724</b>	<b>15 299</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 037	5 110
Autres décaissements non budgétaires	3 464	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>42 226</b>	<b>20 409</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>42 226</b>	<b>20 409</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 065	2 051
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>5 065</b>	<b>2 051</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>37 161</b>	<b>18 358</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 332	2 269
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	30 829	16 089
<b>Total des financements</b>	<b>42 226</b>	<b>20 409</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier pour 2023 se caractérise par un solde budgétaire global de -15,3 M€, en nette amélioration par rapport aux prévisions (-33,72 M€).

Cela s'explique, d'une part, par l'amélioration du solde budgétaire de fonctionnement qui s'établit à -5,1 M€ (contre -7,29 M€ initialement prévus). Les recettes de fonctionnement s'établissent ainsi à 122,7 M€, en progression de plus de 4 M€, du fait des recettes plus dynamiques que prévues sur la billetterie et sur les concessions et locations.

Les recettes propres s'élèvent à 24,35 M€ en fin d'exercice, soit une hausse de 18 % par rapport aux prévisions initiales pour l'année 2023. Les dépenses de fonctionnement et de personnel restent conformes aux prévisions.

D'autre part, l'amélioration du solde budgétaire global s'explique par l'amélioration du solde budgétaire d'investissement, s'établissant à -10,7 M€ contre -25,8 M€ en prévisions initiales. Cette amélioration se justifie notamment par la nette diminution des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 16,64 M€ en fin d'année contre 32,17 M€ prévus du fait du décalage de plusieurs opérations.

Le solde budgétaire global améliore la trésorerie de l'établissement, qui s'établit à 73,67 M€ en fin d'exercice, en hausse de plus de 50 % par rapport aux prévisions initiales. Après prise en compte de la réserve prudentielle de 30 jours, de la trésorerie fléchée sur grands projets (rénovations du Palais de la découverte et de la bibliothèque des sciences et de l'industrie) et des engagements non soldés ; la trésorerie disponible à fin 2023 s'élève à 57,7 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>998</b>	<b>1 034</b>	<b>1 030</b>
– sous plafond	983	1 034	1 013
– hors plafond	15		17
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond d'emplois arrêté par la LFI 2023 est de 1034 ETPT. En exécution, l'opérateur compte 1030 ETPT, dont 1013 sous plafond et 17 hors plafond (tous des CDD de droit commun). Cette exécution, qui reste en deçà des prévisions budgétées, est toutefois en forte hausse par rapport à l'exécution du plafond en 2022.

Après plusieurs années marquées par une sous-consommation du plafond d'emploi du fait de la crise sanitaire, l'établissement a en effet effectué en 2023 un rattrapage des recrutements, afin de répondre aux nécessités de la reprise d'activité post-COVID.

PROGRAMME 224  
**Soutien aux politiques  
du ministère de la culture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Aude ACCARY-BONNERY

Secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

### POLITIQUE INTERNATIONALE

En 2023, un premier renforcement des crédits a permis de pérenniser le soutien et l'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture en exil. Ces nouveaux moyens ont également permis de donner à certains opérateurs du ministère la capacité à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger notamment sur des zones stratégiques comme l'Asie, l'Afrique ou encore, le Proche et Moyen-Orient.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les quatre priorités du ministère de la Culture :

- Défendre et promouvoir la diversité culturelle et linguistique

Le ministère s'attache, au sein de l'Union européenne et des organisations multilatérales, à favoriser le dialogue entre les cultures, à porter hors des frontières l'émergence d'un écosystème favorable à la protection du patrimoine culturel mondial et à la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à la liberté de création et d'information, valeurs au cœur de notre modèle.

- Développer la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde

Les compétences et les savoir-faire des acteurs culturels français sont reconnus à l'international et le ministère qui soutient le développement de projets de coopération européenne et internationale permet à son réseau d'acteurs et de partenaires, de se déployer pleinement et de représenter la culture française dans le monde.

- Renforcer les programmes de mobilité artistiques et professionnelles

La France, terre d'accueil pour les artistes étrangers qu'ils soient en exil, à la recherche d'opportunités artistiques ou dans une démarche de professionnalisation, encourage des programmes de soutien à la mobilité des acteurs culturels et créatifs et favorise les dynamiques collectives et mutualisées tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

- Réconcilier et partager les mémoires

Par une politique volontariste relative aux questions mémorielles et à l'apaisement des mémoires, le ministère encourage les recherches de provenance dans le cadre des processus de restitution, le soutien à la circulation des œuvres des collections nationales sur le continent africain ainsi que le soutien à la création de nouveaux lieux de transmission et de dialogue.

Enfin, le ministère de la Culture contribue à hauteur de 9 M\$ US sur la période 2023-2027 au financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), outil de financement central du gouvernement pour les projets de sauvegarde du patrimoine mondial, en Irak, en Afghanistan, au Mali et récemment en Ukraine.

## POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère poursuit également ses objectifs en faveur de la transition écologique vers l'ensemble des acteurs de la culture (publics, associatifs ou privés).

Il renforce ses engagements internationaux et européens par des actions qui visent l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, à la crise de la biodiversité, à la frugalité en ressources et lutte contre les pollutions par des mesures d'impact, le partage d'actions exemplaires, la montée en compétence des acteurs (y compris dans les écoles du ministère) et le soutien de la transition dans les filières culturelles. Le Guide pour la transition écologique de la culture, rendu public fin 2023 détaille ces objectifs.

Le ministère cible cinq axes de travail : créer autrement par l'économie circulaire et la mutualisation ; favoriser la sobriété numérique ; développer les territoires, les paysages et l'architecture ; conserver autrement ; décarboner les mobilités.

Pour ce qui concerne le périmètre ministériel, la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique complète et renforce le dispositif « Services Publics Écoresponsables ».

Enfin, en 2023, ont été présentés les lauréats de la première édition de l'appel à projets « financer les alternatives vertes » pour la culture, doté de 10 M€ dans le cadre de France 2030. Un nouvel appel à projets, « Alternatives Vertes 2 » a été lancé en 2023 et s'étendra jusque fin 2024. Doté de 25 M€, il est là encore destiné à soutenir l'innovation sous toutes ses formes contribuant à la transition écologique des filières culturelles, dans leur diversité.

## POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE DIVERSITÉ

Comme annoncé en 2022, le ministère de la Culture a formalisé son engagement en faveur de la diversité en présentant sa stratégie de travail diversité à l'horizon 2027 à l'occasion du comité ministériel égalité-diversité du 1<sup>er</sup> décembre 2023. En parallèle, le travail de mise en place d'un outil de mesure de la diversité dans les secteurs culturels et artistiques s'est poursuivi.

L'engagement du ministère en matière d'égalité femmes-hommes a lui aussi été renouvelé lors du comité ministériel égalité-diversité : les axes de travail égalité 2023-2027 y ont été présentés et l'extension de la conditionnalité des aides du CNC à la formation aux VHSS de l'ensemble des équipes de tournage a été annoncée par la ministre Rima Abdul Malak. La fin d'année a également été marquée par la préparation des audits de mi-parcours des 22 établissements publics du ministère détenteurs du ou des labels de l'AFNOR. Ces audits auront lieu au cours de l'année 2024.

La démarche de prévention des violences sexuelles, qui irrigue depuis 2017 l'ensemble des politiques et champs culturels s'est, elle aussi, poursuivie. La cellule d'écoute Audiens que le ministère soutient financièrement et qui est désormais très identifiée, a fait l'objet de nombreuses saisines et a permis le suivi psychologique et juridique de nombreux témoins et victimes.

## MODERNISATION NUMÉRIQUE

Le ministère est engagé depuis 2019 dans un ambitieux plan de transformation numérique. La crise sanitaire a confirmé l'urgence de cette transformation et des investissements associés, aussi bien pour ce qui concerne la modernisation informatique interne que l'accompagnement à la transformation numérique du monde culturel.

En 2023, les moyens nouveaux ont conforté deux objectifs stratégiques prioritaires et liés entre eux.

La mise en place d'une infrastructure globale sur les données qui a pour objectif de permettre de mieux collecter, traiter et exploiter les données. Conformément à la feuille de route « Données et contenus culturels » publiée en septembre 2021, il s'agit de faciliter le travail de tous les départements du ministère, de mieux concevoir et conduire les politiques culturelles et de générer des externalités positives dans les secteurs culturels et la société.

Cet objectif principal est strictement conditionné à la construction d'une offre de service complète de transformation numérique à destination des établissements du ministère par la mise en place d'un dispositif de financement de projets qui doit les inciter à investir dans la modernisation numérique, provoquer la coordination et la mutualisation de ces investissements et accompagner les projets de modernisation interne non éligibles aux autres types de financement (France 2030 notamment).

## OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

**En matière immobilière**, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ministériel se prépare pour la période 2024-2027 alors que s'achève le projet Camus qui avait traduit l'objectif précédent de réduction des implantations de l'administration centrale, en passant de 7 à 3 sites.

En 2025, l'administration centrale sera regroupée au sein des immeubles Bons Enfants, Valois et Quadrilatère des archives qui sera le dernier chantier finalisé du projet Camus permettant l'accueil de près de 300 agents au cœur du Marais au sein d'un ensemble d'hôtels particuliers restructurés en fin d'année 2024. L'aboutissement du projet Camus permet aujourd'hui aux services d'administration centrale de disposer d'un cadre de travail totalement rénové, modernisé et fonctionnel. L'année 2023 a ainsi été l'occasion aux Bons enfants, de la réception des espaces communs de restauration et de la cafétéria « Grand Café », ainsi que l'amorce des travaux du nouveau hall d'accueil qui sera livré au printemps 2024 et la constitution d'un nouveau centre de ressources.

La stratégie immobilière du ministère mettra l'accent sur les actions en matière de sobriété environnementale, amorcée en 2023 notamment par le biais d'un contrôle strict des températures d'ambiance hivernales et estivales conformément aux directives gouvernementales.

La réinstallation de près de 1300 agents entre les trois sites conservés a été accompagnée par la mission des archives du secrétariat général qui a engagé, en lien avec le service du numérique, une revue des processus d'archivage numérique et de communication à travers le système d'information sur la gestion électronique des courriers et le parapheur électronique. De même, en relation avec la CRDOA, la procédure de traçabilité des objets et mobiliers déposés au sein du ministère a été réactualisée et fait désormais référence.

**Le renforcement de la fonction achats** s'est poursuivi en 2023 par la stabilisation de l'organisation de la fonction achats et la sécurisation des processus achats dans les DRAC, DAC, SCN et opérateurs sous tutelle. Le déploiement dans les DRAC et les SCN du nouveau système d'information des achats APPACH a constitué à ce titre l'un des enjeux importants de l'année. Le bilan de la feuille de route 2022-2023 ainsi que la nouvelle feuille de route 2024-2027 de la fonction achat du ministère ont été validés par le Comité ministériel des achats du 12 décembre 2023. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022, une attention particulière et un renforcement de l'encadrement des achats de prestations intellectuelles ont été menés toute l'année 2023 avec la mise en place d'un comité d'engagement pour les commandes supérieures à 150 k€ TTC et d'un contrôle de gestion achats au sein de la mission ministérielle des achats.

En matière de **politique de ressources humaines**, l'exécution 2023 traduit un pilotage optimisé tant du schéma d'emplois (7,3 EPT, contre 7 ETP initialement prévus) que de la masse salariale – hors CAS Pensions – à hauteur de 99,97 % des crédits ouverts.

Le ministère a pu bénéficier de la prise en charge des mesures dites du « rendez-vous salarial » qui se sont traduites par l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le rehaussement des bas salaires via une attribution de points supplémentaires, le versement de la prime pouvoir d'achat, la prise en charge des transports collectifs à 75 %.

Le financement en LFI 2023, des mesures catégorielles a permis de mettre en place la réforme de la grille indiciaire ainsi que la création d'un régime indemnitaire au bénéfice de enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). Une prime exceptionnelle non reconductible a également été versée en amont de la révision du cadre de gestion des agents contractuels du ministère.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1 : Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien**

INDICATEUR 1.1 : Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

INDICATEUR 1.2 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 1.3 : Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats



## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

### INDICATEUR

1.1 – Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,1	8,4	8	8	cible atteinte	8

#### Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d'ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2022, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est en légère augmentation à 8,4 k€ par rapport à 2021 (8,1 k€). Celle-ci s'explique en grande partie par l'aspect contraint des dépenses en 2022. En effet, si les premiers effets de l'inflation en 2022 ont été importants, une partie des mesures mises en œuvre à l'occasion de la crise sanitaire ont été au moins partiellement maintenues. Il en va ainsi du télétravail ainsi que le recours aux réunions en visio au moins, jusqu'au dernier trimestre 2022. L'accès donné à tous les agents aux outils numériques pour télétravailler, du fait de l'augmentation du télétravail des agents pendant la crise sanitaire (augmentation de l'équipement des agents en PC portables avec VPN et mise en place d'une solution d'audio et de visioconférence) est désormais stable et n'a plus, en 2022, l'impact identifié en 2020 puis en 2021.

## INDICATEUR

### 1.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	15,61	15,61	15,61	15,61	cible atteinte	15.61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	Non déterminé	40	66	66	cible atteinte	50
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

#### Commentaires techniques

##### Périmètre :

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

##### Mode de calcul :

Le ratio « SUN / Poste de travail » correspond à la surface utile nette en m<sup>2</sup>, calculée conformément à la définition de la direction de l'immobilier de l'État, rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses réalisées au cours de l'année, en crédits de paiement, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd, au nombre de m<sup>2</sup> de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

En 2018 et 2019, le ratio est calculé sur la base des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire porté par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». Un changement de périmètre est opéré à compter de 2020, le ratio prenant désormais en compte les dépenses d'entretien à la charge de l'occupant réalisées sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La mise en œuvre du projet Camus de regroupement des services centraux du ministère de la Culture sur trois sites domaniaux au lieu de sept actuellement est programmée de 2016 à 2025, dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale. Avant 2025, les ratios ne sont pas appelés à évoluer de manière significative et restent stables à 15,6 %.

## INDICATEUR

### 1.3 – Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions achat ( SAE + actions ministérielles propres).	M€	Non déterminé	4	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** La direction des achats de l'État (DAE) a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères.

Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.).

Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle.

Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). Pour les achats récurrents la formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = (\text{prix historique} - \text{prix nouveau}) \times \text{volume prévisionnel}$  ;
- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = (\text{prix de référence} - \text{prix nouveau}) \times \text{volume prévisionnel}$  ;
- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définir une nouvelle politique du voyage...). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = \text{situation de référence} - \text{situation améliorée}$

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Il convient de noter que cet indicateur n'est pas actualisé par la DAE depuis 2020, compte-tenu d'un dysfonctionnement persistant. En revanche, des économies ont été chiffrées en 2022 et ont conduit à un gain potentiel d'économies achats de 2,5 M€ pour l'ensemble du ministère et non spécifiquement pour le P224.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Action culturelle internationale		662 477		8 074 895 7 342 834		<b>8 074 895</b> <b>8 005 311</b>	8 074 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	81 248 887 87 332 690	11 249 277 4 484 218		5 008 208 539 045	<b>805 982 262</b> <b>803 049 813</b>	805 982 262
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>81 248 887</b>	<b>11 249 277</b>	<b>8 074 895</b>	<b>0</b>	<b>814 057 157</b>	<b>814 057 157</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 630		+572 697 (hors titre 2)			+575 326	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 506 019		+6 038 826 (hors titre 2)			+8 544 845	
Total des AE ouvertes	715 992 747		107 184 582 (hors titre 2)			823 177 329	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>705 685 653</b>	<b>87 995 167</b>	<b>4 484 218</b>	<b>12 351 042</b>	<b>539 045</b>	<b>811 055 124</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Action culturelle internationale		582 702		8 074 895 7 351 634		<b>8 074 895</b> <b>7 934 336</b>	8 074 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	79 322 438 86 146 597	11 249 277 4 699 744		4 796 918 539 045	<b>804 055 813</b> <b>801 867 957</b>	805 055 813
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>79 322 438</b>	<b>11 249 277</b>	<b>8 074 895</b>	<b>0</b>	<b>812 130 708</b>	<b>813 130 708</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 630		+572 697 (hors titre 2)			+575 326	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 506 019		+6 267 902 (hors titre 2)			+8 773 921	
Total des CP ouverts	715 992 747		105 487 209 (hors titre 2)			821 479 955	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>705 685 653</b>	<b>86 729 299</b>	<b>4 699 744</b>	<b>12 148 552</b>	<b>539 045</b>	<b>809 802 293</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		711 001		7 385 969 6 654 283		7 385 969	<b>7 385 969</b> <b>7 365 284</b>
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	76 075 826 79 479 294	10 605 843 2 963 195	3 782 538	897 150	769 954 474	<b>769 954 474</b> <b>779 009 921</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>76 075 826</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>777 340 443</b>	<b>777 340 443</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>691 887 744</b>	<b>80 190 295</b>	<b>2 963 195</b>	<b>10 436 821</b>	<b>897 150</b>		<b>786 375 205</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		613 705		7 385 969 6 649 183		7 385 969	<b>7 385 969</b> <b>7 262 888</b>
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	74 149 377 77 418 723	10 605 843 2 961 038	3 751 351	897 150	768 028 025	<b>769 028 025</b> <b>776 916 005</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>74 149 377</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>775 413 994</b>	<b>776 413 994</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>691 887 744</b>	<b>78 032 429</b>	<b>2 961 038</b>	<b>10 400 533</b>	<b>897 150</b>		<b>784 178 894</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	691 887 744	713 484 098	705 685 653	691 887 744	713 484 098	705 685 653
Rémunérations d'activité	423 681 671	431 738 043	434 469 202	423 681 671	431 738 043	434 469 202
Cotisations et contributions sociales	261 807 670	276 125 363	262 638 119	261 807 670	276 125 363	262 638 119
Prestations sociales et allocations diverses	6 398 403	5 620 692	8 578 332	6 398 403	5 620 692	8 578 332
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	80 190 295	81 248 887	87 995 167	78 032 429	79 322 438	86 729 299
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 307 008	69 012 626	75 408 644	65 149 142	67 086 177	74 142 776
Subventions pour charges de service public	12 883 287	12 236 261	12 586 523	12 883 287	12 236 261	12 586 523
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	2 963 195	11 249 277	4 484 218	2 961 038	11 249 277	4 699 744
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 641 523	1 979 277	4 484 218	2 776 838	1 979 277	4 562 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	321 672	9 270 000	0	184 200	9 270 000	137 472
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	10 436 821	8 074 895	12 351 042	10 400 533	8 074 895	12 148 552
Transferts aux ménages	160 885	0	224 495	160 885	0	224 315
Transferts aux entreprises	2 186 705	0	2 156 190	2 106 255	0	2 148 330
Transferts aux collectivités territoriales	774 827	0	907 649	775 427	0	897 869
Transferts aux autres collectivités	7 314 404	8 074 895	9 062 709	7 357 967	8 074 895	8 878 039
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	897 150	0	539 045	897 150	0	539 045
Dotations en fonds propres	897 150	0	539 045	897 150	0	539 045
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>814 057 157</b>			<b>812 130 708</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 508 649			+2 508 649	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 611 523			+6 840 599	
<b>Total*</b>	<b>786 375 205</b>	<b>823 177 329</b>	<b>811 055 124</b>	<b>784 178 894</b>	<b>821 479 955</b>	<b>809 802 293</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	27 417		2 630	27 417		2 630
Autres natures de dépenses	1 769 834		572 697	1 769 834	1 000 000	572 697
<b>Total</b>	<b>1 797 251</b>		<b>575 326</b>	<b>1 797 251</b>	<b>1 000 000</b>	<b>575 326</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	2 630	7 390	2 630	7 390				
03/2023		11 844		11 844				
04/2023		1 890		1 890				
05/2023		14 052		14 052				
06/2023		4 725		4 725				
07/2023		10 370		10 370				
08/2023		8 658		8 658				
09/2023		10 918		10 918				
10/2023		2 940		2 940				
11/2023		6 965		6 965				
12/2023		124 319		124 319				
01/2024		4 490		4 490				
<b>Total</b>	<b>2 630</b>	<b>208 561</b>	<b>2 630</b>	<b>208 561</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		60 000		60 000				
03/2023		8 380		8 380				
05/2023		114 300		114 300				
06/2023		23 664		23 664				
07/2023		5 742		5 742				
10/2023		1 060		1 060				
11/2023		990		990				
12/2023		150 000		150 000				
<b>Total</b>		<b>364 135</b>		<b>364 135</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	8 600 288		8 600 288					
<b>Total</b>	<b>8 600 288</b>		<b>8 600 288</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		35 228						
<b>Total</b>		<b>35 228</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		122 114		122 114				
<b>Total</b>		<b>122 114</b>		<b>122 114</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		1 340 351		2 619 537				
<b>Total</b>		<b>1 340 351</b>		<b>2 619 537</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	1 025 000		1 025 000			414 095		413 985
20/11/2023		1 203 553		1 203 553	673 452		673 452	
20/11/2023						29 735		29 735
<b>Total</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 203 553</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 203 553</b>	<b>673 452</b>	<b>443 830</b>	<b>673 452</b>	<b>443 720</b>



## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		180 000		180 000				
20/11/2023		601 410		601 410	6 445 817		6 445 817	
<b>Total</b>		<b>781 410</b>		<b>781 410</b>	<b>6 445 817</b>		<b>6 445 817</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		3 000 000		1 985 008				
<b>Total</b>		<b>3 000 000</b>		<b>1 985 008</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>9 627 918</b>	<b>7 055 353</b>	<b>9 627 918</b>	<b>7 284 319</b>	<b>7 119 269</b>	<b>443 830</b>	<b>7 119 269</b>	<b>443 720</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		8 074 895 8 005 311	8 074 895 8 005 311		8 074 895 7 934 336	8 074 895 7 934 336
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	92 498 164 97 364 160	805 982 262 803 049 813	713 484 098 705 685 653	90 571 715 96 182 304	805 055 813 801 867 957
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>713 484 098</b>	<b>100 573 059</b>	<b>814 057 157</b>	<b>713 484 098</b>	<b>98 646 610</b>	<b>812 130 708</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 508 649	+6 611 523	+9 120 172	+2 508 649	+6 840 599	+9 349 247
Total des crédits ouverts	715 992 747	107 184 582	823 177 329	715 992 747	105 487 209	821 479 955
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>705 685 653</b>	<b>105 369 471</b>	<b>811 055 124</b>	<b>705 685 653</b>	<b>104 116 640</b>	<b>809 802 293</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 307 094	+1 815 111	+12 122 205	+10 307 094	+1 370 568	+11 677 662

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 45 630 €.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	713 384 098	100 073 059	813 457 157	713 384 098	98 146 610	811 530 708
Amendements	+100 000	+500 000	+600 000	+100 000	+500 000	+600 000
<b>LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>100 573 059</b>	<b>814 057 157</b>	<b>713 484 098</b>	<b>98 646 610</b>	<b>812 130 708</b>

#### Décrets de virement T2

Programme	Résumé du transfert	T2 HCAS	T2 CAS	Total T2
131	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-50 018 €		-50 018 €
131	Financement des crédits catégoriels du Mobilier National	-32 777 €		-32 777 €
131	Financement du complément de masse salariale suite à la délégation de gestion du Mobilier national	-751 781 €	-238 219 €	-990 000 €
175	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-1 535 164 €		-1 535 164 €
175	Financement des crédits catégoriels du Louvre	-819 984 €		-819 984 €
175	Financement des crédits catégoriels du château de Versailles	-466 415 €		-466 415 €
175	Financement des crédits catégoriels du CMN	-275 900 €		-275 900 €
175	Financement des crédits catégoriels du Musée d'Orsay	-207 164 €		-207 164 €

334	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-398 253 €		-398 253 €
334	Financement des crédits catégoriels de la BNF	-824 522 €		-824 522 €
334	Financement des crédits catégoriels du CNC	-1 807 €		-1 807 €
361	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-663 721 €		-663 721 €
361	Financement des crédits catégoriels De l'INP	-3 668 €		-3 668 €
361	Financement de la masse salariale d'un emploi vers le plafond de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts	-101 664 €	-74 760 €	-176 424 €
		<b>-6 132 838 €</b>	<b>-312 979 €</b>	<b>-6 445 817 €</b>

**Décrets de transfert T2**

Programme externe MC	Résumé du transfert	T2 HCAS	T2 CAS	Total T2
147	Compensation délégués du préfet	43 008 €	16 992 €	60 000 €
150	Financement de l'amélioration du taux d'encadrement et de la recherche des ENSA	83 333 €	61 667 €	145 000 €
150	Financement des mesures indemnitaires reconventionnelles (loi de programmation de la recherche)	850 000 €		850 000 €
217	Financement du retro-transfert d'agents du MTES (mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)	-497 238 €	-206 214 €	-703 452 €
		<b>479 103 €</b>	<b>-127 555 €</b>	<b>351 548 €</b>

Les crédits du titre 2 du programme 224 ont été également abondés à hauteur de 8 600 288 € en AE et en CP par arrêtés de répartition en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » en vue de financer les mesures issues des rendez-vous salariaux, notamment la hausse de la valeur du point d'indice de la Fonction publique de +1,5 %, les mesures générales (hausse de la valeur du SMIC intervenues au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai 2023, hausse du forfait Navigo et du forfait mobilités durables), ainsi que la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans le cadre de la réforme du corps des administrateurs de l'État.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En hors titre 2, amendement AN II n° 417 destiné à permettre le financement des évolutions nécessaires du dispositif de suivi des opérations conduites par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour 204 501 € en AE/CP, les attributions de produits rattachés au programme relèvent des droits d'inscription perçus dans le cadre du Cycle des hautes études culturelles. Le solde de 4 060 € est constitué de produits de cession de biens mobiliers.

335 000 € ont été rattachés au titre de recettes de mécénat perçus dans le cadre d'opération de communication telles que les journées Européennes du patrimoine. 29 135 € ont été rattachés au titre de la contribution du FIPHFP à l'installation de personnels en situation de handicap.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 567 420	4 613 649	8 181 069	3 567 420	4 517 327	8 084 747
Surgels	0	922 730	922 730	0	903 465	903 465
Dégels	0	-5 536 379	-5 536 379	0	-5 420 792	-5 420 792
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>3 567 420</b>	<b>0</b>	<b>3 567 420</b>	<b>3 567 420</b>	<b>0</b>	<b>3 567 420</b>

Dégel du HT2 en novembre 2023 comme précisé supra.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	+1,00	3 979,49	3 773,58	+1,00	4 007,45	+232,87
1006 – Filière technique et d'enseignement	-8,00	2 482,63	2 354,00	-5,33	2 263,48	-85,19
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	815,88	982,00	0,00	770,15	-211,85
1008 – Filière scientifique	0,00	1 963,07	2 016,22	0,00	1 917,81	-98,41
<b>Total</b>	<b>-7,00</b>	<b>9 241,07</b>	<b>9 125,80</b>	<b>-4,33</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-162,58</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1005 – Filière administrative	0,00	-92,00	-5,31	+125,27	+75,07	+50,20
1006 – Filière technique et d'enseignement	0,00	-211,00	+25,10	-35,92	-18,64	-17,28
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	-2,00	-8,43	-35,30	-3,85	-31,45
1008 – Filière scientifique	0,00	-16,00	+2,77	-32,03	-20,79	-11,24
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-321,00</b>	<b>+14,13</b>	<b>+22,02</b>	<b>+31,79</b>	<b>-9,77</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les apprentis ne décomptent plus des plafonds d'emplois des ministères.

La correction technique de 14,13 ETPT correspond à la variation entre les entrées et les sorties des emplois non permanents, non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1005 – Filière administrative	490,03	119,83	6,23	605,85	403,75	6,53	+115,82	+5,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	146,45	73,70	7,58	113,20	94,10	7,82	-33,25	0,00
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	115,10	58,40	5,53	71,90	2,00	6,29	-43,20	0,00
1008 – Filière scientifique	168,90	75,10	6,20	136,80	43,00	5,59	-32,10	0,00
<b>Total</b>	<b>920,48</b>	<b>327,03</b>		<b>927,75</b>	<b>542,85</b>		<b>+7,27</b>	<b>+5,00</b>

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2023 s'établissait à +7 ETP (+5 ETP en PAP, auxquels ont été ajoutés 2 ETPT par amendement au projet de loi de finances). Il a ainsi été exécuté conformément à la prévision en ETP avec 7,3 ETP. L'impact en ETPT s'élève à -9,7 ETPT par rapport à une prévision LFI de 5 ETPT. Cela s'explique notamment par des sorties plus nombreuses que prévu en début d'année.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	1 474,80	1 464,25	+1,00	-32,00	+14,13	+22,02	+31,79	-9,77
Services régionaux	2 399,00	2 398,93	+1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	3 466,00	3 324,65	-323,00	+37,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	1 771,00	1 771,06	0,00	-5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+14,13</b>	<b>+22,02</b>	<b>+31,79</b>	<b>-9,77</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+5,00	1 460,59
Services régionaux	0,00	2 414,80
Opérateurs	0,00	3 247,90
Autres	0,00	1 792,24
<b>Total</b>	<b>+5,00</b>	<b>8 915,53</b>

Le plafond d'emplois de 9 111 ETPT fixé en LFI 2023 a été révisé en gestion à 9 126 ETPT, par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023. Le solde de ces mouvements est de +15 ETPT.

Ce plafond a été respecté, avec une consommation à hauteur de 8 959 ETPT, soit 98,3 % du plafond fixé en LFI. Cet écart entre la réalisation et la prévision d'exécution s'explique par la vacance d'emplois constatée pour certains opérateurs (établissements publics bi-titres, ayant des agents rémunérés directement par le ministère sur le titre 2) comme détaillé dans le tableau suivant.

### Ventilation détaillée de la répartition du plafond d'emplois par service :

Service	LFI 2023	Réalisation 2023	Écart à la LFI	
Administration centrale	1 474,80	1 464,25	-10,55	
Services régionaux - Directions régionales des affaires culturelles	2 399,00	2 398,93	-0,07	
Opérateurs	3 466,00	3 324,65	-141,35	
Autres	Services à compétence nationale	1 383,00	1 383,01	0,01
	Archives départementales et bibliothèques municipales classées	354,00	334,60	-19,40
	Élèves fonctionnaires	34,00	53,45	19,45
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-151,91</b>	

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 110,80	8 958,89
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>
Transferts en gestion		-4,33

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
211,00	1,90	0,69

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>423 681 671</b>	<b>431 738 043</b>	<b>434 469 202</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>261 807 670</b>	<b>276 125 363</b>	<b>262 638 119</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	188 819 253	197 308 477	186 752 307
– Civils (y.c. ATI)	188 819 253	197 308 477	186 664 167
– Militaires			88 140
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	72 988 417	78 816 886	75 885 812
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>6 398 403</b>	<b>5 620 692</b>	<b>8 578 332</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>691 887 744</b>	<b>713 484 098</b>	<b>705 685 653</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>503 068 491</b>	<b>516 175 621</b>	<b>518 933 346</b>
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 2,02 M€ pour 337 bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est légèrement supérieur aux prévisions (300 bénéficiaires).

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>488,96</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	503,07
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-13,84
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,27
– GIPA	-0,75
– Indemnisation des jours de CET	-2,20
– Mesures de restructuration	-0,02
– Autres dépenses de masse salariale	2,71

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,76</b>
EAP schéma d'emplois 2022	0,57
Schéma d'emplois 2023	-1,34
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>11,90</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>13,38</b>
Rebasage de la GIPA	1,46
Variation du point de la fonction publique	9,90
Mesures bas salaires	2,02
<b>GVT solde</b>	<b>1,87</b>
GVT positif	5,76
GVT négatif	-3,89
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,92</b>
Indemnisation des jours de CET	2,12
Mesures de restructurations	0,19
Autres rebasages	-0,38
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,66</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,29
Autres variations	1,37
<b>Total</b>	<b>518,93</b>

Sur la base d'une exécution 2022 de 503 068 491 €, le socle d'exécution de l'année 2023 s'élevait à 488 960 287 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (-13 842 488 €, comprenant le transfert de crédits au titre de la délégation de gestion accordée au Mobilier national au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ainsi que le débasage des dépenses non reconductibles et des rétablissements de crédits de l'année 2022 :

- garantie individuelle de pouvoir d'achat (-747 817 €) ;
- monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (-2 202 325 €) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-21 486 €) ;
- autres mesures, correspondant aux rétablissements de crédits (2 705 912 €).

En octobre 2023, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020 modifié a été versée à 1 800 agents du ministère pour un coût total de 1 460 276 €.

Le GVT positif s'est élevé à 5 759 811 € (soit 1,11 % de la masse salariale hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -3 887 611 € (soit 0,75 % de la masse salariale hors CAS Pensions). Ainsi, le montant du GVT solde pour l'exécution 2023 est de 1 872 200 € (soit 0,36 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2023 – hors GIPA – inclut :

- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 117 004 €) ;
- les mesures d'accompagnement des restructurations (189 344 €) ;
- les remboursements de mises à disposition sortantes (-3 032 574 €), la prime exceptionnelle non reconductible pour les agents contractuels, dont le financement a été assuré sur l'enveloppe de crédits catégoriels disponibles (3 135 870 €) ; les indus sur rémunérations (-669 200 €) et les indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (+184 547 €), soit un total de la ligne autres rebasages (-381 523 €).

Les autres variations de dépenses de personnel correspondent principalement aux mesures de revalorisations indemnitaires des emplois fonctionnels (+980 000 €) et des administrateurs de l'État (+210 000 €) non prévues en LFI et qui découlent de la réforme de l'encadrement supérieur.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	45 085	56 996	47 889	37 806	48 673	40 342
1006 – Filière technique et d'enseignement	42 064	52 413	47 452	35 032	43 820	40 008
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	35 271	39 606	38 160	30 117	34 017	32 617
1008 – Filière scientifique	58 163	73 250	74 103	49 687	62 994	63 450

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice 2023 dans chacune des catégories d'emplois.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 485 365	2 242 511
Coût sur 2023 des mesures engagées en 2022 (EAP)		A,B,C	Agents contractuels	01-2023	12	380 042	380 042
Augmentation des taux de promovables-promus		A	Tous corps	01-2023	12	50 000	50 000
Mesures statutaires à destination des enseignants-chercheurs		A	Professeurs et maîtres de conférence en ENSA	09-2023	4	378 573	1 135 719
Revalorisations des agents contractuels		A,B,C	Agents contractuels	01-2023	12	676 750	676 750
Mesures indemnitaires						10 414 555	13 228 237
Coût sur 2023 des mesures engagées en 2022 (EAP)		A et B	Tous les corps de catégorie B, A et A+ "métiers" et C ayant adhéré au RIFSEEP	01-2023	12	3 137 916	3 137 916
Plan de rattrapage indemnitaire		A et C	Tous les corps de catégorie A "métiers" et C ayant adhéré au RIFSEEP	05-2023	8	5 627 364	8 441 046
Création du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC)		A	Professeurs et maîtres de conférence en ENSA	01-2023	12	1 649 275	1 649 275
<b>Total</b>						<b>11 899 920</b>	<b>15 470 748</b>

L'enveloppe de crédits disponibles en 2023 pour le financement des mesures catégorielles s'élevait à 11,9 M€, dont 300 000 € en provenance du MESRI pour le financement des mesures destinées aux enseignants-chercheurs de écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), et 3,5 M€ liés à l'effet d'extension en année pleine (EAP) des mesures catégorielles mises en œuvre en 2022 : poursuite de l'indiciarisation des contractuels occasionnels sur le volet statutaire, mesures de rééchelonnement de l'IFSE des agents de catégorie A et A+ des filières « métiers » et alignement des socles d'IFSE de l'ensemble des corps de catégorie B sur ceux du corps des secrétaires administratifs.

Les mesures statutaires (1,5 M€) ont notamment permis de rapprocher les grilles des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) des ENSA de celles des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et ainsi accompagner la réforme des ENSA.

Les mesures indemnitaires (10,4 M€) ont contribué à la résorption des écarts de rémunération constatés entre les agents du ministère de la culture et les autres départements ministériels. Les mesures de remontées des socles et de revalorisations indemnitaires mises en œuvre en 2023 au bénéfice des agents titulaires ont principalement concerné les corps de catégorie A des filières métiers et de l'ensemble des agents de catégorie C (5,62 M€). Cette enveloppe a également financé la création d'un régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs des ENSA, avec une première prime liée au grade bénéficiant à l'ensemble des professeurs et maîtres de conférence (1,6 M€).



SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>107 230 212</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>105 532 839</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>105 369 471</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>104 116 640</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>35 133 235</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 860 741</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>68 983 405</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>35 133 235</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>-497 668</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>34 635 567</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>35 133 235</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>-497 668</b>		
AE engagées en 2023 (E2) <b>105 369 471</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>68 983 405</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>36 386 066</b>		
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>35 888 398</b>		
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>62 758 212</b>	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>-26 869 814</b>	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 06 – Action culturelle internationale

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Action culturelle internationale		8 074 895 8 005 311	<b>8 074 895</b> <b>8 005 311</b>		8 074 895 7 934 336	<b>8 074 895</b> <b>7 934 336</b>

**En 2023, cette dotation - qui a été renforcée de 0,7 M€ en LFI – a permis la consolidation de la politique de soutien et d'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture menacés dans leur pays et en exil en France et le renforcement de la projection à l'international des opérateurs du ministère.**

Une véritable politique d'accueil, sur tout le territoire français, est désormais en place, structurée autour de partenaires dans tous les domaines culturels qui proposent des solutions adaptées à chaque situation. Ainsi ont été aidés, grâce au renforcement de la dotation et à des redéploiement de crédits centrés sur les nouvelles priorités du ministère, le collège de France / programme PAUSE pour notamment l'accueil des artistes- en exil (0,3 M€), l'atelier des artistes en exil pour des missions d'information et d'accompagnement administratif (0,3 M€), la maison des journalistes, la cité internationale des arts (0,35 M€) mais aussi des actions en région, ciblées et ponctuelles, identifiées par les services déconcentrés du ministère (0,1 M€).

**Le renforcement au soutien du déploiement international des établissements publics (EP) et des services à compétence nationale (SCN) du ministère a pu être réaffirmé (0,18 M€).** Il s'agit d'accompagner la projection internationale des opérateurs, de leur donner la capacité à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger et de favoriser la structuration de partenariats, en particulier sur des zones stratégiques pour le ministère comme le continent africain ou, encore, le Proche et Moyen-Orient. Le ministère a, par ailleurs, financé exceptionnellement en 2023 l'exposition « Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui, de la révélation à la restitution » qui se tiendra à la Conciergerie à l'occasion du Sommet de la Francophonie, prévu à l'automne 2024 (0,6 M€).

Au-delà de ces nouvelles actions, l'action européenne et internationale s'appuie sur trois axes principaux :

#### **Promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le monde : 0,5 M€**

Le ministère de la Culture s'attache, au sein des instances multilatérales, internationales et au niveau de l'Union européenne, à favoriser le dialogue entre les cultures, à porter hors de nos frontières l'émergence d'un écosystème favorable à la protection du patrimoine culturel mondial et à promouvoir la diversité des expressions culturelles dans le monde ainsi que la liberté de création et d'information, qui sont des valeurs au cœur de notre modèle. Cette action passe plus spécifiquement par un soutien à : UNESCO/organismes français relayant l'action de cette organisation (0,13 M€), OIF (0,18 M€) et exceptionnellement en 2023, par un soutien à la délégation française participant aux Jeux de la francophonie (0,1 M€) en République démocratique du Congo, en partenariat avec le ministère des Sports.

#### **Renforcement des programmes de mobilité artistique et professionnelle : 3 M€**

Le secteur culturel français regarde naturellement au-delà des frontières. La France est une terre d'accueil pour les artistes étrangers qu'ils soient en exil, à la recherche d'opportunités artistiques ou dans une démarche de professionnalisation. Ainsi, le dispositif *Courants du monde*, piloté par le ministère, a pour objectif de soutenir les échanges entre professionnels de la culture, français et étrangers (0,72 M€). Le ministère soutient aussi l'Association des centres culturels de rencontres sur ses programmes à destination des acteurs culturels étrangers (0,2 M€) ou encore l'ONDA sur son action internationale (0,23 M€).

### Le développement de la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde : 2,8 M€

La création et les créateurs français, tout comme les compétences et les savoir-faire des acteurs culturels français, sont dotés d'un fort potentiel à l'international. C'est en initiant et/ou en accompagnant le développement de projets de coopération européenne et internationale que le ministère permet, à travers son réseau d'acteurs et de partenaires, au secteur culturel français de se déployer pleinement à l'international. Au-delà du renforcement du soutien du ministère aux EP/SCN mentionné précédemment, le ministère a réaffirmé son soutien auprès de l'Institut français en augmentant les crédits dédiés à cet organisme notamment pour mieux soutenir l'exportation des secteurs culturels et créatifs (1,45 M€) et son soutien aux relais spécialisés dédiés au spectacle vivant et aux arts visuels dans des pays à fort potentiel économique et de visibilité pour les acteurs français ainsi qu'au projet Villa Albertine aux États-Unis (0,55 M€).

### En 2023, le ministère de la Culture a amorcé son nouvel axe d'action traitant des questions mémorielles et d'apaisement des mémoires (0,9 M€) appelé à se développer fortement en 2024 et au-delà.

Cela s'est traduit par le soutien aux recherches de provenance et des processus de restitution (initiation du fonds triennal franco-allemand de recherche de provenance, 0,3 M€), ainsi que par celui accordé à la circulation des œuvres, issues des collections publiques, sur le continent africain entre institutions culturelles (0,1 M€). Le ministère a soutenu plus particulièrement la création artistique dans le cadre de la commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition 1945-1971 (186 k€ entre 2023 et 2024).

À noter qu'au-delà des crédits de l'action 06 du programme 224, 2,1 M€ ont été consacrés à la préfiguration de la Maison des monde africains (MansA) dont 0,6 M€ en crédits budgétaires et 1,5 M€ par ouverture de crédits et transferts en particulier à partir du MEAE et de l'AFD. Ces crédits, consacrés au financement d'un événement de lancement - Création Africa, le Forum des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dédié à la production et à la circulation de la création artistique - qui s'est tenu du 6 au 8 octobre 2023, sont rattachés aux opérations de communication (action 07 du programme 224).

Enfin, un nouveau cycle de financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) a été ouvert sur la période 2023-2027. La contribution du ministère de la Culture a été fixée à 9 M\$ sur trois ans soit 3 M\$ par an. En 2023, cette contribution a été fixée à 2,77 M€ et a été financée en gestion par une ouverture de crédits décrite supra.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		662 477		582 702
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		662 477		582 702
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 074 895	7 342 834	8 074 895	7 351 634
Transferts aux ménages		197 815		197 815
Transferts aux entreprises		1 658 908		1 659 208
Transferts aux collectivités territoriales		77 961		78 561
Transferts aux autres collectivités	8 074 895	5 408 151	8 074 895	5 416 051
<b>Total</b>	<b>8 074 895</b>	<b>8 005 311</b>	<b>8 074 895</b>	<b>7 934 336</b>

**ACTION****07 – Fonctions de soutien du ministère**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	92 498 164 97 364 160	<b>805 982 262</b> <b>803 049 813</b>	713 484 098 705 685 653	91 571 715 96 182 304	<b>805 055 813</b> <b>801 867 957</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	713 484 098	705 685 653	713 484 098	705 685 653
Rémunérations d'activité	431 738 043	434 469 202	431 738 043	434 469 202
Cotisations et contributions sociales	276 125 363	262 638 119	276 125 363	262 638 119
Prestations sociales et allocations diverses	5 620 692	8 578 332	5 620 692	8 578 332
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 248 887	87 332 690	80 322 438	86 146 597
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 012 626	74 746 167	68 086 177	73 560 074
Subventions pour charges de service public	12 236 261	12 586 523	12 236 261	12 586 523
Titre 5 : Dépenses d'investissement	11 249 277	4 484 218	11 249 277	4 699 744
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 979 277	4 484 218	1 979 277	4 562 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 270 000		9 270 000	137 472
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 008 208		4 796 918
Transferts aux ménages		26 680		26 500
Transferts aux entreprises		497 282		489 122
Transferts aux collectivités territoriales		829 688		819 308
Transferts aux autres collectivités		3 654 558		3 461 988
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		539 045		539 045
Dotations en fonds propres		539 045		539 045
<b>Total</b>	<b>805 982 262</b>	<b>803 049 813</b>	<b>805 055 813</b>	<b>801 867 957</b>

L'écart entre les AE et les CP tient essentiellement aux engagements tardifs effectués au SNUM au titre des licences Microsoft (2,1 M€ 29 novembre 2023) ainsi que des contrats de maintenance hors Microsoft (entre fin novembre et décembre 2023).

Au-delà, seuls les mouvements réglementaires ont fait varier les crédits ouverts. La consommation des crédits est conforme en AE aux ajustements en gestion y compris au regard de la fongibilité de la brique investissements (hors immobilier) vers les dépenses d'intervention.

Les dépenses de fonctionnement de l'action 7 sont principalement des crédits centraux car les moyens de fonctionnement des DRAC et des DAC (sauf action sociale, formations métiers liés aux spécificités des services patrimoniaux) sont gérés sur le BOP interministériel 354 « Administration territoriale de l'État » depuis 2017, pour les DRAC et la DAC Martinique, et depuis 2020 pour les autres DAC.

Cette action regroupe l'ensemble des moyens financiers consacrés aux fonctions de soutien de l'administration centrale et des services déconcentrés, hors périmètre transféré au ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État ».

Les crédits hors titre 2 de l'action 7 sont des dépenses contraintes et obligatoires car relevant d'obligations réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurance, marchés de fonctionnement ou d'investissement).

Comptent parmi ces dépenses, l'énergie et fluides, les loyers et charges locatives, les taxes sur bâtiments, ainsi que les travaux et entretien courant que le ministère doit assumer en tant que locataire (hors entretien lourd relevant du propriétaire et gérés sur d'autres programmes budgétaires).

La forte hausse du coût de l'énergie, des matières premières et des transports entre 2022 et 2023 ont eu en 2023 des conséquences directes sur la plupart des marchés tels la fourniture d'énergie (+100 %) et les fluides, mais également, sur la sécurité, l'accueil, les transports, la restauration collective (en particulier en régions).

**Crédits de fonctionnement courant : 74,75 M€ en AE et 73,68 M€ en CP**

#### Dépenses de fonctionnement

en €	Crédits centraux				Crédits déconcentrés				Total			
	AE		CP		AE		CP		AE		CP	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Dépenses et charges immobilières	9 648 484	9 046 144	7 647 036	9 188 824		80 838		71 778	9 648 484	9 106 980	7 647 036	9 270 402
Dépenses de fonctionnement courant dont :	68 749 088	62 987 458	68 824 088	61 867 886	716 064	2 842 728	716 064	2 831 737	68 464 142	66 840 187	68 638 142	64 289 871
affaires générales	13 356 226	12 161 616	13 480 226	13 378 046	412 330	461 399	412 330	610 001	13 797 564	12 622 915	13 872 564	13 886 126
formation	6 437 800	4 483 226	6 437 800	4 401 101	122 716	197 042	122 716	197 482	5 560 316	4 660 269	5 560 316	4 598 583
action sociale et prévention	7 006 071	6 879 372	7 006 071	6 888 002		1 064 806		1 010 226	7 006 071	6 933 877	7 006 071	6 898 230
informatique	27 020 191	33 289 801	27 020 191	31 141 291		673 808		661 774	27 020 191	33 863 309	27 020 191	31 703 065
communication	4 000 000	6 996 676	4 000 000	6 736 642	160 000	308 041	160 000	303 367	4 150 000	6 304 616	4 150 000	6 040 210
études	1 900 000	1 207 266	1 900 000	1 114 683	30 000	47 933	30 000	48 076	1 930 000	1 255 201	1 930 000	1 163 458
<b>Total</b>	<b>68 287 672</b>	<b>72 042 802</b>	<b>68 371 123</b>	<b>70 868 609</b>	<b>716 064</b>	<b>2 703 686</b>	<b>716 064</b>	<b>2 703 686</b>	<b>68 012 628</b>	<b>74 746 187</b>	<b>67 098 177</b>	<b>73 680 074</b>

**Affaires générales : 12,62 M€ en AE et 13,98 M€ en CP hors documentation, affaires juridiques**

Ces crédits sont destinés aux dépenses de logistique et de documentation telles que les marchés accueil et surveillance des locaux, les moyens mobiles (l'exploitation du parc automobile d'administration centrale), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (énergie et fluides, travaux d'entretien courant), l'ensemble des moyens de logistique (déménagements, fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier...). S'ajoutent à cela les frais de représentation, de déplacement et de mission pour l'ensemble des directions générales et du secrétariat général du ministère, la documentation, (revue de presse, veille internet, etc.).

Ces crédits permettent de financer également les dépenses relatives aux affaires juridiques : frais de justice et intérêts moratoires, frais d'honoraires des avocats et des experts, règlements à l'amiable de litiges dans lesquels la responsabilité civile de l'État est engagée. Par ailleurs, ces crédits financent les dépenses de sténotypie et d'études d'usage nécessaires au fonctionnement de la commission copie privée prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle.

La décélération de l'inflation fin 2023, a permis de procéder à l'engagement du marché interministériel de fourniture d'électricité à un coût moindre qu'en 2022 ce qui explique l'écart entre les AE et les CP.

**Formation, concours et mobilité : 4,80 M€ en AE et 4,74 M€ en CP**

Ces crédits permettent la mise en place d'actions de formation continue pour l'accompagnement des personnels ainsi que l'organisation des concours et examens. Ces formations sont organisées par le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences et le bureau du recrutement, des concours, des métiers et

de l'évolution professionnelle du Secrétariat général et par les directions générales : la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), la direction générale de la création artistique (DGCA) et la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

Ces crédits sont également destinés à prendre en charge la formation des apprentis dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État.

Les crédits de formation qui permettent également d'accompagner les agents aux nouvelles modalités de travail : accompagnement au travail à distance et au management à distance (effort de formation), aménagement et accompagnement aux nouveaux espaces de travail favorisant le mode projet (mixte travail à distance et présentiel), évolution des outils numériques.

La consommation des crédits intègre la réimputation en catégorie 31 de la dépense de formation imputée par erreur en catégorie 32 et, de ce fait, comptabilisée dans la subvention pour charges de service public de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC).

*Action sociale, handicap et prévention : 6,93 M€ en AE et 6,60 M€ en CP*

Le ministère réserve en moyenne entre 5 et 8 logements par an (réservation de logements neufs en droit de suite) et priorise depuis 2021 des réservations en droit unique (DU) qui donnent un droit de tirage d'un nombre de logements auprès d'un bailleur à l'instar de ce que prévoit la loi Élan (cette modalité permet ainsi au ministère de faire notamment appel au bailleur toutes les fois qu'un besoin de relogement urgent se présente).

Depuis 2021, le ministère a ainsi réservé une trentaine de DU auprès de 3 bailleurs.

À la suite du renouvellement du référencement et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le ministère de la Culture a sélectionné, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, trois organismes : CNP Assurance, Intériale et MGEN. La ligne « Mutuelle, Associations » du tableau intègre le montant du transfert intergénérationnel. Elle inclut également les subventions versées aux associations de personnel du ministère.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le ministère effectue chaque année une déclaration annuelle et verse au Fonds d'insertion aux personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution calculée en fonction du différentiel entre les effectifs employés et l'objectif de 6 %. La politique volontariste des recrutements, les aménagements de postes et le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) seront poursuivis. La mise en place d'un réseau handicap permettra de renforcer l'accompagnement des agents et de favoriser le recours à ces établissements (ESAT).

Les dépenses de restauration collective intègrent l'augmentation de la prestation interministérielle de restauration et les marchés de restauration collective passés par le ministère pour les agents rémunérés sur le titre 2 du programme 224. En 2023, le restaurant administratif du ministère a été fermé pour travaux de juillet 2023 à février 2024.

Durant cette période, les agents pouvaient avoir accès au restaurant administratif du Louvre quand ils le souhaitent ou faire le choix de bénéficier de tickets restaurant.

Le budget de l'action sociale inclut également des actions en vue de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle (notamment la garde d'enfants) ainsi que le déploiement d'une convention de mise à disposition d'assistants sociaux au bénéfice des services et agents situés en région.

Enfin, les crédits d'action sociale intègrent également le financement des actions menées en faveur de la sécurité au travail. Outre les dépenses liées à la médecine statutaire et de prévention, le ministère renforce les dispositifs d'écoute et de signalement existants pour améliorer la santé et les conditions de travail des agents. Le ministère expérimente également la mise en œuvre d'un baromètre social afin d'assurer les meilleures conditions pour les agents.

*Numérique : 33,86 M€ en AE et 31,70 M€ en CP*

Cette dotation permet d'exploiter et moderniser le système d'information du ministère de la Culture ainsi que d'accompagner la transformation numérique du monde culturel. Ces crédits incluent notamment les moyens consacrés aux infrastructures numériques du ministère (réseaux, serveurs, équipements, logiciels bureautique et assistance informatique), la maintenance et l'amélioration continue des sites internet et des logiciels métiers ou encore les dispositifs d'appui à la transformation numérique portés par le service du numérique. Ils incluent également les moyens destinés à préparer les nouvelles applications (études préalables, assistance à la conduite de projet, aides au déploiement) liées à la refonte en cours du système d'information du ministère.

Cette dotation inclut par ailleurs les moyens dédiés à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle pour favoriser la circulation, la valorisation et la réutilisation des données et des contenus culturels. Ces crédits incluent

notamment le programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV) en cours de généralisation et qui s'opère sous la forme de crédits décentralisés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 200 000 € en AE et CP par DRAC et par an, soit un total de 2,4 M€ en AE/CP.

En 2023, les crédits de fonctionnement sur le numérique qui avaient augmentés ont permis de maintenir en condition opérationnelle le système d'information existant, tout en poursuivant l'accélération de la modernisation numérique grâce aux investissements réalisés depuis 2021, ainsi que préalablement en 2020 par des ouvertures de crédits exceptionnelles liés à la crise sanitaire et consacrés à la modernisation de l'environnement numérique de travail des agents et à la refonte du système d'information du ministère pour faire face aux enjeux de simplification, dématérialisation et mise en accessibilité numérique.

En 2023, ces crédits nouveaux ont été destinés à deux objectifs stratégiques prioritaires :

- La mise en place d'une infrastructure globale sur les données. Cette infrastructure, appelée à devenir le socle de l'ensemble du système d'information du ministère dans le cadre de la refonte déjà initiée, a notamment pour objectif de permettre au ministère de mieux collecter, traiter et exploiter ses données. Conformément à la feuille de route « Données et contenus culturels » publiée en septembre 2021, il s'agit ici de faciliter le travail de tous les départements du ministère, de mieux concevoir et conduire les politiques culturelles et de générer des externalités positives dans les secteurs culturels et la société ;
- La construction d'une offre de service complète et à destination des établissements du ministère sur la transformation numérique. Les moyens seront en particulier consacrés à la mise en place d'un dispositif de financement de projets de modernisation numérique des établissements. Il s'agit ici d'inciter les établissements à investir dans la modernisation numérique, de provoquer la coordination et la mutualisation de ces investissements, et d'accompagner les projets de modernisation interne non éligibles aux autres types de financements (France 2030 notamment).

Par ailleurs, le décret du 8 avril 2022 et la réunion interministérielle du 21 novembre 2022 relatif à la sécurité numérique de l'État ont eu pour conséquence immédiate une forte accélération de la mise en sécurité des parcs applicatifs numériques ministériels et la nécessité d'en homologuer l'intégralité d'ici juin 2024. Ces homologations étant prononcées pour une durée maximale de 3 ans (et parfois moins), ce travail devra en outre être reconduit en permanence.

De manière plus générale, un plan stratégique cybersécurité pluriannuel a été adopté par le ministère en octobre 2022. Outre l'homologation de l'ensemble des applications du ministère, ce plan stratégique comprend 25 projets regroupés en 7 programmes, et prévoit notamment la création d'un centre ministériel d'alerte et de réponse aux incidents de sécurité (CSIRT) associant les établissements sous tutelle du ministère ou encore le déploiement d'une infrastructure de reprise et de continuité d'activité informatique.

*Communication : 6,30 M€ en AE et 6,04 M€ en CP*

Ces crédits sont principalement engagés pour l'organisation et la coordination de manifestations nationales récurrentes, telles que la « Fête de la musique », les « Journées européennes du patrimoine », « la Nuit européenne des musées », les « Rendez-vous aux jardins » (quarantième édition en 2023), ou les « Journées nationales de l'Architecture ». Ils permettent également d'organiser des opérations de communication liées à l'agenda du ministre (assises, conférences de presse, rencontres, etc.), mais aussi de prendre en charge des opérations de communications des services du ministère depuis la mise en place de l'OAC. Ces crédits assurent en outre la promotion des actions du ministère dans le cadre de salons thématiques.

Ce budget comprend, par ailleurs, des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien d'un service d'information et de communication : frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Le développement de partenariats (essentiellement médias audiovisuels ou presse écrite) permet de réaliser d'importantes économies, notamment en achat d'espaces publicitaires. Des partenariats financiers et de compétences viennent compléter les besoins du ministère de la Culture en dépenses de communication.

En 2023, l'organisation de deux grands projets présidentiels ont très fortement impacté cette activité et explique l'augmentation des dépenses :

- Le volet communication des États généraux du droit à l'information (EGDI) dont le lancement n'est intervenu qu'en fin d'année 2023 ;
- Du 6 au 8 octobre 2023, « *Création Africa* », le premier Forum des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dédié à la production et à la circulation de la création artistique émergente s'est tenu à Paris. Cette initiative

destinée à mettre en lumière des acteurs issus de filières en développement, séries TV, cinéma d'animation, univers immersifs (jeu vidéo, métavers et XR) et de l'édition (bande dessinée) a scellé l'acte de préfiguration de MansA, la future Maison des Mondes Africains. Le forum Création Africa est conçu comme une plateforme de rencontres, d'échanges d'expertise et de mise en valeur des talents. Il s'inscrit dans une démarche novatrice, cherchant à redéfinir les perspectives et à reconnaître les destins interconnectés de l'Europe et de l'Afrique. Cette vision, initiée par la Saison Africa2020, portée par près de 1000 partenaires en France et à travers tout le continent africain, ainsi que par le Nouveau Sommet Afrique France qui a eu lieu il y a deux ans à Montpellier, poursuit son chemin avec Création Africa. Premier salon de ce type en Europe, Création Africa a vocation à s'inscrire dans la durée ; le forum se déroulera de façon alternative entre la France et le continent africain pour devenir le rendez-vous incontournable des créateurs.

Le coût des EGI (financements portés par plusieurs départements ministériels) a été faible en 2023 par rapport aux prévisions en raison du décalage de calendrier. Le solde des dépenses à ce titre interviendra en 2024.

Le Forum des ICC, dont les financements sont également portés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), explique en grande partie les écarts entre les prévisions et l'exécution.

*Crédits d'études : 1,26 M€ en AE et 1,16 M€ en CP (1,90 M€ en AE et en CP en LFI)*

Ces crédits permettent de réaliser chaque année entre vingt et trente études et recherches sur des thématiques socio-culturelles ou transversales, comme l'économie de la culture ou l'emploi. À titre d'exemples, parmi les études récemment publiées, on peut citer celles sur les pratiques culturelles des Français dans les cinq territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, territoires couverts pour la première fois en 2019-2020 par l'enquête décennale du ministère), les chiffres clés de la culture, les analyses conjoncturelles trimestrielles du chiffre d'affaires de la culture ou encore les ouvrages de recherche comme récemment sur « 40 ans de musiques hip-hop » ou sur « l'éducation artistique et culturelle ».

Outre la production de connaissances utiles aux décideurs publics, ces opérations contribuent à la structuration d'un champ académique autour des questions culturelles en alimentant les sciences sociales avec des projets mobilisateurs de recherche. Le ministère de la Culture, via son service d'études et de recherche (DEPSD), finance et encadre directement des projets de recherche sur lesquels il intervient comme coproducteur, assurant ainsi une actualisation des problématiques qu'il suit au sein de la communauté académique. Ces initiatives permettent de renouveler les forces disponibles du côté de la recherche et d'inciter la communauté à travailler sur les sujets qui font l'actualité du ministère.

Parallèlement à ces travaux d'études et de recherche, le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation pilote plusieurs dispositifs de suivi : un dispositif annuel d'observation des lieux et sites patrimoniaux qui compile des données relatives à la fréquentation de 1200 musées collectés via une enquête annuelle, un dispositif mensuel de suivi de la fréquentation d'un échantillon restreint d'établissements patrimoniaux, un système d'information ad hoc (SIBIL) initié à la mi 2018 et conçu pour l'observation du spectacle vivant. En complément, il commande régulièrement des enquêtes auprès de prestataires externes, certaines menées sur un rythme annuel (l'enquête « à l'écoute des visiteurs » par exemple), d'autres menées ponctuellement (enquêtes récentes sur les pratiques culturelles des Français dans le contexte de la crise sanitaire par exemple).

Il convient de noter que 0,5 M€ sont exécutés hors titre 3 car certaines études sont prises en charges par des opérateurs de l'État (université ou EP spécialisés).

Toutefois, le programme des études pour 2023 a pris du retard pour des raisons techniques et sera vraisemblablement rattrapé en 2024.

**Crédits déconcentrés : 2,7 M€ en AE/CP**

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés non pris en compte sur le périmètre du programme 354 « Administration territoriale de l'État » telles que les crédits formations métiers et les crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC (documentation, communication et études propres aux métiers de la Culture, informatique ; etc.).



Par ailleurs, 2,4 M€ ont été déconcentrés en gestion au titre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV). Ces dépenses doivent s'exécuter en titre 6 mais près de 0,4 M€ ont été imputés, par erreur, dans cette catégorie de dépenses.

Il convient de noter la hausse de plus de 30 % des dépenses d'action sociale strictement liée à l'augmentation des coûts de la restauration collective.

## 2) Subventions pour charges de service public de l'OPPIC : 12,45 M€ en AE/CP

La subvention pour charges de service public présentée dans le tableau des crédits inclut une dépense de formation imputée par erreur en catégorie 32. Après correction de cette erreur d'imputation, la SCSP versée à l'OPPIC s'élève à 12,45 M€ en AE=CP. Les écarts à la LFI sont explicités dans la partie opérateur dédiée à l'OPPIC.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses exécutées en crédits d'intervention s'élèvent à **5,01 M€ en AE et 4,80 M€ en CP** et résultent en grande partie de la politique du Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) inscrite en fonctionnement (titre 3) en administration centrale et exécutée sur la brigue intervention pour 2,3 M€.

Par ailleurs, selon les mêmes flux (fonctionnement vers interventions) toujours dans le domaine informatique, 1,1 M€ en CP ont été exécutés dans le cadre de la mise en place de subventions exceptionnelles versées à certains opérateurs dans le cadre de la politique des données ou de la cybersécurité (homologations lancées en 2023).

Dans le cadre de leur mission de recherche ou d'études spécifiques, certains opérateurs ont perçu à titre exceptionnel des subventions versées en titre 6 pour un montant global de 0,5 M€ en 2023

Enfin, 0,745 M€ ont été versés à certaines structures dans le cadre du soutien du ministère à des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité (0,5 M€), du développement durable (0,2 M€) ou encore du comité d'histoire (0,05 M€). Ces derniers crédits étaient également inscrits sur la brigue fonctionnement. Dans la mesure du possible, ces dépenses d'intervention qui désormais constituent, à la suite d'OAC, une chronique stable dans le temps seront inscrits en tant de telles dès le PAP 2025.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'action 7 s'élèvent à **4,48 M€ en AE et 4,70 M€ en CP** qui se répartissent comme suit :

En €	AE		CP	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Investissement informatique (cat.52)	9 270 000		9 270 000	137 472
Investissement hors informatique	1 972 277	4 484 218	1 972 277	4 562 273
<i>dont plan de rénovation des logements de fonction</i>	1 000 000	738 165	1 000 000	738 165
Investissement en DRAC	335 843		335 843	
<b>Total dépenses d'investissement - Action 7</b>	<b>11 578 120</b>	<b>4 484 218</b>	<b>11 578 120</b>	<b>4 699 745</b>

La dotation des crédits d'**investissement informatique** a été quasiment en totalité redéployée vers les crédits de fonctionnement au regard des priorités en 2023.

La dotation des crédits d'**investissement hors informatique (2,72 M€ en AE et 2,22 M€ en CP)** est destinée à permettre, en administration centrale, la prise en charge des dépenses de **gros entretien des locaux**. Il s'agissait en 2023 des dépenses effectuées au titre du projet CAMUS dans l'immeuble des Bons Enfants et au quadrilatère des Archives pour 3 M€ en AE/CP.

**Le plan de rénovation des logements de fonction : 0,74 M€ en AE et en CP. Le solde a été délégué en SCN début 2024.**

Les crédits du plan de rénovation concernant le parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs, soit 468 logements de fonction répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées ou

certaines écoles d'enseignement supérieur. Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé, des logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation, d'accessibilité, de dépollution et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 300 logements ont ainsi été rénovés depuis 2017. Le plan sera poursuivi en 2024.

**Crédits déconcentrés : 0,024 M€ AE et en CP pour l'acquisition d'un véhicule en Outremer**

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>					<b>45 000</b>	<b>36 000</b>
Transferts					45 000	36 000
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Transferts	20 000	20 000			45 000	45 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>				
Transferts	7 200	7 200				
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>62 000</b>	<b>62 000</b>			<b>813 914</b>	<b>785 734</b>
Dotations en fonds propres	62 000	62 000			73 734	73 734
Transferts					740 180	712 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>		<b>10 000</b>			<b>15 000</b>	<b>25 000</b>
Transferts		10 000			15 000	25 000
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	30 000	30 000			5 000	5 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>543 227</b>	<b>543 227</b>			<b>380 941</b>	<b>380 941</b>
Dotations en fonds propres	490 227	490 227			342 191	342 191
Transferts	53 000	53 000			38 750	38 750
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>164 000</b>	<b>164 000</b>			<b>90 461</b>	<b>90 461</b>
Dotations en fonds propres	164 000	164 000			90 461	90 461
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>			<b>17 000</b>	<b>17 000</b>
Transferts	17 000	17 000			17 000	17 000
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>	<b>40 000</b>	<b>25 000</b>			<b>73 000</b>	<b>83 400</b>
Transferts	40 000	25 000			73 000	83 400
<b>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)</b>					<b>18 000</b>	<b>14 400</b>
Transferts					18 000	14 400
<b>Musée du Louvre (P175)</b>					<b>23 000</b>	<b>18 400</b>
Transferts					23 000	18 400
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>					<b>26 000</b>	<b>26 000</b>
Transferts					26 000	26 000
<b>EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>80 000</b>	<b>67 000</b>
Transferts	40 000	40 000			80 000	67 000
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>85 574</b>	<b>85 574</b>				<b>20 740</b>
Transferts	85 574	85 574				20 740
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				
Transferts	20 000	20 000				
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>38 208</b>	<b>38 208</b>			<b>57 660</b>	<b>52 660</b>
Dotations en fonds propres	38 208	38 208			32 660	32 660
Transferts					25 000	20 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Opéra comique (P131)</b>					<b>12 500</b>	<b>12 500</b>
Transferts					12 500	12 500
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>					<b>50 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					50 000	40 000
<b>BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)</b>					<b>116 800</b>	<b>93 440</b>
Transferts					116 800	93 440
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>				
Transferts	3 000	3 000				
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>					<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts					30 000	30 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>					<b>130 500</b>	<b>109 400</b>
Transferts					130 500	109 400
<b>Musée Picasso (P175)</b>					<b>45 000</b>	<b>36 000</b>
Transferts					45 000	36 000
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>73 000</b>	<b>73 000</b>			<b>50 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts	73 000	73 000			50 000	40 000
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>					<b>60 000</b>	<b>52 000</b>
Transferts					60 000	52 000
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	60 000	60 000			5 000	5 000
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>	<b>35 150</b>	<b>35 150</b>			<b>60 000</b>	<b>48 000</b>
Transferts	35 150	35 150			60 000	48 000
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Subventions pour charges de service public					30 000	30 000
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>			<b>63 830</b>	<b>63 830</b>
Subventions pour charges de service public					16 000	16 000
Transferts	56 000	56 000			47 830	47 830
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>			<b>20 000</b>	<b>16 000</b>
Transferts	8 000	8 000			20 000	16 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>1 191 000</b>	<b>1 191 000</b>			<b>1 441 000</b>	<b>1 441 000</b>
Transferts	1 191 000	1 191 000			1 441 000	1 441 000
<b>OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)</b>	<b>12 825 087</b>	<b>12 825 087</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 451 423</b>	<b>12 451 423</b>
Subventions pour charges de service public	12 825 087	12 825 087	12 215 741	12 215 741	12 451 423	12 451 423
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>324 139</b>	<b>333 860</b>			<b>474 510</b>	<b>358 104</b>
Transferts	324 139	333 860			474 510	358 104
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>					<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts					5 000	5 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>656 700</b>	<b>656 700</b>			<b>267 300</b>	<b>300 090</b>
Subventions pour charges de service public	58 200	58 200			89 100	89 100
Transferts	598 500	598 500			178 200	210 990
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts					50 000	50 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>123 078</b>	<b>96 010</b>			<b>106 748</b>	<b>92 913</b>
Transferts	123 078	96 010			106 748	92 913
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				<b>13 132</b>
Transferts	30 000	30 000				13 132
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>			<b>213 600</b>	<b>213 600</b>
Transferts	52 000	52 000			213 600	213 600
<b>Universcience (P361)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>28 500</b>	<b>28 500</b>
Transferts	60 000	60 000			28 500	28 500
<b>MNS - Musée national du sport (P219)</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>			<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
Transferts	5 000	5 000			6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>16 619 363</b>	<b>16 597 016</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>17 457 686</b>	<b>17 253 666</b>
Total des subventions pour charges de service public	12 883 287	12 883 287	12 215 741	12 215 741	12 586 523	12 586 523
Total des dotations en fonds propres	754 435	754 435			539 045	539 045
Total des transferts	2 981 641	2 959 294			4 332 118	4 128 098

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Hors OPPIC, ces crédits se répartissent en quatre axes principaux :

- Action internationale pour 2,4 M€ dont 1,44 M€ pour l'Institut Français ;
- Politiques des données pour 1 M€ et cybersécurité (0,1 M€) ;
- 0,65 M€ ont été versés à certaines structures dans le cadre du soutien du ministère à des actions en faveur de l'égalité femmes hommes et de la diversité (0,4 M€), du développement durable (0,2 M€) ou encore du comité d'histoire (0,05 M€). Ces derniers crédits étaient également inscrits à la brique fonctionnement ;
- Études et prospectives pour 0,5 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	120	1	0	0	0
	0	125	4	0	4	0
	0	123	2	2	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>123</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>125</b>	<b>123</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

La réalisation du schéma d'emploi de l'OPPIC pour 2023 est égale à 0 ETP conformément à la prévision.

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Principaux faits structurants de l'année 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 150 opérations (hors projet d'installation du siège de l'OPPIC avenue du Maine) sont « vivantes ». Elles comprennent les 24 opérations nouvelles de 2023 et 32 opérations à clôturer en 2024. Parmi celles-ci 52 opérations sont en convention de mandat pour un montant de 1 605 M€ et 98 en convention cadre pour un montant de 349 M€.

L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des engagements (+81 %). Ces derniers s'établissent à 188 M€ soit près de 84 M€ de plus qu'en 2022. Cette variation est notamment liée au fait que deux projets initialement prévus en 2022 se sont finalement concrétisés en 2023 (opérations d'installation du CNAP à Pantin et construction du Centre de Conservation et d'étude de Franche-Comté à Besançon).

Les crédits engagés se répartissent à hauteur de 66 % pour les opérations passées sous conventions de mandat et à 34 % pour les opérations gérées en convention cadre.

En ce qui concerne les paiements, 148 M€ ont été mandatés en 2023, soit une diminution de 28 M€ par rapport à 2022. Les opérations livrées en 2023 représentent une part importante du montant total mandaté en convention de mandat : 16,3 M€ pour le musée national de la Marine, 15,1 M€ l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT), et 7,3 M€ pour l'Établissement public du parc et de la grande Halle de la Villette (EPPGHV).

L'OPPIC, locataire depuis sa création, a lancé, après sa validation en CNIP en juillet 2021, l'opération de construction de son futur site, avenue du Maine. Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies en 2023, l'APD a été validé en juillet 2023 et le PRO en décembre 2023. La première phase de travaux concernant la démolition et le curage a démarré en janvier 2024 pour une réception en juin 2024. Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une publication du dossier de consultation des entreprises pour février 2024 pour une notification à l'été 2024.

##### Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2022 s'étant achevée sur le départ de Mme Clarisse Mazoyer, présidente de l'établissement depuis 2015, l'année 2023 a été marquée par un changement de direction. A la suite de l'intérim réalisé par Mme Valérie Forey, Directrice générale, M. Christian Mourougane a été nommé Président de l'établissement à compter du 15 juin 2023.

Plusieurs chantiers importants ont été menés en 2023 :

- Après sa validation au conseil d'administration du 22 novembre 2022, l'OPPIC entre dans la première année d'exécution de son nouveau COP (2023-2025), en engageant la quasi-totalité des chantiers structurants qui y sont prévus ;
- La charte de déontologie de l'établissement a été adoptée au conseil d'administration du 9 mars 2023 ;
- Le SPSI de l'établissement pour la période 2022-2026 a été adopté au conseil d'administration du 4 juillet 2023 ;

- Le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 relatif à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture est en cours de révision afin de préciser le périmètre d'exercice des missions de l'établissement et de procéder à la modification des dispositions relatives à ses modalités d'intervention.
- L'établissement travaille par ailleurs avec ses tutelles à la mise en place d'un comité d'audit, tel que le prévoit le projet de décret modificatif.
- L'année 2023 a par ailleurs été marquée par la présentation de la programmation 2024 du protocole culture – défense et par la préparation d'une convention avec la Présidence de la République qui sera présentée au premier conseil d'administration de mars 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>12 825</b>	<b>12 825</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>12 451</b>	<b>12 451</b>
Subventions pour charges de service public	12 825	12 825	12 216	12 216	12 451	12 451
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>6 750</b>	<b>6 750</b>			<b>5 909</b>	
Transferts	6 750	6 750			5 909	
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>144</b>	<b>72</b>
Transferts					144	72
<b>Total</b>	<b>19 575</b>	<b>19 575</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>18 504</b>	<b>12 523</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les 5,9 M€ en AE en provenance du programme 212 correspondent aux autorisations d'engagement 2023 issues du protocole Culture Défense pour les bâtiments mis à disposition du ministère de la défense inscrits aux monuments historiques et situés en Île-de-France. Lesancements d'opérations 2023 ont concerné principalement l'Hôtel national des invalides, le Château de Vincennes et le Val de Grâce. Les crédits de paiements seront versés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

L'écart de +235 k€ entre le montant des crédits votés en LFI 2023 (12 216 k€) et l'exécution 2023 (12 451 k€) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-196 880 €) ;
- Le versement de la PSC retraitée de la mise en réserve de précaution (+21 055 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer les mesures gouvernementales exceptionnelles pour les contractuels (+45 630 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer la masse salariale d'emplois mis à disposition de l'OPPIC et remboursée par le ministère des armées (+365 000 €).



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	10 658	8 978	Subventions de l'État	12 216	12 451
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	350	375	– subventions pour charges de service public	12 216	12 451
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 102	3 745	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	225	225
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	280	47	Revenus d'activité et autres produits	87	260
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	280	47	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		150
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>13 759</b>	<b>12 723</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 528</b>	<b>12 936</b>
Résultat : bénéfice		214	Résultat : perte	1 231	
Total : équilibre du CR	13 759	12 936	Total : équilibre du CR	13 759	12 936

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	951		Capacité d'autofinancement		110
Investissements	1 976	669	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 927</b>	<b>669</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>110</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 927	558

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le CF 2023 affiche un résultat excédentaire de +214 k€ (à comparer avec une prévision de perte de près d'1 M€ au BI 2023).

Cette amélioration par rapport au prévisionnel s'explique principalement par une baisse des charges supérieure (-1 M€) à la baisse des produits (-84 k€) lié à un versement de l'État moindre que prévu pour le financement des emplois financés hors SCSP (Institut de France, MMT) à hauteur de -256 k€.

La CAF s'élève à 110 k€, contre une prévision d'IAF à hauteur de -951 k€ en BI 23.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
269 677	251 141	277 019

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 458	10 458	9 893	9 893
Fonctionnement	1 619	3 022	1 466	2 848
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 676	1 976	946	665
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 752</b>	<b>15 455</b>	<b>12 305</b>	<b>13 407</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	370	370	375	375

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 020</b>	<b>12 810</b>
Subvention pour charges de service public	12 041	12 086
Autres financements de l'État	667	365
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	225	225
Recettes propres	87	133
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 020</b>	<b>12 810</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 435</b>	<b>597</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
autres charges	0 0	22 64	22 29	0 0	0 0	0 0	0 0	22 64	22 29
bâtiments et domaines	0 0	538 388	1 860 1 733	0 0	0 0	2 650 830	1 950 551	3 188 1 218	3 810 2 284
fonctionnement	217 234	1 060 1 014	1 140 1 086	0 0	0 0	26 117	26 114	1 302 1 365	1 383 1 434
masse salariale	10 241 9 659	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 241 9 659	10 241 9 659
<b>Total</b>	<b>10 458 9 893</b>	<b>1 619 1 466</b>	<b>3 022 2 848</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>2 676 946</b>	<b>1 976 665</b>	<b>14 752 12 305</b>	<b>15 455 13 407</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 435</b>	<b>597</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	176 968	148 701
Autres décaissements non budgétaires	0	20
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>179 403</b>	<b>149 318</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>7 342</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	7 893
<b>Total des besoins</b>	<b>179 403</b>	<b>156 659</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	131 483	156 657
Autres encaissements non budgétaires	0	3
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>131 483</b>	<b>156 659</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>47 920</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	551
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	47 920	0
<b>Total des financements</b>	<b>179 403</b>	<b>156 659</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier fait état d'une consommation légèrement inférieure aux prévisions de dépenses, à hauteur de 99,68 % en AE et 98 % en CP. Le taux d'exécution comprend notamment un léger dépassement sur la prévision d'exécution des crédits de personnel lié notamment à des difficultés à fiabiliser les prévisions en raison de la vacance frictionnelle des emplois et aux difficultés de recrutement. Le niveau de consommation en fonctionnement est représentatif d'une meilleure planification des décaissements et d'un redéploiement plus efficace des reliquats de fin de gestion (consommation à hauteur de 99 % en AE et 98 % en CP). Enfin, sur les investissements, le taux d'exécution est bien inférieur aux prévisions en raison du décalage du démarrage du chantier de curage et de démolition pour le projet Maine.

L'exécution permet de dégager un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 597 k€ en amélioration par rapport au déficit prévu au budget initial à 2,4 M€.

Le niveau important de trésorerie est dû notamment au calendrier des opérations d'investissements. Cette évolution découle pour l'essentiel d'une augmentation de la trésorerie des comptes de tiers en raison de crédits décaissés inférieurs aux recettes encaissées, compensée partiellement par un prélèvement sur la trésorerie propre de l'établissement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>125</b>
– sous plafond	120	125	123
– hors plafond	1	4	2
<i>dont contrats aidés</i>			2
<i>dont apprentis</i>		4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation du plafond d'emploi en 2023 est en augmentation par rapport à l'année dernière de +3 ETPT en raison de l'augmentation du plafond d'emploi pour l'opération du Musée Mémorial du Terrorisme. Des difficultés de recrutement ont engendré des vacances d'emploi en 2023.